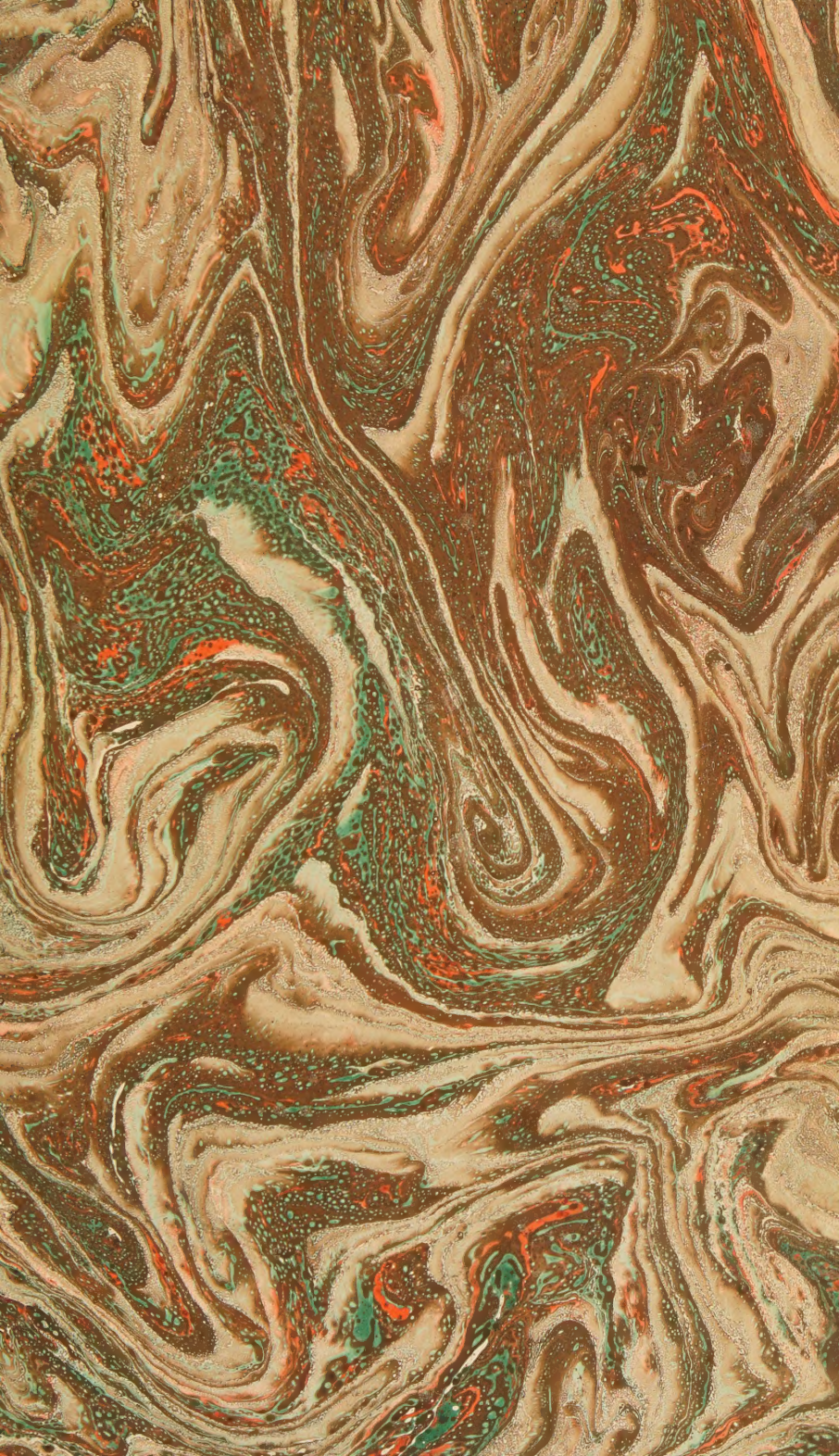






UNIVERSITY
OF VICTORIA
LIBRARY





PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

L'Espagne en 1850. Paris, Guillaumin, 1851 (*épuisé*). 1 vol.

Les charges de l'agriculture dans les divers pays de l'Europe. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, Bouchard-Huzard, 1851 (*épuisé*). 1 vol.

Dictionnaire de l'Administration française. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. 4^e édit. 1897.

Dictionnaire général de la Politique. Paris. Perin et C^{ie}. 2^e édit. 1874 (*épuisé*).

Petit Dictionnaire politique et social. Les mêmes. 1896.

L'Europe politique et sociale. Paris, Hachette et C^{ie}. 1 vol., 2^e édit. 1892.

Annuaire de l'économie politique et de statistique depuis 1856. 41 vol. Paris, Guillaumin.

Petit Manuel d'économie pratique. Paris, Hetzel et C^{ie}. Prix Monthyon, traduit en 13 langues (allemand, anglais, russe, italien, bulgare, croate, danois, islandais, japonais, etc.).

Entretiens familiers sur l'Administration de notre pays. 12 vol. Chez le même éditeur; recommandés par les autorités scolaires de 45 départements.

Statistique de la France comparée, etc. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, Guillaumin. 2^e édit. 1875. 2 vol.

Traité théorique et pratique de statistique, Paris, Guillaumin 2^e édit.. 1886.

Les Communes et la liberté. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. 1 vol.

Aphorisme économique. Paris, Guillaumin.

Le Socialisme moderne. Paris, Hachette.

Les suites d'une grève. Le même.

L'État et la société, etc. Paris, Guillaumin.

Les Assurances ouvrières en Allemagne (Rapp. à l'Acad. des Sc. mor. et ph. de l'Institut). Paris, Guillaumin.

LES PROGRÈS
DE LA
SCIENCE ÉCONOMIQUE

DEPUIS ADAM SMITH
REVISION DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

PAR
MAURICE BLOCK

MEMBRE DE L'INSTITUT

2^e ÉDITION CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

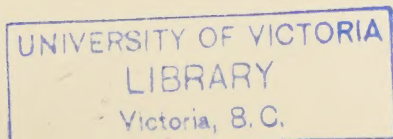
TOME PREMIER

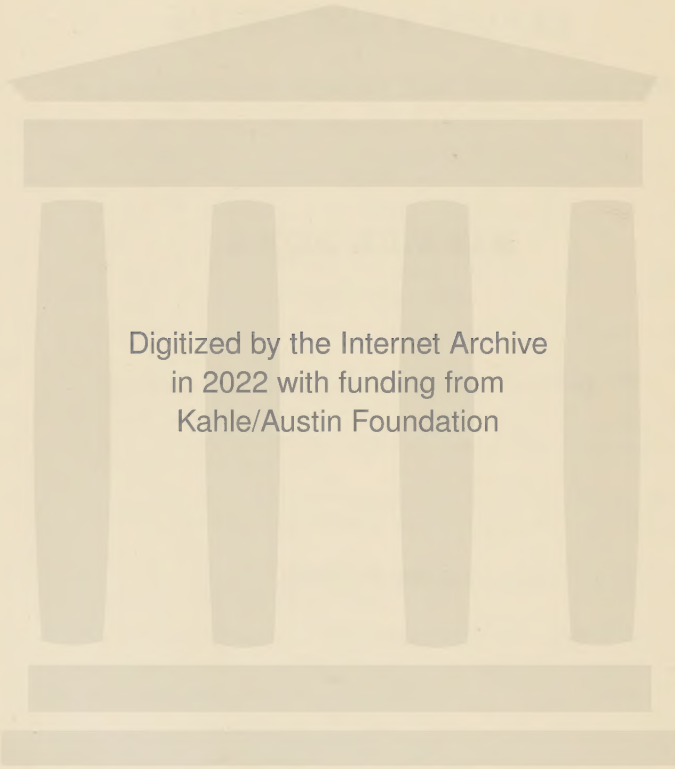
PARIS
GUILLAUMIN ET C^{ie}

ÉDITEURS DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES

RUE RICHELIEU, 14

1897





Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
Kahle/Austin Foundation

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Le présent ouvrage est le résultat d'une révision approfondie des doctrines économiques, tant des anciennes que des nouvelles écoles. Dans ce conflit des opinions qui caractérise notre époque, nous avons cherché la vérité, et rien que la vérité, d'abord pour nous-même, et ensuite pour tous ceux — et ils sont nombreux — qui s'intéressent à ces graves questions économiques et sociales.

A en juger d'après le succès de la 1^{re} édition, nous avons été bien inspiré : aussi la présente 2^e édition a-t-elle été préparée avec un grand soin — plusieurs années lui ont été consacrées — et elle a été établie d'après le même procédé que la première : pour chaque matière nous commençons par exposer l'état actuel de la science — les vérités acquises — telles qu'elles résultent de nos recherches, et nous ajoutons ensuite (en plus petits caractères) la discussion des opinions émises par tous les économistes de marque, à quelque école qu'ils appartenissent, en comparant le *pour* et le *contre*, en appréciant les arguments émis,

et en les contrôlant par les faits, car l'économie politique est une science d'observation, elle ne doit rien à l'*a priori*.

Aussi, l'opinion d'un individu, fut-il illustre comme Adam Smith, ne constitue jamais la science. Celle-ci est le résultat du travail d'un élite de l'humanité et de nombreuses générations, car il faut du temps pour que la vérité se sépare de l'erreur, pour que la réalité se distingue de l'apparence, et que les causes soient sérieusement constatées.

La science économique, comme la plupart des autres, a été d'abord purement empirique ; elle a été créée en partie par des hommes d'État, et en partie par des commerçants, des industriels, des banquiers, etc., qui ont pratiqué les affaires en hommes qui se rendent compte de la nature des choses et de leurs rapports nécessaires, qui ont accumulé les expériences que des savants spéciaux n'ont eu qu'à réunir en corps de doctrines, en présentant les notions acquises dans un ordre rationnel.

Les événements ont favorisé ces efforts. Depuis 1789, le monde civilisé a subi bien des fermentations, même des transformations et, comme on dit aujourd'hui, des évolutions ; on a vu aussi des tentatives de réforme, qui ont été extrêmement instructives pour les économistes, et les effets de ce grand mouvement continuent de se faire sentir. Nous n'avons pas cessé un instant de le suivre avec une attention concentrée, et nous en avons indiqué les résultats en remaniant notre ouvrage autant que nécessaire.

Tous les chapitres ont été plus ou moins retouchés, la plupart ont été développés, quelques-uns ont été complètement renouvelés.

Voici les principales additions que nous devons signaler :

Chapitre I, LA MÉTHODE. Section nouvelle ajoutée : *La Statistique agent de l'Économique* ;

Chapitre VIII, INDIVIDUALISME ET SOCIALISME. Section ajoutée : *l'Évolution* ;

Chapitre IX, LES LOIS ÉCONOMIQUES. Section ajoutée : *Les catégories économiques* ;

Chapitre X, LE PRINCIPE ÉCONOMIQUE. Section ajoutée : *Économie privée et Économie sociale* ;

Chapitre XIII, TRAVAIL. Sections ajoutées : *Travail manuel et Travail intellectuel, Protection ouvrière* ;

Chapitre XVIII, INDUSTRIE (refait) ajouté : *Agriculture*.

La plupart de ces nouvelles sections n'avaient encore été jamais traitées dans les *Manuels*. Du reste, les autres parties de ces mêmes chapitres, ainsi que — pour n'en nommer que quelques-uns — les :

Chapitre XI, FACTEURS DE LA PRODUCTION ;

Chapitre XIV, LE CAPITAL ;

Chapitre XIX, GRANDE ET PETITE INDUSTRIE ;

Chapitre XXVII, LA RÉPARTITION ;

Chapitre XXIX, LES SALAIRES ;

Chapitre XXXI, LES BÉNÉFICES DE L'ENTREPRENEUR ;

Chapitre XXXII, L'IMPÔT ;

Chapitre XXXIII, L'ASSISTANCE ET LA PRÉVOYANCE, etc.,

ont reçu des développements et des compléments.

Nous croyons avoir ainsi mis le lecteur en état de comprendre les faits économiques et sociaux, de les placer dans leur milieu, d'en tirer des conséquences et,

autant que cela est donné aux mortels, des prévisions. On ne doit pas oublier que les prévisions d'un homme consistent surtout en déductions, et qu'on reproche précisément aux économistes d'en faire trop. Il faut donc y mettre de la prudence. On doit d'ailleurs distinguer entre les prévisions générales et les prévisions spéciales. Les auteurs sont prodigues de *prévisions générales*. Ils vous diront aisément : si la récolte manque (ou en cas de révolution, de guerre, etc.), il y aura une crise ; ou aussi : telle cause fera baisser les valeurs, si elle n'est pas neutralisée par une cause contraire, etc. Quant aux *prévisions spéciales*, particulières, il serait téméraire de les présenter autrement qu'en tremblant ; on doit se méfier des auteurs qui en sont trop prodigues. On peut seulement dire : selon mon appréciation personnelle, les faits se dérouleront de la façon suivante, si aucune circonstance imprévue ne contrarie mon appréciation. Dans les affaires, prévoir c'est spéculer, et chacun doit spéculer à ses propres risques et périls.

Il ne nous reste qu'à souhaiter que cette 2^e édition soit aussi bien reçue que la première.

Paris, en février 1897.

MAURICE BLOCK.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

INTRODUCTION

CHAPITRE I ^{er} . — La méthode	1
I. Nécessité de la méthode.....	1
II. Science et art, théorie et pratique.....	4
III. Sources de la science économique. Induction et déduction. Raisonnement. Expérience. Histoire.....	19
IV. Sciences morales et sciences physiques. Degré de certitude. Hypothèses.....	47
V. La sociologie. L'économie politique et la morale.....	60
VI. La statistique.....	81
CHAPITRE II. — Définition et classification	84
I. Définition.....	84
II. Classification.....	93

LIVRE PREMIER

NOTIONS FONDAMENTALES

CHAPITRE III. — Les besoins	97
CHAPITRE IV. — Les biens. Les biens économiques. Les richesses	104
CHAPITRE V. — La valeur	129
I. Définition de la valeur.....	129
II. Cause et mesure de la valeur. La valeur d'échange	164
CHAPITRE VI. — La raison. Les sentiments. Les passions. L'automatisme	187
CHAPITRE VII. — Égoïsme et altruisme	205

CHAPITRE VIII. — Individualisme et socialisme. L'individu et l'État.....	223
I. Individualisme et socialisme, etc....	223
II. L'évolution.....	233
1. L'évolution et les sociétés humaines.	237
2. L'évolution socialiste.....	266
CHAPITRE IX. — Les lois économiques.....	276
I. Qu'est-ce qu'une loi économique?.....	276
II. — Influence des progrès de l'humanité. Les lois civiles.....	321
III. Les catégories de l'Économie.....	327
Appendice au chapitre IX.....	332
CHAPITRE X. — Le principe économique.....	337
I. L'Économie. L'Économie privée et l'Économie sociale.....	337
II. Le Principe économique.....	344

LIVRE II

LA PRODUCTION

CHAPITRE XI. — La production et ses facteurs directs.....	349
CHAPITRE XII. — La nature.....	365
CHAPITRE XIII. — Le travail.....	377
I. Le travail proprement dit.....	378
a. De la nature du travail.....	378
b. Des différentes sortes de travail.	381
c. Des circonstances qui influent sur le travail.....	386
d. Le travail et la valeur.....	388
e. Travail manuel et travail intellectuel.....	398
II. Les travailleurs.....	408
a. Observations générales.....	408
b. La protection ouvrière. Réglementation du travail.....	414
III. La question ouvrière.....	423
CHAPITRE XIV. — Le capital.....	424
CHAPITRE XV. — Le crédit.....	481
CHAPITRE XVI. — Les facteurs indirects de la production... L'État et la liberté.....	503
CHAPITRE XVII. — La division du travail.....	533

CHAPITRE XVIII. — L'Industrie	553
i. Agriculture et Économie rurale....	553
ii. L'industrie proprement dite. La concurrence	564
CHAPITRE XIX. — La grande et la petite industrie. Les machines	573
CHAPITRE XX. — La propriété	596
CHAPITRE XXI. — La population	646

OBSERVATION. — Les tables alphabétiques de cet ouvrage
se trouvent à la fin du tome II.



INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

LA MÉTHODE

I. — Nécessité de la méthode.

Est-il nécessaire de justifier l'homme qui, en commençant des recherches ou une étude, se demande quelle méthode il doit suivre. Quand on s'est posé un but, on se préoccupe tout naturellement du chemin qui y mène. Et quand ce but est l'exposé approfondi des vérités économiques, la nécessité de suivre une méthode réfléchie se présente d'une manière particulièrement évidente, car les opinions ne sont pas unanimes sur la nature de l'économie politique, ni sur son origine et sa destination, ni sur d'autres questions fondamentales encore, et la solution des questions sera favorisée ou rendue difficile, selon la méthode qui aura été choisie. Il y a en effet plus d'une méthode, mais il n'y en a qu'une qui soit la meilleure.

S'il en est ainsi, on trouvera peut-être qu'on a tort de discuter la méthode avant les doctrines qu'on veut exposer. Comment le lecteur pourra-t-il suivre la discussion, s'il ne possède pas déjà au moins les éléments de ces doctrines, s'il ne sait pas si nous avons affaire à une science ou à un art, et même quelle est la nature des notions, concepts, idées ou faits dont nous aurons à nous occuper ? L'objection est fondée ; mais si l'on y faisait droit, on se heurterait

à l'objection opposée, puisque c'est seulement à l'aide de la méthode appropriée qu'on peut vaincre les difficultés inhérentes à une bonne exposition de notre science. Sommes-nous donc devant un cercle vicieux ?

Nullement, car nous ne sommes pas réellement dans ce double embarras : *La Révision des doctrines économiques* ne s'adresse pas à des commençants ; ceux qui liront ce livre seront des hommes préparés par leurs études antérieures à comprendre et à juger la méthode offerte qui, elle-même, nous l'espérons du moins, sera la justification du mode suivi pour soumettre la science économique à un examen approfondi. Notre mission ne consiste pas à enseigner une nouvelle science, mais à discerner, dans les doctrines ayant cours, celles qui ont résisté à l'épreuve et qui portent réellement le cachet de la science. C'est la méthode qui permettra d'atteindre ce but, et d'autant plus sûrement, que les nouvelles écoles se distinguent des anciennes plutôt par la méthode qu'elles professent que par celles qu'elles suivent réellement ; les différences qui les séparent se réduisent assez souvent à de simples nuances de forme, (parfois à de simples changements de mots, le fond de la science étant resté sensiblement le même.

Nous avons toujours pensé que le tempérament du savant et ses études spéciales, que des circonstances accidentelles même, par exemple, le milieu dans lequel il a vécu, n'étaient pas sans influence sur ses doctrines, ou du moins sur sa manière de les présenter. Nous pouvons maintenant nous appuyer à cet égard sur l'avis même de quelques-uns des innovateurs les plus éminents que nous avons en vue. Ainsi, M. Schäffle, *Bau und Leben des socialen Körpers* (Tübingen, Laupp, 1881), tome I^{er}, p. 60, signale comme un danger pour la saine appréciation des doctrines économiques et sociales, *der subjectivismus der Individualität des Forscher*, c'est-à-dire le tour d'esprit et le sentiment particulier du savant. Cette influence est plus ou moins forte selon la valeur des notions scientifiques reçues traditionnellement. Il faut qu'elles aient une

valeur très sérieuse pour résister à l'action décomposante, altérante, destructive d'idées nouvelles surgissant autour d'elles et s'appuyant sur un courant politique, social ou religieux d'une grande puissance. Or les principales notions économiques que les novateurs ont reçu de leurs prédécesseurs ont résisté à ce courant, et n'ont pas été remplacées, de leur aveu même. Citons sur ce point l'opinion de l'un des plus éminents d'entre eux, M. Ad. Wagner, exprimée dans un travail inséré dans les *Annales Jahrbücher*, de M. J. Conrad (Léna, Fischer, mars 1886), et où il traite avec sa supériorité habituelle « l'Économie politique systématique ». En trois endroits au moins, page 220, 224 et 246, le savant professeur de Berlin déclare que les adeptes des nouvelles écoles, il nomme d'une part, M. Cohn (qui n'a pour l'ancienne école qu'une ironie souvent dédaigneuse), et de l'autre, l'école historique, ont été obligés de remplir leur cadre au moyen de la « dogmatique abstraite » (p. 220), ou de la « vieille dogmatique », qu'ils avaient l'air de dédaigner, et il reconnaît (p. 247) qu'on ne pouvait pas faire autrement (*Meiner Ueberzeugung nach mit vollem Recht*).

Un collaborateur de M. Wagner, M. H. Dietzel, dans le volume intitulé *Theoretische Socialökonomik*, 1895, Préface, p. 6, déclare que les « Classiques » (les auteurs de la vieille dogmatique) enseignent la vérité (*das Richtige*), mais ne motivent pas toujours suffisamment leurs propositions, qu'ils considèrent comme trop évidentes par elles-mêmes¹.

C'est précisément cette vieille dogmatique, le corps même de la science, que nous allons reprendre pour examiner s'il a subi des modifications, et lesquelles, et si

¹ Le même M. Dietzel, prof. à l'université de Bonn, ajoute ce qui suit : « La théorie des classiques ressemble à une solide forteresse ayant quelques ouvrages extérieurs inachevés ou défectueux. Les ennemis ne peuvent pas prendre la forteresse, mais ils peuvent s'établir temporairement dans ces ouvrages extérieurs, pour en être finalement chassés (*vertreiben*) ».

C'est tout à fait mon opinion. M. Dietzel promet de se charger d'ajouter les motifs omis à cause de leur superfluité, dût-il ennuyer le lecteur...., mais je crains que malgré tout il n'agisse, le plus souvent, en adversaire.

nous rencontrons ainsi des progrès, nous nous en emparons avec empressement. Mais nous aurons d'abord à examiner quelques notions fondamentales.

II. — Science et art, théorie et pratique.

L'économie politique s'occupe de la production, de la répartition et de la consommation des choses nécessaires, utiles ou agréables à l'homme. Elle s'en occupe de deux façons différentes : elle en recherche ou constate les causes et les effets, c'est-à-dire les lois ; dans ce cas elle est une science, elle apprécie ou recommande des procédés d'application, et dans ce cas elle se fait art. Bien des auteurs ont mêlé la science et l'art, non sans nuire à la fois à l'une et à l'autre. Il importe de les distinguer et de les tenir séparés, afin de pouvoir leur appliquer les méthodes qui leur conviennent. En effet, la science procède principalement par l'analyse, l'art par la synthèse. La science a besoin de connaître : elle creuse, elle dégage des éléments et ne s'arrête qu'à la notion la plus simple, à la molécule, à l'atome, à la monade, si elle va au-delà elle tombe dans la spéculation pure. L'art combine les différentes causes pour reproduire la réalité la plus compliquée. Il prend de partout les éléments de son œuvre et ne craint pas de mêler les matières ou les idées d'origines diverses, provenant même de sources opposées, il est volontiers éclectique.

On doit aussi distinguer la science de la théorie. La science peut être spéculative ou empirique, et quelquefois on confond la spéculation avec la théorie, l'empirique avec la pratique. C'est à l'art qu'on devrait réserver les termes de théorie et pratique. La théorie se compose de principes, de règles plus ou moins générales, plus ou moins bien établies, d'après lesquelles on doit agir dans la pratique. La théorie, a-t-on dit, est le *précepte*, la pratique, l'*action*. La spéculation ne travaille qu'avec des idées, des hypothèses, et précède parfois l'empirisme ; celui-ci, fondé uniquement sur l'expérience, est souvent

dénué d'idées générales. Quand l'expérience donne lieu à la formation d'un système ¹ de règles ou de lois coordonnées, il est difficile de qualifier ce système-là de *spéculation*, et si le mot science ne convient pas non plus, on emploie volontiers celui de théorie : si le système présente un ensemble de lois sans entrer dans les applications, on qualifie la théorie de « pure », ce qui peut équivaloir à *science*. Mais, en général, la théorie est un ensemble systématique de règles, de préceptes plus ou moins raisonnés ou expliqués. Théorie se prend quelquefois comme synonyme d'explication, tandis que *spéculation* est toujours pris dans le sens de raisonnement *a priori*. Il est regrettable que ce mot de *théorie* ait dans le langage vulgaire, et même chez beaucoup de savants, un sens assez vague pour qu'on puisse en abuser. Si l'on était d'accord sur la définition de ce mot, on ne reprocherait jamais à la théorie d'être contredite par la pratique. Lorsqu'il y a désaccord entre elles, on déclarerait que la théorie est mal faite, car une vraie théorie ne peut pas être *contredite* par la pratique. La théorie étant toujours la généralisation (et l'explication) des faits de la pratique elle doit tenir compte de *toutes* les circonstances qui accompagnent ces faits ; à la rigueur, les règles devraient donc être formulées de façon à contenir les exceptions. Par exemple, il ne faut pas dire, tous les aliments de l'homme sont le produit de son travail, mais, tous les aliments de l'homme, *sauf ceux que la nature lui présente tout préparés*, sont le produit de son travail. C'est peut-être une nécessité logique de comprendre l'exception dans une règle bien formulée, qui explique le dicton paradoxal de l'exception qui confirme la règle.

Ainsi, il conviendrait de réserver à l'art les termes de théorie et de pratique, et lorsque des nécessités de rédaction, ou celles de se conformer aux exigences du langage

¹ Comme Littré et d'autres, nous ne prenons jamais le mot *système* dans un sens défavorable ; c'est simplement un composé de parties coordonnées entre elles (Littré).

usité pour être clair, prescrivent l'emploi du mot *théorie* en parlant de la science, qu'on ajoute « pure » ou un autre qualificatif pour la distinguer.

Nous disions tout à l'heure qu'il ne doit pas y avoir de contradiction entre la théorie et la pratique, nous pensions alors que l'application aurait lieu par une volonté dirigée par la raison, car c'est la raison qui a présidé à la rédaction de la théorie en formulant les règles ; elle rapproche, dans les faits qu'elle examine, les causes et les effets, et constate ainsi que *ceci* produit toujours *cela*.

Voilà pour la théorie. Si la pratique se soumet également à la raison, aucune contradiction n'est possible : mais la raison est très loin de diriger toujours nos actions. Dans nos réflexions nous commençons toujours par supposer que tous les hommes sont raisonnables, et qu'ils ont tous la même logique. En prolongeant nos réflexions, nous trouvons que, de même qu'il y a des hommes manquant d'honnêteté, il en est qui manquent d'intelligence, de raison, de savoir, de logique, et qui s'égarent, parce qu'ils ne connaissent pas le vrai, le bon chemin. Et trop souvent la passion intervient. C'est précisément parce que la majorité des hommes est plutôt influencée par les sentiments ou les passions — sans parler des effets de l'ignorance — que la théorie et la pratique semblent parfois en désaccord ; l'une montre le chemin que la raison recommande ; l'autre pousse sur la voie que la passion orne d'attraits décevants. Cette cause de désaccord est pourtant bien connue, mais il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

La distinction entre la science et l'art se fait depuis longtemps parmi les économistes, mais l'idée ne s'est pas présentée tout d'abord dans sa pleine clarté. Ni les physiocrates, ni Adam Smith, ni même J.-B. Say n'ont eu cette clarté : on formulait une loi en croyant offrir un précepte ; la pensée ne s'était pas encore arrêtée à la différence, mais le germe en était dans l'esprit. Adam Smith commence ainsi son livre IV : « L'économie politique, *considérée* comme une branche des connaissances

du législateur et de l'homme d'État, se propose deux objets distincts; le premier de procurer au peuple... » C'est là l'art économique, mais ce n'est pas l'économie politique tout entière, car on ne la considère qu'à un point de vue déterminé. J.-B. Say ne doute pas un instant que c'est la science qu'il expose. Le mot *science* est plusieurs fois appliqué à l'économie politique dans le *Discours préliminaire* du Traité, et l'auteur développe souvent des lois, mais il ne s'arrête pas devant les applications; il les donne sans les signaler comme telles.

Rossi est un des premiers qui ait fait une distinction tranchée. Dans la deuxième leçon de son *Cours d'économie politique* il dit: « La science n'a pas de but extérieur. Dès qu'on s'occupe de l'emploi qu'on peut en faire, du parti qu'on peut en tirer, on sort de la science et on tombe dans l'art. » Et plus loin: « La science n'est que la possession de la vérité, la connaissance réfléchie des rapports qui découlent de la nature même des choses... » Mais en continuant ses développements, il oublie ce qu'il vient de dire et entre en plein dans la confusion ou le mélange des genres. Ad. Blanqui, dans une note au livre IV de la *Richesse des nations* (édit. Guillaumin de 1859, p. 177), ne fait pas preuve de vues bien nettes quand il s'exprime ainsi: « Quelques économistes ont voulu en faire (de l'écon. pol.) la science universelle; d'autres ont essayé de la restreindre à des proportions exigües et vulgaires. La lutte qui existe en France entre ces deux opinions extrêmes consiste à savoir si l'économie politique sera considérée comme l'*exposition de ce qui est*, ou comme le *programme de ce qui doit être*; c'est-à-dire, comme une science naturelle, ou comme une science morale. » Blanqui se trompe. Les sciences morales ne disent pas ce qui doit être, mais ce qui est... dans l'ordre moral; l'art seul donne des préceptes. Ceux qui, en France, mettaient en avant « ce qui doit être » n'étaient pas de vrais économistes.

L'un des premiers ¹, ou le premier en France qui ait introduit dans son ouvrage la distinction si usitée alors en Allemagne entre la science et l'art économique fut Courcelle-Se-

¹ En 1850, Ch. Coquelin faisait très bien la distinction dans le *Dict. de l'Econ. pol.*, v° Economie politique, mais ce n'était pas, en effet, à lui qui rédigeait un Dictionnaire devant contenir les deux, à réaliser la séparation.

neuil; la préface de son *Traité théorique et pratique d'économie politique* est datée de 1839 ¹.

Dans cette préface, l'auteur déclare séparer la science de l'art dans son ouvrage, et il tient parole: le tome I^{er} est consacré à la science économique que, pour mieux la distinguer de l'art, il nomme *Ploutologie*; le tome II traite de l'art, qui reçoit le nom d'*Ergonomie*. On voit que le savant économiste tient sérieusement à les distinguer; il espère qu'en introduisant des appellations différentes, il atteindra son but. Il a toujours atteint celui de faire un livre distingué, on pourrait cependant, selon moi, trouver que le tome II ne renferme pas tout ce qui aurait pu ou dû y trouver place; mais l'économie appliquée et l'administration se ressemblent ou se touchent si souvent, qu'il est difficile de tirer la ligne de démarcation.

Dans un autre ouvrage, *Préparation à l'étude du droit*, 1887, il reconnaît également la nécessité de séparer l'étude de la science pure de l'étude des applications, p. 358.

A.-E. Cherbuliez, dont le *Précis de la science économique*, etc., a paru en 1862 (Paris, Guillaumin), sépare également la science de l'art, consacrant à l'une le tome I^{er} et à l'autre le tome II. Il montre (p. 6) que la science économique explique les phases diverses et les résultats du mouvement économique par l'action de certaines causes, notamment de certaines forces morales inhérentes à la nature humaine. Il déclare que « la vertu et le vice ne sont pas les quantités concrètes que cette science (l'écon. pol.) a pour objet, ce ne sont pas même des quantités, ni surtout des quantités commensurables et homogènes avec la richesse ». Il ajoute, (p. 7) : « La science économique fait pareillement abstraction du caractère plus ou moins contraire à l'ordre moral, ou funeste au bonheur de la société, que peuvent présenter certains résultats du mouvement économique. Elle n'est pas la science de la vie humaine, ou de la vie sociale, ni celle du bonheur social, ni même celle du bien-être matériel des hommes. Elle existerait encore et ne changerait ni d'objet, ni de but, si les richesses, au lieu de contribuer à notre bien-être, n'y entraient pour rien du tout, pourvu qu'elles continuassent d'être produites, de circuler et de se distribuer. » Il n'est pas possible de pousser plus loin la séparation de la science de

¹ J'ai devant moi la deuxième édition (Paris, Guillaumin) qui a paru en 1867; c'est d'après celle-là que je cite.

l'art. La science est neutre, c'est une glace qui réfléchit ce qui se présente, mais l'art a parfois des tendances, des passions même, car il exerce une action qui peut être bonne ou mauvaise, selon le cas.

Le tome II de l'ouvrage de Cherbuliez traite de législation économique, qui représente pour lui la science économique appliquée, ou l'art. C'est à peu près la manière de voir de Courcelle-Seneuil, mais je la crois trop étroite. Pourquoi ne parler que de la législation ? n'y a-t-il pas des influences morales, politiques, géographiques, historiques, qui ne sont pas incarnées dans les lois civiles et commerciales ? Je n'insiste pas, car l'occasion se présentera de revenir sur ce point.

L'exemple donné par ces deux éminents économistes ne semble pas avoir trouvé beaucoup d'imitateurs en France, et c'est fort regrettable, car le progrès de la science et le progrès de l'art sont obtenus par des procédés ou à des conditions différentes : pour l'un il faut creuser ; pour l'autre, s'étendre. D'ailleurs, la division du travail s'applique également aux études ; que l'un se consacre à la théorie, que les autres se partagent les applications à l'agriculture, l'industrie, le commerce, le crédit, les voies de communication, et l'on produira mieux et davantage. Mais les tendances actuelles sont dans une autre direction ; on a mieux aimé réunir que diviser ; la synthèse est à l'ordre du jour, on rêve même la grande synthèse, la sociologie.

Il y a encore une autre circonstance défavorable à la séparation de la science de l'art, c'est que l'Économique touche aux questions du jour et même à la politique. On veut influencer sur les événements, prendre part à la lutte, il faut alors être d'un parti. Dans cette disposition d'esprit, on ne fait pas de la science pure, on fait le plus souvent des applications tendancieuses. — Espérons en des temps meilleurs.

L'Allemagne s'est mise de bonne heure à séparer la science de l'art en économie politique. Beaucoup d'auteurs ont divisé leurs *Traité*s ou *Manuels* en «... Lehre » et «... Politik », c'est-à-dire, en théorie et pratique. Plus tard la « Lehre » est devenue la « Partie générale » (exemple que M. Cauwès a suivi), et dans les ouvrages les plus récents on a préféré le mot *Grundlegung*, qui peut se traduire par Bases ou par Exposé des principes généraux. Quelques auteurs, plus ou moins partisans de la « méthode historique », se sont vivement pronon-

cés contre toute théorie, mais avec un succès très restreint ; nous croyons même qu'ils ont prêché dans le désert, plusieurs voix qui savent se faire écouter s'étant bientôt élevées en faveur de la théorie et l'ayant déclarée indispensable ¹.

L'occasion se présentera de nommer la plupart des auteurs qui ont ouvert une campagne en faveur de la théorie. Citons avant tout M. Charles Menger, l'éminent professeur de l'université de Vienne, qui peut être considéré comme un chef d'école. Parmi ses diverses publications, celle qui nous intéresse ici est intitulée : *Recherches sur la méthode des Sciences sociales et spécialement de l'Économie politique* (*Untersuchungen über die Methode der Socialwissenschaften und der politischen Ökonomie insbesondere*, Leipzig. Duncker et Humblot, 1883). Ce livre remarquable a fait sensation dans le monde économique, et si l'on peut discuter certains détails, on ne peut en contester l'importance scientifique. J'aurai plus d'une fois à le citer, car sur certains points l'auteur arrive, par des arguments qui lui sont propres, aux mêmes résultats que quelques-uns de mes devanciers et moi-même.

Inutile de dire qu'il sépare nettement la science économique de l'art économique. L'art économique, M. Menger l'appelle volontiers sciences pratiques, et il distingue autant de sciences pratiques qu'il y a d'applications de l'économie politique à de grandes branches du travail : économie agricole, économie industrielle, économie commerciale, ainsi qu'aux finances : mais les « sciences pratiques » sont traitées comme synonymes de « théories d'art » (*Kunstlehren*), de chaque théorie d'art dérivant une application pratique. Cela revient à la distinction que j'ai faite plus haut de : théorie et pratique de l'art économique.

Mais la science économique (la science pure) donne également lieu à des distinctions importantes que M. Menger a fait ressortir plus clairement que tous ses devanciers, en rectifiant sensiblement les idées. C'est que la science peut être empirique ou abstraite (M. Menger dit *exacte*). C'était reconnu, mais souvent mal compris, et beaucoup d'auteurs faisaient la part trop belle à l'empirisme en maltraitant l'abstraction, qui n'a pas mérité cette indignité. M. Menger met l'une et l'autre à leur

¹ C'est une affaire de tempérament. Il y a des hommes qui aiment et d'autres qui dédaignent la théorie (on a ajouté parfois : comme le renard dédaigne les raisins « trop verts »).

place, mais il me semble faire une concession au préjugé en remplaçant *abstrait* par *exact*. Voici, en aussi peu de mots que possible, l'enchaînement de ses idées.

On doit distinguer deux catégories de sciences : les unes s'occupent du particulier (« de l'individuel ou des faits individuels »), ce sont les sciences historiques ; les autres portent leur attention sur le général, sur les formes et les rapports typiques, ce sont les sciences théoriques. Ainsi, si A fait une vente à B (par exemple, Napoléon I^{er} vend la Louisiane aux États-Unis), c'est un fait particulier, individuel, historique ; mais quand un économiste ou un publiciste parle de ventes et d'achats, c'est une généralité ou une généralisation qu'il aborde (M. Menger dit « une forme typique ») pour en étudier la nature et les lois (« les rapports typiques »). La science théorique s'occupe donc de généralité, c'est-à-dire, de ce qu'un groupe de faits individuels *ont de commun* — le fait individuel n'est pas nié par la théorie, mais celle-ci néglige l'accessoire pour ne penser qu'à ce qui est essentiel ; toutefois il n'est pas qu'une seule manière de s'en occuper. Il y a la méthode empirique et la méthode exacte (abstraite) ; la méthode historico-philosophique ; la méthode statistique et d'autres, selon la nature des sciences. Nous devons nous restreindre ici à la science économique.

Or, cette science s'occupe, avons-nous dit, des types économiques, c'est-à-dire de ce qu'il y a de général ou de commun (« de typique ») dans un groupe de faits similaires. L'étude des faits individuels n'a qu'un but, celui de généraliser, de constituer le type, et cela, en examinant la réalité sous toutes ses faces, le type devant en être l'image fidèle. Il en résulte que lorsque le type est présent à votre esprit, vous pouvez, par la pensée, suppléer aux lacunes du fait individuel présenté par la réalité. Par exemple, si vous possédez le type *arbre*, quand vous voyez un tronc dénudé, vous savez d'emblée qu'il lui manque les branches, les rameaux, les feuilles. De même, le travail normal étant toujours suivi d'un salaire, quand vous demandez à un ouvrier s'il veut travailler pour vous, sans que vous n'ajoutiez rien, le salaire se présentera à l'esprit de l'ouvrier comme le complément naturel de son travail.

La formation d'un type n'est cependant pas chose facile, et, rigoureusement parlant, il n'existe peut-être pas de type empirique complet, c'est-à-dire tout à fait conforme à la réalité.

Pour revenir à l'arbre, quand vous verrez le tronc dénudé, serez-vous capable de déterminer s'il avait des feuilles caduques comme le hêtre ou le noyer, si c'était un conifère ou un palmier ? On pourrait sans doute descendre jusqu'aux espèces pour établir des types, mais alors la généralisation serait de peu de portée et la science théorique n'en tirerait aucun profit ; elle ne pourrait pas conclure du connu à l'inconnu.

Il en est de même de la deuxième tâche de la science, celle de dégager les rapports typiques ou nécessaires, les lois. L'empirisme, c'est-à-dire l'observation, en constatant les rapports que les faits (les phénomènes) ont entre eux, ne dispose que de ce que la réalité montre en un lieu et à un moment donné. L'observateur, souvent même l'expérimentateur, ne peut dire qu'une chose, que le phénomène (fait individuel) A du type Z a été toujours ou habituellement suivi du phénomène D. Traduisons : chaque fois qu'un producteur (A) a présenté une marchandise (Z) sur le marché, un acheteur (D) s'est avancé. Ces faits observés autorisent-ils à soutenir qu'à l'avenir aussi, chaque fois qu'un marchand se présentera, il sera abordé par un consommateur ? Nullement. L'empirisme, la méthode d'observation, ou expérimentale¹, ne peut garantir que ce qu'elle a vu et touché ; il est contraire à sa nature de s'engager pour l'avenir. En tout cas, il ne pourrait présenter ses prévisions que comme des probabilités, et, comme il sera démontré en traitant des lois économiques, cette impuissance de l'empirisme pur d'établir des lois s'étend aux sciences physiques comme aux sciences morales².

Où la méthode empirique reste court, la méthode exacte, ou plutôt abstraite, atteint le but. De l'expérience elle en appelle à la raison, laquelle inscrit comme vérité le raisonnement qui est strictement conforme aux lois de notre entendement. Or voici la proposition fondamentale de la méthode abstraite : *ce qui a été observé une fois, sera observé chaque fois que les mêmes conditions se trouveront réunies*. Au fond, cette proposition revient à cet axiome inébranlable, que « les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets ». Des esprits superficiels

¹ C'est-à-dire : qui enregistre et classe des observations, et non pas qui combine des expériences, ce qui est assez rarement possible dans les sciences morales et politiques.

² Ajoutons tout de suite : 1° que l'observateur peut se tromper, mal voir, mal entendre, et 2° qu'il peut mal interpréter le phénomène, par ignorance ou par passion.

trouveront peut-être que c'est trop simple, que c'est une vérité trop vulgaire pour être de la science ; ils croiront peut-être faire une objection sérieuse en disant que jamais les mêmes circonstances ne se retrouveront absolument les mêmes. A cela on peut répondre, d'abord, qu'en savez-vous ? Puisque vous êtes des empiriques, ne parlez pas de l'avenir. Puis, on peut ajouter qu'on ne parle que du cas où les mêmes circonstances se retrouvent et que, parmi ces circonstances, il y en a d'essentielles et d'accessoires, de sorte que, si l'on n'arrive pas à l'identique absolu, il n'en sera de l'économie politique que comme de tout le savoir humain. On se contentera d'une approximation, un point qui sera démontré plus loin. Revenons à M. Menger.

Le savant professeur de Vienne indique, p. 41 du livre précité ¹, comment procède la méthode exacte (abstraite) pour former les types, c'est-à-dire les généralités ou les idées que représentent un ensemble de faits individuels. Elle analyse les réalités (les choses réelles) et les réduit à leurs éléments les plus simples, qui, précisément parce qu'ils sont simples, sont nécessairement typiques. Elle ne s'arrête pas pour se demander si ces éléments se rencontrent isolément dans la réalité, ou si l'on pourrait les isoler en fait : elle passe outre. C'est en procédant ainsi qu'on arrive à concevoir des types purs qu'on chercherait en vain dans la réalité. De l'oxygène absolument pur, de l'alcool à 100 degrés sans aucun mélange, de l'or sans trace d'alliage, un homme sans autre préoccupation que celle de s'enrichir, ne sont que des idées abstraites inaccessibles à l'empirisme, qu'on ne voit pas dans la réalité, mais dont nous ne pouvons nous passer pour entreprendre des recherches théoriques et pour formuler des lois exactes, que notre intelligence concevra comme absolues.

Il en est à peu près de même des rapports typiques, c'est-à-dire des lois ². Les lois abstraites indiquent les rapports des types abstraits, ou mieux encore, ces lois font connaître comment les éléments simples se combinent ; elles déterminent la nature et les proportions qui se manifestent dans ces combinaisons. Ces lois abstraites, si elles n'existent pas avec toute leur pureté dans la réalité, n'en sont pas moins nécessaires à notre esprit

¹ Pour être plus court, nous ne traduisons pas, nous nous bornons à résumer la pensée de l'auteur.

² Nous avons consacré un chapitre spécial aux lois économiques.

qui en a besoin pour ses raisonnements et ses prévisions. Et si l'on réfléchit combien sont nombreuses les circonstances accessoires de peu d'importance (par exemple, la couleur, le goût, etc., de deux objets dont on compare uniquement le poids ¹), on trouvera que les raisonnements abstraits seront bien moins souvent contredits par la réalité qu'on pourrait le penser.

Les deux aspects de la science, celui que produit la méthode abstraite et celui qu'on obtient par la méthode empirique, n'ont été exposés séparément dans aucun livre; on les a généralement mêlées dans les démonstrations avec d'autant plus de raison qu'elles se soutiennent mutuellement. La méthode abstraite est plus souvent appliquée aux phénomènes d'une nature simple; la méthode empirique aux faits compliqués; nous aurons plus d'une occasion de montrer l'utilité de l'une et de l'autre; en ce moment il s'agissait seulement de constater que l'abstraction — dont aucune science, même la plus expérimentale, ne peut se passer — n'a pas seulement des détracteurs, mais aussi ses défenseurs armés de bons arguments. Du reste on commence à le reconnaître.

M. Emile Sax, de l'université allemande de Prague, dans *Das Wesen und die Aufgaben der Nationalökonomie* (Vienne, Hölder, 1884), considère comme acquis (p. 21) ce principe, qu'on doit distinguer la science de l'art, et de plus la « science descriptive » de la « science normative », celle qui enseigne *ce qui est* de celle qui indique *ce qui doit être*, et naturellement il veut qu'on les cultive toutes les deux. Mais la science « normative » n'est-ce pas l'art qui formule des préceptes?

M. le professeur Ad. Wagner (dans les *Jahrbücher* de J. Conrad, mars 1885, p. 241) demande que l'économie politique se charge : 1° de constater les phénomènes économiques et leurs évolutions; 2° de faire comprendre leurs rapports de causalités 3° d'apprécier leur valeur sociale; 4° d'indiquer le but vers lequel le développement économique doit se diriger; 5° de tracer la voie qui conduit à ce but. En présence d'une tâche aussi vaste, il reconnaît l'utilité de la division du travail, mais il pense que la division en cinq spécialités ne serait pas exécutable; il réunirait donc les quatre premières et en ferait la

¹ Une boule rouge et une boule blanche peuvent avoir un poids identique. On demande quelquefois aux enfants : Qu'est-ce qui est plus lourd, un kilogramme de plume ou un kilogramme de plomb. Un kilogramme est un kilogramme dans les deux cas.

« partie générale » ou la « partie théorique », il dit aussi « Grundlegung » (bases fondamentales ou principes), et la cinquième serait la « partie spéciale » ou la « partie pratique » de l'économie sociale ou politique. Il me semble que le savant professeur s'est laissé influencer par le mot *social*, qu'il affectionne beaucoup, car ni le n° 3 ni le n° 4 ne font partie de la théorie ou de la science : c'est de l'application bien caractérisée.

Mentionnons encore le *système* de M. Cohn, qui, p. 89-90, n'admet pas qu'on sépare la théorie de la pratique.

Consultons maintenant J.-St. Mill. Dans son traité, il n'aborde pas la méthode, mais il lui consacre un Essai étendu dans son livre : *Unsettled questions of political economy* (London, Longmans, etc., 1874, 2^e édit.). Cet Essai traite de la définition et de la méthode. Relativement à la définition, il arrive, (p. 140), à la conclusion que voici : « L'économie politique peut donc être définie ainsi, et cette définition semble complète : C'est la science qui trace les lois des phénomènes sociaux, qui résultent des opérations combinées des hommes en vue de la production des richesses, en tant que ces phénomènes ne sont pas modifiés par la poursuite d'un autre objet. Bien que ce soit là, ajoute Mill, une définition correcte de l'économie politique comme l'une des parties de (l'ensemble de) la science, l'auteur d'un Traité sur la matière combinerait dans son exposition, avec les vérités de la science pure, autant de modifications pratiques que, selon son estimation, il en faudra pour donner à son livre la plus grande utilité usuelle. »

On voit que Mill a de la peine à séparer l'économie politique des autres sciences, et surtout à concevoir l'art d'une manière indépendante des doctrines scientifiques sur lesquelles il s'appuie ; c'est un défaut assez commun en Angleterre. Ce que Mill dit que la méthode d'investigation a plus de valeur ; il pense (p. 141) que la différence des méthodes a sa raison d'être dans la différence des vues sur la nature des preuves nécessaires pour établir les vérités enseignées, ce qui voudrait dire que les uns s'appuient volontiers sur le raisonnement, sur la logique, tandis que les autres s'en tiennent plutôt à l'expérience ; mais Mill, dans ses développements, mêle des choses qu'on distingue quand on a des vues nettes, netteté qui ne saurait se rencontrer chez celui qui confond la science et l'art.

Citons encore Mill (p. 141 et suiv.) : « La forme la plus habituelle, sous laquelle cette différence de méthode se présente,

c'est celle de la vieille querelle (*feud*) entre ce qu'on appelle pratique ou expérience. » La théorie et la pratique ne sont donc pas absolument identiques avec la science et l'art ; mais ne discutons pas et reprenons la traduction (p. 144). « Relativement aux questions sociales et politiques, les hommes ont deux manières de raisonner : les uns se qualifient d'hommes pratiques et signalent les autres comme théoriciens, une qualité que ces derniers sont loin de décliner, mais qu'ils ne revendiquent pas non plus comme leur appartenant seule. La différence entre les théoriciens et les praticiens est assez grande, mais elle est incorrectement spécifiée par le langage ordinaire. On a souvent démontré que ceux qu'on accuse de mépriser les faits ou de ne pas en tenir compte déclarent expressément et sincèrement ne se fonder que sur des faits et sur l'expérience ; tandis que ceux qui désavouent la théorie ne peuvent faire un pas sans théoriser. Mais bien que les deux sortes d'investigateurs théorisent chacun de son côté et ne s'appuient l'une et l'autre que sur l'expérience, il y a entre elles cette grande différence, que ceux qu'on appelle hommes pratiques réclament une expérience *spécifique* (un fait de même nature) et argumentent en remontant de faits individuels à la généralisation ; tandis que ceux qu'on nomme théoriciens ont besoin d'embrasser un champ d'expérience plus vaste (de voir des faits plus nombreux), et puis, quand du particulier ils se sont élevés jusqu'au principe général, dont la portée dépasse la question qu'on examine, leur argumentation redescend du principe général pour arriver à une variété de conclusions ou déductions spéciales ».

Dans les développements qui suivent, Mill soutient que l'économie politique est essentiellement « an abstract science » et que sa méthode est une méthode *a priori* (p. 243) ; pour le réfuter, je n'ai qu'à rappeler le passage de Mill que je viens de traduire. Il y a évidemment de l'abstraction dans la science, mais peut-on employer l'expression « *a priori* » pour des notions empruntées à l'expérience ?

Je suis de plus en plus d'avis que la réputation de J. St-Mill a dépassé son mérite comme économiste.

Cairnes ne traite pas la question qui nous occupe, mais M. Sidgwick (*The Principles of pol. econ.*, 1887) parle de la science économique, de l'art économique et montre que dans bien des traités l'une et l'autre se trouvent mêlés. M. J.-N. Keynes (*The Scope and Methode of pol. econ.* Londres, Mac-

millan, 1891) distingue expressément entre la science et l'art (p. 46, 49, 59), et il montre combien il est important de ne pas confondre ce qui est avec ce qui devrait être. Il ne faut pas que l'*exposé d'un fait* ou un *théorème scientifique* soient traités comme des *préceptes*. « Malgré les protestations réitérées des économistes, le public a une tendance invétérée à considérer les principes de l'économie politique simplement comme des règles de conduite, même lorsque l'auteur avait exprimé l'intention d'indiquer ce qui est, et non de prescrire ce qui devrait être.

La même distinction se trouve dans les *Principles of Economics* de M. Alf. Marshall. (Londres, Macmillan, 1890 p. 94.) « L'économique a donc un double but, d'abord celui d'acquérir du savoir, pour savoir (la science), et ensuite, celui de jeter de la lumière sur la pratique. Mais, bien qu'on ait raison, en commençant une étude, de se demander à quoi elle servira, on ne doit pas l'entreprendre avec un but spécial (autre que le savoir). Car lorsqu'on a un but, on est tenté de laisser de côté tout ce qui ne s'y rapporte pas directement (j'ajouterai que le but peut teindre les lunettes du chercheur); de plus, la poursuite d'une fin pratique nous porte à grouper ensemble des notions variées, qui n'ont rien de commun en dehors du point qui nous préoccupe momentanément, et qui ne s'éclairent pas mutuellement...; ce n'est pas le moyen de faire des progrès. » On trouvera chez cet auteur d'autres passages dans le même sens.

Citons encore un Italien. Voici ce qu'a dit Minghetti sur la science et l'art économiques :

« Maintenant qu'est-ce que l'économie ? Elle aussi est à la fois une science et un art ; avoir confondu ces deux branches ne fut pas une médiocre source d'erreurs et de contradictions parmi ceux qui l'étudièrent. En effet, là où les uns se proposaient de trouver des faits et des lois constantes, d'autres demandaient des moyens d'accroître la richesse universelle ; et ils ne savaient pas discerner que les recherches des deux objets ne pouvaient être pareilles pour la forme et la méthode. » (*Des Rapports de l'écon. polit. avec la morale et le droit*, Paris, Guillaumin, 1863, trad. Saint-Germain-Leduc, p. 79.)

En résumé, même en traitant dans le même ouvrage de la science et de l'art ou de la théorie pratique, l'économiste devrait toujours distinguer autant que possible l'une de l'autre ; le progrès et souvent la vérité est à ce

prix. Il est d'ailleurs facile de traiter la même question à plusieurs points de vue. Vous pouvez, par exemple, vous borner à considérer la monnaie comme un objet ayant une valeur universellement admise et qu'on accepte volontiers en échange d'autres objets; vous pouvez aussi comparer les monnaies de différents pays en examinant les qualités qui les distinguent; vous pouvez aussi étudier les monnaies au point de vue historique, au point de vue moral, etc. La plupart des auteurs préfèrent traiter les points de vue pratiques. La théorie n'est pas toujours à la portée du grand nombre, tandis que l'exposé de la pratique présente plusieurs avantages aux yeux de certains auteurs : 1° on peut se borner à rester à la surface des choses; 2° on sera plus intelligible; 3° on aura un auditoire (ou un cercle de lecteurs) plus étendu; 4° on sera plus immédiatement utile; 5° les preuves seront plus accessibles. En revanche cette méthode a des inconvénients qui déplairont surtout aux esprits élevés : 1° la portée de la partie pratique est plus restreinte; 2° la vue n'embrasse que les choses les plus rapprochées et ne pénètre pas dans les profondeurs; 3° l'horizon est borné par le temps et les lieux, ainsi que par les influences de la nationalité, de la politique, de la religion, des préjugés et des passions. La science seule s'élève au-dessus des temps et des lieux; ses vérités bien établies sont inattaquables; elle permet de comprendre et de prévoir; elle est le meilleur guide de la pratique. Et si l'on contestait ce point, nous rappellerions qu'il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. La pratique vulgaire peut se contenter de ce qu'on voit; un seul cas, un seul précédent lui suffira; la science veut connaître non seulement les faits patents, mais encore les causes et les mobiles qu'on ne voit pas, parce qu'ils sont cachés au fond des choses; elle creuse jusqu'à ce qu'elle les ait découverts. Celui qui s'instruit à cette source marche sûrement.

III. — Sources de la science économique. — Induction et déduction. — Raisonnement. — Expérience. — Histoire.

La science économique n'a en réalité qu'une source, l'expérience ; les raisonnements *a priori* sont eux-mêmes obligés de s'appuyer sur des faits, ne serait-ce qu'au point de départ ¹. L'homme constate les phénomènes (les faits) et en observe le développement ; il s'efforce surtout de découvrir le rapport de causalité qu'il y a entre eux. Plus est longue la série des observations exactes et réfléchies sur lesquelles l'homme peut se fonder, plus sont nombreuses et éprouvées les vérités qu'il a recueillies,

Le procédé intellectuel par lequel on tire de l'observation des phénomènes les généralisations qu'on appelle loi, principe, règle, ou simplement vérité générales, est nommé *induction*. Le procédé par lequel on rend les vérités générales productives de vérités particulières, c'est la *déduction*. Les deux procédés sont également indispensables à la science, mais la déduction est le moins sujet à l'erreur. L'induction est un sentier longeant le précipice ; la déduction une voie ferrée où les déraillements sont assez rares. Toutefois, par aucun chemin on n'atteint le but les yeux fermés ; il faut toujours les avoir grandement ouverts pour ne pas s'égarer.

La pratique aussi emploie, selon le cas, l'induction ou la déduction.

Le logicien seul a besoin d'étudier à fond le mécanisme de l'induction et de la déduction, et l'économiste pourrait

¹ Voici ce que dit le *Dictionnaire des Sciences philosophiques* de Franck (Paris, Hachette, 1875) de l'abstraction : « Toute abstraction opérée par l'esprit présuppose quelque donnée concrète, obtenue par l'exercice préalable soit de la perception extérieure, soit du sens intime, soit de la raison. » Il y a, en effet, les faits naturels et sociaux et les faits psychologiques. Certains jeunes savants, qui n'avaient pas encore digéré les leçons de leurs professeurs, ont cru pouvoir accuser les Adam Smith, les Malthus, les Ricardo et leurs successeurs d'avoir fait une science *a priori*. Nous ne croyons pas devoir relever ces absurdes accusations. Certains économistes allemands n'emploie ici le terme abstraction que pour blâmer l'étude de l'économie politique seule, ou isolée, il faudrait, selon eux, étudier *à la fois*, toutes les sciences qui s'occupent de l'homme. En se spécialisant, on s'abstrait, on s'isole, ou l'on sort de la réalité. Tout cela est plus subtile que vrai.

à la rigueur se borner à prendre l'instrument et à s'en servir pour atteindre son but. Mais, de nos jours, il doit faire davantage. La science a des adversaires qui attaquent à la fois les résultats qu'elle offre, et la méthode par laquelle elle les obtient. Pour ne parler ici que de la méthode, les détracteurs de la science économique prétendent que les élèves d'Ad. Smith n'emploient que la déduction, et que le point de départ de ces déductions serait de pures abstractions dont ils ne sortiraient pas. Certains ont l'audace de nier — malgré l'évidence du contraire — que l'économiste fait usage de l'induction. Ce sont des adeptes de l'école historique — nous y reviendrons — qui ont cherché à accréditer cette contre-vérité. Tous les économistes, peut-être sans exception, qui ont eu l'occasion de se prononcer sur la matière, ont déclaré l'économie politique « une science expérimentale », ce qui est une façon de dire : une science inductive. J.-B. Say, dans les *Considérations générales* qu'il a placées en tête de son *Cours complet* (p. 44), met lui-même les économistes en garde contre l'abus des abstractions, et Courcelle-Seneuil, dans son *Traité théorique et pratique d'économie politique* (Paris, 1867, page 9, dit que « l'économie procède le plus souvent par induction » et qu'elle ne peut que rarement employer la déduction ». Ne disputons pas du plus ou du moins, et ne cherchons pas non plus à démontrer l'évidence : tout le monde doit admettre qu'une science expérimentale doit se servir de l'induction et ne peut pas s'en passer¹.

Cette accusation n'était au fond qu'une arme de guerre pour l'école historique, qui est d'ailleurs loin de former

¹ Dans un autre livre : *Préparation à l'Etude du droit*, Courcelle-Seneuil s'exprime ainsi, p. 365 :

« Concluons, s'il se peut; mais on nous arrête: — Vous ne nous avez pas dit si la méthode de l'économiste devait être inductive ou déductive, analytique ou synthétique, ou historique, ou expérimentale, etc., etc. — J'en conviens, et je répondrai : — Cette méthode est inductive, parce que pour établir les cadres idéaux, qui permettent d'examiner les phénomènes successivement et isolément, il faut employer l'induction; — elle est déductive, parce qu'elle tire les conséquences immédiates de l'examen auquel on se livre, sans échafauder les déductions l'une sur l'autre, comme les mathématiques, mais en appliquant une même déduction à une multitude

un groupe compact. On distingue déjà les initiateurs (Rocher, Knies, Hildebrand), des épigones (Schmoller, Brentano et d'autres) qui vont plus loin que leurs prédécesseurs. Mais faisons abstraction des nuances et attachons-nous aux points essentiels : l'école historique n'admet pas de science économique « cosmopolite », c'est-à-dire s'appliquant à tous les pays, et par suite, elle conteste que la science économique puisse s'appliquer à tous les temps. Elle nie la science absolue, naturellement aussi les lois économiques¹ ; elle ne tolère que le relatif. Quelques-uns de ces savants n'admettent même aucune théorie, aucune généralité ; ils ne reconnaissent comme légitime que le concret, le fait individuel. Pour eux, la science se réduit à une description, c'est-à-dire à l'exposé de l'état actuel d'un pays ou d'un peuple, ou de sa situation à une époque donnée. C'est là toute leur science, avec laquelle la plupart mêlent volontiers des préceptes de morale, « l'éthique », pour enseigner comment on devrait faire. Pour être rigoureusement exact, il convient de dire qu'ils s'acquittent volontiers de la partie facile de la tâche en proclamant qu'il *faut des préceptes*, mais qu'ils recommandent volontiers aux bons soins de l'avenir la partie difficile : celle de les formuler. La critique est aisée et l'art est difficile. Cette vérité-là, au moins, est de tous les temps).

Ainsi donc, on ne veut pas de théorie ni de système de lois, mais on demande la description de l'état

de cas identiques ; — elle n'est pas expérimentale en ce sens que l'économiste ne peut faire des expériences à volonté, mais elle est expérimentale en ce sens qu'elle ne perd jamais de vue l'observation des faits concrets, et qu'elle profite des expériences que le courant de la vie sociale amène devant l'observateur ; — elle est analytique, bien qu'elle ne puisse faire aucune analyse matérielle, comme celle du chimiste, parce qu'elle se sert très largement de l'analyse rationnelle ; — elle est synthétique, parce qu'après avoir étudié le détail des phénomènes, ceux de l'échange, par exemple, l'économiste les rapproche et les reconstitue en quelque sorte dans leur ensemble ; — elle est historique, parce qu'elle porte l'observation des phénomènes économiques dans le passé, en se servant de l'histoire, en même temps que dans le présent. »

¹ Certains de ces auteurs ont fait sur ce point des concessions dans les derniers temps, V. le chap. ix.

actuel¹ ou aussi l'histoire du développement successif des faits économiques. Partout, en France, en Angleterre et ailleurs, on a étudié l'histoire de la science économique, partout aussi on a étudié le développement économique d'un pays, mais on croyait faire de l'histoire et non de l'économie politique. En Allemagne seule on a souvent confondu les deux ordres d'idées. La cause en est dans l'emploi du mot *Volkswirtschaft* introduit dans le langage économique au commencement de ce siècle. Dans chaque langue, certains mots exercent une influence dont on ne s'aperçoit qu'en comparant des traités écrits en des idiomes différents. Expliquons brièvement ce fait remarquable et qui exerce sur les sciences une influence plus grande qu'on ne le pense. On sait que chaque langue a des synonymes, par exemple : entendre, écouter, ouïr. On en trouve même dont le groupe est plus nombreux : menées, pratiques, machinations, manœuvres, manèges, intrigues, brigues, manigances, miemacs; les dictionnaires spéciaux vous en offriront d'autres. Chaque mot a sa nuance propre, cela veut dire qu'il embrasse un groupe spécial d'éléments de la pensée; nous comparons ici la pensée à la lumière qui se subdivise en rayons de différentes couleurs. Mettons que nous considérions un ensemble d'éléments de la pensée — ou de rayons — (un mot) qui ait le sens d'*influence fâcheuse sur les hommes*. Cette pensée peut se présenter à l'esprit de différentes façons, plus ou moins complètes, plus ou moins modifiées par des idées accessoires. Ainsi, nous venons de donner une liste de synonymes qui peuvent

¹ Pour W. Roscher, la théorie économique consiste dans la simple description, *Schilderung* : 1° de la nature économique et des besoins du peuple; 2° des lois et des institutions destinées à satisfaire ces derniers; 3° du plus ou moins de succès qu'elles ont eu (t. 1^{er}, § 26). Pour ma part, je ne reconnais pas là une définition de la science économique, et l'on pourrait croire que W. Roscher, comme par exemple M. Schmoller, n'admet pas du tout la science; mais on se tromperait, car dans le § 27 (et ailleurs) il parle des « lois naturelles de l'économie politique » comme d'une chose incontestable, quoiqu'elles ne soient pas encore suffisamment connues et admises (sind die Naturgesetze der Volkswirtschaft erst hinreichend erkannt und anerkannt). W. Roscher, qui est le plus modéré des chefs de l'école historique, n'a cependant pas présenté une description, mais un traité, qui, abstraction faite de nombreuses notes sous le texte, est très systématique et vise à la science.

être rangés sous la rubrique d'*influence sur les hommes*; or, en prenant une partie des rayons ou des éléments du mot *menées*, et en y ajoutant des éléments empruntés au mot *brigues*, on forme le sous-groupe représenté par le mot *intrigues*. Chaque mot est, de la sorte, une combinaison spéciale d'éléments de la pensée, ayant un sens principal et divers sens accessoires qui le font considérer comme grand ou petit (hauteur : montagne, colline), ou aussi qui le font prendre en bonne ou en mauvaise part. Or chaque langue a des mots qui n'ont pas d'équivalent complet dans d'autres; on n'y trouve pas la même combinaison d'éléments de la pensée; et si l'on traduit par à peu près, on fait naître de fausses idées, car on ne peut pas se soustraire (sinon très péniblement) à l'influence des combinaisons de pensée à laquelle on est habitué depuis l'enfance ¹.

Il résulte de ce qui précède que si, dans une langue, un mot manque (une certaine combinaison d'éléments), il est difficile d'expliquer complètement l'idée qu'il représente, et la science peut en subir les conséquences et présenter des lacunes. Il en est de même lorsqu'une science adopte un mot courant ayant plusieurs acceptions, dont l'une est exacte et l'autre erronée; on ne manquera pas d'en abuser. Eh bien, le mot *Volkswirtschaft*, littéralement, « économie du peuple », a joué ce tour à la science allemande.

Ce n'est pas sans de bonnes raisons que nous insistons sur le sens de ce mot, qui ne saurait présenter une idée nette en français, puisque les économistes allemands eux-mêmes ne savent pas bien si la *Volkswirtschaft* est l'économie d'un peuple, pris comme unité collective, ou si c'est l'addition de toutes les économies individuelles qui forment la nation. L'une et l'autre de ces acceptions im-

¹ En février 1895 on a joué à Paris une pièce allemande portant le nom de *Heimath* (pays ou ville d'origine; ce n'est pas tout à fait patrie, Vaterland). On l'a traduit « Foyer », et même « maison paternelle ». Or certains critiques, dominés par le mot, ont brodé sur le Foyer des choses qui ne se trouvent pas du tout dans *Heimath*.

pliquent une description de la situation économique d'une contrée. Dans le langage courant le mot signifie simplement économie politique. Un économiste s'appelle en allemand *Volkswirth*. Or, ce qu'il y a de fâcheux dans l'emploi de *Volkswirthschaft*, c'est que son sens n'est pas fixe ; il est ondoyant et divers, et les auteurs, peut-être sans s'en apercevoir, glissent souvent d'un sens dans un autre, surtout depuis que le socialisme est devenu important¹.

Les protectionnistes se sont contentés de la définition de *Volkswirthschaft* qui en font la situation économique d'une contrée ; les socialistes, heureux de trouver le mot dans la langue, lui ont maintenu son sens littéral de collectivité nationale et ont fondé là-dessus tout un système. C'est ainsi que Rodbertus prétend que les économistes ont tort de partir de l'individu pour arriver à la société ; il part, lui, de la société pour arriver à l'individu. Selon sa doctrine, la production commence par être un tout : la France a produit 100 millions d'hectolitres de blé ; la part de Paul dans cette production n'en est qu'une petite fraction, mais laquelle ? De même pour toutes les industries en général, on ne relève pas la production individuelle de chacun, qui est un chiffre concret et qui peut s'obtenir, mais on crée un total imaginaire pour pouvoir en déduire une partie hypothétique. En procédant ainsi, il est plus facile, croit-on, de soutenir que le propriétaire prend plus que sa part de la production nationale. Mais ce procédé n'est qu'une fiction inventée pour le besoin d'une cause, pour établir une doctrine dont nous aurons souvent à montrer les défauts.

Nous ne pouvons pas admettre qu'une nation soit autre chose que l'ensemble de ses citoyens, ou qu'une société soit une unité pour laquelle on doive et puisse faire distraction des membres qui la composent. Toute collectivité est une réunion d'unités, d'individualités, et vous ne pouvez pas plus renier ces individus que nous ne pourrions igno-

¹ L'Ecole historico-éthique, dite aussi socialiste de la chaire, ou de Politique sociale a adopté avec empressement le mot *Volkswirthschaft*.

rer la nation et la société, ce qui d'ailleurs ne nous vient jamais dans l'idée.

Un des effets de l'emploi simultané des mots *Volkswirtschaftslehre*, *Nationalökonomie* et *politische Ökonomie* pour désigner l'économique, c'est qu'on a tenté de donner un sens un peu différent à chacun de ces mots, mais avec un succès très restreint. M. Henri Dietzel, par exemple, propose de diviser l'économie politique en :

1° *Volkswirtschaft* (économie du peuple) pour tout ce qui concerne les hommes réunis en Etat. Il ne s'agit pas ici d'une unité absolue ¹, mais d'un ensemble d'hommes, réunis sous une même loi. M. H. Dietzel semble avoir en vue ici l'économie appliquée, celle que Cherbuliez et aussi Courcelle-Seneuil ont placée à ce titre dans le II^e volume de leurs traités.

2° *Sozialwirtschaft* (économie sociale) pour tout ce qui concerne les hommes réunis en société. La société est considérée comme s'étendant hors des limites des États : c'est l'humanité entière. Il s'agit ici des rapports économiques entre les hommes, des lois de ces rapports, non influencés par l'État. Cette partie correspond à la science en général laquelle ne diffère pas d'un pays à l'autre.

Mais revenons à l'école historique.

De tous les économistes allemands qui ont défendu la cause de cette école, c'est incontestablement M. K. Knies, professeur à l'université de Heidelberg, qui l'a fait avec le plus de force et avec les arguments les moins faibles dans son livre : *Die politische Ökonomie* au point de vue de la méthode historique (1^{re} édit., 1853; 2^e édit., 1883). C'est seulement dans ce livre qu'on trouve exposées *ex professo* les doctrines de l'école historique ² — ailleurs on n'en parle qu'accessoirement — et où l'on déclare naïvement que la théorie économique devrait se borner à faire connaître « le développement historique de l'économie politique ».

¹ L'unité s'appellerait *Staatswirtschaft*, économie d'état, soit finances.

² Nous en citons un passage plus loin.

c'est-à-dire l'influence qu'a eu sur les doctrines le développement des sociétés elles-mêmes, ainsi que l'action des temps et des lieux, celle de la politique, de la religion et du reste. Sans aucun doute, tout cela est utile, indispensable même, mais ce n'est pas tout. La prépondérance, qu'on a revendiquée pour l'histoire, a faussé les idées et a produit des effets fâcheux dans l'ordre politique et social. En niant plus ou moins explicitement la science, certains économistes ont facilité l'entrée en scène du socialisme et favorisé le réveil de la réaction économique, c'est-à-dire le renforcement de la protection industrielle, la reconstitution des corporations de métier et nombre de mesures restrictives. L'esprit public est ainsi devenu moins libéral.

Heureusement, les exagérations de l'école historique lui ont suscité des adversaires distingués, et en ont réduit à sa juste valeur relative. M. C. Menger, de l'Université de Vienne, s'est chargé de publier une réfutation en règle ¹. On ne peut citer ici que de courts passages ou plutôt de courts résumés de certains passages de son livre sur la Méthode ². Dans la première partie de son ouvrage, il s'occupe surtout de bien faire comprendre la différence qu'il y a entre la théorie et l'histoire. Celle-ci a pour objet des faits individuels (un héros, une nation, une science) ou une série de faits individuels (histoire des famines, des guerres successives); la théorie étudie les généralités tirées ou *abstraites* d'un ensemble de faits ou de phénomènes de même nature, c'est-à-dire des types, des formes et des rapports entre ces types, soit des lois (les formes et les lois de l'échange, des prix, de la rente du sol, de l'offre et de la demande, etc., et de leur influence sur la population, p. 13).

Dans la deuxième partie, l'auteur montre d'abord que la théorie a toujours tenu compte du développement des

¹ M. Ad. Wagner et quelques autres ont nuí indirectement à l'école historique, en démontrant la nécessité de la théorie.

² Le titre complet de l'ouvrage en question est indiqué plus haut, p. 10.

phénomènes ; elle y était forcée, car elle n'aurait pas pu former ses types sans embrasser l'ensemble du phénomène selon sa durée dans le temps et selon son expansion dans l'espace (p. 105). Que dirait-on de celui qui, dans une crise commerciale, prendrait pour type le moment actuel à un endroit déterminé, et non la totalité du phénomène depuis la naissance de la crise jusqu'à sa cessation, en l'observant à la fois dans les différents pays où son action s'est fait sentir ? La méthode historique pourrait bien tomber dans cette faute, puisqu'elle s'attache surtout à saisir le fait, et qu'elle concentre son attention volontiers aux phénomènes d'un pays déterminé (*Volkswirthschaft*). Nous aurons souvent l'occasion de montrer que l'école classique tient parfaitement compte du temps et des lieux, mais l'école historique pousse ce soin tellement loin, qu'elle ne fait plus que de l'économie spéciale, étroitement circonscrite et perd complètement de vue la science.

M. Menger montre encore (p. 119) que pour beaucoup de ceux qui prétendent faire de l'économie politique selon la méthode historique, il suffit de garnir, « de chamarrer » de notes historiques un exposé des doctrines courantes. Il signale aussi l'erreur de ceux qui confondent le point de vue historique de l'économie politique avec une histoire de certaines doctrines, et il cite comme exemple un passage du livre de M. Knies (p. 19 de la 1^{re} édition et p. 24 de la 2^e édition) que je vais traduire : « En opposition avec l'absolutisme de la théorie, dit M. Knies ¹, la conception historique de l'économie politique repose sur ce principe que, comme l'état économique réel, la théorie de l'économie politique est un produit du développement historique ; qu'elle se forme en restant dans un rapport étroit avec l'ensemble de l'organisme d'une époque de l'histoire des hommes et des

¹ Un professeur très connu de l'université de Berlin a dit de M. Knies : « Il est très profond, mais bien lourd. » En effet, que de mots inutiles on trouvera dans le passage traduit, et pourtant j'ai pu, sans altérer la moindre nuance de la pensée, en omettre quelques autres. J'ai remarqué dans le livre de M. Knies un alinéa de six pages (p. 291 à 298, édition de 1853).

peuples, soumise aux conditions de temps, de lieux et de nationalité dans lesquelles s'opère son développement progressif ; que ses arguments plongent dans la vie historique des peuples, et que ses résultats ont le caractère de solutions historiques ; qu'elle ne peut représenter les « lois » générales dans la partie théorique de l'économie nationale que comme l'*explication historique* et la *manifestation successive* de la vérité, et qu'à chaque degré d'avancement elle n'est que la généralisation des vérités reconnues jusqu'à ce moment, et qu'on ne peut la considérer comme absolument achevée, ni sous le rapport de la qualité (du fond) ni sous celui de la forme ; enfin que l'absolutisme de la théorie, s'il a pu se faire admettre et régner à une époque quelconque, n'est toujours qu'un enfant de ce temps-là et ne représente qu'un point déterminé dans le développement historique de l'économie politique. »

M. Menger fait remarquer que ce n'est pas là de la science, mais de l'histoire. J'ajouterai qu'à écouter M. Knies, l'humanité n'est pas capable de recueillir jamais une vérité ¹. Si on nous apprenait aujourd'hui que deux et deux font quatre, nous aurions à nous dire : enregistrons ce résultat comme provisoire, il répond à l'état actuel de l'ensemble de l'organisme politique et social, mais il viendra peut-être un temps où deux et deux feront cinq. Ou aussi : de nos jours, les choses rares sont chères, les choses abondantes, à bon marché ; il viendra peut-être un temps où ce sera le contraire. Si, par impossible, l'école historique prenait le dessus, on n'oserait plus rien entreprendre, de crainte qu'avant d'avoir terminé l'affaire la société ne se soit élevée à un autre « degré de développement », et que toutes les conditions économiques ne s'en trouvent changées. Plutôt que d'adopter de pareilles

¹ Je dois ajouter que M. Knies semble supposer que l'homme change autant que les institutions. Or, il est facile de prouver que la nature de l'homme n'a pas changé dans les temps historiques, et qu'il désire toujours obtenir le plus grand résultat pour le moindre effort, que les choses rares sont chères et que les autres lois économiques, fondées sur la nature humaine, n'ont pas changé non plus.

idées, qui paralyseraient tout mouvement, il vaudrait mieux que les hommes crussent avoir rencontré la vérité; ils agiraient du moins tout en se trompant parfois sans doute, quitte à se rectifier. Ces opinions si mobiles sont le résultat du tempérament de MM. Knies, Roscher, Schmoller et quelques autres savants peu favorables à des théories rigoureuses. Ils ont oublié que notre intelligence a des moyens de reconnaître la vérité dans un assez grand nombre de cas; usons-en, réservons le doute pour les autres cas et ne le rendons pas universel.

Le savant professeur de Vienne s'applique ensuite à démontrer que l'histoire, quelque important que soit son concours, ne suffit pas pour établir la science économique, qu'il faut encore l'observation directe... D'ailleurs, l'histoire nous apprend-elle toujours la vérité vraie, et s'étend-elle sur tous les sujets que l'économiste a besoin de connaître? Nous parlions jusqu'à présent de la science, ou de la théorie; quant à l'art, ou à la pratique, il va sans dire que les connaissances historiques, la condition de temps, de lieu, de nationalité y jouent un rôle prédominant, car on veut appliquer certains principes, certaines règles à des faits concrets, individuels, particuliers. On ne doit pas confondre le général avec le particulier, l'abstrait et le concret, distinction qu'on n'a pas toujours faite dans le camp de « l'historisme¹ ».

Nous renvoyons à la fin de la section ce qui reste à dire sur l'école historique. Nous y exposerons et discuterons les opinions des auteurs les plus récents. Nous croyons devoir définir ici, en quelques mots, l'école classique ou libérale, qu'il est de mode d'attaquer, depuis que de nouveaux venus s'efforcent de la remplacer. Cette définition est assez difficile parce que les opinions des auteurs qui jouissaient le plus d'autorité après Ad. Smith et dans la première moitié de ce siècle, sont loin d'être d'accord sur tous les points. Chacun n'acceptait de ses prédécesseurs que ce qu'il croyait vrai, les exagérations furent

¹ Comparez la 2^e section du chap. VIII : L'ÉVOLUTION.

généralement éliminées, et il s'établit ainsi une opinion moyenne, composée des propositions les moins contestables. On se trouve ainsi d'accord au moins sur ces points.

L'Économique est une science d'observation ¹; les lois, règles, préceptes économiques sont induits des faits observés. C'est la *science économique* qui constate les lois, c'est l'*art* qui les applique. Les lois économiques sont fondées sur la nature humaine (psychologie dans ses rapports avec les lois naturelles (physique, physiologie) que l'homme met en action lors de la production des matières nécessaires à la satisfaction de ses besoins. Tant que l'homme et la nature seront les mêmes, les lois économiques ne changeront pas. On ne doit pas confondre les lois, qui sont du domaine de la science, avec les *préceptes* qui sont formulés par l'art économique (la pratique, l'application). La loi constate le rapport entre deux faits — la cause et l'effet — elle ne prescrit rien; elle est toujours objective : le précepte varie suivant les temps, les lieux et les circonstances, il est — ou doit être fondé — sur des faits observés, des lois constatées, mais il est toujours subjectif. C'est un individu qui induit et déduit avec plus ou moins d'intelligence et de pénétration : certaines observations, inductions et déductions peuvent avoir été si souvent répétées, et par tant d'individus différents, qu'elles perdent le caractère de l'individualité. Chacun les voit alors de la même façon. Nous traiterons plus amplement des lois économiques au chapitre IX et y renvoyons.

Ce qui caractérise l'école classique, c'est donc, par rapport à la science, la recherche des lois économiques

¹ On a dit que l'économie est une science d'observation et non une science expérimentale (voyez par exemple le Traité de M. Paul-Leroy-Beaulieu), mais ce n'est pas complètement exact. Il est vrai qu'on ne peut pas expérimenter à volonté, mais l'on peut organiser nombre d'expériences. Ainsi l'Allemagne fait en ce moment une grande expérience d'assurance ouvrière. Si dans dix ou vingt ans tout le monde est convaincu que la chose produit plus de mal que de bien, on supprimera l'organisation et l'humanité sera plus riche d'une expérience. Il en sera de même si le bien l'emporte : alors tous les pays civilisés introduiront l'assurance ouvrière. Il en est de même d'un grand nombre d'autres innovations; malheureusement, en matière sociale les expériences coûtent cher.

(chap. IX), l'étude des rapports fondés sur la nature des choses : on trouve, ou l'on ne trouve pas ces lois ; elles sont plus ou moins bien formulées, et, soit dit en passant, si les premiers auteurs des formules se sont parfois (pas tant que l'on dit) trompés, ce serait le devoir de leurs élèves (et toutes les écoles sont leurs élèves) de les rectifier avec respect. On parle tant des devoirs aujourd'hui (des devoirs des autres !) ce respect est le premier devoir d'un économiste. Relativement à l'*art* ou aux applications de la science, l'école classique est caractérisée par l'amour de la liberté ; elle est sincèrement libérale. Elle demande la liberté par respect pour la dignité humaine ; elle la demande encore parce que, généralement, chacun sait mieux ce qui lui convient que n'importe quel autre homme. Elle ne considère pas les hommes comme infaillibles ; par ignorance, ou par passion, ils peuvent mal employer leur liberté, mais une erreur commise par un individu ne nuit généralement qu'à cet individu, tandis que toute erreur commise par l'État — qui n'est pas infaillible non plus — peut nuire à des milliers, à des millions d'individus.

L'école classique a pour postulat la propriété individuelle et la famille (héritage), ainsi que la liberté des contrats et la concurrence ; c'est par ces postulats qu'elle est opposée au socialisme, ainsi qu'aux écoles économiques qui en sont plus ou moins pénétrées. Elle n'ignore pas qu'on peut abuser de tout : les meilleures choses, les plus sublimes institutions ont leur côté nuisible ; on ne connaît rien d'absolument bon sur la terre. Rien ne nous empêche d'attaquer les abus ou que nous les rencontrions, mais on doit les attaquer sans nuire aux institutions fondamentales de toute société civilisée auxquelles ils se rattachent. Il serait à désirer que la nécessité de ménager le bon grain quand on fait la chasse à l'ivraie fut toujours bien présente à l'esprit des professeurs d'économie politique... et à maint homme d'État.

La plupart des économistes de l'école dite « Socialistes de la chaire » n'ont pour l'école classique que de la malveil-

lance¹; ils en attaquent les doctrines à tort et à travers, et avec des exagérations qui équivalent à des calomnies. Mais l'école classique a aussi des défenseurs en Allemagne et ailleurs, comme MM. C. Menger, Ad. Wagner, de moins en moins² H. Dietzel, J. Conrad, Shield Nicholson, Alf. Marshall et autres³, qui reconnaissent qu'Ad. Smith et ses successeurs ont fondé la science économique et qu'on ne saurait se passer du trésor d'observations et de vérités qu'ils ont accumulé. L'auteur d'un livre récent, *Die Entstehung der Volkswirtschaft*, M. Karl Bücher, (Tübingue, Laupp, 1893) peut en somme également compter parmi les modérés et nous allons lui emprunter un passage que nous accompagnerons de courtes observations entre parenthèses :

Après avoir dit, que pendant une grande partie de ce siècle, les adeptes de la science économique ne voulaient pas entendre parler de l'intervention de l'État (légère exagération, on voulait seulement le réduire à ce qui le regarde spécialement et à ce qui est au-dessus de la portée de l'initiative privée). Il raconte comment se constitua peu à peu en Allemagne l'école dite historique, qui attaqua les bases de la science économique établie, contestant l'applicabilité générale de ses doctrines à la vie pratique. En remontant des phénomènes économiques actuels à ceux qui les ont successivement précédés, elle arriva à ne considérer l'ordre social actuel que comme une phase de l'évolution économique des peuples, et crut ne pouvoir accor-

¹ C'est un peu le cas de toutes les nouvelles écoles, et souvent des nouvelles religions, relativement à celles qui les ont précédées.

² Surtout depuis qu'il s'est constitué apôtre du socialisme d'Etat.

³ Par exemple M. Rich. Schüller qui a écrit : *Die Klass. Nationalökonomik u. ihre Gegner* (l'économie politique classique et ses adversaires), Berlin, C. Heymann, 1895.

L'auteur passe en revue les accusations de ces adversaires, et les réfute aisément en montrant par des citations que les reproches n'ont aucun fondement. Les adhérents des nouvelles écoles, et surtout leurs fondateurs ne font pas de la science, mais de la polémique. Dans la polémique on est souvent peu scrupuleux sur les moyens. L'école classique continue à faire de la science sans perdre son sang froid, tandis que l'école historique ne fait que de l'art, de l'application, en se laissant — comme tout ceux qui agissent — influencer par les courants politiques et autres du moment.

Ajoutons encore ceci : ceux qui accusent l'école classique d'improviser ignorent donc que : la division du travail est connue depuis Platon ; la valeur en usage et en échange, comme la monnaie, depuis Aristote ; le commerce, depuis la plus haute antiquité (Bible, etc.) ; la propriété, de temps immémorial, et nous pourrions de beaucoup allonger cette liste. Les auteurs de la fin du XVIII^e siècle n'ont fait que systématiser ce qu'on savait antérieurement.

der aux théories développées par Ad. Smith., Ricardo et leurs successeurs, qu'une valeur relative. (L'école historique ne s'occupa que de la pratique et Ricardo seulement de la théorie : ils parlaient donc un langage différent). Elle se prononça contre l'extrême individualisme (qu'est-ce ici que : « extrême ») qui domine dans la science depuis les physiocrates ; elle opposa aux intérêts des individus ceux de la société, comme d'un ordre supérieur (la société n'est-elle pas un ensemble d'individus ?) Elle contesta aux lois économiques le caractère de lois naturelles, et ne les admit qu'en qualité de lois sociales, dont l'action peut être modifiée par les lois de l'État. » (L'État peut-il ordonner que les choses rares soient à bon marché ou que la bonne monnaie chasse la mauvaise ¹ ?)

« On ne saisit pas encore bien, dans une partie du monde économique, la nature des rapports des deux écoles avec la science, ainsi que de leurs vues sur l'économie pratique. On entend souvent exprimer l'opinion, et on la trouve souvent dans des livres, que l'économie politique historique des Allemands a scientifiquement anéanti la théorie économique anglo-française, le « Smithianisme ». Quelques représentants imprudents de l'école historique ont appuyé cette manière de voir erronnée, en affectant de croire que les théorèmes de l'économie politique classique n'étaient que du fatras, dont il fallait se débarrasser le plus tôt possible. Mais les choses ne sont pas si simples que cela. Ce que l'*historisme* cherche dans l'économie politique, est toute autre chose que ce que le *smithianisme* y trouvait. L'école historique veut faire de l'économie politique la théorie de l'évolution économique des peuples, tandis que le smithianisme se propose d'approfondir les lois de la vie économique actuelle. Ce sont là deux buts complètement différents, qui peuvent d'ailleurs très bien être poursuivis simultanément. » Nous nous arrêtons, parce qu'il ne faut pas abuser des citations, mais à regret, nous aurions voulu pouvoir réfuter quelques assertions contenues dans les développements que l'auteur présente à la suite de ces lignes ².

¹ Gresham, et tout le monde après lui, ont constaté que la mauvaise monnaie chasse la bonne (Loi connue même d'Eschyle).

² Nous devons cependant citer : Ashley, *An Introduction to english Economic history and theory* (Londres, Longmans etc.). Il dit : modern economic theories therefore are not true — c'est là une manière peu réfléchie de s'exprimer, *not true* (pas vrai). Comment, parce que Aristote n'est pas

Nous avons maintenant à justifier la proposition émise plus haut (p. 18), relativement à la plus grande certitude qu'offre la déduction comparée à l'induction. Avant de donner nos propres arguments, nous croyons devoir emprunter quelques passages à deux auteurs anglais que tout le monde connaît. L'un est Cairnes, auteur de : *The character and logical method of political economy* Londres, Macmilan, 2^e édit., 1875, p. 63 et suiv., « Je crains, dit-il à peu près ¹, que beaucoup de personnes seront d'avis que l'induction est le vrai moyen de se procurer des connaissances exactes en économie politique. Selon cette opinion, l'adepte devra commencer par collectionner et classer tous les faits relatifs aux richesses, aux prix, salaires, rentes, profits, commerce, production, etc., constatés dans les différents pays, et, cette première opération accomplie, il devra en tirer des raisons ou des arguments pour arriver à déterminer les causes et les lois qui gouvernent ces faits. Pour montrer que cette méthode est complètement impuissante à résoudre des problèmes économiques, on n'a qu'à se rendre compte de la nature de ces problèmes. Les phénomènes relatifs aux richesses sont les plus compliqués qui existent. Ils sont le résultat d'une grande variété d'influences, agissant simultanément, s'entr'aidant ou se contrariant et se modifiant sans cesse. Combien d'influences, par exemple, ne concourent pas à la fixation d'un prix, combien ne se combinent pas pour faire naître une demande déterminée, et de combien d'autres ne dépend pas le montant des offres ? — Or, si

allé en chemin de fer, nous n'y allons pas non plus ? Si un économiste avait dit : les chemins de fer ont existé de tout temps, M. Ashley aurait eu raison de dire *not true*; or personne ne l'a dit. Quand il donne à entendre (indirectement) que, — autrefois les choses abondantes peuvent avoir été chères et les choses rares à bon marché — il n'y a pas certes réfléchi; they are true neither for the past, when the conditions, the postulat did not exist, nor for the future, when, unless society become stationary, the conditions will have changed.

M. Ashley s'imagine-t-il qu'Ad. Smith, J.-B. Say, etc., et leurs centaines de mille disciples ont ignoré cela ? Voilà ce que c'est que de vouloir suivre la doctrine à la mode. Que M. Ashley lise la brochure de M. Schüller (Berlin, Heymann, 1895, Paris, Guillaumin que nous avons citée.

¹ Pour ménager l'espace, je résume.

les phénomènes sont aussi compliqués et subissent l'action de tant de causes, pour pouvoir procéder par induction, c'est-à-dire pour remonter du fait particulier à la loi générale, il faudrait posséder le moyen d'expérimenter, moyen que l'économiste ne possède pas. » L'auteur explique ce qu'il faut entendre par expérimenter (combinaison des faits de manière à dégager et isoler les diverses causes), et continue à peu près ainsi : Le sujet sur lequel portent les investigations, c'est l'homme, ce sont ses intérêts, et avec eux on ne peut pas agir aussi librement qu'avec maint autre objet. On est obligé de prendre les phénomènes tels qu'ils se présentent, et si l'on ne veut pas suivre d'autre voie que l'induction pure, on raisonnerait jusqu'à la fin du monde (*till the crack of doom*), sans arriver au moindre résultat utile... Ce qui fait qu'on croit souvent le contraire, c'est qu'en raisonnant sur des faits sociaux ou politiques, les hommes combinent toujours, avec leur connaissance des phénomènes, des motifs personnels et des principes de conduite qui leur sont si familiers, qu'ils n'ont plus conscience de leur emploi. Leur connaissance de la nature humaine, des conditions physiques et morales des choses, guide leur jugement ; mais ce n'est plus là de l'induction pure, c'est une analyse logique, une combinaison de déductions et d'inductions, sans qu'on s'aperçoive de la déduction, et c'est ainsi qu'on attribue tout à l'induction...

Cairnes cite ici J.-Stuart Mill, et nous allons reproduire cette citation d'après la traduction de Louis Puisse (traducteur de la Logique de Mill). Disons seulement que Cairnes s'étend encore longuement sur l'induction et lui fait sa part. Comme tous les instruments, elle est bonne lorsqu'elle est bien employée.

Mill est précisément le second auteur que nous voulons citer, car il a beaucoup étudié l'induction. Plus d'un passage de ses livres seraient instructifs, mais tenons-nous-en à celui que Cairnes a choisi (*Système de logique*, livre III, ch. III, § 8, tome I, p. 508 de la traduction,

1866). « L'opinion vulgaire, que les bonnes méthodes d'investigation dans les matières politiques (et morales) sont celles de l'induction baconienne, que le vrai guide en ces questions n'est pas le raisonnement, mais l'expérience spéciale, sera un jour citée comme un des signes les moins équivoques de l'abaissement des facultés spéculatives de l'époque où elle a été accréditée. Rien de plus risible que ces sortes de parodies du raisonnement expérimental qu'on trouve journellement, non pas seulement dans les discussions familières, mais dans de graves traités, sur les questions relatives aux choses publiques. « Comment, demande-t-on, une institution pourrait-elle « être mauvaise, quand sous elle le pays a prospéré ? « Comment telles et telles causes auraient-elles contribué « à la prospérité d'un pays, quand un autre pays a également prospéré sans ces causes ? » Quiconque emploie des arguments de ce genre, et de bonne foi, on devrait l'envoyer apprendre les éléments de quelques-unes des sciences physiques les plus faciles. Ces raisonneurs ignorent le fait de la *pluralité des causes*, dans le cas même qui en offre l'exemple le plus signalé.

Il est si peu permis, en ces matières, de conclure d'après la comparaison de cas particuliers, que même l'impossibilité des expériences artificielles dans l'étude des phénomènes sociaux — circonstance si préjudiciable à la recherche inductive directe — est ici à peine regrettable ; car pût-on même expérimenter sur une nation ou sur toute la race humaine avec aussi peu de scrupule que Magendie expérimentait sur les chiens et les lapins, on ne réussirait jamais à produire deux cas ne différant absolument en rien, si ce n'est par l'absence ou la présence de quelque circonstance bien définie. Ce qui ressemble le plus à une expérience, au sens philosophique du mot, dans les choses (morales et politiques), est l'introduction d'un nouvel élément actif dans les affaires publiques par une mesure spéciale de gouvernement, telle que la promulgation ou l'abrogation d'une loi par-

tielière. Mais quand il y a tant d'influences en jeu, il faut du temps pour que l'influence d'une cause nouvelle sur les faits nationaux devienne apparente ; et, comme les causes qui opèrent dans une si grande sphère, non seulement sont très nombreuses, mais encore s'altèrent continuellement, il est certain qu'avant que l'effet de la nouvelle cause devienne assez manifeste pour être un sujet d'induction, un si grand nombre d'autres circonstances influentes auront changé, que l'expérience se trouvera nécessairement viciée. »

Mill a montré les difficultés extérieures ou objectives de la tâche : nous allons en indiquer les difficultés subjectives, intérieures, celles qui résultent de la nature humaine. Induire, tirer d'un fait ou d'un groupe de faits une vérité générale, une règle, une loi, est une opération que tous les hommes tentent, mais le plus souvent sans obtenir de succès. Le succès consiste à satisfaire d'autres esprits qui contrôleraient l'opération. Si l'homme qui induit est ignorant et raisonne mal, s'il a l'esprit faux, comme on dit, il n'arrivera à rien de bon. Les vaches de Pierre sont subitement tombées malades ; il en conclut qu'une sorcière leur a jeté un sort. Mais l'ignorance n'est rien à côté de la passion ; celle-ci peut dominer même des esprits cultivés et les aveugler¹ : la religion, le patriotisme, l'amour, aussi bien que l'intérêt, la haine, l'envie font qu'on interprète souvent mal les faits les plus éloquents, et que le témoin impartial et indifférent se demande : celui qui juge ainsi, est-il de bonne foi ? Et il se répond intérieurement : C'est impossible. — Il est pourtant possible d'être aveugle. — Ainsi donc, l'induction est un instrument délicat et dangereux.

Il est délicat, c'est-à-dire qu'il se brise aisément, mais il ne pourrait aider à fendre un cheveu. Les vérités que

¹ Il est bien des choses que, sans être aveugle, on voit mal, parce que les apparences sont trompeuses. Et que dire des affaires où les témoignages sont absolument contradictoires, inconciliables, comme dans certaines enquêtes ? L'enquête est un essai d'induction.

L'induction fait découvrir ou permet d'approfondir sont généralement très visibles, très patentes ; elles sont bien vite reconnues, vérifiées et contrôlées par de nombreux observateurs et se vulgarisent aussitôt. Les anciens faits, ceux qu'on a depuis longtemps constatés et déterminés, sont catalogués et restent acquis ; les faits nouveaux clairs et simples le sont bien vite à leur tour, presque d'une manière inconsciente, et il ne reste aux prôneurs de l'induction que les faits difficiles à classer, sur lesquels ils peuvent exercer leur sagacité... et peut-être leurs passions, et dont ils peuvent discuter, sans toujours réussir à découvrir une vérité.

Or, le produit de l'induction peut être considéré comme la matière première sur laquelle travaille la déduction : l'induction produit pour ainsi dire le blé, et si nous mangeons du pain, c'est la déduction qui représente le meunier et le boulanger. C'est la déduction qui fait les applications. Elle n'est certes pas infaillible, mais elle n'invente pas, comme parfois l'induction, qui subit aussi des illusions, et souvent ce qu'on croit une erreur de raisonnement n'est qu'une imperfection des prémisses fournies par l'induction. Quand le point de départ n'est pas bon, toute la série des conséquences s'en ressent. Et c'est un éloge implicite que nous faisons ainsi à la déduction ; elle ne peut pas s'écarter, elle marche pour ainsi dire sur les rails, mais si elle ne peut pas dévier... elle peut dérailler. Ce sont les prémisses qui fournissent les rails sur lesquels la déduction marche ; mais ces rails ne vont pas bien loin, et l'on néglige trop souvent de les rallonger au moyen de nouvelles observations... et de nouvelles inductions.

Notre génération a vu naître en Allemagne ce qu'on nomme « l'Ecole historique » et feu W. Roscher, qui a été si longtemps l'aimable et savant professeur de l'université de Leipzig, en donna l'idée dans son programme de 1843 (*Grundriss zu Vorlesungen über die Staatswirthschaft*), et en a été le représentant le plus modéré. Nous avons vu que ses élèves ou ses

successeurs, notamment MM. Knies et Schmoller, ont été plus avancés que lui et ont soulevé une réaction. Le plus fougueux de leurs disciples anglais ¹ est le Révérend docteur en théologie W. Cunningham qui, à peine nommé professeur d'économie politique à Oxford, s'empresse (*nothing can be more important*) de dire qu'il ne prend pas au sérieux la science qu'il est chargé d'enseigner. L'article en question se trouve dans *The Economic Journal*, mars 1892, sous le titre de : *The relativity of economic doctrine*. L'auteur explique ainsi sa mission : « Je suis ici pour étudier et pour aider d'autres à étudier un très important groupe de phénomènes sociaux ; mais je ne suis pas ici pour enseigner un ensemble de vérités déterminées sur la société, applicable à tous les temps et tous les lieux ², et encore moins d'offrir une direction autorisée lors de grandes difficultés. Je desire insister sur la relativité de la doctrine économique, et sur les étroites limites des lieux et du temps dans lesquelles on peut faire des généralisations soutenables sur des affaires économiques actuelles ». Un peu plus loin il ajoute : « et comme elle ne nous donne aucun savoir qui tienne bon (*which holds good*) en tout temps et tout lieu, elle ne nous offre aucun guide pratique en lequel on puisse avoir une confiance absolue ». Dans la même revue, septembre 1892, M. Cunningham attaque des économistes historiens à son point de vue, qui n'est pas toujours le bon, et dans *The Economic Review*, publiée par la *Christian Social Union*, le savant théologien-économiste conteste que « la science économique pure » ait à considérer « les causes et les effets », elle consiste, selon lui, simplement « dans la description de tous les cas qui peuvent se présenter ». Dans l'article de septembre 1892, précité, M. Cunningham trouve que les professeurs Rogers, Marshall, etc., « pervertissent » l'histoire ; ces auteurs distingués pourraient bien être d'avis que leur pieux critique pervertit l'économique.

M. J. N. Keynes dans *The scope and methode of political Economy* expose les rapports qui existent entre l'économie politique et l'histoire économique (p. 252 et suiv.). Il montre d'abord que l'histoire expose des faits concrets, tandis que la théorie économique s'applique à découvrir des lois, et que l'une

¹ Nous en retrouverons d'ailleurs dans d'autres chapitres.

² C'est là un pur truisme, car jamais on trouvera un précepte (pratique) applicable à tous les temps et tous les lieux. Mais l'auteur ne se fie pas non plus à son jugement pour les affaires actuelles.

ne peut jamais remplacer l'autre. Il recherche ensuite l'utilité que l'histoire peut avoir pour la science en lui fournissant des exemples à l'appui de ses doctrines, ou des faits qui les rectifient et les étendent (il en cite). Après avoir montré l'utilité de l'histoire pour l'économiste, il développe celle que l'économie présente à l'historien. Nous devons nous abstenir d'entrer dans les détails, il suffit de dire que M. Keynes expose des idées modérées; selon lui : tout est utile *dans ses limites propres*. C'est aussi mon opinion.

M. J. de Gans-Ludassy, *Die wirthschaftliche Energie* (Iena. Fischer, 1893, t. I) consacre un long chapitre aux diverses écoles, mais nous devons nous borner à le mentionner, il nous faudrait trop de pages pour analyser et discuter ses opinions, nous préférons consacrer quelques lignes au livre de M. J. B. Crozier, *Civilisation and Progress* (Longmans, Green et C. 1892, 3^e édit.) où nous trouvons des idées d'apparence paradoxales, mais qui méritent qu'on les examine de près.

Selon M. Crozier, l'histoire ne nous apprend rien — j'allais ajouter : c'est nous qui apprenons à l'histoire. Pour être plus exact, il faudrait peut-être dire, que le présent *explique* le passé, et non *vice versa*. L'histoire n'est qu'un récit de faits, c'est à nous à les interpréter. C'est ce que font beaucoup d'historiens, comme Gibbon, Hume, Grote, Macaulay, Carlyle parmi les Anglais. « La tâche de l'historien consiste à trouver des causes, des motifs, des impulsions suffisantes pour expliquer les faits et les réunir en un tout complet et harmonieux (p. 32). Si les motifs ou les causes indiquées paraissent résulter naturellement de la situation et du caractère des acteurs, nous disons que l'historien nous offre un exposé fidèle des événements qu'il raconte : si non, nous sommes mécontents et proclamons qu'il n'a pas réussi..... En d'autres termes, si les causes assignées à l'événement du passé ne paraissent pas en état de le produire de nos jours, nous en contestons la valeur. Gibbon, dans un célèbre chapitre de son grand ouvrage, énumère les causes qui, selon lui, ont produit l'extension du christianisme; nous nous demandons si les mêmes causes seraient suivies actuellement des mêmes effets, et selon la réponse que nous avons à donner, nous acceptons ou rejetons la démonstration. Carlyle nous présente ce qu'il appelle une « nouvelle évaluation » de

Cromwell ; de même Froude de Henri VIII. Nous apprécions si ces évaluations répondent aux faits selon les lois de la nature humaine à nous connues, et les approuvons ou rejetons. De sorte que l'histoire, au lieu d'éclairer le présent, reçoit sa lumière du présent ; au lieu d'être la base de l'interprétation du présent, s'appuie sur le présent, et l'histoire n'est plus qu'une illustration, un commentaire... » L'auteur montre que Carlyle a raison lorsqu'il juge le passé avec les vues du présent, tandis qu'il a tort quand il abandonne ce critérium. C'est ainsi qu'il range le servage parmi les institutions les plus utiles, ce qu'il n'aurait pas fait, s'il l'avait envisagé avec les yeux d'un homme de son propre siècle.

« On demandera : mais comment interpréter le passé par le présent, si aucune institution du présent ne répond à celles du passé ? Ainsi, nous n'avons pas de serfs actuellement en Angleterre, comment comprendrions nous la société dont ils formaient un élément constitutif ? Nous répondons : par analogie..... » L'auteur montre que Shakspeare procédait de cette façon, et qu'il lui dût ses succès. Il présentait les faits attribués aux personnages de ses drames historiques avec les sentiments de sa propre époque. Ses drames parurent ainsi plus réels, et la vie des anciens sembla avoir été reproduite avec une profonde vérité.

« Il est, dit M. Crozier plus loin (p. 35), un certain nombre de généralisations (propositions) que nous considérons comme un enseignement, dérivées directement de l'histoire, laquelle semble y attacher une sanction tout à fait hors de proportion avec leur importance. Ces prétendus enseignements de l'histoire renferment, entre autres, de véritables lieux communs, comme ceux-ci : le luxe est une cause de décadence pour un État ; la licence des démocraties aboutit au despotisme ; le premier souffle de la liberté, au lieu d'apaiser le mécontentement, l'excite. Or, quelle que soit la part de vérité que ces propositions renferment, notre foi en elles n'est pas plus due à l'histoire que celle de l'exactitude d'un calcul comme 2 et 2 font 4. Si nous n'avions pas constaté qu'elles sont encore vraies de nos jours, l'autorité de l'histoire ne leur donnerait pas plus de force, qu'elle ne pourrait faire admettre que $2 + 2 = 5$. Nous sommes d'avis que le luxe contribue à la décadence d'un État, non parce que l'histoire l'affirme, mais parce que, sous

nos yeux, le luxe a une tendance à l'égoïsme, à l'isolement, à la désunion, à l'énervation, et qu'il relâche ainsi les liens sociaux sans lesquels aucune nation ne peut exister. Nous croyons que la licence des démocraties aboutira au despotisme, non parce que nombre de faits historiques appuient cette induction, mais parce que nous voyons que la licence produit le désordre, et que le désordre ne peut devenir de l'ordre que si le pouvoir suprême est confié pour un temps à un seul individu..... L'histoire ne nous est utile, que parce que nous ne pouvons avoir tous les exemples réunis sous nos yeux ; l'histoire y supplée, non qu'elle ne nous apprenne rien de nouveau, mais parce qu'elle fournit des faits à l'appui d'une conviction déjà établie..... (Bien que la plus grande partie de notre savoir soit acceptée de confiance, *by proxy*, néanmoins, nous admettons un fait, non sur la seule autorité de l'histoire, mais parce qu'il est conforme ou ne contredit pas trop ce que nous croyons vrai..... Je puis croire qu'un homme a tué son voisin dans un accès de passion, parce que je me rends compte des extrémités auxquelles la passion peut se porter, lorsque aucune considération ne la retient. De même pour l'histoire : elle fournit au présent les fruits de l'expérience des temps passés, et nous assure ainsi que les mêmes causes produisent les mêmes effets. En tout cas, les résultats tirés des faits historiques doivent nous paraître vraisemblables, sinon, le messager envoyé par le Ciel ne nous les ferait pas croire..... » Ce sont les progrès des sciences qui nous empêchent de croire aux miracles : la science explique maintenant ce qui, autrefois, parut l'effet d'une force surnaturelle.

Nous ne pousserons pas plus loin nos extraits de ce remarquable ouvrage qui, s'il n'expose pas la vérité tout entière, découvre des points de vue négligés jusqu'à présent, et que les partisans de l'historisme devraient méditer. Je ne m'arrêterai pas non plus à ce fait bien connu que l'histoire est souvent inexactement présentée, qu'on nous raconte des mensonges : je veux seulement dire que l'Économique étudie certains mobiles de l'homme (psychologie), mis en rapport avec certaines lois de la nature extérieure (physiologie végétale, etc.), qui n'ont pas changé dans les temps historiques — l'époque des singes, s'il était vrai que nous avons l'honneur de compter les quadrumanes parmi nos aïeux, ne regarde pas la science économique. — Il y a bien les effets produits par les sociétés, qui changent

en se développant, mais les sociétés n'ont influé que sur la forme et non sur le fond; elles n'ont pas changé la nature humaine.

Nous revenons aux deux méthodes de recherche connues sous le nom de déduction et d'induction, mais seulement pour renvoyer aux sources. C'est dans les livres des logiciens qu'il faut chercher des détails sur ces deux procédés; nous citerons surtout J. St. Mill et Wund. Parmi les économistes, c'est peut-être M. Ad. Wagner, dans ses *Grundlagen*, 3^e éd., qui leur a consacré l'étude la plus approfondie. C'est un travail très instructif, mais avec les tendances de l'auteur, il est bon d'être sur ses gardes. On peut aussi consulter J. N. Keynes, *The scop and methode*, etc., ainsi que J. de Gans-Ludassy, *Die wirtschaftliche Energie* (Iéna. Fischer, 1893). Pour nous résumer, nous pouvons nous en tenir à ce que dit M. A. Wagner, p. 167 de l'ouvrage cité : « En fait, il n'existe peut être pas un seul travail traitant de matière économique dans lequel l'auteur se serait servi exclusivement d'une des deux méthodes (déd. ou ind.). L'économiste qui croirait ne s'être servi que de l'une, se trompe lui-même. On emploie généralement les deux méthodes, au moins d'une manière inconsciente, mais le plus souvent volontairement. Cela résulte du mode de fonctionnement de l'intelligence humaine, quelle que soit la science à laquelle elle s'applique. » Je le répète, il n'y a que des jeunes gens qui ne se sont pas encore assimilé la science nouvellement ingérée qui puissent accuser l'école classique de faire rien que « des déductions *a priori*. »

On parle de nos jours beaucoup d'une « méthode mathématique ». Le mot méthode semble ici trop prétentieux, c'est un simple procédé qui date de Cournot (*Principes mathématiques de la théorie des richesses*, 1838), bien que Canard s'en soit déjà un peu servi. Cournot a eu de nombreux successeurs, et l'on a pu ainsi vérifier souvent que ce procédé n'a qu'une utilité restreinte, et en tout cas n'empêche pas les erreurs, comme le montrent les nombreuses critiques que les mathématiciens ont fait les uns des autres. Nous avons plusieurs objections à présenter contre l'emploi fréquent de ce procédé. Le premier, c'est qu'une très petite fraction du public seulement est en état

de suivre un exposé mathématique; si l'emploi de l'*x* devait prévaloir, le champ d'action de la science économique se rétrécirait considérablement, au grand préjudice de l'humanité, car tout le monde est intéressé à en connaître la théorie et la pratique. Une deuxième objection est tirée de la nature de l'Économique : cette science est fondée en grande partie sur la psychologie ; or, les sentiments et les passions (les besoins et leur satisfaction) ne se laissent pas mesurer ni calculer avec exactitude. Nous ajouterons, troisièmement, qu'en matière économique, les mathématiques ne peuvent arriver à un résultat utile que dans les cas où elles peuvent partir de quantités certaines : pour tous les autres, leurs prémisses consistent en suppositions, et en partant de suppositions, on ne peut aboutir qu'à des résultats conditionnels. Aussi l'économiste mathématicien arrive toujours aux résultats... qu'il a prévus. Sans en avoir conscience même, il pose au départ des termes qui, après avoir subi les manipulations algébriques que la chose comporte, doivent le conduire au port.

Indiquons, sur cette matière, l'opinion de quelques auteurs en renom. Cournot, dans la préface de l'ouvrage précité, dit : « On s'est figuré que l'emploi des signes et des formules ne pouvait avoir d'autre but que celui de conduire à des calculs numériques, et comme on sentait bien que le sujet répugne à cette détermination numérique des valeurs, d'après la seule théorie, on en a conclu que l'appareil des formules était susceptible d'induire en erreur, au moins oiseux et pédantesque. Mais les personnes versées dans l'analyse mathématique savent qu'elle n'a pas seulement pour objet de calculer des nombres : qu'elle est aussi employée à trouver des relations entre des grandeurs que l'on ne peut évaluer numériquement, entre des fonctions dont la loi n'est pas susceptible de s'exprimer par des symboles algébriques. » (Oui : « les personnes versées dans l'analyse mathématique. »)

M. Walras, dans ses *Éléments d'économie politique pure* (1874), va peut-être plus loin. « Pour observer cette méthode, l'économie politique pure doit emprunter à l'expérience des types réels d'échange, d'offre, de demande, de marché, de capitaux, de revenus, de services producteurs, de pro-

duits, etc. De ces types réels, elle doit distraire, par définition, des types idéaux, et raisonner sur ces derniers, pour en revenir à la réalité que la science une fois faite, et en vue des applications. Nous aurons ainsi, sur un marché idéal, des prix idéaux qui seront dans un rapport rigoureux avec une demande et une offre idéales. Et ainsi de suite. Les vérités pures seront-elles d'une application fréquente ? A la rigueur ce serait le droit du savant de faire de la science pour la science, comme c'est le droit du géomètre (et il en use tous les jours) d'étudier les propriétés les plus singulières de la figure la plus bizarre, si elles sont curieuses ! « M. Walras ajoute : « On verra que ces vérités d'économie politique pure fourniront la solution des problèmes les plus importants, les plus débattus et les moins éclaircis d'économie politique appliquée et d'économie sociale ». C'est un optimisme que rien ne justifie.

M. Knies, appréciant la prétention des mathématiciens, exprimée par M. Walras, de s'emparer de l'économie politique pure, dit *Die pol. Economie*, 2^e ed., p. 503) : « En se proposant de séparer profondément (*abschneiden*) l'économie politique appliquée de l'économie politique pure, pour transformer cette dernière en une science complètement exacte, les mathématiciens n'arrivent pas à établir une économie pure, mais une mathématique appliquée. C'est un problème de mathématique qu'on entreprend de résoudre par des procédés mathématiques. Le calcul, correctement établi selon les règles des mathématiques, est inattaquable, que les données soient réellement ou non prises dans la vie économique, ou que les résultats soient ou non conformes aux phénomènes constatés. » M. Knies continue la série de ses objections, en montrant que le calcul algébrique ne répond pas aux faits de la vie réelle. ¹

¹ Nous avons dit, ailleurs : « Quand l'opération est techniquement bien conduite, l'algèbre vous conduira à l'exacte solution du problème posé, mais cette solution sera une lettre ou un chiffre dont vous n'avez pas le droit d'assurer qu'elle ou qu'il représente la réalité. Le moulin algèbre a broyé vos x , y , z , et il en est sorti un m ou un n plus ou moins accompagné d'autres signes, mais x , y , z , était-ce tout ce qu'il fallait porter au moulin ? Nous avons vu des travaux ingénieux, qui ne prouvaient rien, ou qui prouvaient, sur 10 pages, que 2 et 2 font 4, ce qu'il suffisait d'annoncer en une ligne comme un axiome. D'ailleurs, il résulte de la préface de Jevons à sa *Théorie d'économie politique*, que les mathématiciens peuvent se tromper et qu'ils ne se comprennent pas toujours entre eux ; cela coupe court à tout. C'était déjà un grave défaut pour la méthode d'être inintelligible à la grande majorité des économistes, mais il y avait une compensation : l'infailibilité. Celle-ci étant contestée, toute l'utilité de la méthode mathématique croule et disparaît.

Parmi tant d'autres qui apprécient l'emploi des mathématiques, nous ne citerons plus que A. Marshall *Principles of Economics*, I, 1890, préface p. xi : « La principale utilité de l'emploi des mathématiques en matière économique, dit-il, semble être de nous permettre de noter rapidement et exactement une pensée qui nous vient et que nous désirons réexaminer... Quand un grand nombre de signes sont employés, ils sont très fatiguants (*very laborious*) à lire pour tout autre que leur auteur. » M. Marshall insiste sur ce point, et il exprime le doute que quelqu'un se donne la peine de lire ces pages chargées de signes cabalistiques. — A bon entendeur salut ! — M. Marshall, s'il ne s'élève pas dans les hauteurs de l'analyse mathématique, donne cependant des diagrammes qu'on comprend sans être mathématicien, mais il les relègue en note. Il est d'avis, comme nous, que le texte doit suffire, et il suffit ; mais abondance de bien ne nuit pas, dit le proverbe, cela doit donc être *quelquefois* vrai.

Nous pourrions citer un grand nombre d'auteurs qui ont reconnu que les mathématiques sont peu utiles à la science économique. Dans les *Jahrbücher* de Conrad (Iena, Fischer), août 1894, nous trouvons à citer Lehret Lexis, qui sont pourtant des mathématiciens. En Angleterre, nous aurions à nommer Nicholson et Cunningham. Parmi les auteurs américains, nous ne citons que le suivant, parce qu'il montre les dangers de l'emploi des mathématiques.

La forme mathématique, dit M. Hadley (*Yale Review*, III, p. 254) : « Gives an appearance of definiteness to things which are extremely uncertain. It allows a man to frame hypotheses as to conduct, and then treat them as though they were rigorously verified principles. »

M. Cunningham trouve que c'est une affaire de mode. Il ajoute : Fashion in academic matters is a curious subject wick demandes a spécial study ¹

¹ Nous trouvons encore dans nos notes la coupure suivante ; mais, comme nous avons oublié de marquer son origine, nous nous bornons à la reproduire en note :

Now it is easy to write down equations, and not difficult to manipulate them so as to deduce results in accordance with obvious truth. In many cases such results might be written down without the preliminary display of symbols, and they do not necessarily afford any guarantee of the soundness of the original equations.

IV. — Sciences morales et sciences physiques.

Degré de certitude. — Hypothèses.

L'économie politique n'est ni une science physique, ni une science morale ¹ ; elle tient des deux, c'est une science mixte : elle expose certains rapports qui existent, les uns entre les hommes, les autres entre l'homme et la nature ; elle opère donc sur des notions d'ordre physique et d'ordre moral ². Ainsi, la proposition : il y a une limite à la fertilité d'un champ, est d'ordre physique, tandis que les questions qui touchent à la valeur sont d'ordre moral ; le travail, de son côté, pourra donner lieu à des problèmes où les sciences physiques et morales se combinent intimement.

Les notions sur la nature s'acquièrent par l'observation extérieure (à l'aide des sens) ; les notions sur l'homme, par l'observation à la fois extérieure et intérieure. La nature ne nous présente que des phénomènes dans l'intérieur desquels nous ne pouvons pénétrer pour en saisir l'essence, ni pour y voir agir les causes effectives. De ces phénomènes nous ne savons seulement que, jusqu'à présent, *ceci* a toujours suivi *cela*, c'est-à-dire que nous avons constaté ou enregistré la succession et aussi la simultanéité de certains faits, *notions* qui ne satisfont pas l'esprit métaphysique, lequel est peut-être trop exigeant, mais qui constituent tout ce que les sciences d'observation peuvent offrir, ajoutons : et tout ce dont la pratique a besoin.

L'observation extérieure de l'homme s'applique à ses actes ; l'observation intérieure, à ses motifs, ses pensées, ses sentiments, ses intentions ou volontés, volitions. Les

¹ Pour éviter tout malentendu, rappelons que le mot *morale*, accolé au mot *science*, n'a pas d'autre signification que celle de *non physique*. Nous connaissons des exemples où l'auteur a volontairement confondu les deux acceptions du mot *moral*.

² « Elle opère sur... » C'est-à-dire que ce n'est pas la mission de l'Economie de rechercher les lois physiques, physiologiques, psychologiques, etc. ; mais, une fois ces vérités découvertes, elle les utilise pour en tirer les vérités économiques qu'elles peuvent contenir. L'Economie ne fait pas de technologie ; elle n'a que le point de vue économique.

mouvements intérieurs ne sont pas directement visibles ; ils se manifestent cependant assez souvent à l'extérieur, par le jeu de la physionomie, par les actes et leurs particularités caractéristiques ; mais nous les apercevons aussi par intuition, car ils se produisent en nous dans des cas analogues. C'est parce que nous avons conscience de ce qui se passe en nous-mêmes, que nous lisons ou devinons les pensées, les sentiments, les intentions d'autrui. Les hommes ne sont pas assez complètement identiques entre eux pour que le mouvement intérieur de l'un soit toujours exactement saisi et déchiffré par d'autres ; mais la ressemblance est assez grande pour qu'ils se comprennent mutuellement, surtout entre individus qui ont reçu le même degré de culture intellectuelle. Tous les hommes ont les mêmes facultés, mais à des degrés différents.

Dans les matières de pure observation, l'homme peut donc difficilement prétendre à découvrir ou à formuler des vérités, des lois, des règles absolues ; mais il en trouvera d'irréfutables, et l'irréfutabilité peut lui tenir lieu de l'absolu.

Une vérité est irréfutable :

1^o Quand tous les faits connus la confirment :

2^o Quand notre intelligence ne peut pas concevoir le contraire comme vrai.

L'économie politique étant une science mixte, elle dispose, selon le cas, de l'un et l'autre critérium. Elle enregistre par chacune de ces voies un certain nombre de vérités irréfutables.

Ceux qui tiennent à les réfuter quand même ne peuvent le tenter qu'en supposant qu'on les présente comme absolues ; ils ont alors la ressource de soutenir qu'il n'y a que du relatif dans les sciences d'observation. C'est incontestable ; mais ils ne font pas toujours cette importante restriction. Ils oublient ainsi que certaines vérités, trouvées par notre pensée seule — mettons que ce soit une abstraction — sont pleinement absolues. Peut-on concevoir,

par exemple, que la partie ne soit pas plus petite que le tout ? Dans la pratique une vérité irréfutable est d'ailleurs traitée comme une vérité absolue.

Il résulte des considérations qui précèdent, que toutes les propositions présentées ¹ comme vérités économiques n'ont pas un égal degré de certitude ; quelques-unes ne sont que des hypothèses plus ou moins confirmées par les faits. On ne doit pas perdre de vue qu'une hypothèse n'est pas une proposition en l'air, un produit de la raison pure, un *a priori* : c'est l'explication provisoire d'un fait, ou d'une série de faits ; elle a donc toujours une base ; mais cette base peut être insuffisante. Cette base se solidifie, si les faits subséquents la confirment. Si pendant longtemps ils ne l'ont pas infirmée, l'hypothèse peut être traitée en vérité établie. Dans la pratique, les hommes seraient obligés de se croiser les bras, s'ils voulaient attendre les vérités absolues.

Une vérité, qu'une longue expérience a rendue irréfutable, ne saurait être ébranlée par ce singulier argument, qu'on découvrira PEUT-ÊTRE un jour un fait qui la démentira. C'est opposer *rien à tout*. Il existe peut-être dans la nature des forces inconnues ; il peut exister un moyen qui dispenserait les hommes de se nourrir. Que dirait-on d'un homme qui, s'appuyant sur une supposition aussi hypothétique, s'abstiendrait de manger ? Ces arguments, qui se fondent sur l'inconnu, quand ce ne sont pas de pures chicanes tendancieuses, sont des *a priori* spéculatifs qui peuvent avoir leur place dans la métaphysique, mais jamais dans une science d'observation.

Cette question : quelle est la nature de la science économique ? a souvent occupé les économistes, et non sans raison, car de la solution qu'on en donnera dépendront bien d'autres solutions, comme on l'a déjà vu et comme on le verra mieux

¹ Il ne s'agit pas ici des opinions particulières d'un économiste, mais des propositions généralement adoptées. La science n'est pas responsable des erreurs émises par un économiste même éminent.

encore par la suite. Voyons donc quelle a été sur ce point l'opinion de ceux qui s'en sont occupés.¹

Écoutons J.-B. Say ¹ : « Si l'on consulte l'expérience et les observations répétées, beaucoup de faits moraux ² peuvent acquérir une certitude égale à celle de beaucoup de faits physiques. On les voit; ils se renouvellent mille fois; on les soumet à l'analyse; on connaît leur nature, leur formation, leurs résultats; il n'est pas permis de mettre en doute leur réalité. Après avoir pesé comparativement l'or et le fer, on s'est convaincu que l'or est plus pesant que le fer; c'est un fait constant. Mais un fait non moins réel, c'est que le fer a moins de valeur que l'or. Cependant la valeur est une qualité purement morale et qui paraît dépendre de la volonté fugitive et changeante des hommes.

« Ce n'est pas tout : le spectacle du monde physique nous présente une suite de phénomènes enchaînés les uns aux autres; il n'est aucun fait qui n'ait une ou plusieurs causes. Toute chose égale d'ailleurs ³, la même cause ne produit pas deux effets différents... Mais quelle certitude avons-nous qu'un fait précédent soit la cause d'un fait subséquent?... Une science est d'autant plus complète relativement à un certain ordre de faits, que nous réussissons mieux à constater le lien qui les unit, à rattacher les faits à leurs véritables causes.

« On y parvient en étudiant avec scrupule la nature de chacune des choses qui jouent un rôle quelconque dans le phénomène qu'il s'agit d'expliquer; la nature des choses nous dévoile la manière dont les choses agissent, et la manière dont elles supportent les actions dont elles sont l'objet; elles nous montrent les rapports, la liaison des faits entre eux. Or, la meilleure manière de connaître la nature de chaque chose consiste à en faire l'analyse, à voir tout ce qui se trouve en elle, et rien que ce qui s'y trouve. »

Cette argumentation est bien superficielle, mais elle parut suffire pendant assez longtemps, et pas seulement en France. Si nous exceptons une phrase de Sismondi, qui lui échappa pour ainsi dire en passant, et peut-être quelque passage ana-

¹ *Cours d'économie politique*, I, 9 (Observations générales).

² Non physiques.

³ Qu'on veuille bien remarquer ces mots : toute chose égale d'ailleurs, ils joueront un rôle important dans les démonstrations de quelques auteurs qui ont écrit cinquante ans plus tard.

logue d'autres savants ¹, la différence entre les sciences morales et les sciences physiques n'a été examinée de nouveau que par Alfred Jourdan, dans son *Cours analytique d'Économie politique* (Paris, A. Rousseau, 1882) ². Reportons-nous au chapitre iv; l'auteur y divise les sciences en trois groupes : sciences exactes, sciences physiques, sciences morales. Les sciences exactes fournissent seules des principes, des théorèmes d'une vérité absolue, mais elles ne comprennent que les mathématiques pures : elles sont donc absolues, parce qu'elles restent dans l'abstraction (c'est ce que je viens de dire de mon côté). « Les sciences morales et l'économie politique diffèrent des sciences exactes, car leurs théorèmes ne sont pas absolument vrais... Dans les théorèmes les plus vrais en principe, il y a quelque raison de douter. » Ici l'expression dépasse probablement la pensée de l'auteur : une vérité qui n'est pas absolue ne soulève pas nécessairement des doutes. Ainsi, voici une vérité économique : un objet utile rare est cher ; un objet utile commun (existant en abondance) est à bon marché. Voilà une vérité qui, si elle n'est pas absolue, est du moins irréfutable et, à coup sûr, elle ne soulève aucun doute. Mais passons aux sciences physiques.

« Laissons donc de côté, dit A. Jourdan (p. 27), toute comparaison entre les sciences morales et les sciences mathématiques, qui sont les antipodes les unes des autres. Les sciences naturelles nous présentent un terme de comparaison plus profitable. Personne ne fait difficulté de reconnaître que la physique est une science. Eh bien, chose étrange ! on est beaucoup plus exigeant pour les sciences morales, pour l'économie politique que pour la physique. Remarquez qu'on ne faisait pas difficulté de considérer la physique comme une science, alors qu'elle comprenait bon nombre d'hypothèses ridicules sur les points les plus essentiels : quand on expliquait l'ascension de l'eau dans un corps de pompe par l'horreur du vide, l'ascension de la fumée dans l'air par la tendance qu'ont tous les corps à chercher leur place naturelle. Est-ce que, aujourd'hui encore,

¹ Voici ce que dit Sismondi, *Nouveaux principes*, t. II, p. 313 : « L'économie politique n'est pas une science de calcul, mais une science morale. Elle égare quand on croit se guider par des nombres ; elle ne mène au but que quand on apprécie les sentiments, les besoins et les passions des hommes. »

² Mentionnons ici A. Comte, pour dire que sa comparaison entre la biologie et « la philosophie inorganique » ne fournit aucune lumière propre à éclairer la présente discussion.

bien que nous soyons justement fiers de nos progrès dans les sciences physiques, il n'y a pas bien des choses, non seulement inexpliquées, mais qui semblent contraires aux lois les mieux établies?... Et on voudrait que l'économie politique expliquât tout, eût des solutions prêtes sur toutes questions!... » Je crois que Jourdan est ici un peu à côté de la question. On ne reproche guère, que je sache, à l'économie politique de ne *pas* expliquer, mais de *trop* expliquer, de risquer, d'improviser des explications. C'est à ces objections qu'il faut répondre, ce qui est d'ailleurs assez aisé, car on peut montrer qu'un certain nombre de vérités économiques, qu'on prétend contester aujourd'hui, étaient déjà connues et admises dans l'antiquité. Du reste, à la division des sciences en trois groupes, je préfère celle en deux : sciences abstraites et sciences d'observation : il y a là deux ordres d'idées nettement tranchés.

Citons encore, pour terminer, un passage que nous approuvons (p. 28) : « Veut-on savoir en quoi l'économie politique et les sciences physiques se ressemblent ? Elles ont un but semblable : rechercher la vérité derrière de fausses apparences. L'économie politique dissipe des erreurs analogues à cette vieille croyance que le soleil et les étoiles tournent autour de la terre ¹... »

En Angleterre aussi, on a comparé entre elles les sciences morales et les sciences physiques. Commençons par M. M.-D. Macleod et ouvrons le tome 1^{er} de ses *Principles of economical philosophy* (2^e édition, 1872, Longmans, etc.), au 2^e chapitre. Il

¹ Voici un passage remarquable que nous trouvons dans la *Revue des Deux-Mondes* du 5 septembre 1888 (t. LXXXIX), p. 448. Il est dû à M. Brunetière. (Article sur Buffon.)

Sans une hypothèse qui la suggère, il n'y a pas d'expérience possible. « Ainsi l'a bien entendu Buffon. Pas plus que la science de l'homme, la science de la nature ne comporte à ses yeux la certitude mathématique ; pour lui, comme pour beaucoup de nos savants, comme pour les plus illustres, comme pour un Claude Bernard ou comme pour un Darwin — je ne nomme ici que les morts — les lois ne sont pas des « rapports nécessaires » qui dérivent de la nature des choses, mais plutôt des rapports « probables » ou « possibles » ; et l'hypothèse est légitime toutes les fois qu'on ne saurait s'en passer, toutes les fois qu'elle répond à certaines conditions. »

On reproche à Buffon d'avoir dit : Il n'y a dans la nature « que des individus », et « que les genres, les ordres et les classes n'existent que dans notre imagination » Émile Montégut aussi dit : « La nature ne crée que des individus. »

Ajoutons que Claude Bernard et Darwin étaient des chercheurs qui ont fait des découvertes ; c'était de leur part de la pure prudence de n'accepter que sous bénéfices d'inventaire les résultats de leurs investigations et de leurs expériences.

commence ce chapitre par les mots : « Il est maintenant généralement admis que l'économie est une science physique... » L'auteur se trouve ainsi obligé d'expliquer ce que c'est qu'une science physique. Il est d'avis que c'est un ensemble de lois qui gouvernent les phénomènes par rapport à un ordre d'idées particulier et dont les effets peuvent être mesurés. La mesurabilité semble à l'auteur une qualité si importante, qu'il en fait le principal critérium au moyen duquel on distingue les sciences physiques des sciences morales. Les qualités physiques des choses, étant toujours identiques à elles-mêmes, peuvent être mesurées; les qualités morales, les passions, etc., étant de nature changeante, ne le peuvent pas. Il continue ainsi (p. 31) :

« Une personne qui connaît à fond la nature humaine pourra prédire les effets que certaines causes pourront produire sur des masses d'hommes (*on masses of men*), et c'est sur cette connaissance de la nature humaine qu'est fondé le pouvoir (ou l'influence) de l'homme d'État, de l'orateur, du poète. Mais il n'est pas certain que chaque particulier subira cette influence. C'est une observation souvent faite, qu'il est beaucoup plus facile de connaître la nature humaine en général, que le caractère d'un homme en particulier. On sait aussi que les effets produits sur les hommes ne sont pas susceptibles d'être mesurés et traduits en chiffres. Par conséquent, et bien qu'il soit certain que les principes généraux du raisonnement soient les mêmes en sciences morales qu'en sciences physiques, il résulte de l'absence d'uniformité dans les qualités ou passions, et de l'impossibilité de trouver un moyen d'en mesurer les effets, que les sciences morales ne peuvent pas être amenées au même degré de perfection que les sciences physiques. » L'auteur ajoute cependant que les observations d'ordre moral qui ont donné les mêmes résultats en tout temps et en tout lieu, surtout lorsqu'on peut en mesurer les effets, fournissent des notions presque aussi précises et aussi certaines que si elles étaient empruntées à une science physique (*closely approximating to the precision and the certainty of a physical science*).

Cette observation, qu'il est plus facile de connaître le sentiment d'un grand nombre d'hommes que celui d'un seul, s'explique aisément. Quand il s'agit de grands nombres, on acquiert vite une connaissance abstraite de leur caractère, en synthétisant ce que ces hommes ont de commun et en négligeant le reste. On prend seulement le permanent et le certain, et on

laisse de côté le contingent et le douteux. Dans le particulier isolé, on retrouve bien le fond commun, mais en même temps tout ce qui différencie l'individu, et ces particularités, il faut du temps pour les pénétrer, d'autant plus qu'il en est qui n'ont pas l'occasion de se manifester pendant notre examen. Toutefois, la tâche est beaucoup plus difficile pour le psychologue, qui embrasse l'âme tout entière, que pour l'économiste qui porte son attention sur les matières économiques seulement.

Consultons maintenant J.-St. Mill (*Unsettled questions*, etc., 2^e édit., Londres, Longmans, etc., 1874). C'est page 130 qu'il fait la distinction entre les sciences physiques et les sciences morales : « Dans tous les rapports de l'homme avec la nature, qu'il agisse sur celle-ci, ou qu'il en subisse l'action, l'effet du phénomène dépend de causes de deux sortes : celles des qualités ou facultés (*properties*) de l'objet qui agit, et celles de l'objet qui subit l'action.

« Tout évènement possible intéressant à la fois des hommes et des objets extérieurs résulte de la coopération d'une ou de plusieurs lois de la matière, et d'une ou de plusieurs lois de l'esprit humain (*mind*). Ainsi, la production du blé par le travail humain est le résultat du concours d'une loi de l'esprit (de l'intelligence, etc.) ¹ et de diverses lois de la matière. Les lois de la matière sont les propriétés (facultés) du sol et de la vie végétale qui font germer la graine dans la terre, et les propriétés (qualités) du corps humain qui l'obligent de se nourrir. La loi de l'esprit (*mind*) qui est en jeu ici porte l'homme à désirer de posséder des aliments et par conséquent les moyens de se les procurer.

« Les lois de l'esprit et les lois de la matière sont de nature si différente, qu'il serait contraire à la bonne méthode de les mêler dans une même étude. Toute méthode scientifique doit donc les séparer. Tout effet ou phénomène composé, qui dépend à la fois des propriétés de la matière et de celles de l'esprit, devient l'objet de deux sciences entièrement distinctes : l'une traitant du phénomène en tant qu'il dépend des lois de la matière, l'autre s'en occupant au point de vue des lois de l'esprit. » Les sciences physiques, on l'aura compris, traitent des premières; les sciences morales ou intellectuelles (*the mental or moral sciences*), des autres. L'économie politique ne

(¹) On sait que nous n'avons pas l'exact équivalent du mot *mind*.

s'occupe directement que de ces dernières, mais comme l'économiste n'est pas complètement étranger aux connaissances physiques, « l'économie politique résume finalement les résultats combinés des lois de l'esprit et des lois de la matière ». Pour rendre ce passage plus clair, nous dirons que l'économiste prend toutes faites les expériences du cultivateur, de l'industriel et des savants qui s'occupent de la matière, tandis qu'il remonte lui-même — c'est sa spécialité — aux sources des forces internes, intellectuelles et morales, qui gouvernent l'homme dans ses actes économiques ¹.

Mais que pense Mill du degré de certitude des vérités économiques? Sa démonstration sur ce point semble avoir eu pour but de faire d'une pierre deux coups : il veut, en exposant ses idées, réfuter en même temps les attaques lancées contre l'économie politique par ceux qui lui reprochaient d'être une science abstraite. Autrefois, ce reproche émaillait toutes les polémiques, mais il est devenu plus rare depuis que l'école historique a perdu du terrain. Mill soutient donc que l'économie politique est une science abstraite, établie sur des hypothèses, « comme toutes les sciences abstraites ». Ainsi, la géométrie présuppose une définition arbitraire de la ligne, *qui a de la longueur sans largeur*. Juste de la même façon, l'économie politique présuppose une définition arbitraire de l'homme, qui le déclare un individu tendant invariablement à se procurer la plus grande quantité d'objets nécessaires, utiles ou agréables, avec la moindre somme de travail et d'abstinence possible. J'admets qu'il n'y a pas dans la réalité de pareille ligne, mais je ne voudrais pas soutenir avec Mill qu'il n'y ait pas de pareil homme; je crois, au contraire, qu'ils sont nombreux; il est vrai seulement que la définition est loin de s'appliquer à tous.

Mill en conclut que l'économie politique, comme la géométrie, n'est vraie qu'*in abstracto*, mais il ajoute que la science ne peut arriver à la vérité que par la voie de l'abstraction, en généralisant. Et ce qui est vrai *in abstracto* est vrai *in concreto... with the proper allowances* (en faisant les concessions nécessaires). « Quand une certaine cause existe réellement, et qu'il lui est permis d'agir, elle produira certainement un effet donné, et c'est cet effet, MODIFIÉ par les autres causes concu-

¹ Dans une note, p. 133, Mill reconnaît d'assez mauvaise grâce que l'économiste ne peut pas se passer de certaines notions physiques.

rentes, qui répondra régulièrement aux résultats réellement produits. » Il continue : « Les conclusions de la géométrie ne sont pas complètement vraies relativement aux lignes, angles, figures que la main de l'homme pourra tracer. Et pourtant personne n'osera soutenir que les conclusions de la géométrie sont sans utilité, et qu'il conviendrait de mettre sous clef les éléments d'Euclide et de se contenter de la « pratique » et de « l'expérience ».

Mill va plus loin encore, il soutient que l'abstraction ou la généralisation est la seule méthode possible dans les sciences morales, parce qu'il n'y a pas deux faits identiques; on ne pourrait pas formuler une seule maxime générale, si l'on ne se résignait à écarter les circonstances accessoires pour ne s'en tenir qu'aux choses essentielles. Rappelons, de notre côté, que l'abstraction est également fondée sur l'expérience, car tout savoir humain repose sur ce qu'on a vu ou entendu : nous pensons que l'*a priori* est l'expérience en gros, et l'*a posteriori* l'expérience en détail.

Cairnes, *The character and logical method of political economy* (2^e édit., Londres. Macmillan, 1875), n'est pas tout à fait d'accord avec Mill. Selon lui (et avec raison), certaines lois d'ordre physique appartiennent tout autant à l'économie politique que certaines lois d'ordre moral ou intellectuel, et il le prouve par des exemples (p. 29 et s.). Quelles lois physiques sont du domaine économique? Celles qui ont une influence directe sur les faits économiques et dans la mesure où cette influence existe : au delà, elles gardent leur caractère de notion de science physique. Pour Cairnes, l'économie politique est donc une science mixte.

Il examine ensuite si elle renferme des vérités « positives » ou « hypothétiques ». Seulement il donne à ces mots un sens particulier. Nous avons vu plus haut A. Jourdan déclarer les mathématiques une science *exacte*, parce que notre raison ne nous permet pas de trouver faux les théorèmes et leurs déductions, qui sont le résultat d'une opération purement intellectuelle; Cairnes les déclare hypothétiques, parce que les prémisses en sont des conceptions arbitraires de notre intelligence (comme la géométrie, voy. plus haut Mill), avec lesquelles rien dans le monde réel ne correspond. Les sciences physiques, au contraire, fournissent, selon Cairnes, des vérités positives, parce qu'elles sont fondées sur des faits réels. Quant aux déduc-

tions des vérités empruntées aux sciences physiques, elles peuvent aussi être hypothétiques, dans le cas où l'on ne serait pas sûr d'avoir pu tenir compte de toutes les « causes perturbatrices ». Donc, comme les déductions tirées de la mécanique, de l'astronomie, de l'optique, de la chimie, de l'électricité (p. 47), dans l'impossibilité de tout prévoir, doivent être tenues pour hypothétiques, celles de l'économie politique ne peuvent avoir que le même caractère. « Les prémisses de ces sciences (physiques et économiques) ne sont pas une simple fiction ou invention intellectuelle formée en dehors des faits réels, pareilles à celles des mathématiques ; ce ne sont pas non plus de simples généralisations de faits observés comme celles des sciences naturelles inductives. Mais leurs prémisses représentent des faits positifs, tandis que leurs conclusions peuvent ne pas correspondre à la réalité vraie et doivent ainsi être considérées comme représentant des vérités hypothétiques. »

L'auteur cite cet exemple : il est certain que l'homme désire la richesse et cherche à se la procurer avec le moindre effort possible. Voilà la prémisse. Mais celui qui en déduirait qu'un journalier qui gagne 3 francs par jour ne manquera pas d'émigrer en Amérique pour en gagner 6 ferait une déduction hypothétique, il n'aurait pas tenu compte des causes perturbatrices ou agissant en sens contraire, par exemple, de l'amour de la patrie, ou de l'indolence, ou du manque de frais de voyage. Sans aucun doute, dirai-je à mon tour, si l'on fait de mauvaises déductions, on n'en fait pas de bonnes — demandez-le à M. de La Palisse — mais cela n'autorise pas Cairnes à conclure ainsi : L'économie politique peut donc être considérée comme positive, tant qu'on s'en tient aux prémisses, et comme hypothétique, si l'on envisage les déductions. Or, comme l'économie politique embrasse surtout des déductions, il convient de la ranger parmi les sciences hypothétiques. Je ne puis pas admettre ces conclusions, qui ont été sans doute inspirées par le courant d'opinion qui régnait alors à Londres ; je suis d'avis que les prémisses forment le fonds de la science, et que les premières déductions (les déductions immédiates) participent généralement de la vérité des prémisses ; ce sont seulement les déductions ultérieures qui peuvent laisser à désirer, et qui sont en effet souvent d'une valeur douteuse ; mais ce n'est pas la science qui en est cause, la faute en est aux économistes téméraires qui dépassent la barrière contenue dans les prémisses.

La plupart des auteurs allemands (et quelques anglais) ont traité la question que nous venons d'examiner en parlant des lois économiques; nous aurons à discuter ce point et alors nous les retrouverons. Il resterait à mentionner ici deux auteurs qui ont touché à des matières connexes, dont il serait utile de donner une idée. L'un est M. C. Menger qui, dans son livre sur la Méthode en économie politique, recherche dans quelle mesure les phénomènes sociaux ressemblent aux phénomènes offerts par les organismes naturels. Il me semble que cette recherche est une critique indirecte d'un ouvrage en 4 volumes de M. Schäffle, intitulé : *Construction et vie du corps social* (*Bau und Leben des socialen Körpers*), dans lequel l'auteur pousse très loin les comparaisons entre le corps humain et le corps social ¹. M. Menger trouve que ces comparaisons ou plutôt ces « analogies » ne sont admissibles que dans d'étroites limites. Le savant professeur de Vienne prend la chose de haut, il ne parle pas de l'homme, mais des organismes naturels, et définit l'organisme : « un produit spontané de la nature qui s'est développé en vertu de ses propres lois. » Or, dans les phénomènes sociaux, les forces naturelles se sont sans doute exercées, mais la volonté réfléchie de l'homme est intervenue et en a plus ou moins modifié le produit. Par conséquent, ces phénomènes ne peuvent présenter qu'une analogie partielle avec ceux des organismes naturels. On ne peut comparer l'action de forces naturelles sur l'individu à l'action de lois administratives ou politiques, il n'y a plus d'analogie.

M. Menger, on se le rappelle, distingue la théorie empirique de la théorie exacte ou abstraite; la première s'en tient à ce qu'elle a réellement vu, mais manque du sûreté pour des conjectures relativement à l'avenir. Le feu m'a brûlé aujourd'hui, mais me brûlera-t-il demain? L'empirique ne peut pas répondre: certainement; il ne peut tout au plus dire que: probablement. Le théoricien abstrait généralise. Il dit: le feu a toujours brûlé ceux qui s'en sont trop approchés, donc il en sera de même à l'avenir. Or, il est d'avis que ces deux méthodes, l'empirique et l'exacte (l'abstraite), s'appliquent tant aux sciences naturelles, qu'aux sciences sociales, que la méthode empirique s'applique

¹ L'auteur, développant plus loin sa pensée, cite en effet M. Schäffle, puis Carey, *The unity of Law*, et P.-V. Liliénfeld : *Gedanken über die Socialwissenschaft der Zukunft*.

avec le même succès ou insuccès aux deux, mais que la méthode abstraite a plus de chance de réussir dans les sciences sociales que dans les sciences naturelles. Voici ses raisons (p. 157). Pour atteindre à l'interprétation exacte (abstraite) des phénomènes naturels (pour atteindre les vérités absolues accessibles à l'homme), il faut remonter aux « atomes » ou aux « forces » (naturelles). Mais les atomes et les forces n'ont rien d'empirique ; nous n'avons jamais vu d'atome, et nous ne concevons les forces naturelles qu'au figuré : ce sont les causes inconnues d'un phénomène, d'un fait réel. L'interprétation de ce phénomène manque donc d'une base empirique, concrète. Dans les sciences sociales, au contraire, le dernier élément d'une analyse n'est pas un atome ou une force, mais l'homme, ses tendances et ses actes ; nous avons ainsi pour nos abstractions une base empirique, et les abstractions fondées sur l'expérience, sur les faits, sont certes les meilleures.

M. W. Diltthey, professeur de philosophie à l'université de Berlin, sans avoir pu connaître le livre de M. Menger, qui a paru en même temps que le sien, exprime des idées analogues. Le tome I^{er} seulement de l'ouvrage de M. Diltthey a été publié jusqu'à présent, il a pour titre : *Einleitung in die Geisteswissenschaften* (Introduction dans les sciences de l'esprit). L'auteur oppose les sciences de l'esprit aux sciences naturelles ; mais tant qu'il n'aura pas publié son second volume ¹, on ne sera pas sûr d'avoir bien compris le tome I^{er} ; on peut cependant prévoir qu'il veut opposer aux sciences qui se fondent sur l'observation des faits qui se passent hors de l'homme, ou, plus exactement, qui se passent hors de la conscience de l'homme (dans la nature), les sciences qui s'attachent soit à la vie individuelle, soit à la vie collective de l'homme, et qui tiennent plus particulièrement compte du mouvement des pensées, des sentiments, des actes et de leur effet sur la conscience humaine.

On pourrait donc qualifier ces sciences de philosophiques. Nous empruntons à M. Diltthey le passage suivant (page 45).

L'auteur, s'appliquant à faire ressortir la différence qui existe entre les rapports de l'homme avec la société et ses rapports avec la nature, dit : « Les faits sociaux sont intimement

¹ Il est assez fréquent en Allemagne qu'un auteur se repose sur ses lauriers après avoir écrit le tome I^{er}, ou qu'il se mette à écrire autre chose que le tome II. Cela est au moins un manque d'égards pour ses lecteurs.

intelligibles pour nous, nous pouvons jusqu'à un certain point les reproduire en nous-mêmes, puisque nous avons notre part de la vie sociale... La nature est muette pour nous. C'est notre imagination qui projette sur elle une lueur de vie et d'intériorité. Les rapports purement corporels de l'homme avec la nature ne sont pas accompagnés de rapports de conscience correspondants entre l'un et l'autre ¹. C'est pour cette raison que la nature peut nous apparaître comme l'expression d'un majestueux repos. Cette expression disparaîtrait, si nous pouvions reconnaître ou si nous étions forcés de reconnaître dans ses éléments la vie si variable et si variée qui, à nos yeux, remplit la société. La nature nous est étrangère : elle est pour nous l'extérieur, jamais l'intérieur. La société est notre monde ; nous vivons de sa vie, participons de tout notre être à ses mouvements en apercevant intimement les situations et les forces dans et par lesquelles elle se développe ou s'établit. »

L'auteur aurait pu, il me semble, exprimer plus brièvement et plus clairement sa pensée : nous voyons cependant que lui aussi admet, à côté de l'expérience acquise au moyen de nos sens, une expérience intérieure ou intuitive qui n'a pour ainsi dire pas besoin des sens, parce que nous sommes nous-mêmes les phénomènes — ou les atomes des phénomènes — ou les forces qui y agissent — nous vivons de l'événement et nous le pénétrons bien plus que nous ne pourrions pénétrer un fait de la nature extérieure. Ce pouvoir de l'homme, de comprendre par intuition les choses humaines, contribue à reconnaître plus sûrement nombre de causes économiques qui ont précisément leur point de départ dans les pensées, les sentiments, les intentions des hommes ².

V. — La sociologie. — L'économie politique et la morale.

Tant que l'humanité n'en était encore qu'aux rudiments des sciences, un savant — l'antiquité disait le philosophe — pouvait embrasser l'ensemble du savoir humain. A mesure que ce savoir s'étendit et s'approfondit, il devint

¹ Je reproduis la pensée de l'auteur, une traduction littérale serait intelligible.

² La parole ne sert que trop souvent à égarer nos jugements.

plus difficile d'en étreindre l'universalité, et le travail intellectuel se divisa comme le travail manuel : l'un devint médecin, l'autre légiste, un troisième se consacra aux mathématiques, et ainsi de suite. La spécialisation devint plus rapide lorsque les méthodes d'observation et d'expérimentation se généralisèrent, devinrent plus rigoureuses et plus minutieuses, et s'appliquèrent à la société comme à la nature.

C'est par suite de l'accumulation de l'énorme trésor d'observations raisonnées qui en résulta que l'économie politique put être constituée en science indépendante. Il en a été des notions scientifiques qui forment ce trésor intellectuel comme des objets réunis dans un musée : dès que la collection s'enrichit, on éprouve le besoin de la classer. On commence par un triage, on assemble ce qui se ressemble, et on donne un nom séparé à chaque groupe d'objets similaires. C'est ainsi que le groupe des notions relatives à la production et à la distribution des richesses reçut le nom d'économie politique.

Toutefois, les savants, et surtout ceux auxquels, de nos jours, on réserve le nom de philosophes, étaient loin de considérer les sciences comme des domaines séparés par des abîmes infranchissables. Tout au contraire, ils se les présentaient plutôt comme les parties distinctes d'un tout. Généralement on figure la *Science* comme un arbre dont le tronc se divise en branches, qui elles-mêmes se subdivisent en rameaux. On a toujours reconnu la parenté des rameaux sortis de la même branche, ou, pour parler sans métaphore, il est admis que les différentes sciences se soutiennent et se complètent mutuellement. On pense seulement que les facultés d'un homme sont limitées, et qu'il est nécessaire de se restreindre, de se spécialiser, si l'on veut approfondir une science et la faire progresser. Aussi, les esprits assez puissants pour embrasser plusieurs sciences connexes, tout en les cultivant simultanément et en les faisant coopérer à une œuvre commune, ont bien soin de les distinguer l'une de l'autre.

Il s'est cependant trouvé un savant, Aug. Comte, pour opposer à ce travail séculaire d'analyse une tentative de synthèse, qu'il présenta comme la « philosophie positive ». Cette tentative n'a pas réussi. Et pour ne parler que de la partie de son système qui nous intéresse plus particulièrement, de la *sociologie*, c'est une création de son imagination qui ne pourra jamais acquérir le caractère d'une science. Il n'est resté de cette création que le mot.

La sociologie, ou science de la société, embrasse, selon A. Comte, toutes les sciences dites morales et politiques, et chaque fait social doit être étudié à tous les points de vue à la fois : l'histoire et le droit, la morale et l'économique, la politique et les mœurs doivent être consultés pour en trouver les causes et les effets. L'observateur doit donc embrasser d'un coup d'œil les multiples complications d'une société avancée : il doit deviner les forces motrices cachées sous le mouvement social et en prévoir les résultats. Plus d'un savant l'a essayé, et l'opinion publique générale ajoute : sans succès. Et pourtant, cette synthèse est la tâche journalière de l'homme d'État. Seulement ses efforts ne tendent pas à découvrir des vérités scientifiques ou d'une portée générale. Son but est plus modeste, il est purement pratique, il cherche des raisons pour agir dans un cas donné et des indications sur la manière de procéder. Ses motifs peuvent être bas ou élevés ; en tous cas, ses arguments seront autant subjectifs qu'objectifs. De plus, chaque homme d'État, tout en s'inspirant des mêmes notions empruntées aux sciences « morales et politiques », étant influencé par les éléments subjectifs qui entrèrent dans ses raisonnements, conclura à d'autres actes ou à d'autres procédés. La sociologie, si l'on tient à retenir ce terme impropre, n'est donc qu'un art et un art qui ressemble à s'y méprendre à la politique ¹.

¹ Quelques auteurs présentent la sciologie simplement comme une science descriptive ; soit ; mais alors que fait-on de l'ethnographie ? — Serait-ce une affaire de mots..... ou de mode ?

Voy. aussi A. Fouillée : *Le mouvement positiviste de la conception sociologique*. Paris, Alcan, 1896.

Nous devons en conclure qu'il n'y a pas de science sociologique. Et il n'y en aura pas, parce que les plus éminentes facultés humaines ne suffisent pas pour pénétrer, dans tous les cas, jusqu'aux moteurs de la vie sociale, pour en découvrir les lois. Ne savons-nous pas, d'ailleurs, que l'intelligence la plus puissante est parfois affaiblie, aveuglée par les passions? — Bornons-nous donc à étudier séparément les différentes sciences qui s'occupent de la société, et notamment l'économie politique, qui est notre tâche particulière, car c'est la science qui dégage et formule les vérités, les principes, les lois, et abandonnons à l'art social le soin d'utiliser ce que la science aura pu constater ou découvrir.

On ne saurait trop souvent le répéter, la science constate ce qui *est*, l'intelligence humaine tire des faits constatés les conséquences qu'ils comportent et souvent elle rêve aux moyens d'améliorer ce qui lui semble défectueux. Elle formule alors ce qui, selon son jugement, *devrait être*, et c'est l'art qui s'applique à réaliser ce vœu, si c'est possible. La science recherche l'absolu, car pour elle une chose est ou n'est pas, et si elle *est*, elle est d'une manière absolue. Il faudrait sans doute aussi pouvoir établir d'une manière absolue *comment* la chose est, *pourquoi* elle est, et satisfaire d'autres curiosités semblables, très légitimes d'ailleurs; mais la science n'a pour instrument que les facultés humaines, dont la portée est limitée, de sorte que l'idéal scientifique ne se réalisera jamais.

Abordons maintenant une autre question, celle des rapports entre l'économie politique et la morale. La question a été soulevée tant en France qu'en Allemagne et ailleurs. Si l'on s'était contenté de dire que l'homme, en appliquant les données de la science économique à la production, à la distribution et à la consommation effectives des richesses, ne doit jamais perdre de vue les préceptes de la morale, l'approbation eût été unanime. On aurait tout au plus fait observer que c'était là un *truisme*, une chose qui va sans dire, *selbstverständlich*, un lieu commun, car

L'homme doit toujours et partout se conformer à la morale. Mais quelques savants ont demandé davantage, ils veulent que l'économie politique soit pénétrée de morale, qu'elle soit contenue par la morale, qu'elle soit formulée dans un esprit moral, qu'elle soit teintée de morale, qu'elle soit une morale appliquée.... les Allemands disent : qu'elle soit « éthique ».

L'économie politique éthique ou morale implique une regrettable confusion entre la science et l'art. Ce n'est pas le *savoir*, mais le *vouloir* qui est du domaine de la morale. La science se borne à contempler la vérité, l'art agit. La science l'inspire sans doute, mais l'homme est obligé de suppléer à ses lacunes ; il bouche les trous avec des conjectures, des hypothèses, des produits de son imagination, des suggestions de son intérêt ou de ses passions. C'est ici qu'il convient d'invoquer l'influence de la morale pour nous protéger contre les erreurs de l'éthique.

En résumé, les sciences ne sont ni morales, ni immorales, car elles n'agissent pas, elles constatent et expliquent. Qu'elles étudient le crime et le vice, ou la vertu, les choses horribles ou les choses sublimes, elles restent identiques à elles-mêmes. Et quand une science a cessé d'être pure, elle s'altère de plus en plus, elle ne plane plus au-dessus des opinions, mais court le danger de se laisser absorber par quelque parti aux vues étroites qui en fera un instrument. Nous aurons à développer nos idées en discutant les vues des auteurs.

Auguste Comte a mis à la mode le mot *sociologie*. On disait antérieurement science sociale, on continue même à employer cette expression sans trop la définir ; on s'en fie à la sagacité du lecteur pour saisir le sens vague qui ressort des deux mots qu'on accouple. Comte consacre de nombreuses pages à la « sociologie », mais il n'expose pas un système de lois sociologiques, il nous dit simplement comment il comprend cette science¹. Il nous apprend (*Rig*, II, p. 3) que, « au point de vue

¹ Nous citons d'après *La philosophie positive* d'Aug. Comte, résumée par Jules Rig. Paris, Baillière et fils, 1881. Cet ouvrage est un résumé fidèle fait par un disciple du maître.

logique, le problème de la réorganisation sociale est réductible à cette condition : construire une doctrine politique qui soit, dans son développement, toujours conséquente à ses principes. Les doctrines qui fourniraient des solutions aux diverses questions politiques, sans être amenées à se démentir dans la pratique, devraient être aptes à réorganiser la société. Il me semble que la société et la politique se trouvent ici étrangement mêlées. En tout cas, Comte est d'avis (p. 8) que la conception d'un pareil système « doit excéder les bornes de notre intelligence ». Personne d'ailleurs ne peut rien créer d'entièrement nouveau, « la plus forte tête de l'antiquité, le grand Aristote, a été tellement dominé par son siècle qu'il n'a pu concevoir une société qui ne fût point fondée sur l'esclavage ».

Aug. Comte montre en beaucoup d'endroits qu'il a pleinement conscience de la difficulté de la tâche. « La nature des questions sociales, dit-il (p. 30), est si complexe, qu'on peut y soutenir le pour et le contre, d'une manière plausible, sur presque tous les points ; car il n'y a pas d'institution, si nécessaire qu'elle soit, qui ne présente des inconvénients, et l'utopie la plus extravagante offre toujours quelques avantages. Or, la plupart des intelligences ne sont pas capables d'embrasser simultanément les divers aspects du sujet. » La plupart seulement ? Jusqu'à plus ample information, il sera prudent de dénier cette capacité à toutes.

En attendant, par l'effet de la théologie d'une part, de la métaphysique de l'autre, « des esprits généreux et même éminents » sont en proie « à une sorte de désespoir philosophique, relativement à l'avenir social qui leur semblait entraîné, par une invincible fatalité, soit vers un ténébreux despotisme, soit vers une imminente anarchie » (p. 43). Mais Comte les tire de ce danger en proclamant la philosophie positive. Ce ne quoi elle consiste est moins clairement expliqué que les services qu'elle est appelée à rendre. C'est surtout dans la méthode que réside la force de cette philosophie, car, même avant d'établir aucune théorie sociale, elle ramènera, par la seule influence de sa méthode, « les intelligences à l'état normal » (p. 47-48). Plus loin nous lisons (p. 63) : « Dans toute science, la méthode est inséparable de la doctrine..... » (p. 66). La philosophie positive est caractérisée, quant à la méthode, par la subordination de l'imagination à l'observation... » ; elle doit « subordonner les conceptions aux faits... » (p. 67). « Relativement à la doctrine,

la philosophie positive se distingue par une tendance à rendre relatives toutes les notions qui étaient d'abord absolues. » Les longs développements d'Aug. Comte peuvent donc être réduits à cette courte proposition : la science doit être fondée sur l'observation directe ou empirique — ce qui est empirique est relatif et non absolu. — S'il en est ainsi, comment admettre que « dans tous les phénomènes, même dans les plus simples, aucune observation n'est efficace qu'autant qu'elle est dirigée et interprétée par une théorie » (p. 93). Et plus loin (p. 94), « les observations sociales exigent l'emploi de théories destinées à lier les faits actuels aux faits accomplis ». Puis : « l'observation proprement dite doit être subordonnée aux spéculations positives sur les lois de la solidarité ou de la succession des phénomènes correspondants. Aucun fait social ne peut avoir de signification que s'il est rapproché de quelque autre fait social. »

Ces citations suffiront pour montrer que la philosophie positive ne nous a rien appris de nouveau ¹. Elle n'a pas été non plus très féconde, quoique Comte ait eu des disciples éminents. Sans parler des tentatives faites par de moins autorisés, nous avons les sociologies de MM. Herbert Spencer et A. Schäffle, et tous les hommes compétents seront d'accord pour reconnaître que leurs Essais en 3 et 4 volumes n'ont pas réussi. M. Sidgwick (*The scope and method of economic science*, Londres, Macmillan, 1883, p. 46) s'étend sur ce point. Il montre que si un homme d'État, pour régler sa conduite relativement à la religion de son pays — et l'on sait que la religion peut être une question politique d'une haute gravité — s'avisait de consulter les sociologies, Comte, H. Spencer et Schäffle lui donneraient chacun un autre conseil : M. Sidgwick pense donc que nous devons attendre la vraie sociologie avant de nous en servir.

M. Dilthey, dans son *Introduction aux sciences de l'esprit* ou sciences mentales, *Geisteswissenschaften*, p. 132 et suiv., rejette également la sociologie, et notamment celle de Comte, comme ne pouvant atteindre le but, de fournir la synthèse de toutes les sciences qui s'occupent de l'homme et de la société. Cette prétendue science, ou plutôt, le terme qui la désigne pourrait bien devenir le moyen de remplissage dont parle Goethe :

¹ Il ne serait pas difficile non plus de montrer que Comte est aussi métaphysicien que ceux qu'il combat.

Quand on manque d'idées, on met des mots ¹. Méphisto dit :

Denn eben wo Begriffe fehlen

Da stellt ein Wort zur rechten Zeit sich ein.

Nous devons au moins mentionner ici les vues de M. L. Gumplowicz, professeur à l'Univ. de Graz, sur la Sociologie. Elle diffère complètement de celle d'Aug. Comte et de ses partisans. Pour M. Gumplowicz, la sociologie est la science des sociétés et des groupes sociaux, elle ne renferme aucune donnée relative aux individus. Il est même d'avis qu'on ne peut prévoir les actes des individus, mais qu'on pressent aisément ceux d'une société ou d'un groupe constitué. Ce qui permet la prévision, c'est qu'on a affaire à des lois naturelles. Les idées si remarquables et si originales de M. G. exigeraient des développements que nous ne pouvons pas leur accorder ici, nous renvoyons donc à : *Sociologie und Politik* (Leipzig, Duncker n. Humblot. — *Die Sociologische Staatsidee* (Graz, Leuschner et Lubenskie. — « La lutte des races », traduction de *Der Rassenkampf* Paris, Guillaumin) et les autres ouvrages du même auteur.

La question des rapports entre l'économie politique et la morale nous touche de plus près. Ce qui l'a mise à l'ordre du jour, c'est le spectacle de l'influence des sentiments plus ou moins égoïstes des hommes sur les actes de la vie économique. Nous examinons à un autre endroit l'étendue de cette influence, il ne s'agit ici ni de principes ni de lois économiques, mais de méthode ; nous constatons seulement que certains auteurs, en formulant le reproche d'égoïsme, ne se bornaient pas à dire : l'homme est plus ou moins égoïste — ce qui est incontestable — mais : la science économique recommande l'égoïsme — ce qui est aussi faux qu'absurde. La science constate les faits, elle ne prescrit aucun acte. Il résulta de ces reproches, que quelques auteurs cherchèrent à sanctifier l'économie par la religion ou à la purifier en y mêlant des préceptes de morale, d'une forme parfois puérile ; mais généralement les économistes se bornèrent à défendre

¹ Sur les difficultés que présente la sociologie, on peut lire H. Spencer : *Introduction à la science sociale*, p. 113, 119, 137, 157, 260, 311-312, 416. Cela ne l'a pas empêché de tenter l'opération.

l'économie politique contre les reproches qu'on lui adressait, en montrant que les préceptes formulés par l'art économique ne sont nullement contredits par ceux de la morale.

N'examinons pas si les reproches adressés à l'économie politique ne renfermaient pas parfois un grain d'hypocrisie; admettons que les auteurs des critiques n'aient eu en vue que le Bien de l'humanité; ils se sont certainement trompés en s'attaquant à la science, qui se borne à constater sans agir; ils auraient dû plutôt porter leur attention sur l'art, sur l'application, sur les actes économiques; les actes émanent de la volonté, qui peut seule être assujettie à la morale. Le moyen que les moralistes emploient consiste à inspirer de bonnes intentions, et, faute de mieux, à recommander — dans leurs livres — le dévouement et le sacrifice. L'intention est excellente, mais je n'attribue qu'une minime influence à ces efforts. C'est pendant l'éducation qu'il faut développer les sentiments moraux, et c'est dans cette période de la vie qu'il faut habituer l'enfant et le jeune homme à diriger sa volonté vers le bien et à se rendre maître de ses appétits et de ses passions. Il y a très peu de parents qui se préoccupent beaucoup de cette partie de l'éducation de leurs enfants, et c'est à cette circonstance — ainsi qu'au tempérament naturel des hommes — qu'il faut attribuer les excès qui se commettent dans le domaine économique. La science économique n'y est pour rien, comme la science chimique est innocente des explosions causées par la maladresse ou le crime, ainsi que des empoisonnements commis avec les drogues que cette science a pour mission d'étudier. Est-ce la faute de la physique si la foudre a incendié votre maison?

Quoi qu'il en soit, il convient maintenant de donner, par quelques citations, une idée du mouvement de l'opinion sur les rapports de la morale et de l'économie politique; j'aurai naturellement à apprécier les opinions émises.

Commençons par la France. En laissant de côté les socialistes, que nous retrouverons ailleurs, nous avons à mentionner surtout Sismondi (*Nouveaux Principes d'économie politique*, Paris, 2^e édit., 1827) ¹. Il ne parle pas encore des rapports entre l'économie politique et la morale, mais il s'élève contre la concurrence et contre le laisser-faire, et, loin de tenir la balance égale entre patrons et ouvriers, il se met du côté de ces derniers. Sismondi était tout plein de bonnes intentions, mais il n'avait pas une idée nette de la science économique. Il semble prendre à la lettre, dans le sens vulgaire, le mot *Richesse* (p. 9). Il ajoute : « le dépositaire du pouvoir de la société est appelé à seconder l'œuvre de la Providence, à augmenter la masse du bonheur sur la terre et à n'encourager la multiplication des hommes qui vivent sous ses lois qu'autant qu'il peut multiplier pour eux les chances de félicité. » Après ce passage caractéristique, nous sommes dispensé de nous arrêter plus longtemps sur Sismondi. Il suffira aussi de mentionner l'économie politique chrétienne de Villeneuve-Bargemont, qui subordonne la science à la religion, mais nous devons jeter un coup d'œil sur les résultats d'un concours ouvert par l'Institut, en 1855 (v. le *Bulletin* de 1858), sur les rapports de la morale et de l'économie politique. La question posée par l'Académie des sciences morales et politiques n'avait rien d'hostile à l'économie politique, on a même le droit de supposer qu'elle songeait plutôt à lui susciter des défenseurs. Deux hommes marquants, Baudrillart et Rondelet, ont été distingués par l'Académie et, nous leur devons plus qu'une simple mention.

Le livre de H. Baudrillart (qui a reçu la première récompense) s'appelle dans sa première édition tout simplement : *Des rapports de la morale et de l'économie politique* (Paris, Guillaumin, 1860, 2^e édit., 1883). L'auteur fait la distinction essentielle dans le cas qui nous occupe, celle de la science et celle de la pratique. « Assurément, dit-il (p. 34 de la 2^e, 51 de la 1^{re} édit.), l'économie politique est une science indépendante, si on l'envisage uniquement comme la détermination des lois suivant lesquelles s'accomplissent la production et l'échange. Que l'homme applique son travail et son capital à la production de tel ou tel objet, nuisible et funeste, les lois de la production et de la consommation, n'en suivront pas

¹ Actuellement à la librairie Guillaumin.

moins leurs cours et ne s'en prêteront pas moins à l'observation, peut-être même avec d'autant plus de facilité que les maux issus du désordre seront la confirmation plus éclatante de ces lois méconnues et foulées aux pieds.

« Mais la pratique elle-même nous demeurera-t-elle indifférente ? Quel esprit touché du bien de l'humanité voudrait, pourrait s'abstraire ainsi de toute prescription, de tout conseil, et se borner au rôle qui suffit aux savants voués à l'étude des nombres et de la matière ? » L'auteur distingue donc la tâche de la science de celle de la pratique, qui est seule chargée de donner des conseils ; mais son esprit est tellement « touché du bien de l'humanité » qu'il parle un peu aigrement de la science, qu'il admet comme « indépendante », mais non comme « isolée ». Il veut (p. 5 de la 2^e et 7 de la 1^{re} édit.) que les sciences se « pénètrent », expression qui nous prouve que l'auteur est tellement dans les liens de la pratique qu'il a de la peine à s'élever jusqu'à la science. En d'autres termes, c'est un moraliste qui s'occupe d'économie politique.

A. Rondelet semble s'enfermer encore plus étroitement dans la morale, et même dans la religion. La science pure, « matérialiste... » « est venue au monde dans l'erreur même ». La science, selon Rondelet, « a été instituée non pour accepter, mais pour réformer » (*Le spiritualisme en économie politique*, p. 37). Dans un autre livre : *La morale de la richesse*, l'auteur va encore plus loin, il crée une « morale économique », et dans la *Philosophie des sciences sociales*, la science économique est réduite à presque rien : on a de la peine à en découvrir un atome.

Quelques autres économistes français, par exemple Wolowski, dans sa traduction du traité de W. Roscher, ont encore parlé des rapports de l'économie politique et de la morale, sans toujours bien distinguer entre la science et l'art ¹. Cette confusion nuit à la clarté de l'exposition et fait que l'on doute de la netteté des idées de l'auteur relativement au caractère de la science.

¹ On pourrait encore nommer Destutt de Tracy, Droz, Ad. Blanqui, Bastiat, Michel Chevalier, Dunoyer, Joseph Garnier et d'autres qui ont plus ou moins insisté sur la nécessité de tenir compte de la morale : c'est que la nécessité de distinguer la science de l'art n'a pas toujours été sentie. Quand il s'agit d'application, de pratique, la plupart des économistes profitent de l'occasion pour parler morale. Je l'ai fait aussi dans mon petit *Traité pour la jeunesse* (Paris, Hetzel). Plus récemment encore, A. Jourdan et M. Cauwès s'en sont également occupés.

Certains auteurs anglais nous donnent plus de satisfaction. Cairnes (*The character and logical method of political economy*, Londres, Macmillan, 8^e édit., 1873, p. 20 et 21), après avoir dit que la science économique consiste dans l'exposé de ses lois, continue ainsi : « Si vous me demandez en quoi consiste l'utilité de l'exposition des lois économiques, je répondrai qu'elle est la même que celle de tout autre savoir scientifique : elle nous fait connaître les conditions de notre pouvoir relativement aux faits de la vie économique, ainsi que les moyens d'atteindre notre but dans la poursuite de notre bien-être. C'est par ce savoir que l'homme devient l'agent et l'interprète de la nature, et apprend à la dominer en lui obéissant.

« Laissez-moi vous signaler les conséquences de cette manière de concevoir notre étude. Premièrement, vous remarquerez que, ainsi conçue, l'économie politique reste étrangère à toute espèce de système social ou industriel. Elle n'a aucun rapport avec le *laissez-faire* ni avec le communisme, avec la liberté des contrats, ou avec le gouvernement paternel, ou avec d'autres formes sociales. Elle est étrangère à tout système particulier et reste absolument neutre entre tous... Elle ne prononce aucun jugement sur la valeur ou les convenances des buts que ces divers systèmes se proposent d'atteindre. Elle nous apprend quels seront leurs effets relativement à certains faits, et nous fournit ainsi des données qui nous permettent de nous faire à leur égard une opinion raisonnée. Mais à ce point sa mission s'arrête. »

Jusqu'ici nous avons vu les fonctions de la science ; nous allons voir celles de la pratique, car l'auteur continue : « Sans doute les données ainsi fournies peuvent déterminer notre jugement, mais elles ne produisent pas nécessairement cet effet, et dans la pratique, elles ne doivent pas non plus toujours y réussir, car il y a peu de problèmes pratiques qui ne présentent encore d'autres aspects que le point de vue purement économique, il y a les aspects politique, moral, pédagogique, artistique de la question, et ces derniers peuvent impliquer des conséquences si graves qu'ils l'emportent sur les solutions purement économiques. Ce n'est pas à l'économie politique à apprécier l'importance relative de ces divers points de vue... »

Cairnes parle d'or, et, s'il s'agissait seulement de trouver la vérité, nous pourrions ici clore le chapitre avec un *Eurêka* !

bien senti. Mais il s'agit d'approfondir la vérité, et puis aussi de connaître le mouvement des opinions sur la question, nous devons donc continuer. Et comme, dans cette question des rapports de l'économie politique et de la morale, il y a dans bien des esprits une certaine confusion entre la science et l'art (la pratique), nous allons emprunter à J.-St. Mill quelques indications sur les rapports entre la science et l'art ¹.

« Le rapport des règles d'art aux doctrines de la science, dit Mill (*Système de logique*, t. II, p. 551, ou livre VI, chap. XII, § 2), peut être caractérisé comme il suit. L'art se propose une fin à atteindre, définit cette fin et la soumet à la science. La science la reçoit, la considère comme un phénomène, un effet à étudier, et, après avoir recherché les causes et les conditions, la renvoie à l'art avec un théorème sur la combinaison de circonstances qui pourrait le produire. L'art considère alors ces combinaisons de circonstances, et, selon que certaines d'entre elles sont ou non au pouvoir de l'homme, il prononce que la fin peut ou ne peut pas être atteinte. » Ainsi la science fournit les matériaux (la science économique fournit naturellement des matériaux purement économiques) et le praticien apprécie les moyens d'application pour lesquels les considérations morales ont autant de poids que les mœurs, la législation et les possibilités physiques et économiques (manque de fonds, durée trop longue des opérations, etc.).

Il résulte de ce qui précède que, s'il y a des lois économiques scientifiques (universelles ou abstraites), il n'y a pas de « maximes pratiques universelles », car, dans la pratique, il y a de nombreuses causes perturbatrices de la règle ; c'est ce qu'on nomme souvent improprement les exceptions ². Mill s'exprime ainsi sur ce point au § 4 : « C'est là l'erreur habituelle de beaucoup de théoriciens politiques de l'école que j'ai appelée géométrique ³, spécialement en France, où le raisonnement d'après les règles de la pratique, est la monnaie courante du journalisme et de l'éloquence politique, l'oubli du véritable emploi de

¹ J'ai plusieurs fois fait cette démonstration et pourrais me citer, mais je crois avantageux à la science d'invoquer le plus de témoins de poids que je pourrai.

² Herbert Spencer dit : « On prévoit l'ensemble et non le détail, » *Introd. à la science sociale*, p. 49 et ailleurs. C'est que l'ensemble, c'est la loi ; les détails viennent de l'application.

³ Parce qu'elle oublie que l'action d'une loi peut être modifiée par l'action d'une autre loi.

la déduction qui a fort discrédité, dans l'opinion des autres pays, l'esprit généralisateur qui distingue si honorablement le génie français. Les lieux communs de la politique en France sont des maximes pratiques très larges, posées comme prémisses, desquelles on déduit les applications. C'est là ce que les Français appellent être conséquent. Par exemple, ils concluent que telle ou telle mesure doit être adoptée parce qu'elle est une conséquence du principe sur lequel le gouvernement est fondé : du principe de la légitimité ou de la souveraineté du peuple... » Tout le passage serait à citer, mais il suffit de retenir que les règles pratiques ont une moindre portée et se prêtent moins aux déductions que les vérités scientifiques, qui, de leur côté, ne sont pas d'ailleurs non plus des prémisses universelles.

M. Keynes, *The Scop*, p. 58-59, dit : « Nous avons vu que, les actes de l'homme étant en partie déterminés par des considérations morales, la science économique doit tenir de l'effet de motifs moraux : mais ce n'est pas la fonction de la science de poser des jugements éthiques. » Il n'est pas du tout visible ici pourquoi les motifs sont autrement traités que les jugements. L'auteur continue : « Ainsi, l'économie politique, considérée comme une science positive, doit donc être dite indépendante de l'éthique. » L'auteur dit plus loin que c'est dans l'application que la moralité des actes doit être pesée, ce qui est un truisme.

M. Rob. Flint, dans *Socialism* (London, Ibister et C^o. 1894), p. 348, témoigne en faveur des économistes « intelligents » qui n'ont jamais séparé l'économique de la morale ni opposé l'une à l'autre : ils ont seulement refusé de mélanger maladroitement les deux disciplines.

En Allemagne aussi, comme en France, en Angleterre en Italie ¹, on a étudié les rapports de la morale et de l'économie politique, mais les passions n'ont pas tardé à se mêler aux discussions, car on a prétendu fonder de nouvelles écoles, dont les plus ardents partisans se mirent à attaquer l'école d'Adam Smith, dite l'école classique, l'école orthodoxe ², l'école libérale ; on a même inventé un quatrième nom, mais seulement pour une certaine nuance des doctrines économiques, celle qu'à

¹ Nous citerons, par exemple, le livre de Minghetti.

² Je n'admets pas l'expression *orthodoxe* en matière scientifique : on sait, ou on ne sait pas la science, ce n'est pas une affaire de foi.

certain égard on peut appeler l'extrême gauche, l'école de Manchester ; elle est supposée fondée par Bright et Cobden ¹, et aux inventeurs de ce *cognomen* on a conféré en échange celui de « socialistes de la chaire ». Ce surnom n'a pas été motivé par la tendance de cette école à exagérer la part de l'histoire (voy. plus haut, p. 25), ni par celle de mêler la morale à l'économie politique, mais par la sourde hostilité qu'elle montrait contre le droit de propriété et par l'habitude de prendre toujours le parti de l'ouvrier, au lieu de garder l'impartialité qui est le caractère propre de la science. Les socialistes de la chaire, qui s'appelaient eux-mêmes des Social-Politiker, (gens qui s'occupent de politique sociale) — c'est-à-dire praticiens réformateurs — reprochaient surtout à l'école libérale : 1° de s'appuyer sur l'égoïsme ; 2° de recommander le *laissez-faire* (la liberté) ; 3° de croire aux lois économiques, points que nous examinerons plus loin dans d'autres chapitres. Ajoutons qu'on faisait aussi un crime aux libéraux de l'école de Turgot et Smith de ne pas assaisonner leurs doctrines d'éthique ou de morale. Nous allons citer quelques auteurs marquants qui appartiennent de près ou de loin à l'école politico-sociale et qui se sont clairement exprimés sur la matière.

Un des premiers qui, en Allemagne, ait étudié les rapports de la morale et de l'économie politique, est le professeur Schütz. Il s'en serait déjà occupé en 1835, dit-on, mais le plus ancien travail que je connaisse de lui est un article inséré en 1844 dans la *Zeitschrift des sciences politiques* de Tübingue : *Das sittliche Moment in der Volkswirtschaft* (l'élément moral dans l'écon. pol.). L'auteur a pour point de départ une boutade de Sismondi qui suppose — très gratuitement — que les économistes enseignent : « Cherchez votre intérêt avant tout... » (*Étude sur l'écon. pol.*, t. I, 30), et Schütz admet comme un fait une chose aussi contraire à la vérité. Il cite cependant un économiste allemand distingué, Lotz, qui dit *dass erst ein rechtliches und sittliches Handeln der Betriebsamkeit die Krone aufsetze, und ihren regelmässigen Fortgang am allermeisten sichere und fördere*, c'est-à-dire que l'activité économique doit être inspirée ou complétée par la justice et la moralité, qui seules en assurent la durée. On ne saurait mieux dire ; aussi n'est-ce

¹ Voici ses doctrines caractéristiques : libre-échange, la paix quand même, la non-intervention du gouvernement.

pas la proposition en elle-même que Schütz attaque, il reproche seulement à Lotz de ne pas vouloir reconnaître qu'elle fait partie de la science économique. Lotz voulait, comme Ad. Smith lui-même, que l'économiste s'inspirât de la justice et de la morale — qui sont des sciences parentes — quand il *applique* la science; c'est dans la pratique, c'est en agissant, qu'on doit mêler les éléments divers, mais lorsqu'on les *étudie*, on ne peut arriver à la vérité qu'en les isolant. C'est une affaire de méthode.

Schütz ne distingue pas la tâche de la science de celle de l'application, et cette confusion fait qu'il tombe (p. 141) dans une phraséologie utopique. C'est seulement sous l'influence morale, dit-il à peu près, qu'on s'attribue le devoir « de veiller à la distribution des revenus parmi toutes les classes de la société, de manière à ce que chacun soit assuré d'une vie heureuse ». Schütz n'a donc pas la plus légère idée de la manière dont les choses se passent dans la vie réelle. Ne croirait-on pas que, si on est touché par un rayon d'en haut, on peut s'approcher du Trésor public, qui se remplit tout seul, comme on sait, y puiser à pleines mains et distribuer des revenus suffisants à toutes les classes de la société ¹. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent ici-bas. Dans ce monde sublunaire, chacun est obligé de mettre en œuvre toutes ses facultés physiques, intellectuelles et morales pour se faire sa place et pour la conserver. La vie a été une lutte bien avant que Darwin ait lancé le terrible axiome du *struggle for life*. Aussi, dans la plupart des cas, la distribution se fait-elle par la simple force des choses, et c'est cette force que nous devons étudier. Cela n'empêche pas la morale de faire des efforts pour adoucir la lutte, mais la morale n'est pas assez puissante pour la supprimer. Au fond, Schütz et ses adversaires tendent au même but, mais le procédé de Schütz est le moins bon. — Nous passons Hildebrand ² et quelques autres.

¹ Puisqu'on parle morale, rappelons cette vérité antique qu'une « vie heureuse » dépend moins du montant du revenu que du contentement. On est satisfait, donc on est heureux. — N'est-il pas contraire à tout ce que nous savons de la nature humaine de croire qu'on pourra satisfaire un ouvrier, un employé en augmentant son revenu... on ne fera que lui faire désirer une nouvelle augmentation... à l'infini.

² Hildebrand, dans *Die Nationalökonomik der Gegenwart und Zukunft*, 1848 (l'Economie politique du présent et de l'avenir), est également un précurseur. Seulement il n'a fait paraître que le tome I^{er} de son petit ouvrage; il a encore vécu trente ans : pourquoi n'a-t-il pas publié le tome II ? Il ne fallait pas annoncer l'avenir, si on ne l'avait pas dans la main. « L'avait-il dans sa main, mais non dans sa tête ? »

M. G. de Schönberg, dans son volumineux *Handbuch der politischen Öconomie* (*Manuel d'écon. pol.*, Tubingue, Laupp, 1882, p. 48), parle en moraliste. La morale (l'éthique) doit tout dominer, par conséquent aussi nos actions économiques et la législation économique, etc. C'est parfait. L'éthique ou la morale enseigne à l'homme social qu'il a un *devoir* (l'impératif catégorique), celui de ne pas être égoïste; il doit veiller avec désintéressement au bien de son prochain, et sacrifier au besoin son propre intérêt à l'intérêt général, et ainsi de suite. Vous trouverez certainement que le *Handbuch* prêche une morale très saine, mais où est l'économie politique? En lisant le paragraphe dont je n'ai reproduit que quelques lignes caractéristiques, on se surprend à se demander : est-ce que la nouvelle école allemande ne demanderait que l'insertion dans les *Traités* ou *Manuels* de quelques phrases morales bien tournées pour être satisfaite? Quand chaque traité renfermerait un certain nombre de pages moralisantes ou moralisatrices, est-ce que l'humanité en sera devenue ou en deviendra meilleure? Quand sur un marché vingt vendeurs de blé, favorisés par une circonstance quelconque, auront élevé de 10 p. 100 le prix de l'hectolitre, est-ce que Pierre, qui a lu le *Handbuch* (ou un autre livre semblable), se dira : 10 p. 100? ce serait égoïste, je vais m'arrêter à 5 p. 100. Et même, pourquoi profiterais-je des conjonctures quand l'humanité entière ne peut pas en profiter avec moi? Le *Handbuch* dit qu'il faut se sacrifier, quoique vendeur, je vais pousser à la baisse plutôt qu'à la hausse. De pareilles choses se voient-elles dans la vie réelle?

La préoccupation de ne pas servir le plat économique sans une garniture morale, « a little more ethical sauce », dit M. Sidgwick (*The scope and method*, p. 36), semble caractériser en ce moment beaucoup d'économistes allemands (et autres), ce qui est vraiment regrettable, parce que le désir de parler morale les force à ne faire que de l'art et à négliger la science pour laquelle ils sont si bien doués.

Nous abordons maintenant un auteur, M. G. Cohn, *System der Nationalökonomie* (*Système d'écon. pol.*, Stuttgart, Encke, 1885, t. 1^{er}), qui a mis en œuvre pour nous convertir beaucoup de science, une apparente profondeur et une grande habileté; si nous n'avions été sur nos gardes, nous étions pris. L'auteur s'est proposé de prouver que la science économique nous apprend à la fois ce qui *est* et ce qui *doit* être. Au fond, beaucoup d'éco-

nomistes — de tous pays — ont dit que l'*économie politique* était à la fois une science (disant ce qui *est*) et un art (disant ce qui *doit être*) ; mais M. Cohn ne parle pas science et art, il parle science tout seul ; pour lui, cette science est à la fois l'économie politique et la morale. Comment s'y prend-il pour démontrer sa thèse ? Je vais tâcher de le faire comprendre, dussé-je lui consacrer un peu plus d'espace que je ne le devrais, mais le tour de force si bien conduit mérite cette faveur.

L'économie politique est une science éthique, dit-il (p. 72). Cela n'est pas nouveau, si l'on prend le mot éthique dans son sens connu, comme équivalent de morale. M. Cohn accepte ce sens, mais en ajoute un second, car on ne peut pas escamoter avec un seul gobelet. Ce second sens est celui de « sciences de l'esprit » (voy. p. 48) ou sciences mentales ; on sait que l'ensemble des sciences se divise en deux grandes catégories : 1^o les sciences naturelles ; 2^o les sciences de l'esprit (sciences morales et politiques). Retenons que M. Cohn prend, sans y faire attention, le mot éthique dans un double sens.

L'économie politique donc est une science éthique. Si, continue-t-il, l'éthique n'est que la représentation de la raison agissante ¹, le dégagement ou l'isolement d'une catégorie d'actes appartenant à cet ordre d'idées ne peut être que l'effet d'une erreur de logique qui oppose la partie au tout. Dans le langage ordinaire, et pour abrégé, il est cependant permis d'opposer aux motifs économiques les *autres* motifs éthiques, comme on distingue de nos jours, à Rome, les Romains des Italiens ; seulement les savants allemands opposent trop exclusivement l'économie à l'éthique (on voit qu'ici ce mot signifie la morale). Or, l'économie politique est évidemment du domaine de la raison agissante (sciences de l'esprit), elle n'est pas une science naturelle ².

Si donc, dit M. Cohn, les actes économiques sont du domaine de la raison agissante³, c'est-à-dire de l'éthique (sciences

¹ L'éthique est ici l'ensemble des sciences de l'esprit (sciences morales et politiques) et non, comme plus loin, simplement la morale.

² Le point est discutable, l'économique étant au moins une science mixte.

³ En allemand, *vernünftiges Handeln*, mots qui peuvent aussi se traduire par action raisonnable. Le choix de cette expression (pour acte du domaine de l'esprit) est encore un truc, car personne ne contestera qu'un acte économique est un acte raisonnable.

de l'esprit), ils y forment un groupe auquel sont coordonnés d'autres groupes d'actes (droit, morale, etc.). Et s'il était naturel et presque légitime qu'une jeune science, comme l'économie politique, exagérât son importance au point de croire qu'elle domine seule les actes humains, maintenant qu'elle est plus âgée, elle devrait savoir que son point de vue n'est pas le seul qui détermine les actes de l'homme, que la famille, la religion, la politique, la science, l'art, forment aussi la base d'une action ou d'un agissement raisonnable progressif (*die Grundlage eines fortschreitend vernünftigen Handelns*), et chacune de ces bases d'action s'élèvera peu à peu de sa brutalité primitive à un état de plus en plus inspiré par l'éthique (ici, c'est la morale). Nous ferons remarquer en passant que jamais l'économie politique n'a prétendu se substituer à la famille, la religion, etc. Appelons aussi l'attention sur le mot *progressive* (appliqué à l'action raisonnable); nous verrons dans l'alinéa ci-après quel parti l'auteur saura en tirer. Il continue :

Les problèmes traités ci-dessus ont été rendus plus difficiles par l'habitude prise, non d'envisager comme une unité l'ensemble des matières éthiques, et de suivre cette unité dans son développement de plus en plus pénétré de raison, mais de ne trouver le caractère éthique que dans la contradiction entre ce qui est nouvellement reconnu raisonnable et le raisonnable déjà réalisé, et de ne considérer comme réellement éthique que la chose reconnue désirable et non encore réalisée. C'est ainsi que la liberté personnelle des travailleurs étant réalisée n'est plus qu'une chose naturelle, ordinaire; tandis que les bienfaits que peuvent leur prodiguer les patrons, les communes, l'État, et qui sont encore à accomplir, sont présentés comme des devoirs moraux de l'éthique. Ainsi, dès qu'une chose existe et n'est plus contestée, elle cesse de nous apparaître comme morale (?); on n'attribue le caractère éthique qu'aux choses ou améliorations à conquérir ¹.

Maintenant, continue l'auteur, nous sommes en état de résoudre la question de savoir dans quelle mesure notre science est tenue de ce qui *doit être* en même temps qu'elle étudie ce qui *est*. Tout ce qui est éthique (domaine de l'esprit, sens large), par conséquent aussi le domaine économique, est sou-

¹ Mais les vertus, les bons sentiments, par exemple, la piété filiale, le dévouement, le patriotisme et nombre d'autres, dont l'existence actuelle est hors de doute... ne sont donc pas du domaine de l'éthique ?

mis à une volonté qui tend vers un but déterminé : tout agissement a donc à la fois le caractère de ce qui *est* et de ce qui *doit être* (puisqu'on a un but). Mais, comme nous venons de le voir, le caractère éthique (puisqu'on a un but moral) n'est attribué généralement qu'aux résultats à obtenir, ce sont les choses à réaliser qu'on classe parmi celles qui *doivent* (ou devraient) être.

Pour rendre ses idées plus saisissables, l'auteur prend des exemples, page 74. Aujourd'hui l'ouvrier est un homme libre, sa liberté est donc une chose qui va sans dire, tandis que l'éthique, le devoir, ce sont les choses qu'on espère obtenir de l'État, du patron, de la commune. Ou aussi, la libre concurrence était autrefois un desideratum, actuellement c'est un point acquis, et ce que l'on demande, ce sont des lois qui arrêtent les excès de la concurrence (je ne vois pas qu'une chose acquise perde nécessairement sa valeur ; le mieux est l'ennemi du bien, soit, mais n'anéantit pas le bien). Prenons un autre exemple encore (p. 76) ; la division du travail. La division du travail, maintenue dans de certaines limites au-delà desquelles elle pourrait détruire la vie de famille, est une excellente chose qui rend des services évidents. Ici on trouve bonne une chose qui est ; dans ce cas, ce qui *est... doit donc être* la réalité et conforme à l'opinion qu'on a sur ce qui est désirable ¹. Si cependant on parle de la maintenir « dans certaines limites », cela veut dire seulement qu'on désapprouve ce qui dépasse ces limites, que cet excès ne doit pas être ; l'un est donc ce qu'on admet comme moral, l'autre ce qu'on écarte comme immoral ; les deux sont donc du domaine de ce qui doit être. Nous quittons ici l'auteur, parce qu'il se met à débiter des phrases. Selon lui, il est impossible de séparer ce qui est de ce qui doit être ; que les opinions sont toujours en mouvement ; que le point de vue moral change constamment, etc. Admettons que les opinions des hommes sur ce qui est moral changent, qu'en peut-on conclure. Plus d'une chose ; trop de choses même. Nous nous bornons à demander : une morale changeante n'est-elle pas un argument de plus en faveur de la séparation de la science — dont les résultats ne changent pas, puisqu'elle ne s'attache qu'aux rapports nécessaires — et de l'art ou de la pratique, qui tient compte de toutes les circonstances des

¹ L'auteur montre ici, peut-être sans le vouloir, que le « doit être » est subjectif ; c'est une opinion individuelle, laquelle n'est nullement du même rang que ce qui *est* ; ce qui est, est objectif.

temps et des lieux? M. Cohn, puisque pour lui ce qui est et ce qui doit être tendent à se confondre, ne fait pas ces distinctions; mais, s'il a très habilement défendu sa thèse, s'il a fait preuve de talent, il n'est pas dans le vrai. Ajoutons que s'il ne veut pas distinguer la science de l'art, page 35, il fait une profonde distinction entre la théorie (« la pensée ») et la pratique (« l'action »). Cela semble bien n'être qu'une affaire de mots?

Passons quelques autres économistes de la même nuance pour entendre les arguments de l'opinion contraire. Nous avons là, en première ligne, M. C. Menger, *Methode der Socialwissenschaften*, pages 288 et suivantes. Il est d'avis qu'il ne saurait être question d'éthique, ni pour la science exacte (abstraite), ni pour la science empirique. La science abstraite se consacre à un ordre d'idées déterminé et ne peut les considérer que pures de tout mélange. Or, une économie politique éthique ne peut vouloir parler que d'une économie à tendances morales, ou aussi que de phénomènes économiques conformes à la morale; ce ne serait donc plus l'économie pure, la science libre et vraie. Quelques économistes se bornent à juger les faits économiques au point de vue de la morale — ce qui est faire œuvre de moraliste et non d'économiste. — Quant à la science empirique, comme elle puise ses matériaux dans l'étude des faits, elle ne peut pas tenir compte des influences éthiques ou morales que ces faits subissent; on ne voit donc pas bien qu'elle pourrait être ici la tâche particulière de l'éthique.

L'application de la morale à l'économie politique pratique n'est que la conséquence de ce précepte général qui impose la moralité à l'homme. Il faut être moral comme militaire, comme médecin, comme..., en un mot, dans toute profession; par conséquent aussi quand on procède à des actes qui sont du domaine économique. Personne n'a jamais dit le contraire. Mais cette règle de la pratique n'autorise pas d'altérer la pureté de la science en y mêlant des éléments qui lui sont étrangers.

M. Henri Dietzel, *Das Verhältnis der Volkswirtschaftslehre*, etc., pages 26 et autres, insiste sur la différence qu'il y a entre le savoir et l'action, l'une est du domaine de la science et l'autre de la pratique. Il montre que dans ces attaques contre les lois économiques, c'est le moraliste qui veut substituer ses doctrines à celles de l'économiste, comme l'ont fait Rondet en France et Lindwurm en Allemagne. Ce dernier dit : ce ne sont pas les faits, mais les motifs que nous devons étu-

dier. M. Dietzel s'étonne que cette discussion ait pu s'élever après que J.-B. Say eut formulé ainsi la tâche de la science économique : « elle *enseigne* ce que sont les choses qui constituent le corps social et ce qui résulte de l'action qu'elles exercent les unes sur les autres. »

Signalons encore M. Gans-Ludassy, qui s'occupe longuement des rapports entre la morale et l'économique. Il a tellement développé son opinion qu'il ne paraît pas possible de la résumer en quelques lignes ; nous renvoyons donc à son ouvrage : *Die wirtschaftliche Energie*, 1893.

VI. — La statistique

Lorsqu'en 1872 il se forma une nouvelle école économique en Allemagne, on promit en son nom monts et merveilles, et notamment le renouvellement de la science à l'aide de la statistique. Ces promesses ont été maintes fois répétées depuis par les adhérents de l'école, mais la réalisation de la promesse continue à se faire attendre. Nous ne voulons en rien diminuer l'utilité de la statistique ; elle rend de nombreux et de sérieux services, mais la découverte de lois économiques semble hors de sa portée. Elle peut rendre, aux recherches scientifiques, le service de lui suggérer des hypothèses ; elle peut le plus souvent fournir le moyen de contrôler la vérité des propositions émises, c'est-à-dire qu'elle peut en prouver la fausseté, mais bien rarement, si jamais, la vérité. C'est surtout comme contrôle que la statistique est utile à la science, et encore est-ce plutôt à la science appliquée — dans la pratique — qu'en matière théorique. Un auteur formulerait, par exemple, cette proposition : chaque fois que la France produit 100 millions d'hectolitres de blé, le prix de l'hectolitre est de 25 francs ; il suffirait que la statistique prouvât qu'une fois, lors d'une production de 100 millions d'hectolitres, le prix a été, mettons, de 23 francs, pour réfuter complètement la proposition. Toute hypothèse peut être renversée par un seul fait contraire bien établi. Empêcher l'erreur de s'accréditer, c'est un service de premier ordre ; faire découvrir une nouvelle vérité, c'est un

service plus grand encore ; mais celui-ci je ne vois pas comment la statistique pourrait nous le rendre.

Je fais abstraction des difficultés matérielles. Un pays peut ne pas avoir de bureau de statistique, disposant d'une administration puissante et bien organisée ; la matière peut être rebelle à la statistique, il est des questions qu'on ne peut pas poser, des faits qui sont d'une nature trop intime. Non, je suppose les renseignements recueillis et bons ; ils s'agit maintenant « d'induire », de tirer des conséquences. Car, enfin, si le statisticien peut se contenter de relever un chiffre, de constater des faits — s'il nous apprend, par exemple, que la France a 38 millions d'habitants, il nous donne un précieux renseignement — mais l'économiste a besoin d'en savoir davantage. Il est à la recherche des causes et des effets, ce sont des causalités qu'il veut découvrir ; et celles-là sont souvent cachées ou du moins voilées ; elles sont toujours peu accessibles. Cela est tellement vrai que, pour l'humanité, les premières causes ont paru (en toutes choses presque) surnaturelles, qu'on s'est ensuite contenté d'explications bizarres, souvent dénuées de bon sens, et qu'il a fallu tous les progrès de la science pour ne plus faire accepter que des causes raisonnables. Comment faire jaillir la cause d'un rapprochement de chiffres ? Le pays A a beaucoup de chevaux ; le pays B relativement peu, pourquoi ? Vous comparez l'étendue des prairies dans les deux pays, vous découvrez que A en a beaucoup plus que B et vous croyez tenir la cause. C'est la possession des prairies qui a donné l'idée d'élever des chevaux. Vous n'avez cependant aucune certitude ; il se peut très bien que le pays A avait un grand intérêt quelconque à posséder des chevaux, et qu'il a créé les prairies pour pouvoir les entretenir. Ici, les prairies sont l'effet et non la cause. Je pourrais multiplier les exemples pour montrer que généralement (hors des cas d'un fait individuel isolé ¹), vous serez dans l'im-

¹ Par exemple, un suicidé tient encore à la main l'arme avec laquelle il s'est tué. Ici, on constate à la fois le fait et sa cause. Mais on n'établit pas une loi sur un fait isolé. D'ailleurs, s'il s'agissait de la cause du suicide ? On aurait bien l'arme, mais non la pensée qui l'a dirigée.

possibilité de dégager la cause certaine, la seule qui résulte des faits. *Dès que plusieurs interprétations sont possibles, vous n'êtes sûrs d'aucune*, vous ne savez rien, les chiffres perdent toute leur prétendue brutalité.

Encore une fois, ce qui empêche la statistique d'être un instrument entre les mains de la science économique, c'est qu'on ne peut pas dégager les causes avec certitude. Comment, par exemple, isoleriez-vous, pour une population, l'influence du climat de l'influence de l'alimentation, ou de celles des occupations, du degré de civilisation, des traditions, de la race même ? Et il y a des constatations bien autrement délicates. Pour les besoins de la pratique concrète, la statistique, si elle est entre bonnes mains, rendra aisément les services que sa nature comporte, celle de constater des faits ; mais qu'elle ne s'enfonce pas trop dans la recherche des causes. Les enquêtes administratives ou parlementaires n'en peuvent faire davantage. Les enquêtes, sans doute, sont « contradictoires », ce qui semble permettre de rectifier les erreurs et de découvrir les causes (ou au moins les mobiles) ; mais pas tant que l'on croit. Nous avons vu des cas où les parties intéressées soutenaient sur le même objet des opinions contraires qui s'excluaient ; l'impression que les déposants faisaient sur moi était telle que je me disais : ils mentent, les uns et les autres. Il y a cependant des cas, il est vrai, où les explications contribuent à éclairer une question. La pratique, d'ailleurs, se contente de vérités approximatives, souvent elle ne peut pas s'en procurer d'autres. Pour la science, cela ne suffit pas ; aussi, si l'on promet trop au nom de la statistique, on peut être sûr qu'on ne sera pas en état de tenir parole.

CHAPITRE II

DÉFINITION ET CLASSIFICATION

I. — Définition

L'économie politique est à la fois une science et un art : comme science, elle étudie les lois économiques qui gouvernent la production, la répartition et la consommation des biens (des richesses) ; comme art, elle recherche le meilleur mode d'application de ces lois à la satisfaction de nos besoins économiques ¹.

Il ne paraît pas nécessaire d'insister ici sur la différence qu'il y a entre la production technique et la production économique : la première s'occupe surtout de la possibilité physique de produire, des procédés chimiques, mécaniques et autres : elle se préoccupera de préférence de la perfection du produit et de l'élégance des méthodes ; la deuxième tient à rendre la production avantageuse, à la faire obtenir aux moindres frais. Une production économique exige que le produit vaille plus et rapporte plus que les frais qu'il a causés, sinon, la possibilité de produire cesserait bientôt. Et si l'on soutient — dans l'intérêt d'une cause — que le produit vaut juste autant que les frais de production, cela dirait seulement que la production reste stationnaire... Comment expliquer alors l'accroissement de la population ? Si elle vit, c'est qu'elle se nourrit.

Les sciences ne commencent pas leur carrière par une définition. Immédiatement après leur naissance, elles sont

¹ Certains économistes trouvent que la définition de la science économique doit mentionner l'homme, pour qu'on ne croit pas que l'économie ne s'intéresse qu'aux biens. Il me semble que « la satisfaction de nos besoins » constitue une mention suffisante. Les adversaires qui n'ont pas d'argument cherchent des chicanes.

comme des enfants ; elles reçoivent et acceptent tout sans rien approfondir ; puis, l'esprit leur vient, elles ont conscience de leur individualité, et c'est à ce moment qu'elles procèdent à leur définition. Mais les définitions ont à éviter deux sortes d'écueils, l'un est purement logique : elles peuvent être trop larges ou trop étroites ; l'autre est une faiblesse assez commune chez les auteurs, l'ambition de fournir sa propre définition, portant son nom. En pareil cas, l'auteur tient plus à la nouveauté, peut-être à l'élégance de la formule, qu'à son exactitude. Du reste, abstraction faite de cette faiblesse très répandue, la définition de l'économie politique présente d'assez grandes difficultés logiques, comme on le verra plus loin, pour qu'un certain nombre d'économistes aient cru devoir s'abstenir de toute définition, ce qui est une solution un peu trop radicale, ce nous semble,

Jetons donc un coup d'œil sur les définitions les plus intéressantes.

Si nous cherchions la définition de Turgot, nous ne la trouverions que dans le titre de ses célèbres *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. Pour lui, l'économie politique est donc la science de la formation et de la distribution des richesses. Il en est de même pour Adam Smith : « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations. » Ricardo, dans ses « Principes de l'économie politique et de l'impôt », ne donne pas de définition. J.-B. Say lui-même ne donne qu'en passant la sienne, qui a été adoptée par beaucoup de ses successeurs (et qu'on a louée encore récemment en Allemagne) ; elle se trouve dans le *Discours préliminaire* de son *Traité* : « ... l'économie politique, qui enseigne comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses qui satisfont aux besoins des sociétés ¹. »

On peut dire que, sauf quelques remarquables excep-

¹ Le *Dictionnaire de l'Économie politique* (1834) et le *Nouveau Dictionnaire d'Economie politique* (1892) donnent des définitions très développées au mot *Economie politique* ; nous ne savons pas si l'idée de développer une définition est heureuse.

tions, la production, la distribution et la consommation des richesses se retrouvent dans la plupart des définitions françaises, j'ajouterai, et aussi dans beaucoup de définitions formulées à l'étranger. Parmi ceux qui critiquent cette formule, je nommerai J.-St. Mill, en Angleterre, et A.-E. Cherbuliez, en Suisse — nous les retrouverons plus loin, — qui n'acceptent que la production et la distribution. On pourrait plutôt penser qu'on devrait se borner à inscrire la *production* et la *consommation* (le premier et le dernier acte de la vie économique), supprimant la distribution en se disant qu'elle est sous-entendue : la distribution est faite lorsqu'on consomme. Courcelle-Seneuil, par exemple, établit deux grandes divisions : 1° production et consommation ; 2° appropriation. Je penchais un moment vers une division dans laquelle le terme intermédiaire aurait été supprimé ; mais, en reconsidérant la chose, j'ai définitivement mentionné la répartition dans la définition, à cause de sa grande importance. On remarquera aussi que ma définition distingue la science de l'art, j'ai cru cette innovation indispensable d'après tout ce qui a été dit dans les pages précédentes.

Il importe maintenant de savoir pourquoi A.-E. Cherbuliez a supprimé le mot *consommation*. Dans son *Précis de la science économique* (Paris, Guillaumin, 1862), il dit, p. 5 : « Production, circulation, distribution, voilà les trois grandes divisions de l'économie politique. Il n'est aucune question appartenant à cette science qu'on ne puisse rapporter à l'un de ces trois chefs. La consommation des richesses, dont la plupart des économistes font une division spéciale de la science, est un phénomène qui, sous sa forme la plus importante, accompagne toujours la production et en fait une partie tellement essentielle qu'on ne peut, absolument pas l'en séparer. Quant à la consommation de jouissance, elle n'est que l'application définitive de la richesse aux besoins pour lesquels on l'a produite ; ce n'est pas un phénomène qu'il faille expliquer et ramener à des principes. » Je ne puis partager cette

manière de voir. La « consommation » qui accompagne la production est une simple transformation — avec des fils on fait des tissus — l'économiste passe ici la main au technologiste, tandis que la consommation de « jouissance » regarde le moraliste et l'économiste, ce dernier ayant à constater les effets économiques d'une consommation irrationnelle, désordonnée ou exagérée des produits.

Voici comment Mill essaye de justifier la suppression du mot *consommation* (*Unsettled Questions*, p. 132, en note):

« Nous disons *production* et *distribution*, et non, comme beaucoup d'économistes, *production*, *distribution* et *consommation*, car nous soutenons que l'économie politique, comme elle est comprise par ces auteurs, ne se rapporte pas à la consommation des richesses, séparée de la production et de la distribution. Nous ne connaissons aucune loi de la consommation comme objet d'une science distincte. Que trouve-t-on, dans les traités, sous la rubrique de consommation ? 1° la distinction entre la consommation productive et la consommation improductive ; 2° une recherche sur la question : si l'on peut produire trop de richesses, et si l'on peut en employer une trop grande proportion pour la production future ; 3° la théorie des impôts, soit par qui chaque taxe est payée (pour nous, c'est une question de *distribution*), et de quelle façon chaque taxe affecte la *production*. » Je trouve que la justification n'est pas complète, car Mill a omis l'influence du luxe, celle de l'épargne, la différence entre le capital et le revenu et peut-être autre chose. Mais en supposant, ce qui est facile à admettre, que la grande division « consommation » soit sensiblement plus pauvre en lois ou principes économiques que les autres, ce défaut de symétrie n'est pas une raison suffisante pour manquer aux exigences de la logique.

Mill a consacré, dans le volume précité, un chapitre étendu à la définition de l'économie politique, auquel je dois me borner à renvoyer le lecteur, en reproduisant simplement les résultats de ses études. Il propose, page 133,

cette définition : L'économie politique est « la science qui traite de la production et de la distribution des richesses, en tant qu'elles (la production et la distribution) dépendent des lois de la nature humaine ». Ou aussi : « la science relative aux lois morales et psychologiques de la production et de la distribution des richesses. » Il propose ensuite une définition plus rigoureuse (*stricter*), page 140 : « L'économie politique est la science qui trace les lois des phénomènes sociaux qui résultent des opérations combinées de l'humanité relativement à la production des richesses, en tant que ces phénomènes n'ont pas été modifiés par la poursuite d'un autre objet. » On voit ici poindre une influence sociologique, mais l'auteur n'a rien mis dans sa définition pour faire la part de la pratique, car l'économie est une science et un art. Il est vrai que les mots « modifiés par la poursuite d'un autre objet » sont quelque peu hérétiques ici, ce qu'il avoue d'ailleurs : *the strictness of purely scientific arrangement being thereby somewhat departed from*. Dans son traité, il s'est contenté de donner la plus simple des définitions : la science de la production et de la distribution des richesses.

M. Sidgwick, *The Principles of political economy* (2^e édit., 1887, Macmillan), page 12, dit simplement : « L'économie politique, du moins en Angleterre, est maintenant généralement reconnue comme l'étude ou la recherche de ce qui concerne la production, la distribution et l'échange des richesses (p. 1). — M. Alf. Marshall formule ainsi la sienne : « L'économie politique, ou l'économique, est l'étude des actes de l'homme dans les affaires ordinaires de la vie ; elle recherche comment il acquiert ses revenus et comment il les emploie. » On pourrait discuter cette formule. M. Macleod ne voit dans l'économie politique qu'une théorie des échanges, ce qui est prendre une partie pour le tout.

L'une des plus récentes définitions est de M. Paul Leroy-Beaulieu, qui y est arrivé « après de longues méditations ». Il la croit naturellement, comme tous les auteurs la sienne,

la meilleure de toutes : « L'économique est la science qui constate les lois générales déterminant l'activité et l'efficacité des efforts humains pour la production et la jouissance des différents biens que la nature n'accorde pas gratuitement et spontanément à l'homme ». (Traité I, p. 14).

C'est en Allemagne qu'on trouve les définitions les plus originales, mais parfois aussi les plus compliquées, car on y a une tendance à vouloir indiquer dans une seule phrase toutes les nuances de la pensée ; on accumule alors les mots, qui, au lieu d'éclairer la pensée, l'entourent comme d'un voile ou d'un nuage. Citons quelques définition. Rau : l'économie politique « est la science qui développe la nature de l'économie publique ou qui montre comment un peuple est pourvu de biens par l'activité économique de ceux qui en font partie ».

En traduisant les définitions allemandes, nous avons à éviter une double difficulté que nous allons indiquer en peu de mots : 1° on fait usage en Allemagne à la fois des expressions : *politische OEkonomie*¹ et *Volkswirtschaft* (*s.-lehre*), et s'il venait à l'idée d'un économiste allemand de définir l'une de ces deux expressions par l'autre, je ne pourrais traduire que : l'économie politique est l'économie politique. Dans la définition de Rau, j'ai mis une fois économie publique, pour varier ; 2° *Volk*² veut dire peuple, et si je traduisait littéralement économie populaire, je ferais naître de fausses idées dans l'esprit du lecteur français. Le lecteur allemand, de son côté, ne sait jamais au juste quel est le sens du mot *Volkswirtschaft* ; il faut que l'auteur lui dise : moi, je le prends dans tel sens. Pour les uns, ce mot signifie : le ménage de la nation, l'ensemble des citoyens est alors considéré comme une unité — c'est un seul estomac à satisfaire — (idée très combattue) ; pour les autres, c'est une réunion d'économies individuelles ; selon les uns, seulement juxtaposées ; selon les autres, formant un organisme d'intérêts.

¹ Aussi Nationalökonomie.

² Voy. *ante*, p. 22 et suivantes.

Revenons aux définitions en ne nous arrêtant qu'à quelques-uns des auteurs les plus distingués. W. Roscher dit : La *Nationalökonomik* est la théorie des lois de développement de la *Volkswirtschaft*, de la vie économique du peuple. — Mangoldt : L'économie politique est l'exposé scientifique des forces économiques des nations, de leur manière de se manifester, des lois de leur activité et des conditions de leur succès. — Hildebrandt fait de l'économie politique une histoire du développement économique et social des peuples et de l'humanité. — Kautz : L'économie politique est la théorie des bases, des moyens et des lois de développement de la prospérité des nations. — Umpfenbach : L'économie politique est l'étude approfondie et systématique des lois d'après lesquelles se résout, dans la lutte pour la vie, le problème de la dépendance de la population de sa subsistance. — M. Schäffle : C'est la théorie de l'action ¹ du principe économique dans la vie sociale. — M. Ad. Wagner : L'économie politique est la science de la *Volkswirtschaft*, c'est-à-dire (c'est M. Wagner qui explique) « l'organisation des économies individuelles de peuples organisés en États ». (Pesez chaque mot, chaque syllabe est ici pleine de significations, d'intentions et de tendances ²). — M. J. Conrad : L'activité raisonnée d'un peuple tendant à la satisfaction de ses besoins est la *Volkswirtschaft* ³, et la science qui cherche à établir les

¹ Il y a en allemand *apparition* ; j'ai cru que le mot *action* serait plus clair. Quant au « principe économique », c'est l'axiome que l'homme tend toujours à obtenir le plus grand résultat avec le moindre effort.

² Ici, il y a *organisme*, et pourtant au commencement du chapitre, p. 67 des *Grundlagen*. M. Wagner dit : *Ein einheitlicher Wille fehlt in der Volkswirtschaft*. (Il n'y a pas, dans la *Volksw.*, de volonté unitaire ou collective).

Dans la 3^e édition des *Grundlagen*, la définition est dispersée ; on en trouve un lambeau, p. 143 (§ 56), ainsi conçu : « L'objet de la science est le fait ou phénomène économique, de même que les actes économiques qui les produisent. Par conséquent tout ce qui a rapport à l'acquisition et à l'emploi de biens servant à la satisfaction de besoins humains. — Cette définition est complétée p. 259 (§ 100) et en d'autres endroits ; cette « complexité » de la définition satisfera beaucoup plus le savant M. A. Wagner que ses lecteurs.

³ L'auteur semble prendre ici le mot *Volkswirtschaft* comme indiquant un organisme. Mais qu'est-ce qu'un organisme qui n'a pas une volonté unique ?

causes et les effets des phénomènes économiques en tant qu'ils se rapportent à la satisfaction des besoins matériels, est la science économique. — G. Cohn : L'économie politique est la science de l'homme économiquement actif, c'est-à-dire agissant pour se procurer les moyens extérieurs dont il a besoin pour atteindre les buts si variés de la vie.

La définition de M. de Schönberg est trop longue pour être traduite, elle combine à peu près les définitions de Hildebrandt, Umpfenbach et Kautz, qu'on vient de lire, mais en faisant de l'économie une simple servante de l'éthique... humble position à laquelle elle ne me semble pas disposée à se résigner. — F.-B.-W. de Hermann a aussi formulé une longue définition, mais elle a un caractère tout particulier qui semble justifier le traitement de faveur que nous lui accordons ¹ : « La théorie économique ne traite pas des biens en eux-mêmes, elle ne s'occupe pas, comme on l'a dit souvent, de la production, distribution et consommation des biens. Ce sont là les tâches de l'exploitation des mines, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'économie domestique des familles, des associations coopératives. Elle (la théorie économique) ne considère les biens, lors de la production comme lors de la consommation, que comme des produits humains ou comme des propriétés, comme des résultantes de travail et de capital qu'elle réduit, au point de vue de la valeur d'utilité et de la valeur d'échange, en grandeurs de la même unité, afin de pouvoir rendre comparable ce que l'homme y a mis du sien, ou la grandeur des sacrifices faits pour chacun d'eux. Elle (la théorie économique) ne s'occupe de ces rapports quantitatifs des valeurs que pour

Rau aussi emploie le mot *organisme*, et pourtant il dit : *Diese ist keine einfache von einem einzelnen Willen gelenkte Wirthschaft* ; ce n'est pas la une économie simple dirigée par une volonté unique, c'est une collection d'économies en rapport les unes avec les autres et qu'on réunit dans un concept comme un tout supérieur.

Le mot *Volkswirtschaft* est dans la langue, il faut bien l'utiliser.

¹ *Staatsw. Untersuchungen*, 2^e édit., München, Ackermann, 1874, p. 67.

déterminer dans chaque cas la grandeur des sacrifices en travail et capital nécessaire ou disponible pour réaliser le produit, afin de rendre les moyens efficaces pour atteindre le but. Elle (la théorie) fait abstraction des nombreuses différences qualitatives, considère les biens comme des quantités de même nature. Ainsi, elle ne dit pas voici un cheval et une montre, mais voici une valeur de 500 francs et une valeur de 500 francs (question d'échange), et montre comment on tient la comptabilité de leur emploi pour les besoins de la vie. Elle est donc la théorie de la grandeur des biens. » La science ferait ainsi connaître les lois et les règles qui enseignent à ménager, à économiser les biens dans leur emploi à la satisfaction de nos besoins. Nous ne soutenons nullement que l'éminent économiste ait complètement raison, mais il fallait faire connaître son point de vue.

Il n'est pas possible de donner toutes les définitions : nous avons dû omettre L. de Stein, dont la définition n'est pas à la hauteur de cet ingénieux penseur, ni celle de M. Knies, parce qu'il faut en deviner le sens. Quant aux travaux de M. Menger et de M. H. Dietzel sur les définitions, ils sont très distingués, mais ils ne se prêtent pas à l'analyse succincte. Appelons aussi l'attention sur la *Logical Method* de Cairnes, où un chapitre est consacré aux définitions.

Parmi les définitions italiennes, citons celle de M. Cossa (*Introduzione*, 3^e édit., p. 12) : l'économie politique est la doctrine de l'ordre social de la richesse, étudiée dans son essence, dans ses causes, dans ses lois rationnelles et dans ses rapports avec la prospérité publique.

Le but de l'économique doit-il être indiqué dans la définition ? Une science a-t-elle un autre but que d'étudier un ordre déterminé de faits et leurs lois ? Il suffit donc que la définition indique l'ordre de faits en question, et tout est dit. Soit, mais l'économie politique est aussi un art, quel résultat veut-elle atteindre en indiquant comment il faut agir ? Le but ressort, il me semble de

notre définition (p. 84) : la meilleure manière de satisfaire à nos besoins économiques, c'est-à-dire qu'en suivant ses enseignements — toutes autres choses égales d'ailleurs — nous atteignons le plus haut degré possible de bien-être, bien-être matériel d'abord, bien-être moral ensuite.

Ce ne sont pas les choses prescrites dans les lois, ou développées dans de savants traités qui puissent nous rendre directement heureux, ce sont nos dons naturels ou acquis, nos qualités, nos vertus, notre conduite. L'homme a toujours été le principal artisan de son sort. La science, l'économie et l'éthique, ne peuvent que donner des conseils ; ce n'est pas le conseil, mais l'emploi qu'on en fait qui rend heureux.

II. — Classification

On a souvent éprouvé la difficulté de classer d'une manière satisfaisante les matières d'un traité d'économie politique, parce qu'elles se tiennent étroitement, de sorte que, dans le courant des développements, il faut parfois employer des termes qui ne seront expliqués que plus tard ¹. Les divers auteurs ont cherché, avec plus ou moins de succès, à éviter cet inconvénient. Nous l'avons essayé de notre côté et nous présentons ici au lecteur le plan raisonné de l'ouvrage, tel qu'on le retrouve dans la table des matières. Les chapitres s'y suivent dans le même ordre que les mots soulignés dans ce plan.

L'économie repose sur ce fait que l'homme a des besoins. Ce sont ces *besoins*, dont la satisfaction est la condition de sa vie, qu'il paraît logique de prendre pour point de départ. La satisfaction des besoins a lieu au moyen d'objets utiles que nous qualifions de *biens* (nous évitons le mot *richesses* qui peut donner lieu à des équivoques). A cause des services qu'ils nous rendent, ces biens ont pour

¹ De nos jours une nouvelle difficulté est survenue, on ne veut pas avoir l'air d'appartenir à telle ou telle école. Nous n'avons pas cette préoccupation, mais seulement celle d'être clair et vrai.

nous de la *valeur*, et comme il est rare, dans un pays civilisé, qu'un même homme produise lui-même les biens de natures si diverses qu'il lui faut, il s'établit des échanges : on donne certains biens pour d'autres, d'après des règles et des conditions compliquées sur lesquelles influent à des degrés divers *la raison et les passions*. A certains points de vue, que nous aurons à rechercher, et dans de certaines limites, *l'égoïsme* et *l'altruisme* et même *l'individualisme* et le *socialisme* peuvent avoir une action en cette matière. Toutefois, l'arbitraire ne domine pas dans le domaine économique. Ce domaine est placé sous le régime de *lois* naturelles, et les actes des hommes y sont régis par le *principe économique*.

En parlant des biens et de la valeur, nous avons pu faire pressentir la nécessité de la production. La production a des *facteurs directs* : la *nature*, le *travail*, le *capital*, le *crédit*, et elle a des *facteurs indirects*, dont le premier est l'État, qui lui fournit la sécurité et d'autres avantages. D'autres facteurs indirects, c'est-à-dire des moyens de faciliter ou de favoriser la production, sont : *la division du travail*, *la grande et la petite industrie*, en tant qu'il s'agit de l'appropriation des instruments au but à atteindre, *l'agriculture* avec ses règles spéciales, *la propriété*, et l'on peut ajouter *la densité de la population*.

Voilà donc les produits achevés, il faudra maintenant les mettre à la portée du consommateur. C'est le *commerce* qui s'en charge par la voie des échanges. Il offre la marchandise, et les acheteurs en payent la valeur en pièces de *monnaies* ou aussi par des combinaisons de crédit qui s'opèrent par l'intermédiaire des *banques*. La rapidité de la vente d'une marchandise dépend sensiblement du *prix* auquel elle est offerte, aussi de la facilité des *transports*. Il est d'ailleurs beaucoup de difficultés qui seront aplanies par les lois ou les institutions du pays. Parmi ces institutions, nommons seulement les écoles commerciales qui, en instruisant les hommes, inspirent ou du moins guident l'esprit d'entreprise.

Quand la marchandise est vendue et payée, tous ceux qui ont contribué à la produire doivent recevoir leur part d'indemnité, de récompense, de paiement. Cette part constitue leur revenu.

La *répartition* de la valeur des produits de l'industrie humaine ne se fait pas au hasard ; elle est soumise à des règles générales dont on se plaint peut-être beaucoup plus à tort qu'avec raison. En tout cas, selon la nature des produits et selon l'étendue de la production, on doit, dans la distribution, faire régulièrement leur part à la *rente* du sol, aux *salaires*, aux *intérêts* des capitaux, aux *bénéfices* de l'entrepreneur qui a créé et dirigé l'affaire. Ce sont les premiers ayants droit, comme on dit dans le langage judiciaire, mais ce ne sont pas les seules parties prenantes. Il y a d'abord l'État, qui réclame, sous la forme d'*impôts* — contributions et taxes — le paiement des services qu'il a rendus à la production, en maintenant la sécurité et le reste. Il y a ensuite l'*assistance publique* et privée, car on ne peut pas laisser mourir de faim son prochain hors d'état de travailler par l'effet de l'âge, de maladies et infirmités. Enfin, on ne doit pas non plus oublier les institutions qui se rendent utiles en contribuant à rendre la répartition plus conforme à la justice, ou en assurant l'efficacité durable par la prévoyance.

La *consommation* aussi nous fournit matières à réflexion, car nous ne pouvons pas, pour des raisons que nous avons données plus haut, la passer sous silence : il y a à considérer la *consommation privée* et la *consommation publique*, et même le *luxe*.

Voilà, en quelques mots, le domaine de notre science ; nous avons tâché de l'exposer clairement dans les chapitres qui suivent, et de justifier chaque proposition par des arguments tirés de l'expérience et de la nature des choses.

LIVRE PREMIER

NOTIONS FONDAMENTALES

CHAPITRE III

LES BESOINS

L'économie politique est fondée sur des faits naturels dont la constatation est le point de départ de la science économique, les voici :

1. L'homme a des besoins de diverses sortes, dont quelques-uns doivent être satisfaits sous peine de mort ;

2. Généralement, la nature ne lui fournit pas spontanément le moyen de les satisfaire ; il faut l'y contraindre ;

3. L'effort nécessaire pour se procurer ce moyen cause une peine (une souffrance) à l'homme, mais la satisfaction du besoin est un plaisir (une jouissance).

4. Les objets nécessaires à la satisfaction des besoins humains, et résultant d'un effort (du travail), n'existant qu'en quantités limitées, l'homme doit s'en servir avec ménagement, avec réflexion, avec *économie*. L'emploi économique se définit par : l'emploi de la quantité strictement nécessaire pour atteindre le but.

Ces quatre faits naturels alimentent plusieurs sciences, les unes s'occupant plus particulièrement de l'homme, les autres des choses ; l'une d'elles, l'économie politique, s'attache surtout à étudier les effets de cette préoccupation constante de l'homme de se procurer la satisfaction de ses besoins avec économie, c'est-à-dire *avec le moindre*

effort, aux moindres frais possibles. C'est l'obtention de ce résultat qui est le point de vue spécial, spécifique, de la science économique.

Nous relevons en passant un reproche injuste fait à leurs devanciers par quelques économistes allemands, c'est qu'on mettrait les richesses au-dessus de l'homme. Ce reproche n'a pas le moindre fondement. Il s'attaque à des formes de langage très usitées et très innocentes, comme quand on dit : le capital, le travail. Existe-t-il un capital sans capitaliste ou un travail sans travailleur ? Il est certain que jamais, en parlant du capital et du travail ou des richesses, un économiste n'a oublié qu'il s'agissait de choses humaines. Ce n'est pas l'économiste libéral qui parlerait d'un Etat, d'une société sans hommes. Puis, et c'est là un argument décisif, contrairement à ce qu'ont dit les adversaires de l'école libérale, beaucoup d'économistes français ont mis expressément l'homme en avant. Bastiat, dans ses *Harmonies*, l'a fait presque à chaque page ; ne citons que quelques lignes de la page 4 : « Les économistes observent l'homme, les lois de son organisation et les rapports sociaux qui résultent de ces lois. » Courcelle-Seneuil s'exprime d'une manière analogue en divers endroits ; nous ne reproduirons que les lignes qui suivent (*Traité*, t. I, p. 202 : « L'objet des études de l'économie politique, lorsqu'elle s'occupe de l'appropriation des richesses, n'est autre que l'homme lui-même, considéré dans ses habitudes et dans les motifs qui déterminent sa volonté, soit lorsqu'il produit, soit lorsqu'il consomme. » On trouvera des passages analogues dans beaucoup d'autres auteurs français, et si nous ne citons pas Joseph Garnier, dont le *Traité* est ouvert devant nous, c'est à cause de l'embarras du choix. Bornons-nous à dire que son livre commence par : « l'homme... ¹ »

¹ Cette observation peut paraître puérile, mais elle ne l'est pas autant que le reproche qu'on nous fait, et que la discussion que j'aie lue sur ce point, s'il faut mettre : « l'homme a des besoins » ou « les besoins de l'homme sont... » V. plus loin.. Ceux qui cherchent de pareilles querelles aux économistes classiques ne le font pas par amour pour la science.

Le fait des besoins de l'homme est si évident, qu'il n'est pas nécessaire d'insister. Indiquons cependant très sommairement les principaux besoins :

1. Par suite de sa constitution physique, l'homme a des besoins naturels (manger, boire, dormir, se chauffer, etc.)

2. Il a aussi des besoins sociaux : l'un est fondé sur sa nature, l'homme a un besoin général de société ; les autres besoins sociaux¹ sont contractés dans la vie sociale, ils sont souvent le résultat de l'imitation — on les appelle alors besoins factices — mais ces besoins supplémentaires deviennent pressants par l'habitude qu'on en a prise, l'habitude étant une seconde nature. Il y a de ces « besoins factices » qui sont nuisibles, vicieux même (le tabac, l'eau-de-vie, le jeu, etc., etc.) ; il en est d'autres (lire, cultiver les arts, des bains journaliers, etc.), qui sont utiles en contribuant à élever l'esprit ;

3. Les besoins intellectuels et moraux ne sont habituellement que l'effet d'une certaine culture de l'esprit ;

4. A côté des besoins individuels, il y a aussi les besoins collectifs.

On peut aussi distinguer les besoins subjectifs, qui sont souvent purement d'opinion, et des besoins objectifs, qui sont réels ; puis, des besoins matériels et immatériels. Ce qui caractérise surtout les besoins dont nous nous occupons, c'est qu'*on en a conscience* : on sait qu'on éprouve ce besoin, et qu'il faut le satisfaire. Si l'on n'avait pas conscience de ses besoins, on ne ferait rien pour les satisfaire ; il n'y aurait donc pas d'économie politique, puisque celle-ci est la science qui étudie comment on satisfait les besoins, avec le moindre effort, aux moindres frais possibles.

Les besoins se satisfont au moyen de biens et de services, comme nous le montrerons dans les chapitres subséquents. Nous allons maintenant passer brièvement en revue les auteurs qui ont parlé des besoins.

¹ On voit que les mots « besoins sociaux » ont deux acceptions différentes.

Un grand nombre d'économistes partent des besoins de l'homme, et l'on aurait tort de ne voir dans cette disposition des matières qu'une affaire de méthode. Elle a une raison plus profonde; on montre ainsi, dès l'entrée en matière, que la science économique se fonde sur la nature des choses. Il faut étudier la nature de l'homme pour connaître ses besoins, ses peines et ses plaisirs; il faut aussi étudier ses rapports avec le monde qui l'entoure, afin de savoir quelles satisfactions il peut en tirer, et à quel prix. Il est nécessaire de constater que la nature ne donne presque rien sans lutte. L'homme, au fond, n'a pas à se plaindre de cette avarice. Si la nature fournissait spontanément tout ce dont nous avons besoin, il n'y aurait ni économie politique ni aucune autre science, les hommes vivraient comme des animaux, à l'exemple de certaines peuplades rencontrées par Cook et d'autres navigateurs dans les îles du Pacifique et de la mer des Indes, dont l'intelligence et la morale étaient restées tout à fait rudimentaires. Les Physiocrates ont reconnu qu'il fallait prendre les besoins de l'homme pour point de départ de la science économique. On trouvera dans le premier volume des Physiocrates, édition Guillaumin, page 366, un tableau de Dupont de Nemours et du Margrave de Bade, où les besoins de l'homme (et ses nécessités) sont énumérés. (Voy. aussi, t. II des Physiocrates, *Le Trosne*, p. 88 ¹)

J.-B. Say est un des premiers économistes, après les Physiocrates, qui ait pris les besoins de l'homme comme point de départ de sa démonstration. Le chapitre I^{er} de son *Cours d'économie politique* commence ainsi: « Les besoins de l'homme dépendent de sa nature, de son organisation physique et morale, et diffèrent suivant les positions où il se trouve. Quand il est borné à une vie purement matérielle et végétative, il a peu de besoins à satisfaire au-delà de sa nourriture. Quand il fait partie d'une nation civilisée, ses besoins sont nombreux et variés. Dans tous les cas, et quel que soit son genre de vie, il ne peut le continuer, à moins que les besoins que ce genre de vie entraîne ne soient satisfaits. — Remarquons que ce n'est pas sans un sentiment quelconque de peine que nous éprouvons des besoins, et sans un sentiment correspondant de plaisir que nous parvenons à les satisfaire... » L'observation est si conforme à la réalité, que les économistes qui sont venus après lui

¹ A la rigueur, on pourrait remonter jusqu'à Aristote, *Politique*, I, 3, mais ce point d'histoire n'a pas d'importance.

n'ont presque rien pu y ajouter. Je lui reproche seulement d'avoir, dans ses développements, exagéré ce que nous devons à la nature. L'air, la chaleur, etc., qu'elle nous offre gratuitement, ne suffiraient pas pour prolonger notre vie, si, par nos efforts, nous ne la forçons à nous fournir des aliments et le reste.

Bastiat, dans ses *Harmonies*, parle aussi des besoins, mais insiste surtout sur l'effort à faire pour les satisfaire. C'est dans les *efforts humains*, dit-il avec raison, « qu'il faut chercher le principe social, l'origine de l'économie politique ». Le mot « social » que je viens d'écrire me rappelle que j'ai passé dans J.-B. Say et que je passe dans Bastiat plusieurs passages qui prouvent que le reproche fait couramment aux économistes français, de ne s'occuper ni de la société, ni des hommes, mais seulement des choses « des richesses », *wealth*, est sans aucun fondement.

Parmi les Français, J. Garnier, Baudrillart et Courcelle-Seneuil parlent encore des besoins. Baudrillart les traite surtout en moraliste. Courcelle-Seneuil dit très bien : « Le besoin est pour nous un compagnon inséparable ; non satisfait, il cause une souffrance, et satisfait, une jouissance ; il provoque ainsi l'homme à l'action par la douleur et par le plaisir, par la crainte et par l'espérance. Le besoin est donc le principe et, si l'on peut s'exprimer ainsi, le ressort qui imprime l'impulsion première au travail industriel sous toutes ses formes et lui donne le caractère d'un fait permanent, nécessaire, que rien n'interrompt... Quant aux besoins de l'âme, ils participent de sa nature infinie... » (Nous renvoyons, pour les développements, au *Traité d'Économie politique*, t. 1^{er}, page 26 de la 2^e édition ; (1867.)

Parmi les Allemands postérieurs à J.-B. Say, il convient de signaler Hermann, Mangoldt, Samter, W. Roscher, MM. Menger, Schäffle, Wagner, Cohn, Max Wirth — du reste ni en Allemagne, ni en France, tous les auteurs n'ont jugé à propos de remonter aussi haut que J.-B. Say. — Je ne puis qu'approuver ceux qui ont cru devoir prendre le point de départ dans des vérités incontestables, même des *truismes* ; un pareil point de départ fait éviter des erreurs ou du moins facilite leur constatation. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'insister sur des vérités reconnues, et le plus souvent, en effet, on a été court. MM. Conrad, Schäffle, Wagner, n'ont consacré que quelques

lignes à l'énoncé de ces propositions; Mangoldt les a formulées avec une grande précision. Hermann a développé sa thèse; M. Cohn a poussé plus loin les développements; il fallut bien que son *Traité*, qu'il qualifie de « Lesebuch » (livre de lecture), ne devint pas de la « littérature ennuyeuse »; il a donc exposé l'influence de la culture (civilisation) sur la nature. C'est Samter (*Soziallehre*, Leipzig, 1875) qui, sans sortir de son sujet, l'a le plus amplement développé. Il lui a consacré plusieurs chapitres : origine et nature des besoins (la nature, l'homme, etc. ; besoins matériels (aliments, vêtements, logements, objets divers); besoins intellectuels et moraux (les sensations, la pensée, l'action). Samter se proposait de remplacer notre économie politique, qu'il déclare vieillie, par une science toute nouvelle, la science sociale (*Soziallehre*) ; et ses développements sur les besoins de l'homme lui ont semblé, à tort selon moi, propres à réaliser ce desideratum, ou à contribuer à sa réalisation ¹

En Angleterre, je ne trouverai à citer que Banfield et Jevons, encore n'entrent-ils pas complètement dans notre courant d'idées ; ils n'en méritent pas moins que nous leur consacrons un moment d'attention. Jevons, après avoir parlé de l'influence des plaisirs et des peines sur les hommes, aborde la question « des lois de besoins humains » (*the laws of human wants*). L'économique, dit-il, étant fondée sur un examen approfondi des conditions de l'utilité, nous devons nécessairement étudier les besoins de l'homme ; il nous faut une théorie de la consommation des richesses. J.-St. Mill, il est vrai, soutient (dans ses *Essays on some unsettled Questions of Political Economy*) que la science économique n'a rien à voir dans la consommation (il en fait seulement une théorie de la production et de la distribution) ; mais il est évident (continue Jevons) que l'économie politique est fondée sur les jouissances (satisfaction des besoins) de l'homme. Nous ne travaillons que pour produire des objets de consommation, « et la nature ainsi que la quantité des produits doivent être déterminées, en ayant égard à ceux dont nous avons besoin pour notre consommation »... Aussi la théorie de l'économie politique doit-elle commencer par une théorie exacte (*a correct theory*) de la « consommation ». Jevons développe

¹ Samter, qui habitait pourtant la ville de Kant (Königsberg), où il était banquier, enseignait qu'il faut conserver la propriété (les valeurs mobilières) et socialiser (rendre commune, nationaliser) la propriété immobilière. C'est très bien pour un banquier.

ces idées en s'appuyant sur Bastiat et sur Courcelle-Seneuil parmi les Français, sur la *Plutology* du professeur Hearn, et plus spécialement sur les *Lectures* de T.-E. Banfield parmi les Anglais ; mais il confond deux choses différentes, car Mill pensait à autre chose que Bastiat et Courcelle-Seneuil.

Les *Lectures* de Banfield parurent en 1844 ; elles firent alors sensation, et j'en ai gardé un vif souvenir. Je n'hésite donc pas à en citer un passage. « L'examen de la nature et de l'intensité des besoins de l'homme montre que ce rapport entre la production et la consommation donne à l'économie politique sa base scientifique. La première proposition de la théorie de la consommation est que la *satisfaction donnée à chacun des besoins d'ordre inférieur crée un besoin d'un ordre plus élevé* ¹. Si le besoin supérieur existait avant la satisfaction du besoin d'ordre primaire urgent, il deviendrait plus intense après que ce dernier aurait été éteint. La satisfaction d'un besoin d'ordre primaire fait naître la sensation de plus d'une privation secondaire. C'est ainsi que l'abondance d'aliments ordinaires nous porte, non seulement à faire entre eux un choix selon notre goût, mais encore à désirer des vêtements. Les besoins du degré le plus élevé, les plaisirs dérivés des beautés de la nature et des arts, sont habituellement réservés aux hommes qui sont hors de l'atteinte des besoins inférieurs... »

Il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin que cela, il me semble, en constatant les besoins de l'homme ; pour notre argumentation ultérieure, il suffit d'établir, ce qui est aisé, que les besoins de l'homme, surtout les besoins primaires ou urgents, lui sont imposés par la nature. Le mode de satisfaction, que nous aurons encore à étudier, est également fondé sur la nature des choses. Quand l'homme a un besoin il se sent poussé à le satisfaire, gratis, s'il le peut, d'une manière onéreuse, s'il le faut. C'est ce dernier mode de satisfaction qui est seul du domaine de l'économie politique.

¹ Souligné dans l'original.

CHAPITRE IV

LES BIENS

Les biens économiques. Les richesses

On appelle *biens* les objets qui satisfont les besoins des hommes. Tous ces objets sont pris dans la nature; les uns sont offerts gratuitement, l'air, la chaleur, la clarté du jour, les fruits sauvages; les autres ne sont obtenus qu'au prix d'un effort. Ils sont ainsi *appropriés*, ce qui veut dire à la fois : mis en puissance d'homme et adaptés à ses besoins; les biens non appropriés sont dits « biens libres ». Les biens appropriés, et qui, en cette qualité, sont limités, sont les seuls dont la science économique ait à s'occuper¹, nommons-les donc *biens économiques*. C'est en effet l'effort fait par l'homme pour se procurer les choses qui lui sont nécessaires, et les conditions dans lesquelles il est fait, que l'économie politique est appelée à étudier². Pour satisfaire ses besoins alimentaires, l'homme doit pêcher, chasser, cultiver la terre, en récolter et préparer les produits; pour se vêtir, il doit tanner et mégisser des peaux, filer, tisser, coudre, etc.; pour se construire un abri, il doit tailler la pierre et le bois, forger le fer, couler du verre, fendre des ardoises, mouler des briques, et le reste. D'autres besoins lui imposeront d'autres efforts.

¹ Il est des biens libres que l'homme peut approprier, mais qu'il n'a momentanément aucun intérêt à saisir. Nous ne distinguons pas ici entre l'appropriation privée ou individuelle et l'appropriation publique ou collective. À chaque chapitre suffit sa tâche.

² C'est surtout la limitation de la quantité qui rend une chose d'ordre économique; comme on ne peut se la procurer qu'avec peine, il faut la ménager, l'administrer en bon père de famille, en user, la consommer avec *économie*. Ce point sera démontré plus amplement par la suite.

Les biens économiques dont il vient d'être parlé sont des objets matériels, du poisson, du gibier, du blé, des tissus, une maison; mais l'homme n'a-t-il que des besoins matériels? Et l'instruction, et les satisfactions qu'offrent les arts et les jouissances morales et intellectuelles de toutes sortes? Et que dire du conseil médical qui rend la santé au malade, du plaidoyer de l'avocat qui sauve l'honneur et la liberté d'un innocent, de la vigilance du gouvernement qui maintient la sécurité? On pourrait cependant dire que le médecin qui guérit un homme de la fièvre typhoïde lui rend un service très matériel; seulement, dans ce cas, comme dans celui de l'enseignement, ou du rôle joué dans un théâtre, l'effort ne s'incorpore pas dans un objet matériel, de sorte que quelques auteurs ont cru devoir réserver le nom de biens économiques à des objets matériels et nommer *services* les utilités immatérielles produites par un effort. On a objecté que les services rendus par un homme à d'autres hommes entrent complètement dans la définition des biens économiques : 1° ils satisfont à un besoin; 2° ils coûtent un effort; 3° ils sont appropriés. On est cependant obligé d'admettre qu'ils ne s'incorporent pas dans un objet matériel; on croit se tirer d'affaire en en faisant une classe à part, celle des biens économiques immatériels.

Beaucoup d'économistes distinguent, en effet, deux sortes de biens : les biens matériels et les biens immatériels, tandis que d'autres n'admettent que les biens matériels, donnant le nom de services aux biens immatériels. Il est certain qu'il y a assez de différence entre les biens et les services pour les classer séparément, ne serait-ce que celle-ci : pour les objets matériels, il faut que l'homme s'adresse à la nature (directement ou par l'intermédiaire d'un autre homme), tandis que pour les services, l'homme s'adresse à un autre homme. Mais, dès qu'on les sépare, la séparation devient tellement tranchée que les services ou biens immatériels disparaissent complètement de la liste des richesses, ce qui paraît être une faute. Nous ne

sommes ici que devant une question de méthode, une question de classification, mais elle ne semble pas encore avoir reçu une solution définitive.

Dans les sociétés de l'antiquité, comme dans celles de nos jours, on a vu se former une troisième classe ou catégorie de biens économiques, celle des droits réels, par exemple une servitude, une redevance, un privilège; c'était tantôt l'autorisation d'établir un cabaret, tantôt c'était la concession d'un bureau de tabac, d'une pharmacie, d'un journal. En vendant un fonds de commerce, on se fait payer l'achalandage d'un magasin, la clientèle, en sus des marchandises qui s'y trouvent, ou aussi le droit de continuer la raison commerciale (firme, nom), et certains droits peuvent fournir une rente régulièrement payée. Comment leur dénier la qualité de biens économiques?

Les économistes qui n'admettent pas les biens immatériels font valoir que les objets matériels peuvent seuls être accumulés. Est-ce bien vrai? Il semble cependant que la plupart des biens immatériels, sinon tous, peuvent parfaitement s'accumuler. L'instruction, par exemple, est toujours une accumulation de savoir; elle est le résultat d'une série de leçons — autant de services consécutifs; — on peut d'ailleurs apprendre successivement plusieurs langues, plusieurs sciences. L'objet matériel ne se réalise pas non plus d'un seul coup. Pour faire une statue, le marteau frappera mille fois sur le ciseau; pour tisser une toile, la navette sera lancée pendant nombre de jours; pour coudre un vêtement, l'aiguille piquera l'étoffe sans relâche, des heures durant; et combien de fois le geindre gémit-il en retournant la pâte! combien de fois le typographe étend-il le bras pour composer un livre! De même, combien de leçons faut-il donner à l'enfant avant qu'il obtienne son brevet de bachelier! Et quand il l'a obtenu, est-ce tout? Le futur médecin, par exemple, devra encore consacrer plusieurs années aux études médicales avant d'être docteur.

Arrêtons-nous à l'exemple du médecin. On pourrait objecter que le malade ne peut pas accumuler les conseils qu'il en a reçus. D'abord, il le peut; assez souvent on se rappelle le conseil donné antérieurement par un médecin (on conserve l'ordonnance), et dans un cas analogue on l'applique de nouveau et l'on se guérit sans consultation. Mais supposons qu'on ait oublié le conseil, qu'on ait perdu l'ordonnance; est-ce que le gâteau — objet matériel — que vous achetez pour le consommer immédiatement a une durée plus longue que ce conseil? A ce point de vue donc, le gâteau — qui est pourtant matériel — se trouve dans le même cas que le conseil — immatériel — du médecin. Beaucoup d'objets de consommation ressemblent à des services qu'on n'accumule pas. Au fond, ce qu'on veut former par l'accumulation, c'est surtout la puissance de rendre des services ou de produire des objets de consommation; or, il existe une puissance intellectuelle et morale aussi bien qu'une puissance matérielle¹. Malgré toutes ces analogies et ces ressemblances, on est toujours forcé d'avouer qu'il n'y a pas identité entre les biens matériels et les biens immatériels.

Quelques auteurs ont cru devoir revendiquer en faveur des biens économiques encore une autre qualité, celle d'être échangeables (valeur d'échange). En fait, dans toute société humaine, les biens que la nature n'offre pas gratuitement et qui sont assez utiles aux hommes pour qu'on se donne la peine de les produire trouvent à s'échanger. Mais il y a des exceptions. Pierre s'est fait des sabots pour avoir les pieds secs et chauds en hiver; il croit faire une bonne affaire en en fabricant pour la vente. Or, ses concitoyens préfèrent des souliers, et personne n'achète ses sabots. Toutefois, s'ils ne sont pas échangeables, ils n'en rendent pas moins un signalé service à Pierre, qui leur consacre volontiers quelques jours d'efforts. Ajoutons que Robinson n'était pas en situation d'échanger ses produits les plus utiles, puisqu'il était seul; ses produits étaient

¹ Nous retrouvons plus loin ces puissances sous le nom de *capitaux*.

néanmoins, pour lui, des biens économiques. Il en résulte que la valeur échangeable n'est pas une condition nécessaire.

Certains économistes tiennent à la qualité de l'échangeabilité, afin de pouvoir employer le mot de *richesses* (objets qui ont une valeur échangeable), qu'on a eu le tort d'introduire dans la langue économique. Il faut tendre à éliminer ce mot équivoque, dont les acceptions multiples peuvent induire en erreur le lecteur inexpérimenté. On verra, du reste, qu'un auteur distingué, qui réserve l'expression de richesses aux biens économiques matériels, n'exige pas qu'ils soient échangeables; il semble considérer le terme de richesses comme l'équivalent d'utilités; ce que nous ne discuterons pas, puisque nous désirons nous passer de ce mot à nuances variées et, partant, peu scientifique ¹.

La meilleure raison qu'on pourrait donner en faveur de la préférence à accorder au mot *service* sur l'expression *biens immatériels*, ce qui implique la négation de ces derniers, c'est que la plupart des chapitres d'un traité d'économie politique s'appliquent aux biens matériels. Ces biens sont seuls d'une nature à pouvoir entrer dans le mouvement économique et passer par toutes les évolutions. Aussi, quand nous parlerons des *biens* tout court, ce sera toujours à des objets matériels que nous penserons; pour biens immatériels, nous mettrons habituellement *services*, mais il nous en coûte de nier brutalement les biens immatériels, nous ne pouvons les séparer de la civilisation, car ils l'embellissent et la rendent plus intense. Du reste, les biens intellectuels et moraux, si leur valeur totale ne se chiffre pas en francs et centimes, n'en sont pas moins extrêmement précieux et contribuent, pour leur part, même à la prospérité matérielle d'une nation.

Nous aurions à examiner les biens à d'autres points de vue et notamment à distinguer entre les biens de jouissance

¹ Voy. par exemple le chapitre *Richesse*, dans Bastiat: *Harmonies*. Et il y aurait beaucoup à ajouter.

ou de consommation et les biens productifs ; mais ces distinctions parfois importantes et d'autres, qui ont été si bien faites par quelques économistes modernes, nous aimons à les présenter sous le pavillon de leurs auteurs.

Les économistes n'étant pas d'accord sur la définition du mot *bien*, ou plutôt du *bien économique*, nous devons entrer dans quelques détails, car le bien économique est un élément fondamental de notre science, et les définitions rigoureuses nous aident à raisonner juste. Tous les auteurs n'ont pas même cru devoir remonter à cet élément (le bien) dans lequel s'incorpore l'utilité, pour s'en tenir, comme point de départ, à la *valeur* qui répond à un autre point de vue, que nous examinerons dans le chapitre suivant. Quelques-uns se sont contentés du terme vague de *richesse* (ou *richesses*, au pluriel), et cette variété de points de départ a souvent nui à la clarté de l'exposition ou à la force des déductions. Quant à nous, en constatant que l'homme a des besoins et que les biens sont le moyen de les satisfaire, nous devons consacrer aux biens l'espace qui leur est dû.

Les Physiocrates ¹ distinguaient les biens des richesses. Dupont de Nemours, annotant la 18^e *Maxime* de Quesnay, dit : « On doit distinguer dans un État les biens qui ont une valeur usuelle, et qui n'ont pas une valeur vénale, d'avec les richesses qui ont une valeur usuelle et une valeur vénale. » L'abbé Baudou ² s'exprime ainsi : « Les objets propres à nos jouissances utiles ou agréables sont appelés des biens, parce qu'ils procurent la conservation, la propagation, le bien-être de l'espèce humaine sur la terre. Mais quelquefois ces biens ne sont pas des *richesses*, parce qu'on ne peut pas les échanger contre d'autres biens... » Cette manière de voir a été retenue par beaucoup d'économistes, qui ont cependant modifié un peu la définition. Ils ont distingué entre les biens que la nature offre gratuitement (biens libres), en abondance, et ceux que l'homme n'obtient qu'au prix d'un effort (biens économiques). Les biens économiques sont habituellement échangeables, mais ne le sont pas nécessairement, ils sont seulement : 1^o utiles ; 2^o produits.

Adam Smith n'a pas régulièrement défini ce qu'il entend par *richesse* (*wealth*), quoique ce mot se trouve sur le titre de son

¹ *Physiocrates*, édit. Guillaumin, t. I, p. 98.

² *Physiocrates*, II, p. 661.

célèbre traité. Mac Culloch rappelle que Smith considère les richesses comme le « produit annuel de la terre et du travail » ; ce passage et d'autres nous montrent qu'il n'a en vue que des produits matériels. Pourtant, dès le premier chapitre, nous voyons que Smith attribue « à l'habileté, la dextérité et l'intelligence » une grande influence sur l'abondance des produits, mais il n'en tire aucune conséquence. En général, les Anglais, sauf Mac Culloch, Senior, Macleod et peut-être Lauderdale, s'en tiennent aux produits matériels, même J.-St. Mill ; pour ce dernier, le fait est particulièrement étonnant.

Le chapitre III de son *Traité (Principe)*, on le sait, est consacré au « travail improductif ¹ ». Mill dit : Le travail est indispensable à la production, mais il n'a pas toujours pour résultat la production. Il est des travaux qui ont un haut degré d'utilité, sans viser à la production... Le seul travail productif est celui qui fait naître de la richesse. A la question : existe-t-il une richesse immatérielle ? Mill répond à la fois par oui et par non. Nous allons le montrer en suivant son raisonnement dans les *Essays on some unsettled questions*, 2^e édition (Londres, Longmans, Green, Reader and Diger, 1874, p. 81 et suiv.), qui est de date plus récente que notre exemplaire de son *Traité*. Le but de tout travail est de produire, ou une jouissance immédiate, ou une source de jouissances. C'est le premier qui est improductif. Le musicien qui donne un concert est improductif, mais le luthier qui a fait le violon dont ce musicien s'est servi est productif, car le violon ne se détruit pas en charmant nos oreilles ; on peut continuer à s'en servir après le concert. — L'adresse, l'habileté aussi, bien que non matérielle, *although skill is not a material object*, est de la richesse, car elle est durable, a une valeur d'échange, a été acquise au prix d'un travail et d'un capital. L'adresse de l'ouvrier productif a de l'analogie avec la machine dont il se sert : l'artisan qui apprend son métier travaille productivement, puisqu'il crée une source permanente de jouissance. La cantatrice travaille improductivement, mais ses maîtres en formant son talent ont travaillé productivement. Mill résume son opinion en proposant le classement que voici :

¹ Il n'y a pas de travail improductif, car travailler ce n'est pas se fatiguer le cerveau ou les bras, mais produire. *Smith*, livre II, chap. III, se sert également de cette expression ; mais voyez, dans l'édition Guillaumin, la note du traducteur.

Sont productifs : le travail ou la dépense dont l'objet ou l'effet direct est la création d'un produit matériel utile ou agréable à l'homme ; le travail dont l'objet direct est de doter des êtres vivants de facultés ou qualités utiles ou agréables à l'homme et possédant une valeur d'échange ; le travail qui, sans les produire directement, contribue à la création de ces produits matériels ou de ces facultés et qualités. (Produire une qualité n'est-ce pas produire un bien immatériel ?)

Sont en partie productifs et improductifs et ne peuvent être convenablement classés sous l'un ou l'autre de ces deux chefs : le travail qui crée ou contribue à créer des produits matériels ou des facultés et des qualités, mais qui n'a pas ce seul but, et qui doit aussi produire de la jouissance. Tel est, par exemple, le travail du juge, celui du législateur, de l'officier de police, du soldat. Mill donne la curieuse raison que voici : ils ne vous protègent pas seulement quand vous travaillez — en ce moment ils sont productifs — mais ils vous protègent aussi quand vous jouissez simplement de la vie — en ce moment ils sont improductifs ¹. L'auteur range encore sous ce chef les domestiques.

Il paraît inutile de continuer. On voit que Mill finit par reconnaître la qualité de richesse à de simples facultés et qualités ; il veut seulement qu'elles puissent durer, s'accumuler. Il tient tant à cette qualité, que (p. 77) un panier de cerises qu'on mange immédiatement après la cueillette n'est pas, pour lui, de la richesse. C'est là pourtant un produit tout à fait matériel.

M. Macleod, dans *The principles of economical philosophy* (Londres, Longmans, etc., 1872, t. I, chap. iv), réfute très bien Mill, dont la définition embrasse les biens immatériels, mais qui déclare expressément ne vouloir tenir compte que des biens matériels. M. Macleod a fait des recherches sur les définitions de la richesse, *wealth*, *πρῆματα* dans l'antiquité, celle d'Aristote, qu'il rappelle (« tout ce qui se vend pour de l'argent est de la richesse »), était connue ; mais un dialogue attribué quelquefois à Platon, et qui a plus probablement pour auteur Eschine le philosophe, élève de Socrate, l'était moins. Ce dialogue traite de la richesse et porte le nom d'Eryxias. M. Macleod le donne

¹ Si ce n'était pas J.-St. Mill qui raisonne ainsi, on prendrait la démonstration pour une plaisanterie bouffonne, (p. 85.)

tout au long, et nous voyons que Socrate y soutient la prééminence de la qualité *utilité* sur la qualité *échangeabilité*; il arrive à la conclusion que : le savoir du professeur étant utile et rémunéré, il constitue de la richesse. Voilà donc la richesse (les biens) immatérielle admise par un contemporain de Platon ¹.

J.-B. Say n'est donc pas le premier qui ait classé à leur rang les biens immatériels, qu'il nomme produits immatériels. Son *Cours complet* étant entre toutes les mains, il suffit de renvoyer au chapitre v, où l'on trouvera un exposé de ses arguments, qui, d'ailleurs, n'ajoutent rien à ce que nous avons déjà dit. Cependant tous les successeurs de J.-B. Say n'ont pas accepté sa classification. Quelques-uns n'ont pas pris expressément parti, et ceux-là nous croyons qu'on pourrait les faire entrer, à l'aide d'une sage interprétation des mots *intelligence* et *services* qu'ils emploient nécessairement, dans le groupe de ceux qui admettent les biens immatériels. Mais ne nous occupons que des opinions clairement exprimées. Parmi ceux qui, en France, ont adhéré à la doctrine des biens (ou richesses,) immatériels, nous avons noté Ch. Dunoyer, Ambroise Clément, Joseph Garnier; nous nous bornons à citer Dunoyer; parmi les adversaires, nous signalons surtout Rossi, Cherbuliez, Courcelle-Seneuil, M. Cauwès. Nous résumons plus loin leurs opinions.

Ch. Dunoyer, dans la *Liberté du Travail* (liv. V, § 4, parlant des produits immatériels, dit (p. 430) : « Il n'est point exact de dire que le travail de ces classes (de travailleurs) ne contribue pas à la production ou, ce qui revient absolument au même, que ce qu'elles produisent est consommé en même temps que produit. Ce qui est consommé en même temps que produit, c'est leur travail : il a cela de commun avec celui des travailleurs de toutes les classes; mais l'utilité qui en résulte ne l'est certainement pas.

« C'est faute d'avoir distingué le travail des résultats (et je prie qu'on prenne garde à cette distinction, car elle est fondamentale), c'est, dis-je, faute d'avoir distingué le travail de ses résultats que Smith et ses principaux successeurs sont tombés dans l'erreur que je signale. Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui travaillent sur les choses comme celles qui opèrent sur les hommes, font un travail qui s'éva-

¹ Nous analyserons les vues de M. Alfred Marshall à la fin du chapitre après les auteurs allemands et italiens.

nouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'elle s'obtient. Il ne faut pas dire avec Smith que la richesse est du *travail accumulé*, il faut dire qu'elle est de l'*utilité accumulée*... Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence, un orateur débite un discours, un artiste chante un air ou déclame une tirade : c'est là leur travail ; il se consomme à mesure qu'il s'effectue, comme tous les travaux possibles ; mais ce n'est pas leur produit, ainsi que le prétend à tort M. Say ; leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail, dans les modifications utiles et durables que les uns et les autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi, dans la santé que le médecin a rendue aux malades, dans la moralité, l'instruction, le goût qu'ont répandus le juge, l'artiste, le professeur. On ne peut pas dire que les produits du professeur, du juge, du comédien, du chanteur, *ne s'attachent à rien* ; ils s'attachent aux hommes, de même que le produit du fileur, du tisserand, du teinturier, se réalisent dans les choses. »

Dunoyer ajoute qu'on ne peut pas dire qu'il est impossible de les vendre... L'industrie, les capacités, les talents, sont un objet d'échange, comme les utilités de toute autre espèce. Il ajoute en note : « Il est important de noter que les hommes d'industrie qui agissent sur les choses ne rendent, pour la plupart, que des services, comme ceux qui agissent sur les hommes. Il y a seulement cette différence entre le résultat des services rendus par les uns et par les autres, que les uns ont modifié des choses et que les autres ont modifié des personnes. »

Joseph Garnier, dans son *Traité*, § 41 et suivants, a cherché à concilier les vues de Say, qui considère le travail ou le service en soi, avec celle de Dunoyer, qui considère les résultats obtenus.

Nous passons aux auteurs qui professent une opinion défavorable aux biens immatériels.

Rossi (*Cours*, t. I, 4^e édit., Guillaumin, 1865, p. 57), parlant des facultés et des talents et faisant remarquer que, l'esclavage n'existant plus, l'homme qui les possède ne vaut pas plus qu'un autre, va au-devant d'une objection. « On dira : il y a là une valeur en échange, puisque les hommes vendent le produit de leurs talents. C'est une erreur. Sans doute, lorsque je demande un tableau, je paye à l'artiste un certain prix. Est-ce à dire que le peintre m'ait transmis son talent ? (Non ; mais si, au lieu d'acheter un tableau, vous aviez payé des leçons ?) Je ne

sache pas que l'artiste en me vendant son travail ait en rien diminué sa capacité (ce point est indifférent ici), et qu'en achetant son tableau, j'aie acquis quelque talent en peinture (répétition). Il m'a vendu le produit de son capital, et nullement son capital. (Mais s'il avait communiqué ¹ son capital même, son savoir?)... Un artiste, un littérateur, un savant, peuvent, il est vrai, communiquer les connaissances et les méthodes particulières qu'ils possèdent, et contribuer, par leur enseignement et leurs conseils, à former des savants, des littérateurs, des artistes. Ils rendent alors des services, et ces services ont, en effet, une valeur en échange, proportionnée à l'utilité que l'acheteur espère en tirer, c'est-à-dire leur valeur en usage. L'acheteur ne recherche-t-il qu'une « valeur en usage » ? M^{lle} de X, qui ne jouera que devant sa famille, oui; mais la cantatrice? (Et l'élève ingénieur, et l'étudiant en médecine et tant d'autres?...) Mais on ne saurait affirmer qu'en propageant la science, en enseignant l'art, ils transmettent, ils vendent, ils échangent le talent qu'ils possèdent, puisqu'ils le gardent. On pourrait dire ici avec les juristes : « Donner et retenir se vaut. » Mais est-ce que l'instituteur qui enseigne la lecture à l'enfant **RETIENT**? Le mot n'est pas applicable. L'enfant sait-il ou ne sait-il pas lire ?

A.-E. Cherbuliez, dans son *Précis de la science économique* (Paris, Guillaumin, 1862, t. 1^{er}, chap. III), présente des arguments plus forts.

« L'intérêt de la science économique permet-il que l'on y fasse figurer, comme élément de la richesse, des quantités qui ne peuvent être ni comptées, ni pesées, ni mesurées, ni représentées par un chiffre quelconque dans le capital ou dans le revenu d'une société ? » C'est parce que Cherbuliez emploie le mot *richesse* qu'il parle de compter et de mesurer (additionner) et surtout les revenus d'une société (en commandite, anonyme, ou s'il s'agit d'une nation). C'est ce mot équivoque, *richesse*, emprunté au langage ordinaire, qui le porte à exclure les biens immatériels de l'économie politique. Est-ce une raison suffisante pour restreindre le domaine économique que nos prédé-

¹ Je n'ai pas mis *vendu*, parce qu'on aurait pensé que le peintre, le savant, n'a rien gardé (ou ne possède plus l'objet matériel *vendu*). Mais, de même qu'on communique du feu à un fumeur sans perdre le sien, on communique du savoir, sans rien perdre du sien propre. Or, ce qu'on paye, en achetant, c'est l'utilité, l'avantage qu'on se procure, et non la privation qu'on peut causer à un autre.

cesseurs ont cru devoir élargir de manière à faire entrer l'intelligence, les talents, les facultés, les qualités; c'est par ces impondérables que nous sommes sortis de l'état sauvage pour entrer dans la civilisation. » A l'époque où Cherbuliez écrivait, les premiers navires de guerre à vapeur se présentèrent devant la Chine; les Chinois, raconte-t-on, firent mettre une cheminée sur des jonques et allumèrent un feu de paille sous le tuyau, qui fumait comme ceux des vaisseaux européens. Quelle était la différence entre ces deux sortes de bateaux à vapeur? L'intelligence, le savoir, l'habileté. Et ces qualités ne seraient pas des éléments de richesse? Nous admettons cependant que ces précieux éléments n'occupent pas dans le domaine économique une place aussi large que les produits matériels; mais quand on tend à restreindre cette place, il faut mettre en avant des arguments de toute solidité.

Cherbuliez dit un peu plus loin: « En fait, les auteurs qui soutiennent cette opinion ne sont jamais conséquents jusqu'au bout, et je n'en connais pas qui aient réellement tenté d'appliquer à la prétendue richesse immatérielle les théories de l'économie politique. Ils ont tous senti que ces choses-là ne sont pas assez homogènes avec la richesse matérielle pour en modifier la quantité par leur addition ou leur soustraction, et que, dès lors, les théories économiques, si elles se chargeaient de cet élément, n'en seraient pas plus exactes et en deviendraient moins claires et moins applicables ¹. » Cherbuliez se trompe s'il croit que les auteurs qui admettent les biens immatériels ne sont pas allés jusqu'au bout (voy., par ex., Mill, *ante*); ils ont montré que les biens immatériels durent, s'accumulent, portent un revenu même. On ne peut pas additionner, il est vrai, le talent d'un peintre et la science d'un professeur avec un troupeau de bœufs ou le produit d'une filature de coton; mais si vous voulez additionner un pain avec un diamant, un cheval avec un livre, on vous fera remarquer que cela n'est possible qu'après les avoir évalués en argent; ne peut-on pas procéder de même

¹ Si dans la suite des traités (surtout des ouvrages français), il est beaucoup moins question des biens immatériels que des biens matériels, cela prouve seulement que ces derniers ont donné lieu à plus de recherches et s'y prêtent davantage. Si l'on classait les hommes par nations, on trouverait à côté de la nation russe, de 100 millions d'âmes, la nation norvégienne, de 1 million et demi. Or, sans aucun doute, les auteurs s'occuperaient plus longuement de la grande nation que de la petite; mais cela ne serait pas une raison pour négliger celle-ci.

pour le talent et le savoir qui rapportent souvent de si beaux revenus? Ajoutons que cette évaluation a été faite pour satisfaire à des besoins de la théorie abstraite¹. — Nous avons insisté, moins pour donner tort à Cherbuliez sur le fond, que pour montrer qu'il s'agit ici surtout de faire de bonnes définitions et un bon classement; or, le classement de Cherbuliez, pour ne citer qu'un détail intime, l'oblige (tome I, p. 63, en note) de comprendre expressément le livre immoral parmi les choses utiles, les richesses². N'est-il pas désirable de chercher à éviter ce désagrément, si l'on peut?

Courcelle-Seneuil aussi parle de la richesse, ou plutôt *des richesses*, avant de s'occuper de l'utilité et bien avant de mentionner la valeur. Il prend ce mot dans son sens courant (*Traité d'économie politique*, 2^e édit., 1867, t. I, p. 38). « En réservant le nom de richesses aux objets matériels, utiles et appropriés, on rend à ce mot le sens que lui avait donné l'usage, ce qui présente l'avantage de supprimer une cause puissante de disputes et d'erreurs. » Pour supprimer une cause de disputes et d'erreurs, il aurait fallu supprimer le mot de richesse — au singulier et au pluriel — (l'usage ne suit pas toujours la prescription de Courcelle-Seneuil de mettre le pluriel, ou, plus exactement, cet auteur n'a pas suivi l'usage plus répandu de mettre le singulier). Le savant économiste présente la définition qui suit : « Sont richesses, tous les objets qui peuvent figurer à un inventaire dans la forme de celui que dressent chaque année les commerçants; n'est pas au nombre des richesses tout ce qui ne peut pas figurer à un tel inventaire³. » Courcelle-Seneuil a-t-il en vue la valeur en argent de ces objets, comme dans un inventaire réel? Dans ce cas, ce serait un défaut de méthode, car il n'a pas encore été question de valeur; pense-t-il à un inventaire-matière, par exemple, 12 chevaux, 20 bœufs, 6 charrues, inventaire sans *total*? Dans ce cas, on énumère les utilités, et l'on compare « les sources de jouissance », comme dirait J.-St. Mill.

¹ Par exemple, dans notre livre : *L'Europe politique et sociale*, Paris, Hachette. M. Engel et d'autres auteurs encore ont publié des travaux analogues.

² Hélas ! de même que le fumier est une source de richesse pour le cultivateur, le livre immoral fournit des richesses au libraire.

³ Malthus, *Principles of political economy*, I, avait également pensé à un inventaire. Mais ne s'agit-il pas ici plutôt de la richesse que *des richesses* (les richesses sont une entité économique et non la chose matérielle d'un inventaire).

La faculté des lettres de A a 6 chaires, celle de B en a 40 ; cette dernière est donc plus grande, plus complète, plus utile, plus riche, si vous voulez. De même qu'il y a des utilités ou des biens économiques matériels qu'on compte, d'autres qu'on pèse, d'autres encore qu'on mesure ou qu'on évalue d'après un principe quelconque ¹, pourquoi ne pourrait-on pas ajouter l'énumération des biens immatériels à l'énumération des richesses ?

On peut répondre qu'en fait on ne tient pas habituellement compte des richesses immatérielles, on ne les fait pas entrer dans l'inventaire : sur ce point Courcelle-Seneuil a raison. Nous regrettons seulement que cet économiste n'ait pas adopté le mot *biens* de préférence à *richesses* : la plupart des sciences ont leur propre langue. Comment Courcelle-Seneuil n'en a-t-il pas tenu compte, lui qui, à la page suivante, page 40, écrit ce qui suit : « Les moralistes donnent quelquefois aux mots *riche* et *richesse* un sens que l'économie politique ne peut pas accepter ; ils disent que celui-là est le plus riche qui possède le mieux de quoi satisfaire ses besoins, et ajoutent que, par conséquent, on peut s'enrichir en limitant ses besoins tout aussi bien qu'en acquérant les moyens de les satisfaire... » (Nous qui évitons habituellement ² l'emploi du mot *richesse*, ou *richesses*, nous n'avons pas maille à partir avec les moralistes.) Courcelle-Seneuil termine ainsi ses développements : « Aux yeux de l'économiste, une société ou un individu sont plus ou moins riches, selon qu'ils possèdent les moyens de satisfaire habituellement des besoins plus ou moins étendus. »

M. Cauwès est peut-être celui qui a donné les meilleurs arguments contre les produits immatériels (*Précis*, t. I, p. 153, n° 151). « Les mots richesses et produits (expressions synonymes en économie politique, nous semblent nécessairement éveiller l'idée d'objets matériels ; les richesses résultent en effet des changements de forme ou de lieu opérés par le travail relativement à ces objets. Il n'y a pas, au contraire, de services proprement dits qui puissent être vus ou touchés ou qui supposent par eux-mêmes une modification quelconque de la matière... »

« Faut-il réfuter l'explication de Dunoyer qui imagine de dire que le produit immatériel se forme en la personne au pro-

¹ Voyez, pour vous en rendre compte, les tarifs des douanes.

² Dans les rares cas où nous l'employons, c'est pour nous rendre intelligible à ceux qui ne connaissent pas d'autre mot. Nous croyons que le mot *biens* suffit pour tout dire.

fit de laquelle les talents, les qualités intellectuelles ou morales ont été exercés : dans les exemples précédents, le produit immatériel est alors le discours ou la musique *écoutée*, la cérémonie *vue*, etc. Doctrine singulière selon laquelle les services du musicien ou de l'orateur dépendraient moins de son talent que de l'aptitude musicale et de l'intelligence de l'auditeur. » (Toute proposition poussée jusqu'à l'extrême tombe dans l'absurde ¹).

L'auteur continue : « Pour nous, l'utilité du service s'apprécie d'après le besoin qu'éprouve celui qui se le procure. Si l'on cherche un produit immatériel, où le prendra-t-on ? Say, nous l'avons déjà dit, veut que ce soit dans l'action même, c'est-à-dire dans la plaidoirie, la prescription du médecin, la leçon du professeur. Soit, c'est le service, l'action accomplie pour autrui ; — mais ce service est une *cause* et non un *effet*. Les services sont ou peuvent être des causes médiatees de richesses sans être des richesses proprement dites. Il est impossible de concevoir qu'un *produit*, c'est-à-dire un effet, réside dans la cause elle-même : c'est une vraie logomachie économique ! On peut aisément constater l'absurdité qu'il y aurait, à l'inverse, à chercher, avec Dunoyer, le produit immatériel, dans l'effet produit par le service : dans la santé recouvrée, le procès gagné, l'élève instruit. Inutile d'insister davantage sur ce point ; en voilà assez, ce me semble, pour se décider à mettre de côté une locution vicieuse. »

Il y a beaucoup de force dans ce raisonnement, mais nous aurions eu des objections contre certains passages de l'auteur que nous avons dû omettre faute d'espace. Nous n'admettons pas, par exemple, que les services soient « improductifs ».

En Allemagne non plus les économistes ne sont pas d'accord sur la classification des biens économiques : Rau n'admet que les biens matériels. M. Schäffle, quoique non sans hésiter, est du même avis, mais l'admission des biens immatériels semble de plus en plus prévaloir, car il y a des conversions à noter. Ni Rau ni Schäffle, n'ayant fourni des arguments nouveaux en faveur de leur manière de voir, nous allons maintenant nous arrêter surtout sur les auteurs qui défendent l'opinion opposée.

¹ Du reste, le peintre ou le musicien ne peuvent rendre des services qu'à des élèves doués pour l'art qui leur est enseigné. Les yeux et les oreilles ont donc leur rôle dans ces arts.

Parmi eux il convient de citer en premier lieu F.-B.-W. de Hermann¹ (ancien conseiller d'État et professeur à l'université de Munich) dont la réputation ne fait que grandir. Nous devons mentionner ensuite W. Roscher, autrefois de l'université de Leipzig, dont le *Traité* a été traduit en français. Mais pour éviter des répétitions, nous analyserons de préférence le *Traité* de M. Ad. Wagner de Berlin² dont l'exposé est le plus complet; il a d'ailleurs pu utiliser le travail de Hermann.

M. Wagner, page 16, distingue trois classes de biens économiques :

1^o Les personnes et les services. Les personnes n'ont été ajoutées que pour tenir compte des temps et des contrées où existait l'esclavage, par conséquent, où l'homme pouvait être possédé. — Il me semble que M. Wagner a eu tort de joindre « les personnes » aux services; les personnes dont il s'agit ici, les esclaves, étaient considérées par les lois comme *des choses*; en tout cas, comme heureusement l'esclavage est aboli, nous n'avons à retenir que *les services*³;

2^o Les *choses*, c'est-à-dire les biens matériels;

3^o Des *rappports* à des personnes ou à des choses (*res incorporales* d'autres auteurs disent : *des droits*). Cette classe de biens comprend, selon M. Wagner :

a. La clientèle d'un fonds de commerce, ou d'autres avantages vendables qu'on a acquis par des efforts personnels;

b. Des droits ou privilèges existant sous un régime de lois restrictives, des servitudes actives, monopoles, brevets d'invention;

c. Des établissements ou institutions destinés à rendre des services, parmi lesquels il faut compter l'État, la commune, etc.

Les numéros 1 et 3 répondent aux biens immatériels.

M. Wagner n'est pas d'avis que la discussion sur ce point de classification soit oiseuse. Il tient à l'admission des biens

¹ *Staatswirthschaftliche Untersuchungen*, 2^e édit., Munich. A. Ackermann, 1874.

² *Allg. oder theor. Volkswirtschaftslehre*, I, Grundlegung, Leipzig et Heidelberg, librairie Winter, 1876. C'est d'après cette édition que je citerai généralement. Je viens de comparer la 3^e édition, très augmentée, et surtout remaniée. Ici la classification ci-dessus se trouve p. 300, et il y a toujours les trois classes.

³ Parler des « personnes » est tendancieux ici. M. Wagner voulait montrer l'influence du droit public sur la société, seulement ce droit ne change pas la nature de l'homme.

immatériels, afin qu'on puisse apprécier, au point de vue économique, les personnes dont c'est la *profession* de rendre des services, classes qui comprennent sans doute les domestiques, mais aussi les professions libérales, et notamment les fonctionnaires. En restreignant le sens de l'expression *bien économique* aux choses (matérielles), on se prive de la possibilité de juger l'action économique de l'État. Ce rétrécissement de la notion *bien économique* est aussi la cause de l'importance exagérée accordée au travail manuel. Il trouve, d'ailleurs, que l'erreur de ceux qui refusent d'admettre les biens immatériels, provient de ce qu'ils confondent *bien* et *valeur* ¹, les valeurs pouvant seules entrer commodément dans l'évaluation de la fortune (*Vermögen*) ².

Après avoir analysé l'opinion de Rau (qui n'admet que les biens matériels), M. Wagner continue à peu près ainsi : Cette démonstration ne montre qu'une chose, c'est que les services se distinguent par quelques particularités des biens matériels et qu'ils doivent, par conséquent, former une classe séparée. Ils ne peuvent pas tous être compris parmi les éléments de la « fortune », mais cela ne prouve pas qu'ils ne soient pas des biens économiques. Le reproche adressé aux services de ne pouvoir être accumulés, de ne pas se conserver, s'applique à beaucoup de biens matériels. Une autre raison pour faire une place à part aux services, c'est qu'on est plus facilement exposé à un excédent de service qu'à une surabondance de biens matériels, tant à cause de l'agrément qui s'attache à l'exercice de certains services (sciences, arts libéraux), qu'à cause de l'intervention de l'État, et surtout de la demande d'emplois. Enfin, M. Wagner rappelle que Rau, dans ses précédentes éditions, avait dit : « Il dépend de la définition qu'on donnera du mot fortune (ou du mot richesses) pour savoir si les services y entrent ou non. » M. Wagner en conclut qu'il faut formuler la définition de manière à les y comprendre. (L'argumentation de M. Wagner mérite d'être examinée de près, bien qu'elle soulève des objections.)

¹ Il y a en allemand *Verkehrsgüter*, à peu près : biens échangeables (biens transportables, biens entrant dans le commerce). Comme nous n'avons pas de terme tout à fait équivalent, j'ai pris un mot qui en rendait assez approximativement le sens.

² Les Allemands traduisent souvent *wealth* et même *richesses* par fortune ; il n'y a certes pas identité entre ces mots.

Dans le *Handbuch der polit. Oeconomie* du professeur G. de Schönberg (Tubingue, Laupp, 1882, etc.), c'est M. le professeur Fr.-J. Neumann qui traite des biens économiques. Ce savant s'était autrefois prononcé en faveur des biens matériels seuls, mais il est revenu sur son opinion antérieure; il admet maintenant aussi les biens immatériels. Il fait remarquer que l'étendue du domaine de l'économie politique ne doit pas dépendre de la définition des biens, mais qu'il faut définir les biens de manière à remplir le domaine réel, reconnu, de l'économie politique. En d'autres termes, si l'économie politique embrasse les services, les biens immatériels doivent entrer dans la définition, qui comprendra ainsi tout ce qui est utile aux hommes: les choses, les droits, les services échangeables (ou rémunérés). L'auteur exclut de cette troisième catégorie de biens (des services les simples vertus, les qualités, comme la santé, etc., qui sont des biens moraux), mais pas des biens économiques, échangeables. Il ne se dissimule pas que l'extension de la notion de bien économique, jusqu'à y comprendre des produits immatériels, serait quelquefois gênante dans le langage ordinaire, où l'on ne pense le plus souvent qu'aux choses matérielles; mais cette objection doit disparaître en présence des avantages supérieurs qu'on tire du système opposé. Ces avantages consistent surtout à être plus conformes à la réalité des faits, car les facultés dont les produits sont échangeables sont évidemment des biens économiques; elles produisent un revenu et font même, à ce titre, partie de la fortune d'un individu.

M. Neumann n'est cependant pas d'avis que le caractère de bien économique doive être réservé aux seules choses qui ont une valeur d'échange; une pareille définition ne serait admissible que si l'Économie était seulement la science du commerce; mais elle a un cadre bien plus large, embrassant encore d'autres grands intérêts; il ne convient donc pas de rendre si étroit le sens du terme *bien économique*. Nous passons la définition de Mangoldt (*Grundriss der Volkswirtschaftslehre*) et celle de M. Knies (*Das Geld*).

Lorenz von Stein (*Die Volkswirtschaftslehre*, Vienne, Braumüller, 1878) parle tant du travail intellectuel, de l'influence du goût et d'autres agents immatériels, que je suis disposé à le compter parmi les partisans des biens économiques immatériels. Mais il me laisse des doutes. Au moment où il écrivait son *Traité*, il affectionnait encore un peu trop, selon

moi, les formules abstraites de l'école de Hegel qui ont rendu beaucoup moins fructueux qu'il aurait pu l'être l'enseignement écrit de cet homme éminent qui, qu'on lui donne raison ou qu'on lui donne tort, vous fait toujours penser. Je me bornerai à reproduire sa définition du mot *Gut*, bien économique, qui fera en même temps connaître la manière de cet auteur (p. 67). « Le bien (économique) n'est donc pas une chose en soi, c'est plutôt un rapport déterminé de la chose à la personne. Ce que nous nommons bien (économique), est donc à la fois un objet, une chose, une possession, une propriété et autre chose, et avec toutes ses significations, le mot bien a encore, et seulement, celle de la qualité de l'objet par laquelle elle remplit sa destination (les mots que nous venons de souligner veulent simplement dire : d'être utile). Il peut donc être ou ne pas être un bien, sans que — comme objet ou propriété — il ait changé, car ce qui constitue le bien, c'est le rapport à un but humain... » Cela suffit. L'auteur veut dire que le bien économique est un rapport et non une chose en soi. Ainsi, dans un pays habité uniquement par des végétariens, la plus belle côtelette ne serait pas un bien économique ; elle ne le devient que si un homme dit : Je vais manger cela, et transforme sa volonté en un acte. De même, l'écorce du quinquina n'est devenue pour nous un *bien* que du moment où l'on a connu son action fébrifuge. Il faut que nous connaissions l'utilité d'une chose, ou que nous sachions la lui donner, pour qu'elle ait la qualité de bien. Quant à L. de Stein, par suite des critiques sévères qu'il a subies, il s'est un peu déshabitué de cacher ses précieuses pépites d'or sous un profond tas de sable, et, depuis lors, ses idées sont restées profondes, bien que ses phrases soient devenues moins obscures ¹.

Nous avons réservé pour la fin ² l'auteur qui a certainement le mieux élucidé la question des biens économiques, M. le professeur Charles Menger, de Vienne. Ce savant a trouvé notamment ce qu'il appelle le rapport causal des biens, système qu'on pourrait aussi nommer l'échelle ou la hiérarchie des biens ; mais, avant d'aborder ce point, faisons connaître la définition des biens d'après M. Menger. L'homme a des besoins, dit-il,

¹ Lorenz de Stein a aussi traité la question des *Biens* dans un article inséré dans la *Revue des Sciences politiques*, de Tübingue, année 1868.

² Nous omettons à regret M. Emile Sax (*Theor. Staatswirthschaft*) qui est contre les biens immatériels et a des arguments à lui mais il faut savoir se borner.

et les choses en état de les satisfaire sont des utilités ; mais, si nous reconnaissons cette utilité et que nous ayons en même temps le pouvoir de l'appliquer à la satisfaction de nos besoins, ces utilités deviennent des biens. « Pour qu'un objet devienne un bien, c'est-à-dire pour qu'il acquière la qualité de bien, il faut la réunion des quatre circonstances suivantes :

1^o Un besoin (ressenti par un homme) ;

2^o Un objet ayant des qualités qui le rendent apte à satisfaire ce besoin (à être la cause de la satisfaction de ce besoin) ;

3^o Que les hommes reconnaissent le rapport de causalité qui existe entre cet objet et le besoin ;

4^o Le pouvoir de disposer de cet objet pour la satisfaction du besoin. »

Il résulte de cette analyse, qu'il peut y avoir des utilités qui ne deviennent pas des biens, parce que nous en ignorons les qualités, et aussi, qu'il y a des biens purement imaginaires, ce sont les objets auxquels on attribue une utilité qu'ils n'ont pas, par exemple, une amulette, une eau de jouvence, un philtre. Ajoutons que M. Menger admet les biens économiques immatériels, à côté des biens matériels, avec quelques légères nuances dans la signification des mots, qu'il n'y a aucun intérêt à relever ici.

Nous arrivons à ce que nous avons appelé la hiérarchie des biens, mais l'auteur dit : le rapport causal qui existe entre les biens. Ainsi, le pain que nous mangeons, la farine dont nous faisons le pain, le blé que nous réduisons en farine, le champ sur lequel le blé a poussé, sont des biens économiques ; mais le sont-ils tous au même degré ? Ne donnent-ils pas lieu à un classement ? Le pain dont nous parlions tout à l'heure est un bien qui peut satisfaire directement, immédiatement, un de nos besoins, celui d'apaiser la faim. La farine ne se mange pas crue, le blé non plus, et le champ pas du tout. C'est sur ce fait, et sur le rapport causal, ou sur le rapport de matière première à produit, que le classement hiérarchique est fondé. L'auteur qualifie de biens de premier ordre les objets qui ont une utilité directe : le pain, le vêtement, la maison, le livre (qu'on sait lire) ; — la farine, le drap, le cuir, le papier, sont des biens de deuxième ordre, parce que ces matières servent à faire le pain, le vêtement, etc. ; le blé, la laine filée, la peau, le chiffon, sont des biens de troisième ordre, parce que ces matières ont à passer par un état intermédiaire avant de devenir un bien prêt à être

consommé. Il y a des biens de quatrième ordre, et ainsi de suite; chacun fera aisément cette classification et reconnaîtra qu'il y a, pour la satisfaction de nos besoins, une différence sensible entre un bien de premier et un bien de troisième ou de quatrième ordre. Une charrue, comparée au pain qu'on mange, est un bien de cinquième ordre. D'autres économistes distinguent entre les biens de consommation (dont on peut jouir tout de suite : biens de jouissance, et les biens productifs ou capitaux. Les capitaux sont des biens de deuxième, troisième ordre, etc.

Il importe seulement d'appeler ici l'attention sur un point : il a été dit plus haut (par Lorenz de Stein) qu'il n'y a pas de bien en soi, que le bien est un rapport entre une chose et un homme. De cette proposition on peut déduire cette conséquence que le rang des biens change selon le cas. Nous avons classé, par exemple, le blé au troisième rang (pain, farine, blé). Si nous étions dans un désert sans moulin et sans feu, nous apaiserions notre faim avec du blé cru, qui prendrait alors pour nous le rang d'un bien du premier ordre. Le champ, auquel nous avons donné le quatrième rang par rapport au pain, si nous le destinions à nous servir de promenade, serait, pour ce but, un bien de premier ordre.

Des propositions qui précèdent, M. Menger tire des conséquences qui ont leur importance économique. Par exemple celle-ci : pour qu'un bien d'un rang éloigné ¹ devienne effectivement utile, il faut que nous disposions en même temps de tous les biens complémentaires qui nous permettent de le rendre immédiatement applicable à nos besoins. Nous citons le blé; supposons que nous ne puissions le consommer que sous la forme de farine, et que nous n'eussions aucun instrument pour le moudre; c'est précisément comme si nous disposions d'un moulin, sans pouvoir nous procurer du blé. M. C. Menger rappelle que la disette du coton de l'année 1862 rendit sans utilité les machines des filatures, le travail spécial des ouvriers et tous les accessoires. Cette circonstance, on le comprend sans peine, ajoute à l'importance des biens de premier ordre ou de premier rang; ils sont bons tels quels et n'ont pas besoin de complément.

¹ M. Menger dit : *höherer Ordnung*, d'ordre supérieur (2°, 3°, 4°), mais il me répugne d'accorder, même en apparence, la supériorité à des biens ou objets qui ne sont pas immédiatement utiles, qui ne le deviennent qu'après des efforts, et qui peuvent ne le devenir jamais.

On voit aussi que les biens d'un rang éloigné dépendent des biens d'un rang rapproché du premier. Voici des cigares, les fumeurs les trouvent désirables, et les payent; cette circonstance élève au rang de biens économiques des champs de tabac, des manufactures de tabac, les instruments de toutes sortes nécessaires pour la fabrication des cigares, le savoir, l'adresse de ceux qui exécutent ou dirigent le travail. Mais supposons que les ennemis de cette plante aient le dessus et qu'il n'y eût plus un seul fumeur : le cigare perd sa valeur, et, avec les cigares, tout ce qui servait à les fabriquer voit son utilité s'évanouir.

Encore un point. Entre un bien de premier rang et un bien d'un rang ultérieur il s'interpose un élément qui joue un grand rôle en économie politique... *le temps*. Il n'est pas possible de montrer ici les influences variées qu'il exerce; nous nous en occupons dans plusieurs chapitres ¹; la sagacité du lecteur en trouvera d'ailleurs beaucoup toute seule; faisons seulement remarquer que si vous avez du blé, vous ne savez pas toujours exactement combien de farine vous en ferez, ni quelle sera sa qualité, et encore moins combien et quelle sorte de pain vous en fabriquerez. Ce que vous ignorez encore davantage peut-être, lorsque vous achetez du blé pour faire du pain, c'est quel sera, dans l'intervalle de la fabrication, le mouvement des prix, et si vous gagnerez dans cette opération.

L'ensemble de ces propositions explique d'où vient que la division du travail et le perfectionnement de l'industrie ont causé les progrès de la prospérité publique, c'est que la transformation des biens de rang éloigné (par exemple des produits bruts) s'opère de plus en plus sûrement, de plus en plus rapidement, de sorte que ces biens sont infiniment plus près des biens de premier rang qu'autrefois; on en jouit davantage, et ils se multiplient dans une progression qu'on est disposé à qualifier de géométrique. Nous aurons à revenir sur cette hiérarchie des biens pour montrer le parti qu'on peut en tirer.

En Italie, M. Francesco Ferrara s'est prononcé contre les produits ou biens immatériels. Son opinion a été également soutenue par son élève, M. Mariano Mantero, dans un discours prononcé dans le cercle juridique de Palerme (le 24 avril 1887) et qui a paru en brochure sous le titre : *I Pro-*

¹ Voy. le mot *Temps* dans la table alphabétique des matières.

dotti immateriali in economia politica (Palermo, stab. tipogr. I. Mirto, 1887). La dernière phrase de la brochure résume toute sa doctrine : « Como spirito umano non vi ha senza corpo, così v'ha utilità di prodotto senza materia », à peu près : Pas d'âme sans corps, pas d'utilité sans matière. — Luigi Cossa (*Introduzione*, 3^e édit.), ne semble aussi admettre que les *beni materiali*.

Le bien économique est l'élément primaire sur lequel s'exercent les observations des économistes, car ce terme rappelle à la fois l'homme et les actions qui agissent sur lui dans le sens de sa conservation et de son bien-être de plus en plus prononcé. Il importait donc de rechercher une définition exacte et complète des biens économiques, ce qui impliquait l'indication des points par lesquels se distinguent les différents biens. Une bonne définition contribue grandement à l'intelligence des matières et sert de rails pour empêcher, autant que possible, les déductions de dévier.

Ces bonnes définitions des biens économiques, ce n'est pas, je le crains, dans les *Principles of Economics* de M. Alfred Marshall (Londres, Macmillan, 1890) que nous les trouverons. Le chapitre II du livre II de cet ouvrage (p. 106), où il est parlé des *goods* (biens) est intitulé : *Wealth*, richesses, mais c'est surtout des biens qu'il s'agit. M. A. Marshall s'est inspiré ici des Allemands, et plus spécialement de M. Ad. Wagner, mais sans ajouter la moindre clarté aux idées de ses modèles, au contraire. La division des biens en internes ou intérieurs et externes ou extérieurs ¹ n'est pas heureuse du tout. Un bien intérieur est (dit l'auteur) un don de la nature ou un résultat de l'éducation, en y comprenant la force musculaire, la santé, le savoir. Les biens extérieurs sont ceux que le monde extérieur, la nature, lui offre pour la satisfaction de ses besoins. Puis, l'auteur introduit une nouvelle classification : les biens sont matériels, personnels et immatériels. Ensuite il distingue les biens personnels intérieurs, biens personnels extérieurs, et aussi les biens transférables et les biens non transférables, classifications qui se

¹ A. Wagner : *Innere und äussere*, il semble que c'est intérieur et extérieur qu'il faut pour satisfaire sa propre conviction et celle de M. Wagner.

cumulent et s'enchevêtrent au grand détriment de la clarté. Il cite ensuite le système de M. Menger, que nous venons d'exposer, et croit qu'on en trouve la première idée encore incomplète dans le *Cours* de J.-B. Say, première partie, chapitre xii, mais il se trompe : il n'y est question que des capitaux improductifs, ce qui est toute autre chose. Hermann non plus n'a pas prévu Menger, bien qu'il ait parlé de « capitaux productifs ». M. Marshall se trouve ensuite dans un grand embarras, il doit indiquer les biens qui font partie des richesses (*wealth*). En lisant le texte, on constate l'embarras à chaque ligne ; il est habitué à admettre que les biens matériels, mais les biens immatériels deviennent à la mode, M. Wagner lui-même a un faible pour eux : alors M. Marshall capitule ; pour contenter sa propre conviction et celle de M. Wagner, il fera tantôt une chose, tantôt l'autre (p. 111. *it will not be used in this treatise to include internal personal wealth unless an express indication to that effect is supplied in the context*). Il ajoute un alinéa qui a l'air d'une paraphrase du fameux : Honni soit qui mal y pense !

Ce n'est pas tout. M. Marshall, dans la louable intention de marier la nouvelle économie à l'ancienne, prend chez M. Ad. Wagner, qui l'a prise chez Rodbertus, la distinction entre les biens privés et les biens de la société ou de la nation ¹. M. Marshall dit (p. 111, § 4) : Passons maintenant au point de vue social. Par richesses sociales (*social wealth*), pour emprunter une phrase en usage sur le continent (?), on entend la somme totale des richesses des individus qui composent le groupe social dont il est question. Prenons un cas particulier : les richesses de la nation (*national wealth*) sont la somme totale des richesses des individus qui composent la nation... — Trouvez-vous cela très instructif ? Les économistes français qui ont omis de formuler ce truisme ont pensé que pas un de leurs lecteurs ne serait assez bête pour ne pas savoir que la somme des unités est égal au total. Encore auraient-ils trouvé une objection à faire, que le professeur français aurait prévenu en rédigeant mieux sa phrase, car il aurait laissé entrevoir, dès l'abord, que *autre* « la somme totale des richesses des individus qui composent la nation », il y a

¹ Cette distinction existe, elle est visible à tous les yeux : seulement les économistes socialisant — dans un intérêt de parti et non de science — mettent la société en avant plus souvent qu'ils ne le devraient, s'ils aimaient réellement la science.

encore autre chose. M. Marshall y arrive plus loin, car, enfin, la nation a de nombreuses choses, même précieuses, en commun, routes et chemins, musées, écoles, arsenaux, etc., qui ne résultent pas de la totalisations de choses privées. L'auteur entre dans des développements et des détails; il trouve, par exemple, que la Tamise vaut pour l'Angleterre plus que tout ses canaux, et même ses chemins de fer; il cherche à évaluer, pour ainsi dire, les progrès intellectuels et tous les avantages moraux, etc., possédés par la nation, réflexions qui vont de truismes à hypothèses et d'hypothèses à truismes sans le moindre gain pour la science. Seulement l'auteur est *in accord with german economists...* Eh bien, non, l'auteur n'est pas d'accord avec eux (ou avec ceux qu'il vise); il ne tient pas du tout à mettre tendancieusement la « société » en avant — on peut dire: à tort et à travers — rien que pour se rapprocher du socialisme. M. Ad. Wagner ne se gêne pas de se dire *socialiste*, il ne recule même pas devant le mot de communiste. M. Marshall ne le suit pas aussi de loin.

Nous aurons à revenir encore plus d'une fois sur les rapports entre l'individu et la société ou l'État: la nécessité de défendre la science pure contre l'influence des doctrines à la mode nous y oblige. Pour être à la mode, dans ce dernier quart du XIX^e siècle, il faut entrelarder l'exposé des faits et des mouvements économiques de phrases renfermant les mots social, société, ou un de leurs composés, sinon on est en danger d'être déclaré partisan de la *vieille* économique et « sans cœur ». Or, tout le monde veut être jeune et débordant de sentiment! Quant à moi, je me contente d'être vrai, et je me flatte que ceux qui ne le voient pas aujourd'hui, le verront demain, quand la mode aura changé. Après le règne de l'erreur, une réaction ramène la vérité.

CHAPITRE V

LA VALEUR

I. — Définition de la valeur

Nous avons défini le bien économique une utilité produite ou du moins appropriée ; ajoutons qu'on lui attribue généralement aussi de la valeur. Qu'est-ce que la valeur ? Ce mot, emprunté au langage vulgaire, a si peu de précision, qu'il paraît avoir plusieurs significations. Certains économistes ont cru devoir conserver dans la science les diverses acceptions qu'ils ont pu relever dans la vie pratique ; d'autres se sont décidés à n'en retenir qu'une, pas toujours la même. Jevons a cru échapper à la difficulté en supprimant le mot. Et pourtant, la plupart des économistes ont déclaré que la valeur est le concept le plus important de l'économie politique. Nous ne pouvons donc que lui réserver sa place dans ce traité, d'autant plus qu'elle nous fournira de quoi la remplir. Mais, avant de commencer notre exposé, nous résumerons les difficultés que le sujet soulève.

C'est Ad. Smith qui les a peut-être fait naître. Non qu'il ait été le premier à distinguer la valeur d'usage de la valeur d'échange. Aristote ne les confondait pas¹, les physiocrates non plus ; mais Smith a opposé l'utilité à la valeur d'une façon qui pouvait provoquer plus d'une erreur. « Des choses, dit-il, qui ont la plus grande *valeur en usage* n'ont souvent que peu ou point de *valeur en échange* ; et, au contraire, celles qui ont la plus grande

¹ *Politique*, liv. I, ch. III, p. 30, de la traduction B. Saint-Hilaire. Saint Thomas d'Aquin y insiste dans son commentaire. V. H. Dietzel, *Théor. Socialökonomik*, I, p. 207.

valeur d'échange n'ont souvent que peu ou point de valeur d'usage. Il n'y a rien de plus utile que l'eau, mais elle ne peut presque rien acheter, à peine y a-t-il moyen de rien avoir en échange. Un diamant, au contraire, n'a presque aucune valeur quant à l'usage, mais on trouvera fréquemment à l'échanger contre une très grande quantité d'autres marchandises. Pour éclairer les principes qui déterminent la valeur échangeable des marchandises, je tâcherai d'établir : 1° quelle est la véritable mesure de cette valeur échangeable, et 2° en quoi consiste le *prix réel* des marchandises...¹ » (On voit que valeur échangeable et prix sont considérés ici comme synonymes.)

Les principaux successeurs d'Ad. Smith ou à peu près, surtout en France ou en Angleterre, se sont empressés de trancher la difficulté. Ils ont dit : la valeur d'usage étant synonyme d'*utilité*, servons-nous exclusivement de ce dernier mot et réservons la *valeur* pour les échanges. De cette façon ils ont cru échapper à la difficulté² des deux valeurs. Cependant cette solution fut trouvée trop radicale, surtout en Allemagne, mais aussi par quelques Français ou Anglais. Le choix des mots à employer dans la science n'est pas une matière indifférente, et deux choses sont plus particulièrement à éviter, les mots à double sens, et les synonymes, c'est-à-dire l'emploi de deux mots pour un même concept, comme utilité et valeur d'usage. Mais on contesta l'identité attribuée aux mots utilité et valeur d'usage ; on trouva que l'explication usuelle de la valeur (d'échange) laissait à désirer ; on y releva des obscurités et des contradictions. Enfin, l'étroite parenté des mots *valeur* et *prix* a également produit quelque confusion ; on commençait une démonstration en traitant de la valeur, et l'on finissait, sans s'en douter, à parler prix. (Voy. plus haut le passage d'Ad. Smith ; nous en avons relevé d'analogues dans beaucoup d'auteurs.)

¹ Ad. Smith, *Richesse des nations*, liv. I, chap. iv : « Des monnaies. »

² Ou comme quelques-uns disent : l'Antinomie des deux valeurs.

On pourrait, à la rigueur, soutenir que, si, par un louable amour de la précision, on a remplacé les mots « valeur d'usage » par le terme « utilité », on aurait dû faire un pas de plus et remplacer, comme Jevons, la « valeur d'échange » par le *taux d'échange*, qui est presque le prix courant, le prix exprimé en argent. Nous n'ignorons pas que la valeur et même le prix ne sont pas nécessairement exprimés en monnaies, mais la coutume s'en est établie dans les pays civilisés, et elle existe de temps immémorial. Comprendrait-on, en effet, qu'au lieu de dire simplement : ce cheval vaut 500 francs¹, on se mît à énumérer tous les objets, ou les multiples d'objets, et même les fractions d'objet, dont la valeur serait au niveau de la valeur du cheval. Sans la monnaie, il serait très difficile de comparer la valeur d'un cheval avec celle des œuvres complètes illustrées de Victor Hugo.

Peut-on nier que, pour la plupart des hommes et surtout « des hommes pratiques », le mot *prix* ait plus de précision que le mot valeur ? Dans ce cas, ne conviendrait-il pas d'éliminer ce mot de la science et d'opposer simplement l'utilité au prix ? Par exemple :

L'utilité, c'est la satisfaction d'un besoin humain ;

Le prix, c'est la condition d'échange de deux utilités.

Voilà deux définitions bien tranchées, bien nettes, peut-être « très pratiques ». Mais sont-elles scientifiques ? Tous les phénomènes économiques ont-ils été embrassés, expliqués ? On doit en douter.

Trop de penseurs et d'observateurs ont trouvé au mot valeur un sens spécial, qui n'est ni l'utilité, ni le prix, qui part, il est vrai, de l'une pour arriver à l'autre, mais qui ne se confond ni avec l'un ni avec l'autre, pour qu'on puisse songer à l'éliminer. La valeur est le résultat de l'évaluation, et celle-ci est une opération indispensable tant dans les affaires qui regardent l'individu que dans

¹ Est-ce que, généralement, les expressions : Combien vaut ce cheval et quel est le prix de ce cheval ne sont pas synonymes ? « Vaut » veut dire ici : « Valeur en échange. » (Si je disais : ce cheval a *pour moi* une grande valeur, il ne s'agirait plus d'échange.)

celles qui concernent la collectivité des hommes. L'évaluation est une opération psychologique, disons subjective, qui s'appuie sur des données morales et des données matérielles, lesquelles se combinent en données économiques. Si l'homme vivait seul, il n'y aurait que la valeur subjective; dans la société, les valeurs subjectives se rencontrent, se heurtent ou s'accordent. Comme les hommes sont de même nature, ils sont assez d'accord sur beaucoup d'évaluations; il se produit alors une sorte d'effet optique, et l'on place la cause de l'unité des vues, non dans l'unité de la nature humaine, mais dans les propriétés de l'objet évalué. De là la « valeur objective ». C'est une valeur reconnue également par les autres hommes. Tous les hommes ayant besoin de nourriture, par une facile association d'idées, arrivent à attribuer à la nourriture une valeur objective, comme on attribuera à l'or « une valeur intrinsèque ».

Mais c'est la subjectivité qui domine et — en tous cas — qui est le point de départ. En effet, *la valeur est le degré d'utilité* qu'à un moment donné l'homme attribue à un bien économique accessible ¹. La valeur est donc le résultat d'une estimation, tantôt instinctive, tantôt raisonnée, du rapport qu'il y a entre une utilité, un objet ou un service et les divers besoins de l'homme (ou de la collectivité) qui évalue. Quoi qu'en aient dit certains économistes, Adam Smith et Ricardo compris, l'utilité et la rareté ne suffisent pas pour caractériser la valeur, il manque une donnée, *le rapport aux besoins de l'homme*, question de degré. Ce rapport se forme naturellement, puisque l'homme classe ses besoins selon leur importance, et qu'il procède de même relativement aux moyens si divers de satisfaire chacun d'eux, pleinement ou approximativement, facilement et agréablement, ou non; *c'est par la comparaison des besoins et des moyens de les satisfaire que la notion de la valeur s'établit dans notre esprit*.

¹ Un objet inaccessible ne peut pas avoir de valeur; on peut tout au plus dire : cela vaudrait... si. —

Il n'est donc pas nécessaire d'insister sur ce point. Chacun sait que l'affamé a un besoin suprême de manger, l'homme tourmenté par la soif, de boire; puis, que, si les vêtements nous sont indispensables, et que nous avons le choix, nous préférons tantôt un vêtement chaud (c'est-à-dire que la chaleur est alors la qualité *principale*), et tantôt un vêtement élégant; enfin, que des distinctions analogues et très variées peuvent être établies relativement aux moyens de satisfaire les autres besoins physiques, intellectuels, moraux, de pur agrément, de fantaisie, dont l'homme est accablé. Les besoins les plus urgents, comme la conservation de la vie et de la santé, sont mis au premier rang par tous les hommes; le classement des autres diffère plus ou moins d'individu à individu. Sauf lorsque des passions interviennent (et, dans certains cas, l'ignorance a le même effet), on satisfait les besoins dans l'ordre de leur importance; quand il faudra choisir, on se privera d'un petit agrément en faveur d'un grand, d'un grand agrément en faveur d'une petite nécessité, d'une petite nécessité en faveur d'une grande; on aura tous les égards pour cette hiérarchie-là, et l'on ne conservera la liberté du choix qu'en face de besoins de même degré.

Examinons maintenant la gradation qui peut exister dans les moyens que nous possédons de satisfaire ces besoins. Si, pour un besoin, nous n'avons qu'un seul moyen, celui-là vaut pour nous autant que la satisfaction du besoin auquel il sert. — C'est sa valeur. — Le chaud paletot que je puis mettre l'hiver par-dessus ma redingote me protège contre des douleurs rhumatismales; il a donc pour moi la valeur que j'attribue à l'exemption de ces douleurs. Il est probable qu'on ne me déciderait pas à le vendre; mais si je possédais deux paletots identiques? Dans ce cas, il est probable qu'on pourrait me persuader d'en vendre un, puisque l'autre suffirait à la conservation de ma santé. Il n'aurait plus cette valeur suprême qui le rend inaliénable. S'il était en concurrence avec d'autres vêtements, pouvant rendre le même service, manteau,

châle, il perdrait également une partie proportionnelle de sa valeur pour moi.

Ne serait-ce pas plutôt de son utilité qu'il perd ? demandera-t-on. Non, car le service n'est pas également bien rendu par chacun des trois moyens : manteau, paletot, châle. Il faut comparer, apprécier, évaluer, et en les classant dans l'ordre de ma préférence (ou selon leur degré d'utilité) je leur assigne à chacun sa valeur.

La valeur, avons-nous dit, est en rapport étroit avec l'utilité, et il n'y a utilité que lorsqu'il y a un besoin à satisfaire. Pour obtenir cette satisfaction, il faut une quantité donnée de biens ; ce qui dépasse cette quantité ne rend plus le service... et ne vaudrait rien du tout, pour celui qui évalue, si le même objet n'était pas susceptible de rendre des services variés ou de pouvoir être échangé. — Un hectolitre de blé cher servira à nourrir des hommes : ces hommes le mangeront quel que soit son prix, moins cher on le donnera au bétail, moins cher encore on en fera de l'eau-de-vie ou de la fécule. Avec l'utilité décroissante le prix baisse. Une quantité croissante équivaut à une utilité décroissante. La valeur ne s'arrête qu'à la plus inférieure des utilités.

La même pensée a été rendue aussi de la façon suivante : Voici un cultivateur¹ qui récolte année moyenne, 100 hectolitres de blé. Sa moisson est tantôt beaucoup plus abondante, tantôt sensiblement moindre, de sorte que chaque année l'hectolitre de blé aura une valeur différente, en rapport avec la quantité produite, quoique la même pour chaque unité (hectolitre) de la même récolte. C'est une expérience acquise que la valeur des produits dépend de leur abondance ou de leur rareté ; on s'était borné à constater le fait, mais on tient de plus en plus à l'expliquer. La pratique peut se borner à constater le fait, c'est la mission de la science de les expliquer. Étudions, pour commencer,

¹ Nous nous inspirons ici des doctrines de Jevons, et surtout de celles de M. Menger, voy. plus loin.

l'année moyenne, et voyons ce que fait le cultivateur de ses 100 hectolitres de blé. Il en réserve 20 pour se nourrir lui et sa famille, et 10 pour semences; il lui en faut 30 pour entretenir son bétail; les autres, il les échangera contre leur valeur en numéraire et les emploiera à peu près ainsi : 10 pour payer ses impôts, 10 pour vêtements, 10 pour des besoins moraux, 10, enfin, pour les agréments, et mettons que, sur ces 10 derniers hectolitres, il en emploie un jour 5 pour acheter une montre et que 5 hectolitres restent disponibles. Le classement des besoins a une grande importance, mais il peut différer dans une certaine mesure d'un homme à l'autre.

Le cultivateur, en emmagasinant son blé, ne marque pas les grains en disant : Cet hectolitre servira à tel emploi, et celui-là à tel autre. Il est même improbable qu'il ait pensé spécialement à sa nourriture et à celle de sa famille, ou seulement à son bétail (ce sont les besoins qu'il satisfait avant tout); en évaluant la contenance du tas, il se sera dit simplement : Il y en a assez là pour que je puisse me payer une montre. Et du coup — connaissant le prix d'une montre — l'hectolitre de blé descend dans sa pensée à la valeur d'un cinquième de montre. Il évalue ainsi l'unité de son bien au taux de la *moindre jouissance*¹. En effet, si un accident lui détruisait 1 hectolitre de blé, il ne souffrirait dans aucun grand intérêt; tous ses principaux besoins resteraient couverts, il en serait quitte, après avoir acheté sa montre, à ne consacrer que 4 hectolitres au lieu de 5 pour les besoins imprévus.

¹ Ou au taux de l'utilité, de la satisfaction, de la jouissance *du degré le plus bas* (Grenznutzen); Jevons : *final utility*; Walras : l'intensité du dernier besoin satisfait qu'un homme raisonnable pourra encore atteindre avec son bien : il est sous-entendu ici qu'on commence par se procurer les satisfactions les plus importantes et qu'on descend successivement par degré jusqu'au plus bas.

M. Paul Leroy-Beaulieu se trompe, quand, dans son *Traité théorique et pratique* t. III, p. 35, il attribue à M. Charles Menger l'invention des mots « la moindre jouissance ». C'est moi qui ait ainsi traduit l'expression de *Grenznutzen* dont s'est servi C. Menger, qui a écrit en allemand : Je suis heureux de voir qu'un économiste aussi compétent que M. P. Leroy-Beaulieu l'ait adopté; il me semble que la *moindre jouissance* rend mieux l'idée que *valeur-limite* qui est la traduction littérale de *Grenznutzen*.

Vienne une année calamiteuse, et le cultivateur ne récoltera peut-être que 20 hectolitres, juste de quoi nourrir sa famille ; dans ce cas, il ne vendra son blé à aucun prix, car il faut vivre avant tout. S'il cédait 1 de ces 20 hectolitres, c'est *au taux de la souffrance* que lui causerait la privation, au taux de la compensation pour le danger que court la vie des siens, qu'il l'évaluerait. Nous rappelons qu'il est fait ici abstraction des circonstances (importation, etc.), qui compliquent une situation donnée : nous savons qu'habituellement le cultivateur a d'autres produits, il a du bétail, etc., il peut avoir des économies, des rentes : mais, dans notre hypothèse, le cultivateur n'a que ces 20 hectolitres, et la récolte a été mauvaise dans le pays entier. Il se vendra peu de blé au marché, et ceux qui n'en récoltent pas, comme il leur en faut pour vivre, se priveront de tout pour payer leur nourriture. *La rareté ne produit la cherté qu'à cause de l'importance différente des besoins* qu'un même bien peut satisfaire, et parce qu'on commence toujours par satisfaire les plus importants, on paye les moyens de satisfaction au taux de cette importance¹. Si, au lieu de 20 hectolitres, notre cultivateur en a récolté 60 ou 80, il sera tranquille sur la satisfaction de ses besoins les plus urgents ; il ne s'agirait plus pour lui, pour toute souffrance, que de raccommoder un vieux vêtement au lieu de le remplacer ; en ce cas, notre homme sera plus coulant ; si on lui demande à acheter du blé, il se fera payer la privation qu'il aura à s'imposer, mais l'évaluation sera en rapport avec la nature de son abstention. Ajoutons que, si un produit peut être remplacé, suppléé par un autre, le fait de la rareté est proportionnellement atténué. — Qu'arriverait-il si la récolte, dépassant toutes les

¹ Celui qui donne 1 million pour un diamant possède déjà des châteaux, des carrosses et tout ce qui fait l'agrément de la vie, et il lui reste des tas d'or. En pareil cas, s'il a quelque orgueil ou quelque vanité, le tas d'or aura moins de valeur pour lui qu'un diamant qui sera cent fois plus beau et plus cher que tous les diamants possédés par ses rivaux, ses émules, ses amis et ses adversaires. Le prix du diamant est donc un *prix de passion* (de vanité, d'orgueil).

Ajoutons que la rareté — qui est plus ou moins relative, — est quelquefois exprimée par les mots : l'offre et la demande, voir chap. xxiv.

prévisions, atteignait 200 hectolitres ? Dans ce cas, 50 hectolitres resteraient peut-être dans les champs comme dénués de toute valeur, ou ne valant pas les frais de la moisson, et 50 autres serviraient à des emplois auxquels on n'aurait jamais songé en d'autres temps. Il va sans dire qu'il s'agit ici de la récolte de tout un pays, car, s'il n'y avait qu'un cultivateur de favorisé, il vendrait son superflu.

Peut-être aurait-il mieux valu, dans l'intérêt de la démonstration, prendre pour exemple une caravane du désert mourant de soif qui trouve de l'eau. On aurait pu aussi penser à Robinson dans son île. Nous l'aurions supposé en possession de cinq sacs de blé : l'un lui est strictement indispensable pour vivre ; le deuxième le met à son aise pour la nourriture, lui procure la santé et la vigueur ; le troisième sert à entretenir une chèvre qui lui fournit du lait ; le quatrième lui permet de faire une boisson fermentée ; il offre le cinquième à des oiseaux dont il aime le chant. Pendant qu'il possède ces cinq sacs réunis, si quelqu'un pouvait lui demander d'en céder *un*, il se dirait : Si je cède un sac, alors adieu chanteurs aériens, je ne vous aurai plus autour de moi. Ce n'est que sur ce point qu'il pourrait transiger, non sur sa nourriture. Donc *un* sac (n'importe lequel, et non seulement le cinquième) vaut pour lui le plaisir d'entendre chanter des oiseaux. S'il aime mieux entendre les oiseaux que de boire de la bière, sa classification serait différente, mais il n'en aurait pas moins évalué le sac de blé au taux de sa moindre jouissance, de sa plus petite privation. Veuillez noter que, Robinson étant seul, il ne s'agit pas d'échange, mais de l'attribution de valeur qu'un homme peut faire dans sa pensée.

La valeur est donc un rapport que chacun apprécie selon son propre jugement, selon son intérêt. Un colon qui, dans une île, posséderait six chevaux et point de vache, estimerait autrement la valeur relative ou comparée de ces animaux qu'un colon qui disposerait de six vaches et n'aurait

point de cheval, et après chaque troc qu'ils pourraient faire, leur opinion changerait. C'est pour cette raison qu'on dit que la valeur est subjective : les choses ont la valeur que chacun leur attribue, selon ses besoins, ses goûts, les difficultés qu'il éprouve de les satisfaire, les souffrances que lui en causerait la privation. Et c'est encore l'appréciation de chacun qui agit dans les échanges, de sorte que la différence entre la valeur d'usage et la valeur d'échange n'est pas aussi tranchée qu'on l'a dit ; à certains égards, c'est la même... parfois sous un autre nom, quelquefois c'est la valeur objective, d'autres fois, c'est le prix, car les habitudes de la pratique exercent leur influence même sur les discussions scientifiques.

Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte. Rappelons donc que, dans la vie pratique, nous connaissons la valeur de beaucoup de choses usuelles pour les avoir achetées ; dans ce cas, le prix d'achat se confond pour nous avec la valeur, et nous ne faisons que constater un fait, sans l'expliquer. Si nous fabriquons un objet, l'évaluation serait une chose plus compliquée : il ne s'agirait même plus de la valeur, mais du prix, et alors les frais de production entreraient en ligne de compte. Nous parlons des frais de production dans la deuxième section du présent chapitre et dans le chapitre « Prix » ; nous nous bornons donc à y renvoyer.

Nous venons de parler de la valeur subjective ; la *valeur objective*, nous l'avons déjà dit, est également fondée sur le jugement des hommes, non sur l'opinion d'un seul, mais sur le sentiment ou l'expérience concordante de tous, ou au moins d'un grand nombre. Seulement dès que nous passons de la valeur subjective — qui est un sujet net et clair — à la valeur objective, celle qui donne lieu à des échanges suivis, professionnels — où l'échange n'est plus uniquement un moyen, mais souvent un but, alors il est difficile de ne pas confondre fréquemment la valeur avec le prix. Le prix est une notion claire, précise, concrète, tandis que la valeur est une notion vague,

assez indéterminée. Ainsi, combien vaut cela ? signifie : quel sera le prix de cet objet ? Le plus souvent personne ne le sait au juste ; on évalue, on compare, on apprécie les circonstances. Mais dès que l'objet est payé, ce n'est plus le vague : combien *vaut*, mais le positif : combien *coûte* cela ? qu'on emploie, quand on parle correctement. On répond à cette question par un chiffre précis : le *prix*. C'est le prix, et lui seul, qui fait connaître la valeur d'échange effective, concrète, dans un cas donné. C'est naturellement au chapitre « PRIX » que nous examinons comment les prix se forment.

Nous avons déjà fait pressentir la divergence des opinions qui règne parmi les économistes sur le sens scientifique du mot valeur. Turgot avait cependant bien commencé, et il est resté supérieur à plus d'un de ses successeurs. Nous allons le montrer par quelques courtes citations. Dans l'écrit : *Valeur et Monnaie*, nous lisons après l'explication du sens littéral du mot latin *valere*, « le mot *valoir* a pris dans la langue française un autre sens fort usité, et qui, quoique différent de l'acceptation qu'on donne dans le commerce à ce mot et à celui de *valeur*, EN EST CEPENDANT LA PREMIÈRE BASE (p. 79) ¹. Il exprime cette bonté relative à nos besoins par laquelle les dons et les biens de la nature sont regardés comme propres à nos jouissances, à la satisfaction de nos désirs. » Turgot dit expressément que cette valeur n'a « aucun rapport à la valeur *commerçable* » et qu'elle existe pour l'*homme isolé*, que l'homme est seul juge, si un objet est bon ou mauvais, « propre à sa jouissance » ou non. Plus loin il distingue entre les besoins et entre les moyens de les satisfaire ; nous trouvons déjà (p. 83) « qu'il les *évalue* à raison de leur *importance* pour sa conservation et son bien-être ». Toute la vérité est en germe dans cette proposition, mais Turgot l'a plutôt sentie, ou il l'a entrevue, mais il n'en a pas compris toute la portée.

Turgot cite ici une vérité que l'abbé Gagliani (Galiani) énonçait vingt ans plus tôt, dans son traité *Della Moneta*, avec tant de clarté et d'énergie, mais sans développement, en disant que « la commune mesure de toutes les valeurs est l'homme ».

¹ Nous citons d'après l'édition Guillaumin des *Œuvres de Turgot*, t. I^{er}.

Le même Galiani, dans le chapitre II du livre I^{er} de ce même ouvrage, dit : *Essendo varie le disposizioni degli animi umani e varii i bisogni, vario e il valor delle cose*, ainsi l'homme évalue et il gradue la valeur selon ses besoins.

Les physiocrates n'ont pas suivi la voie indiquée par Turgot ; ils se sont attachés à l'acception la plus vulgaire du mot valeur, qui « consiste dans le rapport d'échange qui se trouve entre telle chose et telle autre, entre telle mesure d'une production et telle mesure des autres », dit Le Trosne (*De l'intérêt social*, ch. IV). Il ne distingue presque pas la valeur du prix ; « dans les discussions économiques, il s'agit de la valeur vénale, dit-il relativement à l'état des richesses d'une nation. » L'auteur semble confondre la richesse d'une nation avec la valeur en argent de ses biens. (Voy. *ante* ce que nous avons dit du mot richesse.)

Le Trosne, discutant les opinions de Condillac, n'insiste tant sur la valeur vénale, que parce que ce dernier avait conservé le point de vue de l'utilité. « La valeur des choses, dit Condillac (*Le Commerce et le Gouvernement*, chap. 1^{er}), est donc fondée sur leur utilité, ou, ce qui revient au même, sur l'usage que nous pouvons en faire... Or, puisque la valeur des choses est fondée sur le besoin, il est naturel qu'un besoin plus senti donne aux choses une plus grande valeur, et qu'un besoin moins senti leur en donne une moindre. » C'est incontestable ; seulement, il s'agit ici de la plus ou moins grande intensité d'un même besoin, tandis qu'il eût été plus fécond de comparer entre eux les différents besoins. En tout cas, pour Condillac, la valeur est subjective.

Nous avons vu plus haut, page 129, qu'Ad. Smith donne de la valeur une définition qui ne diffère guère de celle de Le Trosne, il appelle seulement valeur en échange ce que Le Trosne nomme valeur vénale : — l'un parle anglais, et l'autre français, c'est tout. Il n'est pas surprenant qu'Ad. Smith n'ait pas eu sur toutes les parties de l'économie les vues nettes que nous aimerions lui attribuer : la science aussi commence par être une nébulosité, et il faut du temps et du travail pour en faire un astre lumineux. Ainsi, selon Smith, l'économie politique s'occupe exclusivement de la valeur d'échange, et pourtant il dit : l'homme est pauvre ou riche, selon le plus ou moins de choses nécessaires, utiles ou agréables dont il peut se procurer la jouissance ; or, à la rigueur, il peut se procurer les

jouissances les plus importantes, sans mettre en mouvement l'échange; donc si l'échange joue, en effet, un grand rôle en économie politique, il ne l'absorbe pas en totalité.

Ricardo se fonde sur la proposition de Smith qui vient d'être citée, pour opposer la valeur à la richesse (*Principes*, chap. xx), ce qui lui est facilité par sa définition étroite de la valeur, car elle n'est pour lui qu'un taux d'échange. Il ne se donne même pas la peine de la définir expressément: le sens lui semble connu de tout le monde, de sorte qu'il s'occupe simplement de rechercher la cause de la valeur et les circonstances qui en affectent le taux. Ce qui gâte un peu l'ouvrage de Ricardo à mes yeux, surtout son chapitre xx, c'est la polémique avec J.-B. Say. Dans toute polémique on est exposé à accentuer les différences de doctrine, et le lecteur n'est pas toujours sûr d'avoir la juste mesure des opinions de l'auteur, surtout quand la discussion a lieu entre contemporains. Quoi qu'il en soit, je ne puis trouver que très contestables les propositions que Ricardo formule dans ce chapitre; elles reposent toutes sur ce principe erronné — nous le réfutons plus loin — que la valeur est toujours produite par le travail ¹.

La plupart des Anglais ont suivi la voie ouverte par Ad. Smith; J.-St. Mill lui-même n'a rien ajouté de saillant. Pour lui, « la valeur », c'est toujours la valeur d'échange; pour la valeur d'usage, il préfère, comme J.-B. Say, employer le mot utilité; selon lui, il faut qu'une utilité soit d'une rareté relative pour être échangeable. Mill n'emploie la valeur d'usage que pour marquer le point extrême de la valeur d'échange: personne n'accordera pour un objet un prix supérieur à l'utilité qu'il a pour lui. On rencontre ici l'élément subjectif, quoique un peu vaguement; chacun est juge de la valeur, et cela d'après les deux éléments déjà indiqués: les services qu'il attend de l'objet, les difficultés à vaincre pour se le procurer. Constatons qu'en parlant valeur d'échange on emploie souvent, presque sans en avoir conscience, le mot *privé*.

Cairnes est un de ceux qui ont « éliminé » de l'économie politique toute autre acception du mot valeur que celle de valeur en échange, ou plus étroitement encore *the ratio in which*

¹ Et, remarquez-le. Ricardo rend justice au capital, seulement il le laisse dans l'ombre (par oubli ?), là où il aurait dû le mettre en lumière. Il tient compte aussi de la rareté.

commodities in open market are exchanged against each other (*Some Leading Principles*, chap. 1). Nous retrouverons cet auteur quand nous parlerons des prix. Il en est de même d'Amasa Walker (*The science of wealth*). Comme Mill, le savant professeur américain voit dans la valeur « un objet, pouvant satisfaire un désir humain et obtenu au prix d'un effort » (chap. III). Quant à la *value* (valeur), c'est *a power in exchange*, un pouvoir d'échange, et ce pouvoir ne vient jamais de la nature — qui travaille gratis — mais de l'effort de l'homme; A. Walker s'appuie, comme on voit, sur Bastiat, qu'il cite d'ailleurs. Le fils d'Amasa, M. Francis-A. Walker (*Political Economy*, New-York, 1883) rejette également le double sens du mot valeur : la valeur d'usage est pour lui l'utilité; la valeur d'échange, le pouvoir d'échange. Ces auteurs ne distinguent pas l'utilité offerte par la nature et celle créée par les efforts de l'homme, de sorte qu'ils confondent l'utilité du canot que Robinson a produit après un long travail, avec l'utilité de l'air qu'il respirait en ramant.

Un autre Américain bien connu, H.-C. Carey, croit servir la science en faisant de l'esprit. Il définit l'utilité : « la mesure du pouvoir de l'homme sur la nature », la valeur : « la mesure du pouvoir de la nature sur l'homme, de la résistance qu'elle offre à la satisfaction de ses désirs. Elle est limitée par les frais de production. » (*Unity of law*, p. 375, Philadelphie, 1873.) Nous savons par d'autres passages que l'auteur ne pense qu'à la valeur d'échange, presque au prix. Pour Mill, les deux Walker, Carey et beaucoup d'autres, le prix est une valeur énoncée en monnaie.

Nous mentionnerons encore deux économistes anglais, parce qu'ils ont des prétentions, en parties justifiées, à l'originalité, c'est M. Macleod ¹ et Jevons ². M. Macleod reconnaît bien que la valeur consiste en une estimation qui s'applique à une chose utile, mais il ne la comprend qu'au moyen d'une comparaison, à l'occasion d'un échange. Il n'y a donc en économie politique que la valeur d'échange, laquelle, si elle est exprimée en mon-

¹ *The Principles of economical philosophy*, 2^e édit., Londres, chez Longmans, Green, etc., 1872.

² *The Theorie of political economy*, 2^e éd., Londres, Macmillan et C^o, 1879. Nous avons ces deux ouvrages sous les yeux, mais, comme nous sommes obligé de condenser, de résumer, nous nous servons en même temps du *Primer* de Jevons et de l'*Economics for Beginners* de M. Macleod.

naie, constitue le prix. M. Macleod se distingue moins par sa définition de la valeur, que par son opinion sur l'origine ou la cause (purement subjective) de la valeur, que nous aurons plus loin l'occasion de faire connaître. Citons cependant ce passage remarquable sur le caractère subjectif de la valeur : *Value, then, like colour, and sound, exists only in the human mind. There is neither colour, nor sound, nor value in nature. To say that a thing is useful is entirely the result of a certain state of mind* (Principles, p. 321). Jevons aussi fait découler la valeur de l'échange et cite Genovesi, un économiste italien du XVIII^e siècle, qui dit : Échanger, c'est donner le superflu pour le nécessaire, définition que Jevons corrige en intercalant deux fois le mot *comparatively*, qu'il faut traduire ici par *relatif*. Le sens d'une appréciation subjective est latent dans cette définition, mais n'attire pas l'attention de Jevons, dont nous citerons encore cette proposition : « Bien que l'échange ne puisse pas créer la matière de la richesse, il crée de la richesse en donnant de l'utilité à la matière » (soit : l'objet n'était pas utile pour vous, mais il est utile à un autre).

Jevons a encore introduit deux nouvelles expressions dans la langue économique, dont l'une, *ratio of exchange*⁴, pour valeur, laisse à désirer. Le « taux » de l'échange est plutôt représenté par le prix courant. Bien plus méritoire est la notion du *final degree of utility*, mise au jour par Jevons, dans son Traité. Il trouve qu'il faut distinguer entre l'utilité totale d'une chose, et l'utilité relative de chaque partie. Il ne s'agit ici que de choses indéfiniment divisibles, où une partie ressemble à l'autre (une matière collective, sable, eau, etc.). Or, ces parties n'ont pas tous la même valeur pour le possesseur. S'il lui faut 100 grammes de pain pour apaiser sa faim, les premiers 10 grammes lui seront plus nécessaires que les deuxièmes et les troisièmes, et les dixièmes 10 grammes le seront le moins ; car, à la rigueur, 90 grammes suffiraient ; le pain dépassant 100 grammes n'aurait (momentanément) aucune utilité pour lui. Jevons (p. 57) pose donc en principe que *the degree of utility varies with the quantity of commodity, and ultimately decreases as that quantity increases*. « Il n'y a pas de bien, continue-t-il, que nous continuons à désirer avec la même force, quelle que

⁴ *Money and mechanism of exchange* (Londres, Paul Trench and Co 1883, 6^e édit.). Dans ce volume, p. 9, il montre aussi que l'utilité et la valeur ne sont pas identiques.

soit la quantité que nous en possédions déjà. Tous nos appétits se trouvent plus ou moins tôt satisfaits à satiété, ce qui veut dire que nous en avons *assez* et que le surcroît serait sans utilité pour nous. » — Jevons cite, page 38 et suivante, la loi de variété de Senior (« nous désirons plutôt la variété que la quantité »), la loi de la subordination des besoins de Bantfield (« il y a des besoins plus ou moins urgents, et l'on commence toujours par satisfaire les plus urgents »), et un auteur trop peu connu, Richard Jennings (*Natural Elements of Political Economy*, Londres, Longmans, 1855), mais nous devons nous borner à renvoyer à ces ouvrages. Jevons peut en quelque sorte être considéré comme le précurseur de M. Menger (V. plus loin), qui a cependant tracé sa propre voie.

J.-B. Say a peut-être été le premier à supprimer la double définition de la valeur présentée par Ad. Smith (valeur d'usage et valeur d'utilité), pour ne parler que d'utilité et de valeur. La valeur résulte d'une comparaison, car il faut mettre en présence au moins deux objets pour qu'il y ait échange. Toutefois, pour qu'une chose ait de la valeur, il faut qu'elle ait de l'utilité. « Les hommes n'attachent du prix qu'aux choses qui peuvent servir à leur usage » (*Cours complet*, 3^e éd., p. 78). Et qui est juge de l'utilité ? J.-B. Say répond (p. 79) : « La vanité est quelquefois pour l'homme un besoin aussi impérieux que la faim. Lui seul est juge de l'importance que les choses ont pour lui et du besoin qu'il en a. » La même pensée est exprimée page 69, en note, où J.-B. Say cherche à réfuter l'opinion de son frère, Louis Say, qui mesure la valeur d'une chose d'après l'inconvénient qui viendrait à résulter de sa privation. A quoi J.-B. Say oppose la question : « Mais qui est le juge de la grandeur de cet inconvénient ? Il peut y avoir sur ce point autant d'avis que de personnes. » Ce n'est pas une réfutation, cela. J.-B. Say ne vient-il pas de dire : « Lui seul est juge... » Il est donc libre de mesurer la valeur ou l'utilité, soit du plaisir qu'il en tire, soit de la peine qu'elle lui évite.

Si l'homme est seul juge de l'utilité — comme il n'y a pas de valeur sans utilité (p. 78) — l'homme est aussi seul juge de la valeur¹. J.-B. Say se trompe donc en exigeant qu'il y ait au

¹ Say, dans son *Cours*, t. 1, p. 9, dit : « Cependant la valeur est une qualité purement morale et qui paraît dépendre de la volonté fugitive et changeante des hommes. » N'est-ce pas dire : la valeur est subjective ?

moins deux hommes pour qu'on puisse parler de valeur ; ceci ne serait vrai que si, comme le demande Jevons, on remplaçait les mots valeur d'échange par taux d'échange (*ratio of exchange*), ou même par prix (à la bonne heure). Toute la démonstration de J.-B. Say nous porte à croire qu'il ne pense qu'au prix, car à chaque instant il pose des évaluations en argent. On peut lui reprocher aussi d'opposer la valeur naturelle à la valeur sociale (valeur d'échange) ; car la valeur naturelle est purement et simplement l'utilité (gratuite), et ce qu'il appelle valeur sociale est simplement ce que nous avons nommé bien économique, « une utilité acquise ou produite par un effort ». Comment, selon lui, classer le canot de Robinson, qui n'est ni une valeur naturelle, puisqu'il est le produit d'un travail, ni une valeur sociale, puisqu'il n'est pas échangeable ? C'est l'emploi, au moins prématuré, du mot richesse qui l'a induit en erreur, et beaucoup de ses successeurs avec lui.

Nous devons cependant excepter Rossi, son successeur immédiat. Il dit (*Cours d'économie politique*, t. I, Guillaumin, 4^e édit., 1865, p. 53) : « La valeur n'est que l'expression d'un rapport, et d'un rapport essentiellement variable. C'est le rapport de nos besoins avec les choses, et nul n'ignore que nos besoins sont à la fois divers et mobiles... » Et plus loin : « La valeur en usage est l'expression d'un rapport essentiel qui domine toute l'économie politique, le rapport des besoins de l'homme avec les objets extérieurs. La valeur en échange n'est qu'une forme de la valeur en usage : elle dérive du même principe. Otez à une chose la propriété de satisfaire nos besoins, elle n'a plus de valeur en échange, car elle n'est bonne à rien, elle n'est utile pour personne... » « Enfin, la valeur en usage dure tant qu'existe le rapport entre les objets et les besoins de l'homme. La valeur en échange n'existe réellement qu'au moment même de l'échange. » On objectera peut-être à Rossi qu'il a raison au fond, mais qu'il a tort de parler de valeur en usage (ou d'usage), c'est utilité qu'il faut dire. Mais l'objection ne serait pas fondée. *Il y a des degrés dans l'utilité et il y en a dans les besoins.* Apaiser la faim est un besoin plus grand que celui d'aller au théâtre, et, pour l'apaiser, on préférera un aliment à un autre. D'ailleurs, le même aliment a plus de valeur quand il est le seul dont on dispose, que lorsqu'on a l'embarras du choix. La valeur d'usage explique seule l'influence de la rareté et de l'abondance sur le taux des échanges.

A.-E. Cherbuliez (*Précis de la Science économique*, Guillaumin, 1862) ne reconnaît que la valeur d'échange; il est même très dur pour ceux qui pensent autrement que lui. Nous ne citerons que le passage suivant (t. I, p. 205) : « L'utilité des choses est, comme nous le verrons bientôt, un des éléments de leur valeur d'échange, et le degré de cette utilité contribue à déterminer cette valeur (il aurait dû dire : le *taux* de cette valeur : il la détermine même dans certains cas *exclusivement* ; mais cette utilité n'est reconnue, constatée, mesurée que par l'appréciation personnelle de chaque échangiste au moment et dans le lieu où il s'accomplit ; c'est le pouvoir de satisfaction que l'échangiste attribue à la chose par lui demandée ; c'est une qualité des choses, qui n'est envisagée que dans l'action qu'elle exerce comme mobile sur la volonté des individus. » L'auteur est dominé à son insu par la notion du prix ; sans cela il aurait reconnu que chacun procède à part soi à une estimation de ce qu'il offre et de ce qu'il demande ; que deux évaluations subjectives se trouvent en présence et que ce qui devient la valeur comparée, disons objective, au moment du troc, est généralement une transaction entre ces deux opinions.

Parmi divers auteurs qui exposent à peu près les mêmes opinions, nous choisissons l'un des plus éminents, Hipp. Passy, l'auteur de l'article *Valeur* dans le *Dictionnaire de l'Économie politique* de Guillaumin (1853). Passy, comme la plupart des économistes, commence par déclarer « que la notion de la valeur est fondamentale en économie politique », et que néanmoins c'est le mot sur lequel les économistes ont, jusqu'à présent, le moins pu se mettre d'accord. Tous s'en plaignent, tous ceux que nous avons nommés, Hipp. Passy compris, et beaucoup d'autres encore. Or, la confusion et le désaccord ayant pour cause le double sens du mot valeur (*utilité comparée* et *prix*), d'où vient que ces défauts aient subsisté après la suppression dans beaucoup de traités de la valeur d'usage et l'adoption d'une *acception unique*, celle de la *valeur d'échange*¹ ? Comment un terme qui n'a qu'un seul sens peut-il produire de

¹ Joseph Garnier, *Traité d'économie politique*, 8^e édit., Paris, Guillaumin, 1880, p. 270, dit : « Cette distinction, fondamentale quant aux idées, est de la plus haute importance, quant aux termes, pour éviter les confusions auxquelles n'ont pas échappé la plupart des économistes pour n'avoir pas pris la précaution que nous indiquons ici » (de ne parler que de la valeur d'échange).

la confusion ? Aurait-on commis une erreur dans le choix de l'acception à maintenir, ou l'erreur serait-elle ailleurs ?

H. Passy ne s'explique pas sur ce point, mais il semble dire que l'adoption d'un sens unique n'a pas suffi pour faire disparaître les obscurités et les confusions. Il se décide donc à relever les confusions qui lui paraissent les plus importantes, savoir : « confusion de la valeur avec le prix ; confusion entre la valeur et quelques-unes des circonstances dont elle subit l'influence ; confusion entre la valeur et la richesse ; et, comme conséquence de cette dernière, recherche d'une mesure introuvable de la valeur. »

Et d'abord, tous les auteurs nommés jusqu'à présent définissent le prix une valeur exprimée en argent ; par conséquent, tous ont la même notion du prix, et, s'il y a désaccord, c'est que ceux qui ont péché l'ont fait sans en avoir conscience, H. Passy comme les autres. J'ajouterai que c'est la conséquence du choix de la définition : valeur = pouvoir d'échange. Voici la preuve de la confusion inconsciente à mettre à la charge de H. Passy (p. 806) : « Les choses dont la possession nous est nécessaire, utile ou agréable, sont nombreuses et diverses, et nul n'obtient celles qui lui manquent qu'à la condition d'en céder d'autres qui soient à sa disposition. De là des échanges qui, en déterminant *en quelle quantité* une chose est acceptée ou livrée contre une autre, ont pour effet d'établir entre toutes des rapports de valeur. » Que me parlez-vous de quantités, quand il s'agit de valeur ? Puis, quand vous comparez, à titre d'exemple, 1 hectolitre de vin, une fois avec 1 hectolitre de blé, et une autre fois avec 120 litres de blé, vous vous exprimez comme si c'était *la* valeur (la valeur absolue) qu'on a fixée, tandis qu'il ne s'agit que de deux évaluations individuelles, celle de A et celle de B. Or, on ne peut penser à une valeur courante, et surtout à des *quantités*, qu'en se laissant influencer par la notion du prix.

A cette occasion, H. Passy croit devoir relever deux erreurs : 1° « Il n'y a rien de tel qu'une valeur collective, formée de la réunion de valeurs particulières susceptibles de fractionnement, de degré ou de mesure. » Cette « valeur collective » n'est pas une idée claire ; en tout cas, en voici trois réfutations : Ambroise Clément (*Essai sur la Science sociale*, t. I, ch. xi) dit qu'on peut évaluer en argent les diverses valeurs et en faire une valeur collective ; les commerçants procèdent

ainsi tous les ans. A. Clément pensait au prix ici. Mais voici deux réfutations où l'argent n'intervient pas. Quand vous allez au Congo et que les marchands noirs vous offrent une défense d'éléphant, que demandent-ils en échange? Ils demandent toute une série d'objets à la fois : tant de fusils et tant de poudre et tant de sabres, tant de toile, de verroterie, de miroirs, etc., et l'importateur marchande avec eux, ajoutant un couteau, retirant une hache, qu'il remplace par une scie... et ces cinquante ou soixante objets font la valeur de la défense d'éléphant. D'un autre côté, un grenier plein de blé (supposons 100 hectolitres) ne peut-il pas être fractionné? Il faut même absolument qu'il le soit, pour qu'on se rende compte de sa valeur, puisqu'il se vend à l'hectolitre.

La valeur étant « le rapport existant entre deux choses échangées », H. Passy en conclut qu'il ne saurait se produire une hausse ou une baisse générale des valeurs. Il cite à titre d'exemple le vin et le blé. « Du moment où il faut céder plus de froment pour avoir une quantité donnée de vin, on cède moins de vin pour avoir une quantité donnée de froment. » A quoi A. Clément objecte que la saison peut avoir favorisé à la fois le froment et le vin; ces deux denrées sont devenues l'une et l'autre plus abondantes, de sorte « que chacune d'elles obtiendra en échange *une plus grande quantité de l'autre* (p. 260) : ainsi, au lieu de 1 hectolitre pour 1 hectolitre, on donnera 2 hectolitres pour 2 hectolitres. A. Clément croit qu'ainsi les valeurs *hausseront en même temps* ou simultanément (c'est lui qui souligne). Comment n'a-t-il pas vu que les valeurs, c'est-à-dire le *rapport*, n'ont pas changé! C'est que la notion cachée du prix a exercé son influence. A. Clément n'a donc pas réfuté Passy; mais si Passy n'a pas, comme A. Clément, dit une niaiserie, il nous a offert un truisme, et ce truisme est encore un effet indirect de la notion de prix, qui domine l'argumentation à son insu. Ne dit-il pas plus loin que, si la valeur de l'argent baissait, le prix de toutes choses s'élèverait? C'est par opposition à cette pensée qu'il a déclaré : que les valeurs de toutes les choses ne peuvent s'élever à la fois, ce qui va sans dire lorsqu'on compare deux choses pour mesurer l'une par l'autre.

La seconde « confusion » dont parle Passy n'est que dans son esprit. « Les circonstances dont elle (la valeur) subit l'influence », ce sont les causes de la valeur (par exemple, le travail) mises en avant par quelques économistes. Il y a là des

erreurs, et non des confusions. La cause de la valeur est une question que nous traitons plus loin.

La troisième confusion, celle qu'on fait entre la valeur et la richesse, lui semble facile à faire disparaître, du moins pour la richesse privée. « Il suffit donc à un particulier de constater la valeur en argent, le prix de chacune des choses qui sont en son pouvoir... » (p. 809). Cela, en effet, n'est pas nouveau. Le savant économiste mentionne ensuite une richesse des peuples quelque peu mystérieuse, indépendante de la valeur des choses et qui ne semble pas composée de l'ensemble des richesses particulières; je ne crois pas devoir m'arrêter pour examiner ce point¹.

Reste la quatrième confusion, la « recherche d'une mesure introuvable de la valeur ». H. Passy croit impossible de trouver cette mesure. « Il aurait fallu une valeur pour mesurer la valeur, et où en trouver une qui ne fût elle-même le produit d'un rapport, et par cela même non moins mobile et variable que les autres valeurs, auxquelles on prétendait la rapporter à titre d'étalon comparatif? » S'il s'agissait de mathématique pure, H. Passy aurait raison; mais, pour les besoins de la pratique, la monnaie rend parfaitement le service d'une mesure de la valeur à un moment donné (V. le chap. *Monnaie*). Sans doute, les métaux recherchés — or, argent — sont, selon les époques, plus ou moins abondants, par conséquent plus ou moins précieux; mais, comme la monnaie est d'un côté, et tous les objets acheteables (ou vendables) de l'autre, le rapport entre ces objets n'en est pas changé. Et c'est là l'essentiel, comme cela ressort de l'exposé même de Passy (V. p. 809). Si je veux savoir combien je suis riche, quel est le montant de ma fortune, j'évalue mon avoir en argent et je calcule *ce que je peux acheter pour cet argent*.

Nous passons plusieurs économistes distingués de l'école française, qui n'auraient rien à nous offrir de nouveau sur la valeur, pour nous arrêter un moment sur le *Traité d'économie politique* de Courcelle-Seneuil (2^e édit. Paris, Amyot, 1867, t. I), qui est un des auteurs français qui ont le mieux exposé la nature de l'utilité et de la valeur (d'échange). Il y a certainement sur

¹ L'auteur pensait peut-être à l'influence, au prestige et à d'autres biens immatériels. Avons-nous raison de nous opposer à l'emploi du mot *richesse* en économie politique?

ces matières moins de « confusion » dans ce livre que dans beaucoup d'autres. Un moyen mécanique de clarté consistait à éloigner l'une de l'autre ces deux notions parentes : l'utilité fut donc placée dans les définitions, page 40, dans le livre I^{er}, *Production*, et la valeur, page 232, dans le livre II, *Appropriation*, sous la rubrique de l'*Echange*. Nous voilà déjà partiellement renseignés. Courcelle-Seneuil déclare l'utilité « un rapport de l'homme à la chose ». L'homme est seul juge de l'utilité, et même, si l'homme croit une chose utile, elle l'est pour lui, lors même qu'il se tromperait et n'y trouverait pas les qualités qu'il suppose. » L'utilité est donc subjective, c'est évident, mais C.-S. croit que l'utilité peut aussi être objective — attachée à l'objet; elle existerait alors indépendamment du jugement de l'homme — ce qui semble contradictoire¹. Le savant économiste le sent lui-même, puisqu'il parle d'une utilité latente, en puissance, c'est celle d'un objet dont on ignore les propriétés. (Du reste, on pourrait donner le nom d'utilité objective à celle qui serait admise par tous les hommes.)

Courcelle-Seneuil n'ignore pas qu'il y a des utilités de divers degrés — c'est à la distinction de ces degrés que s'applique la valeur (d'usage ou subjective) — seulement cet économiste croit qu'il n'y a pas, entre les divers besoins, de mesure commune. S'il demande une mesure objective, un mètre, des poids, il a raison; mais l'utilité est subjective, c'est l'intéressé qui juge si un pain a pour lui plus de valeur qu'un livre. Comparer des utilités, c'est évaluer; évaluer renferme la notion de valeur.

Nous parlions de l'utilité; passons à la valeur. Courcelle-S. dit (p. 232): « Où il n'y a pas d'échange, il n'y a pas de valeur. Or, l'échange n'est pas un fait nécessaire », et une utilité qui n'est pas l'objet d'un échange n'aurait pas de valeur? Pas de valeur exprimée — celle qu'on pourrait appeler objective, pas de prix — soit, mais pas même une valeur estimée? Avant de procéder à l'échange est-ce que chacun n'estime pas l'objet, ou même les deux objets proposés à l'échange, chacun des deux échangistes les évaluant à sa manière avant l'opération, et, s'il y a marchandage, on répète l'évaluation à plusieurs reprises. Avant

¹ La contradiction semble avoir sa source dans une proposition précédente. L'homme peut bien considérer une chose comme utile, bien qu'elle ne le soit pas; mais cette erreur d'appréciation rend-elle la chose apte à rendre un service? Si vous prenez du sucre pour du sel, le sucre change-t-il de nature pour vous être agréable?

de se décider au troc, on compare nécessairement les deux *valeurs* (les deux prix ?) et non des qualités, puisqu'il n'y a point, pour celles-ci, de « commune mesure » (p. 41).

M. de Molinari a donc raison de dire que « la valeur existe indépendamment de l'échange ; l'échange le manifeste sans le créer », et certainement M. Yves Guyot a tort de ne voir dans la valeur qu'un rapport entre les possesseurs d'utilités, « le rapport de l'utilité possédée par un individu au besoin d'un autre individu ». Avant d'échanger deux utilités, chacun les évalue : il faut qu'il s'établisse entre eux un accord fondé sur deux appréciations *différentes* (puisque la valeur est subjective), tandis que la définition de M. Y. Guyot (*La science économique* 1881, p. 66) n'indique pas cette évaluation de deux utilités, car il ne s'agit que d'une seule utilité comparée au besoin d'autrui (il est plutôt question de cadeau que de vente ou troc ici).

Proudhon a fait trop de bruit pour que nous puissions complètement l'ignorer ; il suffira d'examiner la contradiction qu'il a cru trouver entre l'utilité et la valeur (*Contradictions économiques*, t. I, ch. II, p. 62 de l'édition de 1867). « L'utilité est la condition nécessaire de l'échange ; mais ôtez l'échange, et l'utilité devient nulle : ces deux termes sont indissolublement liés. Où est-ce donc qu'apparaît la contradiction ? »

« Puisque tous, tant que nous sommes, nous ne subsistons que par le travail et l'échange, et que nous sommes d'autant plus riches que nous produisons et échangeons davantage, la conséquence, pour chacun, est de produire le plus possible de valeur utile, afin d'augmenter d'autant ses échanges, et, partant, ses jouissances. Eh bien, le premier effet, l'effet inévitable de la multiplication des valeurs, est de les *avilir* : plus une marchandise abonde, plus elle perd à l'échange et se déprécie commercialement. N'est-il pas vrai qu'il y a contradiction entre la nécessité du travail et ses résultats ? »

On pourrait répondre en traduisant ou parodiant ainsi ce prétentieux raisonnement : Dans cette vallée des larmes, il est agréable de manger des gâteaux, mais si vous en mangez trop, vous vous attirez une indigestion. Ce qui revient à cet axiome emprunté à la morale : tout avec mesure ¹. Mais nous allons

¹ Il n'est pas impossible que Proudhon ait emprunté ce raisonnement à Lauderdale. Nous sommes loin d'avoir donné toutes les réfutations possibles du sophisme de Proudhon ; celle que nous présentons nous paraît suffisante.

prendre la « contradiction » plus au sérieux. D'abord il dit : Otez l'échange, et l'utilité devient nulle ; or, cela est faux, tout à fait faux. Comment les fruits que vous avez cultivés ne vous nourriraient pas ? Proudhon confond le prix des choses avec leur utilité. On n'est pas riche parce qu'on possède une somme d'argent, mais parce qu'on dispose de beaucoup d'utilité. Le pain est-il moins nourrissant quand il coûte 60 centimes au lieu de 80, ou le manteau est-il moins chaud, quand le drap a baissé de prix ? D'un autre côté, Proudhon semble croire qu'on peut produire de l'utile indéfiniment ; que, quelle que soit la quantité qui en existe, c'est toujours l'utile, il n'y a que les échanges qui en souffrent, les valeurs ou les prix s'avilissent. Mais Proudhon se trompe : au-delà d'une certaine quantité, « l'utile » cesse d'être « l'utile » ; il ne répond plus à un besoin, et, si l'ensemble des producteurs d'une denrée ont travaillé pour cet excédent, ils n'ont créé ni utilité ni valeur ; le blé pour lequel il ne se trouve plus de consommateur ne rencontre aucun acquéreur. Il ne rend service à personne. Il n'est donc pas vrai qu'il y ait « contradiction entre la nécessité du travail et ses résultats ». Proudhon abuse ici du mot nécessité. La nécessité du travail n'existe qu'autant qu'il y a des besoins à satisfaire ; quand il n'y a plus de besoins, il n'y a plus de nécessité. La loi fondamentale de toute activité humaine, et surtout de l'activité économique, est d'être *raisonnable*. Il est déraisonnable de produire des choses qui manquent d'utilité, qui ne servent à rien.

En Allemagne, nous trouvons également, comme en France et en Angleterre, un certain nombre d'économistes qui n'admettent que la valeur d'échange, par exemple Mangoldt, Cohn, Rössler, mais la plupart des auteurs : Rau, Roscher, Hermann, Schäffle, Wagner, Knies, Held, Neumann, Friedländer, Michaélis, Menger, Böhm-Bawerk, Wieser, Walcker ¹, pour ne nommer que les plus marquants (et nous en oublions), tiennent pour les deux valeurs, ce qui ne les empêche pas de différer entre eux sur plus d'un point. Cette différence ressort un peu des noms donnés aux deux valeurs : les uns se contentent de

¹ Parmi ces auteurs, Friedländer, Michaélis, Knies, de Böhm-Bawerk, de Wieser (aussi Rössler) ont publié des monographies sur la valeur ; les autres sont cités pour leurs traités. Nous avons omis, pour ne pas allonger la liste, tous ceux qui doivent compter dans la première moitié de ce siècle. Nous aurions encore pu nommer Hildebrandt, Riedel et quelques autres, mais il faut savoir se borner.

conserver les termes d'Ad. Smith et de distinguer la valeur d'usage et la valeur d'échange, comme Hermann, Roscher, etc., non sans y ajouter des développements originaux et parfois remarquables. D'autres distinguent la valeur abstraite de la valeur concrète, ou la valeur individuelle de la valeur sociale, ou la valeur subjective de la valeur objective. Quelques auteurs ont même cru devoir multiplier les subdivisions, mais, selon moi, sans profit pour la science.

Il ne faudrait pas se hâter de condamner ces tentatives d'élucidations comme des subtilités scolastiques : nous aimons trop la simplicité, ainsi que la facilité des applications à la pratique journalière, pour nous perdre volontiers dans les recherches de la théorie pure ; mais la théorie a du bon, elle n'a de repos que lorsque tous les coins du domaine sont tellement éclairés qu'il ne reste plus d'ombre. Toute théorie qui en laisse subsister est déclarée imparfaite, et on la remet de nouveau sur le chantier. Or, en Allemagne, on a trouvé qu'il n'y avait pas identité entre l'utilité et la valeur d'usage, que c'était là sans doute deux concepts ayant une étroite parenté, mais, enfin, que ce n'était pas la même chose. Nous allons analyser succinctement quelques-uns des auteurs que nous avons nommés ci-dessus, et nous retrouverons la distinction que nous venons d'indiquer.

Roscher *Grundlagen der Nationalökonomie*, Stuttgart, Cotta, 18^e édit., 1886, p. 8. pense que la valeur d'usage est appréciée à un taux plus ou moins élevé, selon les besoins que le bien économique satisfait. L'évaluation porte donc sur le degré d'utilité ¹ et aussi sur la quantité de peine qu'il faut se donner pour l'obtenir (ou aussi sur la peine qu'on évite en l'obtenant) ; il y a là, ce me semble, également un échange ; mais, pour l'opérer, un seul homme suffit : je consacre un effort en échange du bien économique que je veux me procurer. *Ce qui en vaut la peine* n'aurait pas de valeur ? Roscher (p. 13) réfute le sophisme de Proudhon que nous avons cité plus haut. Vous dites qu'une livre d'or est plus chère, mais qu'une livre de fer est plus utile ? « Je le conteste, observe Roscher. Sans doute le fer satisfait des besoins plus nombreux et plus urgents que l'or ; mais avec une livre d'or on satisfait en une plus forte proportion les emplois (besoins) de l'or, qu'on ne satisfait avec une livre de fer les besoins de fer. » C'est-à-dire que le fer n'est utile que si l'on

¹ C'est ce point de vue que M. Menger a développé avec bonheur.

en possède au moins — supposons — 100 grammes, avec une livre vous pouvez donc satisfaire cinq utilités ; quant à l'or, un demi-gramme rend déjà un service, donc, avec une livre d'or, vous pouvez satisfaire 1000 utilités. Voilà pourquoi une livre d'or est plus chère qu'une livre de fer. (C'est très ingénieux, mais est-ce la meilleure des explications?)

Nous ne nous arrêterons pas sur Hermann (*Untersuchungen*, p. 105 et suiv.), qui subdivise rationnellement la valeur d'usage, mais ne la distingue pas clairement de l'utilité. Rau le lui reproche, et avec raison, car il ne faut qu'un mot pour une idée. Rau voit la différence surtout dans le degré d'utilité, et puis dans le fait que l'utilité s'applique à la personne qui apprécie. Il distingue la valeur abstraite de la valeur concrète. La valeur concrète est celle que l'individu attribue, à un moment donné, à un objet déterminé pour la satisfaction d'un besoin. La valeur (d'usage) dépend ici de l'urgence du besoin et de l'abondance ou de la rareté des moyens de satisfaction. Rau appelle cette valeur (la concrète) valeur quantitative (*mengenwerth*), je ne sais trop pourquoi. Mais l'appréciation d'un bien économique ou d'un objet utile diffère d'une personne à l'autre, et c'est cette circonstance qui rend possibles les échanges, puisqu'on donne ce qu'on a en abondance (et dont la valeur se trouve ainsi atténuée aux yeux du possesseur) contre ce qui fait défaut (circonstance qui en fait paraître la valeur plus élevée). La valeur abstraite, l'auteur dit aussi « valeur de genre » (*Gattungswert*), n'est pas, comme on le pense bien, une valeur individuelle, subjective, ce serait plutôt une valeur sociale, c'est-à-dire commune à l'appréciation d'un nombre d'individus. Mais le mot *genre* (classe, catégorie) indique ici plutôt la nature de la valeur : c'est celle qui s'applique à un genre de besoin, par exemple aliments, vêtements. Tout le monde a besoin d'aliments, par conséquent les aliments ont une valeur abstraite (pourquoi pas absolue), mais chaque quantité d'un aliment peut avoir une valeur concrète (relative ?) différente selon le goût de l'individu et selon l'abondance ou la rareté de l'objet. En somme, les distinctions parfois subtiles de Rau n'ont pas été heureuses, aussi n'ont-elles pas fait fortune.

La monographie de E. Friedländer, alors (1852) professeur à l'Université de Dorpat, *Die Theorie des Werthes* (Dorpat, chez Lankmann), distingue ainsi l'utilité de la valeur : l'utilité est un rapport qui indique qu'une chose peut satisfaire à un besoin de

l'homme : la valeur, le jugement porté par un individu sur la nature et l'importance de ce rapport. Cependant le jugement seul ne constitue pas la valeur, mais le jugement et le rapport réunis. Si la satisfaction est directe ou immédiate, c'est-à-dire qu'on possède soi-même l'objet utile, c'est la valeur d'usage ; si la satisfaction est indirecte, c'est-à-dire dans la possession d'un d'un autre, c'est la valeur d'échange. L'auteur entre dans des subdivisions et des distinctions auxquelles nous croyons inutile de nous arrêter.

O. Michaélis, *Das Kapitel vom Werthe* (dans ses œuvres complètes, Berlin, F.-A. Herbig, t. II, p. 239 et suiv. ¹) a fourni un travail bien supérieur à celui de Friedländer, il n'était pas tenu, comme ce dernier (qui écrivait pour un jubilé) de noyer sa démonstration dans des phrases sentimentales. Michaélis part des besoins de l'homme et des efforts à faire pour créer les utilités qui doivent les satisfaire et conclut en disant que « la valeur d'une utilité consiste dans l'effort que sa possession évite au possesseur » (définition très semblable à celle donnée par Louis Say et même par Bastiat), ou aussi : « La valeur d'une utilité consiste dans la somme des efforts que je serais disposé ou forcé de compenser pour me mettre en sa possession. » Michaélis fait remarquer qu'il a défini la valeur sans employer la notion de l'échange, en quoi, dit-il, je diffère de Bastiat, dont la définition suppose l'échange et se confond presque avec celle du prix. Il préfère aussi sa définition à celle de M. de Molinari, qui ajoute la rareté à l'utilité pour constituer la valeur : il croit que la notion de l'effort répond mieux à celle de la valeur. Michaélis soutient que beaucoup de choses ont de la valeur, sans avoir de prix (sans pouvoir être échangées). Ainsi, on fait de grands efforts pour acquérir de l'honneur, on en fait dans l'intérêt de la patrie, du progrès, etc. ; dans tous ces cas, c'est l'évaluation (subjective) de l'importance de la chose acquise ou à conquérir qui constitue la valeur. La valeur n'est pas dans l'utilité ; elle n'est pas objective, elle est dans l'opinion, elle est subjective. Michaélis tire naturellement des conséquences de son principe, mais nous ne pouvons pas le suivre ici ; il ne parle qu'indirectement ou implicitement de l'échange, et son travail réfute complètement Proudhon, quoi-

¹ Ce travail a paru d'abord dans la *Vierteljahrschrift* de Faucher, chez le même éditeur

qu'il ne le nomme pas. (La production doit être conduite par la raison.)

M. Schäffle, de son côté, dit que l'utilité produite, c'est-à-dire le bien économique, a de la valeur indépendamment de l'échange et rappelle Robinson, « cet inévitable figurant des démonstrations élémentaires de l'économie politique », qui n'a que deux mesures de la valeur, l'étendue de l'utilité d'une chose, et la peine qu'il faut se donner pour la produire. L'échange ne joue donc aucun rôle ici. Il reprend (*Kapitalismus und Socialismus*, Tubingue, Laupp, 1870, p. 3 et suiv.) : « La valeur est plus que l'utilité matérielle extérieure : c'est l'importance du bien (économique) dans l'estimation et dans le sentiment économique de l'individu, importance qui tient compte des frais et de l'utilité spéciale actuelle. Seule l'utilité désirée, reconnue, ayant causé des frais, a de la valeur. » L'auteur développe cette proposition, qui nous paraît intelligible par elle-même ; nous constaterons seulement qu'il étend la valeur aussi aux choses immatérielles qui se trouvent dans les conditions ci-dessus indiquées, et qu'en mettant l'utilité en rapport avec les frais, la contradiction que Proudhon prétend avoir découverte ne peut pas surgir (toujours si les hommes sont raisonnables). Du reste, M. Schäffle ne voit dans l'échange qu'une comparaison implicite de la valeur en usage et des frais de production, ce qui veut dire : vaut-il mieux que je produise l'objet ou que je me le procure par l'échange ? L'estimation de la valeur d'échange est la préparation à la fixation du prix.

M. Adolphe Wagner (*Allg. oder theor. Volkswirtschaftslehre*, Leipzig et Heidelberg, Winter, 1876, I, p. 37 et suiv.), avec lequel nous sommes loin d'être toujours d'accord, est en tout cas un savant dont l'opinion a du poids, et, dans l'espèce, son opinion est excellente. « L'homme est naturellement enclin, dit-il, à se faire une idée nette du rapport dans lequel se trouvent les biens extérieurs et intérieurs avec ses besoins. Il y parvient par l'évaluation, opération par laquelle il attribue aux choses une valeur déterminée... La qualité d'un bien, d'être susceptible de satisfaire un besoin de l'homme, peut être qualifiée d'utilité, l'importance qu'un homme, que le « sujet d'une économie ¹ » attribue à un bien par suite de son utilité est la

¹ J'ai évité jusqu'à présent l'emploi de ce mot *économie*, qui est la traduction de l'allemand *Wirtschaft*, parce que je n'ai pas encore pu en don-

valeur subjective de ce bien. La valeur n'est donc pas une qualité propre aux choses; c'est une qualité que l'homme leur attribue par rapport à ses besoins, et la valeur nous paraît d'autant plus grande, que le besoin est plus urgent, plus intense. L'auteur divise ensuite les valeurs en valeur d'usage et valeur d'échange et considère les autres divisions et classifications comme secondaires. Le taux de la valeur d'échange dépend de la valeur d'utilité spéciale qu'on lui attribue et des difficultés qu'il faut vaincre pour se la procurer. Pour les détails, l'auteur renvoie au chapitre des prix ¹.

M. Knies, dans la *Tübinguer Zeitschrift* (1855), voit dans la valeur d'usage le *degré* d'utilité. M. Walcker, dans son *Allg. Volkswirtschaftslehre* (Leipzig, Rossberg, I, 1882, p. 12 et suiv.), distingue ainsi les deux valeurs : la valeur d'usage est ce qu'un objet vaut pour moi; la valeur d'échange, ce qu'un objet vaut pour autrui. Held (*Grundriss*, 1876, p. 25 et 26) définit la valeur : l'importance qu'un homme attribue à un objet comme moyen d'arriver à une fin, la satisfaction d'un besoin). La valeur d'usage est une appréciation subjective. La valeur d'échange est une des applications de la valeur d'usage ; on l'applique à se procurer un objet par voie d'échange. Held n'est pas seul de cet avis, qui simplifie les choses.

Ainsi, M. Fr.-J. Neumann, dans le *Handbuch* de M. de Schœnberg (Tübingue, Laupp, 1882), pense que la valeur d'usage est l'appréciation qu'une chose est susceptible d'être utile au possesseur, et la valeur d'échange, qu'elle est susceptible d'être échangée (p. 126). Or, puisque l'échange m'est utile, sans cela je ne le ferais pas, la valeur d'échange est aussi une valeur d'usage (p. 130). C'est un des emplois de la chose. A un autre endroit (p. 142 de l'édit. de 1882, ou p. 174 de l'édit. de 1885), le savant professeur compare la valeur au prix et trouve que la valeur est une *appréciation* (mais non une simple possibilité d'échange), le prix une *fixation* (valeur arrêtée, convenue). Selon lui (p. 142), le prix n'est pas nécessairement exprimé en argent; il peut être exprimé en blé, bétail, etc. Le principal mérite de M. Neumann consiste dans la critique des diverses

ner une explication. « Le sujet d'une économie » veut dire : l'individu à la tête d'un ménage, d'une exploitation, qu'il administre « en bon père de famille ».

¹ Dans la 3^e édition de sa *Grundlegung*, l'auteur maintient ses vues antérieures, et ajoute des détails intéressants, que nous regrettons de ne pas pouvoir reproduire.

théories émises sur la valeur et peut-être aussi dans quelques-unes des subdivisions qu'il attribue à cette notion. Sur ce point, nous renvoyons au *Handbuch* précité.

Nous arrivons maintenant à un ouvrage qui marque tout particulièrement dans la série des études sur la valeur, c'est le livre de M. Charles Menger, professeur à l'Université de Vienne : *Grundsätze der Volkswirthschaftslehre* (t. I, Vienne, Braumüller, 1872). M. Charles Menger¹ est reconnu chef d'école : il a de chauds partisans, même en dehors de l'Autriche. Nous aurons à citer deux de ses élèves qui ont écrit de bonnes monographies sur la valeur, développant avec plus ou moins de bonheur les théories du maître. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de lui (chapitre des Biens), et nous aurions sans doute eu à le mentionner davantage, s'il avait publié la deuxième partie de son livre. Voici comment il entre en matière (p. 77) :

Lorsque la quantité qu'il nous faut d'un bien (économique) est plus grande que celle qui est disponible, il est évident qu'une partie du besoin que nous éprouvons restera en souffrance, et que la quantité disponible de ce bien ne pourra pas être diminuée d'une fraction, sans que l'un des besoins dont la satisfaction se trouvait assurée par l'ensemble de la quantité disponible n'en soit privé en entier ou partiellement. Pour toutes les matières collectives² existant dans les proportions ci-dessus indiquées, la satisfaction d'un besoin humain dépendra de la possibilité de disposer de l'une des fractions de ce bien. Si les hommes qui disposent de ce bien ont conscience de cette circonstance, s'ils reconnaissent que de l'emploi de chaque quantité partielle dépend la satisfaction plus ou moins complète du besoin, ce bien, ou des quantités partielles de ce bien (l'hectolitre, le kilogramme) acquièrent pour eux l'importance que nous appelons *valeur*. Par conséquent, la *valeur* est l'importance que nous attribuons à certains biens, parce que nous savons que la satisfaction de nos besoins, ou d'un besoin, dépend du pouvoir d'en disposer.

¹ Le prénom est important, car il y a trois auteurs (frères) de ce nom. L'un d'eux, Antoine Menger est également professeur à l'Université de Vienne (il écrit dans le sens socialiste.) Le troisième, M. Max Menger, est avocat, et depuis longtemps député au Reichsrath.

² Les matières collectives sont composées de parties dont chacune est unité complète. Le blé, le vin, le sable, etc., sont des matières collectives.

Ainsi, pour qu'il y ait valeur, il faut que les moyens dont nous disposons pour satisfaire nos besoins soient limités en quantité, que nous ayons conscience de cette limitation et — ceci est de rigueur — que nous soyons intelligents et PRÉVOYANTS. C'est la crainte de manquer du nécessaire, de l'utile, de l'agréable, qui nous porte à attribuer de la valeur aux choses qui nous rendront les services désirés, et nous ne nous en dessaisirons pas, ou difficilement, si ce n'est à bon escient. La valeur ne se confond donc nullement avec l'utilité ; celle-ci est un moyen de satisfaire nos besoins, mais si elle existe en une abondance telle que nous ne craignons pas d'en manquer, cette utilité-là n'a aucune valeur pour nous. La valeur dépend donc de notre appréciation ; elle est subjective, et pourtant elle n'a rien (ou peu) d'arbitraire. Vous souffrez de la soif, vous jugez tout de suite qu'il faut boire : il n'y a là rien d'arbitraire (c'est la nature qui le veut), vous avez seulement, dans certains cas, le choix entre les boissons.

Un exemple achèvera de donner toute la clarté désirable à la démonstration. Un village possède une source abondante, dont les eaux forment un fort ruisseau qui va se perdre dans un fleuve voisin. C'est quelques milliers de seaux d'eau qui s'écoulent ainsi tous les jours sans que les habitants en aient cure. Que leur importe cette eau, il leur en faut cinq cents seaux par jour, et comme il y en a beaucoup plus, elle n'a aucune valeur. Mais voilà qu'on ressent une secousse souterraine, et bientôt on s'aperçoit que la source ne donne plus qu'un mince filet d'eau. On mesure, on calcule et l'on trouve que cela fait juste les cinq cent seaux nécessaires au village. L'eau a de la valeur maintenant, car, si l'on en perdait un seau plein, l'un des habitants ne pourrait pas faire sa soupe, ou ne pourrait pas donner à boire à sa vache. Et si la source ne fournissait plus que quatre cent seaux et qu'on n'ait pas d'autre eau ? On voit que l'échange n'est nullement nécessaire pour faire naître la notion de la valeur.

L'auteur nous montre qu'on peut mesurer la valeur sans comparer un objet avec un autre, car on peut mesurer chaque chose par l'étendue (la grandeur, la portée) du service qu'elle rend ; c'est même la mesure primitive. L'auteur se fonde sur ce qu'il appelle la théorie de la *moindre jouissance* (*Grenznutzen*), théorie qui a certainement une portée scientifique, car elle

explique certains phénomènes qu'on se bornait jusqu'à présent à *constater*. Nous allons exposer cette théorie ¹

Les biens n'ont pas de valeur en eux-mêmes (intrinsèque), ils n'en ont que par la satisfaction de nos besoins : ils nous conservent la vie, fournissent des agréments, et c'est parce que nous connaissons les services qu'ils nous rendent que nous les apprécions, que nous leur attribuons de la valeur, et une valeur proportionnelle à la grandeur du service rendu. On peut distinguer ici deux rapports (p. 88 des *Grundsätze*), un rapport, subjectif (qui part de l'homme), et un rapport objectif (qui part des objets). Parlons d'abord du premier. Il est fondé sur ce fait que les besoins de l'homme sont d'importance différente, il en est dont notre vie dépend, tandis que d'autres ne nous valent qu'un fugitif plaisir. De plus, la satisfaction de ces besoins peut avoir lieu d'une manière plus ou moins complète. Les degrés ont ici de l'importance : ainsi, l'alimentation est nécessaire, mais la quantité x suffit pour ne pas mourir de faim : $2x$ donneraient à l'homme de la santé, de la vigueur : $3x$ lui fourniraient une belle prestance, de l'embonpoint ; $4x$ lui abîmeraient l'estomac et le rendraient maladif. Il en est de même de tous les besoins, du logement, des vêtements, des agréments : il y a l'agrément qui cause un plaisir immense, et il y a celui qu'on accepte faute de mieux. M. C. Menger en a représenté la double échelle, celle des besoins et celle du degré de satisfaction, par le tableau suivant (p. 93) :

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
8	7	6	5	4	3	2	1	0	
7	6	5	4	3	2	1	0		
6	5	4	3	2	1	0			
5	4	3	2	1	0				
4	3	2	1	0					
3	2	1	0						
2	1	0							
1	0								
0									

Les chiffres romains indiquent les différents besoins, les chiffres arabes le degré de satisfaction de chaque besoin. Supposons que I indique pour un individu le besoin d'aliments, et

¹ M. Menger a eu des précurseurs (Jevons, Walras), mais il n'est pas sûr qu'il leur doive sa théorie.

V le besoin de fumer : il est évident que la nécessité de manger, en cas de grande faim (n° ou degré 10), est bien plus urgente que celle de fumer (n° 6), et cela pour tous les hommes ; mais, lorsque le besoin de manger aura été satisfait jusqu'à un certain degré, mettons que ce soit le degré 6 (sous I). alors le besoin de fumer sera aussi fort que celui de manger, et plus on continuera de manger, plus le désir de fumer aura une tendance à l'emporter, car il reste, lui, à 6 degrés, tandis que le besoin de manger décroît, il descend à 3, 2, 1, 0 degré. — En fait, on ne calcule pas habituellement ses besoins et leurs satisfactions avec cette minutie, mais chacun a le sentiment de ces rapports, c'est instinctif ; il faut souvent une heure pour décrire tel sentiment qui dure une seconde.

Parlons maintenant de ce que nous avons appelé le rapport objectif. — S'il n'y avait en face de chaque besoin qu'un seul moyen de le satisfaire, et que ce moyen, ce bien, cet objet, ne répondit qu'à ce besoin, il serait très facile de déterminer la valeur de ce bien, car son importance serait égale à celle du besoin qu'il satisferait. Est-ce un bien qui sauve la vie, ou un bien qui amuse un instant ? Des lunettes, par exemple, amélioreraient notre vue, mais ne peuvent remplacer ni les aliments ni les vêtements. Il existe cependant beaucoup d'objets ou de biens économiques qui peuvent trouver des emplois différents, qui peuvent satisfaire des besoins variés. Nous avons déjà cité le blé. Le cultivateur en a récolté une centaine d'hectolitres : une partie de ce blé est nécessaire pour prolonger sa vie et celle de sa famille ; une deuxième pour donner de la vigueur et de la santé ; une troisième pour la semence ; une quatrième pour faire de la bière et de l'eau-de-vie ; une cinquième pour engraisser les animaux ; une sixième pour des emplois de pur agrément. Il est évident que ces divers emplois n'auront pas pour le cultivateur une importance égale : or, si, par suite d'un accident, une partie de blé venait à manquer, sur lequel des six emplois ci-dessus porterait la privation ? Si le cultivateur est, comme nous devons le supposer, un homme raisonnable, il commencera par retrancher sur l'emploi le moins important, remontant ainsi, s'il le faut, de degré en degré, jusqu'à la privation la plus dure. Il en résulte que chaque fraction du bien en question (ici, le blé, — indistinctement (chaque hectolitre) — aura la valeur du besoin le moins important que le cultivateur pourra encore satisfaire avec la quantité dont il dispose : c'est la théo-

rie de la *moindre jouissance* : chaque partie l'une quantité totale vaut ce que vaut la satisfaction la moins importante, la moins urgente qu'elle puisse procurer, parce que c'est de celle-là qu'on serait privé en cas d'insuffisance, car on commence toujours par courir au plus pressé. De là l'explication de ce phénomène si connu : la rareté produit la cherté ; l'abondance, le bon marché, et l'explication nous paraît très bonne¹. Ainsi, quand le cultivateur récolte 100 hectolitres, il peut employer quelques hectolitres à son agrément. Cet agrément — autant qu'il peut s'en procurer pour 1 hectolitre — lui vaut 10 francs, donc ses 100 hectolitres valent 1.000 francs. Une autre année, il ne récolte que 60 hectolitres ; il ne pourra pas engraisser d'animaux, c'est une perte (mettons de 20 francs par hectolitre ; ses 60 hectolitre valent donc pour lui $60 \times 20 = 1.200$ francs. Une autre fois, la récolte est de 30 hectolitres ; il s'agit de la vie et de la santé des siens ; à peine s'il laisserait partir 1 hectolitre pour 50 francs ; cela ferait $30 \times 50 = 1.500$ francs. Nous n'avons que voulu rendre la pensée tout à fait claire.

Il est inutile d'entrer dans d'autres développements, on pressent que pour M. Menger l'échange et la valeur d'échange ont leur fondement dans la valeur d'usage ou subjective que nous venons de décrire. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur ces matières, d'une part, en parlant des causes et des mesures de la valeur (voy. le paragraphe suivant et, de l'autre, en traitant des prix. (Voy. le chapitre spécial.)

Quel que soit le mérite des monographies sur la valeur dues aux deux élèves distingués de M. Menger, M. F. de Wieser, de l'université de Prague (*Ueber den Ursprung u. die Hauptsätze des wirthschaftlichen Werthes*. Vienne, Hölder, 1884², et M. E. de Böhm-Bawerk, alors professeur à l'université d'Inspruck (*Grundzüge der Theorie des w. Güterwerths*. Iena,

¹ Il ne serait pas sans intérêt de comparer la théorie de M. Menger avec celle de Jevons, *The Theory of political economy*, 2^e édit., 1879, p. 56, et qu'il désigne sous le nom de *final degree of utility*. C'est M. Menger qui semble avoir eu seul conscience de l'importance de sa trouvaille.

M. Walras dit : intensité du dernier besoin satisfait. (Nous préférons : la moindre jouissance.)

² M. de Wieser a publié depuis un autre ouvrage : *Der natürliche Werth (La valeur naturelle*, Vienne, A. Holder, 1889¹, où il développe certains côtés de la théorie. Nous en avons rendu compte dans le *Journal des Economistes*.

G. Fischer, deux brochures, 1886) ¹ ; l'espace ne nous permet pas de leur consacrer une analyse de quelque étendue. M. de Wieser, après avoir exposé « la théorie de la moindre jouissance », montre qu'il y a encore d'autres manières d'établir la valeur d'un bien, en tenant compte de l'utilité indirecte ou de l'utilité d'ensemble des choses. Ainsi, l'arbre, en dehors de sa valeur comme *partie* de la forêt, a encore celle d'aider à constituer la forêt. Or, la forêt, ce n'est pas que du bois, c'est encore un agent qui influe sur le climat, sur la régularité des cours d'eau, même sur la santé. De même, pour les chemins de fer (il y a partout ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas) : ils ne transportent pas seulement les hommes et les marchandises d'un endroit à l'autre, ils exercent encore sur la prospérité d'un pays une influence générale qu'il est plus difficile à constater.

M. de Böhm-Bawerk me semble avoir approfondi davantage la doctrine de M. Menger, non sans y ajouter du sien. Son travail est divisé en deux parties : l'une traite de la valeur subjective qui répond en quelque sorte à la valeur d'usage (il la définit : *la valeur est l'importance d'un bien, ou d'un ensemble de biens pour le bien-être ou la prospérité d'un individu*) ; l'autre s'occupe de la valeur objective et parle surtout de la valeur d'échange. Nous aurons à revenir sur cette seconde partie.

M. Émile Sax (*Grundlegung*, etc., Vienne, Hölder, 1887, p. 250) adopte la doctrine de M. Menger et cherche à l'approfondir ; nous nous bornons à renvoyer à son ouvrage, regrettant seulement qu'il n'ait pas plus développé, page 252 en note, son examen de cette question de savoir si la valeur est un jugement ou un sentiment, et quand c'est l'un ou l'autre. Il me semble que, dans la plupart des cas ordinaires, la valeur est un effet de l'instinct. On n'a pas besoin de réfléchir pour manger quand on a faim, pour boire quand on a soif.

Les auteurs italiens n'admettent, pour la plupart, que la valeur d'échange. M. Boccardo (*Economia politica*, 7^e édit., Turin, Roux et Favale, 1885) dit, tome I, page 61, *la nozione di valore dipende ed è inseparabile da quella di scambio*. L. Cossa, *Primi elementi*, page 70, est du même avis. Le professeur Ant. Ciccone, dans ses *Principi* (Naples, N. Jovene et C^a, t. II, p. 15, 1882-83), propose la définition qui suit : *Il*

¹ Extrait des *Jahrbücher* de M. Conrad. Ajoutons aussi l'ouvrage de M. Zuckercandel, etc.

valore è la misura del grado di utilità che il mercato assegna alle cose e alle opere. Je crains bien que M. Ciccone n'ait voulu trop embrasser. Le marché ne s'occupe pas du degré d'utilité, c'est l'individu qui le détermine, chacun pour soi ; au marché on ne s'occupe pas de valeurs, mais de prix. Dans une brochure, *Del valore d'uso* (Naples, 1884), M. Ciccone soutient encore la même idée. La valeur d'usage est pour lui une contradiction dans les termes : l'air a une grande valeur d'usage, mais aucune valeur... sur le marché. C'est, encore une fois, de prix et non de valeur, qu'il s'agit au marché. M. le professeur A. de Johannis ne pense aussi qu'à la valeur d'échange dans son intéressante monographie, intitulée : *Analisi psicologica ed economica del valore* (Venise, 1883).

M. Todde, professeur à Cagliari (*Timon*, 1887) a mieux saisi la nature de la valeur (p. 104). « Elle n'est pas une quantité physique de la matière ou de l'objet produit, mais un reflet de la conscience humaine, à un moment donné, sur le plus ou moins de prix attribué à l'objet produit ou à produire, comparé à l'effort nécessaire pour le produire. » L'effort est une donnée superflue ici ; l'affamé ayant devant lui un pain et un jeu de cartes (on lui offre l'un et l'autre, il n'y a point d'effort à faire mettra le pain « incommensurablement » plus haut que le jeu de cartes comme moyen d'apaiser sa faim. M. Todde le sait pourtant : *Il valore non stà nell' acqua più che sia nel frutto : il valore è soggettivo nell' attribuita utilità all' una o all' altro di estinguere i bisogni della fame e della sete*, page 405.

M. Giuseppe Majorana, *Teoria del valore* (Rome, Loescher et C^a, 1905, 1887), s'occupe plus du prix que de la valeur (Voy. la note à la fin de ce chapitre).

Citons, enfin, les deux publications suivantes : Aug. Graziani, *Storia critica della Teoria del valore in Italia*, 1889 (Milan Hoepli) et : *Contributo alla Storia della Teoria del valore*, par le professeur A. Montanari (Milan, Hoepli, 1889), qu'on ne lira pas sans fruit. M. le professeur Pantaléoni a également traité la question avec supériorité.

II. — Cause et mesure de la valeur. La valeur d'échange

Certains économistes, on se le rappelle, n'admettent que la valeur d'usage, dont ils font dériver la valeur d'échange et le prix ; ils n'ont donc, comme la plupart des économistes

anglais et français, qu'une valeur, quoique pas tout à fait la même. Or, ceux qui prennent la valeur d'usage comme point de départ, en réduisent la cause à une simple appréciation du degré d'utilité de la chose désirée et des difficultés de se la procurer ; tandis que les économistes qui ne reconnaissent que la valeur d'échange indiquent le plus souvent soit « le travail », soit les « frais de production » comme cause ou fondement, et même comme mesure, de la valeur.

Ce serait une raison de plus pour ne pas séparer la théorie de la valeur d'échange de celle des prix ; c'est d'ailleurs sur les prix que se font de nos jours toutes les observations pratiques ; c'est le prix et non la nuageuse « valeur d'échange » que nous rencontrons sur tous les marchés, dans toutes les transactions, et presque toujours aussi dans nos appréciations personnelles. C'est la netteté du phénomène des prix, la clarté et la plénitude avec lesquelles la monnaie l'exprime, qui lui vaut la préférence sur la « valeur d'échange »¹. Aussi, si nous traitions de l'économie appliquée, c'est uniquement au chapitre des prix que nous aurions parlé de la valeur d'échange, à titre d'entrée en matière. Mais, nous occupant de théorie, nous ne devons négliger aucune idée générale et nous exposer plutôt à quelques répétitions qu'à une lacune. Une lacune est souvent un défaut sans compensation ; la répétition d'une même idée sous différentes formes contribue généralement à sa clarté.

Pendant longtemps la cause de la valeur était attribuée aux frais de production. La théorie du « travail, unique cause de la valeur », qui n'est qu'une variante de la précédente, n'est acceptée que par les socialistes, et par quelques économistes, qui n'ont lu qu'une partie des textes qu'ils auraient dû étudier. K. Marx, le théoricien du socialisme dont les doctrines semblent maintenant les plus répandues, a également mal lu, mais chez lui c'est la pas-

¹ Chez beaucoup d'auteurs il se produit une certaine confusion inconsciente entre la valeur et le prix.

sion qui a influencé la vue, car il n'avait certes pas le droit de soutenir que la théorie du *travail*, *unique cause de la valeur*, remonte jusqu'à Adam Smith et Ricardo. C'est le contraire qui est vrai ; il sera aisé de le montrer :

Ad. Smith, *Richesses des nations*, livre I^{er}, chapitre vi, « Des parties constituantes du prix des marchandises », dit : « Dans ce premier état informe de la société qui précède l'accumulation des capitaux et l'appropriation du sol, la seule circonstance qui puisse fournir quelque règle pour les échanges, c'est, à ce qu'il semble, la quantité de travail nécessaire pour acquérir les différents objets d'échange. » Ainsi, le travail est la seule cause et mesure de la valeur, *dans un état informe de la société* c'est donc quelque chose d'imparfait). Un peu plus loin nous lisons : « Aussitôt qu'il y aura des capitaux accumulés dans les mains de quelques particuliers, certains d'entre eux emploieront naturellement ces capitaux à mettre en œuvre des gens industriels, auxquels ils fourniront des matériaux, des subsistances, afin de faire un profit sur la vente de leurs produits, ou sur ce que le travail de ces ouvriers ajoute de valeur aux matériaux, quand l'ouvrage fini est échangé, ou contre de l'argent, ou contre du travail, ou contre d'autre marchandises ; il faut bien, qu'en outre de ce qui pourrait suffire à payer le prix des matériaux et les salaires des ouvriers, il y ait encore quelque chose de donné pour les profits de l'entrepreneur de l'ouvrage qui hasarde des capitaux dans cette affaire. » Nous ne reproduirons pas les développements dans lesquels l'auteur entre ; ils manquent un peu de cette clarté et de cette décision que nous pouvons désirer (il y a même des détails inintelligibles)¹, mais l'on voit cependant bien nettement que le capital joue son rôle dans la production.

Passons à Ricardo. Si ses *Principes de l'Économie et de l'Impôt* dataient de l'antiquité, si le célèbre banquier

¹ Voici l'un des passages auxquels nous faisons allusion : « Le travail mesure la valeur, non seulement de cette partie du prix qui se résout en *travail*, mais encore de celle qui se résout en *rente* (du sol), et de celle

de Londres avait été un contemporain d'Aristote et de Platon, tout économiste, sans exception, aurait été d'avis que le livre ne nous est pas parvenu en entier. Il y manque l'important chapitre consacré au capital dans tous les traités sans exception. On aurait recherché peut-être s'il a été mutilé avec intention par quelqu'un qui y avait intérêt; et si K. Marx avait vécu il y a deux mille ans, on lui aurait probablement imputé une altération du texte de Ricardo. Mais comme l'ouvrage date du commencement de ce siècle, qu'il a paru sous les yeux de l'auteur et qu'il est impossible de croire à une mutilation, n'avons-nous pas le droit de nous étonner que, sur trente-deux chapitres, pas un ne soit consacré à ce tout-puissant instrument économique qu'on appelle le capital? Et pourtant, l'auteur en parle beaucoup, de sorte que l'absence du chapitre ne peut être expliquée que par l'argument: « Cela va sans dire; tout le monde sait cela¹. » Eh bien, non, Ricardo a eu le tort de ne pas prévoir qu'on peut ne *pas vouloir* deviner ce qui est sous-entendu.

Or, le capital est sous-entendu chez Ricardo, on le voit en bien des endroits. En tout cas, ce n'est pas *au travail seul* qu'il attribue la cause de la valeur, car, à la première page de son chapitre de la valeur, nous lisons ceci: « Les choses, une fois qu'elles sont reconnues utiles par elles-mêmes, tirent leur valeur échangeable de *deux* sources, de leur *rareté* et de la *quantité de travail* néces-

qui se résout en *profit* (intérêts et bénéfices). » J.-B. Say, à l'occasion de ce passage, dit: « Je ne sais quel est l'avis de Smith » et tout économiste pensera comme Say.

¹ J'ai fait plusieurs fois la remarque que les premiers économistes omettaient bien des choses, parce qu'elles vont sans dire. Depuis, j'ai eu la chance de voir que d'autres économistes ont fait la même observation.

En voici un exemple: Dans une polémique sur les théories classiques des Prix, M. Dietzel, professeur à l'Université de Bonn, dit: « que la théorie classique des prix « manque de base psychologique »»; cela est vrai, en ce sens que les quelques mots qui pourraient la formuler n'ont pas été dits. Mais pourquoi? parce qu'à l'époque classique de l'économie politique, on avait la louable habitude de passer sous silence les choses qui vont sans dire, ou qui sont évidentes. La lecture d'Ad. Smith, de Turgot, Ricardo, Sénior, est si attrayante pour moi, parce qu'ils ne m'expliquent pas sur des douzaines de pages des choses que chaque lecteur trouvera aisément par la réflexion, qu'on doit le supposer savoir, ne serait-ce que par politesse. » (*Jahrbücher* de Conrad, mai 1891.)

saire pour les acquérir. » Nous apprenons ensuite que le travail ne mesure que la valeur des objets qu'on peut produire à volonté. Mais voici ce que dit le chapitre iv : « Nous avons regardé le travail comme le fondement de la valeur des choses, ... mais nous n'avons pas prétendu nier qu'il n'y eût dans le prix courant des marchandises quelques déviations accidentelles et passagères de ce prix primitif et naturel. » Il faudrait maintenant citer des passages où l'influence des capitaux est mentionnée, nous n'en prendrons que deux ou trois, presque au hasard : « De tout ceci il résulte que les différentes proportions de capital fixe et de capacité circulant employés dans les diverses branches de l'industrie, *modifient* considérablement la règle qui s'applique aux époques où la production n'exige que du travail (fin de la IV^e section du chapitre I^{er}).

Au deuxième alinéa de la section suivante nous lisons : « Si le capital engagé est d'une nature périssable ; il faudra chaque année de grands efforts pour le maintenir dans son intégrité ; *mais ce travail de reconstitution peut être considéré comme servant réellement à la production des marchandises, et devra se retrouver dans leur valeur.* Enfin, au chapitre xxi^e : « Il ne saurait donc y avoir dans un pays de capital accumulé, quel qu'en soit le montant, qui ne puisse être employé PRODUCTIVEMENT... » On en trouvera dix ou vingt autres. Il en résulte que, si l'on attribue à Ricardo la doctrine que le travail seul détermine la valeur, on n'a pas bien rendu sa pensée, un peu par sa faute, car il ne l'a pas exprimée assez clairement.

Quoi qu'il en soit, en citant fidèlement ou perfidement les Maîtres, les socialistes attribuent la cause de la valeur uniquement au travail, afin d'en tirer des déductions au profit de leurs théories particulières ; nous devons donc nous y arrêter un moment. En réalité, Ricardo ne prenait le travail que comme une *mesure* de la valeur (ce qui a coûté deux journées vaut plus que ce qui n'en a coûté qu'une) et non comme sa cause.

La plupart des socialistes n'admettent que le travail manuel ; or, ce n'est pas le seul que le producteur emploie. Dans beaucoup de cas, le travail intellectuel est même plus important que l'effort matériel, car trois fonctions de premier ordre lui incombent :

1° Il fait naître le travail en imaginant et en combinant l'entreprise ;

2° Il dirige le travail manuel et fait converger les efforts individuels vers le but commun ;

3° Il lui assure la permanence, en procurant la vente des produits, car c'est la vente des produits qui entretient le travail.

C'est l'entrepreneur, patron, employeur qui rend ces trois services, et généralement encore un autre sans lequel il n'y a pas d'affaire : il procure les capitaux. Ces capitaux rendent d'immenses services à la production, quelquefois ils la centuplent, et au delà, et ce service est, et doit être rémunéré. Le montant de la rémunération est ajouté à la valeur (au prix). Enfin, beaucoup de productions jouissent d'un concours exceptionnel de forces naturelles. Ces forces naturelles domptées, appropriées, dirigées, ont également droit à une rémunération et la reçoivent généralement, et leur coopération produit de la valeur. On a contesté le droit de se faire payer un concours spécial de la nature, par exemple, une chute d'eau qu'on se serait appropriée. Les uns le désapprouvent, parce qu'ils ne veulent pas reconnaître la propriété individuelle (point de vue socialiste) ; les autres, par pur esprit de système. Bastiat ayant admis que la valeur est due au travail seul, il a été forcé par une impitoyable logique de soutenir que la nature travaille gratuitement. Ne pouvant nier son concours, qui crève les yeux, il était assez ingénieux de lui attribuer la gratuité (Voy. le chapitre NATURE).

Cette proposition : « la nature travaille gratuitement » est une phrase creuse, si elle signifie que nous ne rétribuons pas Madame la Nature pour obtenir sa collaboration ; elle est fausse, si elle prétend dire que la nature travaille

spontanément pour nous. Nous ferions maigre chère si nous devions nous contenter de ce qu'elle nous offre, dans sa paresse ou son indifférence ¹. Nous sommes obligés de nous emparer d'elle et de la faire travailler comme une esclave, en dirigeant ses forces, en la surveillant de près, et généralement en mettant la main à la pâte, et c'est en réalité cela qu'on rétribue, mais *cela* suppose l'appropriation.

Du reste, nous n'avons pas besoin de discuter la question de la rémunération du concours de la nature pour montrer que le travail humain ne saurait être seule cause, ni l'unique mesure de la valeur. Voici 2 hectares de terre, l'un très fertile, l'autre presque stérile : mettons qu'on consacre à chacun les mêmes labours, etc., évaluons l'ensemble du travail donné à chaque hectare à cinquante heures. La récolte arrive : sur l'un on moissonne 40 hectolitres de blé, sur l'autre 10 hectolitres ; cela fait, pour le premier 1 h. 45 par hectolitre, et pour le deuxième 4 heures par hectolitre. N'est-il pas évident ici que le sol est pour quelque chose dans le produit ? On n'ignore pas, non plus, que, sur le marché, les frais spéciaux n'entrent pas en ligne de compte, et que l'hectolitre vaut selon sa qualité.

Nous avons vu jusqu'à présent que, outre le travail, les capitaux, la nature (et bien d'autres circonstances encore : la guerre et la paix, la richesse, le goût, etc.), ont une influence sur la valeur et le prix. Or, le consommateur a la sienne, et elle est grande, car il est le juge du producteur. A-t-il prévu mes besoins ? se demande-t-il. Si, après examen, la réponse est affirmative, le consommateur ouvre le débat sur les conditions de l'échange. Nous examinerons à un autre endroit le développement de ce débat et indiquerons quand l'une et quand l'autre partie l'emportera. Mais une chose est certaine : le consommateur ne se préoccupera pas des frais et des difficultés du

¹ Mac Culloch a tort de dire : *Nature is not niggard nor parcimonious*. Si les hommes cessaient de travailler la terre, peuplée comme elle l'est, il en mourrait quatre-vingt dix-neuf sur cent, faute d'aliments.

producteur, il ne pensera qu'à ses propres convenances. Si le producteur avait produit une chose non demandée, ou s'il avait mal calculé le prix que le consommateur veut ou peut y mettre, il en serait pour ses frais.

S'il en est ainsi, si, outre le travail (manuel), il y a encore l'intelligence, le capital, la nature, mille circonstances ambiantes, et surtout le goût du consommateur, comment peut-on soutenir que « le travail » — et le travail seul — est la cause ou aussi la mesure de la valeur ? Aussi, cette théorie a-t-elle été rejetée par la plupart des économistes ; selon eux, ce n'est pas le travail, c'est *l'ensemble des frais de production* (les bénéfices compris) qui déterminent la valeur. C'est ce qu'on appelle la théorie de l'école classique. (Voy. pour les frais de production, le chapitre xxiv, PRIX.)

L'école autrichienne, sans nier que pour certains produits la valeur résulte des frais de production (ces frais n'ont-ils pas aussi leur valeur, une valeur qu'on donne en échange de celle du nouveau produit ?) insiste surtout sur l'influence du degré d'utilité, qui lui-même dépend en partie du degré de rareté de la chose utile. Il y a des objets irremplaçables ; la mesure de la valeur est alors purement subjective. La théorie autrichienne qui s'applique surtout aux choses collectives (dont la partie est de même nature que le tout : sable, blé, vin, etc.), raisonne ainsi : un objet n'a de la valeur qu'à cause des services qu'il rend ; c'est donc en premier lieu le *produit achevé*, celui qu'on emploie ou consomme ; c'est l'objet de jouissance qu'on évalue. On ne mange pas une charrue, ni le blé cru, mais du pain. C'est du pain que demande l'affamé ; il ne peut attendre le résultat du labour, il lui faut de la nourriture tout de suite, il est tout près à la payer. — Combien ? — Vous répondrez : ce que le pain a coûté à produire, bénéfices compris. Sans doute, mais pourquoi ? Vous croyez peut-être que c'est parce que les producteurs, cultivateurs, meuniers, boulangers, ont dépensé telle somme, et qu'il est juste de les faire rentrer dans leurs déboursés ? — Erreur !

Le consommateur ne se met pas à ce point de vue ; il lui faut du pain, il le paie cher ou à bon marché, comme il peut, mais il le paye parce qu'il le désire. Seulement qu'on ne s'y trompe pas, si le pain était trop cher, le consommateur... mangerait des pommes de terre, du riz ou une autre succédanée. Il en résulte qu'on ne doit pas pousser les frais de production au-delà du point où le consommateur veut, ou peut suivre. Ce ne sont donc pas les frais de production qui gouvernent d'une manière absolue la valeur (ou le prix) du produit achevé, puisqu'on ne l'achèterait pas s'il était trop cher, mais c'est l'utilité de ce produit qui donne de la valeur aux matières qui serviront à le fabriquer. S'il n'y avait pas de terres à labourer, la charrue ne vaudrait rien, et s'il n'y avait rien à transporter, que vaudrait le chemin de fer ¹ ?.

La théorie de la moindre jouissance, *Grenznutzen*, joue aussi son rôle ici. Voici une source d'eau minérale qu'on peut employer pour les besoins ordinaires comme pour guérir des maladies. Elle a donc au moins deux sortes d'utilités : 1° comme eau, 2° comme médicament. Si l'on ne s'en sert que comme eau ordinaire (moindre jouissance), on dépensera peut-être 1.000 francs pour la capter et la rendre accessible aux habitants ; mais si on l'exploite comme médicament on fera peut-être pour 20.000 francs de travaux ; et si cette eau minérale peut se vendre chère, pour une raison ou une autre, on y mettra 100.000 fr. et au-delà. C'est donc le produit espéré qui détermine en première ligne la valeur et qui fixe (qui mesure) le montant des frais de production. Nous renvoyons pour le reste au chapitre Prix.

Nous allons maintenant examiner brièvement les opinions de quelques auteurs :

¹ On pourrait comparer ainsi les deux théories : la théorie des frais de production est le point de vue du producteur ; la théorie du degré d'utilité est celui du consommateur. Dans la pratique, les deux points de vue ont chacun sa part d'influence (la pratique est éclectique).

Voy. aussi Böhm-Bawerk dans la *Zeitschrift für Volksw.* (Vienne Tompski), t. III, fasc. 2, p. 186, etc. C'est un travail *ex professo*.

C'est une bien vieille observation que le travail donne (souvent ou habituellement) de la valeur à des objets qui n'en ont point, et je trouverais sans intérêt de rechercher qui, le premier, a fait imprimer la formule qui met cette observation en lumière. On la trouve chez Locke, chez les physiocrates, et notamment chez Ad. Smith et Ricardo. Je préfère ce mot de Condillac : « C'est parce qu'une chose a de la valeur ou qu'elle est désirée par les hommes, qu'on lui consacre du travail » (on sait qu'elle aura de la valeur quand elle sera faite), à tout ce qu'Ad. Smith a dit sur ce point. Du reste, la pensée d'Ad. S. est moins erronée que sa manière de s'exprimer est défectueuse ¹. Ainsi (chap. v, t. I, p. 122 de l'édition Guillaumin), nous lisons : « Le travail est donc la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise » et (chap. vi, p. 155) : « Comme dans un pays civilisé il n'y a que très peu de marchandises dont toute la valeur échangeable procède du travail seulement (of which the exchangeable value arises from labour only), et que, pour la très grande partie d'entre elles, la rente et le profit y contribuent pour de fortes portions, il en résulte... » Donc le travail n'est pas tout ; ajoutons (t. II, ch. v, p. 116) cette autre phrase d'Ad. Smith : « D'ailleurs, dans la culture de la terre, la nature travaille conjointement avec l'homme ; et quoique son travail ne coûte aucune dépense, ce qu'il produit n'en a pas moins sa valeur aussi bien que ce que produisent les ouvriers les plus chers ². »

Il semble à peine utile de s'arrêter de nouveau sur Ricardo, qui paraît par moment si coupable : nous croyons avoir démontré plus haut qu'on ne peut pas compter Ricardo parmi ceux qui voient uniquement dans le travail la cause et encore moins la mesure de la valeur.

Les économistes français, tout en accordant au travail une part légitime d'influence, ne l'ont jamais considéré comme

¹ Il y a, en outre, un abîme entre la pensée d'Ad. Smith et celle de K. Marx. Le premier ne cherchait au fond qu'une mesure infaillible et permanente de la valeur, meilleure que les métaux précieux, et, à cet effet, il ne propose que le travail et le blé ; tandis que K. Marx ne cherchait qu'une arme contre la bourgeoisie.

² Ainsi donc, à côté du travail humain, Smith admet l'influence des capitaux (le profit) et celle de la nature. Lauderdale, *Inquiry*, etc., dit, p. 37 : « Comment Smith peut-il considérer le travail *as an accurate measure of value*, puisqu'il parle (livre II, chap. III), de travail productif et improductif ? »

l'unique cause de la valeur. Bornons-nous à en citer un, le plus populaire entre tous, Bastiat, qui nous fournira d'ailleurs l'occasion de signaler un point spécial. Dans ses *Harmonies économiques* (éd. 1831), p. 120, il dit : « On a jusqu'ici cherché le principe de la valeur dans une de ces circonstances qui l'augmentent ou la diminuent : matérialité, durée, utilité, rareté, travail, difficulté d'acquisition, jugement etc. ; fausse direction imprimée dès l'origine à la science, car l'accident qui modifie le phénomène n'est pas le phénomène. » Bastiat conclut p. 121 : que la valeur apparaît quand deux services s'échangent. *La valeur, c'est le rapport entre deux services*. Et plus loin (p. 122) : « Quand on pose cet axiome : l'Utilité est le fondement de la Valeur, si l'on entend dire : le Service a de la Valeur parce qu'il est utile à celui qui le reçoit et le paye, je ne disputerai pas. C'est là un *truisme* dont le mot Service tient suffisamment compte. » De mon côté, je ne disputerai pas contre le mot Service, avec ou sans grand S, pourvu que Bastiat accorde que le travail n'est pas la cause ni la mesure de la valeur, ce qu'il fait de la manière la plus large (p. 124 et suiv.).

Il est un point très important sur lequel Bastiat se trompe, c'est quand il soutient énergiquement que la nature travaille gratuitement. Il cite lui-même l'exemple classique du diamant qu'on trouve en se promenant au bord de la mer et qu'on échange pour toute sa valeur commerciale ou sociale. Je cite (p. 125) : « La transaction relative à notre pierre précieuse suppose le dialogue suivant :

— Monsieur, cédez-moi votre diamant.

— Monsieur, je le veux bien ; cédez-moi en échange votre travail de toute une année.

— Mais, Monsieur, vous n'avez pas sacrifié à votre acquisition une minute.

— Eh bien, Monsieur, tâchez de rencontrer une minute semblable.

— Mais, en bonne justice, vous devriez échanger à *travail égal*.

— Non, en bonne justice, vous appréciez vos services et moi les miens. Je ne vous force pas : pourquoi me forceriez-vous ? Donnez-moi un an tout entier, ou cherchez vous-même un diamant. (La valeur est tout à fait subjective ici.)

— Mais cela m'entraînerait à dix ans de pénibles recherches sans compter une déception pénible au bout. Je trouve plus

sage, plus profitable d'employer ces dix ans d'une autre manière. (Argument-subjectif.)

— C'est justement pour cela que je crois vous rendre encore *service* en ne vous demandant qu'un an. Je vous en épargne neuf, et voilà pourquoi j'attache beaucoup de *valeur* à ce *service*. Si je vous parais exigeant, c'est que vous ne considérez que le travail que j'ai accompli ; mais considérez aussi celui que je vous épargne, et vous me trouverez débonnaire.

— Il n'en est pas moins vrai que vous profitez d'un travail de la nature !... »

Cette objection, Bastiat ne parviendra pas à la réfuter, car est-ce une réponse, que de dire : si je vous cédaï ma trouvaille pour rien, c'est vous qui en profiteriez. Il n'en reste pas moins établi de la manière la plus écrasante que quelqu'un se fait payer le travail de la nature, et le mot *Service*, même avec majuscule, ne fait rien à l'affaire. Ici l'amour-propre d'inventeur (l'était-il?) ou de logicien a frappé Bastiat de cécité ¹.

M. Macleod *The principles of econ. philosophy*, 2^e édit., 1872, t. I, p. 321) dit que c'est *la demande* qui crée la valeur ². Un consommateur demande une chose, donc il lui attribue de la valeur et se sent disposé à la payer. M. Macleod a réuni toute une série d'arguments contre la théorie qui voit dans le travail la cause de la valeur ; mais nous ne croyons pas devoir insister, afin de pouvoir réserver quelques pages à l'examen de la théorie de la valeur de Karl Marx, qui jouit d'une si grande autorité parmi les socialistes ³. Cette théorie, on le sait, se trouve exposée dans l'ouvrage : *Das Kapital*.

Cet ouvrage commence ainsi : « La richesse des sociétés dans lesquelles règne le mode de production capitaliste ⁴ s'annonce comme une immense accumulation de marchandises. L'analyse de la marchandise, forme élémentaire de cette richesse,

¹ On a vu plus haut que selon Ad. Smith la terre travaille pour rien. Carey a donc tort de se dire le premier qui ait soutenu cette thèse.

² Cette proposition se trouve, on le sait, chez plusieurs auteurs, à partir de Condillac ; ajoutons Chalmers, qu'on ne lit presque plus, malgré son mérite.

³ Nous passons ici Rodbertus, K. Marx étant certainement le théoricien le plus distingué du socialisme. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de parler à un autre endroit de Rodbertus.

⁴ Nous nous servons de la traduction approuvée par l'auteur. Cette traduction a eu le tort de ne pas forger le mot *capitalistique* pour rendre exactement la pensée de l'auteur.

sera par conséquent le point de départ de nos recherches. » K. Marx ne s'occupera donc pas de l'ensemble des échanges, et surtout du troc que pourraient opérer deux voisins de campagne, mais seulement des marchandises mises en vente. Il laissera ainsi de côté les opérations élémentaires qui permettent de mieux voir la genèse et le fonctionnement de l'opération, et même celles qui sont affectées par des circonstances spéciales, comme la rareté, le monopole, la mode, la fantaisie, auxquelles les doctrines de K. M. ne s'appliquent pas du tout. Il insiste sur ce point, qu'il ne s'agit pour lui que de marchandises qu'on peut fabriquer à volonté. Dès que le public est averti de ce rétrécissement de la pensée, et il l'est, l'auteur n'encourt aucun autre reproche que celui d'avoir parlé de la *valeur*, car, au fond, c'est *des prix* qu'il traite. C'est à ses disciples qu'on peut reprocher d'étendre la doctrine du maître à l'ensemble des transactions humaines, ensemble qu'il n'avait pas en vue. Pénétrons-nous bien de ce point.

K. Marx l'oublie d'ailleurs lui-même, sans le savoir. Au lieu de nous conduire au marché et d'évaluer les « marchandises » en francs, livres sterling ou autres monnaies, il se met à raisonner sur des trocs en nature. « Une marchandise particulière, dit-il, 1 hectolitre de froment ¹, par exemple, s'échange dans les proportions les plus diverses avec d'autres articles. Cependant sa valeur d'échange reste immuable, de quelque manière qu'on l'exprime, en x cirage, y soie, z or, et ainsi de suite. Elle doit donc avoir un contenu distinct de ces expressions diverses. » D'abord, ces échanges en nature ne se sont jamais vus sur le marché. Quand j'y apporte du blé, je le vends pour de l'argent, et avec cet argent j'achète ce qui me plaît. K. Marx ne pense pas que ce « contenu distinct » la valeur d'échange) soit l'argent ; non, c'est quelque chose d'intrinsèque, c'est la quantité de travail que chaque marchandise renferme. N'est-ce pas d'ailleurs une affirmation gratuite, presque comique dans sa solennité ? « Sa valeur d'échange reste immuable. » Qu'en savez-vous ? Et qui vous assure que x cirage, y soie, et z or soient des valeurs identiques ? Parce qu'on les a échangées une fois contre une même quantité de blé ? Supposons que tous les blés soient identiques, ne se pourrait-il pas que le

¹ Est-ce que le blé est une « marchandise » qu'on peut produire à volonté ? Pour des millions d'hommes, d'ailleurs, le blé n'est pas une marchandise mais un produit qu'ils consomment eux-mêmes.

cirage soit aujourd'hui au-dessus ou au-dessous de son prix normal, car l'identité de x , y , z suppose des prix normaux. Or, si, pour chaque pas que K. Marx fait en avant dans son raisonnement, il nous force à admettre des hypothèses, des conventions et des abstractions fondées sur rien; il nous fera visiter Mars et Jupiter sans nous faire rencontrer la vérité en route.

Ayant affirmé, mais non prouvé, que le blé a été échangé contre du cirage, de la soie et de l'or sur le taux de la quantité de travail que chaque marchandise renferme, il fait semblant de croire que l'affirmation est admise comme une vérité reconnue, et il repart là-dessus; il y a donc une mesure commune, « une dépense de force humaine, de travail, sans égard à la forme particulière sous laquelle cette force a été dépensée ». Mais il y a en réalité travail et travail, puisqu'il y a l'adroit, le laborieux, le maladroit et le paresseux. Vite une nouvelle abstraction: on prend pour mesure le travail normal moyen (dit travail social)¹; mettons que la monnaie courante consiste en heures de ce travail. Il en résulte que, si, pour faire une table, le travail normal était de deux jours, celui qui lui consacrerait quatre jours n'aurait cependant droit qu'à la rémunération de deux jours; mais peut-on payer au même taux une heure de peinture de Raphaël et une heure de rabotage de Pierre? K. Marx répond que non: il faudra créer une nouvelle abstraction: le travail qualifié. L'étalon de cette monnaie abstraite serait l'heure de travail d'un manouvrier, et les travaux de tous les autres hommes qui dépensent leurs muscles, leurs nerfs et leur cerveau (c'est-à-dire qui travaillent) seront évalués en multiples de cette unité. *Travail qualifié*! C'est bientôt dit, mais qui en fera l'échelle ou le tarif? C'est ce que K. Marx ne dit pas, et tant qu'il ne l'aura pas dit, on peut s'arrêter court devant cette lacune, qui est un abîme en profondeur. Ses successeurs n'ont pas même essayé de le combler. Si une heure du travail d'un balayeur de rue vaut 1 franc, combien vaut l'heure de l'homme qui invente la locomotive ou le télégraphe, ou la machine à filer, ou qui trouve l'oxygène et l'hydrogène? Certains socialistes² ont cru jeter un pont sur l'abîme en niant

¹ C'est le degré de perfection atteint par la société actuelle.

² Demandez-le à M. Kautzki, il n'y a pas de différence entre le travail intellectuel et le travail manuel, dans les deux on consomme: de l'azote, du phosphore, du carbone, du soufre, etc. Rodbertus s'est borné à nier le travail intellectuel sans se donner la peine de justifier son opinion.

le travail intellectuel ; un homme comme Rodbertus — grand propriétaire, lettré, ministre même — s'est abaissé à ce point ; mais c'est nier le soleil ! K. Marx n'a pas fait cette faute, aussi a-t-il dû s'arrêter devant le problème de la *qualification* du travail.

Dans le système de K. Marx, on échange des valeurs égales (une heure de travail normal — dit « social » — contre une heure de travail normal) ; or quel homme sait ce que chaque produit coûte de travail ? De plus, comme la plupart des productions exigent des machines et que la machine est considérée dans le système comme un travail antérieur qui se consomme (la machine s'use) en produisant, il faut faire entrer ce travail antérieur en ligne de compte pour établir la valeur du produit. Et cela pour tous les produits du monde : pour le tableau, la montre, l'habit, le cheval, etc., qu'on voit sur un marché ou dans un bazar. Ce compte étant impossible à faire dans la pratique, et peut-être en théorie, pour consentir à un échange, il ne reste qu'une ressource, c'est de se dire : ce que je donne vaut pour moi moins que ce que je reçois. Chacun des deux hommes qui opèrent l'échange se donne cette raison pour conclure l'affaire, donc : on n'échange pas des valeurs égales, qui les mesurerait ? et chacun croit gagner au change.

K. Marx a une manière commode de raisonner, il fait des hypothèses, des abstractions, des suppositions, des affirmations, sans compter les sous-entendus, et si quelqu'un n'est pas de son avis, il le traite de haut en bas, sans tenir compte de ses objections. Il fait dériver la valeur, avons-nous vu, du travail, sans faire la part du capital. Et comme l'action du capital ne peut être niée, il remplace le vrai capital par une sorte de caricature. Quand j'ai économisé 100 francs sur mes salaires et acheté pour cet argent une machine qui me permet de produire davantage, j'ai acquis un instrument, qui, selon lui, reste instrument tant que je m'en sers ; mais dès que je le prête à un ouvrier et lui demande en échange une partie de son surcroît de production, je deviens un capitaliste qui exploite son prochain, car je ne dois me faire payer que l'usure de l'instrument, c'est-à-dire je dois le prêter gratis. Il lui faut cent pages pour exposer cette doctrine. Il croit la faire passer en la diluant. Selon lui, on a le droit de se faire payer son travail manuel,

mais non les privations qu'on a subies pour se former un capital. Il ne veut pas qu'on se forme un capital individuel. Mais jamais État ou société n'aurait eu de capitaux, si les individus n'en avaient accumulé les éléments.

Il est inutile de dire que K. Marx a trouvé beaucoup de contradicteurs, et qu'il a été souvent réfuté. Nous emprunterons quelques passages aux deux réfutations les plus récentes¹. L'une est de M. G. Adler, de l'université de Fribourg, un auteur qui est assez bienveillant pour le socialisme. Le livre auquel nous faisons allusion est intitulé : *Die Grundlagen der K. M. schen Kritik der bestehenden Volkswirtschaft* (Tubingue, Laupp, 1887). M. Adler attaque naturellement K. Marx sur plus d'un point ; mais nous ne pouvons nous arrêter un moment que sur le § 3 (p. 90), où M. Adler critique « la preuve de l'identité de la valeur des marchandises avec la quantité de temps de travail normal qu'elles renferment ». K. Marx ayant, dans sa jeunesse, employé l'expression « frais de production » comme mesure de la valeur, M. Adler croit pouvoir supposer que c'est encore la pensée de K. Marx, d'autant plus que l'analyse des frais de production se réduisait (et se réduit encore), pour K. Marx : 1° à du travail ancien (instruments et matières premières), et 2° à du travail récent. Or, puisque K. Marx prétend s'appuyer sur les faits de la vie réelle, sur les procédés du véritable marché, M. Adler examine comment les choses se passent dans le monde industriel et commercial (p. 93). Entre quelles personnes se fait l'échange ? demande-t-il. — Il répond : entre capitalistes. — C'est eux qui président à la production et à la vente, et c'est à leur point de vue qu'il faut se placer. Or, comment le capitaliste calcule-t-il ? — Il additionne évidemment les frais : a francs de matières + b francs de salaires + c francs pour l'usure des outils et des machines + d francs d'autres frais, total $a + b + c + d$. Est-ce tout ? Non, l'entrepreneur demande son bénéfice, c'est un usage tout à fait général, dont doit tenir compte celui qui prétend peindre les faits. Or, si l'on tient compte de ces bénéfices (mettons une dizaine de pour-cents par an), si l'on réfléchit que beaucoup de mar-

¹ Parmi les critiques plus anciens, nommons MM. Calberla, Knoop, de Sybel, Knies, Strasburger, de Böhm-Bawerk en Allemagne. Leroy-Beaulieu en France. En Angleterre, Jevons, p. 176, dit : « This is a doctrine which cannot stand for a moment, being directly opposed to facts. » (Cette doctrine ne peut se soutenir un instant : elle est contraire aux faits.)

chandises ont passé par plusieurs états (textile brute, filé, toile écrue, toile teinte, imprimée, apprêtée; ou minéral, fonte, fer, outils), que chacun des industriels prend son bénéfice, et que le nombre des transformations n'est pas le même pour toutes les marchandises, on conviendra que 100 heures de travail ne valent jamais 100 autres heures de travail.

M. Adler donne des exemples. Voici un produit qui exige 100 heures de travail et qui passe par deux états. Le premier producteur a payé 50 heures de travail, mais, comme il veut gagner 10 p. 100, il le vend pour 55 heures (s'il peut, bien entendu). Le second producteur, qui a acheté le produit 55 heures, y ajoute 50 nouvelles heures, cela fait 105, et naturellement aussi 10 p. 100; cela fait 115 heures et demie. Comparons à ces chiffres une marchandise qui a exigé 1.000 heures de travail et qui a dû subir cinq transformations avant d'avoir pu être apportée sur le marché, travaux qui ont duré chaque fois six mois et ont donné lieu à 200 heures de travail pour chaque transformation. L'auteur dresse le tableau qui suit :

États ou transformations	Prix d'achat du Produit inachevé	Montant des travaux ajoutés	Prix de vente
1	0	200	220
2	220	200	462
3	462	200	728
4	728	200	1020
5	1020	200	1342

De ces deux marchandises, l'une a exigé 100 et l'autre 1.000 heures, leurs valeurs devraient donc être comme 1 est à 10, et en fait elles sont comme 115 et demi à 1.342 ou à peu près comme 1 à 11 et demi (1 à 11,62).

Nous pourrions ajouter bien autre chose encore, par exemple l'impôt, et surtout les droits de douane. Supposez une marchandise exigeant 50 heures de travail = 50 francs et supportant 50 francs de taxes, ensemble 100 francs; l'autre marchandise coûte également 50 heures de travail et seulement 25 francs de taxes, ensemble 75 francs. Dans un commerce libre et raisonné, normal, donnera-t-on jamais les 100 francs pour les 75 francs, parce qu'ils renferment le même nombre d'heures de travail

(et nous supposons qu'on connaisse le nombre des heures de travail) ¹ ?

Le second auteur que nous voudrions mettre à contribution est Jules Lehr, qui a fourni, en 1886, deux excellents articles sur K. Marx à la *Vierteljahrsschrift* d'économie politique, tome XC, publié alors sous la direction du Dr Ed. Wiss (Berlin, Herbig). J. Lehr insiste d'abord sur ce point que K. Marx fait complètement abstraction de l'individualité du travailleur et des ressources physiques, intellectuelles et morales qu'il peut avoir et qui peuvent exercer une influence sur la valeur de son produit. D'un autre côté, K. Marx ne veut pas tenir compte de l'action de la nature. On plante aujourd'hui un jeune arbre et dépense 1 franc de travail. Dans cent ans, cet arbre, auquel personne n'aura ultérieurement consacré une seconde de travail, vaudra-t-il encore 1 franc ? — Vous venez de mettre du vin en cave ; dans cinq ans, la nature lui aura donné un bouquet qui augmentera sensiblement sa valeur ; n'en tiendrez-vous pas compte en fixant votre prix ? — L'auteur développe ensuite une objection assez sérieuse, mais qu'il suffit d'indiquer. K. Marx raisonne sur des moyennes abstraites, il échange moyenne contre moyenne ; mais, dans la réalité, un homme produit à l'heure plus et l'autre moins que la moyenne (quelle que soit la cause de la supériorité ou de l'infériorité) : ces deux producteurs échangeront-ils sur le pied de la moyenne ?

On sait que les socialistes, et même certains économistes plus ou moins désireux d'avoir l'air d'être au-dessus de « l'économie classique », n'aiment pas entendre parler de l'offre et de la demande ; le phénomène n'en est pas moins très réel et très puissant, mais il n'entre pas dans le système de K. Marx. J. Lehr s'en empare pour jeter une lourde pierre, tout un rocher, dans son jardin. Si d'une marchandise il faut 100 tonnes pour satisfaire les besoins courants, et si le prix normal de 1 tonne est de deux cents heures, ce prix devra nécessairement changer soit avec l'offre, soit avec la demande. Si au lieu de 100 tonnes on en offre 200, trouvera-t-on les acheteurs dispo-

¹ Reproduisons une note de la traduction du *Kapital* (elle est moins complète dans l'original allemand). « Dans la société bourgeoise, nul n'est censé ignorer la loi. — En vertu d'une *fiction juris* économique, tout acheteur est censé posséder une connaissance encyclopédique des marchandises. » — Cette fiction n'existe que dans le livre de K. Marx ; dans « la société bourgeoise », la législation protège les acheteurs ignorants contre le vol et la tromperie.

sés à offrir les quatre cents heures nécessaires pour les acquérir ? C'est fort douteux, il faudra réduire le prix (vendre à perte) pour placer les 200 tonnes. Si la production n'atteignait que 50 tonnes (à cause de certaines difficultés qui seraient survenues), il faudrait élever le prix, mais pourrait-on le porter à quatre cents heures ? Le marché comporterait-il ce prix ? Au prix de quatre cents heures la tonne, trouverait-on à vendre 50 tonnes ?

K. Marx n'ayant voulu embrasser dans son système que les marchandises qu'on peut produire à volonté (des tissus, du fer, etc.), il a pu oublier que le blé et d'autres produits sont influencés par la faveur ou la défaveur des saisons ; en une année on aura donc 1 hectolitre pour dix heures de travail et en une autre pour quinze heures, mais ce sont là des difficultés de la vie réelle dont on peut faire abstraction quand on raisonne sur des suppositions en l'air.

La troisième réfutation que nous voulions citer est celle de M. le professeur Schubert-Soldern, dont le travail a paru dans la revue de M. Schœffle, en 1894 (4^e fasc., p. 310, etc.). L'auteur montre que K. Marx parle toujours de la mesure de la valeur du travail, sans dire ce que c'est que la valeur. Il n'y a pas de valeur en soi, il faut que quelqu'un attribue la valeur à quelque chose — c'est le point de vue du consommateur. L'auteur montre que K. Marx néglige complètement ce point de vue. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails désirables ; nous renvoyons donc pour M. de Schubert-Soldern, comme pour J. Lehr à leurs publications précitées.

(V. aussi les travaux précités de MM. Leroy-Beaulieu, de Böhm-Bawerk et Knies.) Nous croyons en avoir assez dit pour montrer le peu de solidité de la doctrine de Karl Marx.

Nous insisterons de nouveau sur l'impossibilité de traiter la valeur seule d'une manière approfondie, c'est en parlant des prix que nous pouvons examiner les causes variées qui exercent une influence sur le taux des échanges ¹. Le prix n'est pas nécessairement exprimé en argent, mais, en fait,

¹ « L'habitude d'effectuer les échanges par achat et vente fait que l'on confond habituellement dans la pratique la valeur et le prix des choses. » (Courcelle-Seneuil, *Traité*, I, p. 246. Nous avons d'ailleurs trouvé des observations analogues dans la plupart des auteurs français, anglais et allemands ; d'autres confondent les deux notions sans le savoir.

c'est en monnaies que nous l'exprimons depuis 3.000 ans. Le prix est toujours une grandeur déterminée ; la valeur, étant un rapport, conserve quelque chose de vague et reste subjective. c'est une estimation. Pour certaines matières le prix a une fixité relative, il est le même pour tous les acheteurs. (Pensez aux magasins à « prix fixe » marqués sur la marchandise.) Ceux auxquels le prix ne va pas s'abs-tiennent, et de cette façon l'élément subjectif se maintient, mais le caractère du prix fixe est d'être — pour un temps et dans un lieu — quelque chose d'objectif. Nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré aux *Prix*.

Nous devrions maintenant donner quelques extraits d'auteurs partisans de la théorie de la moindre jouissance (école autrichienne), mais ces auteurs entrent dans des développements qui seraient déplacés ici. Nous en avons d'ailleurs déjà reproduit les idées fondamentales. Voici cependant l'extrait en partie résumé d'un chapitre de la réplique de M. de Böhm-Bawerk à M. Dietzel (*Jahrbücher* de Conrad, mars 1892, p. 352 et suivantes). Le chapitre est intitulé : *Des frais de production et de la moindre utilité, qui est-ce qui explique l'autre ?* M. Dietzel avait soutenu que les *frais de production* expliquaient l'effet de la *moindre utilité*, mais M. de B.-B. est d'avis que ce serait plutôt le principe de la moindre utilité qui expliquerait les frais. Il ajoute qu'on a tort de vouloir chercher absolument une *toute dernière* cause. Sans doute, la moindre utilité dépend à son tour de l'offre et de la demande ¹, tandis que les provisions (l'offre) dépendent en partie des *conditions* de la production, et les frais contribuent à ces conditions... Citons la page 353.

« On doit avant tout se rendre compte dans quelle mesure on peut présenter *une seule* circonstance, que ce soit la moindre utilité ou les frais de production, comme régulatrice définitive de la valeur. Pour lequel des deux qu'on se prononce, on ne saurait vouloir dire que c'est là le tout dernier anneau de la chaîne des causes et des effets qui font naître et déterminent la valeur. Il

¹ Voyez plus haut, pages 162 et 163. Si l'offre, le stock, les provisions d'une matière utile sont considérables, on en a pour des emplois inférieurs, la valeur ou le prix baisse ; si la matière est rare, on ne l'emploie que pour les besoins les plus urgents, les plus précieux et la valeur (la moindre jouissance, ou l'utilité marginale) est élevée. Il n'est pas besoin de rappeler que beaucoup de matières ont des emplois divers.

est évident que la *moindre utilité* et les *frais de production* ne peuvent être que des anneaux faisant partie de la chaîne de causalité, des anneaux influencés à leur tour par des circonstances diverses : la moindre utilité, par exemple, par l'offre et la demande ; la demande elle-même subit l'action de causes physiologiques, morales, sociales, historiques ; et l'offre, celles d'effets atmosphériques, de la technologie, de la culture intellectuelle, de l'organisation sociale, du régime légal, etc. De même, les frais de production ne sont pas non plus une cause dernière, car ils sont eux-mêmes déterminés par les conditions naturelles de la production, fertilité du sol, etc., et l'état de la technique industrielle. Celle-là l'est par le développement de l'intelligence, par la quantité de bras disponibles, pour le goût du travail ; celle-là à son tour pour les progrès de l'enseignement public... »

Nous aurions voulu aussi donner un passage de M. de Wieser sur l'influence du fait qu'une matière, comme le fer, est employée pour des produits bien divers, mais le passage est trop long, et il faut savoir se borner. Il suffit de dire que le produit le moins cher empêche les autres de s'élever au-delà d'une certaine mesure.

Dans la *Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft*, de M. Schäffle, ancien ministre, année LI, fasc. 4 (Tubingue, Laupp), nous trouvons une quatrième réfutation, celle de M. le baron de Veichs-Glon. On sait, dit-il, que selon K. Marx le travail seul confère de la valeur, et que le temps consacré au travail est la mesure de la valeur. Deux objets qui ont coûté le même temps s'échangent à valeur égale, dit-il, ce qui est aussi faux que niais, puisqu'on passe sous silence l'influence de la qualité du travail, de la valeur des matériaux, le degré d'utilité (et de rareté) du produit, etc. Ne nous arrêtons pas aux déductions socialistes qu'on tire de ces principes, et posons plutôt une autre question : K. Marx nous dit bien quelle est, selon lui, la *mesure* de la valeur, mais il ne nous apprend pas à quoi sert, et en quoi consiste la valeur du travail. On sait que le travail sert à produire de l'utilité (de la valeur d'usage, dit Ad. Smith) ; cependant, le travail ne saurait être une

mesure de l'utilité du produit, bien qu'au fond l'utilité soit la cause du travail.

La vraie valeur est donc celle qui résulte de l'utilité (valeur d'usage); ce qui satisfait un besoin humain, vrai ou imaginaire, sans être produit en surabondance par la nature, a seul de la valeur. C'est pour suppléer à ce manque de surabondance, c'est pour combler une lacune de la nature, encore une fois, pour satisfaire un besoin humain, qu'on travaille; le travail n'a donc pas une valeur en soi, et ne pourrait avoir une valeur plus grande que la satisfaction du besoin. Sa valeur est donc en quelque sorte proportionnelle à l'utilité du produit du travail. Il en résulte qu'un travail entrepris pour produire une chose utile... qui se trouve finalement dénuée d'utilité, n'a produit aucune valeur. Exemple: au pied d'une montagne, une source jaillissante fournit en abondance, et gratuitement, de l'eau pour étancher votre soif; vous craignez de ne pas en trouver sur le sommet, et chargez quelqu'un d'en monter. Au sommet, vous pouvez vous abreuver à une autre source, et l'eau qu'on a apportée a perdu sa valeur: le travail ne lui en a donc pas conféré. Il faudra cependant payer le porteur, ce qui prouve que la valeur et le salaire sont des questions tout à fait différentes.

L'auteur s'applique maintenant à montrer qu'entre le commencement du travail et l'achèvement du produit, et même jusqu'au moment où le consommateur en fait l'acquisition définitive, bien des circonstances peuvent influencer la valeur ou le prix de l'objet. Il pose en principe que le prix réagit — a une action retroactive — sur la valeur du travail. Par exemple, un ébéniste fait une boîte en sapin et une boîte en acajou, cette dernière sera vendue plus cher que l'autre, et l'ouvrier sera un peu mieux payé (à l'heure) que pour la boîte plus grossière. L'auteur ne semble pas assez nettement insister sur l'effet de la qualité du travail; l'heure d'un travail habile devant être mieux payée que l'heure d'un travail ordinaire, distinction que

K. Marx ne fait pas ¹. En résumé, l'auteur veut réhabiliter la valeur d'usage, et il espère qu'on pourra, en se fondant sur cette valeur vraie, établir une doctrine s'appuyant sur la réalité, et susceptible de renverser le frêle échafaudage des théories de K. Marx.

¹ Il paraît cependant que K. Marx a admis le « travail qualifié », mais quelques-uns de ses partisans refusent de faire la distinction.

CHAPITRE VI

LA RAISON, LES SENTIMENTS, LES PASSIONS
L'AUTOMATISME

On sait qu'en matière économique, on doit toujours distinguer entre la théorie et la pratique. Non que ces deux points de vue soient contradictoires, mais ils supposent des procédés différents. La théorie pure établit des principes économiques et leurs conséquences logiques, abstraction faite de ce qui est étranger à son domaine particulier. L'application ou la pratique prend l'homme tel qu'il est, un être à la fois raisonnable et passionné — ondoyant et divers — et tient compte des influences extra-économiques qu'il a subies et doit subir. Sans doute, il est très difficile de faire la part exacte des divers mobiles humains, et l'économiste peut légitimement supposer que l'homme agit le plus souvent conformément à la raison ; mais il ne doit jamais perdre de vue qu'il y a deux obstacles à l'action constante et régulière de la logique, ce sont les sentiments (ou passions) et l'ignorance : les sentiments faussent l'instrument intellectuel, l'ignorance lui offre des matières frelatées. En pareil cas, le produit du raisonnement ne saurait être bon : c'est-à-dire que l'homme passionné ou ignorant engagé dans une œuvre économique ne prendra pas la meilleure voie et manquera plus ou moins son but.

En fait, on n'a encore publié que de rares traités de pure théorie, généralement les exposés de principes visaient à l'application immédiate ; en tous cas, une large part y était faite à la pratique, ce qu'on doit toujours avoir présent à l'esprit en les examinant et en les jugeant.

Sans en avoir conscience, peut-être, la plupart des économistes supposent que les hommes, dans leurs œuvres économiques, sont toujours mus par la raison. Cette supposition se justifie aisément, puisque le principe économique est : *obtenir le plus grand résultat avec le moindre effort*. Le « moindre effort » suppose en effet l'action de la raison ; c'est elle qui juge qu'on ne doit payer chaque chose qu'à sa valeur, qu'il y a un rapport entre le service et sa rémunération. D'ailleurs, pour proportionner l'effet, il faut réfléchir, calculer, peser, mesurer et, tant que rien ne vient troubler ce travail de l'intelligence, la raison fonctionne, elle décide, gouverne, dirige l'action, et il y a bien des cas où elle reste la maîtresse, depuis la conception jusqu'à l'achèvement de l'œuvre économique qu'elle a entreprise.

Pourtant la raison n'est pas infaillible¹. Certains hommes raisonnent mal, leur mécanisme intellectuel, l'instrument de la pensée, est défectueux ; ils ne savent pas rapprocher la cause de l'effet, distinguer la vraie cause et le véritable effet. On a souvent de la peine à croire à cette défectuosité et l'on cherche ailleurs la cause du mauvais jugement.

Si l'instrument est souvent défectueux, la matière sur laquelle son action porte ne l'est pas moins. Cette matière se compose des faits et des notions recueillis antérieurement par notre intelligence ou notre mémoire ; ces faits ont été peut-être mal vus, mal compris, mal classés, mal conservés. Avec une pareille matière, on n'obtient pas de bons produits ; seulement nous ne savons pas toujours si l'erreur vient de la matière ou de celui qui l'a élaborée.

¹ Nous avons recueilli un certain nombre de raisonnements d'une logique bizarre ; en voici un exemple gai qui est vraiment typique. C'est un fait divers, que nous reproduisons sans changement.

« Voici un fait qui a mis en gaité, dans l'après-midi d'hier, les habitants du boulevard de l'Hôpital, à Paris.

« Un passant voit son parapluie retourné et emporté dans une bourrasque ; le parapluie va frapper dans la vitrine d'un épicier, brise une glace et renverse avec fracas des flacons de liqueurs. Le propriétaire du magasin, bien qu'ennuyé de cet incident, ne fit aucune observation au passant, qui n'en pouvait mais, et lui rendit le parapluie. Mais l'instrument protecteur s'était déchiré en passant à travers la glace, et son propriétaire, furieux, en ré-

Mais peu importe; renouons à faire la distinction et, pour abrégier mettons en pareil cas l'erreur à la charge de l'ignorance.

A côté de l'intelligence il y a la sensibilité, qui comprend les sensations (douleurs et plaisirs) et les sentiments (les affections et les haines). C'est à la psychologie à étudier la nature intime de la sensibilité; nous nous contentons d'observer l'action que les forces engendrées par la sensibilité exercent sur les faits économiques. Les économistes ne l'ont pas assez fait jusqu'à présent, du moins quant aux sentiments; ils ont cependant tenu grandement compte des sensations, des douleurs et des plaisirs; c'était en quelque sorte forcé, car les sensations sont la cause de nos besoins; des besoins dérive l'utilité, de l'utilité la valeur, et la valeur est la base de l'économie politique. Les sensations sont les gardiens vigilants de la vie matérielle, sans laquelle il n'y a pas de vie morale et intellectuelle. Les douleurs et les plaisirs sont les stimulants de la production humaine, qui seule met la terre en état de nourrir une population d'un milliard et demi. C'est la tâche spéciale de l'économiste, ou de l'esprit économique, de mesurer les rapports entre la douleur et le plaisir, et de tendre à réduire l'effort (la douleur) pour chaque unité de satisfaction des besoins (le plaisir). Seulement, jusqu'à ce jour, la plupart des auteurs semblent avoir attribué à la raison la totalité des résultats obtenus, ou plutôt ils se sont presque uniquement occupés de l'influence de l'intelligence, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Cependant, à côté de l'enchaînement logique des idées et des faits, il aurait fallu indiquer, au moins sommairement, les principaux cas où cet enchaînement pourrait

clame le prix à l'épicier. Celui-ci proteste, naturellement; le passant insiste; on crie, on s'injurie, un rassemblement se forme, et l'on va en venir aux mains, lorsque arrivent des gardiens de la paix. On conduit le propriétaire du parapluie chez le commissaire de police, qui ne lui fit comprendre qu'après beaucoup d'explications que ses prétentions étaient exagérées. » (*Temps* du 10 déc. 1886.)

On croit toujours que l'autre a tort; on a deux poids et deux mesures; n'est-ce pas la faute des sentiments?

dévier sous l'influence d'un sentiment ou se rompre sous la pression violente d'une passion. Ces indications auraient complété la théorie et lui auraient évité bien des attaques ; elles auraient guidé la pratique, qui serait entrée mieux armée dans l'arène du *struggle for life*. On aurait cependant tort de croire que l'influence de la sensibilité ait été complètement oubliée. Nous aurions beaucoup de passages à citer pour réfuter une pareille croyance ; bornons-nous, par des raisons spéciales, à ne citer que quelques auteurs français. Sismondi (t. I, p. 53, en note) dit : « En général, Ad. Smith avait trop considéré la science comme exclusivement soumise au calcul, tandis qu'elle est sous plusieurs rapports du domaine de la sensibilité et de l'imagination, qui ne se calculent point. » Sismondi n'a pas été assez juste envers Adam Smith, comme cela résultera d'un passage que nous citons plus loin.

Sismondi paraîtra peut-être suspect à quelques-uns de nos lecteurs ; voici donc un passage de Dunoyer, *De la liberté du travail* (t. I, p. 36, Paris, Guillaumin). Parlant de la « liberté », que nous pouvons prendre ici comme synonyme de raison et d'intelligence, il dit : « Ensuite, dans la sphère même qui a été ouverte à son activité, l'homme peut naturellement être empêché d'agir, d'un côté, par l'ignorance et l'inexpérience, qui retiennent toutes ses facultés dans l'inertie, et, d'un autre côté, par la passion, qui lui donne une activité désordonnée, qui l'excite à s'en servir d'une manière préjudiciable pour lui-même ou pour les autres... »

Nous pourrions encore citer tout le chapitre xxii des *Harmonies économiques* de Bastiat, et d'autres auteurs, notamment un passage important de Joseph Garnier que nous réservons au chapitre suivant. Mais si ces auteurs ont vu la vérité, ils n'ont pas songé à en tirer des conséquences au point de vue qui nous occupe. Du reste, le parti à en tirer est plutôt pratique que théorique ; il s'agit moins de formuler des règles que de s'armer d'un esprit critique, afin de surprendre dans nos raisonnements, dans

nos inductions et déductions, l'influence des sentiments ou des passions. Cet examen critique se fait rarement (car qui se croit capable d'avoir tort?), de là d'innombrables erreurs de jugement dont nous n'avons pas conscience. En réalité, le seul résultat qu'il nous paraisse possible d'atteindre, c'est le rétrécissement du domaine de l'inconscient ; nous osons à peine espérer que l'influence de la raison sur la volonté en sera renforcée, et l'influence des passions diminuée. — Peut-être serait-ce un malheur d'y voir trop clair, il ne faut pas avoir goûté le fruit de l'arbre de la science pour habiter le paradis ; mais, puisque nous en avons été chassés, sachons du moins, dans la mesure du possible, quand nos actes sont les effets de notre raison, et quand ils sont le produit de nos sentiments ; c'est sur nos propres mobiles qu'il faut nous procurer de la lumière, nous serons bien toujours assez clairvoyants par rapport aux actes de notre prochain.

Puisqu'on a quelque peu méconnu jusqu'à présent dans le monde économique l'influence des sentiments, ajoutons encore quelques réflexions¹.

Si l'homme était un être purement raisonnable, il classerait ses besoins selon l'ordre logique : le nécessaire précéderait l'utile ; l'utile, l'agréable ; en fait, l'homme met généralement l'agréable avant l'utile. Le nécessaire *actuel* prime tout, l'instinct de la conservation éveillé par des sensations douloureuses court après le plus pressé ; pour le nécessaire actuel, l'homme ne s'élève guère au-dessus de l'animal, sa nature supérieure ne se manifeste que lorsqu'il s'agit du nécessaire futur et que la prévoyance est en jeu. Ce point réglé à sa satisfaction, l'homme se sent libre, il se laisse aller, et c'est à l'agrément qu'il pense d'abord. Or, l'agréable dépend surtout des sentiments, et l'utile de

¹ Citons d'abord la boutade que voici :

M. de Vogué, parlant d'un savant russe, feu Metchnikoff, dit : « Encore un savant qui rate son expérience et n'y voit plus clair, parce qu'il a mis un peu de son cœur dans son creuset. Décidément, l'automate de Vaucanson ferait seul un savant irréprochable. »

Donc le sentiment fausse, obscurcit l'esprit.

(*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} oct. 1894, p. 687.)

la raison; l'un est plus subjectif; l'autre plus objectif; ainsi la chose s'explique : c'est le subjectif qui l'emporte.

Contestera-t-on que, dans l'estimation de l'immense majorité des hommes, l'agréable précède l'utile? Ne parlons pas des passions violentes comme le jeu, l'amour illégitime, l'ambition; mais qu'on mette devant la plupart des hommes, d'un côté, un cigare, un petit verre, et, de l'autre, un livre, que choisiront-ils? Sera-ce la jouissance matérielle ou la jouissance intellectuelle? Mettez devant une dame une belle batterie de cuisine et une parure d'égale valeur, que préférera-t-elle? Nous avons connu un savant, dont on cite encore le livre, qui a été ministre et possédait 150.000 francs de rente : il donnait au précepteur de son fils unique 1.500 francs par an et 6.000 francs à son cuisinier. On multiplierait les exemples s'il fallait prouver que l'agréable prime l'utile, et le sentiment la raison.

Si nous portons l'attention sur les faits économiques qui ont de la connexion avec la politique, nous rencontrons des sentiments aussi intenses que des passions, contre lesquels la raison n'essaye même pas de lutter; souvent elle s'en constitue la servante et leur prépare des arguments. C'est en pareil cas qu'il faut se méfier! Quand on discute les droits sur le blé ou sur le bétail, les taxes sur le sucre, le vin, l'alcool, regardez de près les arguments, car il y en a de frelatés. Faute de valeur intrinsèque, on leur donne de l'apparence, « du coup d'œil ». Examinez surtout de près les arguments ornés de sentiments patriotiques, ceux qui sont remplis d'amour pour le « peuple », — qui n'est pas la nation, — et non moins ceux qui sont émaillés d'appels à la justice! Ces belles choses existent sans doute, mais elles sont aussi rares que le vin et la bière hygiéniques en France, le tabac hygiénique en Allemagne et en Suisse, et les denrées surfines chez les épiciers de tous les pays.

C'est en matière politique et sociale que les passions sont les plus fortes¹, et c'est sur ce terrain que la science

¹ Peut-être plus fortes qu'en matière de religion.

et la pratique économiques doivent surtout redouter les pièges. La politique n'est parfois que la puissance mise au service de passions subversives, d'une ambition effrénée, d'appétits insatiables, de la vanité, de l'envie, de la haine. Vous reconnaissez aisément la passion au choix des mots employés par l'orateur ou le publiciste; vous savez tout de suite que ce ne sont pas les termes dont se sert la froide et impartiale raison.

Dans les théories socialistes, c'est une passion plus réfléchie qui s'applique à faire trébucher la logique au moyen des artifices de la dialectique¹. On sait que K. Marx (pour ne citer que celui-là) était passé maître dans ce genre d'exercice, si nuisible à la paix publique et au progrès des masses. Voici, sur les arguments de ce théoricien du socialisme, le jugement d'un penseur de mérite, qui l'a étudié avec beaucoup de soin : « Il résulte de ce qui précède, que la théorie socialiste de l'exploitation (de l'ouvrier par le patron), que nous avons exposée d'après ses représentants les plus distingués (K. Marx et Lassalle), n'est pas seulement inexacte, mais qu'elle n'a droit, comme système de déductions (theoretischen Werth) qu'à la dernière place parmi les théories de l'intérêt du capital. Quelque graves que soient les fautes de logique (Denkfehler) commises par les représentants de quelques autres théories, je ne crois pas qu'on en trouve quelque part ailleurs d'aussi graves, et en aussi grand nombre (que chez K. M. et L.) : ce ne sont que des présomptions acceptées sans la moindre preuve, des contradictions insolubles, l'aveuglement volontaire en face des faits les plus certains. » (De Bœhm-Bawerk, *Geschichte und Kritik der Kapitalzins Theorien*, I, p. 446.) Nous pourrions citer un certain nombre d'autres jugements dans le même sens.

La passion fait voir et croire ce qu'elle veut aux hommes qu'elle possède; elle les rend sourds à la voix de la raison.

¹ La dialectique consiste à savoir conduire le lecteur d'une opinion à l'opinion opposée, sans qu'il s'en aperçoive et sans qu'il puisse expliquer ce changement de vue intellectuel; vulgairement, cela s'appelle brouiller les idées de quelqu'un.

Cette pauvre raison ! il semble bien que nous exagérions volontiers sa puissance. Elle ne crée, ne fait sortir du néant, aucune vérité. Cet instrument intellectuel, comme les machines de l'industrie, ne peut tirer de sa matière première que ce qu'elle renferme. Le même métier tissera tour à tour la soie et le lin, la laine et le coton, et il en sortira des tissus de même nature que le textile employé. Si K. Marx part d'un capital défini d'une manière arbitraire, et il s'appuie sur des hypothèses démenties par les faits, le produit de son travail intellectuel ne peut qu'être une erreur.

Du reste, bien souvent aucune opération intellectuelle n'a lieu, l'homme agit par impulsion. Cela se voit dans plus d'une grève. On cherchera vainement à démontrer aux ouvriers que la grève ne peut pas avoir l'effet qu'ils en attendent : les uns ne seront pas capables de suivre le raisonnement ; les autres ne voudront pas comprendre par méfiance : « On ne nous dit pas tout ; » d'autres, les meneurs, seront sourds par amour-propre : la masse voudra simplement « faire comme les autres ». N'est-ce pas un sentiment, et non la raison, qui agit ici ?

Encore une fois, nous ne prétendons pas avoir découvert les passions ou les sentiments et leur action, nous avons seulement cru devoir insister sur leurs effets en matière économique, effets qu'on ne s'applique pas assez à isoler et à connaître. Nous allons maintenant montrer combien cette application est importante, combien il est nécessaire d'aller au fond des choses, et puis aussi, combien sont variés les effets d'une même cause, selon les circonstances dans lesquelles elle se produit.

Nous toucherons seulement à trois points, nous réservant d'en examiner un quatrième dans le chapitre suivant, qui lui sera consacré en entier.

1. On a beaucoup discuté la question de savoir si l'économie politique doit se borner à exposer ce qui est, ou si elle doit aussi enseigner ce qui doit ou devrait être. C'est là à certains égards une question de méthode, mais elle

nous appartient par sa racine. Si les sentiments n'étaient pas en jeu, il ne viendrait à l'idée de personne de traiter la science économique autrement que toute autre science : par l'observation, par l'induction, par la déduction, mais toujours par la raison, en exposant ce qui est, et en insistant sur les causes et les effets. Existe-t-il un livre qui prétende enseigner comment les astres devraient marcher, comment le cheval pourrait devenir un aigle, ou ce que la rose doit faire pour se transformer en chêne ?

Mais en matière économique les sentiments font entendre leur voix. L'expérience nous apprend que le paresseux est dans la misère ; que, dans la lutte pour l'existence, les plus capables, les plus laborieux, les plus persévérants sont les vainqueurs. Ce sont des faits que la raison constate. Or, notre sensibilité s'émeut à la pensée des maux que la nature des choses produit. C'est l'honneur de l'homme d'être sensible, de là les mots si doux à entendre de « humain, humanité ». Incontestablement nous devons tous être humains ; mais sur quoi la sensibilité doit-elle exercer son action, sur la raison ou sur la volonté ? — Evidemment sur la volonté. — Si vous êtes témoins de souffrances, agissez ; courez au secours du malheureux, prenez toutes les mesures que votre noble cœur vous inspire. Mais que votre sensibilité ne s'avise pas d'agir sur la raison, vous ne produiriez que des phrases ou des sophismes, et les phrases ni les sophismes ne soulagent aucun mal. Ils ne font que troubler la clarté des vues d'une raison droite, qui est impartiale de sa nature et ne peut voir les choses que telles qu'elles sont. Par conséquent, la science ne peut, ne doit montrer que la réalité ; si elle idéalise, elle n'est plus la science, mais la poésie. On sait que la poésie est la fille de l'imagination ; en allemand, elle s'appelle même *Dichtung*, un mot qui est synonyme de fiction (le mot grec *ποίησις*, de *ποιεῖν*, faire, rappelle aussi la fiction).

Supposons cependant que, trouvant trop sec l'enseignement de la raison, votre sensibilité vous pousse à dire

comment les choses devraient être ; vous quittez le terrain de la réalité, de « l'objectivité », pour exposer vos idées personnelles sur le meilleur des mondes possibles. Ici vous ne pouvez être que subjectif, vous inventez une utopie, ce qui est assez facile de nos jours, car les éléments abondent. Pour contenter les prolétaires, vous supprimez la propriété ; pour satisfaire ceux qui ont plus de désirs que de revenus, vous décrêtez qu'on donnera à chacun « selon ses besoins » ; il y a des gens que les lois gênent, vous établissez « l'anarchie ». L'utopie est le produit d'une imagination sentimentale, ou de mauvaises lectures, mais jamais de la raison. Si vous mettez de la raison dans vos sentiments, vous les rendez féconds et bienfaisants ; si vous mettez du sentiment dans votre raison, vous pouvez la rendre gracieuse, mais en réalité vous la troublez, vous la dénaturez.

2. Passons au second point. On reproche aux économistes le célèbre mot de Gournay : *Laissez faire, laissez passer*, et généralement quand on l'attaque on intercale — on interpole — le mot : « absolu ». Le *laissez faire absolu* a une mine plus rébarbative que le simple « laissez faire ». A ceux qui ajoutent « absolu » on a le droit de dire : Vous falsifiez le texte, sans leur répondre autrement. Le lecteur instruit sait que Gournay ne demandait rien d'absolu ; il demandait, comme d'autres avant et après lui, et je suis du nombre, la liberté telle que tout homme raisonnable peut la désirer ¹.

Cette formule — la liberté raisonnable — peut paraître vague, et certains économistes libéraux ont cru devoir en donner d'autres, où la restriction n'est pas exprimée, mais sous-entendue. Les économistes autoritaires (socialistes de la chaire) objectent que la liberté n'empêche ni les erreurs ni les fautes, et cherchent à justifier ainsi les restrictions et, en général, l'intervention du gouvernement. Nous pouvons admettre que tel auteur ait donné une

¹ Il ne s'agissait pour Gournay que de la liberté du commerce entre les diverses provinces de la France.

expression exagérée à sa pensée, sans lui donner tort au fond ; mais dans le doute nous préférons toujours un peu trop de liberté que pas assez. Citons une des formules incriminées, elle est de Joseph Garnier, p. 115 de son traité (8^e édition) : « L'homme libre d'agir pour le mieux de ses intérêts, dit-il, a plus d'intelligence, plus d'initiative, plus d'esprit, plus d'invention, plus d'énergie, de persévérance, de vigilance, de prévoyance, dans tout ce qu'il entreprend, que l'homme gêné et entravé et, *a fortiori*, plus que l'homme attaché à la glèbe ou asservi. »

Malgré l'accumulation de vertus que renferme ce passage, nous ne trouvons rien à y reprendre, puisque l'auteur n'y parle pas d'une manière absolue. C'est plutôt dans la chaleur des polémiques que nos économistes ont attribué sans restriction à la liberté cette puissance *sui generis*, qui fait réussir tout ce qui est entrepris sous ses auspices : dans les traités, les auteurs sont plus prudents, comme nous le montrerons encore plus loin ; seulement ils n'ont pas assez insisté peut-être sur les effets soit des passions, soit de l'ignorance. C'est parce qu'ils ont porté si haut le drapeau de la liberté, quelquefois sous le vocable du « laissez faire », qu'on les accuse d'optimisme¹. Or, pour ma part, si je me range sous le drapeau de la liberté, ce n'est pas par optimisme, c'est simplement parce que je considère la liberté comme le moindre mal. La liberté n'empêche ni erreur, ni faute, mais pour les maux qu'elle ne peut pas empêcher, il y a une grande et suffisante compensation que Vauvenargues exprime en ces termes : « Il faut permettre aux hommes de se nuire, pour éviter un grand mal, la servitude. » C'est là un premier argument, qu'on peut appeler l'argument moral.

Mais il y en a un second, et celui-là est de nature économique. On ne peut avoir que deux motifs pour res-

¹ L'optimiste par excellence est Bastiat, l'auteur des *Harmonies économiques*, harmonies fondées sur la liberté. Mais quand on attaque Bastiat on omet les restrictions qu'il a posées lui-même, et souvent on exagère encore sa pensée. Selon moi, l'optimisme et le pessimisme dépendent plus des sentiments que de la raison, par conséquent ces deux tendances sont hors de la science.

teindre ma liberté : 1° l'intérêt général et 2° mon intérêt particulier. Je reconnais à l'État ou à la société le droit de restreindre les libertés particulières dans l'intérêt général... par des lois générales dûment discutées et votées. Sans lois, un pays est sous le régime du despotisme ou de l'anarchie, et je ne veux ni de l'un ni de l'autre. Quant à ce qui est de mon intérêt particulier, je demande à en être le seul gardien. N'ayant que ce seul intérêt à étudier et à sauvegarder, je prétends le mieux connaître et le protéger avec plus de soin que n'importe quel fonctionnaire de l'État (même bien choisi, qui serait chargé des intérêts de 1.000 ou 10.000 citoyens à la fois ¹). Ajoutons que la société est une chose si extrêmement compliquée qu'à son égard on doit être très sobre de lois ; il faut se borner au strict nécessaire, parce qu'il n'y a pas de loi, même la meilleure — qui fait sans doute beaucoup de bien — qui ne cause aussi par-ci par-là quelques souffrances auxquelles il faut sans doute se résigner. Que dire alors des lois qui ne sont pas des meilleures ?

Ces réflexions ne nous semblent pas s'éloigner de la manière de voir d'Ad. Smith, qui s'exprime ainsi (*Richesse des nations*, livre IV, chap. ix, t. III, p. 29, de l'édition Guillaumin, in-12) : « Ainsi, en écartant entièrement tous ces systèmes ou de préférences ou d'entraves, le système simple et facile de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même et se trouve tout établi. Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mille manières, et pour l'accomplissement convenable de laquelle *il n'y a aucune sagesse humaine ni*

¹ Ajoutons qu'on ne connaît que les besoins extérieurs d'un autre homme et jamais ses besoins intérieurs, ses goûts, ses préférences, ses aptitudes

connaissance qui puisse suffire, la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers, de la diriger vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la société. »

Ces idées ont prévalu chez les économistes, qui la résument volontiers sous cette formule que « chacun sait le mieux ce qui lui convient », c'est-à-dire sait mieux que tout fonctionnaire ce qui est favorable à ses intérêts, proposition que je crois améliorer en la formulant ainsi : chacun est *censé* savoir le mieux ce qui lui convient ¹, par conséquent l'État doit laisser à chacun sa liberté (naturellement tant qu'il ne fait de mal à personne) ; ce devoir de l'État est le corollaire de son droit de punir, qui s'appuie sur cette proposition : Chacun est censé connaître la loi.

En somme, la liberté est la moins imparfaite des solutions, car elle est la plus conforme à la dignité humaine ; elle ne supplée pas à l'ignorance et n'évite pas les passions, mais elle remplacera dans bien des cas les fautes généralement irréparables de l'autorité ou de la collectivité irresponsable, par les fautes souvent réparables de l'individu responsable.

3. Personne ne conteste que les sentiments, surtout lorsqu'il deviennent des passions, exercent sur la volonté de l'homme une puissance plus grande que la raison. La raison est impartiale, réfléchie, réaliste, mesurant les causes et les effets, comparant l'effort au résultat, tandis que la sensibilité est le produit d'impulsions quelquefois inconscientes, de sympathies et d'antipathies mystérieuses ; et, comme les mouvements engendrés par les sentiments sont susceptibles de se développer sans frein ni mesure, on a dû chercher à les contenir.

A cet effet on a inventé un procédé, ou une manière de procéder, que nous appellerons *l'automatisme*. Nous désignons par ce mot les freins artificiels institués par la société, par l'État, par les groupes d'hommes, par de

¹ Nous n'oublions ainsi ni les effets de l'ignorance, ni ceux de la passion que nous voyons constamment en action dans la société.

simples particuliers. L'automatisme est destiné à suppléer à la raison ou, mieux, à la renforcer, en lui procurant le temps d'exercer son effet. Dans la pratique la plus usuelle, l'automatisme a peut-être été un moyen de protection contre la mauvaise foi. Ce furent, dans tous les temps et dans toutes les contrées, des formalités à remplir, des mots à prononcer ¹, des gestes à faire, des signatures à donner, selon les croyances, les usages, les lois; une fois ces mouvements purement matériels accomplis, les âmes sont liées — l'essentiel est qu'elles se croient liées — par un engagement « en bonne et due forme ». Les contractants exécuteront fidèlement cet engagement, tant qu'ils auront foi dans la sainteté de ces formules. Ce sont donc les sentiments, la religion, le respect humain, des craintes superstitieuses même (châtiments mystérieux), qui seront venus en aide à la raison, qui, elle, ne peut que démontrer les avantages de l'honnêteté. Quand les croyances s'en vont, les formes se modifient, mais conservent souvent leur puissance; la loi déclarera « essentielles » celles qu'elle veut maintenir; l'acte qui les omettera sera nul, et les pouvoirs publics procureront une sanction que la foi éteinte ne pourra plus conférer.

Notre attention s'est portée depuis beaucoup d'années sur l'automatisme; nous l'avons rencontré à chaque pas et nous avons un moment songé à lui consacrer un volume. Nous nous bornons ici à en faire connaître l'idée générale.

Toutes les fictions politiques, sociales, économiques, toutes les organisations, les constitutions, les statuts, toutes les procédures judiciaires, les formes et les délais, etc., sont de l'automatisme. Nous lui avons donné ce nom, parce qu'il est en grande partie un produit de l'indolence humaine. Les hommes se fient si peu à la fermeté de leur volonté, à leur sang-froid, à leur discernement, et

¹ Le serment est un procédé qui est du domaine de l'automatisme; quand la foi a disparu, il n'est plus applicable. On le remplace alors par une simple affirmation, qui vaut ce qu'elle vaut.

surtout à l'honnêteté et au dévouement de leurs concitoyens, qu'ils voudraient voir les choses s'arranger toutes seules, automatiquement, forçant les indolents et les malhonnêtes à faire leur devoir. Cet excès de confiance dans l'efficacité d'un mécanisme (d'une chose extérieure à l'homme qui doit agir) est la cause principale de la faiblesse du système, qui a cependant du bon ; la faiblesse vient de ce que le frein le plus self-acting *a besoin de quelqu'un qui le surveille*.

Citons quelques exemples. D'après les principes constitutionnels courants, le chef de l'État est irresponsable, les ministres sont responsables à sa place, par conséquent le chef de l'État ne peut prendre aucune mesure sans la signature d'un ministre. On voulait assurer l'inviolabilité du souverain dans l'intérêt de la stabilité et de l'ordre, tout en l'empêchant de faire du mal. La responsabilité ministérielle est un moyen automatique d'atteindre le but. Ce moyen pouvait bien enchaîner la volonté du chef de l'État mais il n'offrait aucune ressource contre la passion des masses ameutées par les ambitieux. — Le suffrage universel, d'une part, le cens électoral, de l'autre, sont des mécanismes automatiques pour obtenir de *bons* députés, car, si l'on n'avait pas l'intention de *choisir*, c'est par le tirage au sort (comme à Athènes), parmi l'ensemble des citoyens, qu'on aurait constitué les chambres représentatives. Beaucoup d'autres « principes » constitutionnels sont des fictions¹. Est-il vraiment vrai que les citoyens votent l'impôt qu'ils payent ? La liberté de la presse permet-elle à chaque citoyen d'exprimer son opinion ; suffit-il que la loi ne l'empêche pas ? Ces moyens et d'autres ne sont bons ou efficaces que lorsqu'ils sont soutenus par les croyances et par l'opinion, sinon, des adversaires obstinés parviennent à les renverser. La loi française (et celles

¹ « Il faut dénoncer sans relâche cette adoration des moyens de la liberté remplaçant la liberté elle-même. Les votes n'ont pas de vertu intrinsèque. La possession de représentants n'est pas un bienfait en soi ; ce ne sont là que des moyens d'atteindre un but. » Herbert Spencer, *Introd. à la sc. sociale* (trad. franç.), 2^e édit., Paris, 1875, p. 229-230.

d'autres pays), pour ne pas surcharger les communes d'impôts, et aussi pour augmenter les chances d'une bonne élection de conseillers municipaux, a institué la gratuité de cette fonction municipale. C'est en effet parmi les gens désintéressés, ayant l'expérience du maniement des affaires, et non parmi les politiciens qu'il faut les recruter. Or, la gratuité n'est pas un moyen plus certain de faire un bon choix que la rémunération, celle-ci n'est qu'un moyen de multiplier les candidats.

C'est surtout dans l'administration et dans la justice que l'automatisme est nécessaire... et qu'il ne suffit pas. Je prends, parmi mes notes, seulement les deux suivantes : elles concernent l'administration. Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} novembre 1881 (t. XLVIII, p. 215), on lit ce qui suit : « J'ai surpris, ces jours derniers, dans un de nos ministères, les doléances d'un brave homme, qui n'avait pu, faute d'une pièce, toucher deux trimestres échus de sa pension de retraite. Cette pièce qui lui manquait, c'était un certificat de vie daté de la fin du premier trimestre : il avait négligé de l'apporter, pensant qu'il aurait assez d'un certificat pareil daté de la fin du second. Oh ! que nenni ! l'administration ne se contente pas de si peu. « Mais, gémissait ce vieillard, se je vivais en juin, c'est apparemment que je n'étais pas mort en janvier. — Rien ne le prouve, » répondait l'employé de ce ton d'autorité un peu méfiant et ombrageux, qui sied mieux que tout autre à un sage interprète des règlements. »

L'auteur remplace ici un argument par une plaisanterie. On comprend qu'un employé comptable soit surveillé ; si ses dossiers ne sont pas au complet (et le dossier de janvier ne l'est pas sans certificat de vie), le comptable ne peut pas prouver qu'il a régulièrement payé. Il avait donc parfaitement raison. Nous n'avons pas besoin de prouver que cette surveillance s'exerce dans l'intérêt général.

Voici un fait qui est la contre-partie du précédent, nous l'empruntons au *Temps* du 4 novembre 1881, qui commente une circulaire du ministre des travaux publics, insérée

au *Journal officiel* du 3 novembre 1881. « Mais, comme le rappelle avec raison le ministre des travaux publics, toutes ces précautions, d'ordre purement mécanique, ne sauraient suppléer à une bonne organisation des services et à un bon recrutement du personnel. Si l'on venait à s'en fier, pour garantir la vie des voyageurs, au fonctionnement d'appareils prétendus parfaits, on n'aurait réussi qu'à organiser une chose, l'insécurité absolue de l'exploitation. La moins trompeuse de toutes les garanties, *c'est encore la présence d'un agent responsable*. Aussi les Compagnies ne sauraient-elles apporter une attention trop grande au recrutement de leur personnel, ainsi qu'à l'amélioration de sa situation matérielle. »

Nous le disions bien, le mécanisme constitutionnel, comme toute autre machine, doit être constamment surveillé par les intéressés.

Passons ce que nous pourrions dire relativement à la procédure judiciaire pour aborder tout de suite le domaine économique. Les finances en font à beaucoup d'égards partie. Chacun, enseigne la raison, et la loi s'inspire du précepte, doit contribuer aux dépenses de l'État, *selon ses moyens*. Mais le plus souvent le contribuable refuse de renseigner le fisc sur ses moyens; ce sentiment est blâmable, mais il domine la situation. Le législateur s'évertue donc à inventer des combinaisons destinées à faire ressortir automatiquement la vérité. Par exemple, la patente se proposant d'atteindre le bénéfice industriel, la loi combine un système où la nature de l'industrie, la population de la commune, le montant du loyer, le nombre des employés, des ouvriers, des machines et instruments concourent à la fixation du chiffre de l'impôt. Dans le même esprit, le loyer est la base de la contribution mobilière (impôt sur le revenu). En douanes, les droits spécifiques gradués sont des droits présumés automatiques (les déclarations de la valeur n'étant presque jamais sincères). La surtaxe de pavillon et celle d'entrepôt sont des moyens automatiques. Tout le système des impôts indirects, ce

qui serait facile à démontrer, renferme un élément automatique.

Dans les rapports entre simples particuliers, les mesures automatiques sont très fréquentes comme garantie contre l'effet des sentiments, des passions, de la mauvaise foi. Quand on stipule d'être payé au prix du marché, d'être remboursé en or, quand le salaire est à la tâche, quand on accorde une participation aux bénéfices, c'est de l'automatisme. De même, les lois qui confèrent aux banques le droit d'émission ajoutent toujours des dispositions qui doivent servir de frein automatique contre les excès; le taux de l'escompte renferme un frein pour protéger l'encaisse métallique, et nous pourrions multiplier les exemples, l'automatisme est presque partout.

On aura compris que l'automatisme a pour mission de remplacer la vigilance de l'esprit attentif et réfléchi, et surtout d'empêcher les hommes d'être entraînés d'une manière inconsciente par le sentiment, ou d'être trop souvent victimes d'entreprises de gens peu scrupuleux. Ces moyens sont tantôt bons, tantôt inefficaces; en tous cas, ils indiquent que le mouvement des affaires publiques et privées n'est pas seulement entretenu et dirigé par la raison, et que, dans ses jugements ou appréciations, on doit toujours faire entrer en ligne de compte le sentiment d'une part, l'ignorance, de l'autre.

CHAPITRE VII

ÉGOISME ET ALTRUISME

L'homme étant sous l'action de deux puissances différentes, la raison et les sentiments, les actes économiques ne peuvent pas avoir qu'un mobile unique. La volonté, en effet, cède tantôt aux motifs de la raison, tantôt aux suggestions d'un sentiment, ou même aux impulsions d'une sensation. Souvent encore nos actes sont le résultat combiné de plusieurs forces qui s'excitent ou se modèrent mutuellement.

La science économique est fondée sur la nature humaine et notamment sur la manière dont elle est affectée par certains faits. Pour établir ses lois, ou ses principes, ou ses règles (le mot à employer est indifférent pour le moment, V. le chap. ix), la science doit prendre l'homme à l'état normal ; les actes d'un aliéné, par exemple, ne comptent pas. Or, dans l'homme normal existe une force toujours éveillée, attentive, vigilante, qu'on appelle l'instinct de la conservation, instinct auquel se rattache très étroitement le double penchant — qui sont les deux faces de la même médaille — d'éviter la peine ou la douleur et de rechercher le plaisir ou les jouissances, les besoins causent la douleur, et leur satisfaction le plaisir.

L'instinct de la conservation se retrouve dans tous les êtres vivants, animaux et plantes compris. Dans le règne végétal, il se manifeste d'une façon rudimentaire : les plantes grimpantes recherchent et s'attachent à un soutien ; les fleurs tournent la face vers le soleil ; les racines envoient des fils dans la direction de l'eau. L'instinct est plus développé et mieux armé dans l'animal ; il a été trop souvent observé pour que nous ayons à nous y arrêter ;

dans l'homme, cette force trouve à sa disposition toute la puissance de l'intelligence, toutes les ressources de la prévoyance, toutes les combinaisons de la vie sociale, de sorte qu'on ose à peine parler de l'instinct humain. On a cru devoir lui donner un nom particulier, plusieurs même : amour de soi, intérêt personnel, égoïsme ; ces expressions se distinguent par des nuances, qu'on ne respecte pas toujours, et souvent l'on emploie l'un ou l'autre, selon qu'on est soi-même sous l'influence de la raison ou de la passion.

On a dû multiplier les noms, parce qu'une force n'a pas toujours la même puissance, la même intensité, la même violence ; l'amour de soi peut être plus ou moins faible, plus ou moins fort, selon le tempérament de chaque homme, c'est-à-dire selon des dispositions naturelles mystérieuses ou inexpliquées ; or, quand nous trouvons l'amour de soi trop fort, nous l'appelons égoïsme ; l'expression « d'intérêt personnel » est déjà un peu moins dure ; d'autres termes sont à notre disposition pour qualifier une moindre intensité de l'instinct personnel. Nous employons les synonymes selon notre propre appréciation, et nous sommes généralement d'autant plus sévères que le même défaut est plus développé en nous-mêmes : c'est l'égoïste qui sera *nécessairement* le plus choqué de l'égoïsme des autres. En ces matières, les hommes ont deux poids et deux mesures : les uns servent à peser nos défauts, c'est le petit poids ; les autres, à peser les défauts de notre prochain, c'est le gros poids.

Nous n'approuvons rien, nous constatons seulement quand nous montrons que, dans l'homme, l'instinct de conservation prend la forme de l'intérêt personnel ou même de l'égoïsme. L'instinct, dans l'homme, devient parfois intense, passionné, car il se complique de prévoyance, d'une prévoyance parfois lointaine. Mais il ne s'en suit pas, comme nous le verrons au chapitre x que les actes économiques, ceux précisément qui tendent à sa conservation en s'occupant de la satisfaction de ses

besoins, soient nécessairement entachés d'égoïsme. Assez souvent ce qu'on taxe d'égoïsme est seulement l'effort justifié par la raison, fait pour obtenir le plus grand résultat possible avec le moindre effort. Il est vrai que l'homme ne sait pas toujours s'arrêter à temps... il sort alors du domaine de la raison pour tomber dans les excès.

D'ailleurs, l'instinct de la conservation et ses dérivés à tous les degrés... même l'extrême égoïsme, n'empêchent pas l'existence, dans le même homme, de penchants ou de sentiments d'une autre nature, ceux qu'Auguste Comte a réunis sous le nom d'*altruisme*. Ce mot, qui rappelle un peu la charité (aime ton prochain comme toi-même), a paru trop étroit à ceux qui auraient voulu embrasser en même temps tous les rapports politiques et sociaux de l'homme, et ils opposent de préférence l'intérêt général à l'intérêt particulier. C'était dépasser le but. D'abord l'intérêt général n'est pas opposé à l'intérêt particulier, on peut être à la fois patriote et égoïste; puis il est aisé de montrer que des sentiments différents et en apparence contradictoire peuvent faire bon ménage ensemble, et que l'égoïsme n'exclut pas absolument le désintéressement, ni le dévouement.

Toutefois, nous ne savons pas souvent quand un acte est désintéressé ¹. On est trop disposé à ne voir l'intérêt que dans les questions d'argent; cependant, même pour l'égoïste, l'argent n'est pas le plus grand bien, il lui préférera parfois les honneurs et les payera à beaux deniers comptants. Ni les encouragements aux arts ou aux sciences, ni la charité, ni le patriotisme, ni les autres grandes vertus ne sont toujours désintéressés; l'égoïsme aime s'affubler du masque d'un noble dévouement, car les phrases — qui sont d'autant plus sonores qu'elles sont plus creuses — en imposent trop aisément aux masses... ignorantes ou instruites.

¹ C'est parfois par égoïsme qu'on déclame contre l'égoïsme; il va quelquefois se nicher jusque dans la charité. C'est le plus souvent par égoïsme que les nouvelles théories attaquent les anciennes avec ardeur et persévérance.

Quoi qu'il en soit, et bien que l'acte économique puisse n'être inspiré que par la raison qui veut que le résultat soit proportionnel à l'effort, nous connaissons trop le rôle que l'intérêt personnel joue dans la vie humaine pour mettre en doute son influence sur la vie économique. Or, en examinant les faits, nous trouvons que l'intérêt personnel est la conséquence de la double nécessité : 1° de satisfaire nos besoins ; 2° de nous imposer des efforts pour y parvenir. Les efforts, les peines, les fatigues ont donc un but déterminé, ils attendent une compensation, et dans ce sens ils sont intéressés. Étant obligé de manger, je me donne la peine de labourer un champ qui produira du blé : je fais ce travail par intérêt, si je n'étais pas intéressé à manger, je ne labourerais pas ; c'est la nécessité qui me fait vaincre la force d'inertie, l'indolence qui est un attribut de notre corps. Tous les efforts d'ordre économique tendent à l'acquisition d'un bien ; c'est précisément la poursuite d'un avantage légitime qui donne à l'effort son caractère économique. Le travail gratuit, le travail d'agrément, le travail par charité, le travail sans intention de gain (par exemple, celui de soldats creusant un fossé autour du camp à fortifier), peuvent être d'ordre très élevé, mais ne sont pas d'ordre économique. Cependant, les actes intéressés ne sont pas tous du domaine économique. Le fonctionnaire qui redouble de zèle pour obtenir la croix, l'élève qui soigne ses devoirs pour jouir d'une sortie, le député qui fait obtenir une subvention à son département pour assurer sa réélection, et bien d'autres, sont intéressés sans être justiciables de l'économie politique. Mais l'avidité, la rapacité, l'égoïsme pur et simple, comme le dévouement, l'esprit de sacrifice, les vertus les plus sublimes non plus, les vices et les vertus sont du ressort de la morale ; l'économie politique a sa mission particulière et la science doit s'y conformer, si elle ne veut pas s'égarer ; il est loisible toutefois à la pratique d'en sortir. L'économiste pratiquant ne peut même pas s'en dispenser, car il vit dans la société, et celle-ci n'est

pas régie seulement par les lois de l'économie politique.

Le rôle que l'intérêt personnel joue dans la vie économique a donné lieu à de nombreuses polémiques, mais c'était souvent un combat contre des moulins à vent : on pourfendait un géant créé par l'imagination ; ces attaques n'en ont pas moins nui à la science économique. Certains de nos adversaires, et même des amis perfides, ont soutenu que la science économique était sans cœur et qu'elle prêchait l'égoïsme. La première de ces accusations est une niaiserie : la seconde est une calomnie. Veuillez nous dire où est situé le cœur de l'astronomie ou de la géométrie, dans les jambes ou dans les bras ? Et quelles sont les fonctions du cœur dans un exposé scientifique ?

Quant au reproche de prêcher l'égoïsme, c'est à ceux qui nous accusent à produire leurs preuves. On ne l'a pas tenté : on s'est borné à citer des passages dans lesquels l'intérêt personnel est présenté par des économistes comme un utile, un puissant, même un indispensable agent économique, ce qui est tout à fait vrai : il est, en effet, seul assez fort pour vaincre l'indolence innée chez beaucoup d'hommes... et n'y parvient même pas toujours. Certains auteurs allemands, dont il sera encore plus amplement question, tout en attribuant à l'intérêt personnel un rôle considérable dans la vie économique, prétendent que l'économie politique dite classique considère l'égoïsme comme l'unique moteur en activité dans le domaine économique, et lui reprochent de ne pas mêler l'éthique à l'économique ; ils soutiennent que l'économie politique ne doit être présentée au public que couverte du manteau de la morale, dût sa beauté correcte et sévère en souffrir. (Voyez la réfutation de ce reproche dans Schüller, *L'Économie politique et ses adversaires*. Paris, Guillaumin.)

Toute cette polémique repose sur une équivoque, sur les diverses acceptions d'un mot, sur les différents degrés d'un même sentiment : les adversaires de l'école libérale revendiquent pour eux le degré doux ou moral, et ils attribuent aux partisans de cette école le degré dur ou

immoral. C'est, comme nous le montrerons, une revendication très mal fondée. Ils ont pourtant lu Bastiat, qui a soin de limiter l'*intérêt* en lui accolant l'épithète *légitime* ; ils ont vu qu'A. Smith emploie le mot *self-interest*, et que d'autres disent amour de soi (J.-B. Say ; mais ils ont aussi rencontré le terme d'égoïsme, et leur cœur plein d'éthique a débordé d'indignation. S'ils avaient été assez calmes pour réfléchir, s'ils avaient été impartiaux, ils auraient trouvé le moyen d'excuser charitablement leur prochain, leur collaborateur à l'œuvre économique. Ils auraient pu dire :

1. L'usage veut qu'on varie les expressions ; après avoir plusieurs fois employé le mot *intérêt*, on pouvait prendre *égoïsme*, sans que cela tirât à conséquence, car la plupart des gens n'y regardent pas de si près, la trop grande rigueur serait taxée de pédantisme. Il faut s'attacher aux pensées plutôt qu'aux mots ;

2. Les auteurs attaqués s'étaient peut-être même servis du mot égoïsme pour désigner l'intérêt excessif, avec le blâme qu'il mérite ; c'était alors un emploi très légitime ;

3. Il faut distinguer si le mot incriminé trouve son application en matière économique ; on l'emploie aussi souvent dans nombre d'autres cas. Les moralistes reprochent aux hommes d'être égoïstes, sans songer le moins du monde aux choses économiques. Un père qui ne marie pas sa fille pour garder la dot, une femme qui refuse d'être mère pour conserver sa beauté, une veuve qui ne veut pas marier son fils unique pour ne pas perdre son influence sur lui, tant d'autres gens dans d'autres circonstances sont égoïstes sans que l'économie politique n'ait rien à y voir. Or, si ce vilain sentiment est si répandu, même chez les économistes de toutes les écoles, et certainement aussi chez les moralistes, il est très possible qu'un économiste se serve de ce mot plutôt que d'un terme moins accentué par simple habitude sociale et sans vouloir lui donner, dans le cas spécial, toute sa portée scientifique. Encore une

fois, c'est la pensée et non le mot qu'il faut considérer; nous aurons à y revenir ¹.

Abstraction faite des cas où il parle en moraliste proprement dit, l'économiste ne traite que de matières auxquelles s'applique l'intérêt légitime, et on ne peut discuter avec lui que sur les limites de la légitimité. Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que l'économie politique soutienne que l'intérêt particulier se confonde *toujours* avec l'intérêt général, ni que l'intérêt personnel soit le seul mobile des hommes, mais comme on a reproché ces opinions aux successeurs d'Ad. Smith, nous allons les justifier à l'aide de quelques citations, avant de passer à l'examen de la polémique soulevée en Allemagne par l'école dite éthique.

Commençons par Ad. Smith. On cite souvent ce passage (livre IV, chap. II) : « Chaque individu met sans cesse tous ses efforts à chercher, pour tout le capital dont il dispose, l'emploi le plus avantageux : il est bien vrai que c'est son propre bénéfice qu'il a en vue, et non celui de la société; mais les soins qu'il se donne pour trouver son avantage personnel le conduisent naturellement, ou plutôt nécessairement, à préférer précisément ce genre d'emploi même qui se trouve être le plus avantageux à la société. » (Édit. Guillaumin, in-12, t. II, p. 207.)

Il n'est pas question ici d'égoïsme, mais d'intérêt légitime ². La morale est d'accord avec la raison pour lui enseigner à placer ses capitaux avec prudence, et le négociant ou l'industriel qui étend fructueusement ses affaires rend évidemment ser-

¹ Je crois que l'on devrait distinguer entre l'égoïsme conscient et l'égoïsme inconscient. Ce dernier représente l'instinct de la conservation. Il ne veut de mal à personne, il peut même être très bienveillant, tant que son intérêt ou ses sentiments ne se sentent pas menacés. Cet égoïsme inconscient se rencontre dans tous les hommes, et se manifeste plutôt par des actes négatifs que par des actes positifs. C'est le voyageur qui fait du bruit la nuit en rentrant à l'hôtel, sans se demander s'il ne réveille pas des voyageurs qui ont besoin de dormir; c'est une mère qui laisse son enfant salir le banc, à la promenade, sans se demander si un infirme ne voudrait pas s'asseoir; c'est la domestique qui secoue les tapis par la fenêtre, sans regarder si quelqu'un ne passe pas dans la rue, etc. Quant à l'égoïsme positif, il a encore ses degrés; mais à l'homme disposé à jeter une trop lourde pierre dans le jardin de son voisin, je dirai : avant de déblatérer sur l'égoïsme des autres, prouvez-moi que vous ne vous préférez pas à eux.

² Dans le langage ordinaire, et parfois dans les écrits des polémistes, on ne distingue pas assez les nuances, quelque importantes qu'elles soient. Cela est fort regrettable.

vice à la société dont il fait partie. Un peu plus loin (p. 299), Smith ajoute : « Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. » Smith explique que le particulier entend mieux ses affaires propres que celles de la société, ce que tout le monde accordera. Smith ne célèbre pas l'égoïsme ici, il n'exagère pas non plus la puissance de l'intérêt personnel : il en montre la faiblesse en plus d'un endroit, mais ce dont il se préoccupe surtout, c'est de montrer que l'intérêt privé et l'intérêt public ne sont pas toujours d'accord. Nous renvoyons surtout aux conclusions du chapitre ix du livre I (tome I, p. 300 et suiv. ¹).

Les passages analogues ne sont pas rares dans les œuvres de J.-B. Say, mais l'auteur ne s'arrête nulle part longtemps sur ce sujet. Voici un exemple, qui suffira (Traité, I, ch. xviii, p. 152 de l'édit. in-12 de Guillaumin) : « L'intérêt personnel est toujours le meilleur juge de l'étendue de ce sacrifice (des avantages) et de l'étendue du dédommagement qu'on peut s'en promettre; et, quoique l'intérêt personnel se trompe quelquefois, c'est, au demeurant, le juge le moins dangereux, et celui dont les jugements coûtent le moins. — Mais l'intérêt personnel n'offre plus aucune indication, lorsque les intérêts particuliers ne servent pas de contre-poids les uns aux autres... » Les intérêts se contrôlent mutuellement pour s'équilibrer.

Ajoutons que nous avons cherché en vain le mot *égoïsme* dans les œuvres de J.-B. Say. Il peut nous être échappé, mais à coup sûr il y est rare ².

Arrivons à Bastiat, l'auteur des *Harmonies économiques*. Nous avons vu qu'il ne parlait que des « intérêts légitimes »,

¹ A ceux qui voudraient approfondir le sujet, du moins relativement à Ad. Smith, nous indiquerons les publications suivantes : que l'espace ne nous a pas permis d'analyser ici :

1. *Untersuchungen über Ad. Smith*, etc., par le prof. W. Hasbach. Leipzig, Duncker et Humblot, 1891. 1 vol. in-8° ;

2. *Ad. Smith und der Eigennutz*, par R. Zeyss. Tubingue, Laupp, 1889, in-8° ;

3. *Ad. Smith als Moralphilosoph* (thèse), par W. Paszowski (Halle, impr. Kaernerer et Co 1890).

² Dans les *Principles of Economics* d'Alf. Marshall (Londres, Macmillan, 1890), nous lisons p. 78 : « On dit quelquefois que les économistes considèrent comme une chose *naturelle, normale* et en quelque sorte même légitime que l'homme soit gouverné par des motifs intéressés; mais c'est là une erreur populaire qu'on doit rejeter, car elle ne trouve aucun appui dans l'enseignement ou la pratique des meilleurs économistes. Il a été sou-

voici maintenant un passage où se trouve le mot égoïsme (p. 40) : « Nous ne pouvons donc pas douter que l'intérêt personnel soit le grand ressort de l'humanité. Il doit être bien entendu que ce mot est ici l'expression d'un fait universel, incontestable, résultant de l'organisation de l'homme, et non point un jugement critique, comme le serait le mot *égoïsme*. Les sciences morales seraient impossibles si l'on pervertissait d'avance les termes dont elles sont obligées de se servir. » Ce passage réfute d'avance toute attaque des adversaires de Bastiat. Rappelons d'ailleurs que l'intérêt personnel ne se manifeste pas seulement en matière économique, mais dans bien des actions humaines étrangères à l'Economie.

Passons un grand nombre d'autres économistes pour n'emprunter qu'un passage à Joseph Garnier, celui qui a été considéré comme l'économiste « orthodoxe »¹ par excellence. Dans son *Traité d'économie politique*, 8^e édit., p. 13, il dit : « (le droit de propriété) a sa source dans l'intérêt individuel, c'est-à-dire, dans cet instinct naturel auquel donne naissance le *Besoin* qui préside à la conservation de l'individu et de sa famille, et qui, maintenu par la *Justice*, ou respect de l'intérêt d'autrui, est le moteur universel du genre humain, et forme, par sa multiplicité, l'intérêt général, ou l'intérêt commun, ou l'intérêt social, sans exclure le Devoir, la Bienveillance, ou la Sympathie, ou la Pitié, ou le sentiment d'humanité, qui sont aussi, dans une certaine proportion, des liens sociaux et *mobiles de l'homme*, **POUVANT DOMINER QUELQUEFOIS L'INTÉRÊT INDIVIDUEL**. L'intérêt n'est pas le seul mobile, mais le plus puissant mobile de notre espèce, l'aimant des hommes, selon l'expression du marquis de Mirabeau. »

En note, Joseph Garnier donne comme synonyme d'intérêt individuel : intérêt personnel, intérêt privé, amour de soi, et il ajoute : « L'égoïsme est l'amour de soi exclusif, le rapport exagéré et vicieux de tout à soi. »

tenu aussi que la tâche de l'Economie ne s'étend qu'à l'étude des actions qui sont régies par l'intérêt personnel ou par des motifs intéressés. Cette vue nous semble erronée, mais elle est soutenue par tant d'autorités qu'elle doit être soigneusement examinée. » Et l'auteur combat cette erreur.

¹ 1^o Je n'admets pas le mot orthodoxe en matière scientifique ; 2^o le mot est surtout mal appliqué à J. Garnier, qui était le plus éclectique des hommes ; examinez de près son *Traité*, et cela vous sautera aux yeux. Du reste, la rédaction du passage ci-dessus suffit pour le montrer.

Citons encore ce passage d'Ambroise Clément : « Les principaux mobiles de l'homme sont l'intérêt personnel et la bienveillance. » (*Essai sur la Science sociale*, II, p. 640.)

Les quelques citations que nous venons de présenter réfutent les attaques précitées, et en même temps les critiques qu'on va lire, mais le sujet est assez important pour examiner de près la valeur de ces critiques ¹.

Commençons par le livre de M. K. Knies, *Die politische (Economie vom geschichtlichen Standpunkt*, 2^e édit. 1883 ². Nous lisons, p. 235 : « Wenn ich hier den Versuch wage, eine neue Ansicht über diesen Cardinalpunkt für die Volkswirtschaftslehre zu begründen .. » (Si j'ose tenter ici l'essai d'établir une nouvelle manière de voir sur ce point capital de l'économie politique...) N'est-ce pas très solennel ? Et de quoi la montagne est-elle accouchée ? de l'expression amour de soi, *Selbstliebe*, terme peu heureux, car en allemand il a un arrière-goût de vanité ; c'est peut-être la raison pour laquelle on l'a évité jusqu'alors ³. M. Knies met en avant l'amour de soi, après avoir mené une attaque à fond contre les auteurs qui voient en tous les hommes des égoïstes, naturellement en leur faisant dire cent fois plus qu'ils n'en ont dit. Mais tâchons de traduire une partie de la page 236, la pensée de l'auteur et mon appréciation de cette pensée en ressortiront plus clairement.

« Et si... l'expérience démontre que la poursuite d'un but intéressé (« eigennützig ») peut nuire à l'intérêt général, je n'en suis pas moins convaincu, et trouve confirmé par l'expérience, que l'activité privée qualifiée d'intéressée (« eigennützig ») a maintes fois fait progresser la prospérité publique. La nature a mis dans l'homme, comme dans les animaux, l'instinct de la conservation et du bien-être, ainsi que le besoin de s'affirmer, de se perfectionner (?), de se compléter. C'est cet instinct et ce

¹ Cette réfutation était écrite bien avant la publication de la brochure de M. Schüller : *L'Economie politique classique et ses Adversaires* (1895).

² La première est de 1853, l'auteur a maintenu sa première rédaction, avec des notes additionnelles. Le titre du livre est : *L'Economie politique au point de vue historique*.

³ *Selbstinteresse*, *Selfinterest*, répondant exactement à : intérêt personnel, aurait mieux valu.

⁴ Entre guillemets dans l'original. L'auteur traduit *eigennützig* par égoïste. Les Allemands ont encore *Selbstsucht*, qui est plus fort que le simple égoïsme, c'est un égoïsme extrême : l'*égomanie*. Il est regrettable que les nuances ne soient pas les mêmes dans les divers pays.

besoin vivant dans chaque individu doué de raison qui se manifeste comme l'amour de soi (*Selbstliebe*), que la religion, qui désire que l'homme ait toujours en vue les intérêts supra-terrestres, a sanctifié, car la foi chrétienne le place à côté de l'amour du prochain (sans doute une allusion au précepte : « Aime ton prochain comme toi-même »). Cet amour de soi n'est pas en contradiction avec l'amour de la famille, l'amour du prochain, l'amour de la patrie. L'extrême égoïsme (*Selbstsucht*), au contraire, renferme cette contradiction, elle comprend un élément exclusif et négatif, qui ne peut jamais s'allier à l'amour de ce qui n'est pas le moi. L'extrême égoïsme de l'individu (*Selbstsucht*) c'est l'amour de soi uni à l'indifférence, au manque d'égard, à la haine, à la disposition au brigandage envers tout autre individu et envers la chose publique. Il n'est donc pas permis de se servir du mot *Eigennutz*, qui semble embrasser à la fois l'amour de soi et l'extrême égoïsme... » Nous nous arrêtons, car il faudrait parler allemand pour continuer.

Nous en avons assez dit, ce nous semble, pour montrer que M. Knies se sert ici d'armes interdites dans les combats loyaux. Absolument rien ne l'autorise à se servir du mot *Selbstsucht*, égoïsme extrême, effréné (*égoïmanie*). Jamais économiste français ou allemand ne s'est servi de ce mot, jamais aucun passage d'un ouvrage économique sérieux n'a pu faire supposer qu'on a pensé seulement à cet horrible sentiment ; le mentionner, c'est en faire l'insinuation. M. Knies n'avait pas non plus le droit de tant insister sur les reproches qu'il fait quelques pages plus haut dans son livre à Rau de s'être servi du mot *Eigennutz*, terme qui est plutôt l'équivalent d'intéressé que d'égoïste. Ce mot *Eigennutz* est un peu trop accentué, et les économistes allemands auraient dû l'éviter¹ ; mais M. Knies ne dit-il pas lui-même que ce mot embrasse l'amour de soi et l'égoïsme extrême, pourquoi le prend-il dans le sens extrême, malveillant ? Cela n'est permis ni au savant — la science est impartiale — ni à l'homme invoquant la foi chrétienne qui prescrit la charité. Il était d'autant plus de son devoir d'interpréter *Eigennutz* par

¹ Car Rau n'est pas le seul à s'en servir. On aurait dû éviter ce mot, parce qu'il est très élastique, comme d'ailleurs le terme intéressé, on peut l'être peu ou beaucoup. Maintenant qu'on est averti, on fera peut-être plus attention, mais je n'en suis pas sûr ; il est des auteurs tout à fait modernes qui prennent alternativement et indifféremment l'un et l'autre mot.

amour de soi que Rau fait son possible pour adoucir le sens de ce mot fâcheux. — Faut-il croire qu'il a tant accumulé d'ombre sur les autres, et jusque sur des économistes imaginaires, afin que sa prétendue invention « l'amour de soi » brille d'une lumière éclatante? Quelle *Selbsucht* !!!

Donnons cependant un bon point à M. Knies : il a constaté et loyalement proclamé qu'Ad. Smith n'avait nullement proclamé l'égoïsme comme dogme fondamentale de l'économie politique; ce seraient ces disciples qui auraient commis des exagérations dans ce sens.

M. de Schönberg, dans son *Handbuch der politischen Ökonomie* (Tübingen, Laupp, 1882, p. 5), suit complètement M. Knies (t. I, p. 5 et 6, mais dans la 2^e édition son langage s'est adouci). M. de Schönberg conteste, d'ailleurs avec raison, que tous les hommes aient une « égomanie » (*Selbstsucht*) individuelle, mais il reconnaît que « tous les hommes ont l'instinct de la conservation et de la promotion de leur propre intérêt » (*Forderung des eigenen Interesses*), de leur propre bien-être (*Wohl*). Cet instinct est fondé dans la nature humaine, et c'est un instinct que la morale reconnaît comme légitime (*auch sittlich berechtigter Trieb*). C'est même un devoir pour chacun de l'avoir... » (*Es ist für den Einzelnen Pflicht, ihn zu haben*). Cela suffit. L'économiste le plus « classique » ou « orthodoxe » ne peut en demander davantage et n'en a jamais demandé davantage. M. de Schönberg va même assez loin pour déclarer que c'est « un devoir » d'avoir l'instinct que la « nature » met « dans tous les hommes »; elle l'y met, bien entendu, bon gré, mal gré. C'est le plus commode des devoirs, puisque la nature nous le fait remplir en tout cas, d'une manière consciente ou inconsciente. Nous sommes d'accord.

M. Schäffle (*Das gesellschaftliche System*, etc. 2^e éd. 1867, p. 13) ne s'étend pas longtemps sur « l'intérêt privé », qu'il considère comme un stimulant très puissant et profitable à l'humanité tout entière, comme à chaque individu en particulier.

M. Wagner se sert de l'expression *Selbstinteresse* (intérêt personnel, et ne fait pas à proprement parler de polémique. Il n'admet pas — et je crois que personne n'admet — que l'intérêt personnel soit le seul mobile de l'homme; la tendance égoïste peut être adoucie ou combattue par l'amour du prochain, par le sentiment du devoir, ou aussi elle peut être aggravée, surexcitée par des passions, par une âpre avidité, etc. Nous n'insis-

tons pas pour le moment, car nous aurons à revenir sur les vues de M. Wagner. D'ailleurs, nous retrouvons des vues analogues dans l'ouvrage de M. Cohn, *System der Nationalökonomie* (Stuttgart, Enke, 1883, t. I, p. 381 et suiv.).

Une des difficultés à vaincre quand on veut citer et discuter un économiste allemand moderne, c'est qu'on peut rarement se borner à reproduire un court passage. Ce passage serait généralement mal compris par ceux qui ne connaissent pas l'ouvrage, et surtout l'esprit et les tendances de l'auteur. Par exemple, M. G. Cohn est un adversaire passionné des doctrines économiques qui portent le nom de Smith et de Say et qu'on a enseignées en Allemagne avant que le socialisme n'ait commencé à y exercer une influence assez sensible sur la science économique, et naturellement il les combat de toutes ses forces. Le premier adversaire à combattre par lui, c'est « la loi naturelle », que nous traitons dans un autre chapitre. Le principal argument employé c'est l'évolution — ce moyen est habilement choisi, M. Cohn est un fort dialecticien. — Il constate que les hommes ont été sauvages et qu'ils se sont civilisés; il peut DONC (en vertu de l'évolution) devenir encore autre chose, peut-être des anges, ou plutôt des brutes, comme à la Terre de Feu, l'évolution mène à tout. En tous cas, il n'y a pas de loi naturelle; par conséquent, l'instinct physiologique ne domine pas seul dans l'homme, il y a encore l'influence de la morale. Moi aussi je crois à la morale, je trouve seulement que M. Cohn en accapare plus que sa part, ou, plus exactement, qu'il suppose les hommes plus moraux qu'ils ne le sont, cela fait sans doute bonne mine dans son système. Citons maintenant quelques passages :

« La variété des bonnes et mauvaises qualités, des vertus et des vices, dont nous nous attribuons volontiers la meilleure moitié (les vertus), tandis que nous observons avec indignation l'autre moitié (les vices) dans autrui ¹, n'est que le développement historique de l'instinct naturel de la conservation de soi-même sous l'influence de l'ordre moral. Ces qualités sont si peu neuves, que la civilisation antique en avait déjà la connaissance et avait dénommé à peu près toutes les vertus et tous les

¹ C'est une remarque très juste, mais assez pessimiste. Comment l'auteur d'une pareille remarque peut-il, en tant d'autres endroits, juger avec tant d'optimisme les progrès moraux des hommes? L'auteur ne voulait-il faire ici qu'un trait d'esprit?

vices de notre temps ; elles sont, d'une part, le résultat de la différenciation de l'instinct primitif au service de besoins plus étendus, et, de l'autre, la conséquence de l'assujettissement du Moi primitivement brutal à l'influence croissante d'idées qui ont leur origine dans la vie sociale.

« Le sens commun des gens d'expérience a de tout temps fait aisément remonter jusqu'à leur source cette variété de manifestations de l'instinct), en nous assurant que toutes les actions reposent sur l'intérêt personnel ¹, et que les apparentes déviations de ce principe ne sont que des illusions qu'on décore d'un nom particulier, et même que la communauté humaine s'en trouvera bien si l'on reconnaît la domination illimitée ! de l'intérêt personnel, et lui concède les pouvoirs illimités d'une loi naturelle. » J'abandonne la traduction, pour resumer les pensées de l'auteur, qui continue en disant que l'économie politique s'est emparée de cette doctrine, mais qu'à côté de cette opinion radicale — qui ne se trouve nulle part, car personne n'a jamais employé le mot « illimité » — il existe une opinion plus modérée, qui admet aussi le patriotisme, la religion, la science, les arts et d'autres forces morales, mais qui prétend qu'en matière économique l'intérêt personnel (M. Cohn met toujours *Eigennutz*) règne seul et que la théorie économique repose tout entière sur la prédominance de ce sentiment.

L'auteur admet cependant que l'opinion radicale aussi bien que l'opinion modérée ont leur racine dans une notion en partie incontestable. Il est, en effet, incontestable que toutes les tendances humaines, toute la civilisation, même les aspirations les plus élevées ont pour but la conservation et le développement de la vie individuelle. Mais la catégorie de biens sur lesquels l'intérêt personnel agit n'est pas tout, et les autres biens ne sont pas moins nécessaires à l'homme. Mais si l'auteur admet ces influences, ces forces, il ne veut pas concéder l'existence d'une loi naturelle sur ce domaine, car l'homme est perfectible, et une force naturelle est immuable. On ne peut pas contester que nous ne ressemblons pas aux hommes primitifs ; donc notre instinct s'est modifié, et s'il s'est modifié jusqu'à présent, il con-

¹ L'auteur met dans le texte *Eigennutz* (égoïsme) et en note, à titre de commentaire, les mots français « intérêt personnel » et le mot anglais « selfinterest ». Il aurait cependant pu choisir, comme M. Wagner, le mot *Selbstinteresse*.

tinuera de se modifier, et la diversification de l'instinct se fera justement sentir dans les manifestations de l'intérêt personnel. La question est de savoir, en effet, si l'instinct s'est modifié ; il est très probable que c'est plutôt sa manière de se manifester qui s'est diversifiée ¹.

Les trois thèses que M. Cohn pose comme des axiomes nous semblent aisément réfutables : 1^o l'homme étant perfectible et une loi naturelle étant immuable, il y a incompatibilité d'humeur entre eux. M. Cohn confond ici la force et ses manifestations. Au moment où j'écris ces lignes, il y a un orage. On sait, c'est une seule force, l'électricité, qui le produit, je constate cependant trois manifestations différentes : l'éclair, le tonnerre, la pluie, et nous savons qu'il en y a d'autres. Le même instinct de conservation agira de même façon sur le sauvage et le civilisé ; par exemple, quand ils auront soif, ils boiront ; quand ils auront faim, ils mangeront. Que l'un mange la chair crue du daim qu'il vient de tuer, et que l'autre entre dans un splendide restaurant et se fasse servir un dîner succulent composé de plusieurs plats, cela ne fait rien à l'affaire, c'est un effet de milieu. Le fils d'un de mes amis de Paris qui a pu s'asseoir souvent dans un de ses restaurants, en voyageant aux Etats-Unis, s'est égaré dans les Montagnes Rocheuses. Il errait dans le désert, sans provision, aussi le troisième jour il a été très heureux de rencontrer un serpent à sonnette, de le tuer et de le manger. L'instinct est toujours le même, ses manifestations seulement se différencient selon les milieux.

La deuxième thèse est : ce qui s'est modifié jusqu'à présent continuera à se modifier. Oui, les manifestations changeront, mais elles sont d'importance secondaire. Dans les temps historiques, et nous ignorons ce qui a précédé ces temps, l'homme est resté essentiellement le même ; les assaisonnements de sa cuisine, la coupe de ses vêtements, la distribution des maisons ont changé, mais il y a toujours des cuisines, des vêtements, des maisons. M. Cohn a lui-même constaté que l'antiquité avait à peu près les vices et les mêmes vertus que nous ; eh bien, les besoins physiques, les vices et les vertus, c'est tout

¹ Nos sauvages ancêtres, quand ils avaient grand'faim et qu'aucune nourriture n'était sous la main, se jetaient sur un autre homme et le mangeaient ; aujourd'hui, l'affamé (civilisé) vole un pain. Mais des naufragés sur un radeau ont, encore au dix-neuvième siècle, mangé leurs compagnons, quand ils se sont trouvés loin de toute ressource. En quoi l'instinct de l'homme a-t-il changé ?

l'homme. Les mœurs et les habitudes changent, mais si la pratique doit en tenir compte, la science économique ne s'arrête pas aux unques modifications extérieures ou superficielles.

La troisième thèse, enfin, suppose que la diversification de l'instinct se fera sentir précisément dans les manifestations de l'intérêt personnel, car l'homme sera de plus en plus civilisé. L'auteur semble supposer que les hommes deviendront progressivement meilleurs. Pourquoi cela ? Parce qu'on a inventé le calcul infinitésimal, le télégraphe, les chemins de fer, le suffrage universel et le fusil à répétition ? Est-ce que savoir lire et écrire rend plus généreux, plus endurant, plus dévoué ? Quel rapport y a-t-il entre ceci et cela ? On a soutenu tour à tour que le monde se corrompt de plus en plus et aussi que les hommes font de constants progrès moraux ; ces contradictions prouvent qu'on ne peut démontrer ni l'une ni l'autre thèse. J'ai souvent essayé de m'en rendre compte et, jusqu'à plus ample informé, je trouve que le problème est insoluble pour toutes les choses qui se rattachent aux sentiments ¹. La raison elle-même (l'intelligence) a-t-elle fait des progrès depuis Aristote ? Ne pas confondre la force intellectuelle avec le savoir, avec les sciences.

Nous pourrions citer encore de nombreux auteurs, mais ils nous diraient tous, dans les styles les plus divers, lourdement, pompeusement ou simplement, que l'intérêt personnel est naturel à l'homme, qu'il est un puissant et, en somme, bienfaisant agent, mais qu'il n'est pas tout l'homme, et que ses excès sont pernicioeux. Ce sont de véritables lieux communs, et nous ne lui aurions pas consacré tant de pages, une mention en passant aurait dû pouvoir suffire, si nous n'avions eu à réfuter d'injustifiables accusations. L'une des plus récentes est celle de M. H. Dietzel dans le mot *Selbstinteresse* du *Handwörterbuch*, mais faut-il réfuter encore ce qui a été si souvent réfuté ? Il nous reste à aborder un autre côté de la question ; mais auparavant reproduisons un passage d'un livre du célèbre professeur de droit romain, R. de Jhering, *Der Zweck im Recht* (le but dans le droit), tome I, page 52, dans lequel, tout en étant très favorable à l'altruisme, il s'exprime ainsi sur l'égoïsme :

¹ Qui pourrait soutenir avec preuves à l'appui qu'il y a à Paris, Londres, Berlin, plus de gens charitables qu'à Babylone, Ninive ou Memphis ? Il est probable que l'art de la réclame seule ait fait des progrès.

« Quand je me représente dans toute son étendue l'emploi que l'égoïsme trouve dans l'organisation de l'univers, je me demande avec un profond étonnement : comment est-il possible qu'une force qui ne vise que l'infiniment petit réalise l'immensément grand ¹ ? Elle ne vise que soi-même : le misérable *Moi* avec ses pauvres intérêts, et elle fait naître des œuvres et des créations en comparaison desquelles l'individu ressemble à un vermisseau en face d'une montagne :

« La nature fournit un pendant à ce rapprochement de l'homme avec son œuvre, ce sont les roches calcaires produites par des infusoires, c'est un animal invisible à l'œil nu qui enfante une montagne. L'infusoire, c'est l'égoïsme — en ne vivant que pour lui-même il construit un monde. »

C'est maintenant de l'altruisme que nous parlerons. Que faut-il entendre par cette expression ? La réponse qui se présente d'elle-même, c'est : l'altruisme c'est le contraire de l'égoïsme. L'égoïsme s'occupe de soi ; l'altruisme des autres. Cette réponse reste à la superficie ; dès qu'on cherche à pénétrer dans les profondeurs du sujet, on trouve deux sortes d'altruisme : celui qui suppose des sentiments affectueux et même un sacrifice, et celui qui n'exige ni l'un ni l'autre. Les fonctionnaires, par exemple, sont dans ce dernier cas, et beaucoup d'autres professions pourraient y être rangées. L'altruisme se dédouble encore dans un autre sens : le souci d'être utile à d'autres particuliers, et le désir de s'occuper des intérêts généraux. Mais il nous semble qu'une étude approfondie de l'altruisme n'est pas de notre domaine ². Elle nous touche seulement par quelques points, que nous abordons dans d'autres chapitres (Voy. Individualisme et Socialisme), ici nous n'aurons qu'à y ajouter quelques réflexions générales.

D'abord, nous ne savons si l'altruisme indifférent est encore de l'altruisme. S'occuper des autres parce que telle est votre profession n'exclut en rien l'égoïsme. Vous exercez très hon-

¹ Die das Kleinste Will, das Grösste Schafft.

² M. Herbert Spencer lui a consacré plusieurs chapitres dans : *Les bases de la morale évolutionniste* (Paris, Germer-Baillière, 1880). Il en est de même de R. de Jhering dans *Der Zweck im Recht*. M. L. Dargun, professeur à Cracovie, lui a consacré une très intéressante monographie : *Égoïsme und Altruismus* (Leipzig, Duncker et Humblot, 1885). Nous pouvons citer encore Schäffle, *Bau und Leben*, etc., E. Sax, *Grundlagen*, et, dans beaucoup d'autres ouvrages, la question a été touchée au moins en passant.

nêtement votre profession, vous faites votre devoir largement, consciencieusement, mais vous vous faites payer un prix élevé : votre intérêt, votre égoïsme se trouve satisfait. Or, c'est comme l'opposé de l'égoïsme qu'on a posé l'altruisme, et si l'égoïsme est l'amour de soi renforcé, exagéré, il faut que l'altruisme soit l'amour intense d'autrui, et un amour désintéressé : pas d'amour du prochain, pas d'altruisme. Ce n'est pas tout ; le suffixe...isme qui termine le mot égoïsme indique un état habituel ou permanent, veut-on en dire autant de l'altruisme ? Quelques auteurs l'ont ainsi entendu, puisqu'ils ont cru devoir examiner une société où les hommes seraient dépourvus d'égoïsme, tout en reconnaissant qu'on n'a jamais vu pareille société. Si une pareille société n'a jamais existé — et si un concours de circonstances exceptionnelles pouvait l'établir, elle ne durerait probablement pas longtemps — on ne pourrait attribuer l'altruisme qu'à des individus isolés qui, mus par un sentiment intense (religion, enthousiasme humanitaire, etc.), se consacraient entièrement au bonheur de leur prochain. Certainement ces personnes, que nous admirons volontiers, ne cultivent pas le domaine économique, et alors nous n'avons pas à nous en occuper, leurs actes ne sont pas de notre ressort. Au fond, nous n'avons à considérer ici que les actes de désintéressement qui se mêlent aux actes intéressés des hommes, ces derniers, quoiqu'on en dise, n'étant jamais absolument égoïstes, car chacun, à côté de ses besoins matériels, a encore peu ou prou de besoins moraux, l'homme le plus sauvage, le plus féroce peut avoir un attachement, même en dehors de sa famille. Soit dit entre parenthèses, nous ne sommes pas convaincu du tout que le sentiment familial doive être attribué à l'altruisme ; ce n'est pas sans raison qu'on a considéré la famille comme la cellule sociale, la famille forme unité. N'a-t-on pas parlé d'un « égoïsme à deux ? » Du reste, ce point n'a pas besoin d'être résolu par nous, c'est une question psychologique plutôt qu'économique.

Ce que nous avons à constater après tant d'autres, c'est que l'homme n'est pas purement intéressé ou égoïste, seulement, dans presque tous les hommes, le *moi* l'emporte sur le *non-moi* ¹.

¹ L'égoïsme ne renferme pas nécessairement la haine d'autrui, mais seulement l'indifférence. L'égoïste ne fera pas le mal pour faire du mal. Il ne pense pas à autrui, voilà tout.

Voici comment s'exprime sur ce point un adversaire des économistes, A. Comte (*La philosophie positive*, résumé par Jules Rig, t. II, p. 123) : « Les instincts les moins élevés et les plus égoïstes ont une prépondérance sur les plus nobles penchants relatifs à la sociabilité. On s'efforçait, au siècle dernier, de réduire à l'égoïsme la nature morale de l'homme, en méconnaissant la spontanéité qui nous fait compatir aux douleurs de tous les êtres sensibles, aussi bien que participer à leurs joies au point d'oublier quelquefois en leur faveur le soin de notre propre conservation... » Plus loin (même page), nous lisons : « La notion de l'intérêt général ne serait pas intelligible sans celle de l'intérêt particulier, *puisque la première résulte seulement de ce que la seconde offre de commun chez les divers individus*. Si l'on pouvait supprimer en nous la prépondérance des instincts personnels, on détruirait notre nature morale au lieu de l'améliorer, car les affections sociales, dès lors privées de direction, tendraient à dégénérer en une vague et stérile charité. »

Le double fait de la coexistence des deux sentiments et de la prépondérance de l'égoïsme ou l'intérêt personnel admis, s'agit-il de rechercher un rapport proportionnel entre eux, par exemple, combien de douzaines d'actes intéressés alternent avec *un* acte désintéressé ? Aucunement. Il s'agit moins de l'alternance des actes, que de l'influence d'une force sur l'autre. Toutes les écoles sont d'accord sur la nécessité de ne pas donner franc jeu à l'égoïsme, mais de le brider par la morale (l'éthique) ; seulement, l'une des écoles trouve qu'un frein ne se pose pas à la pensée, mais aux actes, c'est-à-dire que la morale ou « l'éthique » ne peut jouer son rôle que dans l'application ou la pratique, mais non dans la science : la science n'agit pas, elle n'impose pas, elle expose ; quoi qu'en disent les gens passionnés, elle n'est ni morale, ni immorale. Et il est heureux qu'il en soit ainsi, car, si la science n'était pas impartiale, indifférente, elle ne serait pas. Elle se changerait forcément en théologie et brûlerait ses adversaires. Pire que cela, elle ne verrait même pas la vérité ¹, puisque la passion est aveugle.

Il n'est donc pas permis de mêler l'éthique à la science écono-

¹ Quelques minutes après avoir écrit ces lignes, le *Temps* du 13 mai 1887 nous tombe sous les yeux et nous y lisons ce passage de M. Anatole France : « Il faut demander la vérité aux sciences, parce qu'elle est leur objet, et il ne faut pas la demander à la littérature, qui n'a et ne peut avoir d'objet que le beau. » Au lieu de littérature, mettez le mot pratique, vous pouvez ajouter ensuite au beau le bien, l'utile, le grand et tout ce qu'il vous plaira.

mique. L'homme, on ne doit pas l'oublier, est un être doué à la fois de raison et de sentiment ; or, la science ne doit pas être influencée par le sentiment ; mais les actes peuvent l'être — et le sont même parfois aux dépens de la raison. — Le contrôle des actes est d'autant plus nécessaire qu'à côté de l'amour il y a la haine, et que, si l'un affaiblit, l'autre renforce l'égoïsme. (Sur les rapports entre l'Economique et la morale, voir le chap. 1, section V).

CHAPITRE VIII

INDIVIDUALISME ET SOCIALISME. L'INDIVIDU
ET L'ÉTAT. L'ÉVOLUTION

I. — L'individualisme et le socialisme.

L'individu et l'État

L'individu et la société se supposent mutuellement, comme la partie et le tout, et pourtant nous voyons surgir des doctrines, se former des partis qui opposent l'individualisme au socialisme, comme si cette opposition, surtout dans la forme absolue sous laquelle elle est présentée, se rencontrait dans les faits. Elle n'a même pas pu être complètement réalisée en théorie; on n'a pu que manifester des tendances dans un sens ou dans l'autre. On sait que l'individualisme est réputé un défaut, et on l'attribue volontiers à l'économie politique qui, comme science, se borne pourtant à constater comment s'opère la production et comment les produits se distribuent; elle n'est donc ni individualiste ni le contraire; le socialisme, de son côté, est une doctrine purement critique, qui n'a encore présenté, sous les noms de communisme et de collectivisme, que d'informes essais de reconstruction de la société, que cette doctrine prétend démolir.

Si le socialisme n'avait fait que de la critique, nous aurions à peine besoin de nous y arrêter, car il va sans dire que rien n'est parfait en ce monde, et la critique est d'autant plus aisée, qu'elle commence souvent par exagérer les défauts qu'elle veut attaquer, et parfois les suppose même portés à l'extrême. Mais, en matière sociale, on ne peut pas rester sur la démolition ou sur une tentative de démolition; n'a-t-on pas dit qu'on ne détruit bien que ce

que l'on remplace? Aussi, avant de répondre à la critique socialiste, convenait-il d'attendre les propositions positives, car elles aident à s'orienter sur la portée des objections. Ces propositions ont été faites, mais à grands traits seulement; nous en savons cependant assez pour pouvoir caractériser les principales doctrines en présence.

Mais avant d'aborder ces comparaisons, cherchons à établir ce qu'on entend par individualisme. Nous emprunterons à cet effet quelques passages à un travail plus étendu et plus développé que nous avons fait insérer au *Journal des Économistes*¹.

« Nous avons déjà dit que deux doctrines ont cours dans la philosophie du droit sur l'origine et la nature de l'État : selon l'une, il est une création spontanée de la société, ou de la nature, et dans ce cas l'État est la fin et non un moyen; c'est là, dans le langage de l'école, le « principe social »; selon l'autre, l'État est une création plus ou moins voulue ou réfléchie des hommes, des individus, il est établi dans leur intérêt, c'est là le « principe individualiste ». D'après cette définition, l'individualisme n'a aucun rapport avec les actes de la vie privée, c'est une simple opinion philosophique, qu'on ne saurait qualifier ni de *bonne*, ni de *mauvaise*, et qui plus est, si nous en croyons un savant allemand (le professeur H. Dietzel), il n'est pas possible, en cette matière, de prouver une opinion plutôt que son contraire; c'est-à-dire, vous *croyez* que l'État est une création spontanée de la société, ou vous *croyez* qu'il est une organisation instituée par les individus, et cela sans rien *savoir* de positif. C'est peut-être aller loin. On trouvera certainement dans l'histoire plus de faits en faveur de l'opinion individualiste qu'en faveur de l'autre. Cette opinion est, d'ailleurs, fondée sur la nature humaine, chacun de nous a conscience de son individualité distincte, tandis que le concept d'un État-organisme, dans lequel les hommes sont de simples atomes, est une idée purement *a priori*; on a même reconnu qu'elle ne peut être soutenue qu'en faisant des États une création directe de la Divinité... »

« Quand l'homme en a le choix, cela paraît évident, il se prononce pour le système individualiste, car il tient à la liberté,

¹ Mai, etc., 1894. Ce travail a été tiré à part et se vend à la librairie Guillaumin.

à l'indépendance ; le système opposé, en tant qu'il n'est pas le produit de la violence — conquête ou usurpation¹ — s'est établi d'une manière inconsciente, à une époque où les sociétés naissantes ne savaient pas encore mesurer la portée de leurs actes politiques. On le comprend, le principe social se préoccupe surtout de l'ensemble, ou plutôt de ce qui représente l'ensemble, de l'autorité centrale, du gouvernement. Sous ce régime, le gouvernement est le maître, les individus sont des subordonnés. Le principe social explique ou justifie la théocratie, le despotisme ; il traite l'individu de *res nullius*. L'autorité donne des ordres, l'individu n'a qu'à obéir. Il n'est pas seulement sacrifié à l'intérêt général — cela peut arriver sous un autre régime aussi, mais alors c'est avec son consentement — sous le régime social il est parfois même sacrifié à des intérêts particuliers plus ou moins influents ; chez les despotes, il peut être à la merci d'un caprice. On sait jusqu'à quels excès pouvaient aller les caprices d'un Néron ou d'un Caligula. Le principe social, qui admet l'esclavage, n'accorde aucun droit à l'individu, il nie carrément les droits naturels : les « droits de l'homme et du citoyen » sont une émanation de l'individualisme, ni le principe social, ni le socialisme pratique ne peuvent les reconnaître ; pour eux, il n'y a que des droits sociaux : la société commande et exécute, elle veut et peut.

Si le principe individuel se trouve en germe dans tous les hommes, il se développe le plus vigoureusement dans les esprits les mieux doués, les plus instruits et les plus réfléchis. Ces esprits-là peuvent avoir été élevés et formés dans un milieu sympathique au régime autoritaire, l'habitude peut les y maintenir pour un temps, mais, s'ils ne sont pas enchaînés par un intérêt étroit, ils se délivreront tôt ou tard de ces liens et aspireront vers l'indépendance. Le grand nombre, les masses, arriveront au même point par les souffrances que le despotisme leur fera endurer. Les esprits d'élite ont réprouvé l'esclavage avant que l'opprimé ne se soit décidé à la révolte ; et depuis longtemps déjà cette institution barbare soulevait la conscience publique lorsqu'elle prit fin, et de nos jours seulement.

¹ On pourrait ajouter : ou de superstitions, peut-être aussi : ou d'une propagande. À l'aide d'une agitation habile et persévérante, c'est-à-dire de fréquentes répétitions, on répand les idées que l'on veut, les superstitions plus facilement que les vérités.

« Il est difficile de contester que l'individualisme, c'est l'amour de la liberté, de l'esprit d'indépendance, le sentiment de la dignité. On se sent, non un *atome* (!), la partie infime de quelque chose, mais quelqu'un, une individualité morale et responsable et, sous ce rapport, l'égal de tout autre homme. L'égalité politique est une institution d'autant plus noble que l'égalité physique n'existe pas ; il n'y a même pas d'égalité sociale, elle peut exister en droit, mais elle est impossible en fait, car les qualités des hommes diffèrent de l'un à l'autre, et ce sont presque toujours, nous l'avons observé soigneusement, les qualités individuelles qui classent chacun à son rang dans la société (on traite chacun selon son mérite) ; ce sont leurs qualités qui font monter les uns, et leurs défauts qui font descendre les autres. Les qualités ont une si grande influence que, même dans une république, les fils, frères et cousins d'un homme distingué en profitent ; son éclat les met en lumière. Malheureusement, les qualités apparentes et les qualités réelles ont (au moins momentanément) la même influence. L'égalité politique assure aux qualités leur libre essor, *elle ne peut pas y suppléer*, mais elle les protège et empêche ainsi beaucoup de mal ; il est vrai qu'elle ne suffit pas pour rendre tout le monde heureux... »

Citons maintenant du même travail quelques passages sur le socialisme :

« Le mot socialisme, cela est évident, dérive de la société ; Pierre Leroux prétend l'avoir « forgé », vers 1833, pour offrir une opposition au mot individualisme qui commençait à avoir cours. L'ancien saint-simonien a lui-même défini le nouveau mot : « une organisation politique dans laquelle l'individu sera sacrifié à cette entité qu'on nomme la société ¹. » Cette définition est quelque peu abstraite, et l'on peut se demander si elle caractérise encore le socialisme actuel, qui a cessé de rester dans le domaine de la spéculation ou de la rêverie. Il est entré bruyamment dans la vie réelle ; il a ouvert une lutte contre l'organisation sociale existante, et conquis sa place au soleil. Il est devenu une puissance avec laquelle il faut compter. Il ne s'agit plus, comme autrefois, de défendre le faible contre le fort,

¹ Dans la *Grève de Samarez*, 1863, p. 255 et 365, Louis Reybaud, s'est servi du mot en 1836 (V. notre *Dict. gén. de la Politique*, V. Socialisme). Il paraît qu'on l'a employé en Angleterre dès 1835, sous les auspices d'Owen.

effort avec lequel tous les hommes de bien, et surtout les disciples d'Adam Smith, doivent sympathiser ; il s'agit de renverser ce qui existe, de se mettre à la place des autres, de devenir les maîtres et d'en tirer les conséquences. Les chefs du mouvement prétendent que, à un jour prochain, ils seront les plus forts, qu'ils gouverneront l'État et réorganiseront la société, mais nous sommes fortement convaincu qu'ils se trompent ; probablement, les plus intelligents d'entre eux n'y croient pas eux-mêmes, mais la « tactique » politique... et psychologique exige qu'on ait l'air d'être sûr de la victoire. On peut cependant affirmer que la nature humaine, le degré de culture intellectuelle et morale acquis de la civilisation, et bien d'autres forces latentes et patentes s'opposeront toujours à la « révolution sociale ». Nous croyons l'avoir plusieurs fois démontré.

« Le socialisme s'étant ainsi étendu, ses doctrines ont été nombre de fois exposées, tant sous une forme scientifique que sous une forme populaire. Ces exposés ont assez rarement été accompagnés d'une définition. Le « peuple » qu'on veut convertir n'en n'a pas besoin. On sait qu'il est crédule, il est imparfaitement instruit, et ses actes sont plus souvent le résultat d'une impulsion que de la réflexion. La majorité des hommes de toutes les classes de la société, d'ailleurs, sont plutôt mus par les sentiments que par la raison. Et comme personne n'aime ses supérieurs, ou les gens plus heureux, plus beaux, plus riches et plus distingués que soi, on peut, à la rigueur, se passer de théories ; on a qu'à dire aux ouvriers : votre patron vous exploite, il vous vole, il s'engraisse de votre travail, pour qu'ils le croient. En tout cas, ils ne sont pas difficiles sur les preuves. On a de la peine à comprendre que les ouvriers se soumettent si aveuglément à ceux qui les mènent. Les employés aussi commencent à se laisser gagner, sinon aux nouvelles doctrines, du moins par le nouveau parti, sans que le socialisme puisse rien leur offrir de positif, car il ne prévoit que le travail manuel, qui ne comprend pas l'écriture. C'est que les employés aussi ont des supérieurs à haïr. Si l'on s'en tient au contenu des discours prononcés par ses apôtres et par les agitateurs, on doit définir le socialisme comme la *religion des mécontents*. Ces mécontents consentent bien à détruire la société actuelle, qui les laisse dans une infériorité blessante pour leur amour-propre, et parfois dans la misère ; mais ce n'est pas du tout pour la remplacer par une société idéale ou imaginaire, dans laquelle les individus ne

compteraient pas. Ils tiennent absolument à compter, ils tiennent ardemment à être heureux, ils ne renoncent nullement à leur individualité. On l'a souvent dit et démontré, les socialistes, en dépit des doctrines exposées dans les livres et brochures du parti, sont des individualistes renforcés (par exemple, M. Scähoffle dit *potenzierte Individualisten*), la définition de Pierre Leroux ne s'applique pas à eux. La définition actuelle du socialisme pourrait bien se réduire à ceci : Le socialisme, c'est la suppression de la propriété privée et la centralisation de la production et de la distribution... »

Nous ne saurions avoir l'intention de traiter ici à fond du socialisme ¹, il a suffi d'en signaler quelques traits : nous abordons maintenant la comparaison entre les deux doctrines qui semblent actuellement se disputer le terrain.

Ce qui distingue fondamentalement l'individualisme du socialisme, c'est la propriété privée. Des deux principales écoles socialistes, les communistes la suppriment tout à fait ; les collectivistes — c'est actuellement l'école dominante — se bornent à retirer aux particuliers les terres, les bâtiments, les machines, les capitaux, en un mot les moyens de production de toutes sortes, mais ils leur laissent les objets de consommation. Ainsi, les vêtements qu'on porte, les denrées qui entrent dans les repas et *quelques autres objets* restent propriété privée². On a déjà posé la question relativement à l'aiguille qui, on le sait, est un instrument de travail, un outil ; mais les maîtres de la doctrine ont répondu qu'on permettrait les aiguilles pour les besoins du ménage, pour le raccommodage, avec prohibition expresse de travailler pour autrui.

La propriété privée de la terre et de tous les moyens de production serait supprimée — elle passerait à l'État ou à la société — afin de changer le mode de production et de distribution des biens économiques ou, comme on dit aussi,

¹ Voyez le travail précité, puis *Le Socialisme contemporain* (librairie Hachette) et *l'Europe politique et sociale*, même librairie.

² Les communistes eux-mêmes sont obligés d'accorder aux consommateurs le droit d'user et d'abuser de la denrée qu'ils vont porter à la bouche. Les concessions que les collectivistes semblent faire ne sont qu'apparentes. Sont-elles de bonne foi ?

des richesses. La production se ferait en commun, dans des ateliers nationaux ; sur la distribution, qui est le point capital du socialisme, les deux écoles sont en désaccord : les communistes veulent donner à chacun « selon ses besoins » ; les collectivistes ne promettent à chacun que « le produit entier de son travail ». Pour tous, la suppression de la propriété privée est le moyen d'empêcher que personne ne puisse jouir d'un revenu sans l'avoir produit par son travail manuel actuel.

L'égalité de jouissance, vers laquelle on tend, ne serait cependant réalisée ni par les communistes ni par les collectivistes. Les communistes, donnant à chacun selon ses besoins, ne pourraient le faire qu'aux dépens de ceux dont les besoins sont moindres, et si les plus sobres, comme c'est souvent le cas, sont les plus laborieux et les plus habiles, l'injustice devient flagrante. Ajoutons que les grands besoins sont souvent factices.

D'ailleurs, la satisfaction des besoins dépend des résultats de la production. Si les saisons ont été défavorables ou les travailleurs paresseux, bien des besoins se passeront de satisfaction.

Les collectivistes ne payent que le travail effectif, mais comment ? La monnaie métallique étant supprimée, on se sert de bons représentant une unité de travail, une heure ou un jour : c'est un papier-monnaie. Tous les citoyens travaillent ensemble par groupes professionnels, livrant leurs produits aux magasins de l'État contre des bons de travail, et s'y fournissant en échange des objets qui leur sont nécessaires¹. Or, chacun étant payé selon ses produits, donc selon son mérite, il y aurait encore, sinon une inégalité réelle, du moins d'apparentes inégalités qui causeraient de continuelles disputes, des rixes et pire.

Voici ce qui aggraverait ces inégalités. C'est bien le temps employé au travail qui est la mesure de la valeur, mais il y a travail et travail. K. Marx distingue, en effet,

¹ Est-ce que la recette et la dépense s'équilibreront toujours ?

le travail ordinaire, ou simple, du travail « qualifié » ou supérieur (voy. p. 154) ; ce dernier compte pour plusieurs fois le travail simple. Par conséquent, une heure de travail d'un cordonnier vaut peut-être deux heures du travail d'un ferrassier ; le travail d'un horloger vaut peut-être trois fois autant, l'heure d'Aristote mille fois autant — ou rien du tout, selon quelques-uns, parce que ce n'est pas du travail manuel. Cette tarification, en effet, n'est pas encore faite, on l'a assez à reprochée K. Marx, on a même dit que cette lacune rendait son système caduc. Le célèbre agitateur s'était tiré d'affaire en disant que cela s'arrangerait tout seul ¹. Mais non, cela ne s'arrangera pas tout seul, à l'amiable, car les amours-propres, doublés d'un intérêt très matériel, ne sont pas accommodants. Supposons cependant que le tarif ait pu être établi ou imposé d'une façon quelconque, il y aurait là assurément une cause insurmontable d'inégalité.

K. Marx en a cependant encore créé une autre, involontairement sans doute, mais c'était inévitable, car il y a des travailleurs habiles et des maladroits, des laborieux et des paresseux, des gens pourvus d'outils perfectionnés, au courant des perfectionnements et des tours de main, et d'autres moins bien partagés, de sorte que l'un produira en une journée trois, quatre, cinq fois autant qu'un autre. Pour chaque profession, on fixera donc le produit normal (K. Marx dit : social) d'une journée, et ces tâches moyennes corrigeront ce que le temps brut aurait de vicieux dans ses résultats. Supposons que cette mesure soit pour le cordonnier d'un soulier par jour ; celui qui en ferait deux aurait gagné deux journées, et celui qui n'aurait fait que la moitié d'un soulier aurait gagné une demi-journée seulement. Voilà donc trois hommes d'une même profession, l'un gagne rien que du pain, l'autre du pain et de la viande, le troisième du pain, de la viande et du vin. Un socialiste

¹ La preuve, dit-il, que cela s'est arrangé dans la société bourgeoise. Mais ce serait précisément une raison pour que cela ne s'arrangeât pas dans la société socialiste, qui est tout autre.

l'a dit, la question sociale est une question de ventre, mais c'est aussi la tendance à l'égalité des jouissances : comment accorder ici le ventre et l'égalité ?

Voilà déjà deux difficultés insolubles ; voici la troisième : c'est l'agriculture qui nous la fournit, et cette troisième difficulté est triple à elle seule. Numérotons-les : 1° Le cultivateur ne peut pas travailler en tout temps ; si la neige couvre la terre pendant trois mois et que tout est gelé, il sera forcé de chômer, car on ne pourra pas l'occuper à faire des montres ; comment lui comptera-t-on les heures de chômage ? — 2° Il est des terres de première qualité et des terres de quatrième ; comme la quantité produite est un des éléments du tarif, comptera-t-on plus ou moins d'heures à l'un ou à l'autre par hectolitre de blé ? Les cultivateurs supporteront-ils sans sourciller la variété arbitraire des évaluations ? — 3° Et l'influence des saisons ? Si la pluie manque ou est surabondante, si le soleil ne fait pas son devoir ou le fait trop ardemment ? C'est que le système socialiste ne tient pas compte de l'abondance et de la rareté.

Nous n'en avons pas fini avec les difficultés. Chacun pourra-t-il, comme sous le régime de l'individualisme, choisir librement sa profession, ou la commune qu'il veut habiter ? Aucunement. Il se peut qu'il y ait trop d'horlogers en France — l'offre de montres dans les magasins de l'État dépasse la demande — alors le gouvernement central, s'il y en a un, décidera que — mettons — 4.000 horlogers changeront de profession : il en enverra 50 travailler dans les mines de la Loire ; il en fera entrer 3 dans le corps des vidangeurs de Paris, 500 devront renforcer les ateliers de la Charente, les autres travailleront dans les filatures de Rouen. Ce serait là seulement l'article 1^{er} du décret ; l'article 2 déciderait qu'il n'y aura pas d'indemnité pour les horlogers déplacés, qui auront dorénavant à fournir un travail moins bien payé, le tarif le considérant comme inférieur.

Conçoit-on un gouvernement chargé de diriger la vaste usine française avec ses 38 millions d'habitants (sans les

colonies), distribués en 37.000 communes, s'occupant de 1.000 à 2.000 professions, exigeant l'une des centaines de mille, d'autres quelques milliers, quelques centaines ou quelques douzaines de travailleurs différant par le sexe, l'âge, le savoir et l'expérience, chargés de produire une immense variété d'objets, des livres et des carottes, des oignons et des tableaux, des chevaux et des bougies, des mouchoirs et des cigares. Et si, dans l'administration de cette vaste usine, une erreur de calcul, une erreur de raisonnement, une erreur de transmission était commise, est-ce Nancy qui manquerait de pain, Lille qui n'aurait pas de sel ou Marseille qui serait obligé d'aller nu-pieds ?

Faisons une très grande concession : toutes les hypothèses étant permises, supposons qu'un pareil régime se soit établi et se maintienne : à quel prix ce succès du socialisme serait-il obtenu ? Nous nous bornerons à une courte énumération des sacrifices à faire :

1° On perdrait le droit d'aller et de venir et de choisir sa profession ;

2° Faute de stimulants naturels : par exemple, le désir d'acquérir de la propriété, de la réputation ou de la gloire, etc., les progrès s'arrêteraient ;

3° Les sciences, les arts, les industries qui forment le goût périliteraient ;

4° Il faudrait limiter l'accroissement de la population, pour que la misère ne devienne pas trop poignante ;

5° La sécurité du lendemain disparaîtrait. D'où viendrait le blé, si les saisons étaient défavorables en France ? Au lieu de 10.000 marchands ayant le défaut — bienfaisant dans la circonstance — d'être après au gain, un chef des subsistances serait chargé de la prévoyance ; or, 10.000 en savent plus long qu'un, travaillent aussi davantage, et leur stimulant est plus énergique. Du reste, il n'y aurait pas de commerce extérieur. Il est inconcevable sous ce régime. D'où viendrait le blé ?

En entendant parler de 10.000 marchands, un socialiste se serait peut-être écrié avec Proudhon : *anarchie !*

K. Marx et d'autres ont répété ce mot. Dans une société individualiste, disaient-ils, chaque producteur va de l'avant selon son appréciation personnelle, cherchant à tirer de son côté la grosse part des affaires ; ne se croyant jamais assez riche, il multiplie ses produits et cause un trop-plein suivi d'une crise. Ces critiques, dans leurs développements, parlent comme si l'ouvrier seul souffrait des crises ; ils ont quelque peu l'air d'insinuer que, si le fabricant fait faillite ou perd sa fortune, c'est uniquement pour nuire à l'ouvrier.

Les crises sont un mal, sans aucun doute, mais elles se rencontreraient sous le régime socialiste comme sous le régime individualiste, et avec plus de fréquence et de gravité. Chaque erreur d'un fonctionnaire serait ressentie par le groupe entier des hommes dont il dirige la production, et, en pareil cas, si les administrés souffrent, ce n'est pas leur faute, car il leur manque l'initiative et la liberté. Sous le régime individualiste, les fabricants commettent parfois des erreurs, mais ils en supportent les conséquences ¹. On soutient que les chefs des bureaux de production sociale évalueront ou connaîtront bien les besoins et les ressources des populations, parce qu'ils auront à leur disposition des statistiques et des enquêtes ; mais on se trompe doublement, d'abord ces renseignements ne seront pas toujours exacts (peut-être jamais) et, en tout cas, n'aideront pas à prévoir l'effet des saisons.

Quoi qu'il en soit, la prétendue anarchie économique qui régnerait dans notre société individualiste n'empêche pas que les approvisionnements se fassent régulièrement. On trouve toujours sur le marché tout ce dont on a besoin en produits d'Asie ou d'Amérique, d'Afrique ou d'Australie, sans parler des pays d'Europe qui, pour les marchandises, sont presque comme s'ils étaient les différentes chambres d'une même maison. N'a-t-on pas le télégraphe et les chemins de fer ?

¹ M. Bebel reconnaît que les négociants ou fabricants se préoccupent de prévoir les besoins et y réussissent dans une certaine mesure, mais pas assez, selon lui.

D'après ce qui précède, on sera convaincu que le travailleur socialiste, manquant de stimulants (gloire, propriété, etc.), produira moins que le travailleur individualiste. Tout travail sera une fonction, et le fonctionnaire fait juste ce qu'il doit et pas davantage ; s'il faisait du zèle, on lui donnerait sur les doigts¹. Quant au dévouement, il n'y a aucune raison pour qu'il soit plus commun sous le régime socialiste que sous le régime individualiste. En tout cas, chez les socialistes, il y aura moins de gens ayant le temps d'être dévoués, il n'y aura pas d'oisifs, tout le monde sera occupé à gagner sa vie au jour le jour : ce n'est pas le superflu, ou l'abondance qu'on partagera, si l'on partage, mais le nécessaire, ce qui est plus dur et beaucoup plus rare. On s'occupera des malades et des infirmes sous le régime socialiste, mais le dévouement n'y sera pour rien, car on en prélèvera les frais sur la production nationale.

Ces prélèvements sur la production nationale devraient inquiéter les socialistes. Sous leur régime, les citoyens n'ont pas, chacun pour sa part, la garde des produits nationaux ; cette garde est le privilège des fonctionnaires de l'État. Or, les impôts étant remplacés par des prélèvements sur la production nationale, il est à craindre que l'armée des fonctionnaires n'écorne un peu trop fortement cette production nationale. La part des travailleurs, leurs productions, se trouveraient diminuées d'autant, il en résulterait qu'ils n'obtiendraient pas le produit entier de leur travail. Et pourtant, le principal, on peut dire l'unique grief que les socialistes font valoir contre le régime actuel, c'est que les ouvriers n'y reçoivent pas la totalité du produit de leur travail, les patrons font un prélèvement. Ils n'échapperont pas au prélèvement, puisque l'État socialiste le ferait également, seulement il lui don-

¹ Talleyrand avait raison : surtout pas de zèle. C'est que le zèle emporte loin du but. Ajoutons que le zèle du subordonné est un reproche indirect pour le supérieur, qui peut aussi être jaloux des résultats obtenus par un autre que lui.

nerait un autre nom, ce qui sauverait l'amour-propre des contribuables.

On prétendra, mais à tort, que, s'il n'y a pas beaucoup de place pour le dévouement dans l'État socialiste, il y en a encore moins dans l'État individualiste. Le dévouement est un sentiment ou une disposition de notre âme, vous pouvez dire, si vous le préférez, un état nerveux, qui diffère en quantité et en qualité d'un homme à l'autre et qui ne dépend ni de la forme du gouvernement ni de l'organisation administrative, mais qui suppose, pour s'exercer, un certain degré de liberté. Or, la liberté est plus grande sous le régime individualiste, les combinaisons sociales sont plus variées, les occasions offertes au dévouement plus nombreuses, les récompenses plus nombreuses. Dire que sous le régime individualiste l'égoïsme règne seul, c'est prétendre qu'un pays sera peuplé uniquement d'habitants purement raisonnables, calculateurs et dénués de sentiments. La raison joue ici-bas un rôle relativement si petit, qu'on se rapprocherait un peu plus de la vérité en attribuant aux populations un excès de sentiment¹. En tous cas, quoique l'intérêt personnel semble dominer parmi les hommes, il n'en existe peut-être pas un seul qui soit tout à fait privé d'esprit de dévouement. Seulement cette qualité semble se spécialiser comme les facultés intellectuelles : l'un se dévoue pour sa religion, l'autre pour sa patrie, le troisième pour les pauvres, d'autres encore, qui pour sa profession, qui pour sa maîtresse ou ses complices. Il est des marais dont s'écoule un ruisseau limpide, et la fleur la plus vénéneuse offre souvent une trace de miel.

Encore une fois, les qualités de l'âme, ou les instincts sympathiques — nous voudrions employer des termes neutres, c'est-à-dire sans attaches philosophiques ou religieuses — existent sous tous les régimes, mais quand

¹ C'est parce que la raison est toujours plus ou moins influencée par le sentiment qu'on parvient si rarement à convaincre les gens. Souvent la passion veille à la porte et ne laisse pas entrer vos arguments.

pourraient se manifester ces qualités lorsqu'on s'efforce de réduire les hommes au même niveau : lorsqu'on les enrégimente pour les charger, par groupes, de la même tâche ; lorsqu'on les délivre — du moins en apparence — de toute préoccupation de l'avenir ; lorsque la vie est monotone et mesquine, sans but élevé, sans souci et sans stimulant ?

N'est-ce pas une vie purement animale, semblable à celle de certains sauvages rencontrés par les premiers navigateurs dans les îles du Pacifique ? N'aimera-t-on pas mieux, ne trouvera-t-on pas plus féconde la vie du monde dit individualiste, malgré ses luttes et son égoïsme ? Car, malgré tout, dans le plus grand nombre des cas, l'intérêt privé travaille au profit de l'intérêt général, volontairement ou non. Ce commerçant qui, pour s'enrichir, fait venir mille sacs de café du Brésil, contribue à votre bien-être. Peu vous importe qu'il n'ait pas pensé à vous ; si le service qu'il vous rend est intéressé, vous le payez, tout est dit, et vous êtes dispensé de la reconnaissance. Bien des gens aiment mieux payer que remercier. Nous avons cité un exemple entre cent mille, car tous nos besoins sont satisfaits à l'aide du travail intéressé des autres ; mais peut-on être sévère envers l'intérêt personnel quand le bien qu'il fait l'emporte sur le mal... et surtout quand vous qui le blâmez en êtes affecté au même degré que les victimes de votre jugement ?

Il y a en ces matières beaucoup de passions et beaucoup de déclamations ; avec des adversaires pareils il est inutile de discuter, car ils sont de la catégorie des sourds qui ne veulent pas entendre. Aussi est-ce uniquement par acquit de conscience que nous répondrons à cette question insidieuse : en cas de conflit entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, lequel des deux l'emportera ? Nous répondons : Si l'un des deux dort, c'est celui qui veille ; si les deux ont les yeux ouverts, c'est toujours l'intérêt général qui aura le dessus, car il est le plus fort, et c'est la force qui gouverne les États. Malheureusement, la force

n'est pas toujours la justice, mais elle a le pouvoir de casser ce qui ne veut pas se plier. Est-il possible qu'une puissance ainsi armée ait toujours raison ? Ce qui doit en faire douter, c'est que les efforts de l'humanité ont toujours tendu à émanciper l'individu. La liberté par excellence, c'est la liberté individuelle, elle comprend toutes les « libertés nécessaires ». La lutte contre l'esclavage, la lutte contre le despotisme et l'absolutisme, contre la tyrannie de l'Église, contre les privilèges — lisez les principes de 89 — c'est la revendication de la liberté individuelle. Le socialisme lui-même, qui tend cependant à assujettir toutes les volontés à sa règle étroite et liberticide, parle de liberté ; mais c'est une simple étiquette sur un bocal vide.

Comme la société, l'État¹ aussi jouit de la suprématie sur l'individu, et par la même raison, c'est qu'il est le plus fort. Partout la force prime le droit... *quand ils ne sont pas d'accord* ; mais quand ils sont d'accord, c'est la force qui semble être assujettie au droit. Comme la force tend à abuser de sa puissance, des individus, des masses d'individus ont bien souvent été en lutte contre l'État ? Qu'est-ce que l'État ? C'est par habitude que nous nous servons de ce mot abstrait, auquel certaines écoles voudraient conférer une personnalité particulière, afin de pouvoir lui attribuer toutes les sagesse, toutes les tendances morales, toutes les prévisions qui sont refusées aux simples administrés, aux individus. Comme si l'État ne se composait pas, lui aussi, d'individus — détenteurs du pouvoir, il est vrai ; — comme si ces individus n'étaient pas de la même nation ; comme s'ils naissaient plus intelligents, moins passionnés ; comme s'ils étaient au-dessus des préjugés, sourds aux suggestions de l'intérêt personnel ! Comment ose-t-on parler d'un État « éthique »,

¹ L'État et la société se confondent assez souvent et n'en font qu'un ; toutefois, on a cherché à les distinguer. Le plus souvent, la société est considérée comme le groupe économique ; l'État, comme le groupe politique. En d'autres termes : la nation (sans le gouvernement) répond à l'idée de société ; ajoutez-y le gouvernement, la nation devient État. On prend aussi la société comme synonyme d'humanité.

quand l'histoire est pleine de persécutions politiques, religieuses et autres, de coups d'État et de coups de majorité et que les publicistes de tous les pays — la part de l'exagération faite — trouvent dans les actes publics immensément plus à critiquer qu'à louer.

C'est par toutes ces raisons et dans l'intérêt de la liberté et de la dignité humaines que les économistes et les publicistes libéraux voudraient restreindre les pouvoirs de l'État au strict nécessaire, à son domaine propre : l'intérêt général. Les limites des pouvoirs de l'État sont difficiles à poser *a priori* ; on ne saurait les circonscrire autour de la sécurité intérieure et extérieure, la justice ou le respect des contrats, les entreprises qui dépassent les moyens d'individus groupés. Les convenances de l'intervention de l'État doivent être examinées dans chaque cas en particulier. La décision ne sera bonne que si l'on a consulté la raison en évitant de se laisser influencer par la passion... et qui nous garantit que nous ne prenons pas la voix de l'une pour la voix de l'autre ? Malgré tout ce qu'on en a dit, la lutte des intérêts individuels — *quand la société tout entière y est mêlée* — quand le choc de toutes les volontés est éclairé par la lumière de toutes les raisons, produit encore le résultat le moins injuste et le moins défavorable à la société. (V. le chap. xvi).

Nous avons déjà déclaré de ne pas pouvoir traiter ici, dans toute son étendue, soit l'histoire du socialisme et l'exposé de ses doctrines, soit le rapport de l'individu et de l'État et le développement des attributions de ce dernier ; il existe des livres spéciaux sur la matière, et nous en citons quelques-uns en note ¹ ; notre but est plus spécial, c'est de passer en revue

¹ Outre les livres de MM. de Laveley, Mehring, Adler, Contzen, Dühring, Bebel, Liebknecht, Malon, Kautzky, nous signalons les suivants :

Paul Leroy-Beaulieu, une série d'articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1889, et son ouvrage sur le collectivisme.

Jourdan, *Le rôle de l'État*.

Villey, *Le rôle de l'État*.

Herbert-Spencer, *L'individu et l'État*.

Dupont-White, *L'individu et l'État*, et quelques autres.

les opinions émises dans un certain nombre d'écrits traitant de la matière qui nous occupe en ce moment et de réfuter les principales objections que nous rencontrerons.

Nous aurions voulu commencer par les ouvrages des socialistes de profession, des socialistes révolutionnaires, des « socialistes extrêmes », mais ils ne nous offrent guère que des assertions mêlées d'injures. Prenons donc le *Manuel d'économie sociale* de Benoit Malon ; cet auteur étant un savant, nous l'avons consulté de préférence. Le capital étant la question fondamentale, nous ouvrons le chapitre viii ; il demande : d'où vient le capital ? et répond ainsi : « Les économistes disent : *le capital est du travail accumulé*. C'est exact. — Ils ajoutent : les capitaux, fils du travail, s'accumulent par l'épargne. Voilà le sophisme. Il est bien évident que dire travail accumulé, c'est dire produit du travail épargné. Mais qui épargne ? — Ici l'ironie des économistes est atroce » L'auteur soutient naturellement que les bourgeois seuls épargnent après s'être emparés du travail de l'ouvrier. Or, les ouvriers épargnent ; voyez les comptes rendus des caisses d'épargne privées : on y trouve accumulé (1883) plus de 2.200 millions d'épargne, et 200 millions dans la caisse postale — fin 1893 l'épargne est de 4,128 millions, plus 899 à la caisse postale : ce n'est donc rien, cela ? Tout ne vient pas sans doute des ouvriers d'industrie ; il y a encore les journaliers agricoles, les domestiques, les employés, les militaires et autres ; mais ils y ont leur bonne part.

Selon Malon, l'ouvrier ne peut pas épargner, parce que, dit-il, comme Ricardo et d'autres l'enseignent, les salaires sont toujours réduits au strict nécessaire pour vivre. Ce n'est pas exact : Ricardo sait que les salaires sont tantôt élevés et tantôt bas, mais les ouvriers ne savent souvent pas utiliser la prospérité qui s'offre et en tirer raisonnablement parti. Ils se laissent aller, tout en prenant l'habitude de consommer en proportion de leur gain, ils se multiplient sans prudence et se créent une concurrence ; c'est, dit Ricardo, la concurrence qu'ils se sont créée eux-mêmes qui fait descendre les salaires. Eux-mêmes ? Mais est-ce que jamais on reconnaît ses propres fautes, le malheur qui vous arrive est toujours la faute de quelqu'un, d'un autre. J'ajouterai encore une observation, qui n'est pas moins vieille : ce ne sont pas les recettes, ce sont les dépenses qui permettent d'épargner, car épargner, c'est se priver. J'ai connu un fabricant de voitures qui a gagné 2 francs par jour au

début de sa carrière, et qui trouvait le moyen de faire des économies sur cette maigre pitance ¹.

Il n'y a pas à discuter avec des gens surexcités par la haine, et dont tous les arguments prennent la forme d'une injure ; nous relèverons cependant, dans les chapitres spéciaux, tout ce qui peut être considéré comme un argument. Ici nous ne voulions discuter que les questions d'organisation, et sur cette matière nous ne trouvons, dans les publications françaises ultra-socialistes que nous venons de parcourir, que des assertions : sous le régime socialiste ou communiste, nous dit-on, l'homme n'aura plus d'égoïsme, et, débarrassé de ce stimulant, il produira davantage ; dans sa joie d'être labourée par des socialistes, la terre triplera spontanément son rendement. Il n'y a aucun intérêt à opposer assertion à assertion, nous nous adressons donc à des publications allemandes qui prétendent ne pas se borner à faire de la critique, mais qui se proposent de trouver des solutions.

La *Zukunft* (l'Avenir), revue socialiste qui paraissait à Berlin, nous offre, n° du 15 avril 1878, un article intitulé : « L'augmentation des produits par l'exploitation selon le mode socialiste. » Voici son argumentation : aujourd'hui on ne recherche que le produit net, les socialistes ne tendront que vers le produit brut. Examinons cette proposition. L'auteur semble croire que le produit net est un autre résultat matériel que le produit brut, tandis que la différence entre ces deux produits ne s'établit que par la comptabilité. Est-ce que le socialisme n'en aura pas ? Le capitaliste qui vise au produit net a un intérêt majeur à obtenir d'abord le plus fort produit brut possible. Les deux produits brut et net ne s'excluent donc pas. Et comment l'un se trans-

¹ Voici comment Malon définit le socialisme :

« Le socialisme, c'est l'Humanité en marche vers une civilisation supérieure et portant dans les vastes plis de son manteau constellé, en même temps que toutes les espérances de libération et de justice des opprimés et des exploités, toutes les hautes aspirations mentales, sentimentales et esthétiques de l'âme humaine. » Malon ajoute immédiatement :

« Les adversaires ne s'y trompent pas, et ils reprochent aux socialistes d'être des ennemis de la Religion, de la Famille, de la Propriété et de l'Etat. En effet, le socialisme apporte de nouvelles conceptions éthiques, familiales, propriétaires et politiques. Il est certain, par exemple, que la morale vieillie et étroite des religions révélées ne saurait le satisfaire. Au sens religieux proprement dit, il substitue le sens social ; au culte d'une entité abstraite, le culte de l'humanité. » *Précis de socialisme* (Paris, Alcan, 1892), p. 177, 178.

La « Morale vieillie et étroite des religions révélées » défend de convoiter la femme et les biens d'autrui, est-ce que la morale « Culte de l'Humanité » est du même avis ?

forme-t-il en l'autre? Simplement par un procédé de distribution : à l'un des coopérateurs on rembourse les matières premières qu'il a fournies, à l'autre on paye le travail, à d'autres encore on verse des indemnités pour les divers services qu'ils ont rendus. Ce qui reste est le produit net, qui prend le nom de rente ou de bénéfice, selon le cas. Ce premier argument ne porte donc pas : sous tous les régimes, on tend à augmenter le produit brut.

Autre argument. Dans l'État socialiste, le sol ne sera pas morcelé, on pourra employer la machine à vapeur et les procédés perfectionnés, et il n'y aura pas de produit net qui renchérit les denrées. L'auteur de l'article ne semble pas bien connaître l'agriculture. La charrue à vapeur ne rend pas les services de la Mule-Jenny, qui file à elle seule, dit-on, autant que 1.500 femmes avec leurs rouets. Elle fait cependant plus de besogne qu'un attelage quelconque, mais pas de la meilleure besogne, et certainement la bêche fournirait un travail plus parfait. Le mérite de la vapeur consiste à diminuer les frais de production; il faut moins de bras, mais est-ce là ce que recherche le socialisme? Il lui faut plus de gerbes de blé, et il n'a nullement prouvé qu'il les obtiendrait. Diminuer les frais et augmenter les produits, ce sont deux choses fort différentes.

Dans le numéro du 1^{er} juillet de la même revue, on prétend réfuter l'objection tirée du travail intellectuel. On rappelle d'abord qu'il est possible de gagner sa vie par un travail manuel tout en s'occupant accessoirement de science, preuve Spinoza. Ce que Spinoza a fait, tout le monde peut le faire. Toutefois, l'auteur lui-même semble un peu en douter, seulement, ce dont il ne doute pas, quoique la chose soit peu vraisemblable, c'est que lorsqu'un jeune homme montrera du talent, sous le régime égalitaire, on s'empressera de le seconder, on lui facilitera les études, etc.¹. On ne dit pas qui entretiendra les universités et les écoles des beaux-arts. Mais que feront les écrivains? Je lis et relis les pages 572 et 573 de la *Zukunft* et ne suis pas trop rassuré sur le sort des publicistes et des auteurs futurs. D'abord, dit-il, les 9/10 de ce qui paraît aujourd'hui ne vaudrait pas la peine d'être regretté — en quoi je suis de son avis, en principe, nous différerons seulement dans l'application; —

¹ Lorsqu'on a fondé les écoles primaires, les paysans disaient : je n'ai pas su lire, mon père non plus, et mon fils peut s'en passer également.

quant au dixième restant, il y aura sans doute des imprimeries, car il y aura peut-être des journaux et revues, en supposant qu'il y ait des abonnés. Puis, avec la liberté qui régnera, on pourra publiquement faire la preuve de son talent, on trouvera des souscripteurs pour l'œuvre à publier, et alors l'éditeur ne manquera pas. Ce que nous promet l'auteur (p. 372 et 373) n'est pas très encourageant, mais la société socialiste y est encore flattée, car il parle (un peu en hésitant) d'abonnés et de souscripteurs. Or, l'argent n'existera pas, on n'aura que des *bons de travail* pour des heures ou des journées, et certainement on ne s'en procurera que le minimum nécessaire pour payer sa nourriture ; personne n'aura assez de ces *bons* pour payer une *Histoire de France*, fût-elle de Louis Blanc. Mais est-ce que sous le régime social quelqu'un songerait à écrire une pareille histoire ? Trouverait-on quelque part les documents nécessaires ? C'est tout à fait improbable.

La rémunération sera-t-elle proportionnelle au travail, au mérite, ou sera-t-elle conforme aux besoins ? La *Zukunft* (l'Avenir) du 1^{er} juin 1878 renferme un article intitulé : « La répartition des produits du travail. » L'auteur n'est pas tout à fait communiste, il admet bien qu'il y ait des inégalités, par exemple : « des parents achèteront un piano à l'enfant doué pour la musique, et non aux autres ¹ » ; néanmoins, il ne peut pas admettre les *bons de travail* de K. Marx, qui rétabliraient le commerce et le marchandage en changeant seulement de monnaies. Presqu'à la même époque, une revue paraissant à Zurich, *Die neue Gesellschaft* (La nouvelle société), n° de mars 1878, publie un article sur « l'injustice (*Nichtberechtigung*) de la répartition inégale de l'indemnité pour le travail dans l'Etat de l'avenir » (p. 284 et suiv.).

L'auteur de cet article commence par reconnaître que la presse socialiste, dans l'intérêt de la propagande, n'y dit pas toute sa pensée relativement à ce qui adviendra de la propriété ; il admet qu'il « faut être prudent » et que c'est « grâce à cette tactique qu'on a gagné tant d'adhérents » ; mais le moment est venu d'éclairer au moins « les pionniers » de l'œuvre. Il aborde donc la question de la distribution. Il reconnaît que la majorité des socialistes pensent qu'il faut rétribuer chacun selon les

¹ Voyez-vous d'ici le terrassier achetant un piano à celui de ses enfants qui montre des dispositions pour la musique ? Sera-ce un piano d'Erard ou un piano de Pleyel ?

services qu'il rend, car, disent les partisans de ce principe : 1° c'est la justice qui le veut ainsi ; 2° c'est la nécessité de conserver un stimulant qui le commande. L'auteur se pose comme l'organe de la minorité, qui réclame le partage selon le besoin de chacun. Selon lui, ce partage égal est la *vraie* justice, car : 1° nos capacités sont un don gratuit de la nature, et 2° les services qu'on peut rendre dépendent de nos capacités. Donc c'est un simple devoir de contribuer au bien général dans la mesure de nos forces, selon nos moyens ¹. Quant au stimulant, si l'égoïsme est supprimé, il reste encore l'ambition, sans compter que l'assiduité au travail est un effet de notre tempérament ; la nature fait tout, pas n'est besoin de stimulant. L'auteur oublie que la paresse et l'indolence, sans compter les autres défauts ou vices, sont également dans la nature. Je ne crois pas que la majorité se laissera convaincre par les arguments qui viennent d'être présentés au nom de la minorité, ne serait-ce que par « tactique » ; on mécontenterait tous ceux qui se sentent quelque valeur. En fait, considérant que l'envie est également dans la nature et que la majorité des hommes est médiocrement douée, le socialisme, s'il pouvait s'établir, ne tarderait pas à tomber dans le partage égal des produits de tous.

La lecture des ouvrages des socialistes causera plus d'une déception : à côté d'une critique violente, généralement plus qu'exagérée, on ne trouve que de rares propositions positives, et ces propositions ne sont que des opinions individuelles contredites par d'autres opinions. Dans les revues que nous venons de citer, le rédacteur en chef dit souvent en note qu'il est d'un autre avis que l'auteur de l'article. Or, peut-on déranger une organisation sociale dont les bases existent depuis des milliers d'années pour la refaire à l'image des conceptions du premier venu ?

Consultons cependant, avant de clore ce chapitre, les ouvrages de quelques hommes compétents, en choisissant de préférence ceux qui ont montré de la sympathie pour le socialisme. Nous devons ici mettre en tête M. Schæffle, dont nous avons rencontré le nom dans la *Neue Gesellschaft* citée ci-dessus et qui a pris position dans la « Quintessence du socialisme » et dans son grand traité sur l'*Organisation et la vie sociales*. Nous avons sous les yeux une brochure intitulée : *Die Aussichtslosigkeit der*

¹ Mais (ce qu'on n'ajoute pas) ce serait aussi un devoir de se contenter de pain sec, si la nature vous avait refusé des capacités supérieures.

Socialdemocratie (2^e éd. Tubingue, Laupp, 1885), dans laquelle M. Schæffle s'applique à atténuer, presque à réfuter sa précédente brochure (*La Quintessence*), et nous allons analyser les pages 24 et suivantes, dans lesquelles l'auteur démontre que le collectivisme démocratique est irréalisable. Nous résumons les idées de M. Schæffle.

1^o C'est une première illusion, de croire qu'il soit possible d'organiser une production collective dans un pays où « toute la pyramide sociale ¹ forme une république démocratique ». Une pareille organisation de la production suppose nécessairement un pouvoir central fort qui tienne en mouvement régulier les rouages compliqués de la vaste machine sociale. Et s'il existe un pouvoir fort et exactement obéi, qu'est-ce qui empêche les abus, l'exploitation « de l'homme par l'homme » ? Ce n'est pas la production collective autoritaire que veulent les socialistes.

2^o Le collectivisme efface — simplement en les passant sous silence — deux importantes données du problème de la formation du revenu, savoir : l'action de la propriété et celle de la nature. En attribuant à l'État le capital (mobilier et la terre (la nature), il supprime deux des agents de la production et ne maintient que le travail, évalué selon sa durée (temps de travail). Cette suppression se comprendrait et « serait même peut-être justifiable (*gerecht*) ² », si la production collective était organisée autoritairement ; nous voyons bien l'État satisfaire à ses besoins généraux au moyen d'un réseau de fonctions et de traitements fixes ³. Comment amener les populations à faire des sacrifices (épargne) pour augmenter les moyens de production, et ceux qui disposeraient d'agents puissants voudraient-ils jamais déverser une partie de leur excédent de production dans

¹ Je ne sais si dans une démocratie il y a une pyramide (hiérarchie) sociale, et s'il est permis de dire : de haut en bas. Qui est en haut ? Les autorités ? Mais les démocrates considèrent les fonctionnaires comme de simples serviteurs du peuple.

² C'est M. Schæffle qui parle.

³ Les exemples tirés de l'administration de la poste (« l'Etat administre bien la poste, pourquoi n'administrerait-il pas une boulangerie ») sont, comme dirait Malon, « un sophisme » ou une « ironie atroce ». Qui peut le moins, ne peut pas toujours le plus. Peut-on comparer le transport des lettres, dont beaucoup de personnes n'en reçoivent pas une par mois, par an même, avec la fourniture des aliments quotidiens, des vêtements, de l'éclairage et mille autres choses indispensables tirées des quatre coins du monde avec le concours de l'ensemble des travailleurs ?

la masse de ceux qui ont moins produit ? Il y aurait des disputes et des troubles sans fin, et, si l'autorité veut peser sur les volontés, il y aura des « exploités ».

3° La démocratie socialiste prétend réaliser l'impossible, si elle croit pouvoir former de chaque profession un corps unique, s'étendant sur l'ensemble du pays et dont chaque membre recevra sa part des produits à raison du temps qu'il aura consacré au travail. Elle pense qu'on pourra tout produire sur une grande échelle, en gros. C'est une erreur, il y aura nécessairement de la petite industrie : industrie d'art (pour qui ?), réparations, services personnels (médecin ?). Et l'agriculture ? Comprend-on une ferme qui embrasse la France ou l'Allemagne entière ? M. Schœffle entre dans des détails pour montrer que la moyenne et la petite culture sont plus productives que la grande et qu'elles doivent être conservées.

4° La démocratie socialiste promet aux ouvriers de l'industrie « un accroissement fabuleux » du rendement de la production nationale, dont résulterait une augmentation de revenu pour chacun et tous. L'accroissement de la production serait peut-être possible, si l'on pouvait donner la direction à un pouvoir fort, inébranlable, et en même temps inspirer à chaque collaborateur le plus grand intérêt à l'augmentation des produits et à la diminution des frais ¹. Mais la démocratie n'admet pas de pouvoir fort, ni un système de punitions et de récompenses ; elle n'aurait donc rien pour remplacer les trois puissants stimulants qui existent dans la production « capitalistique » : les bénéfices, les risques et les salaires gradués. Supposons qu'on puisse garantir la bonne gestion des provisions, ce qui n'est pas sûr, cela ne suffirait pas, en l'absence des stimulants de l'individualisme, pour permettre à la production collectiviste de réaliser les promesses du socialisme.

5° Les socialistes promettent avec emphase de donner à chacun l'équivalent exact de son travail ; ils le crient par-dessus les toits, mais c'est « de la pure superstition, si ce n'est de

¹ Il y a là une « fabuleuse » illusion. L'auteur oublie qu'il n'y a plus d'argent, ni, à certains égards, de produit net ; il n'y a que du produit brut. Si la France a besoin de 100 millions de paires de souliers, personne ne se donnera la peine d'en produire 200 millions. De même pour un très grand nombre d'autres produits. D'un autre côté, les efforts des ouvriers pourront-ils augmenter la production de la viande, si nous manquons de prairies ? Il ne nous viendra plus de moutons de Hongrie, ni de gibier de la Russie.

l'hunbug ». Ils n'ont pas trouvé la formule de la « juste » rétribution de chaque travail. C'est que, ni dans la production individualiste, ni dans la production socialiste, il n'est possible de faire exactement, pour chaque produit, la part contributive du capital, de la nature et du travail ; le produit les renferme tous les trois à la fois et d'une manière indivisible, et aussi d'une manière inégale d'un produit similaire à l'autre — par exemple, 1 hectolitre de blé provenant d'une bonne terre et 1 hectolitre provenant d'une mauvaise doivent être évalué différemment.

Ce n'est pas tout. La nécessité de prélever sur l'ensemble des produits de quoi subvenir aux besoins de l'Etat, aux besoins communs, fait qu'on impose le travailleur laborieux plus que l'indolent. Est-ce que les démagogues qui auront à diriger la distribution ne commettront jamais de passe-droit ; la partialité, le favoritisme et autres vices seraient-ils bannis du monde socialiste ? Personne ne le croira.

6° Il importe pour le salut de l'individu aussi bien que de la société — leurs intérêts sont identiques sous ce rapport — que chacun soit rémunéré en proportion des services qu'il rend, un résultat que jamais la démocratie socialiste n'obtiendra par sa mesure de la valeur du produit, « le temps de travail ». La rémunération proportionnelle n'est pas un principe individualiste, mais un principe « éminemment social » (social, oui ; socialiste, non) ; car, quand celui qui se distingue par ses qualités occupe le premier rang dans la société, il n'en profite pas seul, mais tout le monde avec lui. C'est là un principe essentiellement aristocratique, il faut que les meilleurs soient les premiers, et par cette raison ce principe ne saurait être réalisé par une démocratie.

7° La démocratie socialiste promet de tenir fraternellement compte des besoins dans la distribution des produits du travail. Mais elle ne le pourra pas, même en tombant dans le communisme pur. D'ailleurs, si l'on se mettait à distribuer à chacun selon ses besoins et selon ses infirmités, on verrait les besoins et les infirmités se multiplier démesurément. Dans notre société aussi, la fraternité se fait sa place, chacun fait profiter de ses gains sa famille, ses parents, ses amis, les pauvres, et l'on favorise ces derniers en répartissant les impôts selon les moyens de chacun.

8° Le collectivisme promet de faire cesser l'exploitation de l'homme par l'homme. Sans doute il peut arriver que le capita-

liste réduise les salaires au minimum, mais rien ne prouve qu'on ne puisse pas empêcher cet abus, ni que le bénéfice de l'entrepreneur ait été prélevé sur le salaire de l'ouvrier ; il peut avoir été légitimement gagné par la sagesse des combinaisons et la grandeur du risque en cours. Or, puisque dans un État socialiste il ne sera pas possible de déterminer exactement la valeur des résultats d'un travail (la durée, le temps, n'étant pas un critérium, une mesure parfaite ¹), il pourra s'y rencontrer des exploités. L'exploitation pourra même être encore plus étendue, car il n'y aura plus de travail domestique, tout le travail sera social. Au lieu du capitaliste, ce serait le surveillant, le contre-maitre, le paresseux, etc., qui exploiteraient le travailleur honnête et laborieux (tâchons de rendre textuellement un passage presque intraduisible, p. 33). « En procédant au contrôle des « temps de travail », en fixant les « quantités normales de produits » fournis ou à fournir en un temps donné), en réduisant par le calcul le travail intensif (ou qualifié) en travail extensif (ou simple), on pourrait s'y prendre si peu fraternellement que le « capitaliste-vampire » de K. Marx ferait une figure très respectable à côté des parasites, fourbes et paresseux ² du socialisme. Et c'est encore l'État chargé de procurer du plaisir au peuple (*circenses*) et de fournir à chacun les plus grandes jouissances de ce monde, qui serait le plus grand vampire. » (S'ils croyaient en Dieu, les socialistes prieraient : Que Dieu nous protège contre nos amis, M. Schæffle ayant pendant assez longtemps passé pour l'ami des socialistes. Ils ont traduit sa « Quintessence », mais se sont abstenus d'en traduire la réfutation.)

9° Leur promesse d'empêcher les crises n'est pas moins irréalisable. On attribue les crises à la production « capitalistique ». Chacun, disent-ils, travaille devant soi et produit autant qu'il peut, sans se préoccuper des besoins sociaux, c'est-à-dire de la demande ; l'excédent, ne trouvant pas d'acheteur, encombre les ateliers et arrête le travail. Les « conjonctures », c'est-à-dire l'imprévu, exercent également une influence souvent malfaisante. L'État socialiste prétend qu'il ne travaillera pas au

¹ Selon K. Marx lui-même, puisqu'il y a le travail qualifié.

² « Majoritætsfaulenz. » Ce mot nullement usuel et dont le sens doit être deviné peut vouloir dire : des gens qui ne s'occupent qu'à obtenir la majorité dans les élections et qui ensuite vivent dans l'oisiveté et aux dépens de cette majorité.

hasard, mais en s'informant préalablement des besoins, et que les ouvriers seront plus capables de consommer, recevant le produit total (?) de ce travail. L'État socialiste se trompe, les *conjonctures* dépendent pour une bonne partie de faits naturels que les hommes ne peuvent prévoir ni dominer : récoltes, température, état sanitaire, grandes inventions, et le reste, sans compter que « le peuple souverain », pour bien jouir de sa liberté illimitée, pourrait aussi avoir ses caprices anti-économiques. Il est d'ailleurs absolument faux que le capital absorbe toujours une partie de ce qui revient au travail ¹, et s'il faisait les grands prélèvements que l'on dit (prélèvements qui empêcheraient l'ouvrier de développer ses consommations, il n'en résulterait pas de crises, mais plutôt un surcroît de production d'objets consommés par les fabricants enrichis par ces prélèvements, dit « plus-value » (*Mehrwert*), excédent de travail non rétribué).

10° La démocratie socialiste, enfin, promet la suppression du salariat, qui semble subordonner les hommes les uns aux autres. Elle oublie donc qu'il n'existe pas d'organisation sociale où tout le monde commande et personne n'obéit, et où le gouvernement n'offre que de l'agrément et du plaisir. Dans l'État socialiste, tout le monde, comme dans la société actuelle les fonctionnaires, sera strictement tenu d'obéir, quelquefois à des médiocrités arrivées par la protection, et sans avoir mérité un avancement régulier. Ce serait un régime si dénué de liberté et d'égalité, que la démocratie ne s'en accommoderait pas longtemps et s'en débarrasserait au plus vite. D'ailleurs, la démocratie, qui est toujours plus favorable aux médiocrités qu'aux esprits distingués, blesserait les meilleurs, sans leur laisser, comme dans la société actuelle, la ressource de changer de patron, de domicile ou même de profession, sinon de patrie.

Le jugement actuel de M. Schæffle se résume dans cette proposition (p. 36) : « Le collectivisme démocratique est impossible et ne peut réaliser une seule de ses promesses économiques. » Ajoutons que, dans un autre chapitre, M. Schæffle prouve que le socialisme n'est que de l'individualisme poussé à l'extrême : il demande : le bonheur pour tous ou pour personne (p. 9). C'est aussi ma manière de voir sur le socialisme.

¹ On n'a jamais pu prouver cela, mais on a prouvé plus d'une fois que le capitaliste n'avait pas eu son compte (avait payé le salaire, sans bénéfice). V. les chapitres *Salaire et Bénéfice*.

M. le professeur G. Cohn a publié, en 1878 (Berlin, Habel) une brochure intitulée : *Was ist Socialismus ?* (Qu'est-ce que le socialisme ?) dans laquelle le savant auteur n'a pas du tout épuisé la question. Il rappelle que Pierre Leroux a revendiqué, dans le *Journal des Économistes* (juillet 1878), la paternité du mot « Socialisme » ¹ dont il se serait servi dans son *Essai sur l'Égalité* (1837) et dans *De l'Humanité* (1840). Pierre Leroux définit le socialisme : un régime sous lequel l'individu est sacrifié à la société. M. Cohn dit d'excellentes choses sur la prétendue opposition entre l'individualisme et le socialisme, en ce sens que — Robinson mis à part — il n'y a pas de société sans individus et pas d'individu sans société (c'est Aristote qui l'a dit et Sénèque qui l'a confirmé), aussi est-il impossible de concevoir un régime exclusif : le monde ne tourne pas sur un pivot, mais entre deux pôles. Tant qu'on reste dans les généralités, tout va bien, mais, quand on entre dans les détails, les objections surgissent.

C'est une chose dangereuse, nuisible, que de chercher à atténuer la signification d'un mot pris en mauvaise part, il vaut mieux créer un nouveau mot. Ainsi on dit quelquefois : il y a un bon et un mauvais socialisme; que penserait-on de celui qui parlerait d'un bon et d'un mauvais assassinat ² ? Nous ne relèverons qu'un seul point dans cette brochure, qui n'est pas la meilleure de M. Cohn : page 48, il dit que l'État, demandant (pour le service militaire) la vie aux citoyens, pouvait tout leur demander, la vie étant ce que l'homme a de plus précieux. C'est là un sophisme dont on peut être tenté d'abuser. D'abord, « l'État demande », cela ne veut rien dire du tout... l'important est de savoir à quoi le citoyen consent. Il consent généralement à se sacrifier pour la patrie. Du reste, si le service militaire se fait si bien, et qu'il y ait si peu de réfractaires, c'est que les guerres sont rares et que, dans une bataille, il y a bien plus de survivants que de morts. — C'est une logique tendancieuse que celle qui part du devoir de se sacrifier pour la patrie — pas tous les jours, mais quand elle est danger — pour conclure à l'impôt progressif. Le devoir est *proportionnel* aux moyens, seule l'envie ne s'en contente pas et enseigne qu'un citoyen

¹ Qu'on attribue plus souvent à Louis Reybaud, *Études sur les réformations ou socialistes modernes*. Il a peut-être seulement popularisé le mot.

² Le mot watriner n'est que la glorification de l'assassinat de M. Watrin, à Decazeville, en 1884 ou 1885.

doit absolument *souffrir* autant que l'autre, ce qui, en matière d'impôt, se réalise le mieux par une progression qui mord dans les chairs et pèse sur la fortune : c'est de l'envie tout pur.

Cette tendance à confondre le socialisme avec le principe social se rencontre chez beaucoup d'économistes de cette école, qui se désigne comme celle des partisans de la *Politique sociale* (Socialpolitik), mais que ses adversaires qualifient de socialistes de la chaire ¹. Les économistes que nous avons en vue, par exemple, M. Ad. Wagner : *Lehrbuch Grundlegung*, t. I, p. 173. Leipzig, Winter, 1879. 2^e édit. Ad. Held (*Socialismus*, etc. Leipzig, Duncker et Humblot, 1878, p. 37). M. Schmoller (*Handwörterbuch*), et d'autres admettent bien des degrés dans le socialisme, mais ils ne blâment que le socialisme « exagéré » (« extrême »), et ils admettent comme bon le socialisme sans épithète ; en revanche, ils traitent toujours l'individualisme de « extrême ». Voilà en quoi consiste leur partialité, et c'est cette circonstance qui leur a valu le surnom de Cathedersocialisten. S'ils s'étaient bornés à déclarer qu'il faut faire à la fois la part de l'individu et celle de la société, personne n'aurait fait d'objection, mais Held dit : « L'individualisme et le socialisme sont deux principes éternellement égaux » ² et réhabilite ainsi le socialisme, terme qui a reçu par l'usage une acception particulière, celle d'une société dans laquelle la propriété privée est supprimée. Held a-t-il voulu faire fi de la propriété ? ce n'est pas probable. — M. A. Wagner a le sentiment qu'on fait souvent une confusion entre les mots social et socialiste, aussi dit-il « le principe socialiste, ou, pour éviter les malentendus, le *principe social* » ; seulement il veut que le principe social ait toujours la prépondérance ³, en quoi il est contraire à la tendance constante de l'humanité qui, voyant que le principe social produit l'absolutisme, le despotisme, la tyrannie (d'un seul ou des masses), aspire et a toujours aspiré à fortifier le prin-

¹ Qui leur rendent le compliment en les appelant *manchestériens* (partisan de Cobden), expression très mal choisie, sous plusieurs rapports.

² Pourquoi on ne peut ou ne doit pas traiter sur le même pied l'*Économie politique* et le *Socialisme* ?

Réponse. — Parce que l'économie politique est fondée sur la propriété individuelle, comme en Chine, en Assyrie, en Egypte, en Grèce, à Rome, chez les Hébreux et chez tous les peuples dans les temps historiques, et jusqu'à nos jours tandis que le socialisme n'a existé dans aucun pays. C'est un système imaginé de toute pièce et qu'on a le droit de considérer comme contraire à la nature humaine.

³ Serait-ce parce que l'individu est plus faible que l'Etat ou la Société ?

cipe individualiste, qui représente la *liberté*, la *dignité humaine*, le progrès. La société n'est que trop souvent la force qui prime le droit.

Il reste une importante question à poser : Tous les socialistes, peut-on dire, ne sont pas ouvriers ni démagogues ; même dans les classes aisées ou instruites, dans les classes supérieures, on rencontre des hommes qui se disent socialistes, et, sauf exception, ces hommes ne sont ni collectivistes, ni communistes ; quelle est donc leur définition du socialisme ? M. John Rae, dans son livre *Contemporary Socialism*, 1891, 2^e édit. (p. 13), cherche à répondre à cette question. Il fait remonter le « socialisme conservateur » aux idées de gouvernement paternel qui se seraient maintenues en Allemagne parmi les classes élevées et le clergé, lesquels n'auraient pas mieux demandé que se rapprocher à mi-chemin de la démocratie socialiste et de leur promettre leur assistance pour obtenir de meilleurs salaires, pourvu « qu'ils revinssent à l'église et prient pour l'empereur ». C'est comme conséquence de ces vues que le prince Bismarck, et même l'empereur allemand, ont pensé que l'État doit exercer une protection particulière sur les classes ouvrières, ce qui a suffi pour les faire passer pour « socialistes »¹. Mais le socialisme ne se contente pas de cette bienveillance. « Ce n'est pas seulement une théorie de l'action de l'État (en soi), mais une théorie de l'action de l'État fondé sur une théorie des droits du travailleur manuel. C'est, en réalité, comme je l'ai dit, la réclamation d'une prétendue justice sociale. On rappelle que la justice sociale a fait un premier progrès en déclarant que tous les hommes doivent être libres, ou posséder complètement leur pouvoir de travailler, et l'on réclame maintenant un nouveau progrès, celui de faire jouir chacun du produit de son travail »².

Cependant, continue M. Rae, les *socialistes-conservateurs*, en patronant les ouvriers, ne songent nullement à soutenir ces réclamations, ou seulement à admettre que l'organisation industrielle actuelle renferme des éléments positivement injustes. Quelques-uns d'entre eux concéderont tout au plus que la situa-

¹ C'est l'origine du « Socialisme d'Etat » voy. le chap. *Assistance publique*.

² Les socialistes les plus récents reconnaissent (voy. Kautsky) que l'ouvrier ne pourra jamais jouir de la totalité du produit de son travail, parce qu'il faudra en retenir une partie pour les besoins d'ordre public, pour la conservation du matériel et pour d'autres emplois analogues.

tion économique du travailleur (manuel, est insuffisante pour satisfaire ces légitimes aspirations dans une société civilisée. On aurait donc tort de classer ces conservateurs parmi les socialistes. »

Nous pouvons résumer en peu de mots les développements dans lesquels M. Rae a cru devoir entrer : les socialistes-amateurs : conservateurs, religieux, philanthropes, ceux qui pratiquent le « bon socialisme », sont des gens qui professent de la bienveillance pour les classes plus ou moins souffrantes, comme on en a vu dans tous les siècles ; le socialisme est seulement un nouveau mot pour une ancienne chose. La question est de savoir si l'on a bien fait de céder à la mode et d'adopter le mot nouveau. On peut en douter, si on se rappelle combien de candidats se disent aujourd'hui socialistes rien que pour récolter des voix. Les socialistes par bienveillance, comme les socialistes par intérêt, sont également portés à faire à leurs protégés des promesses irréalisables. C'est par des promesses que les démagogues se font des partisans, et si des gens désintéressés se mettent à les confirmer, ne serait-ce que partiellement, ils facilitent la propagande de doctrines qu'ils réprouvent au fond. Il n'y a que le premier pas qui coûte ; déjà on rencontre des conservateurs et des hommes parlant au nom de la religion, qui tiennent aux populations un langage emprunté aux pires ennemis de la société, sans qu'ils puissent avoir un espoir raisonnable de ramener les pécheurs, de donner la satisfaction aux mécontents, ni de changer la misère en bien-être ¹.

Nous aurons à revenir, dans d'autres chapitres, sur les doctrines socialistes, que nous n'avons d'ailleurs pas à étudier à fond ², sinon nous aurions eu à passer en revue les idées de M. Henri George, de Marlo et de quelques autres. Nous n'avons examiné le socialisme que dans son opposition à l'individualisme. Nous devons rechercher si les défauts de notre société disparaîtraient par la transformation, car les défauts — qu'on exagère d'ailleurs de beaucoup — existent, il n'y a rien de parfait sous le soleil, mais il y a peu de mérite à les signaler,

¹ Les personnes que nous avons en vue s'imaginent qu'en rétablissant les corporations on rendra la prospérité à la petite industrie. C'est un parti pris, qu'absolument rien ne justifie ; la question est traitée comme article de foi. Il n'y a vraiment pas à s'arrêter à de pareilles absurdités.

² On lira avec fruit le livre de M. Robert Flint intitulé *Socialism*, London, Isbister et Co, 1894

puisque tout le monde les connaît ; ce qu'il nous faut, c'est une organisation meilleure ¹. Je fais, et à peu près tous les hommes font, ce que recommande un personnage de l'Évangile : « Examinez tout, et gardez ce qui est le mieux. » Du socialisme qu'on nous offre, ou de l'individualisme qui existe, c'est ce dernier qui est encore le moins mauvais, et, quoi qu'on dise, l'humanité ne remontera pas vers sa source. D'ailleurs, ces doctrines, qu'on expose dans les livres et les brochures, le grand nombre ne les connaît pas, ne les comprend pas, n'y croit pas ; il ne voit qu'une chose : d'autres sont ou paraissent plus heureux, il demandent les mêmes jouissances et votent pour ceux qui les leur promettent. Plus d'un sait que c'est la lune qu'on lui promet, mais on flatte son amour-propre et de cette façon, à défaut de la réalité, il se contente de l'ombre, en compagnie de ses camarades. On aime faire « comme les autres ».

II. — L'évolution ²

L'évolution est la doctrine à la mode ; elle sert à tout expliquer, les faits physiques comme les faits biologiques, le mouvement des astres, comme le mouvement des populations : c'est aujourd'hui la loi, la force,

¹ On oublie que si notre société a des défauts, c'est la faute des hommes qui la composent. Que les hommes se conduisent bien, qu'ils soient bons et raisonnables, et notre société humaine serait la meilleure des sociétés dans le meilleur des mondes possibles. C'est un truisme que nous énonçons ; que faut-il penser des hommes qui font cependant comme si cette vérité n'existait pas ?

² Dans sa *Theor. Socialøkonomik*, I, p. 85, « Prémisses sociales », M. H. Dietzel est d'avis, qu'avant de formuler la solution d'un problème économique, il faut se demander à quel régime il est applicable, individualiste ou socialiste. Dans une certaine mesure, il semble admettre, comme quelques autres professeurs allemands, qu'un bon traité d'économie prévoit tous les cas, tous les régimes politiques et sociaux : le régime de la concurrence et le régime du communisme, une société sans métaux et une société munie de la machine à vapeur et toutes les autres combinaisons passées et futures possibles.

Qu'on s'occupe aujourd'hui du socialisme, cela est naturel ; c'est un fait qui exerce une sensible influence sur la matière économique, son étude s'impose ; mais ce n'est pas cela que demandent les auteurs auxquels j'ai fait allusion, ils voudraient qu'on passât en revue toutes les formes sociales que l'humanité a traversées, ou traversera, en exposant comment chaque acte de production, de distribution, de circulation, de consommation se présentera et se développera sous chaque régime. Je trouve qu'une pareille exigence dépasse toutes les bornes, elle n'est ni raisonnable, ni utile. Elle demande qu'on remplace la science par le rêve, la fantaisie, l'utopie, par les fictions les plus arbitraires.

le principe universel. Sans doute, bien des choses *evoluent*, c'est-à-dire se développent d'après des lois qui leur sont propres, ou sont soumises à des transformations organiques naturelles qui s'opèrent automatiquement et d'une manière constante, sans que nous puissions toujours nous rendre compte des causes et des effets. L'évolution suppose ainsi l'existence d'une force plus ou moins mystérieuse qui met en mouvement les molécules des corps, les agrège et les désagrège, et fait naître des combinaisons nouvelles plus appropriées sans doute au milieu ou au but à atteindre.

Il y aurait fort à dire sur cette idée quelque peu mystique de l'évolution, qui a été surtout émise par des maté-

En effet, notre économique n'est une science que parce qu'elle se fonde sur l'observation des faits, et qu'on a pu constater (quelquefois même expérimenter) les rapports de cause à effet. Je n'ignore pas que certains métaphysiciens contestent aux hommes le pouvoir de démontrer que tel fait produit tel autre fait ; ils soutiennent qu'on doit dire que tel fait est toujours suivi (ou a été jusqu'à présent toujours suivi) de tel autre fait, mais, pour moi, économiste, la métaphysique n'existe pas (on dit d'ailleurs que Kant l'a enterrée) : si vous jetez une étincelle dans une poudrière. — quoi que vous disiez — pour l'humanité entière, vous et moi compris, l'étincelle a *causé* l'explosion. Cela suffit. Nos observations, surtout en matière psychologique et sociale, ne produisent pas toujours la connaissance de rapports aussi certains que cela, mais, quand le cas est douteux, généralement nous n'affirmons pas, et au besoin nous modifions les jugements antérieurs.

La science économique ne peut émettre des propositions sérieuses que parce qu'elle a pu observer, et le plus souvent aussi expliquer. — Quoi ? — La vie sociale est plus ou moins fondée sur la concurrence et la propriété. Ce régime seul a dominé et domine dans tous les pays connus, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Nous avons pu puiser dans ces pays et dans ces siècles d'innombrables faits qui se confirment, se contrôlent, se déduisent et s'enchaînent. Dans cette longue période ont existé, sans doute, aussi de petits groupes d'hommes qui ont vécu sous un régime où la concurrence et la propriété ont joué un rôle moindre, ou pas de rôle du tout, si vous voulez, par exemple, les anciens Troglodites, ou les habitants de la Terre de feu (*Terra de fuego*), mais c'est là l'infinitement petit, qu'on peut négliger. D'ailleurs, s'il y a eu de ces groupes, ils se trouvaient dans un état transitoire qui ne reviendra plus (l'enfant devient homme, mais ne rétrograde pas). — Les communautés religieuses vivent en dehors de la société.

Nous n'avons pas à perdre notre temps pour supputer ce que la société sera ou fera dans 3.000, dans 5.000 ans. Ceux qui vivront alors verront et sauront. En attendant, nous avons le droit de dire que l'humanité ne sera pas collectiviste, car le régime communiste est contre nature, et en tout cas inférieur au nôtre. Nous sommes plein de ce sentiment, et nous pouvons le justifier par le raisonnement. C'est là l'opinion de tous les économistes sincères. Nous n'avons donc pas à insister. Au surplus, si vous voulez vous assurer que les socialistes de profession ne peuvent pas nous éclairer sur ces régimes excentriques, lisez la Préface d'un livre de M. Yves Guyot intitulé : *l'Economie et l'Effort* (Paris, A. Colin, 1896).

rialistes et qui est censée expliquer à la fois la transformation d'un soleil projetant la lumière et la chaleur en une masse sombre et froide, ou celle du protoplasme en un animal plus ou moins parfait, et même celle d'une tribu de sauvages en un État civilisé ; mais il ne nous incombe pas d'aborder le terrain de la métaphysique. L'économiste n'a pas à se prononcer sur les causes premières, et notamment sur l'origine de la vie. Sa science ne lui permet pas de décider si la création de la vie a eu lieu par une divinité, ou si la vie est éclosée spontanément sous l'effet de combinaisons physico-chimiques. L'économiste n'a même pas à prendre parti dans cette délicate question de la descendance de l'homme du singe. Sa tâche est plus modeste : sans négliger les découvertes avérées des autres sciences, il accepte l'homme et la société tels qu'on les connaît depuis les temps historiques, il les observe et cherche à interpréter pour le mieux leurs manifestations économiques, afin d'en dégager les causes et les effets. La mystérieuse « évolution » lui sera d'un moindre secours dans ses recherches que la constatation d'un progrès patent et très prosaïque, car il ne fait pas de l'histoire naturelle, mais de l'histoire humanitaire ou sociale.

1. — L'évolution et les sociétés humaines

Bien longtemps avant Auguste Comte et Hegel, avant Darwin, Herbert Spencer et leurs épigones, les sciences politiques et économiques avaient constaté que les sociétés changent. Généralement ¹, les modifications s'opéraient lentement, méthodiquement, dans un certain ordre qu'on présumait ne pas dépendre d'un aveugle hasard. On attribuait à la race, au milieu, aux occupations, une influence prépondérante sur ces transformations, et on en parlait, sans employer le mot *évolution*. Ce sont précisément les modifications qui se déroulaient sous les yeux des observateurs qui incitaient certains d'entre eux à démêler les lois économiques et à découvrir, si possible est, les forces dont l'infatigable activité a causé tant de progrès.

¹ On fait abstraction ici des guerres, des conquêtes et autres influences violentes.

Le mot *évolution* a été emprunté aux sciences naturelles, où son emploi semble justifié, mais on a eu tort de l'appliquer aux modifications d'une bien moindre portée que subit la société humaine. Ce mot devrait être réservé aux transformations naturelles, spontanées et nécessaires qui exigent des milliers de siècles; à notre connaissance, la société humaine ne remonte pas aussi haut en arrière. En tout cas, nous ne savons rien des sociétés préhistoriques. Dans les temps historiques, les modifications ont plutôt touché à la forme qu'au fond. Si l'apparition successive sur la terre des mollusques, des insectes, des poissons, des reptiles, des oiseaux, des mammifères, constitue autant d'évolutions, comment appliquer le même mot aux changements qu'on relève dans le sein d'une société? La transformation du singe en homme, en supposant que cette thèse puisse être défendue, peut passer pour une évolution; est-il permis d'en dire autant d'un sauvage qui se civilise? Changer de costume, même de mœurs, de langue, et, s'il s'agit d'État, de forme politique, est-ce évoluer? Le chasseur devenu pâtre, le pâtre qui devient cultivateur a-t-il évolué? ¹ On ne saurait admettre d'aussi gros mots pour d'aussi petits changements. En effet, le même enfant, selon l'éducation qu'il recevra, sera chasseur, pêcheur, pâtre, cultivateur, ou encore artisan, artiste, un savant, et, selon le cas, un être inutile ou même nuisible. Malheureusement, la mode a de l'influence sur l'emploi des mots, et, depuis quelque temps, on se met à qualifier d'évolutions des changements, même rapides, provoqués par le caprice d'hommes ondoyants et divers, aussi bien que des transformations qui s'opèrent dans la nature par le travail lent et continu de centaines de mille années. Est-il raisonnable de faire à ce point

¹ N'est-il pas curieux que le mot et l'idée d'évolution tendent à accaparer une si grande place dans la doctrine, ou au moins dans le langage économique et social, à un moment où les écoles qui s'appuient sur l'évolution nient les lois économiques et se déclarent les adversaires passionnés du laissez faire et laissez passer. Ils plaisaient volontiers la proposition formulée ainsi : « Chacun sait le mieux ce qui lui convient ; » proposition un peu risquée, il est vrai, mais dont je crois avoir heureusement amendé la formule en mettant : « Chacun est censé savoir le mieux ce qui lui convient, » proposition qui est aussi nécessaire que cette autre : « Chacun est censé connaître la loi. »

Or, la théorie de l'évolution n'est soutenable que si l'homme peut librement suivre ses impulsions ordinaires, ou, du moins, si leurs effets sont peu gênés; en ce cas, l'homme est à la fois cause et effet de son développement. Mais si le gouvernement prescrit tous les mouvements de l'homme, s'il lui enlève toute liberté, il ne saurait plus être question d'évolution.

abstraction de l'effet des siècles? Est-il permis de confondre l'action mystérieuse de la nature avec les émanations réfléchies de l'intelligence humaine, sans parler des perturbations causées par les sentiments?

Il en résulte que, si pendant les temps historiques, l'homme a subi des changements, ou fait des progrès, il serait impropre de dire qu'il a évolué. C'est le même homme mieux habillé, mieux nourri, plus instruit, nous n'oserons pas ajouter : devenu meilleur. Depuis l'antiquité, la durée de la vie n'a pas été prolongée d'un jour, les 70 à 80 ans de la Bible ne sont guère dépassés¹. La taille de l'homme, on l'a constaté, n'a pas changé non plus. L'intelligence des hommes d'élite de l'antiquité valait celle de nos contemporains les plus distingués. — Il semble superflu de citer des noms. — On était aussi habile artiste que de nos jours; on peut s'en assurer dans nos musées. A en juger d'après certains bruits arrivés jusqu'à nous, les hommes aimaient leur prochain dans la même proportion que nous. L'humanité a gagné en savoir et en expérience; néanmoins tout le monde n'est pas encore instruit, ni doué de sagesse, de goût, de bienveillance et des autres qualités qui sont l'apanage des hommes d'élite. Les imbéciles et les méchants, les ignorants et les imprévoyants sont assez nombreux — on soutient même, qu'ils continuent à former la majorité de l'espèce *homo* — de sorte qu'on peut soutenir, avec preuves à l'appui, que la nature humaine n'a pas changé depuis 3 ou 4000 ans².

Ce qui est resté le fond de la nature humaine dans ses manifestations les plus ordinaires, c'est la nécessité de satisfaire ses besoins physiques, moraux et intellectuels; c'est le désir d'éviter les peines et de jouir des agréments de la vie. Parmi ces peines et ces agréments il en est de sociaux. En général, on aime à se mettre, ou s'imaginer être, au-dessus des autres hommes, affaire d'amour-propre ou d'ambition, et, si l'on se trouve bien évidemment dans une situation inférieure, on est jaloux, envieux. Ces sentiments ont, comme en témoigne l'histoire, toujours

¹ On sait que la Bible évalue la durée de la vie humaine à 70 ans, au plus à 80 ans, (Psaume).

² M. Nicholson dit : Peut-on lire Shakspeare ou Homère (sans compter l'histoire authentique) et nier qu'une grande partie de la nature humaine, et particulièrement celle dont l'économiste s'occupe, n'a subi que de faibles changements. (*Can any man... deny that a large part of human nature, especially that part with which economists have to deal, is subject to but little variations.* « J. of the R. Statistical Society, déc. 1893, p. 629). »

exercé une influence sur les sociétés, et cette influence a été d'autant plus forte que les sociétés ont été plus nombreuses. Elle était déjà visible dans les tribus et les clans ; elles est devenue dominante dans les États populeux... Il n'y a pas là évolution, il y a seulement accroissement d'intensité d'une seule et même force.

L'ambition et l'envie ont toujours été classées parmi les sentiments malfaisants de l'homme, et l'on ne voudra pas admettre que les sociétés aient pour lien des sentiments aussi peu sympathiques. Ces sentiments, en effet, ne constituent pas les liens de la société. Ce qui rattache les hommes aux hommes, c'est d'abord la parenté, puis l'instinct social — le *zoon politicon* qui n'est peut-être qu'une habitude routinière — ensuite, le besoin qu'on a des autres hommes, l'aide et la protection mutuelle, enfin, les sentiments affectueux qu'on éprouve souvent pour son parent, son prochain, son compagnon. Voilà les liens sociaux de tous les temps ; ils n'empruntent rien à l'idéal humanitaire de certains auteurs ; mais la science est réaliste ou elle n'est pas. L'idéal, hélas ! n'attire que la fleur de l'élite.

Les éléments sociaux sont fort divers et bien mêlés ; c'est ce qui produit les frottements qu'on constate dans leurs rapports mutuels, et ces frottements valent à la société la réputation d'être mal composée ou mal organisée. Deux catégories d'individus sont surtout de cet avis : les mécontents et les idéalistes. Les uns, parce que, pour eux, les peines l'emportent sur les agréments ; les autres, parce qu'ils caressent des pensées utopiques, irréalisables ; ils voudraient que la nature ne causât que des agréments aux hommes, par exemple, qu'en mettant la main au feu vous ayez non la douleur, mais le plaisir de la voir brûler.

Si l'homme n'a pas changé dans les temps historiques, il en résulte que, dans la même période, les sociétés n'ont pu subir que des modifications limitées, purement extérieures, ne touchant que les formes. Ainsi, des royaumes ont pu devenir des républiques, et *vice versa*, mais les sujets ou les citoyens sont restés les mêmes hommes. Un changement dans l'organisation économique aurait une portée plus grande, encore faudrait-il que la satisfaction des besoins en ait été affectée. Les pas de géant de la science, les expériences accumulées par l'humanité durant des siècles ont fait progresser les sociétés ; mais ce serait abuser des mots que de parler d'évolution. Les hommes ont-ils gagné une nouvelle force ou un nouvel organe ? Pourront-ils

désormais vivre sans se nourrir ? Sont-ils devenus insensibles à la douleur ? Ont-ils appris à penser avec une logique irréfutable ? ont-ils cessé d'opprimer leur prochain plus faible ? ont-ils perdu le sentiment de l'envie ou de la haine contre les plus heureux ? S'ils sont restés hommes, ils n'ont pas évolué ; la nature n'a pas fait œuvre transformatrice, les forces inconscientes ne se sont pas manifestées ; il n'y a eu qu'une action plus ou moins voulue, civilisatrice, ne touchant qu'à la superficie.

Ainsi, quand les hommes étaient peu nombreux, chacun vivait du produit de ses propres efforts ; il n'y avait lieu ni à la division du travail, ni aux échanges, ni aux rapports sociaux qui en résultent. Lorsque les hommes se sont multipliés, par le seul effet du nombre, leurs relations se sont diversifiées et compliquées ; on s'est mis alors à observer ces relations, à saisir les causes des phénomènes et les règles qui les gouvernent.

Dans quelle mesure ces règles ont-elles changé et quelles influences ont elles subies ? Ces influences sont-elles physiques, physiologiques, psychologiques, sociales ? Le milieu — la nature qui l'entoure et la société dans laquelle il est entré — exercera toujours une certaine action sur l'homme ; mais le milieu ne demande qu'une adaptation et non une transformation. En comparant l'esquimaux au nègre, on rencontrera le même homme ; l'un se sera adapté aux grands froids, l'autre aux grandes chaleurs ; et si vous voulez juger ces variétés de l'homme avec plus de sûreté, ne vous bornez pas à en étudier des spécimens isolés, mais observez des foules qui se laissent aller au gré de l'instinct ; ne vous attachez pas alors aux minimes détails que le hasard fait varier ; ce sont les choses essentielles, les effets semblables qu'il s'agit de constater. Qu'on mange du poisson, du gibier, ou seulement des fruits, partout il faut se nourrir, voilà l'essentiel, et partout il a fallu faire un effort pour se procurer des aliments, voilà ce qui intéressera l'économiste. Le milieu, une nature riche ou pauvre, le chiffre de la population — la concurrence vitale — le degré d'instruction qui permet d'aider ou de diriger la nature, auront exercé leurs effets plastiques ; mais ce sera toujours la même argile qui se sera pliée à la diversité des formes.

Les naturalistes, auxquels le mot évolution appartient, s'occupent surtout des transformations qu'a subies l'homme ; c'est

¹ Aucune allusion au patron, car les compagnons oppriment les apprentis plus qu'ils ne sont opprimés eux-mêmes. Tout est relatif.

eux qui font descendre l'homme du singe ; le singe, de son côté, descendrait de la grenouille et celle-ci de l'huître, aïeux dont nous n'avons pas le droit d'être trop fiers. Du moins, quand ces savants constatent un progrès, il est si considérable que le mot évolution soit à sa place. Mais les sociologues, en adoptant le nouveau terme technique, en ont énormément rétréci la portée. Tout changement social est pour eux une évolution. Cela permet de multiplier les espèces de sociétés ; cela permet de les différencier outre mesure, et de nier l'identité des faits qui se représentent avec des accessoires différents. La même cuisine vue à midi, inondée de soleil, et à minuit à la lumière fantastique de Rembrandt, comptera pour deux phénomènes au peintre, et pour un seul aux personnes qui s'attachent à l'essence des choses. Qu'en matière économique, l'École historique relève de préférence les différences qui distinguent les temps et les lieux : nous trouvons plus scientifique de constater avant tout les points identiques. Les différences ne doivent pas être négligées, sans doute, mais les ressemblances sont bien plus significatives. Celles-ci prouvent que les mêmes causes produisent les mêmes effets ; celles-là peuvent n'indiquer qu'une autre combinaison de causes. Autres causes, autres effets.

Les rapports sociaux qui exercent l'influence à la fois la plus profonde et la plus étendue sont ceux qui touchent aux intérêts économiques des hommes. Se nourrir, se vêtir, se loger, se procurer de quoi satisfaire à ses autres besoins, ce sont souvent une question de vie et de mort, *to be or not to be*. Dans tout ce qui a rapport à ces intérêts, nous avons constaté des progrès — parfois très grands — mais rien qui puisse être qualifié d'évolution. Les différences qu'on relève sont quantitatives plutôt que qualitatives, ou technologiques plutôt que morales. Il a fallu, il faut, et il faudra des efforts (du travail) pour produire les choses nécessaires à la vie : le progrès consiste dans la réduction de l'effort pour un même résultat ; aujourd'hui, souvent une heure suffit pour obtenir un produit qui autrefois en coûtait dix. Voilà pour la quantité ou le progrès technologique. Le caractère qualitatif ou moral de la production n'a pas sensiblement changé : comme autrefois chacun voudra rejeter sur autrui l'effort principal nécessaire à la production. L'idéal humain serait toujours de vivre sans travailler ¹. Oh,

¹ Et de faire payer ses impôts par d'autres que lui.

je ne l'ignore pas, peu d'hommes avoueront cet idéal, car il est mal vu ; il est d'ailleurs peu accessible, mais il a toujours exercé son influence et continue à l'exercer. Sur ce point, l'humanité n'a pas évolué ; mais il y a progrès, c'est qu'il y a moins de violence, et, ne serait-ce que par respect humain, plus de justice. Mais ne triomphons pas trop tôt.

Par quoi le premier bimane s'est-il, socialement parlant, distingué du quadrumane réputé son plus proche parent ? Le bimane possédait un esclave. C'est-là, si l'on veut, une simple boutade. Mais ce que chacun sait, c'est que l'esclavage date d'avant l'histoire, qu'il s'est maintenu pendant l'antiquité et le moyen âge et jusqu'à nos jours. Le progrès consistait à le combattre et il a fallu des siècles pour vaincre cette institution qui avait sa source dans un vilain coin de la nature humaine. Ce penchant de domination, avec cette répugnance contre le travail qui ont fait naître l'esclavage, ont trouvé des défenseurs parmi l'élite des hommes. Il suffit de nommer Aristote parmi les anciens, Rodbertus parmi nos contemporains. Ce dernier a été d'avis que l'esclavage a été nécessaire pour faire passer les hommes de la barbarie à la civilisation. Je ne sais si l'esclavage a rendu des services à un moment donné, mais, à coup sûr, l'humanité pouvait s'en passer ; la division du travail aurait fourni les loisirs nécessaires à la culture intellectuelle.

Le plus remarquable des progrès faits par l'humanité, c'est celui d'avoir vaincu l'esclavage. Actuellement, des hommes libres sont en présence d'hommes libres, mais la tâche sociale reste toujours divisée entre eux : les uns sont chargés du travail intellectuel, les autres du travail manuel ; la production résulte de la combinaison des deux efforts, et le problème social consiste à faire à chacun sa part juste. Ni les moralistes, ni les mathématiciens, sans parler des psychologues et des économistes, n'ont encore trouvé un principe scientifique — indiscutable — de partage. Existe-t-il ? Jusqu'à nouvel ordre, le partage se fait par voie de transaction. Quoi qu'en disent les socialistes et ceux qui les patronnent, il n'est pas vrai que l'une des parties ait toujours eu le dessus ; quand deux patrons courent après un ouvrier — pour parler comme Cobden — c'est l'ouvrier qui fait la loi, c'est lui qui exploite le patron ; quand les ouvriers sont les plus nombreux, ils ne sauraient obtenir le prix de monopole qu'ils désirent : la force des choses s'y oppose. Celui qui promet de changer ces résultats se

trompe, ou trompe témérairement ceux qui lui accordent leur confiance. On déclamera tant qu'on voudra contre les lois naturelles, mais on ne les changera pas. Pour soutenir que l'arbitraire joue un bien petit rôle dans la question des salaires, on peut s'appuyer sur Karl Marx autant que sur Turgot, Adam Smith, J.-B. Say, et autres économistes. K. Marx n'accorde à chacun que ce qu'il peut produire avec une habileté moyenne à l'aide de tous les progrès réalisés par la Société: le socialiste qui produit moins que la moyenne typique n'a droit qu'à un salaire proportionnellement réduit, tout comme dans la société actuelle; c'est absolu, du moins aujourd'hui; ce qui sera peut-être après une évolution de 100.000 ans, je l'ignore, et K. Marx, de son côté, n'a pas su le prévoir.

Ce qui me préoccupe aujourd'hui, c'est l'emploi abusif du mot évolution, ainsi que les doctrines qu'il a engendrées. Il ne s'agit plus des grandes révolutions qui s'accomplissent dans la nature, mais de tous les changements quelconques, même de ceux qui dépendent de la volonté d'un groupe d'hommes. J'ai sous les yeux un passage de la *Revue des Deux-Mondes* où une faible modification au tarif des douanes est qualifiée d'évolution¹. Ce serait en vain qu'on essaierait maintenant de réagir contre cet abus, l'habitude est prise, on croit être à la fois élégant et profond en constatant une « évolution ». Cela ne fait l'affaire ni de la science, ni de la pratique sociale. Les penseurs savent ce que parler veut dire, mais ils sont en petit nombre, et souvent se taisent. Le grand nombre, les masses (le pluriel veut sans doute dire ici qu'il y a une masse instruite comme il y a une masse ignorante), les masses réfléchissent peu sur les grands problèmes, le plus souvent elles acceptent par esprit d'imitation, les solutions que les circonstances mettent en évidence: on adore le soleil levant.

Or, puisque le lecteur rencontre si souvent le mot évolution, qu'il s'habitue, du moins, à distinguer la vraie de la fausse. Elles sont si différentes! La vraie est causée par la nature, la fausse a pour origine la volonté humaine. On sait comment agit la nature. J'ai parlé des forces mystérieuses; on ignore, en effet, d'où elles partent, et qui, ou quoi, les met en mouve-

¹ « Les droits d'entrée qu'il (le tarif) maintient sont encore si élevés qu'il paraissait chimérique d'espérer d'une si faible évolution économique un réveil bien marqué de l'activité commerciale. » (1^{re} février 1895, p. 577.) On pourrait relever des centaines d'exemples analogues.

ment, mais on constate l'action et les résultats. Or, l'action des forces naturelles est d'une simplicité brutale : c'est une lutte de puissance, le plus faible est toujours vaincu et détruit. Le plus puissant dit au plus faible : tu me gênes, ôte-toi de là ou je t'écrase. Généralement, il ne prévient même pas, il écrase sans phrase. Voilà l'évolution dans la nature. Elle prend aussi une forme moins violente : elle abandonne le faible à sa faiblesse et le laisse périr, aucun mouvement naturel extérieur ne lui vient en aide. Ainsi, le feu qui manque de combustible s'éteint ; l'eau en lutte avec la chaleur s'évapore ; l'être vivant qui ne trouve pas d'aliment meurt. Quand le faible n'est pas écrasé par le puissant, il périt faute de pouvoir créer ou maintenir les conditions de la vie. Voilà, encore une fois, l'évolution dans la nature, le droit brutal du plus fort sans le moindre contrepoids.

Veut-on introduire cette évolution là dans la société ? La société n'est pas hors la nature, on n'y a que trop vu la force primer le droit. Mais la société a aussi sa vie propre ; elle est, dans la nature, comme un État dans l'État. Or, dans la société humaine, le faible a trouvé plus d'un moyen de lutter avec avantage contre le fort ; c'est qu'à côté — ou plutôt *au-dessus* — de la matière il y a l'esprit ; toute l'histoire de l'humanité peut être réduite à cette lutte entre le fort et le faible, et le progrès de la civilisation marche de pair avec la victoire sur la violence.

N'est-il pas curieux qu'on abuse du mot évolution à une époque où l'on conteste que la lugubre expression *struggle for life* s'applique à l'homme, ou du moins, où la société fait les plus grands efforts pour annuler dans son sein la lutte pour la vie. La charité ou l'assistance publique n'ont pas d'autre but. Et que signifie le fameux « droit de vivre », si ce n'est la suppression de cette lutte ? D'ailleurs, puisque l'homme, à l'aide de ses forces intellectuelles peut, dans une certaine mesure, contraindre les forces naturelles à produire des aliments, et à détruire les germes de maladie, que chacun peut au besoin proportionner ses procréations aux aliments ; puisque, en un mot, l'homme est prévoyant et actif, qu'il a de l'initiative et peut combiner des causes pour produire des résultats voulus, qu'il se trouve ainsi agir comme moteur, engendreur de force, la lutte pour la vie de l'histoire naturelle ne s'applique pas à lui, et à l'homme civilisé moins qu'à un autre, et de moins en moins avec le développement de son savoir et de ses qualités affec-

tives. C'est donc très improprement qu'en parlant des progrès sociaux on emploie le terme évolution.

2. — L'évolution socialiste

Depuis que la doctrine de l'évolution est à la mode, les socialistes cherchent à en tirer parti au profit de leurs vues. Leur ambition serait de nous montrer que, par suite du développement naturel de la société, le socialisme doit nécessairement arriver à son tour. Ils s'y sont mis à plusieurs reprises, mais sans réussir. Karl Marx est encore celui qui a présenté la thèse la plus simple, et en apparence la plus plausible. Il a soutenu que la tendance de la grande industrie d'absorber la petite ira en se généralisant, que dans peu de temps il n'existera plus qu'un nombre infime de très grands établissements; tous les autres auront été absorbés, et alors les ouvriers n'auront pas grand' peine à s'emparer de toute la production. Or, même s'il était vrai que le nombre des fabriques se réduirait à ce point, il n'y aurait pas, à proprement parler, d'*évolution* dans l'acte des ouvriers, mais seulement de la violence — le petit nombre supposé des établissements la faciliterait seulement — on s'empare, on prend, on chasse les propriétaires; mais ils ne s'en vont pas spontanément, comme il le faudrait, pour qu'il y ait évolution. En fait, cette réduction du nombre des établissements n'existe pas, leur nombre, au contraire, continue d'augmenter.

D'autres auteurs socialistes se sont attachés à exposer ce qu'ils ont appelé l'évolution de la religion, de la propriété, de la famille, sans se montrer trop scrupuleux dans le choix des sources. C'est surtout la famille qui a été le sujet de leurs élucubrations, et sur cette matière ce sont les livres de Fr. Engels et Bebel qui sont le plus répandus. Ils s'appuient sur les ouvrages de Bachofen et de Morgan, sans tenir compte des réfutations de Starcke, Westermarck, L. Brentano et H.-E. Ziegler. On peut y ajouter Darwin, Rauber et d'autres naturalistes¹. Morgan fonde ses théories sur les observations, d'ailleurs intéressantes, qu'il a recueillies pendant un long séjour chez les Iroquois; il a seulement le double tort de supposer que l'humanité tout entière a passé par la phase iroquoise et d'en déduire trop de thèses. Quant à Bachofen, il a attribué trop d'import-

¹ Nous donnons, à la fin du chapitre, les titres des ouvrages de ces auteurs.

tance à des mythes ; il a trop insisté sur des indices qui pouvaient, tout au plus, permettre des conjectures, et c'est ainsi que, vers 1861, il a inventé le droit *matriarcal* (Mutterrecht), qui semble maintenant à peu près accepté par la science. On commence cependant à le battre en brèche.

Le pire est qu'en cherchant à expliquer le droit matriarcal, on a voulu deviner ce qui l'a précédé, et l'on a cru voir l'origine de ce droit dans un régime de promiscuité qui aurait régné primitivement dans l'humanité. Le père étant inconnu, c'est à la mère qu'il fallait attribuer l'enfant, disait-on. Quelques savants renommés ont pris comme démontrée cette conjecture en l'air sur les hommes primitifs, qui a été contestée par tous les naturalistes, Darwin en tête ; ils ont trouvé que, la famille se rencontrant chez la plupart des mammifères et des oiseaux, il est tout à fait invraisemblable que l'homme, l'animal le plus parfait, ait vécu dans la promiscuité.

Du reste, cette théorie a été réfutée par les auteurs que je cite plus loin en note, je me borne à renvoyer à leurs ouvrages.

En développant de pareilles idées sur la famille, les socialistes tendent-ils à rétablir le communisme et la suprématie de la femme ou la promiscuité qu'on dit avoir régné à l'origine de l'humanité ? Dans ce cas, l'évolution ne serait plus le progrès : elle ramènerait l'humanité en arrière, elle la ferait tomber en enfance, et préparerait ainsi sa mort. Il est certain que le socialisme tuerait la société, en détruisant les forces qui la font vivre. Quelles sont ces forces ? Ce sont celles qui causent le progrès. Une population croissante ne peut vivre que sous le régime d'incessants progrès. Or, l'histoire a constaté que tous les progrès sont dus à des hommes d'élite, qui entraînent les masses, le grand nombre, mais, dans la société plus ou moins communiste, l'homme d'élite perdrait sa personnalité ; ses facultés ne profiteraient à personne, ses progrès seraient même mal vus. Le socialisme, en effet, ne supporte aucune distinction, ni le talent, ni le génie, ne sont prévus dans son organisation.

Parmi les successeurs de Karl Marx, son ami Fréd. Engels a pensé qu'il y avait mieux à faire, il a donc écrit une brochure intitulée : *Die Entwicklung des socialismus von der Utopie zur Wissenschaft* (« Le développement du socialisme de l'Utopie à la science »). Nous en avons sous les yeux la 4^e édition (Berlin, 1891, Vorwärts). L'auteur se résume aux pages 43, 45 ; nous allons traduire avec soin ce résumé condensateur de la doctrine, en le

commentant d'après les pages 4 à 43 de la même brochure et d'après le *Capital* de Karl Marx.

(Le texte de F. Engels et nos observations seront distingués par les caractères d'imprimerie.)

Voici ce résumé ; on voit qu'il fait commencer l'évolution au moyen âge, et qu'il n'y est question ni d'astronomie, ni de géologie, ni de biologie.

I. — Dans la société du moyen âge, on ne voit que la petite production individuelle. Les moyens de production sont adaptés à cette petite production, par conséquent ils sont primitifs, incommodes, mesquins, lilliputiens (*zwerghaft*). Production pour la consommation immédiate, soit du producteur, soit du seigneur féodal. Ce n'est que là où il y a un excès de production que l'excédent est mis en vente et échangé. C'est ainsi que commence la production des marchandises. Mais déjà l'anarchie de la production sociale s'y trouve en germe.

« La petite production individuelle », ce n'est pas là une manière scientifique de s'exprimer, car ce n'est pas clair. Ne travaillait-on que pour soi et sa famille, ou travaillait-on sans ouvriers pour autrui ? On voit, par l'ensemble, que l'auteur veut brouiller les idées sur ce point. En fait, le petit artisan travaillait d'abord à façon — pouvait-il, en ce cas, recevoir autre chose qu'un salaire ? — Puis les plus riches parmi ces artisans se mirent à fournir la matière première et même à fabriquer à l'avance pour les demandes futures. Supposons qu'un artisan fournisseur de matières premières se soit fait aider, ou se fasse aider par un ouvrier qui ne donne que son travail, ce dernier peut-il, comme on l'a soutenu, revendiquer une indemnité pour la matière qu'il n'a pas fournie ? Je n'attends pas votre réponse, la devinant, et vous communique un renseignement inattendu : selon les socialistes, c'est K. Marx qui a découvert que les marchandises sont des produits fabriqués pour la vente, et même, si possible, pour obtenir un bénéfice. On l'a proclamé solennellement. Est-il croyable qu'on ignorait cela avant lui ¹ ?

La dernière phrase ci-dessus (« Mais déjà l'anarchie... ») renferme tout un volume. D'abord F. Engels soutient que la

¹ Karl Marx lui-même se croyait un inventeur original : « Une marchandise, dit-il (*Le Capital*, p. 28), paraît au premier coup d'œil quelque chose de trivial et qui se comprend de soi-même. Notre analyse a montré, au contraire, que c'est une chose très complexe, pleine de subtilités métaphysiques et d'arguties théologiques... » En note, Karl Marx soutient qu'Ad. Smith et ses successeurs n'y ont rien compris. Disons plutôt que Marx prétend y mettre des choses qui n'y sont pas.

production actuelle est anarchique, faute d'un grand service de statistique chargé de relever les besoins des individus et de la nation et, par suite, de faire fabriquer les objets demandés dans des ateliers nationaux, pardon : sociaux. J'ai traité ce point ailleurs, je ne crois pas devoir insister. Quant à la signification du mot social, nous allons l'expliquer, car on ne le devinerait pas. Reprenons d'abord le texte d'Engels.

II. — *Révolution capitaliste*. — L'industrie se transforme par la coopération simple et la manufacture. Concentration dans de grands ateliers des moyens de production dispersés, ce qui opéra la métamorphose des moyens de production individuels en moyens sociaux, métamorphose qui, somme toute, ne touche en rien à la forme des échanges. Les anciens modes d'appropriation restent en force. Le capitaliste apparaît. En sa qualité de propriétaire des moyens de production, il s'approprie les produits et en fait des marchandises. La production est devenue un acte social, mais l'échange (la vente) et l'appropriation restent des actes individuels, des actes d'individus. *Le capitaliste individuel s'approprie le produit social*, contradiction fondamentale dont découlent toutes les contradictions dans lesquelles se meut la société actuelle, et que la grande industrie manifeste ouvertement.

La révolution « capitaliste », c'est simplement la transformation de la petite industrie en grande industrie¹. D'abord, le même capitaliste ou entrepreneur a occupé beaucoup d'ouvriers faisant à domicile chacun la même besogne ; c'est ce que F. Engels nomme la coopération. Puis, lorsqu'on a réuni les ouvriers dans des manufactures, le travail a été mieux organisé, on le divisa logiquement en spécialités. Engels et K. Marx affectent de nommer ce travail, que les patrons ont logiquement organisé dans l'intérieur de leurs fabriques : travail social. Ils ne distinguent pas entre la division générale du travail, ou la diversité des occupations, et l'agencement des opérations partielles d'une fabrique où beaucoup d'hommes coopèrent au même résultat. Cette confusion est intentionnelle et a été poussée très loin.

En réalité, on doit distinguer : la division ou séparation des occupations par grandes classes, qui est de nature économique, et la division des opérations dans l'atelier, qui est d'ordre technologique. Ce sont des choses très différentes.

¹ Pour K. Marx, être capitaliste ce n'est pas posséder des capitaux, mais c'est occuper des ouvriers.

« Le capitaliste apparaît, etc. » Par exemple, le capitaliste s'entoure de cordonniers, leur distribue des peaux tannées et le reste ; il taille ces peaux, dirige le travail, le rétribue au prix convenu, puis les produits lui appartiennent et il les vend. C'est son droit absolument légitime : la matière lui appartenait déjà, il ne restait qu'à rétribuer le travail pour avoir tout payé. Engels présente la chose comme si le capitaliste s'emparait des chaussures, sans rien donner aux ouvriers, il dit : *Le capitaliste individuel s'approprie le travail social*. C'est Engels qui souligne. Il va plus loin que K. Marx. Celui-ci se borne à trouver le salaire trop faible, l'autre le nie implicitement, déloyalement. K. Marx dit que l'ouvrier vend sa force de travail ; eh bien, le produit de cette force de travail appartient légitimement à celui qui l'a payé. Il en sera de même sous le régime socialiste : acheter sera un moyen légitime de s'approprier. Il n'y a donc pas ici de « produit social ». L'ouvrier vend des services, et le patron les paie au prix convenu.

C'est en présentant faussement les choses que F. Engels fait naître d'apparentes contradictions. Les contradictions qu'il prétend signaler n'existent qu'entre les faits réels et sa manière baroque ou incomplète — absurde — de présenter les choses. Il énumère les prétendues contradictions sous les rubriques A, B, C, D. Les voici :

A. Séparation du producteur des moyens de production. Condamnation du travailleur au salaire à perpétuité. Opposition du prolétariat et de la bourgeoisie.

F. Engels n'admet ici que l'ouvrier manuel comme producteur ; faire abstraction du travail intellectuel, c'est nier le soleil. Un vêtement de drap est taillé et cousu. Que dirait-on de celui qui ne voudrait compter que la couture et obtenir gratis le drap et la taille ? Évidemment qu'il est fou.

Pouvez-vous faire des souliers sans cuir ? Par conséquent, celui qui fournit le cuir contribue à la confection du soulier. — Il n'est pas vrai, comme le soutient Engels, que l'ouvrier est condamné au salaire à perpétuité ; tous les ans, des milliers d'ouvriers deviennent patrons. C'est connu de tout le monde et les preuves seraient superflues. Sous le régime socialiste jamais un ouvrier ne deviendrait patron, puisqu'il n'y en aurait pas ; tout le monde serait ouvrier « à perpétuité », et cela sous les ordres des individus doués des langues les mieux pendues. —

Quant à l'opposition entre le prolétariat et la bourgeoisie, c'est Engels et C¹ qui l'ont fabriquée de toutes pièces.

B. Les lois (économiques) qui gouvernent la production des marchandises se manifestent avec une force croissante. — Concurrence effrénée. — Contradiction entre l'organisation sociale de la fabrique et l'anarchie sociale dans la production générale.

Tant qu'il y aura des ambitions, de l'amour-propre et d'autres sentiments pareils; tant qu'il y aura des gens intelligents, adroits et laborieux, il y aura de la concurrence: et si le socialisme parvenait à l'éteindre, c'est qu'il aurait poussé la société dans le marais de la stagnation, où s'éteint l'amour du progrès ¹. — L'organisation intérieure d'une fabrique n'a rien de « social »; l'organisation intérieure du travail est une combinaison inspirée par la technologie; les mots « l'anarchie sociale » ont ici simplement le sens de: « absence de statistique. » Ce sont des mots à effet. Ils ont pour but de rappeler que la société a passé par des crises industrielles ou commerciales, et l'on prétend qu'il n'y aurait pas eu de crises, si l'on avait fait une statistique. J'ai montré à plusieurs reprises, que la statistique n'empêcherait pas les crises, qui ne sont d'ailleurs pas aussi profondes ni aussi répandues qu'on voudrait nous le faire croire.

C. Le perfectionnement incessant des machines, imposé par la concurrence, fait renvoyer un nombre croissant d'ouvriers; il se forme ainsi une armée industrielle de réserve. — D'un autre côté, la concurrence oblige chaque fabricant à étendre sa production sans frein (sans limite). — Des deux côtés, développement inouï (unerhörte) des forces productives. Excédent de l'offre sur la demande. Surproduction. Encombrement des marchés, crises décennales, circulation (distribution) défectueuse. Ici, excédent des moyens de production et de produits, et là surabondance d'ouvriers sans travail et sans moyens d'existence. Mais ces deux leviers (Hebel) de la production et de l'aisance sociale ne peuvent se réunir, parce que la forme capitalistique interdit aux forces productives d'agir, et aux produits de circuler, tant qu'ils ne sont pas transformés en capital, transformation que leur propre surabondance les empêche de réaliser. La contradiction s'est élevée jusqu'à l'absurdité (Widersinn). La forme de la production se révolte contre la forme de l'échange. La bourgeoisie se trouve ainsi convaincue de l'incapacité de continuer à conduire ses propres forces productives sociales (ihre eigenen gesellschaftlichen Produktionskräfte).

On croit lire les élucubrations d'un aliéné! Seulement cet aliéné sait très bien ce qu'il fait. Il est en tout cas assez lucide

¹ En pareil cas, il y aurait toujours la concurrence entre les politiciens et entre les démagogues, pour obtenir les places les plus productives; cette concurrence se conserverait seule.

pour ne jamais parler du salaire. Quand je dis au gamin que l'on sait : cirez-moi les bottes, et que, le service rendu, je lui ai donné l'indemnité qu'il réclame, sommes-nous quittes, oui ou non ? F. Engels semble croire que le gamin a des droits sur mes bottes, parce qu'il les a cirées pour un salaire. Il considère le salaire comme non avenue. Mais analysons le § C que nous venons de reproduire.

Quand le perfectionnement d'une machine fait renvoyer des ouvriers, ce n'est, l'expérience l'a démontré, que pour un temps. D'ailleurs, les machines ne se perfectionnent pas indéfiniment ; Engels parle d'une époque transitoire comme s'il s'agissait d'une loi perpétuelle. Est-ce que sous le régime socialiste on n'aurait pas perfectionné les machines ? On aurait donc laissé faire par vingt ouvriers un travail pour lequel dix peuvent suffire ? Et comment aurait-on répondu à l'accroissement de la population ? Car l'Europe n'a pu s'accroître de 100 millions d'habitants en un siècle, que parce que le travail est devenu plus productif, parce que les machines se sont multipliées. Quant à l'armée industrielle de réserve dont parle Engels, elle n'est pas si nombreuse qu'on le dit, et comprend surtout les moins bons ouvriers, les incapables et les paresseux¹. Sous aucun régime, on ne peut d'ailleurs éviter les crises. Elles peuvent être l'effet d'une mauvaise récolte, d'une guerre qui a éclaté dans un autre pays ; par exemple, la guerre de sécession aux États-Unis ayant empêché d'y cultiver le coton, on a été obligé de secourir les ouvriers qui filaient et tissaient ce textile en Europe. Est-ce qu'on a pu arrêter le fléau du phylloxera ? Peut-on empêcher la grêle de tomber ? Du reste, c'est à l'aide de la statistique qu'on veut prévenir les crises, comme si les statistiques pouvaient prévoir l'avenir. Sous le régime socialiste, elles deviendraient simplement fantastiques.

Il n'est pas vrai, ensuite, que « la concurrence oblige chaque fabricant à étendre sa production sans limite ». Ne le peut du reste qui veut, car il faut vendre. D'ailleurs, étendre la production, cela veut dire occuper plus d'ouvriers, diminuer « l'armée de réserve » et comme, en pareils cas, deux patrons courent après un ouvrier, les salaires montent. Ce n'est déjà pas si mal, quoique F. Engels affecte d'ignorer le salaire, il dira : soit,

¹ Les sans-travail (souvent les malades compris) atteignent, habituellement selon les statistiques, de 2 à 3 0/0.

mais cela ne durera pas, il s'ensuivra un engorgement du marché, et beaucoup d'ouvriers seront forcés de chômer. Quelle que soit l'organisation de la société, il y aura toujours des moments difficiles à passer. Nous avons cité les mauvaises récoltes, la guerre, les fléaux; il y a aussi les maux individuels, les maladies — chaque enfant qui vient au monde en cause une à sa mère. — Et qu'à donc la « forme *capitalistique* » à voir en tout ceci? Cette forme consiste, d'après K. Marx, dans les procédés de la grande industrie : le patron dirige de nombreux ouvriers, et combine les opérations partielles de manière à obtenir le maximum de produits. C'est cette combinaison technologique, avons nous dit, que K. Marx et ses disciples qualifient de travail social. Ce prétendu « travail social », F. Engels l'oppose à la vente des produits par un seul (le patron), comme si la chose pouvait se passer autrement ! Pierre veut transformer en limes 1.000 kilogrammes de fer ; il se fait aider par dix ouvriers et les paie selon la convention. A qui sont les limes? De même, dans l'exemple si souvent cité du cordonnier. Est-ce que, demande-t-on, l'ouvrier peut racheter les souliers avec son salaire? Et Engels de dire : « La contradiction s'est élevée jusqu'à l'absurdité. » Il ne voit donc pas que l'absurdité est dans sa tête? Du reste, rien n'empêche l'ouvrier cordonnier de « racheter » les souliers avec son salaire. Qu'il rende les 5 francs qu'il a reçus pour la couture et qu'il ajoute 7 francs pour les matières premières et le travail du patron, et il aura remboursé la valeur totale de souliers. Il en serait absolument de même dans l'état socialiste, on n'y fera pas cadeau du cuir. Continuons notre analyse.

D. Les capitalistes sont ainsi forcés d'admettre partiellement eux-mêmes le caractère social des forces productives. Ils adoptent donc les grandes organisations de production et de transport; d'abord, on voit surgir des sociétés, puis des trusts; enfin, l'État lui-même intervient. La bourgeoisie se trouve ainsi être une classe superflue, car toutes les fonctions sociales sont maintenant remplies par des fonctionnaires salariés.

Engels tombe, sans s'en apercevoir : dans une nouvelle contradiction. Tout à l'heure il disait que la bourgeoisie reconnaît son incapacité; maintenant il la fait fonder des sociétés anonymes qui produisent avec succès. S'est-il rendu compte de la nature d'une pareille société?

C'est simplement un capitaliste collectif : les fonds appartiennent à plusieurs au lieu d'appartenir à un seul; mais le

même mode de production et d'échange continue. Seulement si la fabrication est perfectionnée, la vente est-elle devenue plus facile ? Ce n'est pas sûr. Quant aux trusts, c'est un système inconnu sur le continent européen ; il est peu répandu et souvent mal vu en Angleterre et dans les États-Unis. F. Engels suit ici le conseil de Mephisto : faute d'une idée, il offre un mot. Quant à l'État, il n'a encore nulle part accaparé les productions industrielles, qui sont entre les mains des citoyens ; les ateliers ne sont encore nulle part dirigés par des fonctionnaires salariés. Et si l'on voulait parler des monopoles fiscaux (tabac, eau-de-vie) qui existent dans quelques pays, on ferait acte de mauvaise foi ; on sait que le monopole est ici simplement un mode de perception de l'impôt. Enfin, nulle part la bourgeoisie ne s'est reconnue incapable de gérer ses affaires et a pris le parti d'en charger l'État ; F. Engels a présenté le produit de son imagination comme des faits scientifiquement établis.

Le lecteur, en relisant la dernière phrase du § D, verra que F. Engels reconnaît implicitement, peut-être sans en avoir conscience, qu'actuellement « la bourgeoisie » remplit une fonction sociale essentielle, celle de diriger la production industrielle. C'est rendre justice au travail intellectuel.

III. — Vient la révolution prolétarienne et la solution des contradictions. Le prolétariat s'empare de la puissance publique et, en vertu de cette puissance, il transforme en propriété publique les moyens de production sociaux qui glissent des mains de la bourgeoisie. Par cet acte il délivre les moyens de production de leur qualité de capital, et donne à leur caractère social pleine liberté de s'affirmer. Il devient maintenant possible de produire socialement (ou socialement) d'après un plan prévu. Le développement de la production fait un anachronisme du maintien de plusieurs classes sociales. A mesure que l'anarchie de la production sociale disparaît, s'endort (ou se retire) aussi l'autorité politique de l'État. Les hommes devenant, enfin, les maîtres de la manière de s'associer (de former société) deviennent ainsi les maîtres de la nature, et leurs propres maîtres : ils sont libres.

Tel est l'acte libérateur universel, la fonction historique du prolétariat moderne.

C'est ainsi que conclut Frédéric Engels, le communiste.

Rien n'est plus plaisant que cette affectation des socialistes de parler de liberté. Ils demandent à s'emparer des terres, des usines et fabriques, de tous les moyens de production. Ensuite, d'établir la statistique de tous les besoins, qu'ils s'engagent solennellement à satisfaire mieux qu'aujourd'hui, sans pouvoir justifier cette prétention. Ils promettent des miracles. En atten-

dant, tout le monde travaillera de ses mains, et chacun fera ce que les fonctionnaires de la production lui ordonneront. Personne ne pourra choisir sa profession, ni se reposer en dehors de l'heure réglementaire, car on est censé avoir besoin de tous les bras pour satisfaire à la tâche prescrite par la statistique. On aura ainsi la liberté de l'obéissance. Est-ce celle-là qu'on a promise ?

Il ne paraît pas nécessaire d'entrer dans beaucoup de développements pour constater que F. Engels s'est vanté, en prétendant nous montrer que le socialisme d'utopique est devenu scientifique. Les socialistes dits scientifiques semblent croire que les hommes n'ont qu'une seule passion, l'envie. Ils en concluent que, lorsque tous les hommes seront égaux devant les jouissances (en fait, quand ils seront tous pauvres), il s'établira une amitié ou fraternité universelle ; personne ne convoitera la femme d'autrui ; personne ne sera jaloux des talents de ses concurrents dans les carrières de l'ambition, des arts et des sciences ; il n'y aura plus de paresse, plus de négligence, plus d'imprévoyance, plus de vice ni de crime. Tout le monde sera heureux. Et c'est en peignant l'avenir sous ces couleurs qu'on ose soutenir que l'utopie a disparu (Voy. aussi : Bebel, *Die Frau* ; B. Malon, *Précis du socialisme*). On parle ainsi de l'avenir, sans avoir la plus petite expérience à citer, et sans même avoir essayé sérieusement de développer un projet d'organisation quelconque ou de réfuter les objections qu'on leur oppose. « Quand nous serons vainqueur, nous verrons ¹. » C'est tout ce qu'ils répondent.

¹ Nous allons donner ici les titres des ouvrages cités dans le texte :

Fr. Engels, *Der Ursprung der Familie, des Privateigenthums und des Staates*. Stuttgart, Dietz, 1892, 4^e éd.

B. Malon, *Précis de socialisme*, Paris, Alcan, 1892.

A. Bebel, *Die Frau u. der Sozialismus*, Stuttgart, Dietz, 1891, 9^e éd.

Bachofen, *Das Mutterrecht*. Stuttgart, 1861.

Morgan, *System of consanguinity and affinity of the human family*. On trouvera des réfutations chez les auteurs suivants :

Smithonien Contributions to Knoledgs, vol. 17. Washington, 1871, et ancient. Society London, 1871

Ziegler (H.-E.), *Die Naturwissenschaft und die socialdemokratische Theorie*. Stuttgart, F. Enke, 1894.

Brentano (L.), article dans la *Zeitschrift für Social u. Wirthschafts Geschichte*. Fribourg, Mohr.

Starecke, *Die primitive familie*. Leipzig, 1888.

E. Westermarck, *The history of human marriage*. Londres, Mamillian and Co. 1891. (Voy. aussi Darwin, Lubbock, Dargun, Mac Lennan et d'autres.)

CHAPITRE IX

LES LOIS ÉCONOMIQUES

I. — Qu'est-ce qu'une loi économique ?

Le mot *loi*, employé en politique ou en droit, est synonyme de *prescription* : une autorité, la formule et ses subordonnés doivent obéir, généralement sous peine de punition ou d'une contrainte quelconque.

Dans les sciences, le mot *loi* a un autre sens, que Montesquieu, en tête de l'*Esprit des lois*, définit ainsi : « Les lois... sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois. » La loi est donc un rapport nécessaire, par conséquent, un rapport causal, avec cette restriction qu'il ne s'agit pas d'un effet accidentel, tel qu'une pierre qui casse un carreau, effet qui serait tout d'abord envisagé comme un simple fait. Pour qu'un fait puisse être qualifié de loi, il faut qu'on songe aux forces en jeu : une loi exprime l'effet naturel d'une *force*, la force cause, la force produit un résultat. Et pour que le fait qui vient d'être cité puisse être conçu comme loi, c'est à la force produite par la projection de la pierre et à la faiblesse de résistance du verre qu'il faut penser. Le rapport entre la force et la résistance est une loi.

Il y a des forces physiques et des forces morales ; les forces physiques sont partout dans la nature, les forces morales ne se trouvent que dans l'homme ; mais il y a une certaine ressemblance dans leur manière d'agir.

On a contesté l'existence des lois naturelles par cette raison que les lois naturelles agissent mécaniquement, tandis que les actes humains auraient pour origine les

forces que nous appelons psychologiques. C'est une simple chicane de métaphysicien. Nous ne savons pas toujours si la force qui met en mouvement l'activité humaine est d'ordre mécanique ou psychologique, nous ignorons presque complètement comment les choses se passent à l'intérieur du cerveau, des nerfs, etc. Quand un homme a faim, c'est selon toutes les apparences par un mouvement mécanique — *sans avoir besoin de réfléchir* — qu'il tend la main vers la nourriture, et c'est, mû par une impulsion plus ou moins inconsciente, qu'il fait les efforts nécessaires pour satisfaire à la loi de sa nature.

Du reste, les hommes agissent BIEN PLUS SOUVENT par impulsion, mécaniquement, que par réflexion, et, si les actes produits se ressemblent au point de paraître souvent identiques, on peut soutenir qu'ils sont le résultat de lois naturelles, quoi qu'en disent les métaphysiciens et ceux qui emploient leur dialectique dans l'intérêt de leur polémique.

L'économie politique a pour objet l'étude des efforts que l'homme s'impose pour satisfaire, au moindre prix (avec la moindre peine), aux besoins de sa nature, afin de constater les causes qui en facilitent le succès.

Ces efforts s'appliquent à des matières que l'homme soumet à une élaboration simple ou compliquée, selon le cas, pour les approprier à ses besoins. A cet effet, l'homme utilise les forces physiques que lui offrent ses bras et le monde extérieur (vent, eau, feu, etc.), ainsi que les forces intellectuelles et morales qu'il trouve en lui-même. Les forces physiques sont nécessaires, car les matières, prises dans la nature, sont soumises aux lois qui la régit, elles n'obéissent donc qu'à des forces physiques. Mais les forces humaines d'ordre moral, l'intelligence et les autres facultés de l'âme, sont également une cause essentielle dans l'œuvre économique ; car ce sont ces facultés intellectuelles et morales qui dirigent les forces physiques agissant sur la matière, et en font des biens susceptibles de satisfaire les besoins de l'homme. L'intervention de l'intelligence est

indispensable, la nature n'offrant pas spontanément à l'homme, en tous temps et tous lieux, les objets nécessaires pour sa conservation et son bien-être. Nous ne distinguons pas ici entre la nature physique ou morale intellectuelle, sentimentale, des forces qui agissent sur les actes économiques des hommes, nous les réunissons sous le nom de lois économiques.

Les lois économiques font connaître le mode d'action de ces forces et leurs limites¹.

Au temps où personne ne contestait l'existence des lois économiques, personne ne les défendait : aujourd'hui que certaines écoles les nient, nous sommes tenus d'insister et de les démontrer, car, sans ces lois, il n'y a plus de science économique ; il ne reste que des règles puisées dans les appréciations individuelles, que chacun formule à sa manière, qui n'ont rien de scientifique et n'offrent aucune sécurité à la pratique. Entrons en plein dans l'examen de la question.

Il est superflu de démontrer que l'homme est soumis à des lois physiques : il l'est comme matière, il l'est comme être vivant. La nature physique lui impose des besoins qui varient peu d'un individu à l'autre. Dans quelle mesure les lois biologiques influent-elles sur sa volonté, son intelligence, ses sentiments : c'est là un point sur lequel les savants ne sont point d'accord ; on est obligé de convenir qu'il y a influence, mais on ne peut pas la préciser ni la mesurer. En fait, il y a des hommes de forte et de faible volonté, d'intelligence bornée et de grande pénétration, d'une vive sensibilité et de sentiments obtus : mais, dans l'homme normal, si les aptitudes diffèrent de l'un à l'autre de qualité et de puissance, elles restent de même nature et contribuent à l'armer en vue de la lutte pour la vie.

¹ Les lois économiques sont naturelles, en ce sens qu'elles sont le résultat de la nature humaine. Cette raison est d'ordre physique (mécanique) ; mais en voici une d'ordre moral : certaines lois économiques semblent fondées, ou vraies, parce qu'on ne saurait en concevoir le contraire.

Les lois naturelles sont souvent attaquées avec mauvaise foi : on ne s'étonnera donc pas de nous voir insister, sans craindre quelque répétition,

On a cru pouvoir contester les lois naturelles sous prétexte que l'homme agissait toujours selon des motifs, c'est-à-dire qu'il avait un but (raisonnable), une fin, et qu'il employait, pour l'atteindre, les moyens indiqués par l'expérience. — D'abord, en fait, les actes inconscients ou irréfléchis l'emportent en nombre sur les autres — ouvrez-les yeux, et vous le verrez ; — mais, admettons que les hommes soient dirigés par des motifs « téléologiques », ces motifs ne peuvent que les amener à faire agir la cause qui produit l'effet économique désiré, à mettre en activité la loi économique. C'est incontestable, car le motif n'ira pas chercher volontairement une cause contraire à la fin qu'on veut atteindre. Il n'y a là rien qui infirme la loi économique.

Ainsi, le fait que les hommes ont tous, quoique à des degrés différents, outre les mêmes besoins physiques, les mêmes facultés fondamentales, la volonté, l'intelligence, les sentiments, prouve que, dans les cas identiques, des forces naturelles exercent sur chacun d'eux, avec plus ou moins d'énergie, une influence morale de même ordre, tendant au même but. Le caprice, l'arbitraire pur, la fantaisie, ont donc moins d'action sur les hommes qu'on pourrait le penser. Généralement l'homme veut, réfléchit, sent, et si ces trois facultés maîtresses ne sont pas en conflit entre elles, sa volonté sera intelligente avec un alliage de sentiment. Il en résulte que, dans les cas analogues, les actions des hommes se ressembleront fortement, car les mêmes causes produisent les mêmes effets. La statistique a mis ce point hors de doute, seulement on peut objecter que, si elles sont semblables, elles ne sont pas identiques¹. Nous reviendrons sur cette objection.

¹ On sait que la statistique constate le retour régulier de certains phénomènes : par exemple, il naît 104 ou 105 garçons contre 100 filles, etc. etc. Aussi des hommes comme MM. Schäffle, Gumpowicz et autres, soutiennent qu'on peut beaucoup plus facilement prévoir les actes d'un groupe que ceux d'un individu. Dans le groupe, les particularités individuelles se fondent et se neutralisent. Sans doute ; mais les groupes subissent aussi des influences auxquelles les individus ne sont pas soumis. Les groupes, par exemple, cèdent plus facilement à une impulsion de la passion. On pourrait donc considérer les moyennes comme l'expression d'une loi.

Ce qui fait agir l'homme, ce qui le force à vaincre l'indolence qui souvent l'envahit, c'est la nécessité de satisfaire à ses besoins : besoins physiques, intellectuels, moraux ; besoins réels ou besoins imaginaires : besoins de tous les degrés, qui sont tous une conséquence de sa nature. Ces besoins peuvent être étudiés à des points de vue très divers : le théologien et le philosophe, le psychologue et le moraliste, l'homme d'État et le physiologiste peuvent les soumettre chacun à son critère spécial ; mais c'est l'économiste qui a pour mission particulière de rechercher comment ces besoins sont satisfaits aux moindres frais. *Aux moindres frais*, ces trois mots sont la plus courte définition possible du mot *économique*, et en différencient l'action de celle de la mise en œuvre, ou des moyens techniques, dont le but principal est de réussir n'importe à quel prix.

Insistons sur la distinction entre les points de vue technique et économique. L'effort que nous faisons pour satisfaire à nos besoins emploie les moyens physiques et moraux nécessaires pour atteindre le but. Pour avoir du pain, il faut appliquer des notions physiologiques, chimiques, mécaniques et autres, il faut cultiver du blé, moudre le grain, faire la pâte et l'enfourner ; c'est la partie technique de l'opération ; celui qui l'ignore ne produira jamais du pain. Mais ces connaissances ne l'empêcheraient pas de le produire dans des conditions désavantageuses, ruineuses, partant précaires ; pour que la production puisse durer et avoir l'effet que l'humanité en attend, il faut que l'économiste intervienne et compare l'effort au résultat, ou, pour parler le langage commercial, qu'il calcule le prix de revient ¹.

Mais ici les adversaires des lois économiques nous arrêtent. Le prix de revient, disent-ils, diffère selon les temps et les lieux : il n'est pas le même en Russie et en France,

¹ M. H. Dietzel, p. 184, *Th. Socialøk*, conteste la distinction de la technique et de l'économique, parce que celle-ci influencerait toujours sur celle-là. Il se trompe, cela dépend trop des circonstances. Il y a aussi des gens qui veulent atteindre leur but à tout prix.

en Angleterre et en Amérique; il n'est plus aujourd'hui ce qu'il était il y a un siècle, dix siècles, vingt siècles.

L'objection est parfaitement fondée, et on peut encore la renforcer en rappelant qu'il y a des terres de différentes qualités, des climats favorables et défavorables, des procédés primitifs et des méthodes très perfectionnées, sans parler du taux variable des salaires, des impôts et autres charges de la production. Oui, il y a toutes ces différences, et leur importance est très grande dans la pratique, mais la science n'en est pas touchée. La science joue le rôle de l'algèbre, elle donne la formule :

$$\frac{a + b + c + d}{e.f}$$

Dans la pratique, vous remplacerez les lettres par les chiffres des temps et des lieux.

Personne n'osera soutenir que l'algèbre ne sert à rien, parce que ses lettres — signes abstraits — ont besoin d'être réduites en chiffres concrets. L'algèbre trouve ou exprime la loi, l'arithmétique l'applique. Que le salaire journalier soit de 5 francs ou de 10 francs, quand l'ouvrier aura fini sa semaine, il faudra toujours multiplier son salaire par 6: 6×5 ou 6×10 , c'est toujours a fois b , a étant le nombre des journées de travail, et b le montant du salaire journalier. Peu importe alors que le travail ait été accompli à Athènes sous Périclès, à Rome sous Auguste, en France sous Charlemagne, sous Louis XIV ou de nos jours. Qu'on porte chlamyde, toge, blouse ou redingote, quand on a travaillé six jours, c'est toujours six fois le montant du salaire journalier qu'on a gagné. Ceux qui nient les lois économiques et insistent sur la différence des temps et des lieux s'attachent aux choses secondaires. La loi est que le travail coûte de la peine, si l'on travaille soi-même, un salaire si on achète le travail des autres; mais le montant de la dépense dépend des circonstances données. Le cours des marchandises est variable, mais ce qui ne change pas, c'est que le prix de vente doit être supérieur au prix de revient pour que la production puisse durer.

Les faits changent, la loi est invariable, car elle n'indique pas ce qui est particulier à un peuple ou à une époque; mais ce qui est permanent, ou immuable, c'est le rapport de cause à effet, les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets. L'utilité de la science est précisément de constater cette invariabilité de l'action des forces. L'utilité est en même temps d'ordre pratique. A qui veut entreprendre une œuvre économique, une première notion est nécessaire, c'est celle de la nature propre de cette œuvre; supposez qu'il s'agisse de fonder une banque, d'exploiter une terre, d'ouvrir des relations internationales, suffit-il d'être au courant des circonstances locales pour réussir? Il faut évidemment encore des connaissances générales, des notions qu'il est de la mission de la science de recueillir, mais que l'art économique s'appliquera avec les précautions que les circonstances pourront inspirer. La science, c'est la quintessence de l'expérience acquise.

Soit, disent encore les adversaires des lois économiques, nous voulons bien admettre qu'il ait des règles générales, mais ne les appelez pas *lois naturelles*, car :

1° Les lois naturelles ont toujours absolument le même effet, tandis que l'effet de ce qu'on appelle lois économiques varie;

2° Si l'on admet les lois naturelles en matière morale, on nie le libre arbitre.

Ce sont là les deux grandes objections, nous allons voir ce qu'elles valent.

A. Les lois naturelles, a-t-on dit, ont toujours les mêmes effets; on devrait plutôt dire qu'elles sont toujours identiques à elles-mêmes, qu'elles constatent l'identité des effets, car ce ne sont pas les lois qui agissent, mais les forces. Celles-ci se trouvent incarnées dans des matières, tantôt grossières, tantôt subtiles, et quand diverses matières sont mises en rapport, ou quand on leur fait subir une élaboration quelconque; les forces qui y sont contenues exercent leur action. Ainsi, certaines matières

ont des dispositions à s'unir en se transformant; elles ont des affinités, disent les chimistes, et les forces qui produisent cet effet procèdent d'après des lois, c'est-à-dire que, dans les mêmes conditions, l'action est toujours la même. Si on ne mêle pas les matières dans les proportions voulues, si on ne produit pas le degré de froid ou de chaleur, de pression ou de tension que le cas exige, l'effet désiré ne se produit pas. Donc les lois naturelles n'expriment que l'identité des effets comme résultat de l'action de causes identiques.

Prenons un autre exemple. L'orage se présente à nous sous la forme de nuages dont sortent des éclairs, du tonnerre, de la pluie, souvent de la grêle, etc. Personne n'a encore vu deux orages identiques : même nombre d'éclairs, même bruit de tonnerre, même quantité de pluie ou de grêle avec les mêmes accessoires, car la proportion des électricités, des vapeurs d'eau, le degré de chaleur, la direction des vents, diffèrent d'un orage à l'autre. De quelque côté qu'on se tourne, on trouve que les forces naturelles sont liées d'une manière absolue aux conditions matérielles des choses : la force de la vapeur dépend de la quantité d'eau, de feu et d'autres circonstances; la force de la poudre, de sa composition; la force de la rivière, de sa profondeur et de sa pente, et ainsi de suite. Pour réaliser l'effet, il faut que la cause soit complètement identique, dans ce cas seulement elle est infaillible. Voilà la loi naturelle dans le monde extérieur¹.

¹ Au fond, ces lois naturelles ne sont pas aussi absolues que disent certains économistes dans l'intérêt de leur cause. Voyez par exemple l'article de M. Saporta, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} septembre 1887, ou la préface du livre de M. Bertrand sur la *Thermodynamique*, etc. (par exemple : « Les principes et les lois de la mécanique ne reposent nullement sur l'évidence »). Nous pourrions aussi citer MM. Dubois-Raymond et Dilthey de l'Université de Berlin et quelques autres auteurs.

Ajoutons quelques réflexions. C'est une loi naturelle que les parents aiment leurs enfants (hommes ou animaux). Il y a pourtant des exceptions; est-ce une raison pour nier la loi.

Autre exemple : Un milligramme d'arsenic rétablit la santé dans certaines maladies, 1 centigramme tue. Il en est de même d'autres poisons. — Ou aussi : 1.000 quintaux de fumier rendent un champ fertile, mettez-y 10.000 quintaux, et le blé versera, ou la vigne produira plus de feuilles que de fruits. — Vous m'arrêtez en disant : Si vous changez les causes, les

Dans le monde intellectuel et moral aussi, les forces sont incarnées dans la matière, qui prend, dans les êtres vivants, la forme d'organes. Ces organes se composent donc d'éléments matériels comme tout ce que nous voyons dans la nature, et nous aurions bien le droit de nous informer de l'influence que ces éléments matériels peuvent exercer dans la question qui nous occupe. Mais nous avons aussi le droit de les négliger, car les organes d'un être vivant produisent encore d'autres réactions que celles qui sont du domaine de la chimie et de la physique. C'est par ces organes que se manifestent la volonté, l'intelligence, les sentiments, qui sont également des forces naturelles, et en même temps les instruments primordiaux dont les hommes se servent pour agir. C'est à l'aide de ces merveilleux instruments que nous comprenons et apprécions les effets de la nature extérieure, ainsi que les mouvements qui s'accomplissent en nous-mêmes. Les philosophes sont même d'avis qu'à certains égards nous pénétrons plus à fond ces mouvements intérieurs, leurs causes et leurs effets, que tous les phénomènes de la nature extérieure¹. Quelques-uns soutiennent même, non sans de fortes raisons, que la nature extérieure ne nous fournit que des vérités empiriques, et que, s'il y a des vérités absolues, nous ne pouvons les trouver qu'en nous-mêmes.

Nous ne développerons pas ces propositions philosophiques, mais il n'était pas inutile de les rappeler. Nous établissons ainsi plus fortement ce fait incontestable, qu'une seule et même intelligence nous sert à dégager les lois de tout ordre, que nous les découvrons dans les phénomènes du monde physique ou en nous-mêmes. Nous

effets changent, 1 millimètre n'est pas 1 centimètre. Votre observation est très juste, il ne suffit pas de dire : « de l'arsenic », il faut indiquer *combien*. Eh bien, il en est de même dans les choses humaines, des actes (causes) qui se ressemblent ne sont pas toujours identiques.

¹ Voici ce que dit M. G. Guérault, *Le Centenaire de 1789*, p. 76.

« Les propositions qui précèdent, bien que ou parce que empreintes, à certains égards, d'un caractère métaphysique, m'apparaissent comme au moins aussi certaines que les principes sur lesquels reposent les sciences dites exactes. Je dis *au moins* parce que ces propositions s'appuient direc-

tenons donc pour également vraies des propositions comme celles-ci : Nulle rivière ne remonte à sa source; deux lignes parallèles ne se rejoignent jamais; les mêmes causes produisent les mêmes effets. — Il suffit que notre intelligence ne puisse pas admettre le contraire, pour que ces propositions nous paraissent incontestables. Or, cette proposition, que les mêmes causes produisent les mêmes effets, ne serait-elle vraie qu'en matière physique, et fausse en matière morale? Prétend-on, en un mot, qu'elle ne s'applique pas au monde économique?

On distingue. Les phénomènes économiques se composent de deux sortes d'éléments : de matières physiques et d'actes de volonté; la matière est entièrement soumise aux lois physiques; sur ce point il y a unanimité; mais, relativement à l'influence de la volonté ou à l'action de l'homme, on semble quelquefois admettre une variabilité qui confine au caprice: « L'homme est indoyant et divers. » A cette manière de voir il y a diverses objections à faire :

1. Il y a beaucoup d'actes économiques, production, vente, etc., où la volonté joue un très petit rôle. C'est la partie technique qui domine dans l'agriculture, dans beaucoup d'industries et même sur le marché : pour vendre, on est obligé de se soumettre au cours moyen. En agriculture, par exemple, la volonté n'intervient que pour décider si l'on cultivera, oui ou non, mais cette question ne semble guère être soulevée. On choisira plutôt les produits à cultiver, préférant les uns, négligeant les autres, et l'on jouit sous ce rapport d'une certaine latitude, mais ce sont là des questions techniques; chacun choisira soit des cultures qui vont au sol dont il dispose, ou celles dont

tement et uniquement sur le témoignage de notre conscience, tandis qu'en astronomie, par exemple, la plus mathématique des sciences physiques; quand je raisonne sur Sirius ou sur telle étoile éloignée, il est possible que cette étoile soit éteinte au moment même où je la vois; parce qu'en physique des forces encore inconnues, en chimie des substances encore à découvrir, peuvent venir ajouter leurs effets à ceux sur lesquels s'appuie mon argumentation. »

Nous citons plus loin quelques autres auteurs sur le même sujet.

les produits se vendent le mieux ou en faveur desquels milite une autre raison. Chez l'homme qui n'est pas passionné, les motifs donnés par la raison l'emportent, de sorte que l'on peut déduire une loi très sûre des faits observés chez un grand nombre de cultivateurs... ou d'industriels et de commerçants.

Ainsi la technique et les circonstances locales peuvent réduire à un minimum l'élément volonté dans l'acte économique, sans le détruire. On pourrait dire qu'en pareil cas la physique propose et la raison dispose, les passions n'y entrent pour rien¹.

2. Il y a encore une chose qui réduit sensiblement le jeu laissé à la volonté, c'est la nature et l'intensité des besoins à satisfaire : le vêtement ne remplace pas la nourriture, ni la nourriture le logement : à chaque besoin il faut *sa* satisfaction, et chaque satisfaction ne s'obtient que par les moyens appropriés. Parmi ces moyens est le travail, qui exige des forces, du savoir, de l'habileté, etc., et la volonté doit tenir compte de tous ces faits. *Il le faut.*

3. On ne doit pas considérer la volonté en général, mais la volonté s'occupant d'actes économiques. Nous n'ignorons pas que la volonté est une² et qu'elle subit simultanément des influences diverses : mais quand elle n'est pas passionnée, ou quand la passion n'est pas violente, elle sait très bien se soustraire aux influences non économiques ou non raisonnables, et alors elle examine les faits en tenant compte de l'expérience : elle juge, elle apprécie et se soumet à la nature des choses, car *il y a une nature des choses économiques*. Pour le nier, il faut être d'avis que les choses rares sont à bon marché, ou que la concurrence des vendeurs fait renchérir les marchandises. Nous pensons que, dans les choses économiques, la

¹ Ce n'est pas la raison, ce sont les sentiments qui sont « ondoysants et divers ».

² Il n'y a pas plusieurs volontés, mais le même organe de l'action peut, selon le but à atteindre, être influencé soit par la raison, soit par un sentiment ou une passion, et se comporter de manière très différente.

volonté suivra généralement la raison, et que, sauf ignorance ou passion, on pourra toujours prévoir les actes, par conséquent arguer de lois économiques.

4. Nous admettons sans peine que les hommes sont « ondonants et divers », mais ils sont de même nature ; ils ont les mêmes besoins, la peine leur répugne à tous, le plaisir les attire, leur logique est la même (quand la passion ne s'en mêle pas), leur arithmétique aussi — vous voyez, nous ne faisons pas entrer l'intérêt personnel ou l'égoïsme dans l'énumération, nous n'en avons pas besoin ; — les hommes ayant des ressemblances aussi grandes et aussi essentielles, risque-t-on beaucoup de dire : tel ou tel fait s'est présenté sous cette forme cent fois, mille fois, nous sommes donc presque sûr que, dans un cas *semblable*¹, il se présentera sous la même forme ; cette observation n'a-t-elle pas la *valeur pratique* d'une loi naturelle ?

5. Il serait possible de démontrer que dans les cas simples on a toujours *eu* les causes économiques produire le même effet². Qu'est-ce qu'un cas simple ? Celui où l'on peut embrasser toutes les causes d'un coup d'œil. Comment l'intervention de la volonté pourrait-elle modifier ici l'effet ? Elle ne peut pas changer la nature physique des matières et si elle tentait d'agir illogiquement, elle s'exposerait à être taxée de folie. Les fous ne sont pas des facteurs économiques.

Restent les phénomènes compliqués. Comme on ne voit pas toutes les causes, on ne saurait les reproduire, l'homme fera assez facilement une faute, commettra une

¹ Si le cas était tout à fait identique, il faudrait retirer le mot *presque* ; quand la cause est la même, l'effet l'est nécessairement aussi.

² On compare les causes et les effets moraux avec les causes et les effets physiques, et l'on dit que les premiers n'ont pas la persistance des seconds, mais à tort. Nous observons mal, les choses ne sont pas tout à fait ce que nous croyons.

Les causes et effets moraux sont produits par l'homme, qui est un être complexe ; ce que nous considérons comme *une cause* est la résultante de nombreuses causes agissant en sens divers, multitude de causes qui ne se trouvent pas réunies peut-être deux fois de suite dans la même proportion.

erreur de jugement, car il sera dans une ignorance (partielle) inévitable, pardonnable, et, en pareils cas, les mêmes causes sembleront ne pas produire les mêmes effets ¹. En réalité, l'ensemble des mêmes causes n'entrera pas en fonction ici, et la loi abstraite du rapport entre cause et effets restera intacte. Dans ces cas compliqués, la part de l'ignorance et des passions sera plus grande, la volonté errera plus facilement ; ce sont ces déviations qui ont fait déclarer à des observateurs superficiels que les lois économiques ne sont pas absolues, qu'elles sont de simples tendances, c'est-à-dire que le fait, la prévision ne se réalisent que lorsqu'il n'y a pas d'empêchement de la part de l'homme.

Nous croyons avoir démontré que, dans de nombreux cas, cet empêchement n'existera pas ; *dans ces cas*, il y aura de véritables lois, qui ne seront pas de simples tendances, mais des vérités aussi certaines qu'il peut y en avoir dans les choses humaines. On parle de l'infaillibilité des effets physiques, mais quand on met en rapport une certaine quantité d'oxygène avec une certaine quantité de carbone pour produire de l'acide carbonique, on n'est pas sûr, mais on est obligé de supposer que les matières sont pures et que les quantités proportionnelles sont exactement combinées selon la formule. Si un élément manque, la transformation n'a pas lieu ; certaines propositions formulées en lois économiques, telles que : l'homme désire obtenir ses produits aux moindres frais ; ou la rareté (d'une chose recherchée) est une cause de cherté ; ou les produits s'achètent avec des produits, etc., ne sont-elles pas conformes à toutes les expériences ? Quelqu'un a-t-il trouvé ces règles en défaut ? Nous n'en avons jamais ren-

¹ Les causes physiques sont produites par des agents simples, toujours les mêmes, souvent par un agent unique. Si, dans un second cas, l'agent est moins simple, l'effet sera différent. Et comme l'agent est rarement simple, la persistance absolue est rare.

Dans chaque homme la combinaison des facultés physiques, intellectuelles, morales, varie ; nous jugeons les hommes d'après une moyenne expérimentale (différente pour chaque observateur) ou conventionnelle. Est-il étonnant que nous rencontrions des hommes qui sortent de la moyenne ?

contré de réfutation. On a seulement dit que les déductions qu'on en tire ont un caractère hypothétique, tant qu'elles n'ont pas été confirmées par les faits. — Soit. — Nous admettons aussi qu'il y ait, à côté de ces lois incontestables, des règles qui n'ont qu'une vérité relative. Mais nous répondons à toutes les objections en séparant la science de l'art, et en n'attribuant à la première que les lois incontestables. L'observation ironique et nullement fondée, qu'en ce cas la science aurait un mince bagage, que peu de pages suffiraient pour contenir ces lois, ne nous touche pas, car chaque loi économique trouve tous les jours des millions d'applications ; d'ailleurs, ceux qui proclament cette prétendue pauvreté de la science n'ont qu'à travailler à l'enrichir, ou à se borner à faire de l'art économique, qui se prête mieux, d'ailleurs, aux mouvements oratoires.

B. L'autre argument qu'on oppose aux lois économiques est que, si l'on admet les lois naturelles en matière morale, on nie le libre arbitre. Cette objection n'est pas sérieuse, car, si l'on prouvait la vérité d'une proposition défavorable au libre arbitre, il faudrait bien que le libre arbitre en prît son parti. En réalité, les lois naturelles ne touchent pas au libre arbitre. Ces lois se bornent à nous apprendre les effets de chaque cause, mais nous restons libres de ne pas provoquer cette cause. Quand on dit : Si vous buvez un litre d'eau-de-vie, l'ivresse vous fera commettre un crime, on n'impose pas le crime ; l'homme averti n'a qu'à s'abstenir du pernicieux liquide ; s'il ne s'abstient pas, il en subira les conséquences, et c'est lui qui sera la cause du mal. En enseignant que le paresseux tombera dans la misère, la science conseille implicitement d'aimer le travail, mais tout le monde est libre de choisir la bonne ou la mauvaise voie. Le libre arbitre n'est-il pas entier ?

Ici certains auteurs nous arrêtent. Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons, disent-ils. Le libre arbitre n'est pas en question pour nous ; il est trop évident que l'homme

est doué de volonté, et qu'il en use, pour que nous en doutions. Nous croyons plutôt que cette même volonté met l'homme au-dessus des règles ou des lois auxquelles vous prétendez l'assujettir. Il suivra ou ne suivra pas les enseignements de votre science, selon son bon plaisir. S'il ne la suit pas, il n'y a pas de loi.

En d'autres termes, les hommes cèdent à des impulsions, agissent sans réflexion, par caprice, et les effets du caprice ne peuvent pas être prévus.

Cette objection est aisée à réfuter :

Premièrement, quand l'économiste parle de l'homme, il a en vue l'être normal, qui n'est ni malade ni infirme, qui agit conformément à sa nature, qui est plus ou moins raisonnable, prévoyant et sensible à la douleur. Les enseignements de la science sont strictement fondés sur cette nature de l'homme. On sait, par exemple, que l'homme n'aimerait pas à mourir de faim ; on en conclut que, pour éviter ce sort, il sera laborieux et prévoyant, car il est sous-entendu qu'il agira raisonnablement. On a cependant vu des aliénés se laisser mourir de faim, mais l'on ne saurait soutenir que l'argument en soit infirmé : en effet, le sentiment de la faim que nous citons comme *une des causes* du travail, faisant défaut chez ces aliénés, l'effet n'a pas lieu. Tous les hommes sains d'esprit travailleront.

Deuxièmement, la science économique ne considère pas l'homme comme absolument raisonnable et infailible dans ses jugements ; elle n'ignore pas qu'il est souvent ignorant ou passionné, et qu'en cet état il sera peu raisonnable ; aussi ne prédit-elle pas ce que l'homme fera dans chaque cas. Ses propositions sont simplement formulées comme des résultats d'expériences. Dans l'exemple ci-dessus, il est dit : le paresseux tombera dans la misère. La volonté du paresseux reste intacte, on lui fait seulement connaître la loi ; la nature des choses amène la peine qui suit la transgression. Le libre arbitre ne serait détruit que si l'économie politique pouvait contraindre les hommes, mais elle ne le peut pas ; elle se borne à mon-

trier la cause et l'effet, le but et le moyen, l'effort et le résultat ¹.

Ajoutons qu'on abuse du libre arbitre ; on en parle comme s'il était absolu. Ce n'est pas le cas. Chaque homme en a sa dose particulière, selon son tempérament. On distingue les hommes qui ont de la volonté ou du caractère, de ceux qui n'en ont pas ; on distingue aussi les cas où, par suite de maladie, de vices ou d'autres causes, l'homme cesse d'être responsable. Mais nous n'avons affaire qu'à l'homme normal, et pour celui-là, le même concours de causes produira toujours les mêmes effets économiques.

Nous voudrions, avant de passer à l'examen des auteurs, ajouter une observation sur ce qu'on appelle *tendances*, qui, aux yeux de quelques économistes, remplaceraient les lois. Qu'est-ce qu'une *tendance* ? — C'est une force latente qui ne se manifeste que *si les conditions nécessaires se rencontrent*. Tant qu'elles ne se rencontrent pas, la cause n'est pas née, l'effet ne peut pas surgir, il est latent, il attend que la cause se complète. La *tendance* prouve donc la loi, la loi physique comme la loi morale ².

La force est l'agent de la loi, c'est elle qui produit le résultat ; la force est essentiellement causatrice, et, *toutes choses égales*, elle ne peut produire que le même effet. Quand l'effet paraît différent, c'est que les choses — le concours de causes ou de circonstances — n'ont pas été les mêmes. Ainsi les mots *tendances*, lois, force, cause, sont presque synonymes, et, dans certains cas, on peut prendre l'un pour l'autre. Dans la pratique, on peut tout au plus faire cette distinction : quand la force est peu

¹ La loi économique suppose plutôt le libre arbitre qu'une volonté agissant sous l'impulsion de réactions chimiques (doctrine matérialiste). Le libre arbitre raisonne, combine des motifs et cherche à atteindre un but. Sous le régime des réactions chimiques, c'est la quantité de carbone, de phosphore, etc., qui déciderait, et non le désir raisonné d'atteindre un but avantageux. Or, la quantité de phosphore dépendrait du hasard.

² La *tendance prouve la loi* serait une proposition bien autrement vraie que le fameux : l'exception confirme la règle. — Au fond, ceux qui parlent « *tendance* » croient aux lois, mais craignent de passer pour classiques, c'est-à-dire « pas assez avancés ».

active, elle constitue une *tendance* ; quand elle est très active, on l'appelle plutôt loi. La science emploie les expressions avec plus de rigueur et ne confond pas la loi avec la force ; la loi indique plutôt le mode d'action ; la force agissante est l'action même.

Encore une observation : le nombre de lois économiques qui fonctionnent dans un pays dépend de la civilisation de ses habitants. Une loi ne peut se manifester que là où les conditions nécessaires se trouvent réunies. Les lois relatives à l'industrie, par exemple, ne peuvent pas entrer en action chez un peuple qui n'a pas d'industrie, et ainsi de suite. Mais ces lois existent d'une manière latente, comme les lois de l'électricité à un moment où il n'y a pas d'orage. Il peut y avoir des lois d'une existence temporaire, comme il y en a qui trouvent à se manifester que dans des lieux déterminés ; seulement ces lois-là ont également ce caractère distinctif d'être « universelles », c'est-à-dire d'apparaître chaque fois que la cause de leur action existe.

Il a été question de lois économiques, considérées comme lois naturelles, dès l'origine de la science économique. Les premiers qui la cultivèrent sérieusement, les physiocrates, durent même leur nom à leur prétention un peu exagérée de tout ramener à des lois de la nature. L'expression *lois naturelles* se trouve peut-être pour la première fois dans l'ouvrage de Dupont de Nemours, intitulé *Physiocratie* (Leyde et Paris, 1767 et 1768, 2 vol. in-8). Voyez le *Discours préliminaire* ou *Droit naturel*¹. L'auteur les définit ainsi : « Les *lois naturelles* considérées en général sont les conditions essentielles selon lesquelles tout s'exécute dans l'ordre institué par l'Auteur de la nature... Il en existe sans doute une immense quantité qui nous seront éternellement inconnues, qui n'ont aucun rapport à l'homme, et dont il ne serait même pas sage de nous occuper, car c'est pour nous une assez grande affaire que celle de songer efficacement aux moyens d'accroître et d'assurer notre bonheur. — Ces moyens sont évidemment indiqués par les *lois naturelles* de la

¹ Édit. Guillaumin des *Physiocrates*, 1846, I, p. 21.

portion de « l'ordre général physique » directement relative au genre humain. — Les lois naturelles prises en ce sens, qui nous est relatif, sont les conditions essentielles auxquelles les hommes sont assujettis pour s'assurer tous les avantages que l'ordre naturel peut leur procurer. Elles déterminent irrévocablement, d'après notre essence même et celle des autres êtres, quel usage nous devons nécessairement faire de nos facultés pour parvenir à satisfaire nos besoins et nos désirs ; pour jouir, dans tous les cas, de toute l'étendue de notre droit naturel ; pour être, dans toutes les circonstances, aussi heureux qu'il nous est possible. » Ce passage suffit ; d'autres physiocrates se sont encore servis de cette expression ; chez tous, elle était fréquemment entendue et elle fut longtemps maintenue dans la langue économique sans la moindre contestation.

Cependant je l'ai vainement cherchée dans Turgot, Adam Smith et Ricardo ; mais on sent souvent que la loi est sous-entendue ; quelquefois le mot principe¹ la remplace. L'essentiel est que ces auteurs traitent leurs propositions comme des vérités évidentes et hors de contestation.

Nous retrouvons les *lois* chez J.-B. Say, *Traité d'Économie politique* (Paris, Guillaumin, 7^e édit., 1861). Il s'exprime ainsi (p. 5) : « L'économie politique, telle qu'on l'étudie à présent, est tout entière fondée sur les faits, car la nature des choses est un fait aussi bien que l'événement qui en résulte. Les phénomènes dont elle cherche à faire connaître les causes et les résultats peuvent être considérés comme des *faits généraux* et constants qui sont toujours les mêmes dans tous les cas semblables, ou comme des *faits particuliers* qui arrivent bien aussi en vertu des lois générales, mais où plusieurs lois agissent à la fois et se modifient l'une par l'autre, sans se détruire... » Et plus loin (p. 7) : « Les faits généraux sont, à la vérité, fondés sur l'observation des faits particuliers, mais on a pu choisir les faits particuliers les mieux observés, les mieux constatés, ceux dont on a été soi-même le témoin, et lorsque les résultats en ont été constamment les mêmes et qu'un raisonnement solide montre pourquoi ils ont été les mêmes ; lorsque les exceptions mêmes sont la confirmation d'autres principes aussi bien constatés, on est fondé à donner ces résultats comme des lois géné-

¹ Malthus parle du « *Principe de population* » ; sur le continent on aurait certainement dit : « *Loi de population* ». Courcelle-Seneuil, dans son *Traité*, dit simplement « *Loi* ».

rales, et à les livrer avec confiance au creuset de tous ceux qui, avec des qualités suffisantes, voudront de nouveau les mettre en expérience ¹... »

Il s'agit ici de lois empiriques, que Say aurait pu défendre avec plus de vigueur, mais elles n'étaient pas encore attaquées de son temps ; c'est seulement quand les idées sont contestées qu'on les scrute et les creuse pour pénétrer jusqu'à leur racine. Et si les opinions de tant de gens vacillent, c'est qu'ils n'ont jamais creusé la matière.

Pendant longtemps l'école française parla des lois économiques presque sans éprouver le besoin de justifier l'expression, que quelques adversaires avaient cependant déjà trouvée prétentieuse. Bastiat, Rossi, Joseph Garnier, A.-E. Cherbuliez, Ambr. Clément, M. de Molinari et autres traitent les enseignements de la science économique en lois naturelles. Courcelle-Seneuil (*Traité*, t. I, p. 21, fait de même. Par l'étude de la science économique, dit-il, « loin de s'abaisser, les idées et les sentiments s'élèvent ; le spectacle des lois naturelles qui régissent les actes économiques des individus et des peuples fait prendre en pitié les prétentions des arrangeurs de société... » Comment se donner la peine de réfuter des gens qu'on prend en pitié, ou aussi comment défendre des lois dont on a l'opinion que voici : « Ces lois que l'homme peut connaître ou méconnaître, mais auxquelles il ne lui est pas donné de se soustraire. » Ambr. Clément (*Essai de Science sociale*, Paris, Guillaumin, 1837, t. I, chap. 1^{er}) a cependant cru pouvoir répondre à quelque détracteur de la science. Il s'attache notamment à cette objection (p. 69) « que les phénomènes économiques, subordonnés aux déterminations de volontés incessamment mobiles et variables, ne sauraient résulter de lois naturelles assignables », et s'applique ensuite à démontrer « la réalité de certaines lois économiques naturelles », qui « n'est pas douteuse » pour lui.

A cette époque, un adversaire, Proudhon (*Contradictions économiques*, 3^e édit., t. I, p. 37), fait la concession suivante : « L'économie politique est le recueil des observations faites jusqu'à ce jour sur les phénomènes de la production et de la distribution des richesses, c'est-à-dire sur les formes générales

¹ Il y a beaucoup de ressemblance — toute proportion de profondeur gardée — dans cette explication des lois naturelles avec celles que donnent Laplace et Dubois-Raymond sur les lois physiques (*Sieben Weltrüthsset*).

les plus spontanées, par conséquent, les plus authentiques du travail et de l'échange.

« Les économistes ont classé, tant bien qu'ils ont pu, ces observations ; ils ont décrit les phénomènes, constaté leurs accidents et leurs rapports ; ils ont remarqué, en plusieurs circonstances, un caractère de nécessité qui les leur a fait appeler *lois* : et cet ensemble de connaissances, saisies sur les manifestations pour ainsi dire les plus naïves de la société, constitue l'économie politique. »

Citons ici A. Comte, relativement au lois sociales (*Rig.*, t. II, p. 69) :

« Il n'y a d'ordre et d'accord possibles que dans la subordination des phénomènes sociaux à des lois naturelles, dont l'ensemble circonscrit, pour chaque époque, les limites et le caractère de l'action politique. Le sentiment d'un mouvement social, réglé par des lois naturelles, constitue la base de la dignité humaine dans l'ordre des événements politiques ¹.

Les socialistes, d'une part, la nouvelle école allemande, de l'autre, ouvrirent ensuite une ère de polémique, et les lois économiques furent contestées par des arguments que nous aurons à examiner. Les auteurs français les plus récents ont dû en tenir compte. Nous avons sous les yeux les traités d'économie politique les plus importants qui aient paru dans ces dernières années. Parmi ceux qui parlent des lois économiques, A. Jourdan, dans son *Cours analytique d'Économie politique* (Paris, A. Rousseau, 1882), voit dans l'économie politique une science qui a ses lois. Il met ces lois au même rang que les lois de la physique, mais au-dessous des lois mathématiques. Nous n'approuvons pas la définition des lois économiques que A. Jourdan donne page 26 ; il semble cependant que sa « méthode analytique » a dépassé un peu le but, ses résultats manquant un peu de netteté. M. Cauwès, dans son *Précis du Cours d'Économie politique* (Paris, Laroze et Forcel, 1881, 2^e édit.), a adopté un certain nombre de propositions émises par la nouvelle école allemande ; il maintient cependant à l'économie politique le caractère d'une science.

¹ M. Valbert (Cherbuliez) dit : H. Ranke croyait, avec Montesquieu, qu'il admirait infiniment, que dans l'histoire des sociétés tout s'explique par la nature et la relation des choses, par les circonstances, par les milieux, par le génie national, comme aussi par l'habileté des hommes d'Etat et aussi par la fortune (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} sept. 1887, t. LXXXIII, p. 210).

M. Villey, *Principes d'Économie politique*, 2^e édition (Paris, Guillaumin, 1894), dit p. 3 : « ... En effet, la raison nous dit, en même temps que l'observation, que tous les phénomènes *naturels* sont régis par des lois *naturelles* ; en sorte qu'admettre l'existence de l'état social comme étant l'état *naturel* de l'homme, et nier en même temps l'existence de lois *naturelles* présidant à cet état social, est un véritable non-sens. » Et plus loin (p. 4) : « ... Par conséquent, demander s'il y a une science économique, c'est demander s'il y a des causes *naturelles* aux actions humaines, et s'il est vrai que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. »

M. Ch. Gide, *Principe d'Économie politique* (Paris, L. Larose, 4^e édit., 1894) se prononce également en faveur des lois économiques. Voici quelques extraits de son raisonnement : « Après avoir posé la question, il répond (p. 10) : « Il est permis d'hésiter, car les faits qui rentrent sous la discipline de l'Économie politique sont des faits de l'homme, par conséquent des faits *volontaires*, et qui, comme tels, peuvent bien faire l'objet de certaines conjectures, mais non d'une prévision vraiment scientifique ? — Pour répondre à cette vieille objection, il suffirait d'abord de considérer combien grande est la part de l'involontaire et de l'inconscient dans tous les faits sociaux : quelle influence, par exemple, ou plutôt quelle tyrannie, exercent sur notre conduite de tous les jours *l'habitude, l'imitation, l'hérédité*, trois facteurs qui ont, tous les trois, pour caractère commun, d'être absolument indépendants de notre volonté » — c'est un excellent argument, dont l'auteur tire bon parti dans ses développements. Nous y renvoyons.

M. Paul Leroy-Beaulieu, dans son *Traité théorique et pratique* (Paris, Guillaumin 1895) reconnaît et démontre l'existence des lois économiques (V. le tome I, p. 4, 18 et autres).

Consacrons ici quelques lignes à E. de Lavelaye, bien que sa place soit plutôt avec les Allemands, et plus spécialement avec les « socialistes de la chaire », dont il a accepté les doctrines (p. 90). Le travail dont nous allons nous occuper a été inséré au *Journal des Économistes*, année 1883. (XXVIII. p. 92 et suiv.), et avait pour but de défendre cette étonnante définition de l'économie politique ¹, insérée dans ses *Éléments* et qui avait été attaquée par plusieurs économistes : « L'économie politique

¹ Nous y revenons à la fin de ce chapitre.

est la science qui détermine ¹ quelles sont les lois que les hommes doivent adopter afin qu'ils puissent, *avec le moins d'efforts possible* ², se procurer le plus d'objets propres à satisfaire leurs besoins, en les répartissant conformément à la justice, et en les consommant *conformément à la raison* ³; et il a ajouté que les lois, « objet de notre science, ne sont pas celles de la nature, mais celles qu'édicte le législateur ». Je dois d'abord défendre les « socialistes de la chaire » du reproche d'avoir écrit quelque chose de pareil : les idées ci-dessus sont tout entières à E. de Lavelaye. Aussi singulières que ses doctrines sont les preuves avancées à l'appui ⁴.

Page 92, E. de Lavelaye dit : « Je crois qu'il n'est pas difficile de montrer qu'en parlant ainsi, je n'ai fait que me conformer à la façon dont le fondateur de notre science, le maître de l'orthodoxie, Adam Smith, et même les physiocrates, l'ont comprise, et j'ose ajouter qu'ils ont raison. Selon Ad. Smith, « l'économie politique, CONSIDÉRÉE comme une *branche* de la science d'un homme d'État ou d'un législateur, se propose deux objets, etc. » L. n'ayant pas vu le mot *considérée*, je l'ai fait imprimer en majuscules, pour qu'il n'échappe pas à un autre lecteur. Formulons des phrases analogues : La chimie considérée comme science utile au teinturier... par conséquent la chimie est l'art du teinturier ; la physique considérée comme science utile au fabricant de lampes électriques, la physique est donc l'art du lampiste, etc. J'aurais pu dire aussi : l'arithmétique (ou l'orthographe, ou la géographie) considérée comme science utile au législateur — car on ne comprendrait sans doute pas un législateur votant un budget sans savoir calculer ?

¹ Ce serait l'économie politique qui fait les lois et non les lois qui font l'économie politique.

² C'est nous qui soulignons pour inviter le lecteur à chercher une de ces lois dans les codes.

³ E. de Lavelaye a sans doute oublié que Mill, qu'il cite plus loin comme une grande autorité, a dit : *Political Economy has nothing to do with the consumption of wealth*.

⁴ Si E. de Lavelaye avait lu l'*Antigone* de Sophocles, il aurait su que les lois naturelles (ou divines) priment les lois humaines.

Ton édit est d'un homme ; a-t-il un tel mérite,
Qu'il soit supérieur à la loi non écrite ?
Loi des dieux ! qui s'impose au mortel le plus fier !
Car ce n'est pas la loi d'aujourd'hui, ni d'hier,
Qu'un instant abolit, comme un instant la fonde,
Mais l'éternelle loi, plus vieille que le monde.

E. de L. n'a-t-il donc pas lu l'ouvrage d'Ad. Smith ? Que le lecteur veuille bien en relire seulement les premières pages : elles suffisent pour le convaincre que, selon Ad. Smith, la richesse d'une nation dépend de son travail et « de son habileté », et que le législateur ne joue qu'un rôle bien effacé dans « les Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations ». Adam Smith s'est borné à dire que son livre serait utile au législateur, en quoi il avait parfaitement raison.

Quant aux physiocrates, E. de L. (p. 93) s'est singulièrement mépris. Dupont de Nemours, qu'il cite, parle de « droit naturel » et de « politique » ; je renvoie à la citation. Du reste, personne n'ignore que les physiocrates ont inventé le fameux « *laissez faire, laissez passer* », dont on abuse tant ; n'est-ce pas bizarre que E. de L. mette sous l'invocation des physiocrates sa définition, qui confond les lois humaines avec les lois naturelles.

E. de L. est plus heureux en s'adressant à J.-St. Mill, auteur admirablement doué, mais très fantaisiste... Mill dit, en effet, que « la distribution des richesses est une institution exclusivement humaine » (p. 97). L'illustre logicien a jugé : *post hoc, ergo propter hoc*. Il écrit encore : « Ce qu'un individu a produit par ses efforts individuels, sans être aidé de personne, il ne peut le garder qu'avec l'assentiment de la société ; non seulement la société peut le lui enlever, mais des individus le pourraient et le feraient, si la société restait seulement passive... » En d'autres termes (dits expressément plus loin), l'homme ne garderait pas son bien, si l'État n'établissait une police et des juges, car les hommes abandonnés à eux-mêmes sont des brigands. Selon les termes employés par Mill, on pourrait croire qu'un beau jour les hommes se sont dit : Si nous inventions la propriété ? — Une voix s'élève dans l'assemblée : Que faut-il faire pour cela ? — Un sage répond : Il suffit de payer une force publique pour protéger chacun dans ses droits. — Mill a su, mais doit avoir oublié que « les mœurs sont plus fortes que les lois », que généralement les lois ne sont que des coutumes consacrées, consolidées. Ce point est indubitable pour les anciens temps ; il est moins visible aujourd'hui, parce que les passions et la politique jouent un rôle plus grand. Mais parcourrez les annales des législations, et vous verrez que lorsqu'on se met à innover réellement, il faut revenir souvent sur la loi pour

l'amender, afin de la rendre applicable, et finalement il faudrait savoir *comment la nouvelle loi est exécutée* ¹.

Il est impossible de réfuter ici en détail les assertions de E. de L.; plusieurs se trouvent d'ailleurs implicitement réfutées par ce qui précède; il faudrait pouvoir reprendre ligne par ligne, car le vrai est mêlé au faux, sans cela le travail ne serait pas lisible. Voyez plutôt : il reproche aux économistes, par exemple, ceci : Vous avez soutenu que les hommes, « ayant besoin de se nourrir, doivent faire usage de leurs forces pour y donner satisfaction ». A cela il oppose que, dans notre société, « les plus forts peuvent vivre sans rien produire, aux dépens des faibles » (p. 100). Ne croirait-on pas que tous les jours le « fort » empoigne le « faible » et le force à travailler gratuitement pour lui ? Il sait pourtant que ce « fort » est un homme qui a hérité d'un capital², ou qui l'a amassé par son travail, son intelligence et son économie, et qui, en faisant travailler « le faible », lui procure son pain ; ce *faible*, d'ailleurs, en a été reconnaissant tant que certains socialistes et certains professeurs ne sont pas venus lui apprendre qu'on l'exploitait à outrance. Le lecteur saura bien développer ce que nous nous sommes bornés à indiquer ici.

Lavelaye cite l'objection de Mill contre l'offre et la demande. « Naguère encore, en Angleterre, beaucoup de grands propriétaires n'élevaient pas la rente au niveau dicté par la concurrence. » Savez-vous pourquoi ? Les tenanciers sont des électeurs qu'il faut se concilier (le lord, pour son fils, le baronnet, pour lui ou ses amis). Deuxième raison, le fermage avait déjà atteint son maximum, car il a baissé depuis. Cela prouve-t-il que l'offre et la demande ne constituent pas une loi ? C'est une chicane sans valeur qu'on fait ici, et il est regrettable de la voir accolée à des noms comme Mill et Lavelaye. Personne n'a soutenu que l'action d'une loi ne pouvait être contre-carrée, l'obstacle en fait dévier l'effet; souvent, d'ailleurs, l'obstacle est finalement renversé sans avoir rien pu empêcher. Le feu brûle celui

¹ Celui qui ne connaît les lois que par le *Bulletin*, par leur texte, ne les connaît pas bien, il faut les voir à l'action.

On fera bien aussi de comparer le passage ci-dessus de Mill, avec sa *Logique*, t. II, chap. IX, § 3, surtout p. 497 de la traduction Peisse; c'est un bon commentaire.

² Ce n'est pas tant la possession du capital qui le met en état de se procurer un revenu, que l'intelligence et le savoir qui lui permettent de trouver des débouchés pour ses produits.

qui s'en approche trop, mais vous pouvez vous en tenir éloigné : vous pouvez aussi l'éteindre. Mais tant que le feu brûle, c'est du feu. E. de Lavelaye termine ainsi sa boutade : « Au fond, il y a le truisme constaté par toutes les cuisinières : quand le poisson est rare, il est cher. La belle découverte, en vérité ! Et encore il n'y a même là rien de nécessaire. Supposez une loi religieuse qui interdise de manger du poisson : il aura beau être rare, il sera à vil prix. »

N'est-ce pas là l'argumentation d'un homme spirituel ? Seulement je ne trouve pas que ce soit, pour une proposition, un défaut d'être un « truisme », c'est-à-dire une vérité incontestable qui saute aux yeux ; on peut en tirer des conséquences avec sécurité. Toutefois, je ne sais pas si, oui ou non, il y a « truisme » (la loi de l'offre et de la demande étant ici encadrée entre deux contradictions : *avant*, le grand propriétaire anglais, qui ne veut pas pousser les choses à bout ; *après*, la loi religieuse qui défend de manger du poisson). A un savant qui se sert de la « loi religieuse » comme argument, je pourrais bien opposer le faible pouvoir qu'a de nos jours la loi religieuse, mais j'ai mieux : 1° Si une force extérieure, comme une prescription religieuse obéie, empêche la loi de l'offre et la demande de fonctionner, il n'est pas étonnant qu'elle n'aura pas d'effet ; les économistes ne parlent ici que d'une loi fonctionnant *librement*, et non pas d'une loi enchaînée ; le terme consacré est « le jeu de l'offre et de la demande » ; 2° « Il aura beau être rare, il sera à vil prix », dit E. de L. — Cette phrase est le résultat d'une distraction. M. le professeur d'économie politique sait très bien que rare est, surtout pour l'économiste, une chose relative, cela veut dire : plus demandé qu'offert, très demandé, peu offert ; or, la loi religieuse étant intervenue, le poisson *n'est plus demandé* du tout, il n'est donc pas rare, il est même surabondant, et c'est pour cette raison qu'il est à vil prix ; donc la loi existe, quoique contestée par E. de L.

Passons aux économistes anglais de la seconde moitié du siècle.

J.-St. Mill a traité des lois économiques dans sa *Logique* et dans un livre intitulé : *Essais on some unsettled question of political economy* (London, Longmans, 2^e édit., 1874). C'est le cinquième de ces « essais sur des questions économiques non résolues » qui nous intéresse. Faisons remarquer, en passant, que l'un des points sur lesquels Mill insiste, la nécessité de

séparer la science de l'art, séparation que Mill et d'autres ont soutenue par de fortes raisons, restera peut-être une *unsettled question*, car c'est surtout une affaire de tempérament ; plus d'un qui l'accordent en théorie ne sont pas disposés à la pratiquer, mais tous ne l'admettent même pas ¹. Je suis de ceux pour lesquels la question est résolue, Mill aussi ; il en fait le point de départ de son étude sur les définitions de l'économie politique, et arrive à celle-ci : (Elle est) « la science relative aux lois morales et physiologiques de la production et de la distribution des richesses » (p. 133).

Mill montre que la science aussi est fondée sur l'expérience ; le théoricien ne s'appuie pas moins sur les faits que le praticien : seulement ce dernier demande à voir des « faits semblables » à ceux qu'il veut produire ; un petit champ d'expériences lui suffit pour se tracer des règles de conduite, tandis que le théoricien exigera un vaste champ d'expériences, dont il généralisera les résultats, résultats qu'on qualifie parfois, mais à tort, de principes *a priori*. Les généralités sont des abstractions, mais elles sont plus fécondes que les étroites règles du praticien, qui ne s'appliquent qu'à des cas semblables. Pour appliquer une loi abstraite à un cas particulier, il faut sans doute tenir compte des circonstances spéciales à ce cas, mais, si vous les connaissez toutes, l'effet est certain. Si vous ne connaissez pas toutes les circonstances, l'effet sera incomplet ou manqué, mais ce n'est pas la faute de l'abstraction, ce sera celle de la tentative d'application. N'en est-il pas de même pour une machine dont vous auriez calculé théoriquement avec soin tous les éléments, mais sans prévoir les frictions ou les résistances propres à la matière employée ? Pour établir une loi, il faut analyser les faits, et en dégager toutes les causes et tous les effets. Et de même qu'il faut les réunir tous pour opérer une synthèse, vous avez besoin de leur concours d'ensemble pour les appliquer à coup sûr ².

Nous nous arrêterons maintenant un moment, au livre de J.-E. Cairnes, intitulé : *The character and logical methode of*

¹ Par exemple, M. Paul Cauwès, que nous venons de citer (V. t. I, p. 9, en note). La plupart des économistes de la nouvelle école allemande ne veulent pas en entendre parler. Ils ne font que de l'art.

² Ceux qui voudraient approfondir ces matières, devraient lire aussi la *Logique* de Mill, surtout t. II, chap. ix, § 3, et spécialement, dans la traduction de Louis Peisse, le passage t. II, p. 496 et suiv.

political Economy (London, Macmillan, and Co, 1873, 2^e éd.). L'auteur ne doute pas un instant de l'existence de lois économiques; il ne se borne pas à les affirmer, il étudie leur nature et leur portée. Nous allons relever ses résultats ou ses conclusions relativement aux principaux points qui nous occupent.

Il pose (p. 43) cette importante question : L'économie politique est-elle une science hypothétique ou une science positive ? Cette question a déjà été posée, mais on y a mal répondu, car c'était la passion qui avait la parole. Cairnes distingue : une science peut être positive ou hypothétique par rapport à ses prémisses ou à ses conclusions. Elle est hypothétique dans ses prémisses quand, comme dans les mathématiques, ses prémisses sont des conceptions purement mentales auxquelles rien ne correspond dans la réalité ; tandis qu'elle est positive quand, comme pour la physique, ses prémisses sont fondées sur des faits réels. Mais les sciences qui sont assez avancées pour fournir matière à des déductions, et la physique est du nombre, sont hypothétiques. Un astronome, par exemple, peut se tromper dans ses calculs parce qu'il ignore l'influence perturbatrice d'un astre inconnu et n'en tient pas compte ; ses résultats doivent donc être reçus sous bénéfices de confirmation ultérieure.

Tous les résultats de la science ne sont donc que des probabilités, mais comme beaucoup de sciences sont très avancées, pour celle-ci, la probabilité se distingue à peine de la certitude absolue (p. 47). Seulement, comme les facultés de l'homme sont limitées, il ne sera jamais sûr de posséder l'ensemble des prémisses, par conséquent des déductions, qui représentent la réalité positive. « Or, *l'économie politique appartient sous ce rapport à la même classe de sciences que la mécanique, l'astronomie, l'optique, la chimie, l'électricité et en général toutes les sciences physiques qui ont atteint la phase déductive* (se prêtant aux déductions). Ses prémisses ne sont pas des créations arbitraires de la pensée, sans référence à la réalité, comme pour les mathématiques, et ses conclusions ne sont pas non plus de simples généralisations de faits observés comme celles des sciences purement inductives. Mais, comme pour la mécanique et l'astronomie, ses prémisses représentent des faits positifs, tandis que ses conclusions, comme celles de ces sciences, correspondront ou non aux réalités de la nature

extérieure et doivent, par conséquent, être considérés comme ne représentant que des vérités hypothétiques ¹. »

En d'autres termes, les vérités constatées de l'économie politique sont positives ; les vérités déduites, hypothétiques, ce que nous acceptons d'autant plus volontiers, que tout le monde se mêle de déduire. Cette proposition montre aussi que les applications (la pratique) offrent moins de garantie que la science (les applications pouvant être influencées par les passions, etc.).

Cairnes conclut de ce qui précède que, si une loi économique est hypothétique, elle indique, non ce qui aura réellement lieu, mais une simple tendance. Or, faut-il s'arrêter après avoir constaté la tendance ? Nullement ; il faut compléter la démonstration par les arguments ou les preuves nécessaires, c'est-à-dire, il faut contrôler le raisonnement, l'opération logique, ou vérifier les faits sur lesquels on s'appuie (p. 99). Plus loin (p. 107 et suiv.), Cairnes établit une différence importante entre la loi économique et la loi physique : de cette dernière on peut mesurer mathématiquement la force, ce qu'on ne peut pas relativement à la loi économique. Et, en effet, on peut calculer les forces physiques, mais jusqu'à présent on n'est pas encore parvenu à jauger l'intelligence, la moralité et autres impondérables..., qui n'en sont pas moins des forces naturelles.

Jevons, dans sa *Theory of political Economy* (London, Macmillan and Co, 1879, 2^e ed.), essaye pourtant de soutenir que les lois ou forces économiques peuvent être mesurées (p. 8), mais sans succès. Il prévoit l'objection suivante : « *We cannot weigh, nor gauge, nor test the feeling of the mind* », mais sa réponse est loin d'être satisfaisante. Traduisons : « Je réponds en premier lieu qu'en matière scientifique rien n'assure moins le succès que le manque d'esprit de recherche et même d'optimisme. En pareil cas, ceux qui se découragent sont généralement ceux qui n'ont jamais essayé de réussir... » Et l'auteur montre qu'on a réussi dans d'autres sciences à réaliser des tâches difficiles. Il continue (p. 11) : « Le lecteur demandera peut-être : mais où sont vos termes numériques nécessaires pour mesurer, en économie politique, les plaisirs et les peines ? Je réponds que mes termes numériques sont plus nombreux et

¹ Car les déductions peuvent être faites par des gens : 1° ayant un jugement faux ; 2° ignorant quelques-uns des faits déterminants ou « les causes perturbatrices ».

plus précis que ceux possédés par d'autres sciences, mais que nous n'avons pas encore appris à les employer (p. 12)... J'hésite à promettre que les hommes auront jamais le moyen de mesurer directement les sentiments du cœur humain. L'unité de plaisir ou de peine est même difficile à concevoir, mais c'est le montant (quantitatif) de ces sentiments qui agit constamment pour nous engager à vendre et à acheter, à emprunter et à prêter, à travailler ou à nous reposer, à produire ou à consommer, et c'est d'après la grandeur des effets réalisés, que nous devons estimer le montant comparatif de ces causes... »

En un mot, Jevons tourne autour de la question sans la résoudre. Il voudrait résoudre toutes les questions sous une forme mathématique ¹; il doit donc être persuadé qu'il a affaire à des lois (il les admet p. 19) — car les mathématiques ont des résultats nécessaires — mais certains passages nous font penser qu'il n'a pas beaucoup réfléchi sur la nature des lois économiques.

M. Macleod est net et clair sur ce point. Une fois qu'on adopte sa définition de l'économie politique comme « science des échanges », il ne voit plus qu'une *great demonstrative science of the same rank as mechanics or optics or any other physical science* (*The principles of economical philosophy*, London, Longmans, 1872, 2^e éd., p. 122 et suiv.). « Et de même que des quantités de natures aussi diverses, telles que hommes, bœufs, vent, gravité, poudre à feu, vapeur, etc., sont également du domaine de la mécanique, parce qu'elles produisent de la force dont les effets peuvent être mesurés et notés en chiffres, et que pour cette raison la mécanique ne les considère que comme des forces, sans tenir compte des autres qualités qu'elles peuvent posséder; de même aussi nous voyons des quantités de diverses natures, telles que monnaies, maisons, terres, dettes, hommes, propriété littéraire, bétail, fonds publics, sciences, vêtements, travail, droits de toutes sortes, englobées dans le domaine de la science économique, parce qu'elles ont la qualité d'être échangeables, et que l'économie politique ne les considère que par rapport à cette qualité, abstraction faite de toute autre qu'elles peuvent avoir. »

¹ D'autres encore l'ont essayé, par exemple, Fechner dans *Elemente der Psychophysik*. On trouvera d'autres citations dans Schäffle, *Bau und Leben*, etc., I, p. 110 et suiv. Il y a aussi le livre de M. Edgeworth.

Ainsi, pour M. Macleod, les lois économiques sont de véritables lois, des rapports nécessaires, dont les résultats ne peuvent pas être changés arbitrairement ou par caprice; il faut seulement savoir distinguer ce qui est réellement du domaine économique de ce qui dépend d'un autre ordre d'idées (politique, morale, etc., p. 123).

M. J.-N. Keynes, dans *The scope and method of Political Economy* (Londres, Macmillan and Co, 1891), semble hésiter pendant bien des pages entre les partisans et les adversaires des lois économiques. Il les admet d'abord avec des restrictions, il semble craindre d'en accorder trop et de déplaire ainsi à la nouvelle école allemande. Mais, finalement, la vérité l'emporte, et il recherche, p. 293, « in what sens *universality* may be claimed for the principles of *abstract economics* ». Après quelques premières concessions, l'auteur devient, enfin, affirmatif (p. 295). Nous traduisons : « Sur la base de ses analyses de conceptions fondamentales, et en s'appuyant sur les principes que nous avons exposés, l'économique abstraite est en état de tirer des conséquences négatives ou formelles qui ont le caractère de l'universalité (des lois générales). Telles sont, par exemple, celles-ci : la hausse générale des valeurs est impossible (à cause de leur relativité); si deux sortes de biens (économiques) ont le même degré¹ d'utilité, celui qui est le plus rare sera le plus cher; des différents modes de production susceptibles d'obtenir un certain résultat, celui qui y arrivera aux moindres frais l'emportera sur les autres. Les facilités de transport tendent à niveler les prix de différents endroits, tandis que les facilités de conservations tendent à les rendre égaux à des époques diverses... » On pourrait aisément ajouter une centaine de propositions comme celles que nous avons reproduites, mais il suffirait à la rigueur de pouvoir établir *une* loi (par exemple celle du moindre effort), pour que tout homme à esprit indépendant reconnaisse qu'il y a une science économique. Un livre comme celui de M. Keynes est bon pour faire réfléchir, mais après l'avoir lu, il ne reste presque rien de « positif », ni de « concret », ni « d'universel » dans la mémoire.

Empruntons quelques passages aux *Principles* de M. A. Marshall (1890) p. 86. « L'Économique est une science d'actions

¹ Il y a : *the same law of utility*. Notre traduction est donc une interprétation.

humaines, et les lois économiques proprement dites sont des lois d'actions humaines. Il est vrai que l'expression (loi économique) est souvent pris dans un sens assez large pour comprendre certaines lois physiques qui jouent un rôle en matière économique. par exemple la loi des rendements décroissants que l'Economique emprunte à la science agricole. Mais nous ne nous occuperons que des lois vraiment économiques. » (Done, il y en a.) — Plus loin l'auteur avertit le lecteur de veiller à ne pas confondre une loi avec un précepte. « Les lois de l'Economique p. 89, comme celles d'autres sciences, sont formulées à l'indicatif et non à l'impératif; ce sont des constatations d'effets produits soit par une, soit par plusieurs causes; ce ne sont pas des prescriptions d'une application immédiate dans la pratique politique. » Dans les *Principles* de M. Marshall et dans d'autres ouvrages anglais, l'Economique est souvent appelé une « science hypothétique ». Cela veut dire (p. 89) que les causes ne produisent leurs effets que « toutes choses égales d'ailleurs ». On ne prononce pas toujours ces quatre mots sacramentels, mais ils sont sous-entendus. Si les causes sont incomplètes, l'effet sera autre, et ce ne sera pas la faute de la loi, puisque ses conditions n'ont pas été remplies. Vers la fin du chapitre, M. Marshall oublie qu'il parle science et tombe dans des phrases qui ne s'appliquent qu'à l'art.

Parmi les auteurs anglais, c'est le Rev. W. Cunningham qui paraît le plus opposé aux lois économiques. C'est un partisan fanatique de l'école allemande dite historique; il ne reconnaît pas la science économique (Voy. *the Economic Journal*, vol. II, n° 5); il ne s'occupe que de l'art économique, mais sans se croire autorisé à donner des préceptes. Il pense sans doute que ses élèves doivent les trouver sans son assistance et à leurs risques et périls.

Si nous jetons un coup d'œil sur les auteurs américains, nous n'avons, pour être renseignés sur la manière de voir d'Amasa Walker, qu'à lire les trois premières lignes de son livre : *The science of wealth* (Boston, Little Brown et C°, 1869, 5^e éd.) : « L'économie politique est la science des richesses et se charge d'enseigner les lois qui gouvernent la production et la consommation des richesses. » Le digne fils de cet auteur, M. Francis A. Walker, dans *Political Economy* (New-York, Henri Holt et C°, 1883), professe des opinions semblables et ajoute : « L'économiste peut être en même temps sociologue, moraliste, homme

politique, tout comme le mathématicien peut être en même temps chimiste ou mécanicien ; mais, dans aucun cas, ces divers sujets d'étude ne doivent être confondus. » C'est parler d'or, car, pour ma part, j'ai remarqué que les adversaires des lois ont tous plus ou moins la prétention de mêler d'autres sciences à l'économie politique.

Nous devons citer aussi H.-C. Carey : *The unity of law* (Philadelphie, H. Carey-Baird, 1873), où il examine les questions que nous traitons en ce moment. Carey doute si peu de l'existence des lois économiques qu'il se déclare partisan de l'*unity of force* et de l'*unity and universality of law* (p. 122-123). Mentionnons aussi Lawrence Laughlin, qui, dans son édition des *Principes* de J.-St. Mill, a ajouté quelques observations sensées sur les lois économiques. Il a déjà dû aborder la polémique sur ce point, car quelques Anglais et plusieurs Américains ont adopté — parfois sans bien les comprendre — les vues de la nouvelle école allemande ou des nouvelles écoles allemandes, emprunts qui n'ont rien ajouté au mérite des auteurs d'outre-mer auxquels je fais allusion. Il ne suffit pas (comme quelqu'un l'a fait, de se faire traduire quelques pages d'un auteur allemand pour avoir une idée du mouvement de ces vingt ou trente dernières années ; il faut avoir suivi au jour le jour ce mouvement assez ondoyant et divers pour bien comprendre les auteurs qui y ont pris part et savoir ce que parler veut dire chez eux.

Le travail de M. J. Bonar, que nous voudrions mentionner ici, a paru en allemand (traduit de l'anglais), dans la *Zeitschrift* de Vienne, dirigée par M. de Plener, etc. (Vienne, Toempfsky, 1892, vol. I, fasc. 2). M. Bonar est d'avis qu'on a abusé d'abord du mot *loi*, mais que la réaction ne doit pas aller trop loin. Il reproche aux fanatiques de l'école historique de ne pas admettre des lois économiques, parce que les hommes changent, subissent une évolution et qu'il y eut un temps où aucun homme n'existait. S'il en est ainsi, dit M. Bonar, on pourrait dire que, puisqu'il n'y a pas toujours eu des êtres vivants dans le monde, il ne saurait y avoir des lois de physiologie et de biologie.

Clark, *The Philosophy of wealth*, Boston 1892, renferme un long chapitre intitulé : *The basis of economic law*. Il nous apprend, comme certain de ses maîtres allemands, qu'avant de formuler une loi économique, il faut refaire la science, en commençant par l'étudier... Comme si l'on avait attendu l'école

« historique » pour cela. L'auteur doit avoir écrit pendant qu'il était encore étudiant.

Voyons maintenant les opinions émises en Allemagne sur les lois économiques. Nous aurions voulu les classer par écoles, mais nous n'avons pas trouvé des groupes arrêtés ; en réalité, il y a presque autant de nuances que d'auteurs. Ainsi ce qu'on appelle pompeusement « l'école historique » se compose d'un professeur qui aime à appuyer ses théories ou ses principes sur de nombreux faits historiques (ou anecdotiques) ; d'un autre professeur qui, lui, rejette toute théorie, tout principe, et veut réduire la science à une histoire des faits économiques : enfin, d'un troisième professeur qui veut étudier la suite pragmatique des règles et des opinions économiques et leur développement. Les autres savants mélangent ces diverses nuances selon leur tempérament ou aussi se bornent à leur faire en passant un compliment confraternel, sans s'en occuper autrement. A côté de cette « école historique », il y a « l'école éthique », qui, sous prétexte de donner une teinte morale à la science, y mêle — peu ou prou — des ingrédients socialistes. C'est là encore une affaire de tempérament, car on est de sa nature plus ou moins libéral, plus ou moins autoritaire. Par ces raisons, nous n'apprécierons pas les écoles, puisqu'elles n'ont rien de bien caractéristique, mais les auteurs ; nous nous arrêterons de préférence à ceux qui nous offriront une idée intéressante à relever, en commençant par ceux qui se prononcent plus ou moins nettement contre les lois naturelles économiques.

Commençons par les *Reden und Aufsätze* de Gustave Rümelin (Tubingen, lib. Laupp, 1875), dont les travaux sont très estimés et le méritent. Nous allons reproduire un passage de sa dissertation « sur le concept d'une loi sociale » (t. I, p. 12 et 13). Après avoir dit que les sciences sociales sont encore à peine nées, par conséquent peu avancées, il continue : « Mais l'une de ces sciences a singulièrement devancé ses sœurs et a fait reconnaître sa légitimité. Elle a un fond de propositions qu'on se transmet comme des vérités acquises : elle ne s'occupe pas de simples théories, mais établit des lois et peut faire un ample usage de la méthode déductive : c'est de l'économie politique que nous parlons. Elle doit ses grands et rapides succès, non seulement à l'intérêt pratique qui se rattache à l'objet de ses études, mais encore, et davantage, aux procédés qu'elle a adoptés. Ses fondateurs ont su isoler (dégager) le plus possible

les notions économiques en les ramenant à de simples faits psychologiques dont ils déduisaient ensuite les conséquences. (Les « faits psychologiques » sont une autre expression pour la « nature humaine ».)

« L'Économie politique part, expressément ou implicitement, de cette supposition qu'il est dans la nature de l'homme de se procurer avec abondance et aux moindres frais possibles les objets nécessaires à la satisfaction de ses besoins et de ses désirs, et que, les hommes étant tous à peu près de même nature, les différents biens paraîtront désirables à un grand nombre d'entre eux à la fois, et que quelques-uns de ces biens leur seront à tous également indispensables. Ce fait n'étant pas discuté, nous n'avons pas à examiner si le fort penchant (*Trieb*) d'acquérir des biens est une simple force psychique ou une réunion, une combinaison intime de forces. La science, en observant l'action universelle de ce penchant maintenu sur le terrain légal, c'est-à-dire ne portant pas à s'emparer des biens d'autrui par ruse ou violence, mais seulement avec l'assentiment du propriétaire; en tenant compte, en outre, des différences qui peuvent exister entre les biens offerts par la nature et ceux qui ont été produits par le travail, entre les biens relativement rares et ceux qu'on peut multiplier à volonté, etc., elle (la science) parvient à dégager toute une série de concepts fondamentaux simples, de la valeur, des prix, des salaires, du travail, du capital, de la rente, de l'argent, du crédit, et il en résulte un système complet de propositions bien agencées. L'économie politique me semble tout à fait dans son droit, si elle qualifie de lois ses propositions fondamentales sur le mouvement des prix et des salaires, la concurrence, la circulation monétaire; car elles répondent parfaitement à la condition de nous présenter les formes constantes de l'action universelle de certaines forces psychiques (*die constanten Grundformen für die Massenwirkung psychischer Kräfte*). Ces propositions se déduisent avec une logique certaine d'un petit nombre de prémisses. »

Jusqu'à présent nous ne pouvons qu'approuver G. Rümelin sans la moindre restriction; mais, pour ce qui suit nous aurons à distinguer. Il continue ainsi : « Mais cette précision et cette correction du développement scientifique reposent sur une abstraction, sur l'isolement intentionnel de l'objet examiné. Dans la réalité, l'homme n'est pas, même dans la vie écono-

mique, mû uniquement par le désir d'acquérir des biens, il est encore influencé par d'autres forces ou penchants psychiques, par des motifs moraux, politiques, religieux... » Ici, Rümelin ne nous fait qu'une objection apparente, car nous sommes d'accord pour distinguer l'économie politique pure, qui envisage les phénomènes économiques dégagés de tout alliage, de l'économie politique appliquée, dans laquelle entrent les ingrédients moraux, politiques et religieux. Nous sommes un peu surpris que M. Rümelin n'ait pas fait cette distinction entre la science pure et ses applications. La science pure a non seulement au suprême degré le droit d'isoler les matières qu'elle étudie, mais c'est son devoir le plus strict, car c'est la seule condition de succès. Dans l'application, au contraire, on n'isole plus, on rapproche, on combine, et plus on le fait, plus on a de chance de bien faire. La réalité est compliquée, la science est simple.

Mais voici un autre adversaire, que nous avons quelque raison de croire passionné, c'est M. Knies, qui a publié entre autres ouvrages un livre intitulé : *Die politische Ökonomie vom geschichtlichen Standpunkt* (Brunswick, 1883, 2^e édit.). Ce titre « l'économie politique au point de vue historique » montre qu'il se propose, non de voir les choses telles qu'elles sont, et à tous les points de vue, mais à un point de vue déterminé, limité, par conséquent étroit. La passion se montre dans le reproche fait aux successeurs d'Adam Smith de considérer les hommes comme uniquement mus par l'égoïsme, reproche que contredisent de nombreux passages des auteurs français, anglais et autres. Nous en avons cité plus haut et nous pourrions augmenter les citations. Mais ce qui est plus fort, c'est cette imputation (p. 476) : *die Annahme eines in allen Menschen mit gleicher Stärke, in gleicher Weise waltenden wirtschaftlichen Egoismus*, c'est-à-dire que des économistes ont soutenu que tous les hommes sont inspirés dans leurs affaires économiques par un égoïsme également fort et agissent d'après les mêmes procédés. C'est M. Knies qui a imaginé cette égalité de l'égoïsme que personne n'a mise en avant. C'est d'ailleurs une hypothèse inutile, mais c'est l'usage d'attribuer aux économistes des opinions extrêmes, absolues, si possible, absurdes, pour les réfuter plus aisément ; mais ce procédé a pour conséquence de forcer M. Knies à revenir sur ses pas. C'est ainsi qu'après avoir attaqué violemment ceux qui soutiennent que

l'homme est égoïste, il démontre magistralement que l'homme a l'amour de soi, qu'il cultive l'intérêt personnel, seulement, il abhorre le mot *Eigennutz* et n'accepte que le mot *Eigenliebe*, il ne veut pas entendre parler d'*Egoismus*, mais il admet le *Eigenwohl*. Or, chacun sait que, dans aucun pays et dans aucune langue, on ne saurait reconnaître dans la pratique le point précis où l'amour de soi devient l'intérêt personnel, et le point où ce dernier confine à l'égoïsme, mot auquel les gens passionnés accolent l'adjectif « effréné ». La passion est l'ennemie de la science. Nous avons déjà dit, d'ailleurs, que les auteurs ont de la peine à distinguer ces nuances et emploient presque indifféremment égoïsme ou intérêt personnel (p. 183).

Pour les lois économiques, M. Knies devient, dans la suite de son livre, un peu plus indulgent, et avec quelques *si* et quelques *mais* nous parviendrions peut-être à nous entendre. Ouvrons donc le livre à la page 477. Après avoir dit que les faits se sont prononcés contre quelques prétendues lois naturelles économiques, ce qui a eu pour effet de porter certains économistes à rejeter toute loi et à ne plus admettre que des règles, ou à ajouter des réserves comme : « le plus souvent », M. Knies se demande si on n'est pas allé trop loin. Il continue ainsi : « La preuve de la conformité d'un phénomène à une loi résulte de la démonstration d'un rapport de causalité.

Or, la cause doit être une force active, et pour qu'on l'élève au rang de loi, il faut qu'elle reste égale à elle-même pour la production des phénomènes. On établit donc la loi du phénomène quand on a démontré qu'il existe un pareil rapport de causalité. Si nous appliquons cette proposition à notre propre domaine, nous dirons : un phénomène économique peut être admis comme loi ¹, si l'action de ses deux facteurs, la nature et l'homme, a été mise en mouvement (tout phénomène économique dépendant à la fois de la nature et de l'homme). En pareil cas, on pourra toujours compter sur la reproduction des mêmes phénomènes, pourvu que des facteurs (causes) identiques se rencontrent en d'autres temps et d'autres lieux. Seulement, et c'est là l'objection, si les facteurs physiques ne changent pas, les facteurs humains varient. L'auteur continue (nous résumons) : Que les mêmes causes produisent les mêmes effets ; dans le domaine de

¹ Il y a en allemand : la *légalité* (Gesetzmässigkeit) d'un phénomène économique peut être admise, mais nous n'appliquons pas le mot *légalité* aux lois naturelles, car loi dit plus que *légalité*, ou même dit autre chose.

la physique, ce n'est pas seulement vrai en principe, on en a aussi la preuve matérielle : en principe, cette proposition est vraie aussi en matière économique (p. 478), mais on n'en a pas la preuve en fait (mais si !), on ne peut même pas s'y attendre, parce que dans le monde psychique il n'y pas la même constance que dans le monde matériel. Pourtant tous les hommes ont quelque chose de commun et de permanent (*Ewiges und Gleiches*), qui se manifeste dans leurs actes et qui doit avoir sa source dans leur âme. Seulement l'homme se développe et change constamment. (L'extérieur change, mais pas l'intérieur, preuve : les langues anciennes ont des mots pour tous nos vices et toutes nos vertus.)

Le fond des idées de M. Knies se résume ainsi : « Chaque effet économique est le résultat d'une double cause, physique et humaine, l'une ne change pas, l'autre se modifie incessamment ; leur concours ne peut donc pas se rencontrer deux fois avec les éléments identiques. Eh bien, dans la réalité, que M. Knies a appelée à témoin, les matières physiques n'ont pas toujours la pureté idéale que le savant professeur leur attribue, et nous avons eu l'occasion de voir que les effets ne sont pas toujours identiques ; d'un autre côté, ce qu'il y a de commun et de permanent dans les hommes suffit pour que leur action sur les choses simples reste toujours la même : on pourrait en citer des exemples, comme l'histoire de la circulation monétaire dans la seconde moitié de notre siècle (*Revue des Deux-Mondes*, août 1887), où la force des choses a renversé tous les obstacles. Ce n'est pas étonnant, car, pour acheter ou pour vendre, tous les hommes se laissent guider par les mêmes principes généraux, et les résultats fondamentaux sont les mêmes en tout temps et en tous lieux. Je n'ignore pas qu'il serait aisé à un adversaire de combiner *en apparence* des causes identiques avec lesquelles il obtiendrait des effets différents, mais ce ne serait pas honnête. Il ne serait pas honnête, par exemple, de comparer l'achat opéré par un fin connaisseur avec celui que risquerait un ignorant, car, dans la prétendue comparaison, on aurait omis une cause très importante : il est évident que le connaisseur achètera dans de meilleures conditions que l'ignorant.

C'est l'ensemble des mêmes causes qu'il faut rapprocher, mais cela n'est facile que lorsqu'on sépare la *science*, qui travaille sur des idées simples, de la *pratique*, qui remue des faits

compliqués dont les éléments peuvent se combiner de différentes manières.

M. Gustave Colin est peut-être un adversaire encore plus déterminé que M. Knies, mais il s'est donné moins de peine pour prouver ses propositions. Il se borne à affirmer, et comme il a beaucoup d'esprit, le chapitre se lit sans ennui. Selon lui, il y a un abîme entre les lois physiques et ce qu'il peut y avoir de régularité et de constance dans les actes qui émanent de l'esprit ou de l'âme humaine ; car dans l'homme il y a la conscience, la responsabilité, la liberté (trois mots pour une même chose). » L'action du libre arbitre, qui se manifeste chaque jour et chaque heure dans chacun des individus qui composent l'humanité, produit une diversité d'actes rebelles à toute uniformité (*System der Nationalökonomie*, Stuttgart, F. Enke, 1885, t. I, p. 70). L'auteur se corrige cependant en accordant qu'il peut y avoir dans ces actes une certaine conformité semblable aux « moyennes abstraites ». Quant à l'intérêt personnel, on ne peut pas le nier, et quoiqu'on l'ait mal observé, le résultat de ces observations est assez rapproché de la vérité pour qu'on ait pu en faire des prémisses dont on tire des conséquences assez rapprochées elles-mêmes de la vérité (p. 71). Comment voulez-vous qu'on ait saisi la vérité vraie, puisqu'on ne savait pas quel rôle l'éthique joue dans la vie humaine ? « C'est pourtant si simple ! » *Wenn die Ethik nichts anders ist als die Darstellung der handelnden Vernunft, so muss von vorn herein die Ausscheidung irgend eines einzelnen Stückes menschlichen Handelns aus der Ethik nur vermöge eins Denkfehlers möglich sein...* « Si l'éthique (la morale) n'est que l'exposé de la raison agissante. » L'auteur parle comme si la proposition était reconnue par tout le monde ; je la considère comme fort douteuse, et même plus que cela ; donc, si l'éthique n'est que la raison agissante, tous les actes de l'homme dérivent de l'éthique (de la morale). Et les vices, et les crimes ?

Il est vrai qu'un peu plus loin (p. 73), nous trouvons qu'il ne s'agit que des actes économiques. « Si donc (*daher*) les actes économiques appartiennent au domaine des actes raisonnables, c'est-à-dire de l'éthique... », cette restriction est précieuse, mais insuffisante. L'identification des actes raisonnables avec les actes moraux ne peut être comprise qu'au point de vue de la doctrine utilitaire, et même, à ce point de vue, l'influence du sentiment semble encore admissible. Or, le sentiment joue en morale un rôle nullement effacé.

En s'appuyant sur de pareilles propositions on peut arriver à des déductions inattendues du lecteur, on peut refuser de distinguer la science des applications, en soutenant, par exemple, que, puisque l'État fixe quelquefois certains prix, toute la théorie des prix en est infirmée et doit être renversée. L'auteur pense aussi que la science ne peut pas exister, puisque chaque individu peut proposer une amélioration sociale ou économique. Il voudrait, en effet, faire de la science un recueil de bons conseils — peut-être d'utopies — mais pour que l'économie politique prépare le progrès, il vaut beaucoup mieux qu'elle constate ce qui *est*, qu'elle fasse ressortir les bons et les mauvais effets de nos actes; l'humanité finira bien surtout si elle est raisonnable, *vernünftig*, par apprendre à éviter les actes nuisibles et à rechercher les actes bienfaisants, si réellement l'intelligence humaine (je ne parle pas du savoir) a fait des progrès depuis Aristote, et sa moralité depuis Socrate ou Épicète.

M. de Schönberg, dans sa *Volkswirtschaftslehre* (Tübingen, libr. Laupp, 2^e éd., 1885, t. 1^{er}, § 13), suit les vues de M. Knies, d'après lequel la matière est seule soumise à des lois naturelles, tandis que l'homme suit librement les impulsions de son intelligence ou de ses passions, en un mot, il jouit du libre arbitre. On peut cependant employer le mot loi, mais il s'agit alors de loi économiques qui sont analogues à la « loi du grand nombre », c'est-à-dire qu'elles se manifestent dans le plus grand nombre de cas¹. Il faut dire que le traité de M. de Schönberg définit l'économie politique : « une science qui expose des règles », ce qui est quelque peu contradictoire, car, selon les définitions habituelles, c'est l'art qui expose les règles, tandis que la science recherche les lois ou les rapports de causes à effet. On comprend que, n'enseignant pas la science, on ne tienne pas aux lois. Cependant on reconnaît que les hommes se ressemblent, qu'il y a en eux des tendances identiques, qu'ils sont tous soumis à des besoins physiques et ressentent des peines et des plaisirs. On admet aussi que l'homme veut obtenir les plus

¹ La loi du grand nombre est une moyenne, c'est-à-dire une constatation superficielle, *grosso modo*, tandis que la science économique, pour établir ses lois, doit aller au fond des choses. Et alors elle trouve que la même cause — le même concours de causes — doit nécessairement produire le même effet. La seule difficulté qui existe en cette matière, c'est qu'on ne peut pas toujours établir exactement la même cause, ou qu'on ne peut pas toujours en prouver l'identité complète. — Ajoutons que si l'homme raisonnable jouit du libre arbitre, l'homme passionné est, en grande partie, privé de sa liberté morale.

grands résultats possibles avec le moindre effort (parce qu'il n'aime pas la douleur) — mais n'est-ce pas là une loi naturelle ? — pourtant on nie ces lois. Connait-on une exception à la loi de la rareté et de l'abondance ? Nous n'avons pas besoin de présenter beaucoup de lois, une seule suffit pour en constater l'existence. Mais on ne veut pas les voir ou les admettre et l'on s'attache à des exceptions pour affaiblir l'autorité de la règle¹. L'on croit aussi soulever une objection en citant des lois qui apportent des restrictions à la liberté économique. Ces lois peuvent être sages au point de vue politique ou moral, mais elles ne prouvent pas que l'homme laissé libre n'aurait pas agi autrement que la législation le prescrit. Quand, dans une Chambre, la majorité est passionnée, aveugle ou intéressée, et vote une loi protectionniste, cela prouve-t-il que la minorité libre-échangiste ait tort en principe ?

Avec M. C. Menger, *Untersuchungen über die Methode der Socialwissenschaften u. d. politischen Oeconomie insbesondere* (Leipzig, Duncker et Humblot, 1883), nous entrons dans un autre ordre d'idées. L'éminent professeur de l'université de Vienne défend la théorie, ou la science économique, contre les attaques de « l'école historique », dont les partisans les plus zélés font complètement fi de la science : l'histoire est tout, la théorie n'est rien, telle semble être leur doctrine. En défendant la théorie ou la science, M. Menger explique la nature et la portée des lois économiques ; nous allons résumer ses principales propositions.

M. C. Menger commence par caractériser ainsi les deux méthodes : l'histoire s'attache au fait concret, particulier, et elle l'étudie pour lui-même ; la théorie considère chaque fait comme la manifestation d'une loi, comme un des cas, spécimen ou exemple de son activité (p. 16). Si la rente baisse, l'historien en recherchera tout au plus la cause locale ou temporelle ; le théoricien se préoccupera des causes générales de la baisse des rentes. M. Menger montre ensuite très clairement que la confusion entre la théorie et l'histoire touche de près à celle de la science et de l'art (les applications, qu'on devrait séparer et distinguer avec soin).

¹ Sur ce point, sur la tendance dominante en Allemagne de s'occuper de l'exception plutôt que de la règle, M. le professeur J. Conrad a dit d'excellentes choses dans son rapport sur les commerces de détail (1888). Voy. la préface de la 1^{re} édition du présent ouvrage.

La science recherche, établit des lois ; elle constitue aussi un système de lois. M. Menger distingue les lois empiriques des lois naturelles. Les lois sont des faits typiques, ou, mieux, des *relations* typiques (p. 25), c'est-à-dire constantes, et en les comparant, on trouve que les unes sont nécessaires, c'est-à-dire sans exception concevable, ce sont les lois dites naturelles, tandis que, pour les autres, si aucune exception n'est connue, on peut du moins la considérer comme possible, ce sont les lois empiriques. Certains savants croient que telles sciences offrent des lois naturelles (rigoureuses), et que telles autres ne peuvent donner que des lois empiriques ; mais M. Menger pense que toutes les sciences fournissent simultanément les unes et les autres. Ces deux sortes de lois, les lois naturelles (M. Menger dit plus souvent « exactes », mot que nous remplaçons par « rigoureuses », pour éviter « absolues » qui vaudrait peut-être mieux) et les lois empiriques, si elles diffèrent en puissance théorique, elles sont, pour la pratique, d'une valeur tout à fait égale.

Si les deux sortes de lois ne s'excluent pas, elles ont cependant été trouvées ou découvertes par des méthodes différentes. On sait que la science tient à comprendre les phénomènes plus intimement, plus profondément, que la simple expérience peut nous le permettre ; or, l'on y arrive à l'aide de théories dans lesquelles ce phénomène ne figure que comme l'une des manifestations d'une force constante, qui produit la *coïncidence* ou la *succession* régulière, *prévue*, de deux faits. Dès l'antiquité on a éprouvé le besoin de se faire, par la théorie, une idée de tous les rapports d'un phénomène (de ses tenants et aboutissants), ou, comme s'exprime une école allemande, « dans leur pleine réalité empirique », et le moyen consistait à grouper ces rapports en lois, dont on contrôlait la constance par l'expérience. C'était le procédé le plus accessible, seulement l'expérience peut bien fournir des lois empiriques, mais non des lois absolues (naturelles, rigoureuses, exactes), et cela s'applique aux sciences physiques et naturelles aussi bien qu'aux sciences morales : ces deux catégories de sciences ne différant que par les phénomènes (les matières dont elles s'occupent), et non par la méthode (p. 39).

Or, par quelle méthode arrive-t-on aux lois absolues (que M. Menger appelle « exactes »), aux lois infaillibles ? — Par la logique. — Les mêmes causes, quand elles se reproduisent exactement, ne peuvent que faire naître les mêmes effets (p. 40).

Le procédé, pour obtenir ces lois rigoureuses ou absolues, ne consiste donc pas à observer des faits compliqués, mais à réduire ces faits à leurs éléments constitutifs. Ce procédé est le seul moyen d'arriver aux faits ou phénomènes économiques rigoureusement typiques. Ces faits simples n'existent souvent que dans notre pensée, de même que l'oxygène absolument pur, l'alcool à 100°, l'or à 24 carats, ou que l'homme qui ne s'occuperait absolument que de matières économiques. En tout cas, ce n'est que dans les rapports entre les faits typiques (simples) que nous pouvons concevoir la constance absolue, ou des lois naturelles, et nous n'en pouvons pas concevoir d'autre.

M. Menger insiste ensuite sur ce point que les besoins économiques de l'homme sont généralement donnés par la nature des choses et que le procédé pour arriver à leur satisfaction est presque toujours la conséquence de cette même nature des choses, et qu'en tout cas, s'il y a plusieurs modes d'obtenir un résultat, il n'y en a qu'un qui soit le meilleur.

Le savant professeur aborde un autre point de vue (p. 53) : il s'applique à établir le degré de garantie qu'offre chacune des deux méthodes. Les économistes pensent, en général, dit-il, que les lois empiriques, comme fondées sur l'expérience, offrent plus de garantie à la vérité que les résultats des procédés de la science « exacte » (rigoureuse ou absolue), cette dernière opérant par voie de déductions tirées d'axiomes qu'on aurait établis *a priori*, qui ne valent jamais les résultats de l'expérience. Or, M. Menger est d'avis qu'on ne doit pas comparer les deux méthodes : elles vivent pour ainsi dire dans des sphères différentes. La « réalité empirique » (l'expérience) ne peut jamais fournir de vérité absolue, on ne peut toujours dire qu'une chose d'une loi empirique : jusqu'à présent, les faits ne l'ont jamais démentie. En pareil cas, vous n'avez pour l'avenir qu'une grande probabilité, mais jamais une certitude absolue. Quant aux vérités logiques « exactes », vous ne pouvez pas concevoir le contraire, ce qui équivaut à une certitude absolue (peut-être faudrait-il ajouter : *presque*).

C'est par un exemple que M. Menger cherche à mieux faire comprendre les résultats des deux méthodes, et c'est à la théorie des prix qu'il l'emprunte (p. 58). Tout le monde sait que, si la demande d'une marchandise augmente, le prix en augmente généralement aussi, mais voici la différence entre la loi empirique et la loi exacte (rigoureuse). La loi rigoureuse porte que,

sous certaines suppositions ¹ (ou conditions), une augmentation déterminée de la demande doit être suivie d'une hausse déterminée des prix ; la loi empirique s'exprime ainsi : l'augmentation de la demande est généralement suivie d'une hausse des prix, et généralement dans une certaine proportion avec l'augmentation de la demande, proportion qu'on ne peut pas déterminer exactement d'avance. — La première de ces lois est exactement vraie dans tous les temps et chez tous les peuples où les échanges existent, la deuxième varie dans ses effets, en plus et en moins, d'un marché à l'autre.

M. Fr.-J. Neumann, professeur à Tubingue, dans un travail qui renferme d'ailleurs de bonnes pages *Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft*, 48^e année, 1892, 3^e fasc., combat sur plusieurs points les vues de M. C. Menger, mais, il me semble, sans succès. Il n'admet pas de lois, mais seulement des tendances et, pour montrer combien peu on doit se fier aux lois économiques, il en cite une « des plus importantes », celle de l'offre et de la demande. On sait qu'elle enseigne que, lorsque l'offre diminue, le prix baisse, et qu'il s'élève lorsqu'elle augmente, et *vice versa* pour la demande. Or, dit M. Neumann, « tout le monde sait qu'au commencement de l'année scolaire la demande de livres, plumes, encre, papier, augmente régulièrement d'une manière assez importante, mais l'on sait, en outre, que tout aussi régulièrement le prix de ces objets ne s'élève pas ». M. Neumann n'a pas été heureux dans le choix de son exemple. Ne dit-il pas lui-même « régulièrement ». Il ne s'agit donc pas ici d'une vraie, augmentation de demande, de sorte qu'il ne saurait y avoir de hausse de prix. Le commencement de l'année scolaire est la saison « régulière » de vente pour ces objets ; les fournisseurs s'arrangent en conséquence. Il n'y a pas surcroît de demande. Tout au plus pourrait-on trouver qu'à la fin de l'année les prix de certains objets non vendus, et qui ne pourront pas servir l'année suivante, ont baissé : ce qui donnerait deux fois tort à M. Neumann. Son second exemple est tout aussi malheureux :

¹ Ces suppositions, prévues dans les *Traité d'écon. polit.*, sont, selon l'auteur : 1^o que tous les intéressés (vendeurs et acheteurs) tiennent à faire la meilleure affaire possible ; 2^o qu'ils ne se trompent pas sur le but, ni sur les moyens de l'atteindre ; 3^o qu'ils connaissent la situation en tant qu'elle influe sur la formation des prix ; 4^o qu'aucune contrainte (gêne, violence) n'est exercée sur eux.

Il n'est pas superflu de dire que ces suppositions ou conditions sont le cas habituel dans le commerce, mais la science avait besoin de les formuler.

il croit que le dimanche le prix des consommations, voitures, chevaux, etc. n'augmente pas, malgré la foule des promeneurs. Certains moyens de transport sont bien obligés de maintenir leurs prix (pas tous), mais les cabarets, restaurants, etc., qui servent de but de promenade savent profiter de l'aubaine. Et, quand ils ne semblent pas le faire, c'est que leurs prix sont calculés d'avance d'après les besoins du dimanche. (M. Neumann aime les choses extraordinaires, il a cité une fois, et très sérieusement, les prix d'une vente de charité ! Les prix de fantaisie ne sont pas des prix réels.)

On pourrait du reste citer d'autres passages de M. Neumann qui sont plus favorables à l'admission des lois économiques ; nous avons, de préférence, cité ceux qui méritaient d'être critiqués. Quant à M. Schmoller¹, de l'Université de Berlin, qui était autrefois un adversaire si prononcé des lois économiques, il semble leur être devenu plus favorable ; nous renvoyons sur ce point au *Handwörterbuch* de MM. Conrad, etc., tome VI, p. 557 et suivantes. Comme chef d'école — ou à peu près — il se croit cependant obligé de tirer à boulets rouges sur l'école classique ; mais en le lisant avec soin on trouvera que son article ressemble à la lance d'Achille, qui blesse d'un côté et guérit de l'autre. En sachant bien interpréter les divers passages de cet article, on en trouvera qui donnent raison à l'école classique, surtout si l'on compare ces passages aux pages que des partisans de cette école ont rédigé eux-mêmes. Quand ces pages sont reproduites par leurs adversaires, ... elles deviennent parfois méconnaissables pour leurs auteurs. A quoi cela tient-il ?

M. Ad. Wagner (3^e édit. des *Grundlagen*, 1892) s'étend beaucoup sur les lois économiques et ce qui leur ressemble de près ou de loin. En le lisant, on sent qu'il est embarrassé : il a intellectuellement besoin de lois économiques ; mais elles ont des adversaires, elles ne sont pas à la mode. Aussi ne peut-il les admettre qu'avec restriction, à peu près en ces termes (p. 241) : En somme, il y a évidemment des lois d'ordre économique, des

¹ M. Schmoller est de ceux qui affectent de croire que les physiocrates et Ad. Smith ont inventé l'économie politique. Il doit pourtant savoir que Platon et Aristote s'en sont déjà occupés et après eux des centaines d'auteurs. Or, Quesnay, Ad. Smith et leurs disciples ont profité de leurs travaux, ils ont surtout systématisé les observations faites avant eux. Ces observations, M. Schmoller et ses émules eux-mêmes les ont reprises, les servent en chaire à leurs élèves en les accommodant de quelques doutes et critiques, pour ne pas avoir l'air « d'épigones » ; ils le sont néanmoins, mais des « épigones » ingrats.

lois principales et des lois dérivées, des lois du mouvement et même peut-être des lois de développement. Mais ces lois économiques n'ont qu'une ressemblance limitée avec les lois naturelles, elles sont moins rigoureuses; leurs effets se prêtent moins aux prévisions, et cela parce que les motifs subjectifs des hommes sont trop variés pour qu'il soit possible de trouver une formule brève pour ces lois ¹. Aucune méthode ne peut vaincre cet obstacle.

Et pourtant les sciences de l'esprit, et l'économie en est une, possèdent par rapport aux lois un grand avantage sur les sciences physiques. Il consiste dans ce fait que nous pouvons employer dès l'abord des méthodes psychologiques que les sciences physiques n'acquièrent qu'avec le temps: nous connaissons *des causes* ² qui peuvent nous servir de point de départ. Sans doute, les déductions que nous pouvons en tirer ont besoin d'être contrôlées par l'expérience; néanmoins, ce point de départ reste un avantage.

Cela ressort surtout lorsqu'on compare les lois des deux domaines. Les lois du domaine économique, qu'on déduit de motifs humains, ou qu'on y ramène, sont aisément comprises par nous dans leur causalité, puisque nous en connaissons les motifs, qui nous sont d'ailleurs très intelligibles. Dans le domaine des lois physiques, les causes nous sont à la fois inconnues et intelligibles. Sans doute, nous ignorons les causes qui agissent sur nos motifs et les font naître, de même que les causes des causes jusqu'à la première, ce qui affaiblit de plus en plus la rigueur des lois économiques. Mais ce que les lois économiques comparées aux lois physiques laissent à désirer sous le rapport de la rigueur, elles le regagnent par leur plus facile constatation et *leur plus grande intelligibilité*.

M. Ad. Wagner vient de faire un peu de métaphysique. Les métaphysiciens contestent qu'il soit possible de prouver une causalité. Au point de vue métaphysique, ils peuvent avoir raison, mais, au point de vue économique — et au point de vue de la raison pratique — ils ont tort. Quand les hommes ont vu cent fois et toujours que le feu vous brûle quand vous le touchez, ils

¹ Plusieurs auteurs allemands trouvent avec raison que la formule brève est une qualité essentielle de toute loi.

² Il s'agit des causes qui sont en nous et que nous pouvons qualifier de causes morales. Nous connaissons mieux ce qui se passe en nous, que ce qui se passe dehors.

déclareront le feu *cause* et ils riront au nez des métaphysiciens, qui leur diront : Êtes-vous bien sûr que le feu vous brûlera demain comme il vous a brûlé hier ? L'humanité entière répondra : oui, oui, oui.

M. J. de Gans-Ludassy, dans *Die wirthschaftliche Energie* (Iena, Fischer, 1893), a consacré plusieurs chapitres très instructifs aux lois économiques ; nous ne différons que par des nuances et nous bornons à y renvoyer le lecteur.

II. — Influence des progrès de l'humanité

Les lois civiles

L'un des principaux arguments présentés contre les lois économiques est fondé sur les progrès de l'humanité et les changements sociaux qui en sont la conséquence. On va même jusqu'à préciser : les hommes ont commencé par être chasseurs, ils sont devenus pasteurs, puis agriculteurs et ensuite commerçants et industriels. Ces données en partie préhistoriques répondent probablement, dans une certaine mesure, à la réalité, mais ce sont de simples conjectures, nous ne savons rien de positif sur nos premiers ancêtres. D'ailleurs, des sauvages qui vivent dans les bois, presque comme des animaux, et se procurent comme eux leur nourriture au jour le jour, ne sont pas justiciables de l'économie politique : il n'y a pas là de société, il y a à peine des hommes. On l'a senti et l'on a imaginé des états sociaux économiques, partant d'un certain degré de civilisation et se fondant sur le système des échanges en vigueur. Les époques, qu'on a distinguées, peuvent être caractérisées par ces trois mots : trocs, monnaies, crédit :

1 TROC, *Naturalwirthschaft*. Les hommes produisent eux mêmes tout ce qu'ils consomment, et les échanges se font en nature ;

2 MONNAIES, *Geldwirthschaft*. Les échanges se font par l'intermédiaire de la monnaie :

3 CRÉDIT, *Creditwirthschaft*. Le crédit est devenu un agent important des échanges ¹.

Tout en parlant de trois époques, on sait bien (voyez, par exemple, Wagner, *Grundlegung*, 2^e éd. § 114 et Schönberg, *Handbuch*, 2^e édit., I, p. 45) que ces époques ne sont pas tranchées et que les trois régimes ont au fond existé simultanément; seulement l'un d'eux dominait et donnait son cachet à l'état social; mais il ne pouvait empêcher les influences secondaires de se faire sentir, ni de suivre les lois, qui leur sont propres.

Que les divers états sociaux aient exercé une action sur la vie économique des peuples, cela est évident, c'est même un « truisme », mais ces états ne touchent pas aux lois économiques. Si 2+2 font 4, 2+2 mouches feront 4, et 2+2 éléphants aussi. Ou, pour prendre un exemple économique, à toutes les époques on a cherché à gagner sa vie le moins péniblement possible, quoique avec des moyens qui diffèrent grandement entre eux. Les savants qui se sont donné la peine de faire un tableau animé de chacune de ces périodes, et ceux de Hildebrandt et Schönberg sont assez réussis, ne se sont pas bornés à présenter des causes économiques; ils font passer devant nos yeux l'ensemble des circonstances historiques, morales, politiques, scientifiques qui ont contribué aux progrès des peuples.

Beaucoup de causes non économiques y ont concouru. Ces savants sont pourtant d'avis que, en matière économique, la force motrice c'est l'homme, ou son esprit, il fallait donc indiquer comment la psychologie s'est modifiée. Les hommes d'aujourd'hui ont les mêmes organes intellectuels et moraux que les hommes de l'antiquité, et ces organes sont soumis aux mêmes lois, et si les jugements, produits de ces organes, diffèrent parfois selon les temps, c'est que les sciences ont fait d'énormes progrès;

¹ On conteste avec raison que le crédit donne un caractère particulier à une époque, mais on trouvait que deux périodes ne suffisaient pas. Il y avait dans ce classement peut-être une arrière-pensée hostile aux banquiers.

il est aujourd'hui plus difficile que du temps d'Hérodote ou de Pline d'être superstitieux ; on l'est cependant encore terriblement dans les régions inférieures de la société, comme nous l'apprennent les annales judiciaires. Dans les voyages au pôle nord on a souvent vu, par les grands froids, une marmite bouillir du côté du feu et rester couverte de glace au côté opposé ; il en est encore ainsi dans notre société : dans les universités les cerveaux bouillonnent de savoir ; dans mainte campagne, ils sont restés couverts de la glace de l'ignorance.

Le savoir, cela est évident, n'a pu avoir d'influence que sur ceux qui en ont profité, en permettant de mieux connaître la matière sur laquelle les jugements s'exercent, mais l'organe intellectuel est toujours le même. Personne ne contestera qu'Aristote, Platon, Thucydide, Périclès, Démosthènes, Cicéron, César et tant d'autres, avaient une intelligence qui valait celle des hommes les plus distingués de notre temps. La logique humaine n'a pas changé non plus.

Et la morale ? A-t-on trouvé de nos jours quelque chose de plus élevé que ce vieux précepte biblique : aime ton prochain comme toi-même ? Aucun statisticien ne prouvera que la société contemporaine renferme un plus grand nombre de gens bienveillants ou bienfaisants, ou disposés au sacrifice, que les sociétés anciennes.

L'égoïsme, qu'on présente quelquefois comme s'il était né l'année dernière, a dominé dans l'homme depuis qu'il vit sur la terre (la Bible motive ainsi le déluge : l'homme a toujours été méchant), mais il n'est pas prouvé que les sentiments de sympathie et autres qui servent de frein à l'intérêt personnel aient été plus faibles dans l'antiquité ou le moyen âge que de nos jours, ... on peut tout au plus soutenir — et encore ? — que nous avons plus de respect humain que nos aïeux. Du reste, nous n'avons pas besoin « de l'hypothèse » de l'égoïsme pour montrer que les tendances économiques de l'homme n'ont pas changé ; nous n'avons qu'à rappeler que de tout temps l'homme avait les

mêmes besoins physiques, la même aversion pour la peine, la même prédilection pour le plaisir ou les jouissances, et avec ces éléments constitutifs de sa nature nous pouvons démontrer que le principe fondamental de l'économie politique : *obtenir le plus grand résultat au prix du moindre effort*, est de tous les temps. Dès que la cause est permanente, l'effet doit l'être aussi. Seulement telle cause peut avoir plus ou moins d'occasions de s'appliquer, selon l'état de la société. Il y eut un temps où il n'y avait pas d'ouvriers ; dans ce temps, on ne parlait ni de salaires à la tâche, ni de salaires à la journée, deux formes de rémunérations qui sont fondées sur le caractère humain. A l'époque où le commerce n'existait pas encore, aucune de ses lois ne fonctionnait ; quand il fut établi, il eut sa conséquence naturelle, l'invention d'une monnaie (bétail, cauris, sel, métaux), et la monnaie a eu, de son côté, les conséquences que cette institution comporte. Ceux qui attaquent les lois économiques ne *veulent* pas voir que ces lois ne peuvent agir que dans un milieu où les conditions de leur action se rencontrent — pas de pommes sans pommier, mais le pommier ne produira jamais des cerises. — Celui qui cherche chicane n'a qu'à oublier volontairement ce point fondamental ; mais si, pour le négliger, il met en avant l'excuse : que c'est un « truisme », il se met, devant le bon sens, dans une situation suprêmement comique ¹.

Si les lois et les règles fondamentales sont les mêmes dans tous les temps, parce que la nature de l'homme (ce qu'il y a d'essentiel en lui) n'a pas changé, elles doivent aussi être les mêmes dans les différents pays. Quand le Chinois ou le Nègre, l'Anglais ou le Malais, le Français, l'Allemand, l'Italien ou le Turc et l'Arabe, vendent ou achètent, les uns et les autres sont mus par le même sentiment : vendre cher, acheter à bon marché. Celui qui

¹ On a positivement *reproché*, parfois, à l'économie que ses propositions sont des *truismes*, c'est-à-dire des vérités qui sautent aux yeux. (Je puis rappeler Held, qui a été professeur à l'Université de Berlin et E. de Lavelaye, professeur à Liège.)

entend le mieux les affaires en profite¹. Et dans tous les pays, ne désire-t-on pas réduire les frais de production ? La rareté et l'abondance n'y ont-elles pas leurs effets habituels ? Et de même pour bien d'autres lois économiques, seulement les faits accessoires étant partout nombreux, il se peut que beaucoup de lois universelles prennent le costume du pays ; sous ce costume elles sont néanmoins reconnues par tous ceux qui ne s'obstinent pas à porter des lunettes colorées, ou qui désirent se mettre à l'unisson des opinions à la mode.

On parle aussi de l'influence des lois humaines, politiques ou civiles sur l'économie politique. On a lu plus haut la définition d'Émile de Lavelaye ; le savant professeur accorde à ces lois une influence merveilleuse : elles peuvent faire que les hommes se sentent fatigués, quand ils travaillent trop longtemps, ce qu'ils n'auraient pas senti, selon lui, sans la loi qui leur conseille d'employer « le moindre effort possible » ; ce serait aussi uniquement la loi qui leur inspire le désir « de se procurer beaucoup d'objets propres à satisfaire leurs besoins » ; abandonnés à eux-mêmes, les hommes auraient sans doute songé à se procurer de préférence *peu* d'objets propres à atteindre ce but. La loi enseignerait encore aux hommes de consommer ces objets « conformément à la raison ». N'ayant encore rencontré dans les codes aucune de ces lois, nous ne pouvons en offrir de spécimen au lecteur.

Une des matières économiques les plus souvent citées par E. de Lavelaye et quelques autres auteurs, pour montrer que les lois humaines gouvernent l'économie politique, c'est la propriété. On a l'air de croire que la propriété est une institution sortie *a priori* de la tête du législateur, qui l'a organisée selon son bon plaisir. C'est le contraire qui est vrai, les faits ont précédé la loi. Les hommes, d'abord peu nombreux, ont commencé par n'at-

¹ Pour prévenir une objection puérile, nous rappelons que nous n'examinons pas en ce moment ce qui est moral ou philanthropique, nous nous bornons à montrer que les hommes sont partout les mêmes.

tribuer aucune valeur au sol, qu'ils avaient en surabondance, comme nous l'air ; mais après s'être multipliés, les hommes ont compris qu'il y avait de fortes raisons pour s'assurer la possession exclusive de certains terrains, qu'est-il arrivé ? Lavelaye nous le dit : « C'est seulement *par une série de progrès*, et à une époque relativement récente que s'est constituée la propriété individuelle appliquée à la terre » (*De la propriété*, Paris, Germer-Baillièrre, 1874, p. 4). C'est la nature des choses qui a amené ces progrès, et Lavelaye le reconnaît en s'appuyant (page 2) sur ce passage d'un livre de Königswarder :

« Nous avons souvent été frappé de ce fait que constamment on présente telle coutume, telle institution comme propre à telle race ou tel peuple, tandis que cette coutume ou cette institution se retrouve chez un grand nombre d'autres nations et forme une de ces coutumes générales, *phases nécessaires* par lesquelles l'espèce humaine poursuit son travail de développement et de civilisation » (*Étude historique sur le développement de la société humaine*).

Si l'on admet une force qui pousse l'humanité, une loi sociale, n'exprime-t-on pas un argument en faveur des lois économiques ? Sans doute, les coutumes ne s'établissent pas toutes seules, pour ainsi dire, pendant que les hommes dorment ; elles sont la conséquence des événements, des circonstances locales, de l'expérience acquise. Elles s'établissent lentement, souvent après des tiraillements, des luttes et surtout des transactions, de façon à donner satisfaction au plus grand nombre d'intérêts possible. Ce travail intérieur, presque inconscient dans son ensemble, de la société économique, travail analogue à celui qui s'opère dans les êtres organiques, animaux ou plantes, ne vaut-il donc pas mieux que tout ce que peut faire un législateur, autocrate ou parlementaire ? Oublie-t-on que dans les parlements c'est la majorité qui décide, qu'elle peut avoir ses intérêts particuliers, qu'elle est souvent tyrannique. La loi aussi n'est quelquefois que la raison du plus fort...

La législation sur la propriété s'est donc différenciée par suite de causes diverses, mais nullement par le caprice du législateur ; le fond commun des prescriptions — le droit exclusif d'utiliser l'objet — est resté le même partout, parce qu'il était seul essentiel, les savants et autres « bourgeois » qui voudraient aider « le peuple » à démolir la propriété ne peuvent tirer leurs arguments que de circonstances accessoires dont on a grossi l'importance.

Pour terminer, rappelons que les lois humaines sont des mesures d'application, des mesures pratiques, toujours des prescriptions, tandis que les lois économiques indiquent le rapport naturel, physique ou logique, qui existe entre deux choses, rapport qu'on se borne souvent à constater sans songer à le faire fonctionner. Si les hommes veulent tirer parti de ces rapports naturels, ils doivent nécessairement tenir compte du milieu où ils se réaliseront ; le législateur peut prévoir les cas et prendre des mesures pour atténuer les frottements qui pourraient avoir lieu et pour diriger les développements en maintenant l'action dans la bonne voie ; mais la nature des choses laisse peu de jeu à son arbitraire ; l'histoire l'a démontré, les gouvernements ajustent, combinent, régularisent plus qu'ils n'inventent.

Est aveugle qui ne le voit pas.

III. — Les catégories de l'économique

Depuis Aristote la philosophie s'occupe des *catégories*, terme que les différents auteurs ont diversement défini (voy. Franck, *Dictionnaire des sciences philosophiques*). Il s'agit d'attribut, du classement des notions, etc., employés en matière philosophique. Certains savants allemands ont employé cette expression en matière économique, sans la définir. Ainsi, il a été dit que le capital n'est pas une catégorie de l'économique, mais une catégorie de l'histoire, ce qui a l'intention de dire que le capital n'est pas un attribut ou idée propre à l'économie politique,

mais une idée que, *à une époque donnée*, les circonstances ont fait naître et qui peut disparaître. La question de savoir quels sont les concepts propres à l'économique, c'est-à-dire qui entrent naturellement, nécessairement, dans un exposé de cette science; cette question a une grande importance, on ne peut pas se mettre d'accord sur une doctrine, sans l'être sur les catégories. Or, personne que je sache, ni partisans, ni adversaires de l'économique, n'ayant encore essayé de dresser un tableau des catégories de cette science, je me décide à en présenter un premier essai. C'est donc un projet « primitif », et chacun sait que cela veut dire : qui a besoin d'être complété, amélioré. Qu'on s'y mette.

Nous devons distinguer les catégories économiques de l'homme sauvage, chasseur, pêcheur, même pâtre, de celle de l'homme formant une société civilisée. Nous établissons cette distinction pour prévoir l'objection que l'économique (et surtout « l'économie politique. » n'existe qu'en germe avant la constitution de la société.

A. Catégories économiques

de l'homme plus ou moins sauvage

1. L'homme a des besoins que la nature lui impose. S'il ne satisfait pas ces besoins, il ne peut pas vivre.
2. La nature ne fournissant pas d'elle-même aux hommes les objets nécessaires à la vie, c'est par ses efforts, par son travail, qu'ils se les procurent habituellement. (L'homme devient chasseur et pêcheur, parce que ni le gibier, ni le poisson, ne se présentent spontanément pour être mangé.)
3. La satisfaction des besoins cause du plaisir; les privations causent de la peine. L'homme est antipathique à la peine; il sent que ce qui cause la peine peut amener la mort.
4. Il y a un rapport d'intensité plus ou moins subjectif entre les différentes peines, par exemple entre la peine que causent une privation, un besoin non satisfait, et la peine

que cause l'effort nécessaire pour satisfaire un besoin (le souci, la préoccupation, le travail).

5. Il en résulte que le *principe économique* par excellence est celui du moindre effort pour le plus grand résultat. (On a cru amoindrir l'importance de ce principe en le posant comme « effet de la raison » !!! Sans doute, la raison conseille le moindre effort, mais l'homme le recherche instinctivement.)
6. Il y a un rapport de causalité entre l'abondance ou la rareté, d'une part, et l'effort d'acquisition, de l'autre ; les choses abondantes généralement coûtent peu de peine, les choses rares en coûtent beaucoup. (Cette catégorie de l'économie est le germe de ce qu'on nommera plus tard la loi de l'offre et de la demande.)
7. La prévoyance est une catégorie économique. Nous avons le droit de soutenir que l'homme sauvage était — plus ou moins — prévoyant, puisqu'il y a des animaux prévoyants. Et la prévoyance est une catégorie économique, puisqu'elle était un moyen d'assurer la satisfaction des besoins ¹. Elle crée la propriété par prévoyance. Ces sept points s'appliquent à la fois à l'homme d'il y a 5.000 ou 10.000 ans, et à l'homme d'aujourd'hui ².

B. Catégories économiques des hommes formant une société civilisée

- 1 à 7. Il faut d'abord compter les catégories économiques de l'homme, même sauvage, car la société, même nombreuse, ne change pas la nature humaine, elle développe seulement certaines qualités et certains défauts, et fait naître des besoins spéciaux, besoins moraux et intellectuels, besoins sociaux proprement dits. On peut demander ici : y a-t-il une âme sociale, française, allemande, russe, etc., comme il y a une âme individuelle ? Certainement, puisqu'il y a un chauvinisme français,

¹ La prévoyance est la mère du capital ; celui-ci est donc une catégorie économique ; mais, par amour de la paix, nous ne le comptons qu'à partir de l'époque sociale

² On peut dire que toute société nombreuse est organisée, civilisée. Une société non organisée ne pourrait pas vivre ; l'anarchie la tuerait.

allemand, russe, etc. Mais c'est une âme politique et non une âme économique, cela. Il y a dans les différents pays des sentiments différents, mais non des lois naturelles différentes.

Une question préalable : Peut-on refuser la qualification de catégorie économique ou de catégorie de l'Économie à des choses qui ne prennent forme que dans la société plus ou moins organisée ? Certes non, car la société est l'état naturel de l'homme ; d'ailleurs, ce qui se développe dans la société existait souvent déjà en germe avant que des groupes nombreux se fussent formés. Continuons donc notre énumération :

8. La propriété individuelle se retrouve dans toutes les sociétés, dans tous les temps et dans tous les pays. L'existence simultanée, pendant un certain temps, de terres communes ou de terres privées, n'infirme en rien ce principe, dont les applications peuvent varier ; seulement, la propriété immobilière n'a été organisée que dans les sociétés à la fois nombreuses et sédentaires.
9. La division du travail se rencontre dans toute agglomération humaine assez nombreuse pour constituer un État. C'est la loi du moindre effort, combinée avec la difficulté de certaine production, qui produit la division.
10. Avec la division du travail s'établissent les échanges ou le commerce, qui fait souvent naître le crédit.
11. La notion de la valeur est également un résultat de la loi du moindre effort ; la valeur est alors purement subjective (valeur d'utilité) ; avec les échanges s'établit la valeur qu'on peut qualifier d'objective (valeur d'échange) et qui devient « le prix ».
12. On s'étonnera de nous voir mentionner ici le salaire. Pour beaucoup de personnes, même non socialistes, s'il y a une catégorie de l'histoire, c'est bien celle-là. Aussi ne s'agit-il que d'établir qu'on n'a jamais travaillé gratuitement pour autrui, si ce n'est accidentellement. Dès que des hommes libres ont travaillé pour autrui, ils se sont fait payer. (Même l'esclave ne travaillait pas tout à fait gratuitement, puisqu'il fallait le nourrir, ce qui

était un salaire bien insuffisant; nous faisons ici, momentanément, abstraction du point de vue moral.)

13. Le capital est bien la catégorie économique la plus caractérisée ¹, car c'est le capital qui fait obtenir le plus grand résultat avec le moindre effort. L'homme réduit à ses bras ne produira jamais autant que celui qui possède des instruments et des matières premières. On a dit des choses bien baroques sur le capital, mais nous devons renvoyer sur ce point au chapitre xiv. Le capital a été inventé par le premier homme doué de prévoyance, il est né en même temps que la propriété (mobilière). Il existait donc, au moins en germe, chez le sauvage.

Ajoutons, pour terminer, qu'il y a lieu de distinguer entre les lois économiques et les catégories économiques. Ces dernières dépendent absolument de la nature humaine, tandis que les lois économiques sont en même temps influencées par l'organisation sociale donnée. Une société sans monnaie métallique, par exemple, ne connaîtra pas la loi Gresham, comme une société sans chemins de fer ignorerait les lois naturelles (les rapports entre causes et effets) qui concernent les voies ferrées. Il est vraiment regrettable que certains économistes ont moins cherché à faire progresser la science qu'à faire la guerre aux doctrines de leurs devanciers. Dans l'intérêt de cette lutte, les nouveaux venus se sont souvent inspirés des socialistes; ils commencent à en avoir des regrets.

¹ K. Marx, pour mieux attaquer le capital, en a présenté une fausse définition. Ce qu'il dit du capital ne s'applique qu'à la centième partie des capitaux (Voyez le chap. xiv). Sa définition est tendancieuse. K. Marx n'est pas seul à *ne pas vouloir voir* la vérité.

APPENDICE AU CHAPITRE IX

Nous extrayons ce qui suit d'un rapport que nous avons présenté en 1888 à l'Académie des sciences morales et politiques, à l'occasion d'un concours sur la « Permanence des lois économiques ».

La permanence des lois économiques suppose :

1° La permanence des lois de la nature extérieure, de la nature physique, c'est-à-dire de la nature en dehors de l'homme moral et intellectuel;

2° La permanence des lois de la nature intérieure de l'homme, de la constitution de son intelligence, de ses sentiments, de ses passions mêmes.

Les lois dont il est question ici sont des rapports entre cause et effet. On a prétendu que l'homme n'était pas capable de prouver la causalité, qu'il pouvait tout au plus constater que tel fait a toujours été suivi de tel autre; c'est là une subtilité métaphysique dans laquelle un économiste n'est pas tenu d'entrer; ayant trouvé que chaque fois que je m'approchais du feu je sentais de la chaleur, j'en conclus que le feu est la cause de la chaleur; ayant constaté que les choses désirées, mais rares, sont chères, et les choses surabondantes à bon marché, je suis tenu d'admettre, jusqu'à preuve contraire, que la rareté est la cause de la cherté, et la surabondance, celle du bas prix.

Les lois économiques sont donc des rapports de cause à effet d'un certain ordre que nous nommons économique. Ces lois résultent de la nature physique et morale de l'homme et se manifestent lors de l'action que l'homme exerce sur la nature extérieure.

Cette action est de tous les jours, car l'homme a des besoins qu'il est obligé de satisfaire, et la nature lui en fournit les moyens, mais — surtout dans les pays très peuplés — ces moyens attendent de sa part une élaboration qui les rend aptes à rendre le service qu'on leur demande; cette élaboration s'appelle travail.

Mais, qu'on ne s'y trompe pas, le travail n'est pas par lui-même du domaine économique, il est avant tout du domaine technologique, il met en œuvre des forces chimiques, mécaniques, ou autres, que certaines sciences lui enseignent à gouverner, il peut en appliquer les règles avec rigueur et obtenir des résultats d'une perfection merveilleuse... sans avoir, le moins du monde, fait œuvre économique.

Nous pouvons imaginer un homme, qui à l'extrême nord de la Laponie, fait mûrir des pêches en serre chaude, ou une jeune fille aux doigts de fée, qui file et tisse du lin d'une grande finesse; ces produits auront peut-être toutes les qualités possibles, mais il leur en manquera une, celle d'être économiques.

Et en quoi consiste cette qualité? Simplement dans un rapport raisonnable entre l'effort et le résultat. Or, quel effort est raisonnable? C'est celui qui fait obtenir le plus grand résultat avec la moindre peine. Le principe essentiellement économique veut donc qu'on obtienne un produit aux frais les plus bas. Une pêche qui aura coûté 1.000 francs., quand on peut acheter ce fruit pour 10 ou 20 centimes, n'est pas un produit économique; il en est de même d'un tissu qui, fait à la main, coûterait vingt fois plus qu'un tissu de même qualité fait à la mécanique.

Ce principe économique est fondé sur la nature humaine : l'homme n'aime pas la peine, elle le fait souffrir, elle peut même le faire périr, il l'évite donc; mais des efforts plus ou moins pénibles étant nécessaires pour arriver à la satisfaction de ses besoins, sa raison le porte à chercher à obtenir cette satisfaction au prix du moindre effort possible.

Il ne semble pas nécessaire de développer ces propositions.

Pour prouver la permanence des lois économiques, il suffirait donc de démontrer que l'homme n'a pas changé dans les temps historiques, qu'autrefois il n'aimait pas plus souffrir qu'aujourd'hui, et qu'il ne se donnait pas volontiers beaucoup de peine pour un faible résultat. Cette démonstration se trouve toute faite presque à chaque page des anciens historiens, moralistes, poètes. Nous n'avons qu'à rappeler ce mot de la Bible : tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, ou aussi les punitions que la mythologie grecque applique aux plus grands criminels, comme le rocher de Sisyphe qui retombe toujours, ou le tonneau des Danaïdes qui ne s'emplit jamais; la plus pénible des peines est, en effet, celle qui ne produit aucun effet utile.

Aussi loin que nous remontons dans les siècles, nous retrouvons l'homme avec les mêmes besoins physiques, armé des mêmes instruments intellectuels, et l'on peut ajouter, doué des mêmes tendances morales. C'est que la morale sur laquelle nous vivons date, dans ses grandes lignes, d'aussi loin que la civilisation; des États séculaires ont disparu, et la morale est restée debout... Je parle des préceptes et non des théories spéculatives, des hommes d'élite et non des masses.

La morale ne nous éloigne pas sensiblement de l'Économie, il y a entre elles d'étroites relations, mais nous ne devons pas les confondre. La morale aussi veut que le travail aboutisse à un résultat utile et que ce résultat soit proportionnel à l'effort. Un effort sans

but serait déraisonnable, et la déraison ne se recommande ni de l'économique, ni de l'éthique.

On admettra que l'individu n'a changé ni au physique, ni au moral, mais on dira que la société s'est modifiée. Cette modification ne peut pas être bien profonde, puisque toute collectivité participe de la nature des éléments, des unités qui la composent. Mais on insiste : les mœurs, les coutumes, les préjugés ayant changé, les forces sociales ont pris une autre direction ; elles n'agissent pas sur les idées des hommes modernes comme sur celles des anciens ; on peut donc supposer que l'économie politique de l'antiquité est différente de la nôtre.

Évitons une confusion : nous ne parlons pas des opinions que les anciens pouvaient avoir en matière économique — et, soit dit en passant, Aristote, Xénophon, Thucydide et plusieurs autres ont souvent vu juste — mais encore une fois, il ne s'agit pas de leurs opinions, mais des lois économiques : il s'agit de savoir si les causes économiques produisaient, il y a deux ou trois mille ans, les mêmes effets qu'aujourd'hui. Par exemple, peut-on supposer qu'il y a trois mille ans l'homme faisait des échanges pour perdre et non pour gagner ? Les faits varient, mais non les lois. Le marchand ne charge plus ses denrées sur une bête de somme, ou sur un batelet ; il emploie de grands navires à vapeur ou le chemin de fer, mais il compte toujours les frais de transport dans le prix de revient.

On croit avoir avancé un argument puissant en citant l'esclavage ; mais l'esclavage — qui n'était pas universel dans l'antiquité — a duré jusqu'à nos jours ; il subissait les lois économiques comme le travail libre ; ces lois ont même été formulées bien des fois.

D'autres insistent sur la grande place qu'occupait l'État dans la société ancienne. On pense surtout à la Grèce, un tout petit coin de la terre habitée. En Grèce, la plupart des États étaient de petites villes dans laquelle une majorité opprimait la minorité ; la majorité, c'était l'État. Et si l'État était tout-puissant dans l'antiquité, l'est-il moins de nos jours ? Pensez aux impôts, aux réquisitions, au service militaire, à l'instruction obligatoire, aux ordonnances de police, à l'expropriation et le reste. On connaît le dicton anglais : le Parlement peut tout, sauf changer un homme en une femme.

On a dit aussi que la société humaine a passé par plusieurs phases, elle s'est successivement composée de chasseurs, de pasteurs, puis de cultivateurs, enfin d'industriels et de commerçants. Certains économistes allemands ont combiné d'autres phases : La première est celle où la division du travail n'existe pas, ou à peine ; chaque famille produit elle-même ce dont elle a besoin (*Naturalwirtschaft*). — La deuxième suppose la division du travail et l'échange, facilités par l'introduction de la monnaie (*Geldwirtschaft*). — La troisième vit sous un régime où le crédit joue un grand rôle (*Creditwirtschaft*),

c'est notre époque. Ce classement des sociétés soulève bien des objections que nous n'avons pas à aborder aujourd'hui¹ ; il nous suffit de dire que ce classement n'infirmes en rien la permanence des lois économiques. Sans cause, il n'y a pas d'effet. Quand vous n'aurez pas de feu dans votre cheminée, elle ne vous chauffera pas ; quand la monnaie n'existera pas, on pourra troquer, mais non acheter ; la loi ne se manifeste que lorsque les conditions nécessaires sont réunies. Est-ce que les gaz n'avaient pas leur force expansive avant que les savants en eussent reconnu les lois ? N'est-il pas admis aussi qu'il existe dans la nature des forces que nous ne connaissons pas encore ?

Autrefois, personne ne contestait les lois économiques, ce n'est qu'assez récemment qu'une école économique — on la désigne quelquefois comme celle des socialistes de la chaire — les a niées. C'était pour eux un moyen de polémique. Pendant un moment on semblait vouloir nier les lois d'une manière absolue, mais on s'est vu forcé de reconnaître que certains effets suivaient toujours certaines causes ; puis, comme d'autres rapports présentaient d'apparentes irrégularités, on s'est tiré d'affaire en disant : il n'y a pas de lois, mais des tendances.

Que peut vouloir dire ici le mot tendance ? Il semble, ceci : l'effet arrive quand il n'y a pas d'obstacle ; ou aussi, l'effet se répète quand la cause est identique. Certains adversaires de la science économique refusent de distinguer entre la théorie et ses applications. Or, dans la théorie seule, on dispose de causes et d'effets nettement caractérisés, toujours les mêmes ; dans la pratique, on classe souvent sous le même nom des choses assez différentes ; et puisque ce ne sont plus les mêmes causes, les effets doivent différer. On dit que tous les chemins mènent à Rome, mais l'un est plus court que les autres. Celui qui prendra le plus long ne pourra pas arriver en même temps que celui qui a pris le plus court, toutes autres choses égales d'ailleurs. De même, pour les procédés économiques. Souvent un effet peut être obtenu de différentes manières, mais l'une de ces manières sera la meilleure ; seulement, ce n'est pas toujours celle-là qu'on sait, qu'on veut ou qu'on peut prendre, et, dans ce cas, la nature des choses amènera un résultat un peu différent. Ce sont des questions de pratique, mais elles ne contredisent absolument en rien la théorie. Celle-ci donne précisément la raison des différences, elle nous indique où nous sommes sortis des conditions un succès.

Du reste, la tendance diffère-t-elle donc bien sensiblement de la loi ? Il semble permis de dire que la tendance prouve la loi. La tendance est une force latente qui attend pour se manifester que les

¹ Citons cependant Cicéron, *des Devoirs*, II, 24. « La Société n'a pas de lien plus énergique que le crédit, et il ne saurait en avoir un solide sans la sécurité des créances. » (Le crédit était donc apprécié avant l'époque actuelle, qu'on a l'air de lui attribuer exclusivement.)

conditions nécessaires soient réunies. Les forces ont cela de commun, qu'elles sont indépendantes de la volonté de l'homme, en ce sens qu'elles ont leur puissance propre et subissent les impulsions qui sont dans leur nature. Cela ne veut pas dire que la volonté humaine est impuissante en face des forces qui agissent sur l'homme, mais son pouvoir est limité ; une forte volonté, une passion sont également des forces actives, parfois elles parviennent à modifier des causes et à changer des effets.

Encore une fois, les forces sont les agents par lesquels les causes produisent les effets, et c'est l'identité des effets que nous nommons loi. Si un effet nous apparaît modifié, c'est que nous n'avons pas observé toutes les forces en jeu ; il en est souvent de cachées, peut-être d'inconnues. Ainsi, les mots tendance, force, loi sont presque synonymes, c'est le plus souvent une question de degré.

La permanence des lois économiques n'aurait pas pu être mise en doute, si la plupart des hommes n'avaient pas un défaut que M. Paul Janet a signalé dans son *Traité de morale* p. 397. En comparant les mœurs des peuples, ils ne constatent volontiers que les différences — pour étonner leurs lecteurs ou leur auditoire — et négligent les ressemblances. Or, ce sont les ressemblances qu'on relève dans des milieux différents qui importent au philosophe, et parfois à l'économiste ; c'est par les ressemblances qu'ils constatent l'unité des forces, l'identité des effets, en un mot, les lois. Sans doute, il faut noter également les différences, mais elles ont une moindre portée, elles sont instructives, mais elles constituent généralement plutôt ce qui change que ce qui dure.

CHAPITRE X

L'ÉCONOMIE. LE PRINCIPE ÉCONOMIQUE.

I. — L'économie. — L'économie privée
et l'économie sociale

L'économie politique, ou mieux l'Economique, est la science qui étudie les efforts que font les hommes pour arriver à la satisfaction de leurs besoins (V. chap. II). Si la nature leur fournissait spontanément le nécessaire, la science économique n'existerait pas, elle n'aurait aucune raison d'être ; nourris au râtelier de la nature, les hommes vivraient au jour le jour, sans se préoccuper du lendemain. Mais, sauf les exceptions que nous pouvons traiter en quantités négligeables, nous sommes obligés de contraindre la nature à produire les biens qu'il nous faut, et, malgré les plus pénibles efforts, les résultats sont rarement surabondants, généralement ils sont tout justes suffisants, parfois il y a déficit.

Par suite de cette parcimonie de la nature (ou de notre impuissance relative), l'homme doit s'habituer à ménager ses ressources ; c'est parfois un apprentissage à faire. Or, l'art d'aménager ¹ ses sources de revenu avec prévoyance et d'en répartir les produits de manière à être pourvu actuellement et approvisionné pour l'avenir, c'est l'*économie* ². L'économie comprend l'emploi *rationnel* des biens, l'épargne, la prévision, ainsi que la production et les autres moyens d'acquérir légitimement les choses néces-

¹ J'emprunte sans le moindre scrupule ce mot à la science forestière, l'Economique en a grandement besoin.

² Le mot économie n'est donc pas seulement synonyme d'épargne, il a un sens plus compréhensif, l'aménagement des ressources.

saires à la vie, à se constituer des revenus ¹. Toutefois, la tâche de l'économie ne s'arrête pas à la production, à l'acquisition, à l'appropriation ; elle suit le produit à travers toutes ses transformations jusqu'à, et y compris, sa consommation et, s'il y a lieu, sa reproduction. La consommation, c'est l'emploi final du produit, c'est sa destination, et cet emploi doit être aussi conforme aux règles de « l'économie » que toutes les opérations qui ont précédé.

L'économie ne comprend cependant pas la totalité de l'effort ou du travail productif, il y a encore la technique. Il ne faut pas confondre ces deux points de vue. La technique embrasse les moyens physiques, chimiques, mécaniques et autres, même moraux, de faire naître le produit désiré ; l'économie veille à ce que la production ait lieu avec le moindre effort et aux moindres frais possibles ². C'est sous cette condition économique seulement qu'on peut espérer : 1° d'être toujours pourvu du nécessaire ; 2° d'étendre la consommation sur le plus grand nombre possible d'individus ; 3° de soutenir au besoin la concurrence des autres producteurs. Ce point de vue est nécessairement le nôtre dans cet ouvrage, qui s'occupe des

¹ Voici comment J.-B. Say définit le mot *économie* (Cours, t. II, p. 236, édit. Guillaumin) :

« Ce mot *économie* a deux significations bien distinctes. On désigne quelquefois par ce mot les lois qui régissent l'intérieur des corps organisés, des communautés, des peuples. C'est en ce sens que l'on dit *économie animale, l'économie d'une prison, l'économie sociale ou politique*.

« D'autres fois le mot *économie* est synonyme d'épargne... » et tout le reste du chap. x de la septième partie du *Cours* est consacré à l'épargne. C'est en effet l'acception la plus usuelle du mot *économie*.

Courcelle-Seneuil commence ainsi l'introduction de son *Traité d'écon. pol.* (Paris 1867) : « Le mot *économie*, que nous avons emprunté aux Grecs, désignait à l'origine l'art d'administrer les biens de fortune. On dit encore en ce sens : économie domestique, économie rurale. Mais quand le mot *économie* est employé seul, il se prend dans deux acceptions bien différentes, bien qu'elles rappellent l'une et l'autre sa signification primitive : tantôt il exprime d'une manière générale une idée d'ordre, d'arrangement établi en vue d'une fin, comme quand on dit : l'économie du corps humain, l'économie du monde ; tantôt il désigne l'habitude et l'acte d'épargner, parce qu'on a pensé sans doute que l'habitude de l'épargne était la qualité principale et distinctive de l'économiste, de l'administrateur des biens de fortune. »

² L'action technique est plutôt matérielle, quoique le soin, la persévérance et autres vertus, peuvent contribuer à faire réussir l'œuvre ; l'action économique est plutôt morale, mais maint effort matériel peut être utile.

règles d'économie communes, ou plus ou moins applicables, à toutes les industries ou entreprises productives humaines. Nous n'en reconnaissons pas moins que tout directeur d'une affaire ou exploitation économique s'en trouvera très bien d'être au courant de la technique des opérations qu'il dirige; dans la plupart des cas, il ne pourra pas se passer de cette instruction spéciale. Seulement il ne devra en confondre ni l'action ni l'esprit avec les procédés économiques.

Dans beaucoup de contrées on emploie encore le mot économie dans le sens d'unité économique, expression synonyme de ménage (économie domestique), d'entreprise, d'exploitation, d'administration; l'unité économique (on dit aussi parfois : le sujet économique) achète, vend, produit, consomme et réalise ces opérations, ou est censé le faire, conformément aux règles de l'économie. A la tête de chaque économie ou unité économique, se trouve une personne (ou un comité) qui dirige les opérations en vue d'obtenir les résultats économiques que la chose comporte. Nous n'avons pas de terme général¹ pour désigner celui qui dirige l'économie, le mot économiste s'applique plutôt aux personnes qui étudient, ou croient connaître l'action économique, et non à l'homme qui la met pratiquement à l'œuvre. Tout au plus pourrait-on se servir d'économe, si le mot n'avait pas pris un sens spécial. On emploie en fait, et selon le cas, les mots chef, directeur, administrateur, etc., et l'on divise les institutions ou établissements en économies individuelles, familiales, sociétaires, communales, provinciales et même de l'État. On peut parler aussi d'économie rurale, économie commerciale, économie industrielle, etc.

Nous le répétons, dans tous ces cas, l'économie ou l'unité économique (établissement public ou privé), est dirigée; la direction paraît indispensable, il faut quelqu'un pour donner l'impulsion, pour administrer ration-

¹ Il y a bien le mot entrepreneur, mais il n'est pas applicable dans tous les cas.

nellement, pour réfléchir, choisir, prévoir, disposer. Est-il possible alors de parler d'*économie sociale*? La société, qu'il ne faut pas confondre avec l'État, n'a pas de directeur, et rien ne remplace la direction pour servir de lien et diriger la coopération sociale. Il est plus aisé de distinguer dans la société des luttes de classes qu'une entente délibérée. Rodbertus a cité la division du travail comme formant un lien, car sous ce régime chacun a besoin de l'autre pour la satisfaction de ses besoins. Mais c'est là un argument créé pour la cause socialiste, la division du travail n'est pas un lien proprement dit; elle est en grande partie le résultat du principe économique qui veut que chacun produise aux moindres frais et avec la plus grande efficacité possible; or, cette efficacité ne devient possible qu'à l'homme vivant en société, ce qui est d'ailleurs le fait habituel. Quoi qu'on en puisse dire, ce n'est jamais la société qui économise, c'est-à-dire qui produit et épargne, ce sont les individus qui la composent. Dans la pratique, aucun individu ne pense à l'économie sociale, il pense à lui et aux siens, c'est pour eux qu'il peine, c'est d'eux qu'il se préoccupe, c'est avec eux qu'il se prive... ou nage dans l'abondance. Si, néanmoins, les opérations isolées des individus sociaux cadrent assez bien pour que généralement les travaux des uns satisfassent aux besoins des autres, et *vice versa*, au moyen des échanges, c'est qu'il ne s'agit pas d'une réunion d'êtres hétérogènes, mais d'éléments homogènes... Nos adversaires plus ou moins socialistes les ont qualifiés d'atomes. Pour eux, le système individuel — ou plus, exactement, le système étant ce qu'il est et ce que le fait la nature des choses, qui est indépendant de l'interprétation que nous en donnons — est qualifié de système atomistique, ce qui est censé signifier: système d'isolement, comme si l'on rencontrait des atomes isolés! ¹ Lesdits adversaires voient dans la société un organisme. Cependant, après de vains efforts pour justifier

¹ L'atome est isolé par la pensée pour la spéculation philosophique et jamais en réalité, c'est de la métaphysique et non une chose réelle.

ce mot, la plupart se boruent à le qualifier de simple image.

Ce qui maintient la société, ce n'est pas un lien organique, c'est le penchant social des individus, qui eux, sont des organismes incontestables, et même des êtres raisonnables et responsables. En faire un atome! c'est de la cécité volontaire. C'est du parti pris.

On pourrait demander : qu'est-ce que la société? Les uns répondront, c'est une collection d'économies individuelles juxtaposées; d'autres la considéreront comme une simple abstraction (on a même dit : une abstraction concrète!). Nous avons vu que quelques-uns la considèrent comme un organisme, ce mot pris plus ou moins au figuré. On n'est pas d'accord non plus sur l'étendue de la société. Pour certains auteurs, la société c'est l'humanité; pour d'autres, c'est le groupe d'hommes, le peuple, la nation qui habitent un État en se soumettant aux mêmes lois ¹. Rappelons qu'on définit parfois l'État : une société organisée (ce serait un organisme organisé!). L'État-Société est une idée qui va à plus d'un économiste allemand qui trouve ainsi moyen de caser son mot *Volkswirthschaft* (Économie d'un peuple), dont la plupart ne savent que faire. On voudrait bien en faire « une unité économique organique », mais on craint les objections, par exemple le manque de direction, le commerce extérieur, que les douanes les plus déraisonnables ne parviennent pas à tuer complètement, et d'autres encore (Voy. le chap. I^{er}).

Les économistes de l'école classique ont si peu fermé les yeux aux rapports économiques entre le hommes — comme on voudrait l'insinuer — qu'ils se sont précisément donné la tâche de décrire ces rapports et de les expliquer. Ce n'est pas, en effet, « l'économie privée ² »,

¹ Nous prenons ce membre de phrase dans des définitions allemandes, et c'est justement la nation allemande qui vit sous des lois diverses, même les simples provinces de la Prusse présentent des législations variées.

² L'économie privée est synonyme d'économie domestique, de ménage, et si des auteurs allemands parlent d'économie privée, c'est comme moyen de polémique.

qu'ils ont en vue, mais « l'économie politique », puisque l'homme vit en société et que la plupart des matières traitées : la division du travail, les échanges, les salaires, les intérêts, les bénéfices, le loyer, ne se rapportent qu'à des hommes formant société. Seulement, ce n'est pas la société qui est l'unité économique, mais l'individu. Beaucoup d'auteurs ont été obligés d'en convenir. C'est une idée baroque, presque contre nature, de ne voir dans l'homme, qui est un être responsable, qu'un atome, qu'un élément social. S'il y a une catégorie historique, une chose qui n'a qu'un temps, c'est cette opinion-là. C'est lui faire trop d'honneur que de la désigner ainsi par une expression philosophique, il suffit de dire que c'est la doctrine à la mode, et l'on sait que beaucoup de gens croient utile, ou convenable, d'être à la mode.

En terminant — et cet argument me semble couper court à toute velléité de diviser les lois économiques en deux groupes, les lois d'économie privée et les lois d'économie publique — constatons que cette division est impossible. Dans le même cas donné — que l'unité économique s'appelle État ou commune, ou société civile, commerciale, coopérative ou autre, ou que ce soit une famille ou un individu qui opère — la loi est la même. Il s'agira toujours d'obtenir le résultat avec le moindre effort, au moindre prix. Même le socialisme, qui s'imagine faire du nouveau, parce qu'il veut organiser la société d'après les idées de quelques-uns de ses agitateurs, est obligé de courber la tête sous la loi du moindre effort, et cette loi est tellement absolue qu'elle suffira pour montrer au socialisme triomphant — si jamais il l'est un moment — qu'il n'a rien de mieux à faire que de rentrer au plus vite dans l'individualisme.

Analysons maintenant le § 13 (p. 29 de la 18^e édit.) des *Grundlagen* de W. Roscher, un esprit aussi conciliant qu'éminent. Dans les dix-huit éditions successives de son œuvre principale, il a toujours cherché à s'assimiler les innovations qui surgissaient de toute part. Traitant la matière que nous venons d'ex-

poser, il dit : le concept *Organisme* est sans doute l'un des plus obscures, aussi ne l'appliquerai-je pas à « l'économie du peuple » comme moyen d'indiquer brièvement la variété des problèmes qui restent à résoudre (et que ce mot ne résout pas). L'auteur entre dans des détails dont il résulte qu'il ne croit pas au caractère organique de l'économie du peuple (ou de l'économie de la société), il admet cependant que l'idée n'est pas complètement à rejeter. On sent à chaque ligne les hésitations de l'auteur ; il tient pour l'individualisme et ne voudrait pas heurter de front la doctrine « organique » qui, à la faveur du socialisme, semble gagner du terrain. Beaucoup d'autres se laissent ainsi influencer — à leur insu — par les opinions du jour.

Selon son habitude, Roscher ajoute à son texte une série de notes, presque toutes intéressantes. Dans la cinquième il cite les *Lectures* de Whately (1831) qui admire la régularité avec laquelle Londres est approvisionné des objets nécessaires à cette immense cité, et cela par des particuliers dont chacun n'a en vue que son intérêt personnel. Il trouve que leurs opérations isolées et non combinées, mais guidées par l'instinct, atteignent le but plus sûrement que ne pourrait le faire un très habile commissaire de gouvernement en suivant un plan soigneusement élaboré. Roscher cite ensuite dans le même sens le *collectivisme* de M. Leroy-Beaulieu (nous reproduisons le passage correspondant de l'édition de 1885) : « Eh bien ! le collectivisme prétend remplacer l'habitude, l'instinct social, l'initiative privée par la réflexion sociale et la prévoyance sociale, c'est-à-dire par les délibérations confuses de quelques individus, choisis au hasard ou d'après les passions des hommes, pour représenter et diriger la société, sous le nom de gouvernement. C'est une tentative aussi heureuse que si l'on voulait placer sous la direction réfléchie et lente du cerveau et de la conscience tous les actes de la circulation et de la digestion dans le corps humain. »

Le professeur J. Lehr, dans ses *Grundbegriffe, etc., der Volkswirtschaft* (Leipzig, Hirschfeld, 1893), bien qu'il ait accepté les idées du jour et qu'il favorise (à l'exemple de M. Ad. Wagner) la société au dépend de l'individu, dit, p. 89, que la *sog. Volkswirtschaft*, « ce qu'on appelle économie du peuple », est difficile à définir, qu'elle embarrasse beaucoup les économistes qui veulent la faire entrer dans leur système, et que l'on cherche à se tirer d'affaire en disant : L'économie du peuple

est un organisme. Il ajoute : « Il manque à l'économie du peuple une volonté unitaire dirigeante ¹, il ne se manifeste aucun plan d'ensemble. On observe, au contraire, que les membres d'un État ou d'un peuple agissent généralement chacun dans son propre sens, sans trop se préoccuper des autres, qu'il s'élève souvent des luttes d'intérêts... L'économie du peuple n'est donc pas une unité réelle... » L'auteur pense cependant que les membres d'une même société agissent les uns sur les autres, etc. Personne n'en saurait douter, mais l'action mutuelle n'est pas l'unité d'intérêt.

Nous renvoyons aussi à l'ouvrage de M. J. de Gaus-Ludassy, *Die wirtschaftliche Energie*, 1893.

II. — Le principe économique

On connaît déjà le principe économique ; nous n'avons pas pu éviter de le mentionner dans les chapitres qui précèdent, il convient néanmoins de s'y arrêter un moment. Ce principe peut être formulé de différentes manières :

Tendre à obtenir le plus grand résultat avec le moindre effort ;

Produire aux moindres frais possibles (à qualité égale) ;
Employer les moyens les plus efficaces.

C'est donc l'emploi judicieux des forces et des matières pour la satisfaction actuelle et future des besoins, qui est le principe économique. Des adversaires ont cru l'abaisser en disant : mais c'est simplement l'action de la raison que vous décrivez. — On croit abaisser une vérité en disant qu'elle est évidente et que tout le monde la connaît, en un mot que c'est un « truisme ». — Sans doute, le principe économique émane de la raison, et nous nous en vantons. Nous n'avons qu'un regret, c'est qu'il y ait tant de réfractaires à ses conseils. C'est en effet la raison qui conseille d'économiser et de prévoir l'avenir et, plus spécialement, de supporter patiemment un petit mal présent, soit pour éviter un plus grand mal futur, soit aussi pour

¹ M. Ad. Wagner est obligé de le reconnaître (3^e éd., p. 353), bien qu'il fasse des efforts héroïques pour sauver une *Volkswirtschaft* quelconque.

se procurer un agrément tout à fait compensateur. C'est le « motif économique » qui nous fait agir dans ce sens.

Cependant, la raison seule ne serait pas assez forte pour rendre tous les hommes économes et prévoyants, car leurs passions sont souvent assez vives pour faire taire la raison, et même pour en fausser l'action. Les passions ont une singulière influence sur l'intelligence : elles produisent des illusions, font voir les choses sous un angle particulier et semblent emprisonner la raison. Mais souvent une circonstance vient en aide à celle-ci, c'est la sensibilité de l'homme aux peines et aux plaisirs. Les actes contraires à la raison se punissent par leurs conséquences. Il ne faudrait pas croire, toutefois, que l'homme n'est sensible qu'à la peine ou au plaisir actuel ; non, dans la majorité des cas, l'expérience accumulée par les siècles et recueillie par l'humanité lui fait connaître et prévoir les conséquences futures de ses actes — ou de son abstention d'agir — et il fera le nécessaire pour éviter le mal et jouir du bien. Son intelligence fonctionnera, il mettra en œuvre les lois, les principes, les règles de l'économie politique, et cherchera à produire aux moindres frais possibles.

Le *principe du moindre effort*, qui est fondé sur ces particularités de la nature humaine : 1° d'être très sensible à la peine et au plaisir ; 2° d'employer l'intelligence pour éviter l'une et se procurer l'autre ; *explique suffisamment le phénomène économique, et il n'est pas nécessaire d'invoquer l'égoïsme ou l'intérêt personnel*, qui a été si longtemps mis en avant en pareil cas. Les adversaires les plus prononcés de l'économie politique, tout en nous reprochant d'appuyer la science sur l'égoïsme, ont été obligés de convenir que ce sentiment était général dans les hommes ; ils croyaient se poser en moralistes en ajoutant que les hommes ne sont pas purement égoïstes, mais qu'on rencontre chez eux quelquefois des sentiments altruistes, opinion qu'ont soutenue avant eux les successeurs d'Ad. Smith. Cette cause de récriminations et de disputes stériles sera écartée par la mise en lumière du principe éco-

nomique, dont l'importance a d'ailleurs déjà été reconnue par Quesnay : *Dialogues sur les travaux des artisans* (*Physiocrates*, éd. Guillaumin, t. I, p. 194), où il est dit : « Vous conviendrez, je crois, que d'obtenir la plus grande augmentation possible de jouissances, par la plus grande diminution possible de dépenses, c'est la perfection de la conduite économique. » Ce principe avait été un peu perdu de vue ou laissé dans l'ombre, mais depuis une vingtaine d'années, il a été fortement mis en évidence. Nous croyons même qu'il serait possible de faire un traité d'économie politique sans s'appuyer une seule fois sur l'intérêt personnel.

Nous prévoyons une objection : si vous vous en tenez au principe économique, que deviendra la morale ? L'objection n'est pas sérieuse, car d'abord l'économiste est responsable de la science économique et non de la morale. Est-ce que le mathématicien se préoccupe de la botanique, le légiste de la physique, l'historien de la zoologie ? Chacun doit isoler sa science pour l'étudier dans sa pureté ; les mélanges font l'effet des verres colorés dans les lunettes. Il en est autrement pour l'art. C'est dans l'application que l'économiste pourra combiner les notions économiques avec la morale, la politique et avec ce qu'il faudra dans chaque cas. L'occasion de procéder à ces combinaisons se présentera même tout naturellement à celui qui écrira sur les matières économiques et plus spécialement au rédacteur d'un *Traité*.

Et comment la morale serait-elle intéressée dans l'adoption ou le rejet du principe économique ? Nous ne le voyons pas. Le principe du moindre effort pour le plus grand résultat est un conseil de la raison.

La raison veut que le moyen soit conforme, adéquate au but. C'est une règle universelle d'action, elle n'est donc pas seulement économique. Agir contrairement à cette règle, c'est agir déraisonnablement. Prendre le chemin le plus long quand on est pressé, acheter (dans les affaires) 10 francs un objet qu'on ne pourrait revendre qu'à

9 francs, sauter du quatrième étage dans la rue au lieu de descendre l'escalier, ce sont des actes déraisonnables que la morale ne saurait approuver. Très souvent les préceptes de la morale se rencontrent avec les conseils de la raison : quand on s'habitue à écouter la raison, on évite bien des folies, bien des actes immoraux. Faire le mal, c'est souvent être aussi bête que méchant.

Le « principe économique », dès qu'il a été clairement dégagé, a été très bien reçu dans le monde économique ; il a été accepté par les auteurs anglais, italiens et même par les partisans de la nouvelle école allemande. M. Schäffle (*Das gesellschaftliche System*, Tübingen, Laupp, 1867), p. 3, se borne à le définir et il ajoute que ce principe se réalise dans la société par la division du travail, ce qui est une idée très exacte.

M. Ad. Wagner, *Lehrbuch der pol. Œcon., Grundlegung*. (Leipzig et Heidelberg, Winter, 1879, 2^e éd.), p. 10, montre que l'homme ne fait un effort économique que s'il prévoit que sa peine, son sacrifice, sera largement compensé ; le principe consiste dans un maximum de satisfaction pour un minimum de sacrifice. M. Wagner ajoute : « und darf und oft auch soll. » Des deux mots soulignés, le premier indique qu'il est *permis* d'appliquer ce principe, et le second, que souvent on *doit* l'appliquer. Le mot souvent (*oft*) est une légère réserve que j'accepte volontiers, elle ne s'applique pas au fait de la tendance des hommes ; il veut simplement dire qu'on ne doit jamais rien pousser jusqu'à l'extrême, puisque même le *summum jus* devient la *summa injuria*, (Voy. aussi la 3^e édit., p. 80, (1892).

Mais voici M. G. Colm, également un savant très distingué, mais qui semble être l'adversaire le plus acharné de l'économie politique classique ; il aborde, dans son *System der National-ökonomie*, t. 1^{er} (Stuttgart, F. Enke, 1885), p. 198 et 199, la question d'assez mauvaise grâce. Après quelques réflexions, il distingue et trouve que ce principe est légitimement applicable dans les rapports de l'homme avec la nature, mais qu'il est contestable dans les rapports entre hommes, parce que les forts peuvent abuser des faibles, les méchants des bons. Ces abus sont possibles, et on les a blâmés avant lui, mais l'abus possible n'est pas une raison pour s'abstenir de faire le bien, c'est une raison pour prendre des mesures contre les abus, voilà

tout. En tout cas, il y a de la perfidie à insister ici sur les rapports entre les hommes ; tout le monde sait qu'ils ne sont pas gouvernés uniquement par l'économie politique. C'est d'ailleurs en face de la nature que se trouve le *producteur*, et c'est surtout à la production que s'applique le principe économique ¹.

¹ Si l'on ne voulait admettre comme vraies que les propositions contre lesquelles il ne serait pas possible de soulever une objection plus ou moins spécieuse, ou une chicane, il faudrait rejeter toutes celles qui ne sont pas des tautologies, comme $2 + 2 = 4$, c'est-à-dire $II + II = IIII$, deux traits et deux traits font deux traits et deux traits (on leur donne le nom de quatre, quand ils sont juxtaposés).

LIVRE II

LA PRODUCTION

CHAPITRE XI

LA PRODUCTION ET SES FACTEURS DIRECTS

La plus courte définition qu'on ait donnée de la production est celle de Bastiat : produire, c'est conférer de l'utilité. Certains économistes ont remplacé le mot utilité par celui de valeur (échangeable), mais à tort, car on peut produire des utilités tout à fait subjectives, qui n'ont de valeur que pour le seul producteur. Est-ce que Robinson ne produisait pas ? Il est vrai qu'en dehors des cas exceptionnels toutes les utilités produites ont de la valeur (échangeable).

Il y a une autre raison encore pour préférer le mot utilité, c'est qu'il implique plus clairement la cause de la production, savoir : un besoin à satisfaire. On ne produit que parce que la nature ne fournit pas d'elle-même tous les objets ou « biens économiques » qui nous sont nécessaires ; l'homme doit suppléer à cette insuffisance par les moyens à sa disposition. C'est une de ses supériorités sur les animaux que de savoir produire. La production est donc une contrainte exercée par l'homme sur la nature.

Depuis J.-B. Say on a trop souvent répété que, produire n'est pas créer, pour que nous ayons à démontrer que l'homme ne peut pas « tirer du néant un atome de matière » (Say, *Cours*, I, p. 81). L'homme modifie ou transforme

une chose existante, et la matière est fournie par la *nature*. L'homme est donc le premier, la nature le second facteur ou agent de la production.

La nature fournit certaines matières, certains objets propres à satisfaire immédiatement nos besoins : les autres matières ou objets naturels doivent subir une préparation, qui est précisément la production. Cette préparation incombe à l'homme. Il y emploie son intelligence, ses facultés, soit ses forces intellectuelles et ses forces physiques, deux sortes de forces généralement ou du moins souvent associées et dont l'activité est désignée par le mot *travail*. Le travail est un effort voulu, tendant à un but. Voici un arbre, je veux en faire un bateau, ou autre chose ; voici des betteraves, je veux en faire du sucre, ou autre chose. Du reste, l'utilité qu'on confère à une chose ne se présente pas uniquement comme un changement de forme : elle peut aussi ne consister qu'en un changement de lieu, un déplacement. Le café du Brésil ne m'est d'aucune utilité si on ne le transporte pas en France. On produit de l'utilité en mettant les choses à la portée des consommateurs.

Dans la production, l'homme est toujours actif, la nature est tantôt active, tantôt passive. Elle n'est passive que sous la forme de matière première, car celle-ci subit l'action des forces qui la transforment. L'activité purement humaine émane des facultés dont nous sommes doués, de notre volonté, notre intelligence, notre goût ; la force musculaire est quelquefois classée parmi les forces de la nature, parce qu'elle est plus particulièrement physique, mais à tort, selon nous ; et, en effet, la généralité des économistes attribuent à l'homme le travail musculaire aussi bien que le travail intellectuel.

Certains économistes, mais surtout les socialistes, se complaisent à considérer l'homme (le travail) comme seul agent de la production. Cette proposition est démentie par les faits les plus patents, et, en effet, la nature est également nécessaire à l'œuvre de la production. On creuserait

des puits et des galeries pendant mille ans, qu'on ne produirait pas le moindre atome de houille, si la nature n'y avait pourvu ; l'homme ne fait que d'aller la chercher dans les entrailles de la terre, comme il poursuit le poisson dans l'eau et le gibier dans la forêt. Et les objets de consommation immédiate, fruits, or, cuivre natif, que la nature fournit, l'homme a-t-il contribué à leur production ? Si, en nous promenant dans un bois, nous cueillons en passant quelques fraises pour nous rafraîchir, ce serait abuser des mots que d'appeler cette cueillette un travail. Il faut donc, en tout cas, faire la part de la nature à côté de celle du travail.

Cependant, l'homme et la matière première ne suffisent pas à toutes les productions : pour un grand nombre, et des plus importantes, le travail doit disposer de forces qui ne sont pas dans les bras. L'homme les trouvera dans la nature, s'il sait s'en emparer, s'il sait les assujettir et faire travailler pour lui. Mais ici il faudra distinguer.

Au point de vue économique, il y a deux sortes de forces naturelles : les forces libres et les forces appropriées. Les forces libres existent en quantités (relativement) illimitées : les rayons du soleil, le vent, la mer et bien d'autres. On ne dirige pas ces forces, à proprement parler, on se soumet plutôt à leur action, aussi longtemps qu'elle est utile, et l'on s'y soustrait, si l'on peut, dès qu'elle cesse de l'être. Pour utiliser le vent, on lui présente les voiles d'un navire, les ailes d'un moulin, et l'air en mouvement pousse les unes et les autres. Le vigneron qui veut enfermer dans ses raisins une grande abondance de rayons du soleil, ne le peut qu'en plantant les ceps sur un terrain bien orienté. A côté de ces forces libres, il y a les forces appropriées : la fertilité d'un sol défriché, la chute d'eau qui fait marcher une usine, et surtout la vapeur ou l'électricité que l'homme a emprisonnée dans une machine ou que le mouvement de cette machine fait surgir. Il y a, comme on voit, des différences dans le mode d'appropriation.

tion, mais nous devons les négliger ici, l'appropriation étant le seul point qui nous importe pour le moment, et nous allons montrer, par un exemple élémentaire, comment elle facilite la production et en devient le troisième facteur, le capital.

Un homme désire un fruit qu'il ne peut pas atteindre avec la main, il coupe ou casse un jeune arbre et s'en fait une perche pour abattre le fruit. *Si cet homme est prévoyant*, il gardera la perche pour s'en servir dans une autre occasion... ce sera le commencement de son capital. Ce qui transforme en capital cet instrument rudimentaire, c'est qu'on l'a conservé pour un emploi futur, car cette conservation diminuera le travail dans les cas semblables de l'avenir. Tout objet qui diminue le travail et le rend plus efficace est du capital. Celui qui ne conserve pas la perche est obligé, chaque fois qu'il veut cueillir un fruit qui est hors de la portée de sa main, de se procurer une nouvelle perche; il a donc deux mouvements, c'est-à-dire double travail à faire : 1° se procurer une perche; 2° abattre le fruit. S'il avait conservé la perche, un seul mouvement aurait suffi.

Aujourd'hui l'homme conserve la perche, demain il établit une échelle ou un autre instrument, puis des instruments de plus en plus puissants et compliqués; il s'approvisionnera, en outre, de matières premières, d'aliments et des moyens de production les plus divers, comme on le verra dans le chapitre que nous consacrons au *capital*. Ici nous ne voulions en établir qu'une première notion¹, afin de pouvoir émettre la proposition qui suit : La production a trois facteurs directs : la *nature*, qui fournit la matière première et les forces non appropriées; le *travail* intellectuel et matériel, qui dirige, combine et agit ou exécute; le *capital*, qui facilite l'opération et la rend infiniment plus efficace et rapide en fournissant des instruments, en conservant les matières et en entretenant les

¹ Dans ce chapitre nous indiquerons les autres acceptions du mot *capital*, que nous devons omettre ici.

travailleurs ¹ pendant la production. Le capital est donc le troisième facteur de la production.

On a contesté au capital la qualité de facteur de la production. On a dit : « La production n'a qu'un facteur, c'est l'homme. » (Ch. Dunoyer, *La liberté du travail*, 1845 ².) On peut soutenir cette opinion, et considérer l'homme comme l'initiateur de la production, tout en reconnaissant que la nature est également productive. Elle produit, en effet, spontanément, en dehors de toute intervention humaine. Un gland tombe de l'arbre, le vent le couvre de poussière, le soleil et la pluie le font germer ; le temps se passe, et voilà un chêne que la nature a produit. Mais ces produits spontanés ne viennent, comparativement aux besoins de l'homme, qu'en quantités insignifiantes, on pourrait les négliger et attribuer toute la production à l'homme. Dans la pratique, on n'y regarde pas de si près ; dans les polémiques, encore moins, s'il le faut. La science exige plus de rigueur, elle n'admet pas de lacune dans l'explication ; elle tient donc à ce que la nature soit mentionnée à côté de l'homme comme facteur de la production. Quand elle n'est pas seule, elle est collaboratrice de l'homme. Comment, sans faire intervenir les forces productives de la nature, expliqueriez-vous le fait suivant : Jean possède 2 hectares de terre, le sol de l'hectare A est fertile, le sol de l'hectare B ne l'est pas ; Jean consacre à chacun des deux la même somme de travail, d'engrais, de semence, mais s'il récolte sur l'un 20 hectolitres, il n'en obtient que 10 sur l'autre. Ici, c'est l'homme qui a mis la nature en mouvement, mais celle-ci a ajouté évidemment du sien. Dira-t-on néanmoins que le travail a été plus productif sur l'hectare A que sur l'hectare B ? Alors on n'aura pas voulu voir la vérité, il n'y a pas à discuter avec l'esprit de parti.

¹ Pour éviter une objection, disons prématurément que le salaire est, pour l'entrepreneur, du capital, pour l'ouvrier, du revenu.

² Nous croyons devoir rappeler que Dunoyer appartenait à l'école classique. Du reste, Ad. Smith, Ricardo, et au fond tout les économistes font de l'homme le principal facteur.

Eh bien, soit ! on admettra la terre, ou la nature, au rang de facteur de la production, mais ce n'est pas une raison pour accorder la même dignité au capital. Sans doute ; mais il existe d'autres arguments en faveur du capital. Quelle objection lui oppose-t-on ? Selon Charles Dunoyer, le capital est produit par l'homme, il ne peut donc pas être compté parmi les agents de production. Rodbertus dit : le capital est simplement un travail préparatoire, et M. de Böhm-Bawerk a mis cette idée en œuvre avec talent. M. Lexis (*Handbuch der Staatswissenschaften*, V^e. Production) ne pense pas que le capital, étant composé de produits, puisse être compté comme facteur *primaire*, de la production. Le mot primaire est habile, il a presque l'air de dire : s'il n'est pas *primaire*, il n'est rien du tout. C'est dépasser le but. Vous connaissez le problème insidieux, agaçant, si souvent posé par les malins : on ne peut pas sans pince travailler le fer rougi au feu, comment a-t-on fait la première pince (tenailles) ? Voilà bien un facteur primaire. S'en est-on passé ? Il arrive de loin en loin qu'un homme tombe du quatrième étage et ne se casse pas le cou ; ces cas exceptionnels ôtent-ils quoi que ce soit à l'utilité des escaliers ? Les faits nous prouvent qu'on a su se tirer d'affaire pour produire la première pince, cela n'empêche pas qu'aujourd'hui cet outil est un instrument indispensable. De même, tous objets rangés sous la rubrique du capital, agent de production, sont des moyens plus ou moins puissants d'économiser du travail, de l'accomplir plus vite, plus facilement et plus efficacement ; sans les capitaux, jamais la civilisation ne serait venue ; et à ce titre le capital a droit à une considération toute particulière.

Mais on insiste. Le capital se compose de produits, et un produit ne peut pas être facteur (primaire ou secondaire, peu importe), en tous cas nécessaire de la production. Et pourquoi pas ? Est-ce que les choses ne se transforment pas et changent d'emploi ? L'enfant devient homme et même père ; l'esclave quelquefois pacha, et pour bien des

produits le possesseur a le choix entre l'emploi d'objet de consommation et l'emploi d'instruments de production. Ce sac de farine, le pâtissier le met d'abord de côté pour le consommer avec sa famille (n'importe comment); mais les commandes affluent, il change la destination de la farine et la porte dans l'atelier, où on en fait des gâteaux qui seront envoyés aux clients. C'est donc par l'emploi qu'on lui donne qu'un objet peut devenir capital : tout ce qui sert à produire, instrument et matière première ou objet accessoire, fait partie du capital. Il arrive très souvent que ce qui est pour l'un un produit, une marchandise, devient pour un autre une matière première ou un instrument, donc un capital. Le fil ou filé vendu par le filateur est la matière première du tisserand, et le tissu est celle de l'imprimeur sur toile. Une même chose peut donc être ici produit, le facteur de production; on peut seulement trouver que le mot facteur est trop ambitieux (et encore!), qu'il suffit de dire moyen ou agent de production. Sans doute, quand il s'agit de l'un d'eux, il faut être modeste, mais l'ensemble des objets servant à la production forme le capital, qui est bien, quoi qu'en disent K. Marx et ses disciples, une catégorie économique.

Autre difficulté. Si, dit-on, le tisserand considère le fil comme matière première, par conséquent comme capital, c'est tout au plus un capital subjectif; le fil ne serait capital objectif, capital vrai, que s'il était admis comme tel par la société entière. C'est une pure chicane tendancieuse; on voudrait absolument habituer le lecteur à distinguer deux sortes d'économies, la privée et la sociale, mais la réalité ne fait pas cette distinction, car le fil est, pour l'individu comme pour la société entière, un produit destiné à être la matière première du tissu. Il conserverait cette qualité même sous le régime socialiste; l'autorité centrale socialiste distribuerait le fil aux tisserands et nullement entre les consommateurs. Le capital reste moyen de production, qu'il appartienne à l'État ou à un particulier.

La principale raison en faveur de l'admission du capital parmi les facteurs de la production, c'est que cet arrangement contribue beaucoup à la clarté de l'exposition. Comment, le capital est assez important pour que des socialistes comme K. Marx et Rodbertus leur consacrent chacun un ouvrage, et nous ne lui accorderions même pas un chapitre? Ce qui nous occupe est surtout une question de méthode : l'instrument reste instrument, qu'on le range sous telle ou telle rubrique : le capital n'en rendra pas moins de service si, au lieu d'être qualifié de facteur primaire, ou de facteur secondaire, on le considère tout simplement comme moyen de production ; mais il nous a semblé que la division ou classification usuelle en trois facteurs valait mieux que les autres. — Et, puisque nous en sommes aux classifications, distinguons les facteurs techniques des facteurs économiques. Les facteurs techniques sont l'homme et la nature ; les facteurs économiques sont l'homme, la nature et le capital, car ce dernier agit particulièrement sur les frais de production en les diminuant.

A côté des facteurs directs, immédiats, il y a les facteurs indirects. Il faut compter parmi eux, en première ligne, la sécurité, sans laquelle on n'entreprend pas de travail de longue haleine, ni rien pour embellir la vie, ayant besoin de toute son attention et de toute son activité pour la conserver ; la liberté politique et civile, qui permet à l'homme de déployer et d'utiliser ses facultés ; l'instruction, qui rend le travail plus rationnel et plus efficace, en exerçant nos organes et en recueillant, pour les utiliser, les expériences de ceux qui nous ont précédés sur la terre ; les voies de communication, qui rapprochent les hommes et facilitent le transport de leurs produits ; enfin, diverses autres institutions dont il sera traité plus loin.

L'ensemble de ces facteurs indirects peut être embrassé par les mots : l'État et la société. L'un et l'autre sont, comme le temps et l'espace, sinon des causes, mais des conditions d'un surcroît de production (Voy. le chap. xvi).

Quant à la distribution des résultats de la production, voyez le chapitre xxvii.

Nous devons mentionner aussi les circonstances qui favorisent la production, sans qu'on puisse les classer parmi les facteurs. Telles sont, par exemple, le climat qui récompense le travail par l'abondance et la variété des produits : la situation géographique, à proximité d'une mer avec de bons ports et de belles rivières, qui permet de les expédier aisément au loin ; des richesses minérales et d'autres analogues, purs dons du hasard qui avantagent une nation par rapport à l'autre, avantages dont on profite, dont on se réjouit, mais dont on ne peut pas autrement se vanter, car l'homme n'y est pour rien, et ce serait un abus de langage que les compter parmi le *capital* de la nation. (Il ne faut pas confondre le capital et la richesse.)

Nous venons de traiter de la production proprement dite, de celle où l'homme est en présence de la nature, lui arrache des produits et leur donne d'une façon quelconque une utilité. Mais il y a encore deux sortes de travaux humains qui peuvent être et qui sont généralement assimilés à la production. L'une consiste à rendre des services. Les services peuvent le plus souvent être considérés comme des produits immatériels, parce qu'il n'en résulte pas un objet séparé, dans lequel le service s'incorpore, et qu'on pourrait mettre en vente. Mais parmi les innombrables services que l'homme peut rendre à l'homme (on voit qu'ici l'homme n'est pas en présence de la nature, mais d'autres hommes) ; il peut y en avoir beaucoup qui ont des effets matériels. N'est-ce pas un effet matériel la santé que vous rend le médecin ? ou la liberté que vous procure votre avocat ? Et il semble que le professeur doit produire un effet quasi matériel sur l'intelligence de son élève. Sans multiplier les exemples, nous croyons avoir montré, qu'en parlant de services, il ne faut pas trop appuyer sur l'immatérialité des produits, et admettre sans hésiter que rendre des services, c'est produire, sinon des utilités (des biens), mais du moins de l'utilité.

L'autre sorte de productions devrait être rangée également parmi les services. — Par exemple, prêter un capital à quelqu'un qui en a besoin pour ses affaires, n'est-ce pas lui rendre un service ? — Mais les idées courantes ne sont pas favorables à cette classification. Ou, plutôt, on admettra à la rigueur le prêt ; seulement beaucoup d'affaires qui rentrent dans cette catégorie sont considérées maintenant, dans certaines régions, avec malveillance. Par exemple, X a pris mille actions de 500 francs dans un chemin de fer, c'est-à-dire que ses 500.000 francs ont permis de doter le territoire d'une voie de communication perfectionnée ; or, on oublie rapidement le service rendu (à supposer qu'on se soit mis pendant un moment à ce point de vue), pour ne plus se dire, si le chemin de fer a réussi, que : voilà un oisif qui vit de ses rentes. Le rentier produit-il ? Indirectement, certes. Ce n'est ni très héroïque, ni très méritoire, sans doute, que de « détacher des coupons » (c'est l'envie qui tient ce langage, mais il peut y avoir eu beaucoup de travail, beaucoup de privations dans l'effort fait pour réunir le capital... et le service, malgré tout, a été rendu par le prêt. Mais n'insistons pas ; nous voulions seulement constater qu'en dehors de la production proprement dite et de l'exercice de professions qui rendent des services, il y a des moyens légitimes d'acquérir un revenu. Nous ne parlons pas des moyens illégitimes, ils ne sont pas du domaine de l'Économique. On dira peut-être encore que prêter ou faire valoir des capitaux, c'est de l'économie privée, mais nous ne voyons pas pourquoi un chemin de fer, un emprunt d'État, ou mainte entreprise, soient une affaire privée ; on croit avoir flétri une production en l'appelant affaire privée, comme si la société n'était pas composée d'individus !!! C'est une objection grotesque, inventée pour plaire aux socialistes. Demandez donc à un gouvernement si un groupe d'affaires privées n'équivalent pas pour lui à une affaire nationale ? (Tel est la cause des traités de commerce.)

Enfin, n'oublions pas de rappeler que l'échange, s'il n'est un moyen de production, est du moins un moyen légitime d'acquisition. L'échange est même dans toute société un moyen plus fréquemment employé que la production, puisque la division du travail est universellement introduite dans le monde civilisé. Sous ce régime, chaque producteur est obligé d'opérer de fréquents échanges. Il est question des échanges au chapitre COMMERCE.

Nous allons chercher à établir les progrès de la théorie, ou plutôt du concept de la production, l'idée qu'on s'en fait. Il n'entre pas dans le cadre de ce livre de remonter au-delà des physiocrates, si ce n'est accidentellement, mais W. Roscher, *Grundlagen*, § 48 (p. 113), cite les opinions de quelques auteurs antérieurs, et nous voyons que chez eux les notions n'ont pas encore la netteté nécessaire pour être considérées comme scientifiques. Les physiocrates tendent à leur donner cette netteté, non sans un certain succès, plutôt de forme que de fond, car en déclarant « la terre » seule productive, ils confondent presque la production avec la création. On peut contester que les physiocrates aient cru que l'homme tirait les produits agricoles¹ du néant, mais pratiquement leur doctrine revient à ceci : n'est producteur que celui qui procure à la société une *matière* qu'elle ne possédait pas auparavant. « La classe productive est celle qui fait *renaître par la culture du territoire les richesses annuelles de la nation*, qui fait les avances des dépenses des travaux de l'agriculture, et qui paye annuellement les revenus des propriétaires des terres », dit Dupont de Nemours dans *l'Analyse du tableau économique* (Physiocrates, I, p. 58). C'est, du reste, ce que dit Quesnay dans la troisième maxime du *Gouvernement économique* (Physioc., I, p. 82).

Cette manière étroite et vulgaire d'entendre la production ne dura pas, parce qu'un certain nombre d'hommes éminents se consacrèrent à l'étude scientifique de l'économie politique. Ce qui a conduit à la rectification du concept de la production,

¹ Et les produits des mines, de la chasse et de la pêche. Il faut cependant dire que les physiocrates ne semblent penser qu'à la culture du sol, je viens de relire un grand nombre de passages, et il n'y est pas question d'autre chose (Cantillon cependant cite les poissons), *Essai sur la nature du commerce*.

c'est sans doute l'emploi du mot *richesses* ¹ pour désigner l'ensemble des produits (agricoles et autres), et l'observation, faite bien avant Ad. Smith, que le travail était divisé ou que les diverses occupations formaient des professions distinctes. « Tout le monde, dit Turgot, I, p. 9 (*Réflexions*, § 4), gagnait à cet arrangement, car chacun en se livrant à un seul genre de travail y réussissait beaucoup mieux. » Le doctrine des physiocrates trouva donc bientôt des contradicteurs, et parmi eux Ad. Smith, le plus important de tous. Il s'est aperçu que si les grains sont la richesse, les vêtements en sont aussi, en un mot, que tous les objets utiles font partie de la richesse. Or, qu'ont-ils de commun tous ces objets ? A cette question, Ad. Smith répond d'une manière incomplète en disant (il commence ainsi son célèbre ouvrage sur la richesse des nations : « Le travail annuel d'une nation est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie. » Il a réparé son omission en faisant la part de la matière (de la terre, « *land and labour* ») ; il parle même du capital, mais la réparation est insuffisante, puisque plus d'un a tiré des conséquences erronées de la définition défectueuse d'Ad. Smith.

Bastiat, sans parler de Ricardo, en est un. Ad. Smith voulait réagir contre les physiocrates et met la nature sur le second plan ; Bastiat renchérit et la supprime, car, selon lui, elle travaille gratuitement, elle ne fournit rien à la richesse. Nous regarderons de près cette théorie ².

J.-B. Say avait déjà, avant que Bastiat n'eût commencé la publication de ses spirituels pamphlets, donné, sinon la définition définitive — rien n'est définitif en ce monde — mais celle qui inspirera toutes les autres. Il déracine ce qui peut être resté de l'opinion qui fait du cultivateur un créateur de matière en disant dans son *Traité* (liv. I, ch. II) : « Personne n'a le don de créer de la matière, la nature elle-même ne le peut pas. » Et dans son *Cours* (1^{re} partie, II^e liv., ch. IV). « Ce n'est pas la matière de la chose que l'on crée, que l'on produit. Nous ne pouvons pas tirer du néant un seul atome de matière ; nous ne pouvons pas même en faire rentrer un seul dans le néant ;

¹ Le mot biens aurait rendu le même service.

² On a prétendu que Bastiat avait emprunté ses vues à Carey, je ne le crois pas ; la même idée peut venir à plusieurs personnes à la fois, j'en connais de très nombreux exemples.

mais nous pouvons tirer du néant des qualités qui font que des matières sans valeurs auparavant en acquièrent une et deviennent des richesses. »

Le concept de la production est désormais fixé, les auteurs ont seulement un peu varié la formule qui la définit ; nous en citerons quelques-unes dans la suite de ce travail, mais le point auquel nous nous attacherons davantage, c'est de signaler les vues des auteurs sur les facteurs (directs) de la production. Ad. Smith, Ricardo, Bastiat ne pensent qu'au travail, parce qu'ils distinguent dans les produits surtout la qualité *valeur*, tandis que J.-B. Say met l'utilité en avant, sans oublier toutefois la valeur. C'est Say aussi qui a introduit les produits immatériels, question que nous ne pouvons pas aborder ici¹, mais qui lui a suscité au moins autant de contradicteurs que d'adhérents. C'est, du reste, une autre forme de l'opposition entre la valeur et l'utilité. Pour Ad. Smith, les valeurs (d'échange) ne s'incarnent que dans des objets matériels, aussi a-t-il appelé — sans penser à mal — improductifs les travaux des magistrats, médecins, avocats ; J.-B. Say, au contraire, a vu surtout l'utilité de ces travaux et les a déclarés productifs, mais de produits immatériels.

Ch. Dunoyer est un de ceux qui admettent les produits immatériels, ce sont ceux qui, selon lui, s'incorporent dans les hommes, mais il n'en critique pas moins (*De la liberté du travail*, liv. V et VI) les idées de J.-B. Say. Dunoyer n'admet qu'un agent de la production, l'homme. Il en analyse les facultés, distingue « une grande variété de forces industrielles...et un grand nombre de qualités morales » (liv. VI, § 4). Un philosophe qui voit les choses de très haut peut s'en tenir à l'homme, et encore pourrait-on lui jouer le tour que Diogène, dit-on, se permit envers Platon, en lui présentant un coq plumé, disant : Voilà l'homme selon ta définition (un animal à deux pattes sans plumes). Eh bien, on pourrait de même placer un homme dans un désert stérile, ou sur une planche, perdu dans le vaste océan, et demander qu'il produise. Il paraît bien plus rationnel de distinguer entre l'homme, ses matières premières et ses instruments. Baudrillart semble s'être inspiré de Dunoyer (*Rapport de la morale et de l'économie politique*, p. 229 et suiv.).

¹ Nous en traitons au chapitre IV (Biens économiques) et n'avons pas à y revenir ici.

Rapprochons les définitions de quelques auteurs français. Rossi (*Cours*, I, 197) dit : « La production est une application de force, donnant pour résultat quelque chose qui soit propre à satisfaire aux besoins de l'homme » (création d'utilité et non de valeur). Selon lui, les trois facteurs de la production sont : le travail, le capital, la terre. Cherbuliez s'exprime ainsi (*Précis*, I, p. 52) : « La production économique, c'est le travail humain s'appliquant à la matière, pour l'approprier aux besoins de l'homme. » Voilà donc le travail et la nature (mot d'un sens plus large et plus exact que terre), et un peu plus loin (p. 70) l'auteur cite le capital, comme troisième agent.

Courcelle-Seneuil (*Traité*, I, 43) présente la définition suivante : « Lorsque l'homme, appliquant son travail à la matière, lui donne l'utilité ou augmente celle qu'elle a, il produit des richesses, et son acte s'appelle production. » Voilà deux agents indispensables, l'homme et la matière (la nature, mais page 48 nous lisons : « Le capital est un élément essentiel de la production. » Ambr. Clément (*Essai*, I, p. 191) ne compte parmi les moyens de production que « les facultés industrielles et les capitaux » et parmi ces derniers il énumère (p. 199) « les fonds de terre ». Joseph Garnier (*Traité*, 8^e éd., p. 22) dit que la production est « le résultat de la coopération de l'homme avec la nature » (p. 38); après les développements et explications nécessaires, il distingue comme instruments de production la terre, le capital et le travail. M. Levasseur dans son *Précis*, Jourdan dans son *Cours*, M. P. Cauwès dans son *Précis*, ne s'éloignent pas de cette manière de voir. Pour M. Levasseur, l'homme c'est le capital et le travail. M. G. de Molinari développe une proposition analogue dans son *Cours*, t. I. MM. Gide et Villey admettent également les trois facteurs, mais sans les mettre sur le même rang.

Les Anglais modernes, y compris les Américains, ont donné des définitions en tout semblables. J.-St. Mill, dans ses *Principles* (liv. I, ch. 1), dit : « The requisits of production are two : labour and appropriate natural objects », auxquels il ajoute bientôt le capital. Jevons est très concis dans son *Primer* (p. 24-28), où il distingue les facteurs de la production de la façon qui suit :

Primary requisits.....	} Natural agents. { Labour.
Secondary requisits.....	
	Capital.

Beaucoup d'auteurs donnent une seconde place au capital; quelques-uns, comme MM. Marshall et Sidgwick, passent la question sous silence.

M. Francis Walker, dans *Political Economy* (New-York, 1883, p. 34), revient à la formule plus ancienne : « The three primary agents in the production of wealth are Land, Labor and Capital. » M. F. Walker, comme tous les auteurs récents, signale les facteurs indirects de la production.

Les Allemands n'ont rien ajouté non plus. Quand une fois la vérité est trouvée, les générations suivantes n'ont qu'à l'accepter. Ainsi, la définition de la production; est acquise, c'est une modification de la matière existante, et non une création. W. Roscher s'écrie : *Neue Stoffe zu erschaffen vermag kein Mensch* (*Grundlagen*, 18^e éd., p. 63); c'est à peu près le mot de J.-B. Say cité plus haut. Il a aussi à peu près les mêmes vues sur les facteurs (directs) de la production, les nuances sont généralement de forme et non de fond. Mangoldt (*Grundriss*, p. 12) distingue : les matières naturelles, les forces naturelles, le travail et le capital. Hermann (*Untersuchungen*, 2^e éd., p. 143) nomme le travail, la nature, le capital. De même, M. Schäffle (*Nationalökonomie*, p. 66 et suiv.) et Roscher à l'endroit cité. L. de Stein dit (*Lehrbuch*, 3^e éd.) : Matière, travail, instruments (nature, travail, capital); M. Walcker (*Handbuch*, I, 40) distingue d'abord les facteurs publics; les facteurs privés sont : la nature, le travail, le capital. M. Cohn (*System*) comprend la terre dans le capital. M. Kleinwächter, dans le *Handbuch* de M. de Schönberg (2^e éd., p. 191. etc.), met la nature et le travail en avant et le fait suivre par le capital. Marlo, dont les tendances socialistes et la bonne foi sont connues, mais aussi le savoir, parle, dans ses *Untersuchungen über die Organisation der Arbeit* (*Recherches sur l'organisation du travail*, Tübingen, Laupp. 2^e éd., 1885, t. III, p. 217) de « forces productives primaires », savoir : « la force naturelle » et « la force du travail » et, en continuant son développement, il arrive (p. 229) au capital.

Nous ne croyons pas nécessaire de citer d'autres ouvrages, il ne peut s'agir que de savoir si l'auteur met les facteurs directs sur le même rang, ou s'il les hiérarchise; c'est là une affaire de pure méthode. Mettre l'homme au premier rang, c'est un simple *truisme*, car il est le seul qui veut et qui pense; mais il ne peut se passer de la nature (ce mot vaut mieux que *terre*); c'est par simple politesse envers l'homme qu'on la classe après

lui. Quant au capital, comme il ne naît que par suite de la prévoyance de l'homme et de ses sacrifices, et que la nature doit en fournir les matériaux, il est très naturel de le placer au troisième rang, ce qui n'empêche pas qu'il rende d'énormes services et qu'il existe dans toute société, car aucune ne peut s'en passer sans souffrir profondément.

M. E. de Philippovich, professeur à Vienne, s'exprime ainsi dans son *Grundriss (précis) der politischen Oekonomie* (Fribourg et Leipzig, Mohr, 1893), p. 79 : « Pour la production économique, le point important consiste dans la comparaison de la valeur du produit avec les frais de production. A ce point de vue, les agents de la production ne tirent leur importance que du double fait de causer une dépense et de coopérer au résultat. Or, on peut distinguer parmi les frais trois éléments : la base permanente de toute production, *la terre* ; les biens dont l'homme dispose, et qu'on réunit sous le nom de *capital* ; enfin, le *travail*, qui donne la vie à ces deux éléments, qui resteraient inertes sans lui ; ce sont là les éléments de toute production, qui y entrent chacun sous sa valeur et qui se retrouvent proportionnellement dans le prix. Nous les nommons facteurs de la production. »

M. O. Effertz, un auteur très savant, original, mais excentrique, qui a des penchants prononcés pour le socialisme, admet dans *Arbeit und Boden* (Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht, 2^e édit., 1891) que la production a deux facteurs, le travail et la terre. Un extrait de son ouvrage a paru en français sous le titre : *Travail et Terre*, chez Marchal et Billard, 1893.

CHAPITRE XII

LA NATURE

La nature fournit à l'homme des forces et des matières. C'est l'intelligence humaine qui, par ses organes extérieurs, notamment les bras, fait servir ces forces et ces matières à la satisfaction de ses besoins ou de ses désirs. Il faut donc que l'homme et la nature combinent leur action pour faire surgir des produits, et, bien que, dans la combinaison, l'homme soit généralement actif, et la nature généralement passive ¹, dans le plus grand nombre des cas il serait oiseux de vouloir établir lequel des deux facteurs est le plus nécessaire, on trouverait, avec J.-St. Mill, que les deux branches des ciseaux sont également indispensables pour couper. Plusieurs auteurs, Ad. Smith en tête (*Richesses des nations*, livre II, chap. v, tome II, p. 117), ont cependant tenté de faire, dans quelques cas, la part du travail et celle de la nature.

On a, par exemple, comparé le produit du travail des bras, sans machine, avec le travail d'un outil mécanique mù par la vapeur. On a mesuré ce que peut fournir une fileuse avec son rouet et ce que peut accomplir une ouvrière dans une filature à vapeur; ou le travail d'un esclave qui tourne la meule pour moudre du grain et celui d'un moulin mù par l'eau, le vent, la vapeur. Mais en pareil cas, c'est l'efficacité d'un grand capital qu'on met en regard du chétif produit d'un instrument rudimentaire;

¹ La nature étant composée de forces, il ne serait pas exact de dire qu'elle est toujours passive; nous nous abstenons ici de chercher à établir rigoureusement le degré d'activité des deux associés, il nous suffit de dire que l'homme est plus actif, ou qu'il est sciemment, volontairement actif.

ou aussi, c'est la puissance de l'intelligence avec celle de la main qu'on compare, car la machine rappelle moins la force naturelle qui y est emprisonnée que le géôlier qui l'a rendue captive. Ces cas ne sont donc pas concluants.

Le cas de la culture du sol l'est-il davantage ? Ad. Smith l'a pensé (*l. c.*) : « C'est l'œuvre de la nature qui reste après qu'on a fait la déduction de la balance de tout ce qu'on peut regarder comme l'œuvre de l'homme. Ce reste fait rarement moins du quart, et souvent plus du tiers du produit total. Jamais une pareille quantité de travail productif, employé en manufacture, ne peut occasionner une aussi riche reproduction. » Ne nous arrêtons pas aux proportions. Ad. Smith semble croire que si vous dépensez 200 francs en frais de culture et de semences, et que vous récoltiez pour 300 francs de produits, la nature y aura été pour 100 francs. L'action de l'homme et l'action de la nature sont-elles commensurables à ce point ? Prenons un exemple dans l'industrie. Un ébéniste fait une armoire, le travail et les matériaux lui coûtent 200 francs, il la vend 300 francs, bénéfice 100 francs. Peut-on comparer cette opération avec la précédente ?

Pour un livre de comptabilité, il n'y aurait pas de différence, cependant les opérations sont très dissemblables : l'ébéniste qui possède les instruments et les matières premières fera sûrement son armoire ; le cultivateur, malgré son travail, son engrais et ses semences, pourra ne pas avoir de récolte — ou presque pas. — Le champ cultivé peut rester stérile, car ce n'est pas lui qui travaille ; le sol est un simple contenant ¹ : la graine qu'on y a mise ² devient un produit par l'effet de l'engrais, du soleil, de la pluie et de l'air ambiant, qui agissent sur le principe vital qui est dans le germe.

¹ On sait que toute terre finit par s'épuiser ; quand les matières qui nourrissent les plantes ont été absorbées, il faut les renouveler. On a fait de très intéressantes expériences comparatives entre des terres engraisées et d'autres qui ne l'étaient pas.

² L'obscurité suffit pour faire germer la semence, mais non pour faire pousser la plante et mûrir le fruit.

C'est le moment d'aborder une grave question, celle-ci : La nature travaille-t-elle gratuitement ? Nous répondrons que la question est mal posée ? Demandez-vous si la nature fait payer les services qu'elle rend à l'humanité ; alors on constatera aisément que jamais madame la Nature n'a passé à la caisse pour recevoir en espèces sonnantes le prix de ses services. Elle travaille gratuitement pour l'humanité, ou, plutôt, elle travaille parce qu'elle ne peut pas faire autrement ; elle est composée de forces dont l'essence est le mouvement, et les hommes en profitent. Vous avez froid, à votre droite le soleil chauffe, vous allez où ses rayons donnent ; ou vous avez chaud, et vous allez à gauche, à l'ombre, où règne la fraîcheur.

Mais si la nature peut être considérée comme travaillant gratuitement pour l'humanité, qui lui est d'ailleurs parfaitement indifférente, elle ne travaille jamais gratuitement pour l'individu : nous voulons dire qu'elle rend des services généraux, et non des services particuliers. L'individu (et une nation n'est qu'un individu collectif, dès qu'elle s'approprie une portion de la nature) ne peut employer les forces naturelles pour lui seul qu'à titre onéreux ; il ne *paye* pas ces forces dans le sens vulgaire du mot, puisque madame la Nature ne reçoit rien, mais il est obligé de faire des dépenses pour s'en emparer. Peut-on employer l'électricité comme moyen d'éclairage ou comme force motrice sans grands déboursés ? Pour s'emparer de la force dont la vapeur est douée, il faut les machines que l'on sait. Pour utiliser une chute d'eau, il faut commencer par tracer des canaux, bâtir un moulin et prendre des mesures pour avoir toujours juste la quantité d'eau nécessaire, ni trop, ni trop peu.

On sait déjà ce que nous pensons de la terre. Il y a, sans doute, des terres dites fertiles, parce qu'elles renferment en abondance les matières dont se nourrissent les plantes, mais ces matières s'épuisent et il faut les renouveler par de l'engrais. Dans le midi de la France (par exemple, près d'Aigues-Mortes), des vignes plantées dans du sable com-

plètement stérile et que couvrait autrefois la mer fournissent de riches récoltes, grâce à l'engrais. On a pu voir aussi des plantes pousser et fleurir sur un vase ne contenant que de l'eau. Il en résulte que, pour obtenir une récolte de blé, s'il est indispensable de labourer la terre, de semer et de fumer, ce sont encore la pluie et le beau temps qui font la principale besogne. Mais l'eau et la chaleur qui font germer et mûrir les graines — que le cultivateur a semées. — sont-elles donc spéciales au champ de ce laborieux cultivateur? Nullement. Le soleil luit pour tout le monde, il donne la vie à l'un et la mort à l'autre, et la même pluie qui apporte une bienfaisante humidité au champ de Pierre peut causer une inondation qui détruit le champ de Paul.

Rappelons en passant que les forces de la nature, abandonnées à elles-mêmes, exercent parfois une action malfaisante, qui nous impose d'incessantes luttes contre leur puissance destructive; mais constatons bien que lorsqu'elles travaillent pour l'individu, ce n'est pas gratuitement; celui qui a besoin de leurs services doit les conquérir par un effort spécial, plus ou moins onéreux. La nature asservie est d'ailleurs presque toujours *appropriée*.

Par cette raison, et en considérant la terre comme un contenant, comme le laboratoire où s'élaborent les transformations que subit le germe pour devenir la plante utile qu'il nous faut; en se rappelant, en outre, que la terre productive a été défrichée, souvent drainée, marnée, entourée de clôtures, rendue accessible par des chemins, garnie de bâtiments d'exploitation, etc., nous pouvons la ranger, comme la machine à vapeur, parmi les capitaux. C'est cependant un capital d'une catégorie particulière, dont il sera plus amplement question par la suite (V. les chapitres Rente, Intérêts, etc.), mais nous pouvons dès à présent rappeler que le capital ne travaille pas gratis.

Un point cependant doit être touché ici. L'argument le plus spécieux que l'on fasse valoir contre l'appropriation

du sol, c'est que son étendue est limitée¹. Nous réfuterons cet argument dans un autre chapitre, mais constatons tout de suite que, sur le globe terrestre, tous les dons de la nature sont limités². Quelques auteurs, ayant remarqué ce fait, croient se tirer d'affaire par une réserve, en disant que ces dons sont *pratiquement* illimités. Cela ne veut dire qu'une chose : dans certains cas, on ne se ressent pas de la limitation, mais généralement elle se fait sentir. On ne peut donc pas dire d'une manière absolue que les produits industriels peuvent être multipliés à l'infini ; il y a des limites pour toutes choses, ces limites sont étroites ou larges, quoique pas toujours immédiatement visibles ou tangibles, mais elles sont bien réelles. Cette limitation devrait être une leçon pour les socialistes, qui demandent plus que la terre ne peut leur donner. Si 10 millions de familles demandent à rouler carrosse et que le pays ne renferme et ne peut nourrir que 2 millions de chevaux, comment réaliser ce vœu ? Est-ce que les dons de la nature cesseraient d'être limités, si les socialistes, par impossible, parvenaient à s'emparer du sol et des autres instruments de production ?

On n'a jamais nié la collaboration de la nature dans la production, mais on n'a pas, dès l'origine, reconnu aussi clairement que de nos jours en quoi consiste sa coopération et quelle part il fallait faire aux forces naturelles. Il faut du temps pour creuser les questions, voir se développer les phénomènes et apprendre à tirer d'une vérité les conséquences qu'elle renferme. Nous allons citer quelques passages qui montreront ce qu'à diverses époques les économistes ont pensé de la nature.

Turgot représentera pour nous les physiocrates, et nous nous bornerons à citer le paragraphe 3 de ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. Il dit : « Les denrées que la terre produit pour satisfaire aux différents besoins de l'homme ne peuvent y servir, pour la plus grande partie, dans

¹ Voy. sur ce point, notre *Petit Dictionnaire politique et social* (Paris, Perrin et C^{ie}) au mot TERRE (la).

² Même les rayons du soleil, en ce sens qu'un vignoble planté sur le versant nord d'une colline en aura beaucoup moins que celui du versant sud.

l'état où la nature les donne. » Il faut donc souvent les modifier profondément, le cultivateur ne sait pas le faire, et le saurait-il qu'il n'en aurait pas le temps. Il faut donc des artisans, des ouvriers spéciaux, ils sont indispensables... et pourtant — selon la logique physiocratique — ils ne sont pas producteurs, car la nature seule produit, la matière seule est un produit, la forme n'en est point. Nous avons vu qu'Ad. Smith modifia le classement des agents de la production, et donna le premier rang au travail et le second à la nature, sans jeter cependant une suffisante clarté sur leurs rapports.

Ses disciples surent toutefois ce que parler veut dire, Ad. Smith avait commencé une réaction contre les physiocrates : ses successeurs l'accentuèrent : les physiocrates avaient dit que la nature est presque tout, leurs contradicteurs soutinrent qu'elle n'est presque rien. L'opinion de Ricardo, car c'est de lui qu'il s'agit, ressort plus particulièrement de sa polémique avec J.-B. Say, qu'on trouve dans le vingtième chapitre des *Principes de l'économie politique* (Édit. Guillaumin, 1882, p. 231). Voici le passage essentiel : « En contradiction avec l'opinion d'Ad. Smith, M. Say, dans le quatrième chapitre du premier livre de son *Traité d'économie politique*, parle de la valeur que les agents naturels, tels que la lumière du soleil, l'air, la pression de l'atmosphère, donnent aux choses, en remplaçant souvent le travail de l'homme, et quelquefois en travaillant à la production en communauté avec lui. Mais ces agents naturels, quoiqu'ils ajoutent beaucoup à la *valeur d'utilité*, n'augmentent jamais la valeur échangeable d'une chose, et c'est celle dont parle ici M. Say. Aussitôt qu'au moyen de machines, ou par nos connaissances en physique, nous forçons les agents naturels à faire l'ouvrage que l'homme faisait auparavant, la valeur échangeable de cet ouvrage tombe en conséquence.

On trouvera la polémique à l'endroit indiqué, mais aucun des deux illustres contradicteurs n'a dit le fin mot, n'a donné la réponse topique, savoir : la nature travaille gratuitement pour l'humanité et non pour l'individu (V. *ante*, p. 367). Aussi, quand l'individu sait seul la faire travailler, quand il a le monopole d'une idée ou d'une force, il se fait payer, par les acheteurs de son produit, la collaboration qu'il a obtenue de la nature ; mais dès que la nouvelle idée, l'invention, etc., tombe dans le domaine commun, et que la nature est obligée de travailler pour tout le monde, sa collaboration devient gratuite. La force naturelle

appropriée, monopolisée, ne saurait être gratuite, car, encore une fois, la force ne travaille pas gratuitement pour l'individu ; au fond, souvent elle ne travaille même pas gratuitement pour l'humanité ; seulement, celui qui s'en sert n'a pas à inscrire parmi ses frais un droit de location pour la force. Quand la force est dans le domaine public, personne ne consent plus à la payer, car la concurrence l'en dispense, et encore n'est-il pas possible de prouver que, même dans ce cas, le prix ne renferme pas une minime rétribution imputable à la collaboration de la nature. C'est le raisonnement qui le nie, mais le fait n'est pas certain.

Bastiat a soutenu avec beaucoup de persévérance la gratuité du travail de la nature, mais il n'a trouvé que des phrases — et même assez confuses — pour justifier sa thèse. Il nous semble nécessaire d'insister. (Nous citons les *Harmonies économiques*, d'après l'édition Guillaumin de 1831, qui est sans doute clichée.)

Bastiat n'attribue de valeur qu'aux services rendus par un homme à un autre. Cette définition implique que les services sont tous immatériels et aussi qu'on ne peut attribuer de valeur qu'aux services payés. La matière n'est rien pour lui, il en a même horreur ; en tous cas, il lui conteste la valeur. Il cite (p. 139) le mot de Bonald : « L'homme est une intelligence servie par des organes ¹ » et se l'approprie. Nous ne pouvons pas discuter ici l'ensemble des opinions de Bastiat, nous devons nous attacher à un passage caractéristique, celui où il cherche à réfuter l'idée contraire à la sienne (p. 141).

« En effet, dit-il, si la valeur est dans la matière, elle se confond avec les qualités physiques des corps qui les rendent utiles à l'homme. Or, ces qualités y sont souvent mises par la nature.

« Donc la nature concourt à créer la *valeur*, et nous voilà attribuant de la valeur à ce qui est *gratuit* et *commun* par essence. » Mais c'est une pétition de principe, cela. C'est Bastiat qui affirme que le travail de la nature est gratuit, ce n'est pas la personne qui attribue de la valeur à la matière (on sait que Bastiat ne le fait pas). Continuons le passage : « Où est donc alors la base de la propriété ? Quand la rémunération que je cède (*cède!*) pour acquérir un produit matériel, du blé, par exemple, se distribue entre tous les travailleurs qui, à l'occasion de ce produit, m'ont, de près ou de loin, rendu quelque

¹ Cette définition de l'homme s'applique-t-elle à l'ivrogne ?

service ; à qui va cette part de rémunération correspondante à la portion de *Valeur* due à la nature et étrangère à l'homme ? Va-t-elle à Dieu ? Nul ne le soutient, et l'on n'a jamais vu Dieu réclamer son salaire. Va-t-elle à l'homme ? A quel titre, puisque, dans l'hypothèse, il n'a rien fait ? » Pure phrase que cela. Bastiat dit lui-même : *dans l'hypothèse* ; mais c'est son hypothèse à lui, qui repose sur une doctrine non admise, et qui logiquement ne saurait convaincre un interlocuteur qui a une autre doctrine. A lire ce passage, on croirait que les 25 francs donnés pour le quintal de blé puissent se subdiviser en tant pour le labour, tant pour l'engrais, tant pour ceci et cela, reste tant pour la pluie (en supposant, que le soleil et les nuages aient droit à une rémunération). Bastiat pense au champ, mais le champ, abandonné à lui-même, produirait-il du blé ? Le champ n'est un instrument de production que quand l'homme l'emploie, et de même que le cultivateur compte l'usure de sa charrue, il compte les frais variés qu'il consacre à l'entretien de son champ. Le champ ne fait pas partie de la nature libre, comme les rayons du soleil, qui travaillent gratuitement (comme toute la nature libre), tantôt à notre profit, tantôt à notre détriment, et c'est précisément parce que le champ ne rend tous ses services que lorsqu'il est approprié que la propriété s'est établie. L'homme a tous les titres possibles au produit de son champ ¹.

Écoutons Cherbuliez (*Précis*, I, p. 117) : « On a coutume de représenter l'action des moteurs naturels comme un don purement gratuit de la nature. C'est une erreur manifeste. Les forces, les propriétés en elles-mêmes, sont gratuites ; mais l'application en est toujours dispendieuse ; elle exige toujours une certaine dépense de travail humain. Les agents qui ne coûtent rien ne produisent rien. Le vent, l'eau courante, le feu, la pesanteur, etc., sont, dans leur état de liberté naturelle, des agents de destruction bien plus que de production. »

M. Cauwès, l'un des auteurs les plus récents et qui, par l'ensemble de ses opinions, devrait plutôt être porté en faveur de la gratuité, après avoir cité des faits, déclare que : « il serait inexact de voir dans les forces naturelles un agent dont l'intervention est absolument gratuite (*Précis*, t. I, p. 216). » Il ajoute :

¹ Bastiat raisonne d'ailleurs comme si le travail était seul la cause de la valeur (ci-dessus il s'agit plutôt du *prix*) ; il oublie l'utilité et les autres causes.

« Si, de plus, l'on songe que l'accroissement de puissance productive est la récompense d'efforts additionnés pendant une longue série de siècles, on s'éloignera davantage de cette idée de gratuité. » Et pourtant il admet que la nature n'a pas d'influence sur la valeur, ce qui semble assez contradictoire. L'auteur a donc raison de s'écrier : « La question de la gratuité des agents naturels est des plus obscures (p. 216). »

Très peu d'auteurs anglais ont traité la question. J.-St. Mill, dans le premier chapitre de son livre, dit qu'un agent naturel qui existe en quantité illimitée n'a aucune valeur, car personne ne voudra payer pour un objet qu'il peut obtenir pour rien ; mais dès que la quantité en est assez limitée pour qu'on puisse l'appropriier, le droit d'user des agents naturels acquiert de la valeur. Et naturellement, si l'on a acheté une chute d'eau, on se fait payer son travail. M. Macleod, *Principles*, t. II, notamment p. 113 et suiv., combat vigoureusement la gratuité des agents naturels, et non sans de bonnes raisons.

Les Allemands ne semblent pas avoir cru que la question avait beaucoup d'importance. M. Ad. Wagner la mentionne (*Grundlegung*, 2^e éd., p. 15) en note, sans la résoudre. Pour W. Roscher, le doute n'existe pas, il présente (*Grundlagen*, § 31 et suiv.) sa solution comme une vérité incontestée : les agents (forces) naturels libres travaillent gratis, les agents naturels appropriés sont plus ou moins rétribués... ou leurs propriétaires. La plupart des autres économistes ne s'expriment pas clairement sur la matière ; ils reconnaissent la puissance des forces naturelles, les richesses qu'elles peuvent procurer à un pays, et ces réflexions on peut le plus souvent les interpréter en faveur de la non-gratuité. Deux ou trois auteurs, et des plus distingués, sont entrés sur l'action économique de la nature dans des détails que je crois devoir résumer ici :

Commençons par H. de Mangold, *Grundriss der Volkswirtschaftslehre* (Précis d'écon. pol., Stuttgart, Engelhorn, 1863). Ce livre est un résumé de la science économique fait de main de maître. Nous citons le § 21 :

« L'importance des forces naturelles pour la production dépend :

« 1^o De leur espèce, notamment si elles sont susceptibles de seconder ou de remplacer le travail de l'homme, ou aussi si elles produisent des effets qui ne pourraient pas être obtenus par ce travail ;

« 2° De leur puissance plus ou moins grande ;

« 3° De leur constance, de leur régularité et de la durée de leurs effets ;

« 4° De la plus ou moins grande difficulté de les mettre en action, de les développer, de s'en emparer, de les dominer et de les contrôler ;

« 5° De l'étendue (de la grandeur) des applications dont elles sont susceptibles. »

« Au point de vue économique, les forces naturelles peuvent être classées ainsi :

« 1° En forces qui agissent spontanément, et en forces dont l'action a besoin d'être provoquée. La civilisation, en se développant, donne une importance croissante à cette seconde catégorie ;

« 2° En forces mécaniques, forces chimiques et forces physiologiques. La force mécanique se distingue des autres en ce qu'elle est similaire à la force musculaire et peut la remplacer, tandis que l'action des deux autres ne peut pas être suppléée par le travail humain ;

« 3° *a.* En forces que l'individu ne peut pas s'approprier, bien que leur action s'étende parfois sur un pays tout entier ; *b.* en forces incarnées dans des immeubles appropriables et *c.* en forces qu'on met en mouvement à l'aide d'objets mobiliers (instruments ou machines). La supériorité (économique) de certains pays dépend de la distribution de la première de ces trois catégories de forces (*3, a*), et les deux autres (*b, c*) exercent sur la première (*a*) d'autant moins d'influence que les produits de ces pays (*3, a*) sont plus facilement transportables. »

Les classifications que nous venons de reproduire ne sont pas sans intérêt et peuvent contribuer à la solution du problème de la gratuité ; nous allons en indiquer une autre, sans entrer dans les développements, très intéressants d'ailleurs, que l'auteur a ajoutés. Nous parlons de F.-B.-W. de Hermann, en son temps conseiller d'État bavarois et professeur à l'université de Munich, qui a publié un ouvrage très estimé sous le titre de : *Staatswirtschaftliche Untersuchungen* (Recherches d'écon. polit., 2° édit., Munich, Ackermann, 1874). L'auteur y consacre quelques pages à l'action de la nature sur la production, et crée (p. 158 et suiv.) une division, celle des *Biens libres* ou forces naturelles (les biens économiques sont pro-

duits ou appropriés par l'homme). Il subdivise ainsi les biens libres ;

A. Objets naturels.

a. Objets susceptibles d'être appropriés. L'auteur en énumère un grand nombre, montre qu'après l'appropriation ils contribuent bien plus efficacement à l'accroissement des richesses, mais qu'il faut les payer, car la nature n'est pas gratuite ici (*jedoch nicht mit unvergottenem allgemein zugänglichen Genuss, sondern als Tauschgüter lediglich zu Gunsten ihrer Besitzer*, p. 160).

b. Objets qui ne se prêtent généralement pas à l'appropriation :

1. Les forces physiques et chimiques. L'auteur compte les forces mécaniques parmi les forces physiques. Il montre que ces forces peuvent être accessibles à tout le monde et qu'elles peuvent exister en quantité illimitée; en ce cas, leur action n'augmente pas la valeur des produits; mais que les forces peuvent aussi être contenues dans des matières ou des objets susceptibles d'appropriation; elles accroissent alors la valeur de ces objets ou matières, et leur concours n'est pas gratuit. Parmi les exemples cités, mentionnons ce fait, qu'on achète parfois le vent, c'est-à-dire un endroit bien exposé pour un moulin à vent;

2. Les conditions générales de production :

Conditions communes à tous les pays (situation géographique, etc., etc.);

Conditions spéciales à un pays (nature du sol, climat, etc.);

B. Biens libres consistant en services.

Ils peuvent être gratuits comme ceux qu'on se rend entre amis, dans le sein de la famille ou par sentiments religieux, etc., ou aussi donner lieu à rémunération, comme une innovation, une amélioration ;

C. La position sociale, la politique, la religion et des circonstances très diverses peuvent influencer sur la production (soit d'un individu, soit d'un groupe).

Nous aurions voulu aussi analyser les pages 319 et suivantes du tome II de l'ouvrage de M. A. Schäffle, *Bau und Leben des sozialen Körpers* (Construction et vie du corps social, Tübingue, Laupp, 1881), où il est question de la *résistance de la nature*,

car l'homme est presque constamment en lutte avec la nature ; elle n'est pas toujours disposée à le servir et parfois elle semble acharnée à le détruire ; mais cette analyse, qui sort un peu de notre cadre, aurait exigé trop d'espace, nous sommes donc obligé de renvoyer le lecteur à l'ouvrage précité.

CHAPITRE XIII

LE TRAVAIL

Au point de vue économique, le travail c'est l'homme agent de production, c'est l'homme s'occupant de la satisfaction de ses besoins ou de ceux d'autrui, c'est l'homme faisant œuvre utile. Nous sommes assez disposé à nous contenter de cette définition, en prenant le mot besoins dans le sens le plus large ; car plus une chose est compliquée, moins il est prudent d'éviter les définitions compréhensives. Du reste, le mot travail a paru si clair par lui-même, que beaucoup d'économistes se sont abstenus de le définir. Ad. Smith et Ricardo sont de ce nombre, et lorsque J.-B. Say dit (*Traité*, liv. I, chap. vii) : « J'appelle *travail* l'action suivie à laquelle on se livre pour exécuter une des opérations de l'industrie, ou seulement partie de ces opérations », il oublie qu'il a été (peut-être) le premier à parler des produits immatériels, et qu'il aurait dû leur faire une place dans sa définition. M. de Molinari, au mot *Travail*, du Dictionnaire de l'économie politique (1852), formule ainsi la sienne : « Le travail consiste dans l'application des facultés de l'homme à la production. » En Allemagne, une des plus courtes définitions est celle de H. de Mangoldt : « Tout effort fait par un être vivant en vue du résultat », définition où le travail apparaît comme une charge ¹, une peine, car tout effort obligé est une peine. Il y a, en effet, des occupations très fatigantes, dangereuses même, qui constituent autant de plaisirs, de jeux (sports) ; mais elles sont volontaires et

¹ Le besoin de la denrée est la cause immédiate du travail et de la production, et la consommation est la récompense du travail qui produit. Forbonnais, *Principes économiques*, p. 175.

répondent à certains sentiments ou à une exubérance de forces physiques et non à la nécessité. Ces efforts-là ne constituent pas du travail. C'est la nécessité qui rend proportionnellement pénible même un léger effort. Et, en effet, l'homme ne travaille que sous l'aiguillon du besoin ou sous l'influence d'une passion, généreuse ou destructive. Dans ces conditions, on pourra trouver le travail honorable, mais on ne le qualifiera pas volontiers d'agréable. C'est pour cette raison que le travail est rémunéré. Nous consacrons un chapitre spécial aux salaires, qui figure dans la division réservée à la « distribution » ; ici, nous nous efforcerons de considérer le travail uniquement comme agent de production.

Le travail, même séparé des salaires, est encore un sujet assez vaste pour qu'il soit utile de le subdiviser, afin de pouvoir mieux l'examiner sous toutes ses faces.

I. — Le travail proprement dit

a. *De la nature du travail.*

Le mot travail s'applique à la fois à l'effort que l'homme fait et au résultat qu'il en obtient, c'est-à-dire qu'il y a le travailleur et son produit, la modification qu'il fait subir à une matière, le service qu'il rend à un autre homme (points de vue subjectif et objectif). Dans la société, dans les rapports entre hommes, c'est surtout de ce produit, le résultat du travail, qu'il s'agit ¹. Le résultat est le but à atteindre, c'est le motif qui fait travailler l'un, qui incite l'autre à rémunérer le travail. S'il n'y avait pas de rémunération, l'effort serait à peine du domaine économique.

On s'est demandé dans quelle catégorie économique il fallait classer le travail. Les uns se sont placés au point de vue subjectif, celui du travailleur, et ont considéré la

¹ Pour éviter tout malentendu, nous expliquerons que le résultat du travail n'est que la forme donnée à la matière, par exemple, la façon du soulier et non le cuir, le couteau et non l'acier, dont il est fait (ces objets sont d'ailleurs également les résultats de travaux).

capacité de travail ¹ (ses forces productives) comme un capital dont les produits seraient la rente, et l'on insistait sur cette manière de voir surtout quand la capacité était le résultat d'un apprentissage plus ou moins long, quand elle était rehaussée par des dons naturels ; les autres se sont placés au point de vue objectif et ont considéré le produit, le résultat du travail comme une marchandise que l'un vend et que l'autre achète. Au fond, il me semble qu'on n'achète jamais le travail d'autrui, on le loue seulement. Dans ce cas, il ne serait pas une marchandise, mais un service (matériel).

C'est la notion de marchandise qui semble avoir prévalu ; une journée de tel ou tel travail vaut tant, selon le cours du marché ; on dit plus souvent : selon les fluctuations de l'offre et de la demande, c'est-à-dire selon l'abondance ou la rareté. Le prix du travail peut donc hausser et baisser, comme celui de toute autre marchandise, et, pour compléter l'assimilation, on a cherché à en établir les frais de production, on a dressé des budgets d'ouvrier et on a calculé ce qu'il fallait dépenser pour élever un homme. Ces études peuvent être tentées, si l'on n'attache pas trop d'importance à l'exactitude des renseignements, qui laisse toujours à désirer. Pour n'en donner qu'une raison entre plusieurs, c'est qu'on ne peut pas tenir compte, dans ces calculs, des aptitudes ou talents, ainsi que des défauts que l'enfant apporte en naissant.

Quoi qu'il en soit, plusieurs circonstances contribuent à faire du travail une marchandise, mais c'est une marchandise particulière, qui ne suit pas complètement la loi des autres. Ainsi, on peut arrêter, sans autre dommage qu'une perte d'intérêt, une machine à vapeur qui produit

¹ Expression préférable à celle de *force de travail*, qui est un germanisme, *Arbeitskraft*, introduite par K. Marx dans l'intérêt de ses sophismes. Ce n'est pas, en effet, sa *force de travail* (sa capacité de travail) qu'on achète à l'ouvrier — car il la garde après avoir reçu son salaire, — mais le produit de cette force ou de cette capacité, qui est d'ailleurs généralement appliquée à un objet fourni par le patron. — Tout au plus peut-on dire qu'on loue la *Arbeitskraft*, on loue un « ouvrage » pour obtenir un produit. C'est donc le produit qui est le but.

trop, et la laisser chômer un certain temps, mais la machine vivante, l'homme, ne peut pas chômer sans grave danger, car on ne peut pas cesser de se nourrir. On ne peut pas non plus multiplier à volonté le travail humain, il faut des années pour élever un homme. Ce n'est pas tout : comparez le marché de travail au marché de produits : sur ce dernier, la marchandise est entièrement séparée du producteur, c'est-à-dire que le travail est réalisé dans le produit ; sur le marché du travail, il n'y a pas de produits, mais des producteurs obligés de vendre leur marchandise, sans pouvoir la céder à tout prix, car le prix c'est leur nourriture ¹. Ils ne sont donc pas toujours de sang-froid, la passion s'en mêle, et la raison est forcée de se taire. L'affaire sort alors du domaine de la science pour passer sur le terrain de la pratique, et, après des luttes, parfois violentes, il faut en arriver à des transactions fortement influencées par les sentiments. Sur le marché des produits, les sentiments ont moins de jeu, c'est presque uniquement la force qui décide ; mais, entendons-nous bien, la force veut dire ici simplement *le moindre besoin*. Si le besoin d'*acheter* est le moindre, le prix baissera, et il haussera généralement si c'est le besoin de *vendre* qui est moins urgent.

Envisageons maintenant le travail à un autre point de vue et examinons dans quelle mesure il y a lieu de distinguer le travail intellectuel du travail matériel. On l'a déjà dit, il n'est pas possible de les séparer complètement. Le travail intellectuel, même quand il n'emploie aucun organe extérieur, ni bouche, ni main, agit néanmoins sur le phy-

¹ Il y a ici une complication d'une nature particulière. A demande 5 francs pour son travail et peut-être avec raison, il lui faut réellement les 5 francs. Mais il se peut que personne n'ait besoin de son travail, que personne ne l'embauche, car les 5 francs seraient perdus. Il arrivera alors que B par pitié, ou C par spéculation, lui offre 3 francs. Le spéculateur se dit : Je risque mes 3 francs, peut-être en tirerai-je quelque chose. Cet homme exploite-t-il un autre homme ?

Ici se poserait aussi la question d'un minimum de salaire ; peut-on assurer ce minimum à un ouvrier qui confectionne des produits qui ne se vendent pas ?

Il est facile de promettre... quand on sait qu'on n'aura pas à réaliser la promesse, mais est-ce honnête ?

sique, et peu de travaux matériels peuvent se passer d'une certaine collaboration de l'intelligence. Toutefois, si la séparation n'est pas absolue, selon que le caractère intellectuel ou matériel prédomine, la nature du travail se modifie sensiblement : l'action matérielle agit plutôt sur les choses, l'action intellectuelle (ou morale) sur les hommes : dans un cas, on donne une forme à des objets matériels, dans l'autre, on rend des services généralement immatériels qui peuvent néanmoins avoir une grande portée. Nous aurons à revenir sur ce sujet ; bornons-nous à faire remarquer ici que certains économistes ont à tort qualifié ces services d'improductifs. Il n'y a pas de travail naturellement improductif, il ne le devient que lorsque le travailleur a mal raisonné, ou lorsqu'il a été maladroit, ou par suite d'un accident. En effet, celui qui travaille a un but et, s'il l'atteint, il a réalisé un produit ou rendu un service. Un effort sans but économique n'est pas du travail dans le sens étroit du mot, peu importe que le résultat soit, ou non, matériel.

b. Des différentes sortes de travail.

Nous venons de parler du travail intellectuel et du travail matériel ; dans l'industrie, et surtout dans les grandes entreprises agricoles, industrielles, commerciales et autres, le travail intellectuel se confond plus particulièrement avec la direction, le travail matériel avec l'exécution. Quand un homme produit à lui seul un objet et le vend, l'intelligence et la main y concourent à titre parfois égal ; mais, dans les grandes entreprises, la direction incombe à un seul, ou à quelques-uns, l'exécution à un groupe plus ou moins nombreux de travailleurs (employés, ouvriers). Le directeur étudie le marché où il achète ses matières premières, et celui où il vend ses produits, deux marchés qui s'étendent parfois sur le monde entier. Il s'informe des meilleurs procédés, se procure ou crée ses instruments, guide ses collaborateurs, combine et surveille tout pour atteindre le but qu'il s'est posé ; et si le personnel qu'il dirige est rétribué à jour fixe, l'entrepreneur doit

parfois attendre des semaines et des mois, peut-être des années, le résultat de l'entreprise... et ce résultat peut être négatif. Le travailleur qui n'a qu'à exécuter sa tâche a un champ limité de préoccupation, et quand, après une journée laborieuse, il rentre chez lui, le soir, il peut tranquillement se reposer et dormir en paix, ce qui n'est pas toujours le cas pour l'entrepreneur.

Il n'est pas nécessaire de dire qu'il est de nombreux travaux intellectuels, qu'on n'a pas l'habitude de classer dans l'industrie, tels que ceux du gouvernement, de l'administration, de la magistrature judiciaire, de l'enseignement, de l'exercice de la médecine, de la culture des arts et d'autres. Ce sont, il est vrai, des « professions libérales », mais leurs œuvres, produits, services se vendent et s'achètent comme ceux de l'industrie (V. le chap. SALAIRES). Ce qui distingue ces travaux des travaux manuels, c'est qu'ils exigent généralement un apprentissage plus long et plus coûteux, et que les dons naturels, le talent ou le génie, obtiennent une plus grande rémunération que dans l'industrie. Encore ce dernier point n'est-il pas bien certain, car on a vu des hommes commencer par être manouvriers et finir par être millionnaires. Dans toutes les professions, dans l'industrie, comme dans les beaux-arts, même dans la politique et dans les sciences, les chances, les conjonctures, le hasard jouent leur rôle, c'est l'inévitable inconnu, de toutes les carrières. En tout cas, il est certain que le travail intellectuel a une portée bien autrement grande que le travail manuel : il n'est pas arrêté par l'espace, il peut étendre ses bienfaits sur de nombreux contemporains et même sur des générations à venir.

Pour le travail manuel ou matériel il y a des distinctions importantes à faire, avant tout, celle entre le travail simple et le travail qualifié. Le travail simple est celui qui n'exige aucun, ou qu'un très court apprentissage; c'est le travail du manoeuvre ou manouvrier : creuser la terre, gâcher le plâtre, cirer les bottes, porter des charges. Ces

travailleurs reçoivent les salaires les plus bas, car le premier venu peut les remplacer, et il n'y a pas à les indemniser de leurs frais d'apprentissage. Il se rencontre parmi eux des hommes intelligents — ceux-ci sortiront bientôt des rangs, s'ils n'ont pas de vices — mais généralement les manœuvres sont des hommes sans instruction et d'une intelligence peu exercée.

Le travail qualifié embrasse toutes les professions, tous les métiers qu'on n'exerce qu'après avoir fait un apprentissage. En pareil cas, l'homme est obligé de se spécialiser, il lui est assez difficile de changer de profession, et rarement les ouvriers peuvent se suppléer mutuellement. Quand il faut un serrurier, on n'appelle pas, à son défaut, un tailleur, comme l'avocat ne peut pas suppléer au médecin ou le peintre au musicien. Le travail qualifié est naturellement mieux rétribué que le travail simple, mais son marché est plus restreint et il est plus facilement encombré, c'est-à-dire que les ouvriers spéciaux ne sont pas aussi aisément occupés que les manouvriers ; c'est qu'il faut être plus riche pour acheter les produits de ces ouvriers. Pour se préparer aux professions manuelles et, à plus forte raison, aux professions libérales, on a besoin d'institutions coûteuses, des écoles, des laboratoires, des ateliers, et plus d'un problème pratique, difficile à résoudre, se rattache à l'apprentissage.

Il y a encore une autre distinction à faire entre les travaux, ceux qui s'appliquent aux choses et ceux qui s'appliquent aux hommes. Ceux qui s'appliquent aux choses conservent en tout cas le nom de travail, peut-être à tort, ceux qui s'appliquent aux hommes constituent des services. Les services peuvent être rendus sans capitaux, sans matière première et sans instruments, les travaux ne peuvent pas s'en passer. Encore le langage usuel ne distingue-t-il pas toujours convenablement entre ces deux mots. Et puis, si le malade soigné par le médecin en reçoit des services, le médecin peut dire qu'il a travaillé. Souvent, rendre des services, c'est travailler, et travailler c'est rendre des services.

L'ouvrier ne rend-t-il pas service au patron en façonnant pour lui le drap, le cuir, le fer et d'autres matières? C'est ce service qui est salarié.

Nous aurons à toucher à un autre point dans la section suivante (travailleurs), il s'agit de ce qu'on a appelé le capital immatériel.

Le travail qui emploie des machines forme une catégorie à part (V. le chap. XVIII, INDUSTRIE, etc.). Les machines occupent à la fois des hommes instruits et des manouvriers. L'invention d'une machine peut présenter de grandes difficultés, mais, une fois qu'elle existe, les ouvriers apprennent bien vite à s'en servir, et ils ne tardent pas à en apprécier l'action bienfaisante. Ils s'aperçoivent qu'elle fait baisser le prix de beaucoup d'objets, qui deviennent accessibles aux petites bourses et augmentent le bien-être des populations les moins riches; ils voient que ces puissantes mécaniques déchargent l'homme des tâches les plus lourdes et les plus fatigantes, en ne lui laissant que la surveillance et les besognes les plus délicates¹. Certaines œuvres industrielles sont même irréalisables sans l'aide d'engins qui font travailler les forces de la nature.

Donc, dans les cas où les machines sont établies depuis quelque temps, tout est pour le mieux; mais là où on les introduit, une époque de transition s'ouvre pour les ouvriers, et cette époque n'est pas sans souffrance. Un certain nombre de bras sont déplacés, la machine se substitue à eux; on les rappellera plus tard, quand les produits à prix réduit auront étendu le marché, et on les payera mieux, puisque c'est l'efficacité du travail qu'on paye, l'expérience

¹ On a soutenu que les machines n'avaient pas déchargé l'homme du travail, on a même dit — que ne dit pas la passion! — que les machines ont aggravé le travail. C'est faux! L'homme aime mieux surveiller un mouvement mécanique pendant dix heures que de fatiguer pendant deux ou trois heures les muscles de ses bras. Pourquoi tant de gens se font-ils marchands? Le plus souvent parce qu'ils espèrent ainsi fatiguer moins leurs muscles.

D'un autre côté, si malgré l'introduction des machines, il faut encore tant travailler, c'est que les machines ont permis de naître à des centaines de millions d'hommes; si la population n'avait pas augmenté depuis cent ans, on pourrait ne travailler que quatre heures par jour.

l'a démontré ; mais il se passera des mois et peut-être des années avant qu'on ait besoin d'eux. Que faire dans l'intervalle ? Ils doivent chercher, et la société devra les aider à trouver une autre occupation, car les exilés de l'atelier sont dignes de tout intérêt. C'est la force des choses qui les a dépossédés, ils sont les victimes du progrès. Il ne servirait à rien de détruire les machines, elles renaitraient quand même. D'ailleurs, si l'on supprimait les machines en Europe, il faudrait en même temps faire disparaître une centaine de millions d'habitants, au moins ; c'est à peu près le nombre d'hommes qui, en Europe seulement, doivent aux progrès industriels des derniers cents ans d'exister et de pouvoir se nourrir.

La médaille, il est vrai, a son revers. La machine a soulevé pour conséquence de grandes agglomérations d'ouvriers des deux sexes, ce qui est nuisible à la santé et aux mœurs ; les manufactures disloquent les familles, les adultes vont au travail et les enfants restent sans surveillance, quand on ne les courbe pas prématurément sous le joug ; enfin, la femme n'est plus « l'ange gardien du foyer domestique ». Tout cela est vrai et appelle la sollicitude des hommes de bien. On s'occupe d'améliorer la situation, d'atténuer peu à peu le mal, et non sans quelque succès. On ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Une chose seulement est certaine, l'organisation socialiste ne remédierait pas aux maux que nous venons de signaler, car les socialistes ne pourraient pas plus se passer de machines que nous. Ils soutiendront que leurs lois dispenseraient de travailler les femmes et les enfants¹, leurs maris et pères devraient avoir soin d'eux ; mais qui nourrirait les veuves, les filles adultes, les orphelins ? La société, répondra-t-on. C'est plus facile à dire qu'à faire. Cette société se composera d'hommes travaillant beaucoup moins qu'aujourd'hui, elle sera tout à fait hors d'état de tenir sa promesse. — Du reste, s'il y a des souffrances depuis les machines, il

¹ On reconnaît cependant dans beaucoup d'ouvrages socialistes que les femmes travailleront comme les hommes. Et si l'on supprime le mariage ?

y en avait davantage avant, avec un bien-être moindre. Consultez sur ce point Vauban, Labruyère, les rapports des intendants sous Louis XIV et beaucoup d'autres sources.

c. Des circonstances qui influent sur le travail.

Dans la nature, et surtout dans la vie sociale, les influences sont réciproques, elles se combinent de toutes sortes de manières et exercent les effets les plus divers.

Aussi ne prétendons nous pas énumérer toutes les circonstances qui influent sur le travail, soit en bien, soit en mal, qui le rendent plus efficace, ou tendent à en affaiblir les effets. Nous ne croyons pas non plus devoir entrer dans des développements; nous nous bornerons à donner quelques indications sommaires.

Plaçons en première ligne le savoir, l'intelligence, l'adresse et les autres aptitudes productrices, parce qu'elles donnent une supériorité évidente à ceux qui en sont doués. Le talent n'est pas commun, le génie est une exception, mais toute qualité qu'on apporte en naissant ou qu'on acquiert par des efforts profite à celui qui en jouit, comme à la société tout entière. L'inégalité qui en résulte entre les hommes leur sert de stimulant au progrès. Cette inégalité est donc bienfaisante, on ne saurait la faire disparaître qu'en abaissant le niveau de l'humanité, et celui qui le tenterait se heurterait à la force des choses.

Immédiatement après — ou plutôt, à côté — des qualités, intellectuelles nous classons les qualités morales. L'amour du travail fait qu'on s'applique avec goût à sa besogne, il supplée pour moitié à l'habileté. Celui qui travaille à contre-cœur accomplit rarement bien sa tâche. Puis, la sobriété, la patience, les bonnes mœurs, même l'esprit d'économie, influent plus fortement qu'on ne le croit sur le travail. Une bonne éducation peut conférer ces qualités.

La nature du travail, sa durée, son intensité exercent une influence sur ses résultats. L'homme qui choisit une profession, pour laquelle il n'est pas qualifié, restera inférieur à sa besogne, son salaire sera bas, sa santé sera compromise. Il ne faut pas d'ailleurs, et d'une manière

générale, que la journée de travail soit démesurément longue, surtout pour les travaux fatigants. Toute exagération nuit.

Par des raisons analogues, la nourriture et l'hygiène du travailleur sont des choses très importantes. On a quelquefois comparé les tâches accomplies par des ouvriers de divers pays anglais, français, allemands, etc., et l'on a trouvé que ceux qui étaient le mieux nourris avaient fourni, dans un nombre déterminé d'heures, plus de travail que les autres.

Le taux des salaires, notamment la rémunération à la journée ou à la tâche, exerce une influence bien connue. A la journée on produit moins, mais l'œuvre est meilleure que par le travail à la tâche. Certaines combinaisons de primes et d'amendes ne sont pas restées sans effet. Nous y reviendrons (chap. SALAIRES).

La liberté et la servitude sont d'une influence majeure sur les résultats du travail. L'esclave travaille avec répugnance, souvent il est mal nourri, mal vêtu, mal logé, généralement il est sans instruction et, par-dessus tout, il ne dispose pas des produits de son travail ; dans ces conditions, il fait le moins qu'il peut. On a beaucoup écrit sur l'esclavage, mais heureusement ce sujet cesse d'avoir un intérêt actuel, nous n'avons donc pas besoin d'insister¹. La liberté permet à l'ouvrier de jouir de son salaire comme il l'entend, de bien se nourrir, de s'instruire et de profiter de toutes les aptitudes et qualités qu'il veut posséder ou acquérir. Mais s'il n'en a pas, et qu'il ne soit pas laborieux, sobre, économe, la liberté seule ne le conduira pas bien loin : au lieu d'être l'esclave d'un homme, il sera peut-être l'esclave de ses vices, il tombera et restera dans la misère. La liberté est surtout bonne parce qu'elle permet d'avoir des vertus et d'en profiter.

¹ On trouvera une bibliographie de l'esclavage dans le *Dictionnaire de l'économie politique* de Guillaumin, et on peut consulter les livres de Dunoyer (*La liberté du travail*), Dupuynode (*Les lois du travail*), Wallon (*L'esclavage dans l'antiquité*) et beaucoup d'autres.

Nous pourrions mentionner encore comme exerçant une influence sur le travail, la religion qui a institué le jour du repos, ce qui est — au moins — une mesure hygiénique; les mœurs, les préjugés qui tendent à interdire certains travaux à certaines classes de citoyens; les lois et règlements, et surtout la division du travail; mais nous aurons à revenir sur les lois et règlements (Voy. la section suivante), et nous consacrons un chapitre spécial à la division du travail.

d. *Le travail et la valeur.*

L'influence du travail sur la valeur, ou de la valeur sur le travail, est traitée dans les chapitres *Valeur* et *Prix*, nous n'avons qu'à y renvoyer.

Nous avons déjà fait remarquer que peu d'économistes ont songé à analyser la notion du travail, de sorte qu'il serait difficile d'établir les progrès en étendue ou en profondeur que cette notion a faits pendant ce siècle. Adam Smith lui a donné d'un coup, dès les premières lignes de son œuvre capitale, un rang ou plutôt une importance qu'il n'était guère possible de dépasser : « *Le travail annuel* d'une nation est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie... » Que peut-on dire de plus ? Il y a cependant ajouté une erreur, celle qui constitue le travail, la mesure universelle des valeurs, et que J.-B. Say a déjà réfutée dans ses notes jointes à l'édition Guillaumin d'Ad. Smith (liv. I, ch. V. (Voy. aussi le chap. VALEURS). En dehors de cette sorte de glorification du travail, Ad. Smith n'a rien fourni qui puisse entrer dans notre cadre, ni Ricardo non plus. J.-B. Say est peut-être le premier qui ait creusé la matière et distingué les différentes sortes de travaux (*Cours* II, p. 90). Il énumère les recherches du savant, les applications de l'entrepreneur, l'exécution de l'ouvrier, et caractérise ces opérations, en constatant cependant qu'à la rigueur le même homme peut réunir en lui le savant, l'entrepreneur et l'ouvrier.

Ch. Dunoyer, *La liberté du travail*, notamment dans le livre VI, n'a pas complètement admis l'analyse de J.-B. Say, mais il ne se borne pas à la critique, il expose tout un système contraire ou plutôt différent qui renferme d'excellentes idées, mais aussi de fort contestables. Aucun de ses successeurs n'est

entré dans autant de détails ; quelques-uns se sont contentés de jeter un rayon de clarté sur un point saillant. Rossi (*Cours*, I, p. 217) rompt une lance contre ceux qui nient les produits immatériels ou qualifient d'improductifs les travaux qui ne s'appliquent pas à la matière. J. Garnier insiste (p. 59 et suiv. de son *Traité*, 8^e éd.) davantage sur la nature du travail.

Courcelle-Seneuil (*Traité*, 2^e éd., t. I, p. 30) exprime quelques idées que nous croyons devoir retenir. « Quelle que soit sa forme, le travail industriel exige un effort, une peine. On a cependant écrit et soutenu qu'il était attrayant, que l'homme était porté par goût et par son plaisir à transformer, transporter et conserver les objets matériels que réclament ses besoins, et on a fondé sur cette affirmation tout un système d'arrangements sociaux : mais le raisonnement, l'observation directe et les témoignages unanimes protestent également contre cette doctrine... Pourquoi, dans toutes les langues humaines, *travail* et *peine* seraient-ils deux mots presque synonymes. » Et plus loin (p. 32) : « L'homme est libre de se décider pour le travail ou pour le repos, et l'observation ne laisse aucun doute sur le résultat de son choix. » On sait que la plupart des hommes ne travaillent que quand ils y sont forcés. Mais ce « penchant à l'inaction, qui est une des passions permanentes et inextinguibles de l'homme », Courcelle-Seneuil ne trouve pas qu'il soit mauvais sous tous les rapports, il a aussi son bon côté (p. 33) : « L'homme, cherchant toujours à se placer dans des conditions où le travail lui soit moins pénible que dans celles où il est, substitue sans cesse le travail intellectuel ou moral au travail musculaire, et il augmente ainsi sa puissance sur la nature. » Tout cela est excellent, mais je ne puis admettre avec lui (p. 30) que l'épargne soit un travail : c'est une qualité. Le travail est toujours actif, l'abstinence est plutôt passive.

M. Ch. Gide (*Principes*, 2^e édit. (p. 120, 4^e éd. p. 103) dit : « A voir la variété infinie des produits des doigts de fée de l'industrie humaine, on s'imagine que le travail doit être une puissance infiniment complexe dans ses procédés et qui défie toute analyse. Il n'en est rien. Il n'y a rien de plus dans le travail qu'une force musculaire dirigée par une intelligence ; il ne peut donc produire d'autres effets que ceux d'une force motrice quelconque, et encore d'une force motrice très faible, à savoir *un mouvement*, un déplacement. Ce déplacement peut consister

soit dans un changement de lieu de l'objet lui-même, soit dans un changement de place de ses parties constitutantes. Dans ce dernier cas, nous disons qu'il y a un changement de forme... Mais les transformations intimes qui s'opèrent dans la constitution des corps ne sont pas le fait de l'homme, mais celui de la nature.»

Citons encore ce passage (p. 130, 4^e éd., p. 116): « Tout homme qui travaille est donc en proie à deux sentiments en conflit : d'une part, le désir de satisfaire aux besoins ou de se procurer une jouissance quelconque ; d'autre part, le désir de se soustraire à la peine que le travail lui donne. Suivant que l'un ou l'autre de ces deux désirs fera pencher le plateau de la balance, il poursuivra son travail ou s'arrêtera.

M. P. Leroy-Beaulieu expose très clairement les causes de l'efficacité du travail dans son *Traité*, I, p. 36 et suivantes.

J.-St. Mill, dans ses *Principles*, livre I^{er}, ch. II, parle bien du travail comme facteur de la production, mais il semble plus préoccupé de sa rémunération que de son mode d'action, de sa nature et des circonstances qui l'influencent. Nous trouvons cependant quelques distinctions à relever. Qui fait le pain ? Le boulanger. Mais il lui fallait de la farine. Celle-ci, le meunier l'a produite en faisant moudre par son moulin le blé qu'il tient du cultivateur. Ce dernier avait besoin d'une charrue..., il fallait aussi des voitures pour transporter les matières et les produits, peut-être aussi des navires... et tous ces producteurs doivent trouver leur rémunération dans la vente du pain. On voit que c'est très compliqué, et je voudrais bien voir le savant qui saurait calculer la part exacte qui reviendrait au constructeur du navire dans les 80 centimes que coûte ce pain de 2 kilogrammes. Mill trouve également très difficile de calculer la valeur du travail employé pour produire un objet de consommation. En tout cas, pour beaucoup de produits, il y a, outre le travail direct, appliqué au produit même, un travail indirect, c'est-à-dire des travaux ou productions préparatoires ; ainsi, la construction d'un navire est une préparation très indirecte à la cuisson d'un pain, à Paris, avec la farine américaine. Le constructeur ne savait peut-être pas que le navire irait chercher de la farine, mais, pas de navires, pas de farine américaine (Voy. le chap. *Biens*).

Mill énumère les travaux indirects : 1^o production (ou extraction) de la matière première ; 2^o fabrication d'outils et d'instru-

ments ; 3° construction de bâtiments (usines, manufactures, ateliers, granges) ; 4° travaux pour la mise à portée de la consommation, savoir : construction de routes, canaux, chemins de fer, navires, wagons, etc. ; transports sous toutes les formes ; commerce en gros et en détail, sans oublier le colporteur ; 5° élève (pour ne pas dire élevage) de l'homme, nourriture, éducation, instruction, apprentissage, enfin tout ce qu'il faut pour produire un travailleur. L'auteur entre d'ailleurs dans des développements pour expliquer (d'une manière peu satisfaisante) pourquoi il n'y a dans cette classification aucune place pour l'inventeur, ni pour le médecin... ni pour tant d'autres utiles producteurs. Il importe peut-être de dire que le travail appliqué à produire des aliments est un travail direct.

Dans un autre ouvrage, *Unsettled Questions*, Mill examine quel travail est *productif* et quel travail est *improductif*. Les deux mots que nous avons soulignés n'ont, selon lui, aucun rapport avec ceux de produits *matériels* et produits *immatériels* ; il considère comme productif, outre le travail qui se fixe dans une matière, celui qui confère ou qui contribue à conférer aux hommes ou aux animaux des facultés ou des qualités utiles ou agréables (ces facultés, etc., se fixent dans l'homme) ; ne sont improductifs, selon lui, que les travaux qui ne produisent que de l'agrément et dont il ne reste tout au plus qu'un souvenir (par exemple de la musique) ; enfin, il y a une troisième classe de travailleurs, et ceux-ci sont tantôt productifs, tantôt improductifs, selon le cas ; par exemple, quand le juge ou le soldat vous assure la sécurité pour vos travaux sérieux, votre propriété, etc., leur travail est productif, mais s'ils vous protègent pour que vous jouissiez d'un agrément, leur travail est improductif. Je me permets d'appeler cette distinction puérile. Constatons seulement que Mill a adopté partiellement les produits immatériels de J.-B. Say.

Stanley Jevons, *Theory of political economy*, consacre un chapitre à la théorie du travail et cherche à fixer mathématiquement les effets de la durée, de l'intensité, etc., du travail ; cette partie du chapitre ne se prête pas à l'analyse, mais nous pouvons donner un extrait de la subdivision où il est traité de « la balance entre le besoin et le travail ». Les parties traduites sont guillemetées ; je me suis borné à résumer le reste.

(Page 194.) « En supposant que des circonstances modifient la productivité du travail, quel effet ces changements auront-

ils sur la quantité du travail (de l'ouvrier) ? Deux cas sont possibles : si le travail augmente ses produits, la rémunération s'accroîtra, et il y aura une plus grande incitation au travail. Si un ouvrier peut gagner 9 pences par heure au lieu de 6, n'est-il pas porté à travailler plus longtemps ? Il en serait certainement ainsi, si le fait même de gagner moitié en plus qu'auparavant ne diminuait pour lui l'utilité de toute nouvelle addition (à son gain). Par le produit du même nombre d'heures qu'auparavant, il peut plus complètement satisfaire ses désirs ; et pour peu que les désagréments du travail aient déjà atteint un degré élevé, il se pourrait qu'il trouvât plus de plaisir à abandonner ce (surplus de) travail qu'à consommer plus de produits. Tout dépend alors du côté où penchera la balance entre l'accroissement de jouissance et les peines d'une prolongation de travail ¹. »

Il est difficile de prévoir ce qui s'ensuivrait, on sait seulement par Porter (*Progress of Nation*), qu'au commencement de ce siècle, les denrées étant devenues chères, les ouvriers prolongeaient volontiers leur travail quand ils le pouvaient. (Je connais un cas où des ouvriers, gagnant un salaire exceptionnel, travaillèrent moins, juste dans la même proportion.) Jevons pense que les ouvriers demandent aujourd'hui avec tant d'instance de réduire le nombre des heures de travail, parce qu'ils sont mieux payés ; ayant de bons salaires, ils pensent avant tout à leurs aises. Il est vrai qu'ils tiennent à conserver le même gain. La vraie raison de la demande d'une réduction des heures de travail est peut-être le désir de faire occuper les ouvriers qui chôment faute de travail et auxquels ils doivent des secours (caisse des Trades Unions). Jevons examine la même question au point de vue du travail intellectuel, et trouve qu'un avocat ou un médecin est d'autant plus recherché qu'il a déjà plus de clients ; souvent, plus il gagne, plus il accepte de besogne. Il est vrai que d'autres tendent à réduire leur travail quand ils gagnent beaucoup. Il y a là, en effet, *many intricacies*, bien des complications, c'est que le caractère individuel joue un rôle dans la question.

M. Macleod (*Principles*, II, p. 106 et 107) considère le travail comme une marchandise et cite le Dr Stirling, qui est du même

¹ Selon Jevons, la peine supportée par le travailleur va toujours en croissant à mesure que le travail se prolonge (la fatigue s'y joint), tandis que la satisfaction qu'il en attend va sans cesse en diminuant (satiété). Ce second effet, ajouterons-nous, n'est pas aussi certain que le premier.

avis. Il cite aussi lord Cardwell qui dit, en parlant des ouvriers, *their labour is their capital*, ce qui n'est pas, comme le pense M. Macleod, la même chose que leur *merchandise* (the commodity they have to offer for sale).

Deux auteurs américains ont plus complètement analysé la notion du travail. Amasa Walker, *The science of wealth*, 5^e éd., p. 18, définit le travail comme la plupart de ses contemporains et successeurs : « The voluntary efforts of human beings to produce objects of desire, » et il ajoute aussi que le travail est une peine et qu'il ne s'exerce qu'en vue d'une compensation. Il est encore d'avis que le travail est la mesure de la valeur. Son fils, M. Francis Walker, dans *Political Economy*, p. 44, a pénétré plus avant dans l'analyse du travail. Il prend l'humanité à l'époque des chasseurs, passe à l'ère des pasteurs et aborde ensuite le régime agricole. Nous sommes alors arrivés à une véritable société, et l'auteur examine les causes de l'efficacité du travail. C'est d'abord la vigueur de l'individu, puis son mode d'alimentation, l'état de sa santé, son intelligence, son goût et sa ferme volonté (cheerfulness and hopfulness). L'auteur développe chacun de ces points et cite au besoin des exemples à l'appui. Voici pourquoi l'intelligence est « un puissant facteur de l'efficacité du travail » : l'ouvrier intelligent est plus utile que l'ouvrier inintelligent : 1^o il apprend plus vite sa profession ; 2^o il a moins besoin d'être surveillé ; 3^o il gâche moins de matières ; 4^o il ne tarde pas à savoir se servir des machines. On voit bien que l'auteur a en vue des ouvriers américains, qui changent assez facilement de métiers ; il fait aussi de l'intelligence un instrument de basse extraction ; en Europe on aurait eu sur elle des vues plus aristocratiques, c'eût été la divine inspiratrice de tous les progrès. Du reste, l'intelligence est graduée, il y a du plus ou du moins.

Hermann, *Untersuchungen*, p. 167 et suiv., ne distingue pas plus que nécessaire le *service* du travail. Il définit le travail : « la manifestation des forces intellectuelles, de la volonté, des organes corporels » ; on ne saurait séparer l'action de l'esprit de l'action du corps. L'auteur examine ensuite longuement : 1^o le travail au point de vue de l'individu, et 2^o le travail au point de vue de la collectivité. Dans l'une de ces sections, il parle de l'éducation de l'ouvrier, des différents modes de rémunération et de leurs effets, du travail des femmes, des effets du chômage ; dans l'autre (point de vue de la collectivité), il

étudie les cinq points suivants : 1° étendue de l'aptitude au travail (c'est-à-dire : somme de travail disponible); 2° coopération du capital au travail; 3° restrictions apportées au travail par les lois et la religion; 4° division du travail; 5° coopération ou organisation des travaux. On voit que le cadre de M. de Hermann est bien large, il est trop large pour être examiné en détail.

W. Roscher (*Grundlagen*, 18^e éd.) cite le mot de Buffon, que la *main* et la *raison* sont les deux caractéristiques de l'homme. Roscher distingue les espèces (classes) de travail qui suivent : 1° découvertes et inventions; 2° occupations (appropriations) des dons de la nature (mines, pêche, etc.); 3° production de matière première (agriculture); 4° élaboration de matière première (industrie); 5° rapprochement des biens (ou produits) de ceux qui en ont besoin (transports et commerce en gros et en détail); 6° services (produits immatériels). Il examine ensuite par quels moyens on peut donner aux hommes le goût du travail, comment on augmente la force corporelle du travailleur (alimentation); il ajoute ensuite quelques réflexions sur les préjugés contre le travail, etc.

M. Gustave Cohn (*System*, t. I, p. 192 et suiv.) emploie son beau talent moins à critiquer qu'à morigéner l'économie politique, sans aucun profit pour la science, au contraire : on trouve cependant aussi de bonnes choses à relever dans son livre. C'est la citation, chez Thucydide ¹, d'un discours de Périclès où il est dit que l'indigence n'est pas déshonorante pour un Athénien, mais ce qui l'est, c'est de ne pas se donner sérieusement la peine de se relever de l'état d'indigence. Ce que je n'attendais pas de l'auteur, qui semble glorifier le travail pour le travail (*Die Arbeit um ihrer selbst willen*, p. 194), c'est l'ironie avec laquelle il parle des flatteries adressées au travail, bien que l'humanité tout entière l'ait toujours présenté comme pénible. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, dit la Bible. La locution est peut-être plus vieille que la Bible. — Quant à la peine que M. Cohn se donne pour démontrer qu'à côté du travail il y a aussi (p. 192) le *Trieb zur Thätigkeit* (un fort penchant, une impulsion intérieure à l'activité), elle est vraiment perdue. Personne n'ignore qu'il y a des enfants, et même des hommes

¹ W. Roscher a montré, dans son ouvrage spécial, que Thucydide avait des idées justes en économie politique. C'est un jugement que j'ai du plaisir à confirmer.

« qui ne peuvent pas rester en place », qui sont dévorés par moment d'un grand besoin d'activité, mais cette activité aboutit-elle à un travail utile? L'économiste a raison de ne s'occuper que du travail utile, productif et qui, à cause de son utilité, est continué avec persévérance.

H. de Mangoldt, dans le Dictionnaire politique de Bluntschli, au mot *Arbeit*, traite successivement : 1° de la définition, de la nécessité, de la productivité du travail ; 2° des conditions d'une plus grande productivité du travail, savoir : division du travail, coopération du capital, liberté du travail ; 3° de l'importance éthique morale du travail. Dans cette très intéressante partie de son article, l'auteur combat les utopies fondées sur la croyance qu'il viendra un jour où l'homme n'aura pas besoin de travailler, la nature devenant prodigue de ses dons, etc. Il montre que, non seulement cette prodigalité est une chimère, mais qu'elle serait un malheur ; que la nécessité du travail a été le moyen employé par la Providence pour faire l'éducation de l'humanité et faire surgir tous les progrès dont nous sommes si fiers. Ce sont précisément ces progrès, surtout « la marche triomphale des inventions et découvertes depuis une centaine d'années » qui ont fait surgir ces espérances exagérées relativement aux conquêtes qu'on fera sur la nature. Mais on ne pourra jamais se passer du travail humain ; plus on inventera de machines, plus il faudra de bras pour les diriger. Sans doute, il peut arriver un moment où la production d'un objet deviendra surabondante, mais les désirs des hommes sont insatiables ; il y aura toujours de nouveaux besoins à satisfaire. La domination de l'homme sur la nature s'étend, mais jamais elle ne sera complète. Le vrai progrès consistera dans la modération de nos désirs, dans leur spiritualisation, dans la moralisation. L'auteur entre sur ces points dans de remarquables développements.

M. E. Sax, *Grundlegung*, p. 224 et suiv., fait remarquer que la production résulte de l'emploi soit de la force humaine, soit de celle d'un animal ou d'une machine, mais que ce n'est pas nécessairement un acte économique. Extraire du minerai de la terre, cultiver le sol, manipuler la matière, la transporter, ce sont des efforts physiques dirigés par la technologie. Pour que ces actes productifs deviennent des actes économiques, *il faut que le travail ait été appliqué d'après le principe économique*, la satisfaction d'un besoin aux moindres frais possibles. Comme

Jevons, M. Sax demande qu'il y ait un rapport entre le plaisir de la satisfaction du besoin et la peine du travail. Le travail ne se fera pas, si la satisfaction ne lui fournit pas une large compensation. M. Sax entre dans des développements un peu différents de ceux de Jevons ; il arrive cependant aussi à constater que le plaisir de la satisfaction des besoins va en diminuant d'intensité, tandis que la peine causée par le travail va en augmentant à mesure qu'il dure.

Marlo, *Organisation der Arbeit*, t. III, p. 220, dit : « Le travail, n'est pas, à lui seul, une source de biens », c'est-à-dire qu'à lui seul il ne suffit pas pour produire ¹. Et pourtant, Marlo a des tendances socialistes très prononcées, seulement il *sait* et *veut* voir. Il continue : Sans la coopération de la nature, elle ne saurait produire, ni moyens de production de second degré (capitaux), ni denrées de consommation, ni biens matériels, ni biens immatériels. La nature fournit au cultivateur le sol..., à l'industriel la matière première qu'il élabore, les aliments dont il se nourrit pendant le travail, et, en outre, toute une série d'actions (de forces naturelles ou d'effets). La teinture repose sur l'adhésion des matières colorantes, le blanchissage sur l'effet du chlore ou de l'air et de la lumière..., l'utilité des instruments sur la dureté de l'acier... » Plus loin, il discute l'opinion d'Ad. Smith et de Ricardo, surtout celle de ce dernier, qui soutient que le travail seul engendre la valeur. Il montre même que Ricardo se contredit quand il admet que la « rareté » a une influence sur la valeur. Si un tableau d'une grande perfection ou un vin d'un goût exquis ont une grande valeur (exemples cités par Ricardo), cela vient du talent du peintre, qui n'a employé que son travail ordinaire, et de la nature particulière du sol (de l'exposition favorable, des cépages) et nullement du travail du vigneron, argument que Marlo développe. Il pense que l'erreur provient de ce qu'on confond la valeur d'utilité avec la valeur d'échange. Pour la valeur d'utilité, le concours de la nature est toujours visible et certain ; pour la valeur d'échange, si l'on connaissait un produit auquel la nature n'a pas collaboré, ou auquel n'ont collaboré que des forces naturelles libres (non appropriées), alors on pourrait attribuer au travail seul la production de la valeur. Marlo ne semble pas

¹ « Die Arbeitskraft ist eine in jeder Beziehung unselbständige Güterquelle. » Cette phrase ne saurait être traduite littéralement, nous avons rendu la pensée en l'affaiblissant.

se rappeler que les économistes anglais ne pensent généralement qu'à la valeur d'échange, ce qui affaiblit sa critique.

Le professeur Lehr, dans ses *Grundbegriffe der V.* (Leipzig, Hirschfeld, 1893), s'occupe surtout, p. 299, etc., de montrer que K. Marx n'a pas fait de distinction entre le travail le plus ordinaire et le travail qualifié, dont il semble avoir ignoré l'importance (?)

Nous passons quelques autres auteurs importants, MM. Stein, Wagner, Knies, Schönberg, Prince-Smith, Philippovich, qui ne fournissent ici rien de particulier, pour consacrer quelques lignes à M. Schäffle, *Bau u. Leben des soc. Körpers*, t. III, p. 252, etc. L'auteur aime à se singulariser, c'est ce qui le fait insister sans nécessité sur le *Stoffwechsel* (assimilation et désassimilation de la matière nutritive), nous trouvons cependant à noter que M. Schäffle distingue le travail en : travail pour soi-même, qui est le travail proprement dit, et travail pour autrui, qui doit être qualifié de service. Or, ce service ne s'applique pas seulement aux personnes, mais aussi aux choses d'autrui. C'est un peu la terminologie de Bastiat. Quand vous, tailleurs, faites un habit pour un de vos clients, vous ne travaillez pas pour lui, vous lui rendez un service. La préoccupation de toujours mettre le *Stoffwechsel* en avant le porte à placer (p. 253) sur la même ligne l'enfant à la mamelle, le rentier qui va toucher son coupon, le mendiant, etc., personnages qui seront fort étonnés de se trouver groupés ensemble : ces personnages ne « produisent » pas, ils « occupent » (prennent possession). Nous passons d'autres combinaisons plus bizarres qu'utiles à la science pour signaler avec lui la dépendance du travail individuel, du « travail social ». M. Schäffle fait ici allusion aux théories de Rodbertus et de K. Marx. Le travail social dont il s'agit ici ne veut pas dire ce qu'un vain peuple pense, c'est une expression inventée par K. Marx, pour dire : travail normal actuel. En d'autres termes, M. Schäffle rappelle que, pour pouvoir prétendre à la rémunération d'une heure de travail, il faut fournir dans cette heure, non la besogne que comportent le savoir, l'habileté, la vigueur de l'individu, mais la quantité de produit que la société actuelle obtient à l'aide de ses machines et des procédés les plus perfectionnés. Cela veut dire que le travail doit se tenir au niveau du progrès, s'il ne veut pas complètement déchoir.

*c. Travail manuel et travail intellectuel*¹

Il a été dit et répété que, très souvent, le travail manuel et le travail intellectuel coopèrent, bien que dans des proportions inégales ; tantôt c'est l'intelligence, tantôt c'est la force matérielle qui prédomine. Les deux natures d'actions sont parfois si intimement mêlées qu'il est difficile de les séparer, et surtout de faire la part de chacune. La difficulté provient surtout de ce qu'il y a deux sortes de travaux manuels : le travail simple, qui n'exige aucun apprentissage, et le travail compliqué, qu'on ne réalise qu'après des exercices plus ou moins longs : c'est le *Skilled labour*, travail qui exige de l'adresse, l'habileté de la main, etc. En pareil cas, l'intelligence est déjà quelque peu intervenue. Mais tel travail, qu'on n'a pu créer qu'avec des efforts intellectuels, peut, pour les continuateurs, n'être qu'un mouvement presque automatique. Malgré toutes ces difficultés, nous essayerons de distinguer entre les deux ordres de travaux.

C'est par le travail manuel que l'humanité a commencé sa carrière productive. L'homme était d'abord dénué d'instruments, mais son intelligence primitivement rudimentaire a suffi pour lui faire inventer les premiers outils. Dans quel ordre ? Qui le sait au juste ? Les plus anciens documents nous montrent les hommes comme chasseurs, pêcheurs, pasteurs, agriculteurs, commerçants, guerriers, et employant les instruments que ces professions comportent.

Pendant des siècles ces instruments étaient simples. Ils pouvaient être ornés, mais ils ne se compliquèrent que lorsqu'on se mit à observer le jeu des forces naturelles. Il fallait d'abord que l'intelligence se développât, que la mémoire d'abord, l'écriture ensuite accumulassent des notions qui devinrent du savoir, et même de la science.

¹ Bien que nous ayons déjà parlé de ces deux sortes de travaux (Voir *a* et *b*), nous leur consacrons, dans cette édition, une subdivision spéciale, pour l'étudier à fond, la question étant devenue plus importante.

Ce point acquis, le travail intellectuel naquit à son tour. Quand nous disons ici *travail*, nous pensons, non à un mouvement instinctif, mais à un effort réfléchi, voulu, soit par suite d'un sentiment de prévoyance, parce qu'on se trouvait dans une grave difficulté, ou aussi parce qu'on était frappé par un phénomène naturel. La découverte du feu et des métaux, celle de la navigation, de l'écriture, de la régularité des saisons, de la reproduction des plantes par des semis, de la domestication de certains animaux et les autres découvertes et inventions des temps préhistoriques contribuèrent à développer l'intelligence humaine et à lui apprendre à penser, à combiner, à appliquer.

C'est quand l'homme s'est mis à penser, et qu'il a distingué le travail manuel de l'effort intellectuel, qu'il a songé à épargner le vaincu : au lieu de le tuer, et peut-être de le manger, il en a fait un esclave. On est unanime, dans tous les camps, pour proclamer l'esclavage primitif un progrès relatif. Dès cette époque lointaine, on a remarqué que le travail manuel ne peut donner que le strict nécessaire, et que le superflu ou la richesse était dû à l'intelligence — peut-être a-t-on déjà reconnu que les qualités morales, l'ordre et la prévoyance, y étaient aussi pour quelque chose.

De plus en plus, on s'assura que l'intelligence c'est la force. L'homme intelligent observe avec fruit et découvre les causes des phénomènes et, comme les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, il en induit des lois naturelles. Dès qu'une de ces lois est découverte, l'humanité ne tarde pas à s'en emparer, à se l'assujettir. Le travail qui en résulte n'est pas manuel, mais intellectuel, même si l'on a besoin des mains pour l'exécuter. Composer un discours ; combiner un plan de travail ; appliquer des notions scientifiques à une production, sont des travaux intellectuels, lors même qu'on se sert de ses mains.

La collaboration des forces naturelles est toujours due à l'intelligence. Il en résulte qu'inventer un instrument, une machine, est un travail du ressort de l'intelligence :

s'en servir une fois que ces outils existent peut n'être qu'un travail manuel. De même, le moyen qui permet à *un* homme d'obtenir le résultat de *plusieurs* est d'origine intellectuelle.

Si l'on voulait comparer l'utilité absolue du travail manuel avec celle du travail intellectuel, ce serait par l'antique fable des membres et de l'estomac qu'on pourrait répondre. Elle nous apprend que tous les deux sont nécessaires, seulement le travail grossier est plus en vue. Voulez-vous une image moderne ? Eh bien, voici un gros canon, on y mettra un quintal de poudre et un boulet en proportion. Puis, le monstre restera silencieux et ne fera aucun mal. Tout d'un coup, l'artilleur approche la mèche, une étincelle tombe sur la poudre, une force naturelle se dégage avec un bruit formidable, le boulet est lancé et va porter la destruction à une distance de plusieurs kilomètres. C'est l'étincelle qui représente ici l'intelligence... mais il lui fallait des instruments. Pour que la pensée d'un homme se manifeste à un autre homme, il leur faut à tous les deux des organes, la bouche à l'un, l'oreille à l'autre.

L'intelligence a au moins *un* avantage sur le travail manuel, elle peut progresser pour ainsi dire à l'infini, tandis que les progrès matériels, ceux de la main et du pied, sont limités. Elle peut enrichir notre savoir, c'est-à-dire notre puissance, même sans mettre nos organes en mouvement. C'est elle, d'ailleurs qui, en nous assujettissant de nouvelles forces naturelles, augmente notre puissance productrice de la manière la plus directe.

Quand l'intelligence intervient dans le travail de la production, elle affecte volontiers la forme immatérielle, soit qu'elle dirige économiquement une manufacture, soit qu'elle inspire la technique d'une fabrication. Mais elle revêt aussi une forme matérielle, et sous cette forme elle s'appelle le capital. On peut dire que le capital c'est l'intelligence matérialisée ; une machine, c'est de l'intelligence incarnée dans des organes métalliques. De même

pour certaines formules empruntées à la physique ou à la chimie et qui se résolvent en de merveilleux procédés de fabrication. L'emploi de l'intelligence, son utilisation pour étendre, multiplier et accélérer la production sont placés ainsi à la portée de tous ; avec le temps ce que des esprits éminents, hors ligne, ont trouvé, le premier venu peut l'appliquer, ce qui a été une « admirable découverte » n'est plus qu'un procédé routinier, il est devenu le patrimoine de l'humanité¹.

Pour tout résumer en peu de mots, nous dirons que, si le travail parvient de plus en plus à réaliser le principe fondamental de l'Économique : « obtenir le plus grand résultat possible avec le moindre effort », c'est au concours de l'intelligence qu'il le doit. Plus est grand le succès obtenu sur ce point, plus le travail devient efficace ; plus est grande la proportion des produits réalisés, plus sont nombreux les hommes qui peuvent vivre sur la terre, et plus sera large la somme du bien-être qui se répandra parmi eux.

C'est même un effort particulier de l'intelligence, on le nomme : la spéculation (dont on peut sans doute abuser, comme de toutes choses), qui a porté les hommes à travailler pour autrui ou, si vous voulez, les uns pour les autres, sorte de mutualité qui est plus connue sous le nom populaire de division du travail. On commença toujours par penser à soi et aux siens ; il le fallait bien, la nature répartissant ses bienfaits assez chichement ; mais une fois qu'on avait le nécessaire, on pensait aux autres. Ce bon sentiment se récompensa même bien vite. On s'aperçut qu'il y avait des manières de penser aux autres qui les faisaient penser à vous, et que ces soins réciproques étaient avantageux pour tous. Et cette « admirable découverte », la division du travail, devint également une routine des plus ordinaires, presque un instinct.

On demandera peut-être s'il n'y a pas de moyen de

¹ La vraie richesse d'un peuple, dit avec raison Jules Simon, est sa richesse intellectuelle, pourvu qu'il sache s'en servir (*Figaro*, 17 octobre 1894).

comparer avec précision les deux productions, celle qui résulte du travail intellectuel et celle qu'obtient le travail manuel. La réponse est nécessairement négative, car les choses matérielles et les choses immatérielles sont incommensurables. On peut peser le corps, mais on ne peut pas peser l'esprit. Toutefois, il y a des moyens de rendre sensible la différence de puissance des deux agents de production, *on n'a qu'à mettre en regard les procédés primitifs et les procédés plus ou moins perfectionnés*. Ainsi, voici la quenouille, le rouet et, en face, le métier à mille broches : la filature mécanique met le travailleur actuel en état de produire, en un temps donné, plusieurs milliers de fois autant de fil que le rouet, qui était déjà un progrès relativement à la quenouille ¹.

Comparez de même la charrette ou, si vous voulez, la diligence avec les chemins de fer, le bateau à rame avec le navire à voiles ou à vapeur ; et avec quoi comparera-t-on le télégraphe, la photographie, le thermomètre et le baromètre, sans parler de mille autres produits de l'intelligence, nés sans le moindre secours des mains ? C'est le cerveau qui a trouvé la science et c'est encore lui qui dirige la main qui en applique les notions à la satisfaction de nos besoins.

Pour résumer en deux mots la portée économique du travail intellectuel, constatons que c'est surtout au consommateur qu'il profite ; car en accélérant et en multipliant la production, il en diminue le prix de revient. Sans doute, le premier qui emploie le nouveau procédé lui doit de beaux bénéfices, et c'est sa légitime récompense ; mais bientôt la concurrence intervient, les prix baissent, et le consommateur le moins aisé voit le produit descendre à la portée de sa bourse. Il en résulte que, si le travail manuel donne le bien-être à celui qui l'exerce à la sueur de son front, les progrès économiques, même quand ils sont dus à une seule intelligence, enrichissent l'humanité entière.

¹ Voyez le chapitre *Salaires*.

Nous allons maintenant citer les opinions de quelques auteurs qui ont touché à la question qui nous occupe. Le premier que nous mettrons en ligne est M. W. Liebknecht, l'un des chefs du socialisme allemand. Dans son livre: *Wissen ist Macht* (Savoir c'est pouvoir), il dit : « C'est dans le cerveau que gît la force qui conquiert le monde. Le poing sans le cerveau ne peut que détruire aveuglément. Et où l'on a besoin du poing, c'est au cerveau à lui commander ¹. » C'est excellent, un sage de la Grèce ne pourrait pas mieux dire ; seulement, dans la bouche de M. Liebknecht cela veut dire que l'ouvrier doit obéir aveuglément à ses meneurs, tandis que nous attribuons le cerveau au patron et le poing à l'ouvrier.

Prenons maintenant *The Economic Journal*, dirigé par M. Edgeworth (Londres, Macmillan et C^o, septembre 1892) (ou t. II, fasc. 7), M. le professeur J.-S. Nicholson y traite des forces relatives du capital et du travail, et nous lui empruntons quelques passages, p. 486 et suivantes. « On soutient assez souvent, dit-il, que l'inégalité dans la distribution des richesses est due principalement au monopole de la possession des instruments de production dont jouiraient quelques individus. Sans doute, à l'époque où la société, composée principalement d'agriculteurs, était établie sur l'esclavage et le servage, la principale cause de l'inégalité des fortunes pouvait être trouvée dans l'inégale distribution de la terre et des instruments de production ; mais avec les progrès sociaux, cette cause a perdu de son importance. Actuellement, la principale cause de l'inégalité des revenus, *ce n'est pas le monopole partiel des instruments de production, mais le monopole partiel des facultés intellectuelles de différentes sortes...* » M. Nicholson développe cette manière de voir et arrive à dire : « Si un fermier manque d'intelligence ou de capacité pour les affaires, ou s'il ne s'occupe pas de sa ferme, il sera bientôt obligé de l'abandonner. Voyez les manufactures, si elles ne sont pas administrées d'une manière convenable, on est obligé de les fermer. » Il en revient toujours à cette pensée : « The most potent cause of inequality of wealth is inequality in brain-power. » Tout dépend du cerveau, plus il sera doué, plus on aura de chance de l'emporter dans la lutte, la et concurrence est partout.

¹ Im Hirn liegt die weiterobernde Kraft. Die Faust ohne Hirn kann nur blind zerstören. Und wo die Faust nöthig ist muss das Hirn ihr gebieten.

Voici un passage tiré d'un article de M. Fouillée intitulé : *Le caractère des races humaines* (*Revue des Deux-Mondes*, 14 juillet 1894, t. 124, p. 166). « (La race blanche) restera l'élite durable de l'humanité invincible et respectée. Dès aujourd'hui, le perfectionnement de l'intelligence étant devenu incomparablement plus utile à l'homme que n'importe quelle modification organique ¹, l'influence de la sélection se porte de plus en plus vers ce côté. Or, dans toutes les prophéties pessimistes, on ne tient pas assez compte de l'élite intellectuelle, qui trouvera des moyens toujours nouveaux pour assurer et maintenir sa supériorité (sur les hommes jaunes ou noirs) ². »

Empruntons maintenant un passage à *Die sociologische Staatsidee* (L'idée sociologique de l'État) par L. Gumplowicz (Graz, Lenschner et Lubensky, 1892, p. 46. Passant en revue les différentes classes de la société, l'éminent professeur dit : « Les ouvriers non plus, malgré ce qu'en disent les socialistes, n'ont pas le droit de prétendre à un mérite particulier, et de se vanter d'être ceux qui soutiennent l'État, puisque le « travail » nourrit tout le monde, mais ce n'est pas seulement le travail qu'exécutent les « ouvriers ». Ce travail-là n'est que la mise en œuvre d'un travail supérieur, de celui de l'inventeur, du savant, de l'homme d'État, de l'organisateur, de l'entrepreneur. Il ne saurait exister d'État dans lequel il n'y aurait que des ouvriers exécutant des travaux manuels.

Sans idées créatrices, parmi lesquelles il faut compter en première ligne celles qui organisent et conservent l'État, il n'y aurait ni travail, ni travailleurs. Les travailleurs exécutants (les ouvriers) peuvent tout au plus monter des grèves ; ils peuvent ainsi ruiner des industries, *mais ils ne sauraient en créer*. Sans aucun doute, ils sont un facteur important, de premier ordre,

¹ Par exemple, l'intelligence est plus utile que ne le seraient un ou deux bras supplémentaires qui pousseraient à un homme.

² M. Fouillée ajoute en note : « A une condition toutefois, c'est que nos démocraties ne se découronnent pas peu à peu de cette élite en nivelant tout : en abaissant, par exemple, le niveau de l'enseignement sous prétexte d'égalité ; en ouvrant les carrières libérales à ceux qui n'ont reçu qu'une instruction inférieure ; en admettant dans leurs universités une foule de plus en plus envahissante et de moins en moins choisie. Si ce mouvement appelé démocratique s'accroissait en Angleterre et en Allemagne comme en France, si, de plus, triomphait un socialisme utilitaire et inspiré par l'égoïsme des classes, c'est alors que nous deviendrions vraiment les équivalents intellectuels des Chinois ; par cela même nous ne pourrions plus lutter avec des races plus nombreuses et ayant des besoins moindres.

de la vie collective ; sans aucun doute, ils ont droit à être traités en hommes ; mais ils se font illusion en croyant que *leur* travail maintient l'État et qu'ils peuvent soutenir (conserver) un État. Eux et leurs travaux sont une partie intégrante, mais ils ne sont toujours qu'une partie de l'État.

Même Rodbertus, ce socialiste qui fut grand propriétaire, savant érudit, et même ministre, et qui néanmoins refuse au travail intellectuel la qualification de travail, reconnaît cependant « que le travail matériel a besoin d'être dirigé et réglé ; et comme la nationalisation du sol et des capitaux n'est pas mûre, il admet que, jusqu'à nouvel ordre, les propriétaires restent à la tête de leur avoir et reçoivent une part du produit... ¹ ».

J'ai dit plus haut que le travail intellectuel prend la forme du capital ; j'ai la satisfaction d'avoir retrouvé cette même observation dans : *La lutte des classes* de M. E. Cheysson (Paris, V. Giard et E. Brière, 1893, p. 40). « Le capital est nécessaire, dit-il, sinon à l'éclosion, du moins à la mise en valeur de ces facultés et de ces dons innés qui, faute de moyens convenables de développement, resteraient stériles, comme une graine tombée sur un roc infertile ou un sol marécageux... La seconde incarnation du travail se rapporte aux matières premières... C'est principalement sous sa troisième forme, celle de l'outillage, que le capital est le plus vivement attaqué... Je ne veux pas traiter ici à fond ce grand sujet des machines et de leur influence sur la situation des ouvriers. Je me bornerai à dire, la statistique à la main, que c'est précisément dans les industries où la mécanique triomphe, comme la filature, les chemins de fer, que le nombre des ouvriers s'est le plus accru, en même temps que leur salaire. »

Nous pourrions extraire bien des observations et des pensées remarquables d'un ouvrage de M. Emm. Hermann intitulé : *Wirtschaftliche Fragen und Probleme* (Questions et problèmes économiques) (Leipzig, Winter, 1893), dans lequel les rapports économiques et techniques du capital et du travail ont été envisagés sous presque toutes leurs faces. Prenons seulement la neuvième étude (le ix chapitre), p. 425, elle est intitulée : « La relation organique du travail et du capital. » La première section a pour titre spécial : « La part du travail est du capital

¹ V. *La Société et l'État*, par Maurice Block, Paris, Guillaumin, 1894.

dans le développement des résultats ¹ ou progrès humains. » Cette section commence par cette pensée : « L'histoire économique de l'humanité peut être ainsi résumée : A l'origine du monde, il y avait le travail : à la fin du monde, il y aura le capital ² ». L'auteur nous explique longuement que le progrès consistera à exonérer peu à peu l'homme de tout travail, à le pousser, pour ainsi dire, hors de l'atelier ; la machine fera tout, automatiquement : *macchina fara da sa*. On jouira de la vie, sans se fatiguer les bras. Nous ne pouvons pas tout reproduire, mais traduisons quelques passages de la section 3 (p. 433).

« Il importe maintenant de considérer le revers du travail, et d'envisager les forces de travail humain, au point de vue de l'humanité (ensemble des hommes). C'est surtout le travail qui renferme l'élément aléatoire qui se trouve dans les résultats obtenus par les hommes. L'ouvrier endommage et détruit les instruments et les appareils. Lors de l'introduction de nouvelles méthodes, il est un facteur dont on ne peut prévoir l'action. On ne sait jamais d'avance de quelle façon les ouvriers traiteront une innovation, s'ils la recevront avec bienveillance, s'ils sauront la mettre en œuvre. Bien souvent l'hostilité ouverte ou secrète des ouvriers et contremaîtres ont empêché d'introduire d'utiles améliorations, ou, du moins, cette hostilité en a retardé l'introduction pendant des années.

« Puis, l'ouvrier est, pour le travail, le moins sûr des instruments. Ses caprices, ses dispositions d'esprit, son état de santé, ses soucis et ses chagrins, des nuits blanches, etc., exercent une influence visible sur ses œuvres, même lorsqu'elles ne sont pas uniquement le produit de ses mains et de ses sentiments. C'est que l'instrument ne fonctionne pas avec la même précision dans une main ferme et dans une main tremblante, et la machine elle-même peut faillir et causer des dommages, si celui qui la dirige n'y procède pas avec des doigts calmes et des yeux clairs... »

« Les machines et appareils, au contraire, s'ils ne sont pas toujours sans défauts, marchent au moins d'une manière régulière et toujours la même. Leurs défauts disparaissent avec les

¹ *Leistungen*. Il manque un équivalent français.

² L'auteur tient autant que possible la balance entre le patron et l'ouvrier, mais quand il est obligé d'en favoriser un, c'est, selon la mode actuelle, l'ouvrier qui est avantagé. — Je traduis aussi littéralement que possible.

progrès de la technique, mais les améliorations que subissent les instruments et machines ne font que plus vivement ressortir les défauts et inégalités de la nature du travail humain. Même en faisant abstraction des dangers industriels que peuvent produire les grèves et autres coalitions d'ouvriers, l'exposé ci-dessus nous fait pressentir tant de risques, tant de hasards chanceux, que la technique et l'économique sont également intéressées à réduire le travail humain à son minimum, même à le suppléer tout entier.

« En fait, nous voyons la production universelle, la part des machines croître sans cesse, et celle des ouvriers diminuer. Ce sont les moteurs et les transmissions (artificielles) qui ont surtout remplacé l'action de l'homme ; l'homme ne reste plus guère que le moteur de ses propres mains, bras ou jambes, surtout dans l'exercice de la petite industrie. Même les machines-outils et de nombreux autres appareils tendent de plus en plus à remplacer les hommes, tant dans les mouvements directeurs que pour le règlement de la résistance, etc.

« Il est donc permis d'espérer qu'on pourra charger de plus en plus des mécanismes automatiques de travaux compliqués. Déjà on emploie des automates pour la vente (de bonbons, de tickets, etc.), pour peser et pour autre chose, ne pourra-t-on pas un jour se passer complètement du travail humain dans les fabriques et autres établissements industriels ? » (M. Hermann nous semble bien optimiste).

Je garde pour la bonne bouche l'extrait suivant de l'ouvrage de M. Levasseur : *Histoire des classes ouvrières en France* (Paris, Hachette, 1867, t. II, p. 527). « Au congrès de Londres, un économiste français se faisant l'écho de plaintes que lui-même trouvait exagérées, demandait quelle était la différence entre le tailleur de pierre qui travailla aux Pyramides d'Égypte et le tailleur de pierre qui travailla à l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile (à Paris) ; et il ajoutait : « L'homme qui travaille est toujours, selon l'énergique expression de la langue populaire, un homme de peine (?). » Sans doute, l'an 2000 de l'ère chrétienne, comme l'an 2000 avant la naissance du Christ, l'homme qui n'a que ses bras ne pourra gagner sa vie qu'à force de peine et par un labeur corporel... »

M. Levasseur, dans ce qui suit, met, de la manière la plus frappante et la plus éloquente, en présence le travail manuel et le travail intellectuel :

« Entrez au Musée britannique, dit-il, et regardez, sur les bas-reliefs assyriens, comment mille ans avant Jésus-Christ on transportait ces masses de granit, dont les ruines imposantes étonnent aujourd'hui le voyageur. Le bloc glisse péniblement sur des madriers arrondis dont on sème sa route, et s'avance à travers les forêts coupées sur son passage. Des troupes d'hommes sont occupés à relever, derrière lui, les madriers et à les reporter en avant ; d'autres sont attelés par centaines aux cordes, qu'ils tirent avec effort ; autour d'eux, de nombreux conducteurs, le fouet en main, les stimulent et les frappent comme des bêtes de somme... »

[Ici, c'est le travail manuel qui domine, bien que l'intelligence ne lui soit pas complètement étrangère (l'emploi des madriers, etc.) ; mais nous allons voir, dans un travail semblable, dominer le travail intellectuel.]

« Examinez ensuite, sur la place de la Concorde (à Paris), le piédestal de l'Obélisque, et voyez quels moyens on a employés pour amener à cette place ce lourd monument, souvenir d'un autre âge. Vous ne trouvez plus que des cordes, des machines, un problème de mécanique : c'est la science (le travail intellectuel) qui a remplacé la barbarie, et c'est l'homme de peine qui en a profité. J'ai vu dresser cet obélisque (continue-t-il) ; aujourd'hui la vapeur ferait presque toute la besogne, et l'homme de peine n'interviendrait pour ainsi dire pas ; alors (1836) l'ingénieur, craignant encore les mouvements saccadés d'une machine, préféra employer les bras ; mais pour les marins, qui tournaient, en chantant, le cabestan, la peine ne fut ni plus longue ni plus grande que celle de la manœuvre ordinaire d'un navire ; *le plus pénible effort n'était plus dans les bras des manœuvres, mais dans la tête de l'ingénieur.* »

II. — Les travailleurs.

a. *Observations générales*

On ne saurait séparer, autrement que par la pensée, le travail du travailleur : l'un n'existe pas sans l'autre. Il est cependant utile d'envisager séparément les résultats des efforts humains, le travail en lui-même, mais on peut rarement le faire sans apercevoir, à travers nos transparentes fictions ou nos immatérielles abstractions, la réalité très maté-

rielle du travailleur. Parlons donc de cet être en chair et en os, que nous sommes à peu près tous, car il est facile de prouver que plus de 90 p. 100 des hommes travaillent de la tête ou des bras, et que, pour cette raison, nous sommes assez disposés à apprécier les travailleurs avec indulgence.

Ceci dit, s'il est encore nécessaire de présenter une définition du travailleur, nous prendrons celle de Shakespeare¹ :

Sir, I am a true labourer ; I earn my bread.

Ainsi tous ceux qui gagnent leur vie, tous ceux qui produisent une utilité ou un agrément, soit pour consommer eux-mêmes leurs produits, soit pour les échanger contre les produits et les services d'autres hommes, sont des travailleurs. La société s'organise de plus en plus sur ce pied, que la plupart des hommes ne travaillent qu'indirectement pour eux-mêmes, ils échangent leurs produits et leurs services et satisfont ainsi leurs propres besoins². Il sera plus amplement question de cette organisation au chapitre de la division du travail ; nous nous bornons à rappeler ici que cet échange ne se fait pas en nature, par un simple troc, mais au moyen d'un représentant universel de la valeur, la monnaie. Un homme scie mon bois de chauffage ; je lui donne 5 francs pour sa journée ; avec ces 5 francs il obtient du pain chez le boulanger, de la viande chez le boucher, et ainsi de suite. Inutile de développer des choses si connues.

Ce que le travailleur, le savant, le fonctionnaire, le commerçant, l'ouvrier a reçu en échange des services rendus ou des travaux livrés, c'est une somme d'argent qui est désignée, selon le cas, par les mots : traitement, honoraires, profits, gage, salaire ; adoptons ce dernier

¹ « Monsieur, je suis un vrai travailleur, je gagne mon pain (ma vie). » Tiré de : *As you like it* (*Comme il vous plaira*), acte III, scène II (nous empruntons cette citation à M. Macleod (*Principles*, II, p. 100).

² Au fond, on travaille toujours pour soi, même lorsqu'on produit un objet qu'un autre consommera.

terme, dont le sens paraît le plus large, bien qu'il s'applique plus particulièrement au travail manuel. Le salaire joue un si grand rôle dans l'économie politique, que nous avons dû lui consacrer un chapitre spécial. Sans le salaire, en effet, l'ouvrier ne travaillerait pas ; le salaire représente sa nourriture, ses vêtements, son logement et le reste, s'il y en a.

Le salaire, avons-nous dit, s'obtient en échange d'un travail dont il est le prix ; ce travail est donc acheté soit par un patron, un entrepreneur ou un fabricant, soit par un simple consommateur. Entre les vendeurs et les acheteurs il y a toujours une sorte de lutte au moins latente, c'est à qui fera la meilleure affaire. Dans cette lutte pacifique, celui qui a moins de besoin que l'autre l'emportera. Or, comme l'ouvrier vit de son salaire, on a soutenu qu'il était le plus faible, qu'il était toujours forcé de céder, de se laisser exploiter par le patron.

Est-il bien vrai que l'ouvrier soit plus faible que le patron ? L'ouvrier n'est pas le seul travailleur, mais c'est avec intention que nous rétrécissons le champ d'observation. L'expérience nous montre qu'il n'y a pas de règle générale. On connaît le mot topique de Cobden : Quand deux ouvriers courent après un patron... quand deux patrons courent après un ouvrier. C'est donc tantôt le patron, tantôt l'ouvrier qui l'emporte dans la lutte. Il est souvent des cas où le patron est aussi désireux de recruter des bras, que l'ouvrier l'est d'être occupé, et quand ce dernier a des économies et l'autre des commandes urgentes, c'est l'ouvrier qui fixe le prix. Et quoi qu'on en ait dit, tout ouvrier qui travaille, surtout s'il est célibataire, *peut* faire des économies et il n'a pas besoin de jeûner un jour par semaine pour y réussir. Il en est, en effet, qui font des économies (les caisses d'épargne possèdent des milliards), ce sont ceux qui ont du caractère et de la prévoyance... ceux-là n'écoutent pas les meneurs socialistes, ni les démagogues, et ils ne se courbent pas sous la tyrannie du mauvais exemple. Ces ouvriers-là sont les

soldats de l'industrie qui portent dans leur giberne le bâton de maréchal. Du reste, ce qui prouve d'une manière victorieuse que l'ouvrier ne se sent pas le plus faible, c'est qu'il est peu endurant : à la moindre difficulté il s'en va. N'a-t-il pas le choix du patron ? les patrons sont si nombreux dans certaines industries.

Toutefois, de ce qu'un ouvrier isolé peut se trouver dans une situation inférieure à celle du patron, en ce sens qu'il peut être plus pressé d'obtenir un salaire que le patron d'utiliser les bras de cet ouvrier, il ne s'ensuit pas que le *travail* soit plus faible que le *capital*. Le capitaliste a un aussi urgent besoin de ses intérêts, ou l'entrepreneur de ses bénéfices, que l'ouvrier de son salaire, il a de plus la très grande préoccupation de maintenir la productivité de son capital ; un capital qui ne rapporte rien est mort (ou du moins, dort : le sommeil est l'image de la mort). Un entrepreneur ayant une fabrique bien montée en machines et matières premières n'est pas bien avancé s'il n'a pas de travailleurs. D'ailleurs, les ouvriers ne feraient pas de grèves, s'ils ne se savaient pas indispensables. Les grèves sont une preuve péremptoire de l'indispensabilité du travail et, par conséquent, de sa force.

On admettra la puissance des ouvriers groupés ; mais on maintiendra la faiblesse de l'ouvrier isolé. De quel ouvrier parle-t-on ? Pierre a besoin de cinquante terrassiers, il en a pris par pitié dix de plus ; le soixante et unième se présente, il lui refuse du travail. Sans doute ce soixante et unième terrassier est le plus faible, et si vous faites semblant de vous en étonner, vous n'êtes pas sincère : c'est comme si vous vous étonniez que le lac de Genève n'est pas rempli de vin ou le lac de Constance de bière. Non, l'ouvrier habile, même isolé, n'est pas faible, les patrons le recherchent et le rétribuent selon son mérite. C'est leur intérêt ; l'ouvrier habile et laborieux s'impose. D'un autre côté, si les ouvriers groupés sont si forts, si, outre la force brutale, destructive, dont ils disposent, ils jouissent d'un pouvoir économique important,

provenant de la facilité avec laquelle le capital privé de bras, par exemple les machines en chômage, etc., se détériore ; les travailleurs n'ont pas le droit de se plaindre, ils ont le moyen de se tirer d'affaire. Et ils en usent ¹. L'Angleterre a ses *Trades-Unions* et autres associations, l'Allemagne ses *Gewerk* et autres *Vereine*, la France ses syndicats professionnels et ses « bourses de travail ». Les ouvriers possèdent, en outre, jusqu'à nouvel ordre, un autre avantage : les lois, les pouvoirs publics, l'opinion dominante leur sont particulièrement sympathiques, plus d'une fois on a été partial en leur faveur, et il n'est vraiment plus permis de dire qu'ils sont opprimés ou exploités (si ce n'est par leurs meneurs) ; mais si les ouvriers se mettent à demander la lune, il n'y a pas de pouvoir qui puisse la leur procurer.

Ces groupements, ces sociétés de défense, quelle que soit leur dénomination, ne sont pourtant pas sans danger pour la société. L'union fait la force, mais il faudrait savoir quel emploi on fera de cette force. On reproche aux patrons de tirer la couverture à eux, de ne donner que les salaires imposés par la force des choses, et d'avoir plutôt une tendance à en réduire le taux. C'est un penchant qui est en effet dans la nature humaine, chacun veut acheter — le travail ou autre chose — au meilleur marché possible. Les ouvriers font absolument comme les autres hommes, ils tirent la couverture à eux, mais, comme on les excite ², leurs prétentions vont en croissant. Ils ne se contentent déjà plus de demander un salaire élevé, ils revendiquent même le capital, et, au dire de leurs meneurs, s'ils ne l'ont pas déjà pris, c'est qu'ils ne sont pas encore les plus forts ; ils se croient sûrs de le devenir. Il y a autant de bravade que de folie dans les menaces prodiguées à la bourgeoisie par le « quatrième état », mais cette folie, c'est

¹ Ils en usent parfois avec tant de violence, qu'on se rend ridicule en arguant de leur faiblesse. Ils ne sont faibles que lorsqu'ils ont la nature des choses contre eux, quand ils demandent l'impossible.

² Depuis l'établissement du suffrage universel, il y a des gens intéressés à exciter les ouvriers.

tout une doctrine sociale que des milliers de jeunes gens entendent prêcher depuis leur enfance et présenter comme l'unique vérité ; ils finissent par y croire fermement ; ces doctrines deviennent leur religion, et toute religion a ses martyrs. La haine du bourgeois peut donc devenir une folie dangereuse, susceptible de causer des malheurs. Toutefois, aucune doctrine ne peut changer la nature des choses, les troubles n'ont qu'un temps, et, quoi qu'on fasse, ce sera toujours l'intelligence qui dirigera et ce seront les bras qui exécuteront.

Ce qui aggrave la difficulté de la situation, c'est que bien peu de personnes ont une idée nette de la nature des choses. On ne tient aucun compte de ces deux vérités élémentaires et fondamentales : 1° que, dans une organisation industrielle comme la nôtre, la vente prime la production. Pierre et Paul établissent chacun de son côté une fabrique pourvue des mêmes machines, peuplée d'ouvriers d'égale valeur ; Pierre sait vendre ses produits et prospère. Paul ne s'y entend pas, ses marchandises s'accumulent et se détériorent, et il est obligé d'arrêter sa production ; 2° que les prix ne se fixent pas à volonté. Sans doute, au moment de mettre en vente un nouveau produit, le fabricant lui attribue un prix, mais ce n'est qu'un point de départ. Ce prix a plusieurs épreuves à subir : d'abord celle du consommateur, qui, parfois, ne veut ou ne peut pas mettre ce prix ; puis celle de la concurrence. Beaucoup d'objets sont bientôt imités, on trouve des procédés plus simples et l'on emploie des matières moins bonnes, deux causes de diminution de prix. D'autres influences exercent leur action, une moyenne s'établit, et le prix reste stable jusqu'à ce qu'un nouveau fait vienne modifier les conditions de la production. Et ici nous faisons abstraction des circonstances, défaveurs des saisons, changement de mode, sur lesquelles l'homme n'a pas d'influence. Or, beaucoup de demandes de grévistes dénotent l'ignorance de ces faits.

On a aussi cru pouvoir faire intervenir l'État, mais il n'a d'action que sur l'ordre extérieur de la fabrication ; il peut

protéger les femmes et les enfants, veiller à la salubrité, prendre des mesures contre les accidents, créer une caisse des retraites, même des syndicats et des corporations — ou plutôt faire des lois pour les favoriser — mais, sauf pour les hommes qu'il emploie, il ne peut pas fixer les salaires. Et encore, s'il le peut, c'est qu'il a la faculté de puiser dans la bourse du contribuable pour réparer ses erreurs¹.

b. La protection ouvrière. — Réglementation du travail

Il n'entre pas dans notre cadre, qui est déjà assez vaste, de nous étendre sur les applications de l'Économique, sur la « Socialpraktik », comme on dit aujourd'hui en Allemagne, mais on s'occupe actuellement tant de la « Protection des ouvriers », on a déjà procédé, dans ce but, à une réglementation si étendue et si compliquée, et il se produit tant de demandes — et de promesses — de protection supplémentaire qu'il paraît nécessaire de s'y arrêter un moment. N'a-t-on pas dit que les lois et règlements modifient l'économie politique? E. de Lavelaye semblait même croire que ces lois et règlements la créait! En tous cas, puisque cette législation spéciale prend maintenant une grande place dans la vie économique, nous ne pouvons pas l'ignorer. Nous allons donc tâcher de présenter un travail d'ensemble, mais très succinct, et, pour ne rien

¹ Parmi les revendications des ouvriers, on entend quelquefois mentionner le droit au travail. Plus de 52.000 voix se sont trouvées en Suisse pour demander que ce droit soit inscrit dans la constitution. Il n'est pas probable que la majorité du peuple suisse se prononce en faveur de ce prétendu droit. Jamais on n'a pu présenter en sa faveur autre chose que des assertions. A affirmera que le droit existe, c'est tout. B affirmera avec plus de raison qu'il n'existe pas, et des deux affirmations contraires, c'est celle qui innove qui a besoin de preuves.

Mais admettons le droit au travail décrété, comment réaliser ce droit? Le droit au travail donne à chacun le droit de demander du travail dans sa profession, le cordonnier veut faire des souliers, le serrurier des serrures; le médecin demande qu'on lui envoie des malades, l'avocat réclame des plaideurs, l'horloger veut réparer des montres et le romancier veut placer un feuilleton. N'est-ce pas que le droit au travail est une chose absurde?

Ce à quoi on ne pense pas, c'est que le droit au travail implique des restrictions aux mariages, car il y a un rapport étroit entre le travail et la population. On réduirait la durée du travail, mais on fixerait des salaires suffisants pour acheter une ration de pain sec.

omettre, nous allons commencer par analyser un travail étendu de M. Schäffle, qui a publié une *Theorie und Politik* (théorie et pratique) de la protection des ouvriers, dans la *Revue des sciences politiques* de Tubingue, qu'il dirige (4^e fasc. de 1890, 1^{er} de 1891). Est-il nécessaire de rappeler que cette législation exceptionnelle est motivée par la croyance que l'ouvrier ne peut pas traiter d'égal à égal avec le patron¹? (Voy. *ante*, p. 410).

M. Schäffle commence par établir le concept de la Protection ouvrière, ou ce qu'il faut entendre par cette expression. A la rigueur, dit-il, cette expression peut être interprétée dans un sens très large et comprendre toutes les sortes de protections et tous les bienfaits possibles, mais, en général, on la prend dans une acception beaucoup moins large, savoir :

1. La protection ouvrière ne comprend que la protection contre les dangers qui résultent des rapports de dépendance qui existent entre l'aide (ouvrier ou employé) et son patron. La protection n'est pas applicable à des travailleurs indépendants, ni à des artisans (petits patrons), ni à des paysans, ni aux professions libérales, y compris les beaux-arts. N'entrent pas dans le concept de la *protection* ouvrière, selon M. Schäffle, les nombreuses mesures prises en faveur des ouvriers malades, blessés, infirmes, âgés, celles qui ont en vue l'hygiène, le placement, l'épargne, les secours, etc. (D'autres auteurs semblent prendre plus largement le sens du mot, en y comprenant tout ce que l'on fait pour le bien-être de l'ouvrier. M. Schäffle a raison de penser qu'on ne doit pas confondre la protection légale avec les bienfaits².)

2. Ne sont pas compris dans la « protection ouvrière » la protection libre ou spontanée que les ouvriers se

¹ Du reste, M. Schäffle, dans ses développements, ne les sépare pas toujours très rigoureusement, ce semble.

² Nous avons reçu trop tard pour l'utiliser ici un livre de M. Kuno Frankenstein qui semble bien fait et complet, il est intitulé : *Der Arbeiterschutz* (la protection ouvrière) (Leipzig, C.-L. Hirschfeld, 1896). Ce livre renferme aussi une riche bibliographie, elle occupe une soixantaine de pages.

donnent à eux-mêmes, ni la protection que leur accordent des tiers (y compris la famille) et seulement une partie de celle que leur confère l'État, sans ou avec le concours de communes. La protection que les ouvriers s'assurent par eux-mêmes est individuelle (chacun se défend), ou corporative, collective (syndicats, unions).

3. Il faut ensuite nommer les organes officiels, comme les inspecteurs du travail, les tribunaux spéciaux (prud'hommes), les chambres représentatives, déléguées, etc., ouvriers.

4. La protection n'est accordée qu'aux ouvriers de l'industrie, à l'exclusion des ouvriers agricoles et forestiers, et des domestiques. On commence cependant à s'occuper également de ces catégories de travailleurs ¹.

5. M. Schäffle entre ensuite dans des considérations qui s'appuient surtout sur la législation allemande.

Dans les développements qui suivent, M. Schäffle énumère le personnel des fabriques, mines et usines jouissant de la protection légale, protection souvent graduée selon le degré de danger du travail, ou selon d'autres considérations (sexe, âge). Il montre que la protection s'étend : 1° sur la durée du travail (journée normale); 2° sur le temps de repos (nuit, dimanches et fêtes, aussi sur les intervalles dans la journée); 3° sur le mode d'emploi au travail, c'est-à-dire la défense d'employer des enfants ou des femmes à tels et tels travaux et dans certaines conditions, règles qui ont d'ailleurs leurs exceptions; 4° sur les moyens d'éviter les dangers, les accidents professionnels; 5° sur le mode de paiement des salaires (contre le truck système, etc.). M. Schäffle entre sur chacun de ces points dans de nombreux détails et indique ensuite les desiderata du socialisme, qui, naturellement, ne seront jamais satisfaits, même si l'on réussit à établir « la protection internationale des ouvriers, qui, pour le moment, ne semble avoir aucune chance ».

¹ Une première satisfaction a été donnée par la modification de l'article 1781 du Code civil.

M. Schäffle, comme on l'a vu, distingue entre la protection que la loi accorde aux ouvriers contre leurs patrons et les institutions de secours et de prévoyance ou autres, créées dans l'intérêt de leur bien-être. Cette classification ne sépare pas les mesures obligatoires de celles qui ne le sont pas ; cette distinction est cependant importante. Ainsi, il y a des caisses de retraites obligatoires ; chaque ouvrier doit y être inscrit, et des caisses de retraites, où l'on se fait inscrire si l'on veut ; il y a des sociétés de secours mutuels libres et des sociétés imposées, des assurances officielles contre les accidents, et des assurances privées. On conviendra que ce n'est pas la même chose. La distinction repose pratiquement sur ce point : Qui paye ? Dans un cas, l'ouvrier s'assure à ses frais ou avec le concours volontaire du patron ; dans l'autre, l'ouvrier fait peut-être des versements, mais le patron est forcé d'y contribuer, et l'État s'est obligé à en faire autant. Le concours obligatoire du patron et de l'État n'est pas sans avoir une influence sur la prospérité publique dont on semble ne s'être pas assez préoccupé, car les budgets cesseront d'y suffire.

Sans doute, il est désirable que tous les hommes soient heureux et il est de notre devoir de contribuer à leur prospérité dans la mesure du possible ; mais y arrivera-t-on en proposant des moyens inefficaces, ou en marquant trop haut le but à atteindre ? Dans le mouvement qui règne en faveur de la protection ouvrière, deux sortes d'erreurs ou de fautes sont à signaler :

1. Ceux qui font profession d'être les amis des ouvriers cherchent à améliorer leur situation par ce qu'on pourrait appeler des moyens externes, au lieu de viser les moyens internes ; en d'autres termes, on songe à modifier l'organisation du travail, au lieu d'agir sur le moral de l'ouvrier, sur ses sentiments, ses aptitudes, ses qualités. Les moyens externes satisferont peut-être l'amour-propre, si souvent malsain, mais n'ajouteront rien au bien-être. Le moyen extérieur est mécanique, inerte de sa

nature, il suppose un moteur étranger; le moyen interne est organique, il a sa vie propre et sait réagir contre les difficultés. Pour faire comprendre en quelques mots l'effet des qualités naturelles ou acquises ¹, je citerai les ménages de deux ouvriers que j'ai pu observer d'assez près. L'un gagnait 100 francs par mois, et sa femme, malgré ses trois petits enfants, encore 30 francs : avec cela la famille vivait sans dette ; pour chaque besoin le sou ou le franc nécessaire se trouvait prêt. On faisait maigre chère, mais on était content ou résigné. L'autre ouvrier gagnait plus de 200 francs par mois et n'avait qu'un enfant, mais il était toujours endetté et n'avait jamais le sou. Ni lui, ni sa femme ne savaient combiner les dépenses et les ajuster aux recettes. Les deux ouvriers différaient donc par le caractère. Si vous augmentez le salaire du premier, il mettra de côté ; augmentez tant que vous voudrez le revenu de l'autre, il n'en aura jamais assez pour joindre les deux bouts. Donc, pour prospérer, il faut à la fois savoir recevoir et savoir dépenser. Il faut être instruit ou habile et laborieux pour bien recevoir, sage et prévoyant pour bien dépenser.

2. Ces mêmes amis des ouvriers s'efforcent de leur faire croire qu'ils sont les seuls citoyens utiles, et sous ce prétexte ils réclament pour eux des privilèges. On introduit ainsi, peu à peu, dans la législation du pays, des inégalités légales qui deviennent le germe de procédés injustes et ne manqueront pas de porter leurs fruits amers. On veut rétablir des classes tranchées, on veut les opposer l'une à l'autre, susciter des luttes, les envenimer par la haine, quitte à les voir périr ensemble. Et quoi qu'on en dise, en gros, leurs intérêts sont les mêmes. Et avec cela on prétend moraliser l'Économie !

Quoiqu'il en soit, sous le prétexte de protéger le faible, la législation française — et plus ou moins aussi celle des autres pays — ont accordé certains droits et privilèges à

¹ On croit que tout est fait si l'on a pu augmenter les salaires... Et peut-on les augmenter à volonté et à l'infini ?

la classe ouvrière, qui possède cependant le bulletin de vote, comme tout autre citoyen ¹. Nous classerons ainsi qu'il suit les moyens dont disposent les ouvriers ou dont on les a armés dans leur intérêt.

I. — *Moyens de défense contre leur exploitation
par l'employeur*

1. Moyens qui sont naturellement à la portée des ouvriers :

- a. De nombreux ouvriers possèdent une maison et un champ, un dépôt à la caisse d'épargne ou d'autres ressources ; ils trouvent aisément du travail ailleurs, les patrons étant nombreux, dans la plupart des industries ; ces ouvriers-là ne seront jamais exploités, mais ils arriveront quelquefois à exploiter le patron.
- b. Les autres peuvent faire grève et courir leur chance dans la lutte. Toutes les luttes comportent des chances. Si leur grève est raisonnable, ils l'emporteront. Raisonnable veut dire : avoir la force des choses pour soi. Le capital et le travail ont des forces égales, mais celui qui a en outre la force des choses pour soi, l'emporte. Soutenir que le capital est plus fort que le travail, et néanmoins faire grève, c'est scientifiquement contradictoire et pratiquement de l'aliénation mentale.
- c. Dans plusieurs pays (en Angleterre, les Trades-Unions), les ouvriers avaient et ont une organisation pour faciliter les grèves et assister les inoccupés.
- d. Les ouvriers peuvent aussi former des sociétés coopératives et sortir ainsi de la dépendance de l'employeur.

2. Moyens de défense que la loi a conférés aux ouvriers :

- a. Les syndicats professionnels (moyen dont on abuse) ;
- b. Les prud'hommes ;
- c. L'assistance judiciaire ;
- d. Les arbitrages ;
- e. L'exclusion partielle des étrangers ; impôt sur les ouvriers étrangers ;

¹ On prétend même parfois qu'il dispose de la majorité, mais c'est une erreur.

- f. Exemption privilégiée de cautionnement pour les travaux publics, autres faveurs s'y rattachant ;
- g. Faveurs accordées aux sociétés coopératives ouvrières ;
- h. Limitation légale de la journée de travail ;
- i. Repos du septième jour imposé par la loi ;
- j. Conseils et bureaux de travail.

II. — *Mesures de police et d'hygiène*

- 1. Réglementation du travail des femmes et des enfants au point de vue de la durée, de la salubrité et de la moralité ;
- 2. Moyens divers de protection contre les accidents.

III. — *Mesures de secours, de prévoyance et autres*

- 1. Hôpitaux, hospices, secours médicaux, assistance sous diverses formes, le tout plus ou moins obligatoire ;
- 2. Assurances : en cas de maladie, d'accident, d'infirmité, de vieillesse. Il y a l'assurance libre et l'assurance forcée ;
- 3. Faveurs diverses : trains ouvriers, entrées libres les dimanches. Instruction primaire gratuite et obligatoire ;
- 4. Mesures prises par les patrons en faveur de leurs ouvriers, notamment :
 - a. Conseils d'anciens ;
 - b. Habitations à bon marché ;
 - c. Institutions de prévoyance ;
 - d. Institutions d'agrément et d'instruction ;
 - e. Participation aux bénéfices.

Nous ne citerons, pour appuyer ou compléter ce qui précède, qu'un très petit nombre d'extraits.

Voici d'abord deux passages du *Précis de la science économique* de A.-E. Cherbuliez (Paris, Guillaumin, 1862, t. I, p. 103), *Éducation des travailleurs* : « Dans toutes les carrières qu'il peut embrasser, le travailleur a besoin de santé, de force, d'adresse ; il a besoin d'intelligence, de mémoire, de raisonnement et d'un certain ensemble de notions acquises ; il a besoin aussi d'un certain empire sur lui-même, c'est-à-dire d'une

volonté capable de vaincre en tout temps ceux de ses instincts naturels auxquels répugnerait un travail continu et régulier. De là trois conditions que doit remplir l'éducation des travailleurs pour contribuer autant que possible à l'efficacité de leur travail : elle doit agir sur leurs facultés corporelles, sur leurs facultés intellectuelles, et sur leurs facultés morales... »

L'autre passage « page 156 » porte : « J'ai mentionné comme un fait général la tendance des classes qui vivent exclusivement de la rémunération de leur travail, notamment les ouvriers de fabrique, à se multiplier plus rapidement que les autres classes de la société. Il en résulte que leur accroissement, lorsqu'il doit être arrêté, c'est-à-dire lorsqu'il a marché d'un pas plus rapide que l'accumulation de l'approvisionnement destiné à leur entretien, est souvent arrêté par l'obstacle destructif. Si la tendance à multiplier n'est pas arrêtée par des motifs de prudence, en un mot par la réflexion, il faut de toute nécessité que le nombre des décès augmente, ce qui ne peut avoir lieu sans que la durée moyenne de la vie soit abrégée. »

Les ouvriers pensent bien à maintenir leur nombre dans des limites restreintes, mais seulement en exigeant, où ils peuvent, la réduction du nombre des apprentis. Cependant, puisqu'ils ont fait naître ces apprentis, ils devraient les laisser se procurer le moyen de vivre. Mais personne ne songe à s'imposer des restrictions à soi-même ; on passe la charge à d'autres épaules,... que les autres pâtissent ¹.

M. Yves Guyot, *La science économique* (Paris, Reinwald, 1881, p. 284 et suiv., chap. VIII, après avoir parlé de la « marchandise », travail, et comparé la position du capitaliste acheteur et de l'ouvrier vendeur, montre que le capitaliste, s'il n'emploie pas ses capitaux, subit de grandes pertes. Il continue (p. 286) : « Seulement, ils peuvent attendre plus ou moins longtemps. tandis qu'il faut que l'ouvrier mange tous les jours et nourrisse sa femme et ses enfants ; c'est vrai. Il y a là une position d'infériorité du marchand de travail à l'égard du marchand de capital. Mais, dans toute transaction, est-ce qu'il n'y a pas toujours un des contractants qui a plus besoin de faire l'opération que l'autre ? Si le besoin du vendeur domine, la marchandise baisse ; si le besoin de l'acheteur est le plus grand, la marchandise hausse.

¹ Ceux qui limitent le nombre des apprentis ne tiennent généralement pas compte de l'accroissement de la population.

Or, depuis de longues années déjà, le besoin des acheteurs de travail l'emporte, puisque le prix du travail ne cesse d'augmenter. »

M. Villey, *Principes* (1894), p. 261 et ailleurs, s'élève beaucoup contre cette assertion que l'ouvrier n'est pas libre, et en démontre le contraire.

M. Marshall, *Principles of Economics* (1890), s'occupe d'abord de l'offre du travail et traite de l'influence du nombre des ouvriers par les salaires, puis, chapitre v et fin du livre IV, il relève certaines particularités que nous allons indiquer en quelques mots. Il fait d'abord remarquer en passant que l'influence de la coutume sur le prix (du travail) s'évanouit sous les influences modernes. Il s'étend ensuite sur les points suivants : 1° le travail de l'homme diffère de celui de la machine, en ce que le corps de la machine est vendu avec son travail, tandis que l'homme vend son travail et reste libre de sa personne, et ceux qui l'ont élevé tirent peu de profit de son travail ultérieur. L'auteur examine ensuite l'influence de l'aisance et de la pauvreté des parents sur l'éducation industrielle de leurs enfants ; 2° Il établit ensuite que le fils de parents aisés entre dans la carrière avec un avantage sur l'enfants de gens moins aisés ; il est mieux armé pour les luttes de la vie ; 3° mais au fur et à mesure qu'il s'éloigne de son point de départ, cette influence va en diminuant, son sort dépend alors de son travail, de son caractère et des personnes avec lesquelles « il s'associe pour les affaires, les plaisirs ou le culte religieux » (p. 593) ; 4° celui qui vend son travail doit être personnellement présent là où le travail est livré. Il en résulte que la mobilité du travail dépend de la mobilité du travailleur ; 5° une des causes qui réduit parfois le prix du travail, c'est que la capacité de travail est périssable. Certaines denrées sont dans le même cas : si on ne les place pas tout de suite, elles perdent toute valeur (de même, le temps inoccupé est à jamais perdu) ; 6° les ouvriers d'ordre inférieur, n'ayant pas de réserve, sont généralement dans une moins bonne position pour discuter le prix de leur travail. L'auteur est aussi d'avis que le travailleur manuel est plus faible vis-à-vis de l'employeur que le travailleur intellectuel ; il me semble que le contraire peut également être vrai ; tout dépend des circonstances. Nous renvoyons, pour les développements, au livre de M. Marshall.

III. — La question ouvrière

La question ouvrière est d'abord celle de gagner beaucoup d'argent avec peu de travail, puis d'obtenir avec ce gain le plus de jouissances possible, trois desiderata qui ne seront jamais complètement réalisés. En attendant il y a des souffrances. Cela est vrai, mais il y en a beaucoup moins que l'on dit.

En tout cas, le progrès est constant, surtout depuis l'intervention des machines. C'est une tactique de la part des intéressés de parler de « la misère du peuple », et de l'exagérer au possible.

Cela vient de ce que les questions de travail ont cessé d'être économiques et sont devenues politiques ; le socialisme s'est fait parti politique, non dans l'intérêt des travailleurs, mais au profit de démagogues, qui n'ont cessé de pousser les ouvriers dans cette direction. En ces matières, on n'étudie plus le rapport de cause à effet au point de vue économique, mais au point de vue politique, ce qui n'est pas du tout la voie du progrès, le chemin qui mène à la prospérité. On ne peut plus rien prévoir, ni calculer ; dans cet ordre d'idées, nous ne pouvons dire, quant à l'avenir, que : qui vivra verra.

En tout cas, la question, en devenant purement politique, sort de notre domaine, elle ne sert plus l'humanité, elle ne sert plus que des ambitieux ¹.

¹ Voici, sur la « Question ouvrière », l'opinion de M. Paul de Rouziers, qui l'a bien étudiée : dans son livre *La question ouvrière en Angleterre*. Il dit, page 492.

« La question ouvrière n'a pas deux solutions, l'une pour les particuliers, l'autre pour les corps de métier. Elle n'en a qu'une seule, dont le principe git dans l'élévation de l'ouvrier. Apte à se conduire et à se retourner, apte à s'associer, apte à régler pacifiquement de concert avec les patrons les conflits inévitables, il trouvera, au milieu des changements incessants qu'amène le progrès matériel, la stabilité morale dont il a besoin. »

C'est excellent. Voyez d'ailleurs ce que nous avons dit page 417.

CHAPITRE XIV

LE CAPITAL

Antérieurement aux économistes, on réservait le mot de capital à une somme d'argent prêtée à intérêts. C'était non l'unique forme du capital ¹, ou la plus ancienne, mais c'était celle qui était le plus en vue. Le système mercantile, en classant l'argent en tête des richesses, ne pouvait que confirmer cette étroite manière de voir. Turgot fut un de ceux qui élargirent la conception, en déclarant que : « il est absolument indifférent que cette somme de valeurs ou ce capital consiste en une masse de métal ou *en toute autre chose* » (*Réflexions*, § 59), mais c'est d'Ad. Smith (Livre II, Introd.), que date l'emploi du mot Capital dans le sens que lui donnent encore les économistes ; on s'est borné à modifier plus ou moins les termes employés par l'illustre maître. Toutefois, dans le langage vulgaire, qui comprend celui des affaires, le mot capital ne s'applique toujours qu'à des sommes d'argent placées ou employées de façon à rapporter un revenu. Nous verrons que K. Marx a inventé une troisième acception du mot, celle qui a été adoptée par les socialistes (V. plus loin, p. 437).

La définition scientifique la plus usuelle, et la meilleure, du capital, le présente comme *une accumulation de produits destinés à la production* ². Nous aurons l'occasion de citer les définitions des principaux auteurs, justifions avant tout celle que nous venons de formuler.

¹ Ainsi le mot *cheptel*, qui s'applique à du bétail, est dérivé de capital.

² Provision de vivres, matières premières, instruments.

Quelques auteurs l'ont trouvée trop étroite; selon eux, le mot capital doit embrasser l'ensemble des richesses, celles qui sont destinées à la production... et les autres. Nous ne saurions l'admettre. Puisque nous possédons le mot richesses (ou biens) pour désigner l'ensemble des produits, le mot capital doit être réservé à un autre emploi. Il n'est pas bon, en effet, qu'il y ait deux mots pour une même chose; cela se voit parfois dans le langage vulgaire¹, mais cela ne doit jamais se voir dans la langue scientifique. La distinction faite par Ad. Smith est d'ailleurs utile; elle consiste à diviser les richesses (les objets utiles appropriés, les biens) en deux parties: l'une est le « fonds de consommation », qui sert à la satisfaction de nos besoins actuels et prochains (et qui dans certains cas se confond avec le revenu); l'autre, le « capital », est réservée pour la production. Cet emploi du mot capital répond assez à l'usage antérieur, car le capital-argent est aussi un agent de production (puisque l'argent représente toutes les choses qu'on peut acheter), seulement le sens du terme s'est élargi en même temps que la définition de la chose est devenue moins étroite.

On objecte : on pourrait admettre cette division des biens, si réellement il s'agissait toujours de deux sortes de produits bien distincts; mais les mêmes produits sont tantôt capital, tantôt fonds de consommation, pourra-t-on éviter la confusion?

Faisons d'abord remarquer que pour un grand nombre d'objets il ne saurait exister de doute sur la catégorie dans laquelle on doit les ranger : une machine, un navire de transport, une charrette, une action de chemin de fer, par exemple, seront toujours du capital. Prenons maintenant un produit susceptible de servir aux deux fins, soit un sac de farine. Selon l'appréciation du possesseur, cette farine sera réservée pour sa consommation ou vendue à un

¹ Quand il y en a deux, on les différencie bientôt par des nuances. Du reste, de tout temps, le mot capital signifiait : biens produisant un revenu. C'est un sens bien déterminé.

boulangier pour le prix en être employé à l'achat d'un instrument professionnel. Aucune confusion n'est possible ici. De pareilles opérations de classement se font à chaque instant. Pierre tient à la main un billet de 100 francs; s'il achète une redingote pour se vêtir, c'est un fonds de consommation; s'il achète des marchandises pour son magasin, c'est du capital. Paul examine un cheval; l'achètera-t-il pour le monter dans ses promenades (consommation d'agrément), ou le mettra-t-il devant la charue (instrument de production)? Pour un très grand nombre d'objets on a le choix de la carrière: ni la chose ni l'homme ne changent de nature en changeant de destination ou de carrière; le serrurier est un homme comme le médecin, l'employé comme le marin, et tous les quatre étaient d'abord des petits garçons allant à l'école pour apprendre à lire... c'étaient peut-être quatre frères. — Le classement des hommes et des choses d'après leur destination est fréquent dans la science et dans la pratique, et l'on peut s'étonner qu'il ait soulevé une objection. D'ailleurs, la plupart des produits sont de la marchandise (capital) pour le producteur ou vendeur, avant de devenir objet de consommation pour l'acheteur.

Le mot « produits » n'a pas été mis sans intention dans la définition; il indique que le capital ne comprend que des objets matériels. Les qualités inhérentes à des hommes peuvent bien être considérées comme un très précieux « capital immatériel », d'une haute utilité pour la nation, et « produisant un revenu ¹ » à l'individu qui le possède; mais on ne peut pas mettre, qu'on nous passe l'expression, ce « capital » dans le même sac que la farine et le charbon. Le capital renferme les biens *extérieurs* que l'homme s'est appropriés (le non-moi) et nullement ses qualités (le moi). Ces qualités font partie de lui-même, comme ses organes ou ses membres; les effets qu'ils produisent doivent être attribués au *travail*, que ces qualités

¹ C'est pour beaucoup d'auteurs la marque distinctive du capital.

rendent « qualifié » ou élevé à une puissance supérieure. Il est d'ailleurs des cas, surtout dans la pratique, où il faut pouvoir évaluer le montant du capital, c'est-à-dire additionner les valeurs dont il se compose ; comment évaluer les qualités ?

Par l'emploi du mot « produits » la définition exclut aussi les dons gratuits de la nature, malgré les services qu'ils rendent à la production. Ce n'est pas parce que l'homme n'a pas créé les rayons du soleil, l'air, la rivière et autres forces naturelles libres que nous lui contestons le droit de les classer parmi ses capitaux, mais c'est parce qu'il n'a pas su, pu ou voulu s'en rendre maître. Les forces naturelles appropriées, apprivoisées, attelées au travail humain sont des « produits », par conséquent du capital.

Le « produit » étant le fruit du travail humain, on pourra se demander par quoi il s'en distingue. La question a été posée. Dans notre définition, le mot « accumulation » renferme la réponse. Quand le travail vient d'accomplir son œuvre, nous avons devant nous un produit, qui, si nous le consommons, est resté « produit » jusqu'à sa destruction ¹. Mais si nous le destinons à la production (à la « reproduction », disent quelques-uns), nous nous abstenons de le consommer, nous l'épargnons. L'épargne seule, la simple abstention, ne fait que préparer la matière du capital, c'est l'emploi effectif dans la production qui le consacre, qui lui donne définitivement son caractère ; mais l'épargne était nécessaire, c'est elle qui change la destination de l'objet ; si le travail est le père, l'épargne est la mère du capital qui — par la consécration (l'emploi effectif) — est émancipé et devient un agent indépendant, relativement autonome. Ajoutons encore cette observation : s'il fallait choisir entre le travail et l'épargne pour indiquer celui qui a la plus grande part dans la création du capital, c'est à l'épargne que nous donnerions la préfé-

¹ Le produit est un bien, or on peut diviser les biens en : 1° biens productifs (instruments, matières premières, capital), et 2° biens de consommation, ou « biens de jouissance ».

rence ; c'est elle qui transforme en capital le revenu gagné par le travail.

Le mérite de l'épargne n'est pas toujours également grand. Quand le travail est assez efficace pour que le résultat de ses efforts dépasse les besoins de la consommation courante, on épargne sans peine le superflu : mais le plus souvent le travail donne tout juste le nécessaire, et il faut se priver pour épargner ¹. A l'origine, les besoins étaient simples, et le travail d'approvisionnement laissait des loisirs que les plus intelligents, les plus laborieux et surtout les plus prévoyants utilisaient pour se faire des instruments et autres objets d'une utilité future. Il n'était nullement nécessaire d'établir l'esclavage, comme le croit Rodbertus, pour créer le capital. Les os et les cornes finement gravés qu'on trouve dans les cavernes des troglodytes prouvent qu'on ne manquait pas de loisirs à l'âge de la pierre. Il fallait seulement vouloir travailler pour l'avenir, ce qui est rarement le goût des sauvages.

Le capital, avons-nous dit, est un agent de production qui rend le travail plus efficace, et qui est même parfois tout à fait indispensable, en ce sens qu'il y a des produits qu'on n'obtient qu'à l'aide de puissants instruments. Il se compose de trois éléments : 1° approvisionnements ; 2° instruments ; 3° matières premières. C'est sous ces trois rubriques qu'on classe tous les objets qualifiés de capital, et il ne semble pas qu'il soit bien difficile d'assigner à chaque objet réel ou concret la classe à laquelle il appartient.

L'approvisionnement, par exemple, ne comprend pas que les aliments : en font partie, en outre, les vêtements, le logement, le chauffage et toutes les choses qui servent à la satisfaction des besoins de l'homme. Il n'est pas

¹ La morale, qui prend alors le nom de prévoyance, conseille d'épargner, mais les socialistes ne veulent pas en entendre parler. Voy. par exemple *Rodbertus*, IV, p. 163, etc., K. Marx, p. 173, 174, Lassalle, en plusieurs endroits. Nous pourrions en citer d'autres, mais qu'on lise le livre III, chap. II p. 415 de la 2^e et 413 de la 4^e édit. dans le livre de M. Ch. Gide ; quelle grise mine on y fait à l'épargne ! Nous aurions plus d'un point à discuter.

entendu que les approvisionnements doivent nécessairement être entassés dans nos caves et nos greniers, ou que nous les possédions en nature. Il suffit de pouvoir nous les procurer au moment voulu. L'ouvrier occupé dans une fabrique n'a pas habituellement les armoires et les buffets bien garnis ; mais le fabricant qui l'emploie a de l'argent dans sa caisse, il lui paye son salaire et avec cet argent l'ouvrier achète ses denrées, ses vêtements et le reste. Nous rangeons donc implicitement le numéraire parmi les approvisionnements, mais l'argent est tout ce que l'on veut : c'est la puissance d'achat, c'est la possession éventuelle de tout ce qui est sur le marché. — Et les capitaux placés ? demandera-t-on. Si ces capitaux travaillent, ils ne conservent pas la forme numéraire, ce n'est là qu'une forme transitoire à laquelle nous n'avons pas à nous arrêter. On pourrait à la rigueur en faire une quatrième classe, mais nous les trouvons mieux placés parmi les approvisionnements ¹.

Il ne sera pas difficile de distinguer le fonds de consommation — qui ne fait pas partie du capital — du fonds d'approvisionnement, qui en fait partie. Nous pourrions constater que le fonds de consommation satisfait un besoin actuel et que les approvisionnements sont réunis en vue de l'avenir : en ce cas, on voudrait connaître la ligne de démarcation qui sépare le présent de l'avenir. Mais nous avons un meilleur critère que le *temps*, c'est la *destination*. Le fonds de consommation fournit ce qui est nécessaire à la satisfaction de nos besoins, à l'entretien de la vie, de la santé, à l'agrément, aux caprices mêmes ; le fonds d'approvisionnement du capital fournit ce qu'il faut à la production ; les dépenses ont ici un but déterminé, elles sont régies par les lois économiques, l'arbitraire n'y doit jouer aucun rôle, ce sont des causes qu'on met en œuvre pour obtenir des effets prévus. Seulement, le fonds

¹ Tous les classements étant dans la nature, on peut aussi considérer les capitaux prêtés comme des *instruments* (instruments produisant des intérêts). L'étiquette (le classement) ne change pas la nature des choses, c'est une simple mesure d'ordre.

d'approvisionnement renferme, avec le fonds des salaires et des traitements des ouvriers et employés — tant qu'il n'y a pas de bénéfices — le revenu (provisoire) de l'entrepreneur. Ce revenu provisoire, comme plus tard les bénéfices, sont versés au fonds de consommation, qu'ils entretiennent, et ce qui est incorporé à ce fonds cesse de faire partie du capital¹.

Les instruments forment une partie importante du capital. Ils comprennent les machines et les outils, les usines et les ateliers, les navires et les charrettes et nombre d'autres objets sur la destination desquels aucun doute ne peut s'élever. Il faut aussi compter avec les instruments, les terres appropriées et mises en valeur, les chutes d'eau captées munies de canaux, écluses et le reste, les canaux d'irrigation et d'autres établissements analogues. Le charbon et l'huile qui font marcher les machines à vapeur peuvent aussi figurer ici, mais on peut encore les classer autrement : la science économique n'est pas intéressée dans ce détail (le droit connaît des « immeubles par destination »).

Les matières premières n'ont pas besoin d'être énumérées ; la liste en serait d'ailleurs bien longue, il faudrait y mettre toutes les matières que l'homme transforme pour les rendre propres à être utilisées. Il faut comprendre ici les matières dites complémentaires, par exemple les couleurs nécessaires pour teindre les tissus et autres objets. Certaines matières, comme le chlore pour blanchir le linge, le charbon animal pour clarifier le sucre et autres analogues, peuvent être classées, soit parmi les matières premières, soit parmi les instruments ; le classement dépend ici du point de vue auquel on se place. Mais l'arbitraire est maintenu, par la nature des choses, dans d'étroites limites. Personne n'ignore, par exemple, que,

¹ A certains égards on peut comparer les dépenses du fonds de consommation avec ce qu'on a appelé « les dépenses improductives » et les dépenses du fonds d'approvisionnement avec les dépenses productives ; toutefois, nous hésiterions à employer ici le mot improductif. — Ajoutons que les salaires et traitements ne sont du capital que pour l'entrepreneur ; pour les ouvriers et employés, c'est du revenu.

pour construire une maison, il faut entretenir les ouvriers, mettons pendant six mois (approvisionnements), disposer d'une certaine quantité de bois, pierres, fer, etc. (matières premières, et posséder certains instruments et outils. Le doute ne pourra surgir que pour des minuties : tel clou servira-t-il pour assujettir une planche, ce qui en fait une matière première (complémentaire), ou pour rendre plus solide le manche d'un marteau, ce qui en ferait l'accessoire d'un instrument ?

Nous venons de distinguer les éléments du capital, nous allons nous occuper maintenant de ses fonctions. A ce point de vue, on classe le capital en 1° fixe et 2° circulant. Le capital fixe répond assez bien aux instruments (bâtiments compris : le capital circulant, aux approvisionnements et aux matières premières.

Le *capital fixe*, disions-nous, comprend les instruments et outils : ils sont fixes, non parce qu'ils ne bougent pas (la locomotive et le bateau à vapeur sont du capital fixe, mais parce qu'ils opèrent le travail sans se transformer. Ils restent debout pour faire un grand nombre de produits, ils sont en quelque sorte la prolongation de la main de l'homme, qui ne se modifie pas avec la matière qu'elle triture. Cette image ne s'applique rigoureusement qu'aux instruments, machines et outils, mais le caractère relativement permanent (sauf usure et accident) ou, plus exactement, la *non-transformation* appartient à tous les objets qu'on doit classer comme capital fixe. Un grand nombre de ces objets en font partie par leur nature (par exemple une usine), d'autres y entrent par leur destination. Ainsi, lorsqu'un cultivateur entretient un troupeau de vaches pour utiliser leur lait, ces animaux constituent un capital fixe ; mais quand il les vend à un boucher, ils deviennent capital circulant, non parce qu'ils changent de main, mais parce qu'on va les abattre pour en faire de la viande, des peaux, etc. Pierre prête 100.000 francs à Paul, qui lui payera 5 0/0. Ce capital est fixe pour Pierre, car il ne se transforme pas pour lui et lui rapporte un revenu ;

mais Paul, selon la nature de ses affaires, en fera peut-être un capital circulant.

Le *capital circulant* est celui qui se transforme ou, du moins qui change fréquemment de main. Les approvisionnements sont consommés pendant la production ; les matières premières sont soumises à des manipulations qui en font des produits fabriqués (le fil devient tissu, le fer devient serrure, l'acier aiguille). La durée des objets n'est pour rien dans la classification, bien qu'ordinairement le capital fixe soit plus durable que le capital circulant, qui se renouvelle sans cesse. Enfin, le capital fixe ne va jamais au consommateur, le capital circulant finit presque toujours par y aboutir.

On a quelquefois assimilé le capital fixe au capital d'établissement ou capital immobilisé, et le capital circulant au fonds d'exploitation ou de roulement ; mais, bien que l'analogie soit grande, il n'y a pas identité. Les fondateurs de l'entreprise peuvent, pour des raisons de comptabilité ou autres, classer tel déboursé dans un compte plutôt que dans l'autre, sans que ce classement soit justifié par les fonctions remplies. La pratique des affaires a des exigences qu'il faut respecter, aussi vaut-il mieux rester fidèle aux termes plus expressifs de *fixe* et *circulant*.

Existe-t-il une proportion normale entre les deux formes de capitaux ? Il est évident qu'on doit répondre affirmativement à cette question. Le capital circulant doit être assez fort pour alimenter convenablement le capital fixe et le contenir en constante activité, sinon il y aura déperdition de forces et, à la moindre crise, la ruine. Si le capital circulant est surabondant, on manque seulement de gagner, ce qui est un moindre mal. Le capital inoccupé est placé à faible intérêt (pour rester disponible) et ne produit aucun bénéfice industriel. En revanche, cette surabondance de fonds liquides donne une assiette plus solide à l'affaire, et permet de profiter de bonnes occasions pour l'achat de matières premières, etc., ce qui est une compensation partielle. Mais s'il y a une proportion normale, il

est difficile, sinon impossible, de l'exprimer en chiffres, car elle subit l'influence des temps et des lieux non moins que celle de la nature de l'industrie (agriculture, mines, textiles, transports, banque, etc., etc.), sans parler du caractère de l'entrepreneur et de bien d'autres choses. On a cependant fait des recherches; on a noté quelques observations, plutôt en vue de la pratique que de la théorie.

C'est ainsi qu'on conseille de réduire le « capital immobilisé » au strict nécessaire, et naturellement d'avoir un large « capital de roulement ». Pour le capital immobilisé, bâtiments, machines, il faut éviter les dépenses de luxe, mais ne pas craindre celles qui rendent les locaux sains et les machines efficaces. La grandeur des locaux dépend de la nature plus ou moins encombrante des produits à fabriquer, et selon le nombre et la dimension des machines, fourneaux, ateliers à installer ou à organiser. Le capital fixe absorbe parfois de bien grosses sommes. — Le capital de roulement se divise, pour l'industriel, en frais généraux, matières premières, salaires; c'est dans les frais généraux que parfois l'écueil se rencontre; ils comprennent, outre les intérêts des capitaux empruntés et l'usure des machines, les dépenses d'administration, où le luxe s'insinue si aisément. La part de la matière première varie avec son prix : 1.000 quintaux de soie valent plus que 1.000 quintaux de coton, de même pour le cuivre et le fer, l'or et l'argent. Le travail peut être simple ou compliqué; il entre tantôt pour une faible, tantôt pour une forte part dans la valeur du produit. Il faut encore tenir compte, pour chaque affaire, de la proximité ou de l'éloignement des débouchés, du mode de vente (à crédit ou au comptant) et de maintes autres circonstances; de sorte qu'on attribuera, pour la même nature d'établissements, à l'un ou l'autre fonds, tantôt 5 0/0 ou même 10 0/0 de plus ou de moins, et bien davantage encore s'il s'agissait d'industries différentes, sans qu'on soit autorisé à taxer ces évaluations d'arbitraires ou d'exagérées.

On voudra peut-être comparer les établissements où domine le capital fixe avec ceux où le capital circulant est prépondérant, afin de dégager une supériorité marquée d'un côté ou de l'autre. Peut-on admettre que le capital fixe présente plus de sécurité et que le capital circulant offre plus de bénéfices? Cette règle, qui n'est pas sans exception, ne nous ferait pas pénétrer profondément dans la matière. Il y a là encore plus d'un problème à résoudre, mais il faut y employer le froid calcul plutôt que la chaude imagination.

Nous avons dit, en commençant ce chapitre, qu'autrefois on ne connaissait que le capital composé d'une somme d'argent destinée à être le fonds d'une affaire, d'une entreprise; cette forme de capital continue d'exister et de produire un revenu. Le propriétaire qui ne le fait pas valoir lui-même perçoit ce revenu sous le nom d'intérêts (Voir le chapitre INTÉRÊT)¹, qui représentent le loyer du capital; l'emprunteur paye volontiers ce loyer, car il tire fructueusement parti de cet argent. Le plus souvent il l'emploie pour acheter des matières premières et des instruments, et pour payer des salaires; il se procure ainsi les trois facteurs de la production, et la somme empruntée devient pour lui un capital directement productif. C'est parce que l'emprunteur en tire un produit qu'il peut payer un loyer au prêteur, et, pour ce dernier, le capital est ainsi indirectement productif (productif par intermédiaire). L'un et l'autre en tirent donc un revenu, qui s'appelle bénéfices pour l'emprunteur-entrepreneur et intérêts pour le capitaliste. Le capital-argent circule sous des formes diverses (crédit, banques, assurances, etc.), mais toutes ont pour but direct ou indirect la production. Peut-être distingue-t-on trop rigoureusement entre la production directe et la production indirecte, cette dernière n'étant qu'un effet de la division du travail. La production directe est plus considérée parce que son action saute aux

¹ S'il le fait valoir lui-même, il en tire le revenu que la nature de l'affaire comporte.

yeux sous la forme de produits tangibles, tandis que les résultats des opérations préparatoires échappent souvent à l'observation. Aussi certains auteurs ont-ils contesté au capital-argent le caractère productif ; ils ont dit (et c'était parfois déjà une concession) que ce capital était seulement « lucratif », qu'il servait à gagner de l'argent, à acquérir un revenu. Il est juste de faire observer que si tous les capitaux prêtés étaient employés productivement, personne n'aurait songé à atténuer le service rendu par l'argent ; mais tant d'emprunts servent à des gaspillages ou à d'autres emplois peu justifiables que la forme numéraire du capital en a souffert dans sa considération scientifique.

Quelques auteurs ont, en effet, conféré au capital productif le rang de capital social, et qualifié le capital lucratif le capital d'acquisition, *Erwerbskapital*) de capital privé ou individuel.

Ils ont dit : La production enrichit le pays, tandis que les capitaux qui donnent simplement un revenu n'augmentent pas sa fortune : l'argent passant de la main d'un citoyen dans celle de l'autre, la somme totale en circulation reste la même. Le fait est superficiellement exact ; mais en y regardant de plus près, on voit que le capital sort d'une main qui ne sait ou peut le faire fructifier directement pour entrer dans une main qui va en tirer parti : le déplacement est donc une opération préparatoire à la production, tout comme le transport de café de Rio-Janeiro au Havre est une opération préparatoire à la consommation. Qu'on distingue théoriquement le capital productif du capital lucratif, passe encore, mais c'est à tort qu'on a choisi les termes social et privé, ou individuel, pour les distinguer, car l'État et mainte société prêtent ou empruntent parfois des capitaux-argents, tout comme des particuliers, et cet argent agit de la même façon, que le propriétaire en soit un être individuel ou un être collectif, un souverain ou un sujet infime. Le langage scientifique devrait éviter de comprendre parmi ses termes

techniques, des mots qui rappellent les opinions spéciales d'une école ou d'une époque¹.

Il convient maintenant d'indiquer en quelques mots comment le capital contribue à la production, qu'il soit mis en œuvre par son propriétaire ou par une autre personne, car, répétons-le, à lui seul le capital, qui est un simple moyen, un instrument, ne produit pas. L'homme seul produit, c'est sa volonté qui met en mouvement les forces ou les matières inertes de la nature en vue d'en obtenir un résultat utile. Seulement le capital contribue à la production de différentes manières, que nous allons indiquer.

1. Le capital comprend les provisions alimentaires et autres qui seules permettent à l'homme de travailler pour l'avenir et d'entreprendre des productions dont il n'aura les résultats que dans un temps plus ou moins éloigné.

2. Ces provisions rendent possible la division du travail (V. le chapitre xvii), qui rend beaucoup plus efficaces les efforts de l'homme, et le met en état de créer des instruments et de produire un superflu qui augmente son aisance.

3. Les forces naturelles dont l'homme s'est emparé s'incarnent dans des instruments qui augmentent la puissance humaine. Dans les temps modernes, la science a énormément étendu ses conquêtes sur la nature, ce qui a multiplié les capitaux et centuplé leur effet utile.

4. La production ayant ainsi été rendue beaucoup plus efficace, un certain nombre d'hommes ont pu échanger le travail manuel contre le travail intellectuel. Il en est résulté un progrès des sciences qui a réagi à son tour sur la production. Du reste, les progrès de la culture intellectuelle ont exercé leur influence sur tous les domaines, même sur la politique, et nous ont assuré un degré de liberté que nos aïeux n'ont pas connu.

Le capital est donc un bienfait, et l'on s'étonne qu'il ait pu être attaqué, même par des socialistes. C'est —

¹ On croit être « très avancé » quand on dit *social*. C'est la mode.

comme nous le montrerons — qu'ils n'attaquent pas le vrai capital, mais un capital imaginaire. Le théoricien le plus influent de cette doctrine définit le capital : *une somme d'argent employée pour faire travailler des ouvriers*. Cette somme d'argent ne devient capital que par cet emploi. Si vous achetez une machine et la faites marcher, c'est un instrument de travail ; si vous chargez des ouvriers de la conduire, elle devient du capital. Au fond, ce n'est pas le capital en lui-même qu'attaquent les socialistes, mais seulement le fait que le capital appartient à d'autres qu'à eux-même, et, pour ne pas dire les choses crûment, ils revendiquent le capital en faveur de l'État ou de la « société ». Nous examinerons de près cette doctrine, et d'autres dans les pages qui suivent.

Nous avons dit que Turgot paraît avoir compris que l'argent n'était pas le seul capital ¹. A peu près à la même époque, Forbonnais (ch. 1 des *Principes écon.*) confond la richesse avec le capital ou plutôt il la définit mal : « On appelle richesse toutes les propriétés qui produisent un revenu à leur possesseur. » Les physiocrates ne semblent prendre le mot capital que dans le sens de somme d'argent. L'abbé Baudeau, par exemple, dit (*Explication du tableau écon.*, édit. Guillaumin, p. 831) : « Acheter un héritage, ci-devant mis en valeur, c'est rembourser, au premier défricheur ou à ses représentants, le capital qu'il aurait dépensé pour cet objet, et à ce titre lui succéder en tous ses droits. » Nous avons cherché en vain le mot dans Quesnay, Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière ; mais il ne faudrait pas en conclure que les fonctions du capital (dans le sens moderne) leur fussent inconnues ; seulement ils les exprimaient par le mot « avances », et distinguaient même les avances permanentes (capital fixe) des avances annuelles (capital circulant), mais nous ne croyons pas devoir nous y arrêter ².

Ad. Smith, en introduisant le mot capital dans la langue scientifique de l'économie politique, a créé de toutes pièces une notion, une conception, ou, comme disent les philosophes, une

¹ Encore n'était-ce pas le numéraire en général qu'on appelait capital de son temps, mais une somme placée à intérêt.

² Voy. par exemple l'abbé Baudeau, *Principes*, p. 823, Dupont de Nemours, etc., édition Guillaumin.

« catégorie » économique ¹. Ses successeurs l'ont expliquée avec plus de précision, mais n'y ont rien ajouté. Le passage en question mérite d'être cité (*Richesse des nations*, livre II, ch. 1^{re}) : « Quand le fonds accumulé qu'un homme possède suffit tout au plus pour le faire subsister pendant quelques jours ou quelques semaines, il est rare qu'il songe à en tirer un revenu. Il le consomme en le ménageant le plus qu'il peut, et tâche de gagner par son travail de quoi le remplacer avant qu'il soit entièrement consommé. Dans ce cas, tout son revenu procède de son travail seulement ; c'est la condition de la majeure partie des ouvriers pauvres dans tous les pays.

« Mais quand un homme possède un fond accumulé (*stock*) suffisant pour le faire vivre des mois et des années, il cherche naturellement à tirer un revenu de la majeure partie de ce fonds, en en réservant seulement pour sa consommation actuelle autant qu'il lui en faut pour le faire subsister jusqu'à ce que son revenu commence à lui rentrer. On peut donc distinguer en deux parties la totalité de ce fonds : celle dont il espère tirer un revenu s'appelle son capital ; l'autre est celle qui fournit immédiatement à sa consommation, et qui consiste : ou bien, en premier lieu, dans cette portion de son fonds accumulé qu'il a originairement réservée pour cela ; ou bien, en second lieu, dans son revenu, de quelque source qu'il provienne, à mesure qu'il lui rentre successivement ; ou bien, en troisième lieu, dans les effets par lui achetés les années précédentes avec l'une ou l'autre de ces choses et qui ne sont pas encore entièrement consommés, tels qu'une provision d'habits, d'ustensiles de ménage et autres effets semblables... » De nos jours, on ne distingue plus du capital que le fonds de consommation (revenu) ; peu importe que les objets de consommation soient durables ou non. Mac Culloch n'aime pas la distinction des biens en capital et fonds de consommation : il veut les embrasser tous par le mot *capital*, mais nous ne nous y arrêterons pas, puisque nous avons réfuté cette opinion.

¹ Je n'ignore pas que les socialistes — et les économistes qu'ils inspirent — déclarent que le capital est une « catégorie historique », c'est-à-dire qu'il n'existe que pendant un temps et doit disparaître ; mais cette opinion est erronée, car les sauvages eux-mêmes ont souvent des capitaux. Du reste, les socialistes ont adopté la définition de K. Marx, d'après laquelle le capital n'est que l'argent avec lequel on paye des salaires ; mais même ainsi entendu le capital a existé dans tous les pays civilisés.

V. plus haut (page 327) la section catégorie.

Ad. Smith divise ensuite le capital, selon son emploi, en capital fixe et en capital circulant et explique l'un et l'autre en indiquant comment chacun d'eux est composé. Il range parmi le capital fixe : 1° les machines et instruments ; 2° les maisons de rapport, les magasins, ateliers, fermes, etc., ce sont des instruments de production (les maisons habitées par leur propriétaire sont exclues, comme objets de consommation) ; 3° les améliorations des terres ; 4° les talents acquis par les habitants. Sur ce n° 4, les opinions se sont divisées, la majorité des économistes peut-être admettent le capital immatériel, c'est une idée très séduisante, mais, après y avoir longuement réfléchi, j'ai dû la rejeter. Pour moi, le talent fait partie de l'homme comme de bons yeux ou une ouïe fine ; l'homme bien doué a des instruments plus efficaces.

Parmi les capitaux circulant, il classe : 1° l'argent, « par le moyen duquel les trois autres circulent et se distribuent à ceux qui en font usage » ; 2° le fonds de vivres chez les bouchers et autres marchands ; 3° les matières destinées à l'habillement, à l'ameublement, à la construction, qui se trouvent chez les producteurs ou marchands et y sont mises en vente ; 4° les objets fabriqués, qui sont exposés dans les boutiques et magasins ; cette subdivision laisse à désirer, car les n°s 2, 3 et 4 sont des marchandises plus ou moins avancées en fabrication ; à la rigueur un seul mot, *marchandises*, les embrasse. Nous aurions compris une distinction entre matières premières et produits fabriqués, mais les matières premières de B, ne sont-ce pas les produits fabriqués ou marchandises de A ?

Ricardo (*Principes*, p. 60-61) semble distinguer le capital du fonds de consommation. « Le capital, dit-il, est cette partie de la richesse d'une nation qui est employée à la production. Il se compose des matières alimentaires, des vêtements, des instruments et ustensiles, des machines, des matières premières, etc., nécessaires pour rendre le travail productif », mais il ne parle pas de l'autre « partie des richesses », ce qui est certainement une fâcheuse lacune. Il distingue mal aussi entre le capital fixe et le capital circulant (p. 18) : « Suivant que le capital disparaît rapidement et exige un renouvellement perpétuel, ou qu'il se consomme lentement, on le divise en deux catégories, qui sont : le capital fixe et le capital circulant. » Ricardo, qui aime tant la précision scientifique, semble avoir lu trop rapidement les passages correspondants du livre d'Ad. Smith.

Malthus, dans ses *Définitions*, dit : n° 15. « Capital » : Cette portion des biens que l'on conserve ou que l'on consacre, en vue d'un profit, à la production ou à la distribution de la richesse (la distribution s'applique sans doute au commerce et aux transports). -- 16. « Capital fixe » : Cette portion des biens employés productivement qui donne des profits au possesseur tout en restant entre ses mains. — 17. « Capital circulant » : Cette portion des biens employés productivement qui ne donne des profits qu'au moment où le possesseur s'en dessaisit. Ces définitions sont bien supérieures à celles de Ricardo.

Senior (N.-W.) était un homme de beaucoup d'esprit, il a cherché à en mettre jusque dans la science, où la sèche raison est pourtant préférable ; nous l'avons pensé de nouveau en relisant ses *Principes fondamentaux de l'Écon. pol.*, traduits par Arrivabene (Paris, Billaud, 1835). Voici un de ses traits d'esprit (p. 309) : « Le mot capital a été défini de tant de manières, qu'on peut douter qu'il ait une signification généralement admise. Je crois cependant que, selon le sens populaire et celui que les économistes mêmes lui donnent, *lorsqu'ils ne se rappellent pas leurs définitions*, ce mot signifie un objet de richesse, le résultat du travail humain employé à la production ou à la distribution d'autres richesses. » Les mots soulignés ne peuvent s'appliquer qu'à Ricardo et à Mac Culloch ¹, et ils sont d'autant plus piquants que Senior trouve le mot capital « considéré comme instrument de production » insuffisant et le remplace par *abstinence* (p. 311) : « S'abstenir de la jouissance immédiate de certaines choses, afin d'obtenir un résultat éloigné. » Nous ne nous arrêterons pas à discuter cet auteur, qui n'a pas contribué à faire marcher la science.

J.-B. Say, qui brille pourtant par la clarté, n'a pas fait non plus progresser la notion du capital, tout au contraire, et parfois on peut se demander s'il en avait lui-même une idée bien nette. Il ne l'a défini *ex professo* ni dans son *Cours*, ni dans son *Traité*, il l'a plutôt expliqué, décrit. Dans son *Catéchisme*, à la question : « Qu'est-ce qu'un capital ? » il répond : « C'est une somme de valeurs acquises d'avance. » C'est cette réponse que nous devons considérer comme sa définition ; le *Cours* et le *Traité* ne font d'ailleurs que développer cette proposition. Le capital est une avance qu'il faut posséder, cela est exact, mais

¹ Voir la définition de Mac Culloch, *Principles of Pol. econ.*, p. 100.

les mots « somme de valeurs » devaient-ils venir sous la plume du publiciste qui, à cent endroits différents, s'élève contre l'erreur qui ne voit dans le capital qu'une *somme d'argent* ? Nous allons voir que le mot *valeur* est déplacé ici par plusieurs raisons.

D'abord, J.-B. Say se sert de trois mots : richesse, valeur, capital, pour une même chose, ce qui est assurément un défaut. Au chapitre I du livre I, Say définit la richesse, des biens « qui ont une valeur qui leur est propre et qui sont devenus la propriété exclusive de leurs possesseurs ». Ici, nous voyons que la richesse est la somme des valeurs ; nous allons voir maintenant que dans le capital ce n'est que la valeur qui compte. Le chapitre III du même livre (du *Traité*) commence ainsi : « En continuant à observer les procédés de l'industrie (du travail), on ne tarde pas à s'apercevoir que seule, abandonnée à elle-même, elle ne suffit point pour créer de la valeur aux choses. Il faut, de plus, que l'homme industrieux possède des produits déjà existants, sans lesquels son industrie quelque habile qu'on la suppose, demeurerait dans l'inaction. » L'auteur énumère ensuite ces choses : 1^o outils et instruments ; 2^o provision du travailleur ; 3^o « les matières brutes que son industrie doit transformer. » Il termine son énumération par ces mots : « La valeur de toutes ces choses compose ce qu'on appelle un *capital productif* ». La valeur ? Est-ce avec la *valeur* de votre couteau que vous coupez votre pain ? Nous avons toujours pensé que la valeur était une abstraction ; pour J.-B. Say, un *produit* et une valeur semblent des choses identiques.

Ce qui doit surprendre, c'est que « l'industrie... ne suffit pas pour créer de la valeur. » Comment mettre ce passage d'accord avec le commencement du chapitre VIII, où nous lisons : « J'appelle *travail* l'action suivie à laquelle on se livre pour exécuter une des opérations de l'industrie, ou seulement une partie de ces opérations. Quelle que soit celle de ces opérations à laquelle le travail s'applique, il est productif... » Chap. II, en note (p. 59), dans sa polémique contre Mercier de la Rivière, il dit : « Mais, de ce que la main-d'œuvre produit une valeur quand elle a un résultat utile, il ne s'ensuit pas qu'elle produise une valeur quand elle a un résultat inutile ou nuisible. Tout travail n'est pas productif ; il ne l'est que lorsqu'il ajoute une valeur réelle à une chose quelconque. » C'est très bien, mais quand Ad. Smith dit que toutes les valeurs produites représentent un travail récent ou ancien de l'homme, il s'agit évidemment d'un

travail *utile* ; comment donc Say peut-il le blâmer dans son chapitre iv (p. 71) ? Ajoutons que dans son chapitre x (p. 107) il s'exprime lui-même tout à fait dans l'esprit d'Ad. Smith.

Voici le passage : « La valeur capitale ¹ employée à une production n'est jamais qu'une avance destinée à payer des services productifs, et que rembourse la valeur du produit qui en résulte. Un mineur tire du minerai du sein de la terre ; un fondeur le lui paye. Voilà sa production terminée et soldée par une avance prise sur le capital du fondeur. Celui-ci fond le minerai, l'affine, et en fait de l'acier qu'un coutelier lui achète. Le prix de cet acier rembourse au fondeur l'avance qu'il avait faite en achetant la matière, de même que l'avance des frais de la nouvelle façon qu'il y a ajoutée. A son tour, le coutelier fabrique des rasoirs avec cet acier, et le prix qu'il en tire lui rembourse ses avances et lui paye la nouvelle valeur qu'il a ajoutée au prix. On voit que la valeur des rasoirs a suffi pour rembourser tous les capitaux employés à leur production, et payer cette production elle-même... » Les objections que Say fait à Ad. Smith n'auraient de sens que si ce dernier parlait d'un travail qui ne s'applique à aucune matière ; mais Smith ne nie pas que le travail s'applique à la matière, par conséquent, la première étant du capital, l'illustre Écossais reconnaît que le travail a besoin du concours de ce dernier : l'objection de Say n'est donc pas fondée.

J.-B. Say déclare à diverses reprises que les capitaux ne comprennent que des objets matériels (*Cours*, I, p. 134 ; *Traité*, p. 386) ; quand il parle des talents, il dit seulement (*Cours*, p. 135) qu'on *peut les considérer* comme un capital immatériel, et pourtant il admet les « produits immatériels » (*Traité*, p. 124 ; *Cours*, p. 87), le mot « utilité immatérielle », dont il se sert aussi, vaut mieux, il répond plus exactement au mot « services » employé par Bastiat. Les capitaux immatériels ne peuvent être admis que comme métaphore (« mon savoir est mon capital »), mais les traités scientifiques doivent éviter les métaphores ². Nous aimons encore moins l'abus du mot consommation, qui ne remplace pas bien le mot transformation. Le fil dont on fait des tissus n'est pas consommé, mais transformé

¹ C'est toujours la réminiscence de la somme d'argent employée qui revient à J.-B. Say ; c'est simplement capital qu'il aurait dû dire.

² Tome I^{er}, p. 152 du *Cours*, Say dit : « le capital appelé *homme*. »

(*Cours*, I, p. 126). Un peu plus loin (p. 128), le travail agricole cité par l'auteur montre clairement que le mot consommé n'est pas toujours à sa place : il parle d'un fonds capital transformé en chevaux, en vaches, en instruments, etc.

Nous avons dit que J.-B. Say ne distingue pas nettement entre les richesses et le capital ; il les divise, en effet, en : 1° capitaux fixes ou engagés ; 2° capitaux circulants ; 3° « capitaux productifs d'utilité ou d'agrément. » Ne parlons pas des deux premiers, dont le sens est clair, mais le troisième fonds ne l'est pas, il comprend des consommations — qui ne sont pas des capitaux — et les produits immatériels que Say n'a pas toujours compris parmi les matériaux. Il parle aussi de capitaux « improductifs » (*Cours*, I, p. 143), où il devrait dire capitaux inoccupés, oisifs ; des objets qui ne *peuvent* pas contribuer à la production, qui sont vraiment improductifs, ne sont pas des capitaux.

Le reproche le plus grave que nous ayons à lui faire est le rapport qu'il établit entre les agents naturels et les capitaux. Il distingue avec raison entre les agents naturels libres et les agents naturels appropriés. Le produit des premiers nous est offert gratis (et même pas toujours), le produit des agents naturels appropriés n'est jamais gratuit. « Dans le travail des machines, dit Say (*Traité*, p. 69), par le moyen desquelles l'homme ajoute tant à sa puissance, une partie du produit obtenu est due à la valeur capitale de la machine, et une autre partie à l'action des forces de la nature. » Eh bien, ôtons la machine, où est la force de la vapeur et que peut-elle faire ? Cette force n'existait qu'à l'état latent — abstrait même — c'est la machine qui lui donne de la réalité ; pour l'économiste, la machine a tout fait ; c'est au physicien à parler de l'élasticité de la vapeur, de la dureté du fer ; au mécanicien de faire la part du levier ; mais l'économiste dira : Les locomotives ne traineront pas de wagons lourdement chargés, si le capitaliste ne fournit pas les matériaux bruts et les salaires nécessaires pour établir des chemins de fer et le reste. La machine est purement et simplement du capital. Nous avons dit plus haut que même les agents naturels non appropriés (libres) ne rendent pas toujours leurs services gratuitement, c'est-à-dire sans nous forcer à faire une dépense. Voyez la mer, elle n'est certes pas appropriée, elle facilite nos transports..., mais seulement, et c'est là la dépense qu'elle nous force de faire, quand nous avons des navires, des ports, des phares et tout ce qui s'ensuit.

Say ne peut pas s'empêcher d'attribuer à la nature, « non seulement une valeur d'utilité..., mais une valeur échangeable » (*Traité*, I, chap. iv, en note, p. 69). Nous pouvons être reconnaissants à la nature de ce qu'elle a fait spontanément et toute seule; mais quand l'homme l'a forcée de travailler, elle ne s'est pas montrée bienveillante. Si l'homme s'est emparé d'une de ses forces, c'est lui qui est le maître et l'agent actif; c'est à lui que le profit est dû, et il pourra se le faire payer, tant que la concurrence n'interviendra pas.

Courcelle-Seneuil distingue à contre-cœur le capital des richesses (*Traité*, I, p. 48). « mais le capital ne désigne ces objets que dans une acception plus étroite..., un capital est une somme de richesses existantes, œuvre d'un travail antérieur, destinées à la satisfaction des besoins présents et futurs. » Les mots : « œuvre d'un travail antérieur » sont superflus, toutes les richesses étant l'œuvre d'un travail antérieur. Cet auteur s'attache plutôt à étudier le travail comme agent de production, et non sans succès.

Nous en dirons autant de Ch. Dunoyer (*La liberté du travail*). bien qu'il ramène, avec plus de vigueur encore que Courcelle-Seneuil, toute la production au travail humain, en faisant abstraction de la nature et des capitaux. Mais si l'homme consommait ses produits au fur et à mesure de leur achèvement, sans prévoyance ou sans former de capitaux, il resterait éternellement sauvage, comme les animaux. Sous le rapport du travail, il ne se distingue de ces derniers que parce qu'il a su créer des instruments. Outre ses facultés intellectuelles et ses forces physiques, il dispose ainsi de collaborateurs animés ou inanimés qui sont en dehors de lui, et augmentent considérablement sa puissance... et son bien-être, qui le font même progresser en intelligence, en savoir et en moralité. C'est en effet parce que les instruments et les provisions, son capital, ont rendu son travail plus efficace, qu'il a trouvé des loisirs pour étudier le monde qui l'entoure, et pour parvenir à assujettir la nature dans une assez forte mesure.

Parmi les auteurs français qui distinguent les capitaux des richesses en général et en font des *moyens de production*, nous nommerons, sans prétendre être complet, Bastiat, Rossi, Cherbuliez, A. Clément, J. Garnier, G. de Molinari, Dameth, L. Walras, Baudrillart, Levasseur, P. Cauwès, Gide, Leroy-Beaulieu, le Nouv. Dict. d'Économie politique, 1891. Dans le *Dic-*

tionnaire de l'Économie politique de 1852 (I, p. 275), Ch. Coquelin, attaquant la définition de Rossi, dit : « Mais, enfin, en refusant d'appliquer la dénomination de capital à l'ensemble des valeurs accumulées, M. Rossi a-t-il du moins un autre mot à mettre à la place ? Non. Dans son vocabulaire, tout cet amas de richesses antérieurement acquises n'a pas d'appellation spéciale... » Coquelin n'a donc pas vu le mot RICHESSES, qui est presque généralement reçu pour désigner l'ensemble des biens économiques, pour qu'il s'empare du mot *capital* auquel l'immense majorité des hommes a donné l'acception d'instrument de travail, de fonds qui rapporte un revenu ! A-t-il donc oublié que le capital et le revenu font ensemble les richesses, ou ne distingue-t-il pas entre le capital et le revenu ? Il est encore deux ou trois autres économistes français qui n'ont pas pu se décider à donner au mot capital sa vraie signification. Jourdan parle, chap. XVIII de son *Cours*, d'un capital de jouissance et d'un capital de production qui surprend le lecteur qui vient de parcourir le chapitre XVII. M. Yves Guyot considère toute utilité comme un capital, même une opération chirurgicale ¹. C'est pousser trop loin l'esprit de généralisation.

En somme, c'est la destination qui différencie le capital des autres parties du fonds général des richesses, ou de l'ensemble des biens économiques, et il est nécessaire sous tous les rapports d'employer un mot spécial pour cette partie des richesses qui sert à la production, car cette dernière forme une des grandes branches de l'économie, et elle a besoin d'une nomenclature à elle.

On est assez d'accord sur les éléments du capital, provisions, instruments, matières premières ; ce qui différencie les auteurs, ce sont les développements particuliers à chacun d'eux, mais qui n'ont pas tous, il est vrai, la même valeur. Pour entrer dans quelques détails, prenons seulement l'*Essai* d'Ambroise Clément. La production s'opère par les facultés industrielles de l'homme et à l'aide de *capitaux* ou agents de production. Le capital de la société se compose, selon A. Clément (I. p. 199) :

1° Des fonds de terre affectés aux productions de l'agriculture, avec toutes les améliorations que le travail y a ajoutées : défrichements, irrigations, bâtiments, machines, semences, fourrages, bétail ;

¹ *La science économique* (Paris, Reinwald, 1881, p. 78).

2° Des fabriques, usines, ateliers, chantiers, avec leur immense outillage, leurs matières premières et leurs produits fabriqués ;

3° Des entrepôts, magasins, et leurs approvisionnements et marchandises, des routes, ponts, canaux, chemins de fer et instruments de transport ;

4° Des mines et carrières et tout leur matériel d'exploitation, des engins de pêche et de chasse ;

5° Enfin, des capitaux employés aux travaux qui s'exercent directement sur l'homme lui-même, ou sur ses facultés ; le matériel des cultes religieux, des établissements d'instruction, de santé, des fondations scientifiques, littéraires, théâtre, et celui de tous les services gouvernementaux « véritablement utiles et productifs ».

A. Clément groupe ici les capitaux par grandes industries, et l'on aura remarqué qu'il énumère la terre *cultivée*¹ parmi les capitaux : c'est qu'on ne peut séparer les forces naturelles des capitaux qu'on a enfouis dans le sol. Le même auteur veut absolument exclure le numéraire des capitaux, mais c'est aller trop loin ; il ne suffit pas de prouver qu'il y a une profonde différence entre la monnaie et les autres capitaux, mais il y a aussi une grande différence entre une vache et un marteau, un bateau à vapeur et un théâtre, ou une grammaire servant à l'enseignement. Citons encore ce passage : « Quelques économistes, et notamment Ch. Dunoyer, ont pensé qu'il n'y avait pas lieu de distinguer les capitaux de la masse des richesses acquises. Les objets valables, *actuellement* appliqués aux consommations personnelles, leur ont paru faire partie du capital, tout aussi bien que ceux encore en préparation ou en circulation, lesquels d'ailleurs sont réservés à la destination finale. Nous ne saurions partager cet avis ; il nous paraît y avoir, au point de vue social, autant de raisons pour distinguer les capitaux du fonds définitivement livré aux consommations personnelles, qu'il y a, pour les particuliers, à ne pas confondre leurs revenus avec les sources d'où ils les tirent. »

Les auteurs français sont généralement d'accord sur la division des capitaux en fixes et circulants, M. Cauwès, comme

¹ Certains auteurs ne songent pas à distinguer un sol vierge de toute culture d'une terre labourée, ensemencée, fumée, irriguée. Le sol en friche et non approprié n'est pas plus un capital que la mer ou le soleil, il peut seulement le devenir.

certains auteurs allemands, a fait en outre une distinction entre le « capital au point de vue national » et le « capital au point de vue de l'économie privée », qui n'est pas heureuse. Elle ne sert au fond que pour pouvoir subdiviser le capital privé en capital de production et capital de spéculation ou de profit. Ce capital de production est le même au point de vue national et au point de vue privé ; mais le capital de profit ou de spéculation est spécial à l'industrie privée, car le possesseur peut en faire l'usage qu'il veut ¹. « C'est donc par rapport à la distribution (?) des richesses que la distinction est établie. Supposons, pour bien faire comprendre ceci, qu'un cultivateur récolte 100 hectolitres de blé, sur lesquels 20 servent aux semailles et 80 sont destinés à être vendus ; les 20 hectolitres de blé ensemencés sont un capital de production ; les 80 autres hectolitres sont un capital au point de vue de l'échange auquel ils sont destinés, c'est ce qu'on peut appeler un capital de profit ou de spéculation. » Eh bien, M. Cauwès se trompe, il y a là des opérations différentes, mais non des capitaux distincts. Pour l'argent que le cultivateur recevra en vendant les 80 hectolitres, il achètera de l'engrais, des chevaux, une charrue, tout cela sera destiné à la production comme la semence qui se *transforme* dans le sein de la terre, sans parler de la partie de cet argent avec lequel il achètera le pain, la viande, le vin servant à la nourriture de la famille. L'alinéa suivant (p. 179, n° 183) semble faire une certaine confusion entre le fonds de jouissance et le capital de profit. Le costume d'un acteur n'est (pour lui) jamais fonds de jouissance, mais toujours un *capital*.

Citons encore *La science économique* de M. Yves Guyot (Paris 1881). L'auteur, qui n'a pas su voir la différence qui existe entre le capital et le fonds de consommation, a très bien distingué le capital fixe du capital circulant (p. 82 et 84). Il a seulement le défaut de trop affectionner les formules abstraites. Il a parfaitement raison de soutenir que lorsqu'on parvient à réduire la quantité de charbon nécessaire pour entretenir en activité une machine à vapeur, on a fait un progrès ; ou que l'homme préhistorique aurait eu besoin de cent ou mille fois plus de temps que l'un de nous pour obtenir tel produit, qu'il lui

¹ M. Cauwès pense à ce que les allemands appellent acquisition (acquérir, gagner de l'argent). On peut gagner de l'argent, avec un capital sans faire de la production proprement dite. On appelle ces capitaux « capitaux lucratifs » (Voy. *ante*, p. 435).

aurait, par conséquent, fallu, pour accomplir l'œuvre, cent ou mille fois plus d'aliments ¹. Mais convenait-il de formuler ainsi cette vérité : « La consommation des capitaux circulants est en raison inverse de la puissance de l'outil » (p. 89) ou « le progrès industriel consiste à obtenir le rapport inverse maximum entre la consommation des capitaux circulants et le rendement des capitaux fixes », ce qui, dans beaucoup de cas, se réduit au vulgaire précepte de réduire les frais de production en rendant les instruments plus efficaces.

Le mal serait assez petit, si l'auteur ne faisait de ces formules le point de départ de déductions à perte de vue. Il commence ainsi le chapitre iv du livre III (p. 145) : « J'ai dit que la valeur des capitaux fixes est en raison directe de l'abondance des capitaux circulants ², et que la valeur des capitaux circulants est en raison inverse de la puissance des capitaux fixes. » Il continue (chap. iv) : « Je viens de démontrer la justesse de cette loi, en ce qui concerne la monnaie ; je vais maintenant en montrer la justesse en ce qui concerne les autres capitaux. » Examinons : « La valeur des capitaux fixes est en raison directe de l'abondance des capitaux circulants. » Quand les capitaux circulants consistent en monnaies, comme dans le chapitre précédent (chap. iii), cette proposition est-elle acceptable ? Voici, par exemple, une machine de 100 chevaux ; quand la monnaie est rare, la machine vaut 50.000 francs ; si la monnaie devient très abondante, le prix s'élèvera peut-être jusqu'à 100.000 francs. La valeur serait donc ici, non en raison directe, mais en raison inverse de l'abondance. Et si, au lieu de monnaies, vous aviez des produits ? Distinguons deux sortes de produits : 1^o les matières premières et 2^o les produits fabriqués. Voici une matière première, le coton. Si le coton est rare et si beaucoup de machines à filer restent inoccupées, le prix de ces machines peut baisser ; si le coton est abondant, il peut manquer des machines, et le prix des machines s'élèvera. Est-ce là que l'auteur veut dire ? Non, car il met « la valeur ». Or, la valeur du coton abondant baisse, et la valeur des machines rares s'élève. L'auteur voudrait-il dire que, dans les pays où le coton est abondant, les usines à fer sont chères ?

¹ Voy. plus loin la théorie de M. de Bœhm-Bawerk.

² Malthus, *Principes d'écon. pol.*, trad. M. Monjean (Paris, Guillaumin), p. 210, dit : « L'usage du capital fixe favorise l'abondance du capital circulant ; et toutes les fois qu'on peut étendre proportionnellement le marché des produits, il accroit à la fois le capital et le revenu d'un pays. »

Il n'est pas défendu de le penser, car voici comment l'auteur doit avoir raisonné : voici un pays où circulent beaucoup de produits ; pour qu'il y ait beaucoup de produits, il faut qu'on y trouve, ou de nombreuses machines ou des machines bien puissantes : l'un fait supposer l'autre. Quand je vois un tas de 100.000 hectolitres de blé, je suppose le nombre d'hectares qu'il a fallu pour les produire, et quand, au printemps, je me promène dans de vastes champs emblavés, je suppose le nombre d'hectolitres de blé qu'on pourra y récolter. Cette comparaison entre la puissance de l'instrument et la quantité des produits est banale.

On ne doit cependant pas oublier que l'abstraction « capitaux circulants » comprend en réalité de la soie et du fer, des pommes de terre et du drap, des montres et des livres et mille autres choses, y compris le numéraire, et, selon l'auteur, ces mille et quelques produits si différents se meuvent avec ensemble. Tout au contraire. D'abord, chaque produit ou plutôt chaque capital circulant ne reste en rapport qu'avec *son* capital fixe et non avec tous les capitaux fixes à la fois (comme le laconisme de la proposition le laisse supposer) ; puis *in concreto* toutes autres choses égales d'ailleurs, le rapport entre les deux capitaux est influencé par la valeur de la matière première. La même machine peut quelquefois tisser la soie et le coton : ici le capital circulant mis en œuvre par le capital fixe vaut, dans le premier cas, 100.000 francs, dans le second, peut-être 4 à 5.000 francs. On trouverait encore beaucoup d'autres objections en prenant des faits réels, comme on en rencontre tous les jours. Nous allons maintenant consacrer quelques lignes aux exemples cités par M. Yves Guyot.

Les chiffres qu'il nous présentent ne s'accordent pas avec ses théories (Voy. les chap. III et IV). Admettons, pour abrégé, que tous ces chiffres soient bons, ils devraient montrer qu'en effet la valeur des diverses sortes de capitaux s'accroît (ou diminue) en même temps ; mais il n'en est pas ainsi. Chaque produit suit sa voie, l'un est en hausse quand l'autre est en baisse, ou l'un s'élève très lentement quand l'autre progresse rapidement ; l'auteur s'en aperçoit bien, il s'applique donc à justifier les infractions à sa règle. Il explique que dans tel cas la règle a été vaincue par une cause, et dans tel cas par une autre cause. Mais la contradiction entre la pratique et la théorie ne le touche pas, car « l'exception confirme la règle ». Je n'admets pas des

lois si riches en exceptions, et d'autant moins qu'elles ont été formulées d'une manière plus abstraite. L'abstraction ne se justifie que si elle plane au-dessus de toutes les exceptions. L'auteur, appréciant (p. 439) une proposition de M. Levasseur, qui dit que pour savoir si l'or a haussé (ou baissé), il faut comparer la valeur de ce métal avec celle de toutes ou presque toutes les marchandises, s'exprime ainsi : « Pour que cette théorie eût une apparence de justesse, *il faudrait que tous les capitaux¹, les fixes et les circulants, les terres et le blé, éprouvassent une hausse uniforme.* » Pourquoi cette « hausse uniforme » serait-elle nécessaire pour confirmer la proposition de M. Levasseur et superflue pour la proposition bien plus abstraite de M. Yves Guyot ? Il nous semble que ce dernier s'attache trop à des causes uniques ; dans la réalité, ces causes toutes-puissantes sont rares, les causes vont plutôt par groupes nullement homogènes, elles se contrecarrent volontiers et leurs effets se présentent comme des phénomènes complexes.

Parmi les économistes anglais et américains plus modernes, J.-St. Mill, dans ses *Principles* (liv. I, chap. iv), définit le capital cette partie de la richesse qui est destinée à la production. Fawcett (*Manuel*, II), Jevons, MM. Amasa Walker et Francis Walker, Laughlin, comme autrefois Ad. Smith, Ricardo (Voy. plus haut), Malthus (*Écon. pol.*, traduction, édit. Guillaumin, p. 235) et Senior (traduction, p. 313), même Macleod et Carey et jusqu'à Henry George, sont de cet avis. Mill constate ensuite que « *Industry is limited by capital* », idée qui a beaucoup d'affinité avec celle du « fonds des salaires » que nous retrouverons ailleurs. Il est incontestable que si vous voulez établir une filature de coton, une usine à fer, un bateau à vapeur, une imprimerie, etc., il faut un capital pour organiser et faire marcher l'industrie. Par conséquent, l'extension du travail dépend, en grande partie, de la multiplication du capital.

Mill (chap. VI) définit très bien le capital fixe, mais il ne comprend dans le capital circulant que les salaires et les matières premières et, non les produits fabriqués, et ces derniers l'embarrassent fort, ce qui est bien étonnant. Comment n'a-t-il pas vu que les matières premières n'ont pas complètement « circulé » avant d'avoir été transformées en produits fabriqués et vendus (circuler veut dire changer de main). La vente du pro-

¹ M. Levasseur a pourtant dit : « ou presque toutes les marchandises. »

duit ou plutôt l'acquisition par le consommateur termine la vie économique de la matière première, elle en ferme le cycle, complète l'évolution.

Nous avons compté ci-dessus Jevons parmi ceux qui considèrent le capital comme une partie de la richesse, et c'était notre droit, car, dans sa *Theory of political Economy* (2^e éd.), p. 242, nous lisons : « We are told, WITH PERFECT TRUTH, that capital consists of wealth employed to facilitate production. » Quand nous avons une définition tout à fait exacte : *with perfect truth*, nous pouvons nous en contenter, mais Jevons ne s'en contente point. C'est qu'il a un dada, il lui faut des calculs mathématiques et des figures géométriques et, pour y arriver, il constate que chaque économiste veut avoir sa définition à soi, dùt-elle être mal pensée, comme celle de Mac Culloch, ou mal rédigée, comme celle de Fawcett ; il lui est donc permis d'avoir la sienne. La voici (p. 242 et 248) : « La notion du capital prend un nouveau degré de simplicité ¹, dès que nous reconnaissons que ce qu'on a appelé une partie est réellement le tout. Le capital, selon moi (*as I regard it*), consiste seulement dans l'ensemble des biens (ou objets) nécessaires pour entretenir des travailleurs quelconques engagés dans une œuvre. Le principal élément du capital est une provision d'aliments ; mais le nécessaire en vêtements, meubles et autres objets d'usage journalier, sont également des parties intégrantes du capital. Les moyens de subsistance courants constituent le capital dans sa forme libre ou non engagée (*free or uninvested form*). La seule et dominante fonction du capital est de mettre le travailleur en état d'attendre le résultat d'un travail de longue durée, de pouvoir laisser un intervalle entre le commencement et la fin d'une entreprise. » Nous y voici arrivé : le capital, c'est du temps.

Vous croyez peut-être que dans sa joie de savoir quelle lettre il devra employer dans ses calculs algébriques (le T), Jevons aura oublié les grands services que les instruments et machines rendent dans la production ; non, il ne les a pas oubliés, mais il n'élève pas les machines au rang de capital, il se borne à dire que le capital nous permet de construire au préalable les machines qui nous sont nécessaires pour accomplir notre œuvre. Les machines, c'est donc encore du temps. Vous vou-

¹ Ce n'est pas la simplicité qui est le premier mérite d'une définition ou d'une proposition scientifique, mais la vérité ou l'exactitude ; seulement Jevons a besoin de simplicité pour ses calculs.

lez labourer votre champ, faites d'abord une charrue ¹. Nous renvoyons à l'ouvrage pour les calculs : nous ferons seulement remarquer que le temps n'est pas tout, que l'intelligence et l'habileté (le travail qualifié) sont pour le moins du temps qualifié, c'est-à-dire du temps et autre chose. Jevons ne semble pas se faire une idée nette de la différence qu'il y a entre le capital fixe et le capital circulant ; cependant, il consent à distinguer entre le capital libre et le capital engagé. Le capital libre est représenté par les salaires (ou par ce qu'on peut acheter avec les salaires), probablement *non encore payés* ou dépensés : une fois que les salaires ont été dépensés, ils se sont transformés en usines, en machines, en bateaux, etc., et forment alors le capital engagé. L'auteur ne le dit pas clairement ; mais cela résulte de son exposé. En fait, Jevons appelle *libre* le capital que d'autres nomment circulant, et engagé (*invested*), celui que d'autres trouvent fixé ; mais il affecte de tout considérer comme des salaires ; une maison est du salaire figé, cristallisé, pétrifié, ce qui est une très subtile et très stérile abstraction. Et pourtant Jevons dit, p. 264 : « Much clearness would result from making the language of Economics more nearly coincident with that of commerce. » Sont-ce les mathématiques qui l'empêchent de voir qu'il pêche plus fortement contre ce précepte que ceux contre lesquels il lance ses critiques ?

M. Macleod n'étudie le capital que dans son dictionnaire. Il lui consacre un article très étendu, digne d'être lu, bien que tout ne soit pas incontestable. Sa définition semble être (p. 332) : « Capital is an economical element devoted to the purpose of profit », ce qui diffère très peu d'une définition ainsi formulée et déjà connue : tout ce qui porte un revenu est un capital. Les mots « economical element » veulent dire simplement « wealth » (richesse). Ce qui est particulier à M. Macleod, c'est qu'il ne limite pas le capital aux produits du travail économisés. Si la nature vous offre gratuitement un instrument de production, quoique cet instrument ne soit pas un produit de votre travail, il n'en fait pas moins partie de votre capital. Il s'appuie (p. 331) sur Whateley, *Lectures on Political Economy* (p. 166), qui rejette des définitions tout ce qui n'est pas essentiel ; or, si le capital se compose en fait (*it so happens*) en majeure partie de

¹ Nous verrons plus loin la théorie de M. de Böhm-Bawerk, qui a quelque parenté avec celle de Jevons, mais qui est à la fois plus profonde et plus étendue

produits humains, c'est une circonstance accidentelle, due aux progrès de l'humanité ; à nos sauvages ancêtres, c'est la nature qui a fourni bénévolement les premiers instruments. S'il en est ainsi, pourquoi veut-il, avec J.-St. Mill, que le capital se compose d'objets échangeables ? Non point par de bonnes raisons, car M. Macleod ne montra pas que l'échangeabilité favorise la production, mais par suite de cette « circonstance accidentelle » qu'il définit l'économie politique par « la science des richesses ». — Les circonstances accidentelles ont influencé les définitions de bien des auteurs.

M. Henry Sidgwick, *The Principles of Pol. Economy* (2^e éd., Londres, Macmillan et C^o 1887), est, comme moi, un de ceux qui veulent conserver ce qu'il y a de bon dans la doctrine de nos prédécesseurs, tout en adoptant les améliorations que nos contemporains peuvent proposer. En parlant du capital, p. 118 et suiv., M. Sidgwick distingue entre le capital qui apporte une rente, qui est « lucratif » et celui qui sert à la production, et il reproche à Ricardo et J. Mill de n'avoir parlé que de ce dernier. Il considère le premier comme un capital *dans le sens privé* (ou individuel) et l'autre comme un capital *dans le sens social*, parce que les intérêts du capital ne profitent qu'au possesseur, tandis que la production, qui augmente le nombre des biens, enrichit la société. Cette distinction est-elle bien utile, on pourrait objecter que même le capitaliste qui tire ses intérêts de l'étranger et les consomme dans le pays, y stimule la production et rend service à d'autres encore qu'à lui-même. Mentionnons en passant l'opinion de M. Sidgwick que le sol productif, la terre, devrait être comprise parmi les capitaux. Plusieurs économistes sont de cet avis, mais la terre est aussi agent naturel, elle peut être considérée à un double point de vue.

M. A. Marshall distingue également le capital individuel du capital social, mais avec *moins* de netteté, on croirait qu'il se sent gêné par les innovations, le plus souvent sans utilité, qu'il croit devoir emprunter aux Allemands. On lit p. 131 en note : of course, there is a fringe of *debatable ground* at the margin of each définition ; et p. 133, though it may sometimes require *a little trouble* to discern the unity in substance that underlies the differences in the words which are used by different schools of economists. En lisant le chapitre CAPITAL dans son livre, on sent parfaitement cet effet « du little trouble » que l'auteur a ressenti. Ainsi, il sait bien que le « capital individuel » est ce que les Allemands

appellent *Erwerbsmittel* (moyen d'acquérir) ; seulement il ne voit pas là le capital-argent du banquier, mais (p. 127, édit. 1890) des machines, de la matière première, des provisions, etc., ce que d'autres appellent avec plus de raison le capital de production. M. Marshall semble (car la chose n'est pas claire) considérer le capital individuel comme synonyme de *Trade capital* ; il aurait mieux fait, je crois, de se contenter de cette expression, quoiqu'elle ait du vague (est-ce fonds de roulement qu'il veut dire ?).

C'est surtout le « capital social » qui embarrasse M. Marshall, p. 128. Traduisons le commencement du § 2 : « Nous avons déjà constaté que les richesses nationales sont dans le même rapport avec les richesses universelles *cosmopolitan* ¹ que les richesses individuelles avec les richesses nationales. Il en est de même du capital. Mais nous devons nous borner ici à caractériser le capital social, dont le capital national et le capital universel, ² sont des exemples ou spécimens *instances* spéciaux. Nous devons nous rappeler qu'autrefois on entendait par capital national, non pas seulement le capital qui est la propriété commune de la nation, mais l'ensemble des capitaux publics et privés ; de sorte que l'expression plus moderne ³ de capital social indique l'ensemble du capital réel (*real capital*), privé aussi bien que public, appartenant aux membres d'une des sociétés en question. » Après quelques développements, l'auteur continue : « Le capital social peut donc être défini comme comprenant les objets faits par l'homme par lesquels ladite société gagne sa vie (*obtains its livelihood*) ; en d'autres termes, comme consistant en biens extérieurs (en objets sans lesquels la production ne s'opérerait pas avec la même efficacité, mais qui ne comprennent pas les dons gratuits de la nature. Il consiste donc, premièrement, dans les approvisionnements accumulés pour les travailleurs à tous les degrés de l'industrie, et secondement en matières premières, machines et toutes autres choses utiles à la production. » Nous ne continuons pas, de crainte d'être obligé de critiquer sévèrement ce que l'auteur dit du *consumption capital* et de l'*auxilliary capital*...

¹ La *Weltwirtschaft* (économie de l'univers, économie universelle) a toujours l'air un peu indigeste quand on traduit le mot dans une autre langue. La société universelle, de son côté, est un concept qui paraît quelque peu « transcendantal ».

² *Cosmopolitan* ne peut pas être traduit ici par cosmopolite, car il s'agit de l'ensemble des capitaux qui se trouvent sur notre globe.

³ L'auteur aurait dû dire : l'expression à la mode.

M. le professeur Nicholson, dans un intéressant article sur les forces relatives (ou comparées) du capital et du travail (*The Economic Journal*, sept. 1892), s'applique à démontrer qu'un conflit général entre ces deux facteurs de la production est impossible. Le travail manuel, seul en lutte contre le travail intellectuel et le capital réunis est sûr d'être battu, et la réunion du travail intellectuel et du travail manuel est à peine concevable. Dans tous les cas, il ne pourra s'organiser une grève générale, ce serait les ouvriers qui en pâtiraient les premiers..... Il paraît vraiment superflu de prouver une chose aussi évidente. Si tout le travail cessait, de quoi vivraient les ouvriers? Peuvent-ils vivre sans manger? Aussi les débats ouverts dans les congrès ouvriers pour la grève générale m'ont-ils toujours paru... naïfs, pour ne pas dire niais.

M. le professeur Robert Flint (*Socialisme*, Londres, Hister et C^e 1894 p. 185), dit : En représentant le capital comme une « catégorie historique », Marx veut dire que le capital n'a pas existé dans toutes les phases de la société, et qu'il a même apparu assez tard dans l'histoire. Mais cette opinion n'est que la conséquence de sa manière de comprendre le capital, et non le résultat de recherches historiques. Il faut sans doute admettre que le capital a commencé à une époque quelconque, puisqu'il est le produit du travail et d'agents naturels, et non antérieurs à toute production ; c'est donc un facteur secondaire et non primaire de la production. Mais si nous prenons le capital dans sa conception exacte, comme *biens servant à la production*, il date à peu près du temps des premiers hommes. L'histoire ne nous fait connaître aucune époque où il n'existait aucun capital ainsi entendu. N'a-t-on pas défini l'homme « un animal se servant d'outils » ? M. Flint continue à réfuter K. Marx avec des arguments d'une grande force, mais que l'espace ne nous permet pas de reproduire.

Nous passons à l'examen des auteurs allemands. Nous ne nous arrêterons ni à Hermann, ni à W. Roscher, qui sont pourtant deux autorités reconnues, mais ils ne nous fourniraient rien de particulier, la signification du mot capital n'est pas assez arrêtée chez eux. Mangoldt, lui, est toujours net et correct, il divise les richesses, ou plutôt la fortune (*das Vermögen*), mot dont l'usage devient, en Allemagne, trop fréquent dans les ouvrages d'économie politique, en fonds de consommation et en capital; et il subdivise encore ce dernier, selon

nous, avec excès. Il en est de même de Rau, Wagner, Marx Wirth et autres.

M. Ad. Wagner, fidèle à ses tendances socialistes, envisage le capital à deux points de vue : 1° comme catégorie économique ; 2° comme catégorie historique. Dans le premier cas, il s'agit du capital en soi, c'est-à-dire abstraction faite de toute idée accessoire, et spécialement de la propriété privée, et alors c'est un agent de production, un peu moins important que le travail et la nature, mais toujours un *Productionsfactor*. Seulement, ce qui vient d'abord dans la pensée de M. Wagner (comme à son maître Rodbertus, V. plus loin), c'est la collectivité, aussi appellent-ils le capital en soi les moyens de production) capital national et aussi capital social. Lorsqu'on envisage le capital comme catégorie historique, on ne pense qu'aux capitaux des particuliers, à la fortune privée destinée à fournir un revenu, et on y pense au point de vue des droits que les lois en vigueur confèrent ou maintiennent aux possesseurs. M. Wagner veut bien reconnaître (p. 40, de la 2^e édit.) que le système établi, celui de la propriété privée, est « probablement » le meilleur au point de vue de l'abondance de la production et de la prospérité nationale ; mais il croit aussi que ce n'est pas le seul possible (en allemand : le seul qu'on puisse imaginer, *denkbare*) : ce n'est donc pas le système naturel ou logique (dépendant de la force des choses que nous voyons autour de nous), c'est celui de la suite des événements, que « l'évolution historique » a établi. On se trompe d'ailleurs, ajoute-t-il, si l'on interprète les attaques des socialistes contre le capital comme un désir de le détruire, c'est simplement le désir de s'en emparer qu'ils dénotent, les socialistes savent très bien qu'on ne saurait se passer du capital. Est-ce une sorte d'apologie de ces attaques que M. Wagner prétend faire ?

Nous ne pouvons pas laisser passer les idées de Rodbertus. Ad. Wagner sans présenter quelques objections. Il est vraiment regrettable que M. Ad. Wagner ait laissé envahir son intelligence si nette et si profonde par les rêveries un peu nébuleuses de Rodbertus. Certainement la 3^e édition de la *Grundlegung* du savant professeur de Berlin aurait été une œuvre supérieure à ce qu'elle est devenue, si l'auteur n'avait pas été sous la préoccupation constante d'accommoder la science, ou sa conception de la science, aux idées d'un homme qui pouvait avoir un certain

mérite, mais qui ne le valait certes pas. Était-ce l'esprit d'imitation ?... Voici maintenant nos objections :

Il s'agit de l'influence des capitaux sur la production.

On sait que cette influence est très grande, puisque, sans les machines, les navires, les locomotives et mille autres engins, beaucoup de productions seraient impossibles. Or, ces capitaux, matières ou instruments, rendent absolument les mêmes services techniques, qu'ils appartiennent à la nation ou à l'individu, et quel que soit le régime légal qui régit le pays. C'est donc à tort, que, d'après Rodbertus, M. Wagner divise le capital en deux parties et fait de l'une une catégorie économique et de l'autre une catégorie historique. Le *capital*, c'est-à-dire les produits antérieurs destinés à favoriser la production ultérieure, est une catégorie économique ; il se retrouve sous tous les régimes, et, à l'état rudimentaire, même avant la civilisation. Le bâton et la pierre ont été les premiers instruments de l'homme — il paraît que l'orang-outang sait déjà s'en servir (je ne veux pas soutenir par là que l'homme descend du singe). Le capital est une catégorie économique parce qu'en bien des cas il est un facteur nécessaire de la production,

Maintenant, il se peut qu'avec le temps, et selon les lieux, il se forme des capitaux d'une nature spéciale et qui ne rendraient aucun service à une autre époque ou dans d'autres lieux ; de pareils capitaux doivent être considérés comme des exceptions ¹. Que dirait-on d'un logicien qui diviserait l'humanité en hommes et en nains ? Du reste, on aurait tort de considérer la législation comme une cause première. Le législateur n'invente pas (généralement), il reçoit une impulsion ; il formule en lois les vœux des populations, ou les actes et moyens rendus nécessaires par les circonstances. Notre époque en donnerait plus d'un exemple, mais en voici un qui touchera les économistes : Tant que l'influence de l'école classique dominait, les lois libérales se multipliaient ; actuellement une école autoritaire gagne de plus en plus en influence, et nous voyons introduire des mesures autoritaires. Les opinions sont changées. Du reste, les opinions (quand il ne s'agit pas d'une passion) ne sont pas des caprices, elles sont généralement fondées sur la réflexion et l'observation ; seulement, pendant longtemps, les hommes ne voient qu'une partie de la chose observée, tantôt l'une, tan-

¹ Il peut y avoir des exceptions très importantes.

tôt l'autre, de là les réactions ; les extrêmes se touchent ; ce n'est qu'avec le temps que l'humanité arrive à une vue d'ensemble et établit un certain équilibre dans les idées. En tout cas, exagération pour exagération, il vaut mieux encore aller un peu trop loin dans le sens de la liberté que dans le sens contraire.

Encore un mot. Certains savants allemands ont adopté, pour faire plaisir au socialisme, ce singulier, ce baroque argument : *es ist denkbar* (la pensée peut se concevoir). *Es ist denkbar*, qu'il poussera des ailes aux hommes, et qu'ils pourront s'élever au-dessus des nuages ; *es ist denkbar*, que tous les hommes seront vertueux ; *es ist denkbar*, que tous les hommes auront un œil au milieu du front et verront ce qui se passe sur le Sirius. Oui, beaucoup de choses impossibles peuvent être conçues par l'imagination saine, et surtout par l'imagination malade des hommes ; mais les produits des rêves malsains n'ont pas de place dans la science, et ils sont très coupables ceux qui les y tolèrent en disant : *es ist denkbar*.

Encore une fois, le capital est une catégorie économique.

Dans le *Manuel* de M. de Schönberg, c'est M. Kleinwächter qui traite du capital. Il expose les diverses opinions connues, définit le capital par « moyens de production », le subdivise en matières, instruments et provisions, et distingue le capital fixe du capital circulant. On peut lui reprocher de citer bien des opinions sans nous dire ce qu'il en pense, mais l'auteur prend des précautions pour que nous ne le considérons pas comme trop libéral. Il dit, (page 212, t. I : « Les moyens de production sont d'une si grande importance pour la collectivité, que l'État ne peut pas en abandonner l'emploi ou l'administration à la volonté arbitraire illimitée des particuliers, s'il ne veut pas s'exposer au danger que l'ensemble de l'économie nationale en soit troublé. L'État intervient donc de trois manières différentes... » Et ici l'auteur cite les réglementations en usage dans les États arriérés comme l'Autriche, en faisant entrer sous le n° 3 — à la surprise de tous les gens qui pensent — l'administration, par l'État, des postes, télégraphes et chemins de fer. Il est inutile de dire qu'il approuve les corporations d'arts et métiers. Est-ce que toute « l'économie nationale » serait troublée, si le boulanger, usant de sa « volonté arbitraire illimitée », employait une partie de ses capitaux à faire (et vendre !) des gâteaux ? En Autriche, on le croit, car c'est

défendu. Ce sont probablement ces lois, inspirées par les saines doctrines cathédro-socialistes, qui empêchent l'Autriche d'avoir des déficits. Nous nous arrêtons pour ne pas avoir à reproduire les idées si profondes de l'auteur sur l'épargne (p. 214).

M. G. Cohn (*System*, p. 210-211) est un adversaire prononcé de l'économie politique libérale ; mais je ne manque jamais de consulter des adversaires qui ont, comme lui, du talent et du savoir ; aucun talent ne permet cependant de rédiger un § 147 comme nous le trouvons page 210. Ad. Smith, on se le rappelle, a distingué expressément le fonds de consommation (le revenu) du capital, et M. Cohn veut nous faire croire qu'il les a confondus. Aussi, donne-t-il le nom de capital à l'ensemble des richesses, qu'il divise ensuite en capital de consommation (au lieu du revenu) et capital de production ¹. Nous croyons superflu de reproduire les arguments que nous avons présentés contre cet emploi du mot capital. Plus loin, page 349, l'auteur distingue les capitaux fixe et circulant, mais sans se servir de ces expressions généralement reçues ; son exposé perd ainsi de sa clarté. Il attribue une trop grande importance à la durée, et c'est en s'appuyant d'un pied sur ce critérium qu'il établit trois classes de capitaux : 1° capitaux qui servent à un usage qui n'est pas une consommation (qui ne détruit pas la chose) ; 2° capitaux qui se consomment (s'usent) par leur usage répété ; 3° capitaux dont l'usage constitue la consommation (qui sont des objets de consommation). Cette division est-elle préférable à celle des capitaux fixes et capitaux circulants ? Je ne le crois pas, même si l'on ne pouvait chicaner le n° 1, car il n'y a rien d'inusable, une maison, une route, un canal, tout ce qui est œuvre humaine se détériore et a besoin de réparations.

M. Knies, qui est assez souvent l'inspirateur de M. G. Cohn, en ces matières, a publié entre autres ouvrages un volume intitulé : *Das Geld* (la monnaie, le numéraire), suivi d'un autre qui a pour titre : *Der Credit* (le crédit) et qui ont paru à Berlin, librairie Weidmann (1873). C'est dans le premier que l'auteur traite du capital. Après une longue discussion, il aboutit à la déclaration qu'il conservera au mot capital une double signification : 1° ensemble des biens (ou richesses) ; 2° moyens de production. La raison finale qu'il donne en faveur de cette

¹ P. 350, le capital de production apparaît confusément comme un capital fixe, et le capital de consommation, comme un capital circulant.

décision, c'est que jusqu'à présent les auteurs ne s'étant pas mis d'accord pour attribuer au mot capital soit uniquement le sens plus large, soit uniquement le sens plus étroit, il ne se croyait pas en droit *berechtigt*, p. 31, de décider la question ! Il la décide en fait ; mais n'est-ce pas une raison plaisante pour un réformateur qui ne se gêne pas de trancher des questions mille fois plus importantes ? Mais la page 38 nous explique clairement pourquoi l'auteur maintient la double définition, malgré la grosse faute d'employer sans nécessité le même mot dans deux acceptions différentes ; c'est qu'il en a besoin pour sa théorie du crédit. Comment discuter avec des savants qui ont des raisons accessoires « de derrière la tête » ? Page 30, l'auteur donne même d'excellentes raisons pour diviser le *Güter-vorrath* (les richesses) en *Productivmittel* (moyens de production) et *Genusmittel* (moyens de jouissance, fonds de consommation), mais il s'en dénie « le droit » !

Dans la suite de la discussion, la seule chose avancée par l'auteur qui ressemble à un argument, c'est ceci (p. 43 et suiv.) : Dans un certain nombre de définitions, on trouve, outre l'indication de la destination du capital (moyen de production), celle de son origine (c'est un résultat de l'épargne). L'auteur retient le mot épargne. L'épargne se fait en vue de l'avenir, le capital est donc réservé pour l'avenir ; mais les provisions (le fonds de jouissance) aussi. Soit, le capital et le fonds de jouissance (ou de consommation) ont cela de commun qu'ils prévoient l'avenir, mais ils diffèrent par la destination, et cela doit suffire pour donner à chacun de ces fonds un autre nom. C'est une condition de clarté. Quant à la définition particulière de M. Knies, nous la reproduisons un peu plus loin avec la critique qu'en fait M. E. Sax.

On ne saurait dire que les auteurs que nous venons de citer aient rien ajouté à l'exposé d'Ad. Smith, mais voici un auteur qui, s'il ne peut changer la nature des choses — elle ne se laisse pas emprisonner dans des mots qui ne lui conviennent pas — a du moins trouvé une nouvelle méthode pour l'exposer. Cette méthode est très ingénieuse et dispense l'auteur d'employer le mot de capital. C'est M. Carl Menger, de l'Université de Vienne, qui, dans ses *Principes d'Economie politique* (*Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, Vienne, W. Braumüller, 1872), se passe de ce mot, qui semble ne devoir manquer dans aucun traité de la science économique. Le système de l'auteur n'est

plus inconnu au lecteur, il en a déjà été question en un autre endroit (Voy. chap. iv); nous n'avons à signaler ici que la combinaison d'idées qui remplace le capital¹. L'auteur, comme nous le verrons, a cependant traité du *capital* dans un travail spécial.

Ainsi donc l'homme a besoin de biens (d'objets utiles) pour satisfaire ses besoins. Mais il y a biens et biens, il en est que nous pouvons consommer immédiatement, et d'autres pour lesquels cela n'est pas possible. Par exemple, si, au moment d'avoir faim, vous disposez d'un aliment préparé, soit d'un pain, vous pouvez immédiatement satisfaire votre besoin de manger. Un grand nombre de biens, de natures très diverses, sont susceptibles d'être consommés sans aucune préparation, un vêtement, une maison, un livre, un fruit, etc. Ces biens immédiatement utiles, l'auteur les désigne par l'expression de : biens de premier ordre ; *premier* veut dire ici : le plus proche, un morceau de pain est, en effet, plus près du besoin à satisfaire que la charrue avec laquelle on labourera le sol, qui portera des céréales, qui, après avoir été moulues, seront transformées en aliment.

Il est inutile de dire que les biens de premier ordre (biens de consommation ou d'utilisation immédiate) ne sont pas les seuls qui existent. Voici de la farine (crue), ce n'est pas un aliment sous cette forme, mais nous savons qu'avec une certaine manipulation on en fait du pain; la farine est donc un bien, mais un bien de deuxième ordre (moins proche). L'eau, le sel, qui entrent dans le pain, le combustible nécessaire pour le faire cuire, sont également des biens de deuxième ordre (biens complémentaires). On aura compris que les biens de deuxième ordre sont ici des matières premières. Mais le four aussi est un bien de deuxième ordre, car sans four on ne saurait faire cuire le pain, ici le bien de deuxième ordre est un instrument. Le numéro d'ordre ne sert donc pas à distinguer l'instrument de la matière première, c'est la nature des choses qui les distingue. Si la farine est, par rapport au consommateur, un bien de deuxième ordre, le grain est un bien de troisième ordre, le champ qui le produit, un bien de quatrième ordre, etc. Tous les biens d'ordre ultérieur 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, sont des capitaux par

¹ Nous ne craignons pas de laisser s'introduire ici quelques légères répétitions, elles contribueront à l'intelligence de cette ingénieuse théorie. Du reste, nous avons dû tenir un peu compte de ce fait assez fréquent que le lecteur ne lit que les chapitres qui l'intéressent.

rapport aux biens de premier ordre correspondants ; il s'ensuit que, si un bien de premier ordre cessait de nous servir, les biens d'ordre ultérieur qui y aboutissent perdraient leur valeur en même temps. Si l'usage de fumer se perdait, les machines à faire des cigares ne garderaient pas leur valeur. L'auteur sait tirer parti de sa théorie pour la valeur, le prix, etc. ; il est donc utile de ne pas la perdre de vue, l'auteur n'ayant pas encore dit son dernier mot (le tome II n'a pas encore paru¹). Du reste, le classement des biens en différents ordres ne rend pas complètement superflu l'emploi du mot capital, puisque tous les biens productifs, biens de deuxième ordre et d'ordre ultérieur réunis, forment le capital.

M. C. Menger a inséré, dans le dix-septième volume (nouvelle série) des *Jahrbücher* de M. J. Conrad, un travail considérable intitulé : Contribution à la théorie du capital (*Zur Theorie des Kapitals*). C'est un travail principalement critique auquel nous aurions voulu emprunter quelques passages pour les discuter, mais il faut savoir se borner ; nous allons donc nous contenter de donner quelques indications sommaires. L'auteur trouve que les diverses manières de voir scientifiques sur le capital se classent aisément sous les trois rubriques qui suivent :

1° Le capital est la partie de la fortune d'une personne qui est destinée à lui procurer du revenu, il se distingue ainsi du fonds de consommation ;

2° Il est l'ensemble des moyens de production, en opposition aux objets de consommation ;

3° Il se compose des produits destinés à la reproduction, formant ainsi une catégorie en dehors des autres biens (forces naturelles appropriées et travail), qui servent également à la production.

Ce sont ces trois manières de voir qu'il examine longuement.

Il a des objections contre le n° 1 qui nous semblent faibles : selon lui, il nous manquerait le mot *Vermögen*, en quoi il se trompe : le mot *fortune* (l'ensemble de l'avoir de quelqu'un étant identique au mot allemand. Une autre objection vaut mieux ; le n° 1 embrasse les propriétés foncières, qui ne sont pas seulement de la fortune, mais même du capital.

¹ Le tome I^{er} est de 1872. Il semble presque que nous devons renoncer à attendre le second (1896).

Il approuve davantage le n° 2, qui est exact au fond, et qui établit une distinction indispensable (biens de consommation, ou de premier ordre, et biens de production, biens d'ordres ultérieurs). Il craint seulement qu'on ne saura pas toujours classer les biens de consommation, qui (chez le marchand) fonctionnent souvent aussi comme capital.

C'est le n° 3 qui lui paraît la meilleure définition ; il a cependant aussi ses objections, par exemple des forces naturelles (libres) peuvent contribuer à la production.

M. C. Menger n'admet pas la fiction demi-socialiste d'un *Volkscapital*, capital national différent de l'ensemble des capitaux privés et dont il a été question plus haut.

Il insiste ensuite sur l'importance des notions vulgaires qui existent sur le capital. Le public des affaires ne compte pas ses usines, ses machines comme capital (si ce n'est dans la comptabilité abstraite), mais, comme « fortune travaillante » (en allemand *fortune acquérante ou gagnante*) : le capital, c'est de l'argent placé ou de l'argent en circulation pour l'entreprise. — Nous nous arrêtons, sans avoir pu donner une idée suffisante de toutes les réflexions, bonnes ou non, contenues dans les quarante-neuf pages de ce travail, qu'on saura du moins où trouver.

M. Emile Sax, professeur à l'université de Prague, est également l'auteur d'un système nouveau et original, renfermant des parties remarquables (*Grundlegung der theor. Staatswirtschaft*, Vienne, A. Hölder, 1887) ; mais nous ne pouvons citer ici que les passages qui se rapportent à la matière que nous traitons. Il distingue, p. 115, entre le fonds de consommation et les capitaux, mais nous ne nous arrêtons pas ici à ce point de doctrine, que nous considérons comme réglé ; ni non plus, p. 109, aux biens immatériels, ou capital immatériel, contre lequel M. E. Sax se prononce avec vigueur (nous en avons parlé plus haut ; mais nous lui laissons la parole contre M. Knies, parce que nous trouvons sa réfutation satisfaisante : — M. Knies, dit à peu près M. Sax, définit le capital (*Das Geld*, p. 47) : « Les existences ¹, chez un particulier, en biens de consommation, d'acquisition, de productions applicables à la satisfaction des besoins de l'avenir. » Dans cette définition, M. Knies se propose d'embrasser tous les biens, et surtout les biens de toutes sortes, qui ont cela en commun, de dépasser le besoin actuel

¹ *Bestand*, à peu près synonyme de *Vorrath* : provisions, stock.

et d'être réservés à un besoin futur. M. Knies explique en ces termes (p. 38 et 39) ce qu'il entend par besoin actuel et besoin futur : « La vie humaine se maintient et se meut à travers des laps de temps (*Zeiträume*, périodes) successives. Dans la vie d'un homme, il y a toujours un passé et un avenir ; le temps actuel est le présent. Les besoins de la vie entrent successivement dans le présent et exigent une satisfaction actuelle : nous appellerons *besoins courants* ceux qui se font sentir successivement comme actuels. » C'est là, sans doute, reprend ironiquement M. Sax, une très importante révélation scientifique, qui serait aussi très simple et très claire, si l'auteur avait fait connaître la durée du laps de temps qu'on appelle présent et qui caractérise le « besoin courant ». Le présent dure-t-il une seconde, une minute, un an, ou combien de temps ? Et, si l'on ne nous éclaire pas sur ce point, si l'on ne nous indique pas dans quelles proportions nos provisions appartiennent au présent ou à l'avenir (on se rappelle que les provisions de l'avenir représentent le capital, comment distinguerons-nous le capital du fonds de consommation ? Comme M. Sax, et aussi M. Kleinwächter, je trouve singulier que M. Knies nous présente cette idée comme nouvelle. On parle depuis longtemps de « produits accumulés », n'est-ce pas là aussi un superflu destiné aux besoins futurs, et l'épargne, ne pourrait-on pas l'appeler un *sacrifice que le passé fait à l'avenir* ? Disons simplement : de la prévoyance.

M. E. Sax, comme M. de Böhm-Bawerk et quelques autres, a adopté en grande partie la théorie de M. C. Menger, que nous avons indiquée plus haut en quelques traits, et classe les biens en ordres ; toutefois, il maintient l'emploi du mot capital, pour mieux séparer les biens qu'on consomme de ceux qui sont destinés à *produire* des objets de consommation (matières non alimentaires comprises). Il insiste, sur ce point que la valeur des objets qui forment les) capitaux dépend de la valeur de leurs produits (bien de premier ordre), c'est-à-dire qu'une hausse ou une baisse durable des produits se répercuterait sur la valeur du capital. Mais une particularité du système de M. Sax est (p. 316) la séparation tranchée des qualités techniques du capital, de sa qualité économique. Cette séparation est nécessaire, et on la pratique, souvent sans avoir bien nettement conscience de la distinction que l'on fait. Pour mieux faire comprendre la nature de ces deux sortes de qualités, je prendrai un exemple.

On m'offre un champ défriché, une charrue avec son attelage, des semences, de l'engrais; je suis disposé à échanger mon argent contre ces capitaux agricoles, parce que je sais que la charrue laboure le champ et que le blé semé dans un champ labouré et engraisé produira x fois la semence ou, tous frais payés, m francs. Voilà un capital envisagé au point de vue technique (cela exige des connaissances spéciales non économiques). Au point de vue économique, je me dis : ce capital me coûtera 100.000 francs. *Combien me produira-t-il de revenu ou de bénéfice ?* C'est la question économique (on n'a pas besoin d'être agriculteur pour la résoudre). Tout homme raisonnable la pose, sans savoir qu'il sépare ainsi l'économique de la technique; mais en ayant conscience de la nature du procédé intellectuel, on voit plus clair dans la pratique des affaires, et l'on peut féconder la théorie. J'ai déjà plusieurs fois appelé l'attention sur l'utilité de considérer séparément le point de vue technique et le point de vue économique..., parce qu'il est souvent indispensable de motiver une décision par les deux points de vue.

Nous avons à citer maintenant le livre de M. de Böhm-Bawerk, qui a paru sous le titre spécial de *Positive Theorie des Kapitals*, c'est le tome II d'un ouvrage intitulé : *Kapital und Kapitalzins* (Capital et intérêts, Innsbruck, chez Wagner. Le tome II porte le millésime de 1889). Dans ce livre, M. de Böhm-Bawerk donne une nouvelle définition du capital, presque une nouvelle théorie, ou plutôt une nouvelle manière d'expliquer une chose connue, qui mérite, en tout cas, d'être exposée, ne serait-ce que sommairement.

Le but de la production, dit M. de Böhm-Bawerk, est d'établir des objets propres à satisfaire nos besoins (p. 13), donc des « objets de consommation ». Nous les produisons en combinant d'une certaine façon nos propres forces avec celles de la nature, et il en résulte l'objet désiré. Mais il y a deux procédés pour arriver à ce résultat : selon l'un, nous allons directement au but, nous nous mettons immédiatement à faire l'objet ; selon l'autre, nous faisons, avec préméditation, un détour ; ce détour consiste à produire d'abord des moyens de production, des instruments qui faciliteront le travail définitif, s'appliquant au produit désiré ¹. Par exemple : un cultivateur désire de l'eau à

¹ On peut objecter que, dans beaucoup de cas, les instruments rendent seuls la production possible ; ce n'est donc pas un détour que de commencer par établir les instruments, c'est un procédé inévitable, on ne pourrait pas faire autrement.

boire et, heureusement, à quelque distance de sa maison se trouve une source. Quand il a soif, il peut y aller, puiser de l'eau dans le creux de sa main et boire. De cette façon, son but est *immédiatement* atteint. Mais ce procédé est incommode, il faut qu'il se rende plusieurs fois par jour à la source, et il est douteux qu'il puisse suffisamment étancher sa soif avec le contenu du creux de sa main ; il peut cependant creuser un bloc de bois et en faire un seau, alors il aurait, chez lui, de l'eau pour toute la journée et pourrait boire à volonté. C'est très bien, mais pour obtenir cet avantage, *avant de boire*, il doit aller dans la forêt, abattre un arbre, y tailler un bloc et passer une journée à le creuser (c'est là le détour). Le cultivateur peut encore suivre un troisième procédé : il peut, dans la forêt, abattre un certain nombre d'arbres et les perforer de manière à en faire des tuyaux pour les poser en conduite de la source jusqu'à sa maison ; il aura ainsi toujours à sa disposition un beau filet d'eau claire et limpide. Seulement ce procédé est encore plus long que le précédent. Eh bien, cette production, au moyen d'un détour, est celle qui se fait à l'aide de capitaux (l'auteur a le grand tort de dire « par la voie capitaliste¹ »). Les capitaux sont donc des produits intermédiaires au moyen desquels on obtient le produit définitif dans de meilleures conditions. (Ce sont plutôt des produits préparatoires.)

On vient de lire la définition de l'auteur. L'auteur la développe et en tire de nombreuses conséquences. La production se fait à la rigueur par le concours du travail et de la nature, sans capital, mais on obtient des résultats plus avantageux en se procurant d'abord des capitaux. Seulement, ce dernier procédé exige du temps. Il est sans doute quelques cas où l'emploi de capitaux (produits intermédiaires ou préparatoires) hâte la production, mais généralement il la prolonge. (Au début seulement.) Il y a, du reste, des degrés. La création de produits intermédiaires (instruments, capitaux) peut exiger un mois, un an, dix ans, cent ans. Plus vous leur consacrerez de temps, plus parfaite, plus riche sera la production des objets de consommation (la fin ou le but de toute production). Pour avoir du bois à brûler, vous pouvez vous contenter de ramasser du bois sec dans une forêt ; supposons que vous pouvez en réunir ainsi

¹ Il a tort, parce que ce mot a été inventé par K. Marx qui lui a donné un sens ultra-socialiste, que l'auteur n'accepte pas. Il devait donc éviter le mot que d'ailleurs il emploie dans un autre sens que Marx. Voy. plus loin.

à la main 2 stères en une journée ; si vous vous impatientez, vous vous ferez peut-être une hache en pierre qui vous coûtera trois jours de travail (détour, trois jours), mais à l'aide de laquelle vous recueillerez 10 stères par jour. De progrès en progrès (j'abrège) vous arriverez, après des années, à avoir une cognée en excellent acier, avec laquelle vous ferez 80 stères par jour. Mais il fallait plusieurs années de préparatifs (il fallait creuser des mines, forger, etc.) pour produire la cognée ¹. Nous ne pouvons pas entrer dans d'autres développements ; mais on voit que l'auteur, par une fiction assez naturelle, compte le temps que la production du capital a coûté et l'ajoute à celui qu'il faut pour produire l'objet de consommation. C'est par un procédé très ingénieux que l'auteur transforme le capital en temps, il est vrai, en confondant le travail de l'humanité avec celui de l'individu ; c'est que le temps va jouer un rôle dans le reste de son système, que l'espace ne me permet pas d'analyser avec quelques développements.

Quant à l'importance attribuée au temps, M. de B.-B. n'est pas le premier qui l'ait signalée ; avant lui, Rau et M. Knies en Allemagne, M. Menger en Autriche, Jevons en Angleterre en ont parlé ; on pourrait même ajouter Ad. Smith, que l'auteur lui-même cite parmi ses prédécesseurs (p. 249), car Smith a opposé le *présent enjoyment* au *futur profit*. — Toutefois, M. de Böhm-Bawerk a ajouté de nouveaux points de vue, et surtout il a fondé sur la cause *temps* tout un système compliqué, mais ingénieux, où rien n'est abandonné au hasard, où tout s'accorde et se joint. Citons encore quelques traits.

Il s'agit donc du *présent et de l'avenir en économie politique*, ou de l'influence exercée par la différence de temps. Le système entier repose sur cet axiome, qu'un objet que je possède aujourd'hui vaut, pour moi, plus qu'un objet identique que j'obtiendrai dans l'avenir. Cette vérité est si connue que la sagesse des nations l'a formulée en proverbe : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. » L'auteur motive longuement cette proposition, mais nous passons tout de suite à la principale conséquence à en tirer, c'est qu'elle explique seule, selon lui, le prêt à intérêt ; selon moi, elle contribue à l'expliquer. Le savant économiste ne voit dans le prêt d'argent qu'un *échange*. A donne aujourd'hui à B 100 francs pour recevoir 105 francs dans un an.

¹ Mais la division du travail ne fait-elle pas disparaître ce détour ?

Si quelqu'un me doit 100 francs et me dit : Je vous les payerai dans un an, j'ai le droit de lui faire observer que ces 100 francs, pour en être privé pendant un an, perdent de leur valeur à mes yeux, et que, pour compenser cette perte, il doit me donner 103 francs au lieu de 100. L'auteur applique cette donnée, le temps, à un grand nombre de transactions, même aux bénéfices de l'entrepreneur ; mais il me semble dépasser le but, comme j'aurai l'occasion de le montrer plus loin au chapitre XIX (Intérêts).

M. de B.-B. croit devoir distinguer entre le *capital social* et le *capital privé*. Il rappelle d'abord que, à la suite de Rodbertus, M. Wagner a distingué le capital national (capital en soi) du capital privé (capital devenu propriété privée) ; il trouve que cette distinction a déjà son intérêt, ce dont je doute fort, mais qu'elle n'est pas ce qu'il y a de mieux. M. de B.-B. croit avoir à nous offrir une division plus parfaite (p. 69) ; nous allons la reproduire à titre de document.¹

Le capital social, le capital en soi, c'est-à-dire les moyens de production, se composent :

1° Des améliorations agricoles productives, dignes, conduites d'eau, etc. ;

2° Des constructions ou bâtiments productifs : ateliers, usines, magasins, routes, chemins de fer et autres productifs de revenus ;

3° Des instruments, machines, outils, etc. ;

4° Des animaux employés au travail ;

5° Des matières premières (textiles, métaux, etc.) et leurs compléments (chauffage, produits chimiques, etc.) ;

6° Des marchandises ou produits achevés, en magasins ;

7° Du numéraire.

Le capital privé se compose (p. 76) :

1° De tous les biens qui forment le capital social ;

2° Des objets de jouissance de consommation que le propriétaire n'emploie pas lui-même, par exemple des maisons de rapport (une maison de rapport n'est pas du tout un objet de jouissance ou de consommation), un cabinet de lecture, etc. (non plus). L'auteur compte ici les aliments avancés aux

¹ On en trouvera encore une autre dans Philippowich, *Grundriss der pol. Oeconomie*, p. 88. Cet auteur distingue, en outre, entre le capital destiné à la production proprement dite, (par exemple une machine) et le capital destiné à produire un revenu (par exemple une maison de rapport).

ouvriers, et, selon lui, d'autres ajoutent les brevets d'invention, la clientèle, les droits utiles, etc. (L'auteur se bat les flancs pour introduire, comme Ad. Wagner, des notions socialistes dans sa théorie..... sans avoir besoin de cette hypothèse).

Nous renouçons aux objections que nous aurions à faire, pour pouvoir reproduire encore quelques-unes des idées de M. de Böhm-Bawerk.

Le capital est le *symptôme* du progrès industriel, il prouve qu'un jour on a fait des efforts pour se procurer des moyens de production. Le capital est une simple cause intermédiaire de production, c'est-à-dire il ne produit pas seul, il est seulement l'instrument d'un homme. Enfin, le capital est lui-même une cause de nouveaux progrès.

Dans un autre chapitre, l'auteur examine la théorie de la formation du capital, et constate l'influence prépondérante de l'épargne. Il ouvre une polémique contre Rodbertus, Lassalle, même M. Wagner et autres adversaires de l'épargne, socialistes de la chaire, pour en défendre l'utilité.

M. Schäffle, surtout dans son *Bau und Leben des sozialen Körpers* (Construction et vie du corps social), nous fournira une transition naturelle pour arriver aux auteurs socialistes. Dans le tome I^{er}, p. 246, comme dans ses ouvrages antérieurs, il enseigne que le capital est un moyen de production, mais il en entoure la possession de clauses et conditions qui lui donnent une couleur socialiste, surtout tome III, p. 419 et suivantes, où il verse alternativement l'honneur et l'indignité sur le capital. En somme, le capital privé rend de grands services, et l'humanité ne pourra pas s'en passer tant qu'on ne connaîtra pas un régime supérieur, encore à trouver, car M. Schäffle n'accepte le socialisme actuel que sous bénéfice d'inventaire.

Marlo, autre socialiste modéré (*Untersuchungen*, t. III), admet les capitaux (p. 228) et les sépare du fonds de consommation, mais il fait une troisième classe des objets de consommation qui peuvent devenir des moyens de production. Cet auteur est à beaucoup d'égards sympathique, mais il n'a exercé qu'une très faible influence sur l'opinion, peut-être aucune; il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter. Nous croyons devoir consacrer de préférence l'espace dont nous disposons à Rodbertus, Lassalle, K. Marx, M. Henry George.

Rodbertus, propriétaire de Jagetzow, ancien député et même, pour quelques jours, ministre de l'agriculture en Prusse, a conçu, dès 1842, un plan de réforme sociale qui, pendant longtemps, n'a même pas eu le succès d'estime qu'on accordait à ses recherches archéologiques, jusqu'à ce que Lassalle et plus tard surtout M. Ad. Wagner et ses émules l'ont mis en lumière. K. Marx et même Proudhon y ont contribué indirectement ce dernier sans le connaître, en forçant l'opinion publique à s'occuper du socialisme. Pour ma part, je n'ai jamais compris le bruit qui s'est fait autour du nom de ce rêveur bienveillant ¹, qui ne manquait ni de savoir ni d'intelligence, mais qui partait de prémisses fausses, d'erreurs qui étaient devenues un parti pris et qui naturellement faisaient dévier son raisonnement ². C'est au point de départ qu'il faut le prendre pour le réfuter aisément. Or, le point de départ est une assertion gratuite qui se résume en ceci : un homme ne peut produire que ce qu'il lui faut pour se soutenir, il ne lui reste rien pour lui servir de capital. Aussi n'y eut-il de capitaux que lorsque l'esclavage fut établi. C'est avec le travail des esclaves que le maître se forma un capital. « Jamais, dit-il, un homme n'aurait pu cultiver son champ et se faire un capital » 3^{er} Brief, p. 48. Eh bien, cette assertion est fausse, elle est démentie par l'histoire, qui nous montre en tout temps des cultivateurs sans esclaves, et aujourd'hui ils existent par millions. D'ailleurs, un esclave est un homme, il ne pourrait donc produire, selon R., que sa propre nourriture et pas même, puisqu'*il produit moins qu'un homme libre* ³. Plus loin, p. 451, il parle des capitaux mobiliers et soutient qu'un homme, travaillant lui-même, même si on lui fournissait à crédit les matières premières et les instruments, ne pourrait pas accumuler des capitaux sans faire travailler des ouvriers. Tout cela est faux. Cela revient à dire que personne ne peut produire pour l'avenir, ni rien épargner, ce qui est contraire aux faits, puisque les forces, l'intelligence et les ressources naturelles des hommes diffèrent très sensiblement.

¹ Cet adjectif lui a été contesté.

² Il reconnaissait cependant que son système n'est pas applicable actuellement et ne le serait pas avant des siècles. C'est dire : jamais.

³ On peut objecter que le maître priverait l'esclave d'une partie de ses produits ; mais tant que l'esclave travaille sans machines il ne produit généralement que le nécessaire pour vivre ; si son maître lui en enlève une partie, il abrège sa vie, ce qui serait contraire à son intérêt.

Prenons maintenant un passage de la quatrième lettre à M. de Kirchmann, qui porte le titre de *Das Kapital* (publication posthume, de R.-Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht, 1884), p. 231 et suivantes. L'auteur, pour mieux exposer ses idées, suppose un homme « isolé », un Robinson. « Les besoins de l'homme se renouvelant après chaque satisfaction, ils forment une série croissant à l'infini. Les moyens de satisfaction sont consommés *plus ou moins rapidement* par la satisfaction même des besoins, le travail étant limité par le temps et par la force. Par conséquent, l'homme est obligé de travailler *sans relâche*, et aussi productivement que possible, pour couvrir autant que possible ces besoins. » Ce passage suffit pour montrer, ou que Rodbertus n'a pas de vues nettes, ou qu'il les embrouille inconsciemment pour les besoins de sa cause. Nous avons souligné « plus ou moins rapidement », sont-ce là des mots sans signification : plus ou moins ? le gibier abattu en une journée suffira-t-il pour un repas ou ira-t-il jusqu'à dix repas ? Ce point est très important, car, quand on a de la nourriture pour quelques jours à l'avance, on a des loisirs pour fabriquer des instruments. Rodbertus ajoute : « sans relâche », c'est encore une assertion fantaisiste, cultive-t-on la terre en hiver ? mais elle est aussi contradictoire, puisqu'il admet ailleurs que l'homme devra consacrer du temps et du travail à faire des instruments... qu'on ne mange pas. Ce sont ces instruments et les matières premières qu'il nomme capital, et il les distingue « des moyens de satisfaction » (objet de consommation). Il continue (p. 232) : « Cette distinction diffère de la manière de voir des économistes. Ces derniers considèrent comme le premier capital, même de l'homme isolé, la provision d'aliments dont il vit pendant qu'il s'occupe de nouvelles productions. » Suivent plusieurs pages où tantôt il accepte, tantôt il rejette cette manière de voir.

Ce ne sont que jongleries avec les mots *capital* et *revenu*. Sans doute on peut consommer son capital, ou réserver une partie du revenu pour la production, mais Rodbertus ne veut pas de cette apparente confusion, il veut que le capital reste toujours capital (instruments et matières premières), et le revenu, revenu (objets de consommation). Il reproche aussi aux économistes d'attribuer au capital la puissance d'accroître la production, tandis que la multiplication n'a lieu que si l'on sait forcer la nature (au moyen d'instruments) de venir plus effica-

cement en aide au travail. Il me semble que c'est bien là ce que les économistes disent, et c'est bien l'instrument (le capital) dirigé par l'homme qui multiplie les produits : mais non, Rodbertus soutient que c'est le travail qui a été rendu plus efficace par les instruments. Querelle de mots ! Niez donc que les instruments ont collaboré et refusez-leur une part du produit ! Or, Rodbertus sait nier ; ainsi, p. 240, il nie que le capital est le résultat de l'épargne. Nous ne pouvons pas employer nos pages pour reproduire des arguments qui ne prouvent rien, nous allons le réfuter en regardant de près un des exemples qu'il donne. Un sauvage, dit-il, veut cueillir un fruit et casse une branche pour s'en faire un bâton. Ce bâton rend le travail de la cueillette plus efficace, le produit est le résultat de deux travaux successifs : la casse du bâton, la cueillette du fruit. Soit ; mais Rodbertus s'arrête là. Il veut montrer que le sauvage a tout fait, le travail préparatoire (instrument) et le travail définitif. J'ajoute : le sauvage peut aussi être intelligent ou prévoyant et conserver son bâton (l'épargne) ; le lendemain, il n'aura plus besoin de casser la branche, il procédera sans travail préparatoire à la cueillette du fruit. Au premier jour, le bâton était un instrument, au deuxième, en outre, un capital. Évalué en argent, le fruit du premier jour a coûté, mettons 40 centimes, le deuxième, seulement 5 centimes et une fraction pour l'usure du bâton).

Lassalle est un adversaire plus dangereux que Rodbertus, auquel il emprunte une partie de ses idées. Dans une brochure dirigée contre Schulze-Delitzsch, portant comme sous-titre : *Capital und Arbeit* (Capital et travail, Berlin, Schlingmann, 1864), Lassalle attaque son adversaire avec une violence d'extrême mauvais goût, en s'appuyant le plus souvent sur de simples assertions, ou sur, ce qui est pire, des plaisanteries, des farces (voy. par ex. p. 173 et suiv.). Toute son argumentation se réduit naturellement à donner du capital une autre définition que les économistes, et quelle définition ? Le capital est une somme d'argent (ou des objets quelconques) qu'on peut placer à intérêts. En effet, p. 100, il dit, parlant à Schulze-Delitzsch : Vous croyez que l'arc du sauvage est un capital ? C'est une erreur ; l'arc est un instrument de travail ; pour être un capital, il faudrait qu'on pût le placer productivement, car, *das unbedingte Kennzeichen des Capitals ist, verbeend auftreten zu können*, le caractère distinctif du capital est de pouvoir être

placé de manière à produire une rente. Par conséquent, pour celui qui fait valoir lui-même ses instruments de production, il n'y a pas de capital ; c'est l'opinion de Lassalle comme de K. Marx ; nous ne pourrons donc jamais nous entendre ¹.

Lassalle dit ensuite qu'il ne peut pas y avoir de capital tant que la division du travail n'est pas établie, car le travail étant seul productif, l'instrument ne vaut que dans la main de l'ouvrier, et à qui le prêter, si tout le monde a la même industrie ? Servons-nous de l'exemple de l'arc cité par Lassalle pour le réfuter : Lorsque tout le monde vit de la chasse, l'arc fait par un sauvage peut très bien se prêter à un autre et rapporter une rémunération au prêteur ; de cette façon l'arc a été placé à intérêts. Lassalle nie aussi qu'il y ait eu des capitaux dans l'antiquité, parce qu'on avait des esclaves ; voyons donc ce que vaut cette raison. Rappelons d'abord qu'il y avait dans l'antiquité des banquiers, des capitalistes et du commerce. Il est vrai qu'il n'était pas honorable de prêter de l'argent, mais c'était simplement parce qu'on prenait des intérêt exagérés, qu'on empruntait pour consommer, et que le débiteur insolvable devenait esclave. Encore ne savons-nous pas ce qu'on pensait des prêts dans le commerce, des prêts pour affaires, car généralement les prêts dont on parle dans les auteurs sont faits à des gens qui dépensaient les fonds d'une manière improductive. Quant aux esclaves, d'après le droit ou les usages de l'époque, ils pouvaient être considérés comme capital, capital horrible, sans doute, mais productif, non seulement par leur travail direct, mais aussi parce qu'on les prêtait contre rémunération.

Lassalle fait ensuite une grande dépense d'érudition pour montrer que (si l'on accepte sa définition) il y avait au moyen âge peu ou point de capitaux, et tous ses efforts ont pour but de soutenir que le capital est une catégorie historique, c'est-à-dire, qu'il est un phénomène qui a apparu dans un

¹ Au fond, *werbend auftreten zu können* ne veut pas absolument dire que le capital soit placé à intérêt, c'est plutôt que le capital gagne de l'argent. Nous avons traduit la pensée, le mot *werbend* n'ayant pas ici d'équivalent français. Or, l'arc aussi peut *werbend auftreten*, gagner de l'argent... en abattant du gibier.

Lassalle emploie l'ancienne signification du mot capital comme moyen de polémique ; il n'est pas de bonne foi, il connaissait la définition des économistes et devait en tenir compte. K. Marx a créé une définition à lui, dans l'intérêt de son système (V. plus loin).

temps et qui doit cesser¹. Nous pourrions nous contenter de dire que bien des progrès sont survenus longtemps après le commencement des temps historiques ; entre mille, citons les chemins de fer, ou, si l'on préfère un progrès moral, citons l'abolition de l'esclavage, et il ne s'ensuit pas que ces progrès doivent nécessairement disparaître, parce qu'ils ne datent pas des temps préhistoriques ; toutefois nous n'avons pas besoin de cet argument, sans pourtant en faire fi ; il suffit que nous maintenions la définition du capital que nous avons en commun avec tous les économistes, savoir : qu'on doit compter parmi les capitaux tous les produits qui aident à la production et qui en augmentent les résultats.

K. Marx a beaucoup d'idées en commun avec Lassalle, et s'en distingue peut-être plus par les procédés dialectiques que par les doctrines, dont quelques-unes remontent soit à Rodbertus, soit à Proudhon (qu'est-ce que la propriété ? 1840) et même à des auteurs anglais antérieurs². Il en veut à la propriété privée, qui serait de sa nature exploitatrice du travail. Toutes les démonstrations des socialistes tendent vers ce but, c'est-à-dire que les arguments sont conçus et que les développements sont dirigés de manière à sembler l'atteindre. Heureusement, la vérité reste la vérité, et l'on ne trompe, à la longue, que ceux qui se laissent tromper par bêtise ou par intérêt. Quant à la doctrine de K. Marx, elle repose entièrement sur sa théorie de la valeur³, et cette théorie touche à la définition du capital, aux prix, aux salaires ; nous devons y revenir à plusieurs reprises pour l'examiner à chacun de ces points de vue.

¹ Si le capital mobilier s'est surtout multiplié dans les temps modernes, depuis la découverte de l'Amérique et la formation de grands États, plus tard les progrès de la science n'y ont pas été étrangers. Les capitaux se sont donc plus particulièrement multipliés depuis un ou deux siècles, mais « l'embryon-capital » (le mot est de Lassalle) date des temps préhistoriques. Les capitaux étaient déjà considérables, non seulement à Rome et en Grèce, mais en Egypte, en Babylonie et sans doute ailleurs.

² K. Marx n'a pas admis cette filiation de ses idées, il a cru ne rien devoir ni à Rodbertus, ni à Proudhon. Du reste, des gens qui ont le même but, démolir ce qui existe, peuvent bien se rencontrer.

³ Nous rappelons que, selon K. M., le travail confère seul de la valeur, et cette valeur est mesurée par le temps qu'on a consacré au travail. Deux objets ayant coûté le même nombre d'heures de travail normal (dit social), ont la même valeur. Cette théorie a été réfutée de différentes façons. On a notamment montré que ce n'est pas le travail qui confère la valeur, mais c'est la valeur qu'aura le produit, ou son utilité, qui porte l'homme à lui consacrer ce travail.

Qu'est-ce donc que le capital, selon K. Marx ? Le chapitre iv (p. 61) de son livre, qui traite de « la formule générale du capital » commence ainsi ¹ :

« La circulation des marchandises est le point de départ du capital. Il n'apparaît que là où la production marchande et le commerce ont déjà atteint un certain degré de développement. L'histoire moderne du capital date de la création du commerce et du marché des deux mondes, au xvi^e siècle. (Pourquoi pas de la caravane qui a acheté Joseph pour le revendre comme esclave en Égypte, ou des Phéniciens etc... ?)

« Si nous faisons abstraction de l'échange des valeurs d'usage, c'est-à-dire du côté matériel de la circulation des marchandises, pour ne considérer que les formes économiques qu'elle engendre, nous trouvons, pour dernier résultat, l'argent. Ce produit final de la circulation est la première forme d'apparition du capital. »

La circulation des marchandises et de l'argent n'est nullement, comme le prétend K. Marx dans l'intérêt de ses théories, la première forme du capital, ce n'en est qu'une des dernières : les instruments, provisions, matières premières ont précédé les marchandises et l'argent. Encore, selon K. Marx lui-même, l'argent n'est-il pas toujours du capital, il ne l'est qu'après un tour de passe-passe que nous allons divulguer (p. 63, 64). Pierre va au marché avec 1.000 francs dans sa poche, mais cette somme n'est pas encore un capital, elle est seulement destinée à le devenir. Pierre achète pour ces 1.000 francs des marchandises qu'il revend ensuite à Paul pour 1.100 francs, bénéfice 100 francs. Ce seraient ces 100 francs de bénéfice qui donneraient aux 1.000 francs le baptême capitaliste. Seulement, K. Marx s'abstient de répondre à deux questions : 1^o pourquoi Paul donne-t-il 1.100 francs pour une marchandise qui n'en vaut que 1.000 ?² et 2^o si Pierre perdait 100 francs sur sa somme de 1.000 francs — cela se voit dans le commerce — les 900 qu'il recevrait en revendant sa marchandise seraient-ils du capital ? Sur ce point il se tait.

¹ Nous nous servons de la traduction française approuvée par l'auteur, mais nous la comparons souvent avec l'original allemand.

² Karl Marx donne une réponse, p. 68, 1^{re} colonne : c'est un « privilège mystérieux » qui fait donner 1.100 francs au lieu de 1.000. Ces 100 francs ne s'expliquent donc pas dans le système de K. Marx, mais ils s'expliquent dans le système « vulgaire », c'est-à-dire celui dont tout le monde reconnaît la vérité. Le fait le gêne, il l'ignore, en détourne les yeux.

La définition la plus courte du capital donnée par K. Marx est celle-ci : C'est une somme d'argent employée pour salarier des ouvriers. — Le capital devrait donc être considéré par les ouvriers comme une bonne chose, comme une manne du ciel. — Mais non, K. Marx s'efforçant de faire croire aux ouvriers que l'employeur les trompe toujours sur les salaires (ne leur donne pas leur dû), ils considèrent le capital comme la cause du mal. Le préjugé qu'on inspire ainsi aux ouvriers ne leur est pas du tout avantageux.

A un autre endroit de son livre, page 344, K. Marx cite en note un passage d'un travail antérieur, où il a été plus explicite : « Le nègre est un nègre. Ce n'est que dans certaines conditions qu'il devient esclave. Cette machine que voici est une machine à filer du coton. Ce n'est que dans des conditions déterminées (quand il y a des travailleurs salariés qu'elle devient capital. Hors de ces conditions (quand, par exemple, la machine se trouve dans une île sans habitants ¹⁾), elle est aussi peu capital que l'or par lui-même est monnaie et que le sucre est le prix du sucre... Le capital est un rapport social de production. C'est un rapport de production historique. » C'est là un tissu de fausses analogies et d'assertions gratuites. Sans doute, une machine délaissée dans une île inhabitée n'est pas un capital, mais une machine produit le même résultat que le propriétaire la fasse marcher lui-même ou qu'il la fasse travailler sous la direction d'un ouvrier ; elle est du capital dans les deux cas et sans la moindre différence, tandis que K. Marx ne reconnaît pas comme capital un instrument dont le propriétaire se sert lui-même. Pourquoi ? Parce qu'il ne veut pas le reconnaître.

Du reste, abordons le point essentiel. K. Marx veut montrer que le capital est un tyran qui pressure l'ouvrier ; il lui achète six heures de travail et le force à donner douze heures de sa peine ; cet excédent de six heures de travail, dit *Mehrwert* (plus-value, ou mieux *excédent de valeur* ou de travail), formerait, selon le théoricien du socialisme, le gain du capitaliste. Nous allons voir comme il arrive à ces conclusions, en reproduisant un passage qui ne renferme heureusement aucune des plaisanteries de mauvais goût dont l'auteur émaille volontiers

¹ Les intercalations entre parenthèses sont de nous. Elles sont interprétatives.

son argumentation ¹. Ce passage se trouve pages 82 et 83 de la traduction française approuvée :

« Regardons-y de près. La valeur journalière de la force de travail revient à 3 schellings, *parce qu'il faut une demi-journée pour produire quotidiennement cette force*, c'est-à-dire que les subsistances nécessaires pour l'entretien journalier de l'ouvrier coûtent une demi-journée de travail. Mais le travail passé que la force de travail recèle, et le travail actuel qu'elle peut exécuter, ses frais d'entretien journaliers et *la dépense qui s'en fait par jour*, ce sont là deux choses tout à fait différentes. Les frais de la force en déterminent la valeur d'échange, la dépense de la force en constitue la valeur d'usage. Si une demie-journée de travail suffit pour faire vivre l'ouvrier pendant vingt-quatre heures, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse travailler une journée tout entière. La valeur que la force de travail possède et la valeur qu'elle peut créer diffèrent donc de grandeur. C'est cette différence de valeur que le capitaliste avait en vue lorsqu'il acheta la force de travail. L'aptitude de cette force de faire des filés ou des bottes n'était qu'une *conditio sine qua non*, car le travail doit être dépensé sous une forme utile pour produire de la valeur. Mais ce qui décida l'affaire, c'était l'utilité spécifique de cette marchandise, d'être source de valeur et *de plus de valeur qu'elle n'en possède elle-même*. C'est là le service spécial que le capitaliste lui demande. Il se conforme en ce cas aux lois éternelles de l'échange des marchandises. En effet, le vendeur de la force de travail, comme le vendeur de toute autre marchandise, en *réalise* la valeur échangeable et *aliène* la valeur usuelle ».

Voilà en quoi consiste l'habileté de K. Marx : il fait une série de suppositions et vous dit au commencement que ce n'est qu'une supposition, « mettons six heures » (p. 73-74). Quand on lit « mettons », on laisse passer le chiffre, une supposition ne porte pas à conséquence. Si l'on avait commencé par dire : six heures de travail par jour suffisent pour élever un homme et l'entretenir, vous auriez répondu : *prouvez-le*. Il est évident qu'aucune preuve n'est possible ici, car le montant des besoins et la productivité des forces varient presque d'un homme à l'autre.

¹ Ces plaisanteries, dont Lassalle aussi use parfois, rappellent les jongleurs qui, entre deux tours, font des *boniments* pour distraire leur public. Nous avons toujours pensé qu'une bonne argumentation fuyait les hors-d'œuvre.

K. Marx commence donc par un « *mettons* », et vous le laissez passer. Le tour de passe-passe consiste à considérer au bout d'une page ou deux la supposition comme un fait acquis. K. Marx affirme alors p. 81 qu'il faut six heures pour produire la valeur de 3 schellings. Il s'exprime ainsi : « Lors de la vente de la force de travail, il a été sous-entendu sous-entendu !! que sa valeur journalière » 3 schellings, — somme d'or dans laquelle six heures de travail sont incorporées (sont, au lieu de, seraient) — et que..., etc. Au bas de la page vous lisez une note ainsi conçue : « Les chiffres sont ici tout à fait arbitraires. » Or, dans le passage cité, dans le texte, on traite les six heures de l'ouvrier et les 3 schellings comme des faits acquis « sous-entendus », et on en tire des conséquences. Tout le système de K. Marx est bâti là-dessus.

Ce n'est pas tout. Pourquoi la journée est-elle de douze heures ? Je parle de la journée commerciale, celle d'après laquelle la valeur d'échange, le prix (le salaire), est cotée. Si l'ouvrier sait que sa *force de travail* (qui est une marchandise, selon K. M.) a coûté six heures à établir, pourquoi ne fixera-t-il pas sa journée, *comme on le fait pour toutes les marchandises dont parle K. Marx*, à six heures ? La journée coûte six heures, elle doit se vendre six heures — c'est la loi Marxienne — et non douze heures. Le capitaliste ne peut pas disposer de plus qu'on ne lui a vendu, et le vendeur de travail ne se prêterait pas plus que le vendeur d'une autre marchandise à être spolié. Il ne s'agit pas ici de 100 fabricants qui tomberont sur un ouvrier, le garotteront et le forceront de travailler contre son gré, mais de 100, de 1,000 ouvriers contre un fabricant. On répondra : il y a la faim, l'ouvrier travaillera à tout prix. Cette objection est démentie par les grèves, la mise à l'index et le boycottage, les Trades-Unions, les Syndicats, les Gewerkvereine, par le grand nombre d'établissements qui perdent de l'argent et se ruinent et par beaucoup d'autres arguments que le lecteur trouvera aisément (Voy. le chap. *Salaire*). Il nous a suffi de montrer le point faible du raisonnement pour que tout l'échafaudage s'écroule. On trouvera dans le *Collectivisme* de M. Leroy-Beaulieu (Paris, Guillaumin), dans *Die Grundlagen der K. Marx'schen Kritik*, par M. Georges Adler (Tübingue, Laupp), des réfutations de la plus-value ou du Mehrwerth. Nous avons consacré un petit volume spécial à cette réfutation ; il a paru chez Hachette sous le titre de : *Le socialisme contemporain*.

M. Henry Georges est presque à tort classé parmi les socialistes, car il a en économie politique beaucoup d'idées saines : ce sont ses vues sur la propriété foncière qui l'ont fait ranger parmi eux. Ici nous n'avons à faire qu'au capital et allons, sur cette matière, citer quelques passages de son livre *Progrès et pauvreté*¹. Après avoir cité un certain nombre de définitions du capital et avoir constaté d'assez sensibles différences, il continue (p. 32) : « En réalité, bien des gens comprennent assez bien ce que c'est que le capital jusqu'au moment où ils commencent à le définir (cela est vrai pour d'autres choses encore), et je crois que leurs œuvres montreraient que les économistes qui donnent des définitions si variées emploient toujours le terme capital dans son sens le plus généralement admis, excepté dans leurs définitions et dans les raisonnements qui sont fondés sur elles. » La signification commune est celle que Smith lui a donnée en ces termes : « Cette partie du stock (des richesses) de l'homme dont il attend un revenu est son capital. »

M. Henry George recherche ensuite ce qu'il faut entendre par capital : « La terre, le travail et le capital sont les trois facteurs de la production. Si nous nous rappelons que le mot capital est un mot employé avec un sens en contradiction (en opposition ?) avec le sens des mots terre et travail, nous voyons que rien de ce qui est compris dans l'un et l'autre de ces termes ne peut être classé sous le nom de capital. » Nous pouvons passer les développements dans lesquels l'auteur entre, en faisant remarquer qu'il a une raison particulière pour exclure la terre. Nous aurions d'ailleurs préféré le mot *nature*, d'autant plus qu'il y a terre et terre, celle qui est vierge de toute culture et celle qui est défrichée, plantée, etc. M. H. George exclut aussi les facultés humaines ou acquises. Je transcris avec plaisir ce passage (p. 34) qui est presque identique à une opinion que j'ai émise ailleurs : « Dans le langage courant, nous disons souvent que le savoir, l'adresse ou l'habileté d'un homme constituent son capital ; mais c'est évidemment *une manière métaphorique de parler*. »

L'auteur définit ensuite les richesses et dit que « le capital, c'est la richesse consacrée à un certain emploi » (p. 37). Plus loin (p. 42), il continue : « Maintenant, si après avoir ainsi séparé la richesse qui est un capital de celle qui n'en n'est pas un,

¹ Pour faciliter les vérifications à nos lecteurs, nous citerons d'après la traduction de M. Le Monnier (Paris, Guillaumin, 1887).

nous cherchons à étudier qu'est-ce qui fait la distinction entre les deux classes, nous voyons qu'elle ne consiste ni dans le caractère, ni dans la distinction des choses elles-mêmes, comme on a essayé de le prouver, mais dans cette considération : les choses sont ou ne sont pas dans la possession du consommateur. Telle portion de richesse considérée comme en elle-même ou dans ses usages, ou dans ses produits, peut être échangée et est un capital ; la même, entre les mains du consommateur, peut ne pas être un capital. » Ce critérium n'est pas sans valeur.

M. Henry George s'occupe aussi à montrer que, contrairement à l'opinion commune, les salaires ne sont pas tirés (exclusivement) d'un capital. Il combat par conséquent la théorie du *fonds des salaires*. Nous examinons cette question au chapitre des *Salaires*, où nous apprécierons les vues émises sur cette matière.

CHAPITRE XV

LE CRÉDIT

Le crédit est au commerce
Ce que l'aile est à l'oiseau.
IHERING.

Le crédit est un terme d'une signification si compréhensive que sa définition doit être très large pour pouvoir embrasser l'ensemble de son domaine. Nous dirons donc que le crédit est une transaction, vente, achat, échange, prêt ou autre, dans laquelle la livraison d'une marchandise et le payement du prix, le rendement d'un service et sa rémunération, l'avance d'un capital et son remboursement, *sont séparés par un intervalle de temps*. En d'autres termes, le crédit est une affaire qui commence dans le présent et se termine dans l'avenir. Le contraire de l'affaire à crédit est l'affaire au comptant : donnant, donnant. Quels que soient les différences qui distinguent entre elles les différentes espèces de crédit, elles ont cela de commun que l'acte qui termine l'affaire *est séparé par le temps* de l'acte qui la commence. C'est là son signe distinctif.

On s'étonnera de ne pas retrouver dans cette définition un mot qu'on rencontre presque toujours dans celle des autres économistes, c'est le mot *confiance*. Crédit ne vient-il pas de *creditum*, *credere*, croire ? — S'est-on demandé pourquoi la même langue n'emploie pas plutôt *fiducia*, qui serait plus près du mot confiance que *credere* ? — Mais nous n'aborderons pas ici cette étude de synonymie, sur laquelle nous aurons à revenir. Nous admettons d'ailleurs très volontiers que la confiance joue un grand rôle en matière de crédit ; sans confiance, beaucoup d'affaires ne

se feraient pas¹; mais, dans d'autres, il faut bien le dire, la confiance est plus ou moins, et même totalement, absente. Pierre va chez Paul et demande un prêt de 100 francs. — Paul *n'a aucune confiance* en Pierre, et refuse. — Alors Pierre dit : Ma montre vaut beaucoup plus de 100 francs, je vous la laisse en gage; de plus, je payerai les intérêts usuels. Paul, qui fait valoir des capitaux en numéraire, prête les 100 francs, mais la confiance n'y est pour rien, c'est la valeur du gage qui l'a décidé.

Ils sont nombreux les prêts sur gages ou nantissements, les avances sur titres, les prêts hypothécaires (crédit foncier), où la confiance joue un rôle minime ou nul. Toutefois, parmi les procédés du crédit, ceux qui sont fondés sur la confiance du créancier dans la bonne foi et la solvabilité du débiteur sont précisément ceux qui rendent le plus de services à l'humanité.

C'est même pour cette raison que nous traitons du crédit immédiatement après avoir parlé du capital. Dans certains cas, en effet, il en est le puissant et aussi le bienfaisant auxiliaire. Il n'augmente pas le capital, mais il le rend plus efficace. Il en diminue ou abrège le chômage, en le faisant passer des mains qui ne savent ou ne veulent pas le faire fructifier, en des mains plus laborieuses et plus entreprenantes. Le crédit sait aussi réunir les parcelles de capitaux qui seraient impuissantes dans leur isolement, pour répartir ensuite les masses agrégées autant que possible, au mieux des intérêts de tous (V. le chap. *Banques*). Les services que le crédit rend sont si nombreux, son action est si répandue, si variée, si universelle dans le monde économique, que certains savants en ont fait la caractéristique de notre régime économique. Selon ces savants, après une société qui ne connaissait que le troc — les échanges en nature — est venue une

¹ La confiance joue souvent un rôle dans l'achat au comptant, par exemple, quand on achète sans connaître la qualité intrinsèque, etc., des marchandises.

autre qui s'est servi de la monnaie pour faciliter ses transactions; aujourd'hui, la société est dans une troisième phase, a atteint le troisième échelon, et les affaires se font principalement à l'aide du crédit.

Cette chronologie économique a des côtés faibles, mais ce qui est vrai, et qu'on n'avait pas encore clairement vu, c'est qu'à l'aide du crédit la production dispose, non seulement des capitaux qui lui sont expressément consacrés, mais encore d'une bonne partie du fonds de consommation, si ce n'est de la totalité de ce fonds, qui n'est pas compris, comme le capital, parmi les instruments de travail. Or, voici comment le fonds de consommation ou le revenu vient en aide au capital. Le revenu est un fonds qui sert à acheter les produits achevés, immédiatement consommables, dont nous usons pour satisfaire nos besoins de tous les jours. La plupart de ces produits ont passé par beaucoup de mains avant d'arriver jusqu'au consommateur. Supposons qu'il s'agisse d'une redingote; celle-ci a été successivement de la laine brute, de la laine filée, du drap, et nous abrégeons la liste des producteurs intermédiaires. Il n'y a rien d'extraordinaire à supposer que le négociant en laine n'a payé le propriétaire du troupeau qu'avec l'argent qu'il a reçu du filateur, que celui-ci a payé avec l'argent du fabricant de drap, qui a eu besoin des fonds du tailleur pour rembourser son fournisseur, et qu'enfin l'acheteur de la redingote a définitivement éteint, à l'aide de son fonds de consommation, toute la série des dettes contractées successivement par les producteurs. Ces producteurs ont donc marché autant à l'aide du crédit que de leurs capitaux propres, le consommateur n'est intervenu qu'à la fin, et, en attendant, un établissement de crédit, une banque, s'est trouvé disposé à faciliter les transactions, nous dirons ailleurs par quels procédés¹. Ici,

¹ Nous rappellerons ce fait, qu'en dehors de leurs capitaux beaucoup de personnes déposent chez leur banquier une bonne partie des revenus destinés à être dépensés dans le courant de l'année, et ces sommes servent également de capitaux au banquier, tout en restant des revenus pour leur propriétaire.

il nous a suffi de montrer que la dépense du consommateur rembourse toute la série d'avance des producteurs ¹.

Le crédit dont il vient d'être question a été classé à part — peut-être à tort — par un savant économiste d'Autriche, sous le nom de crédit commercial, parce qu'il a souvent un caractère mixte ; mais généralement les auteurs ne le distinguent pas des deux formes qui suivent et qu'on désigne, l'un comme *crédit personnel*, l'autre comme *crédit réel*.

Le crédit personnel repose essentiellement sur la confiance que le futur créancier a en son futur débiteur, ou, si l'on veut, que le *bailleur* de crédit a dans le *preneur* de crédit, car la confiance précède ici l'acte du prêteur. Celui-ci croit que l'emprunteur voudra, pourra ou sera contraint de payer. La confiance active est d'autant plus prompte et étendue que ces trois circonstances se trouvent plus visiblement réunies. Mais leur réunion n'est pas indispensable ; le possesseur du capital peut se décider plus particulièrement par une seule d'entre elles. Il peut se dire : X est honnête, laborieux, intelligent, bien achalandé, il n'a pas encore de quoi me rembourser, mais il l'aura ; il peut aussi ne pas se préoccuper de son caractère, et se contenter de le savoir riche ; enfin, même s'il est convaincu de sa solvabilité, il faut encore qu'il soit certain de pouvoir, au besoin, le contraindre à s'exécuter.

Tous les économistes ont mentionné la sécurité, en parlant du crédit, mais il s'agissait pour eux de la sécurité du lendemain et du surlendemain, car le temps est la donnée fondamentale du crédit. Ils pensaient plus particulièrement aux risques que courent les affaires à des époques de troubles révolutionnaires ou de guerres, et à l'influence de ces circonstances sur le taux de l'intérêt. Nous traitons ailleurs de cette influence, mais ici il n'est question que de la sécurité que procure une justice bien organisée et faisant respecter les contrats.

¹ Voilà d'où vient le mot dont on a tant abusé : « Faire marcher le commerce. » Mais les consommations anormales ne peuvent faire marcher qu'un commerce anormal ; ce mouvement n'est pas sain, et il aboutit à une crise.

Le crédit réel exige beaucoup moins de confiance, car ce n'est plus à la personne qu'on prête, mais — pour ainsi dire — à sa fortune. Le crédit personnel est fondé sur des qualités, des vertus, sur des « biens immatériels », très précieux, mais peu visibles, et encore moins tangibles, auxquels il faut croire pour les voir; tandis que le crédit réel est fondé sur des biens matériels, auxquels on croit, *après* les avoir vus. Le crédit réel prend des garanties au moyen de nantissements ou d'hypothèques, procédés qui confèrent au prêteur une sorte de copropriété conditionnelle sur la chose qui lui sert de gage. Si cette situation donne « ses sûretés » au prêteur et lui offre certains avantages, elle n'est pas sans inconvénients, qui varient selon la législation des divers pays. On a vu des créanciers préférer un répondant à une hypothèque.

Le crédit commercial, si tant est qu'on en veuille faire une classe à part, est souvent un genre mixte à la fois personnel et réel, car il est difficile de faire le commerce sans posséder quelques capitaux et sans jouir, en outre, de quelque confiance. Quand on prend des renseignements sur un commerçant, on demande d'abord : fait-il honneur à sa signature? (crédit personnel), puis : a-t-il de la fortune propre, est-il solide? (crédit réel). Il est vrai qu'on ne voit pas toujours cette fortune¹, et encore moins ne la touche-t-on; c'est un simple renseignement qu'on accepte de confiance (celui qui le donne encourt cependant une certaine responsabilité). En somme, il vaut mieux considérer le crédit commercial comme entrant dans la catégorie des crédits personnels. D'ailleurs, les situations mixtes sont fréquentes dans la pratique, et ce serait peut-être pousser trop loin les classifications que de faire une place distincte à chaque combinaison : un classement fondé sur des caractères tranchés comporte du moins une grande netteté, ce qui est un mérite nullement à dédaigner.

¹ Nous connaissons des cas où des fabricants se sont fait donner un cautionnement de détaillants auxquels ils faisaient d'importantes livraisons.

Pour chacun des deux — ou trois — sortes de crédit, il faut toujours au moins deux personnes, celui qui l'accorde et celui qui en jouit. « Avoir du crédit » n'est pas l'apanage de tout le monde. C'est une position favorable due au caractère de l'homme, à l'étendue de sa fortune, quelquefois au simple fait de n'y avoir jamais recours. On sait que « avoir du crédit » veut dire qu'on parvient facilement à se faire confier des capitaux, ou seulement des produits ou des marchandises ¹. Des personnes sans crédit peuvent cependant en avoir besoin, on a donc souvent cherché le moyen de leur en procurer en l'absence de ses conditions usuelles, en inventant des combinaisons remplaçant l'existence effective de biens, et surtout d'immeubles, par des fictions destinées à établir des réalités imaginaires. Jusqu'à présent le succès de ces inventions n'a pas été grand : ou l'affaire n'a pas pris, ou, si la chose a bien commencé, elle a toujours mal fini. Les procédés du crédit semblent pleins d'apparentes fictions, mais dès qu'on veut mettre une vraie fiction à la base d'une affaire, celle-ci éclate comme une bulle de savon et dévoile son vide intérieur.

Le crédit, nous le répétons, prend des formes variées. Ainsi, il se présente fréquemment sous la forme d'un prêt, soit en numéraire, soit en marchandises. Le numéraire peut être remis de la main à la main, ou transféré au moyen d'un chèque ; il peut aussi être avancé par une banque, sous la forme de l'escompte d'un billet à ordre (ou d'une lettre de change). Dans ces derniers cas, le prêt est habituellement fait pour trois mois, et, s'il doit avoir une durée plus longue, le billet échu est remplacé par un nouvel effet. Cela s'appelle renouveler le billet. Quand le prêt est fait de la main à la main, le prêteur peut en fixer l'échéance à volonté. Dans les affaires, l'emprunteur délivre toujours au prêteur un document par lequel il reconnaît sa dette. Il y a cependant des prêts pour les-

¹ On vend beaucoup plus facilement des marchandises à crédit qu'on ne prête de l'argent, et ce n'est pas sans de bonnes raisons.

quels il n'existe d'autre document que leur inscription dans les livres du prêteur.

Le prêt de marchandises se fait le plus souvent sous la forme d'une vente à crédit : quand l'acheteur en a payé le prix, la dette est éteinte. Il est des cas où le prêt est remboursé en nature. Un paysan peut emprunter à un voisin un sac de blé pour les semailles, et lui rendre un sac et un quart lors de la récolte. Dans ce cas, comme lorsqu'il emprunte de l'argent, *l'emprunteur devient propriétaire de la chose prêtée* ; il peut la transformer ou la détruire, il n'en doit que la valeur, il ne rendra pas l'objet en nature, mais l'équivalent et les intérêts. Les dépôts dans les banques se font de deux façons : si l'on dépose des sommes d'argent, la banque rendra une somme semblable ; si l'on dépose des valeurs déterminées, des inscriptions de rente, des actions, des obligations, ce n'est plus une valeur égale, ce sont *les mêmes pièces* ou documents que la banque devra rendre (il peut en être de même de lingots, de bijoux). Dans le premier cas, la banque paye le plus souvent un intérêt pour avoir le droit de se servir de l'argent ; dans le second (qui est à peine une affaire de crédit), la banque est simplement gardienne et se fait payer une taxe de garde (V. le chap. *Banque*).

On a voulu appliquer le mot crédit aux cas où l'on prête une maison, un cheval, un livre ; mais à tort, c'est le mot louage qu'on doit employer, car il faut rendre en nature la chose prêtée, *le propriétaire n'en ayant pas*, comme dans les cas précédents, *aliéné la propriété*.¹ Les 100 francs prêtés se dépensent, le blé se transforme ; mais comme ce sont des choses fongibles (remplaçables) on paye avec d'autres 100 francs, avec d'autre blé, tandis que le locataire, en se retirant, laisse la même maison qu'il a reçue en entrant. Et, si le loyer ou le fermage est payé d'avance, il n'y a aucun crédit, s'il se paie au terme,

¹ C'est-à-dire la propriété de l'objet en nature, en restant créancier de sa valeur seulement.

postnumerando, le crédit est si peu important qu'il ne mérite pas qu'on s'y arrête ¹.

On a distingué aussi le crédit de production du crédit de consommation. Dans le premier cas, c'est un capital qu'on prête, et l'on est en droit de s'attendre à le voir se reproduire par l'emploi (la production) auquel il est destiné ; c'est un motif supplémentaire de confiance. Le crédit de consommation se fait plus souvent sous la forme d'une vente à crédit qued'un prêt de numéraire, et comme l'emprunteur consommera les objets achetés ou le montant du numéraire, il doit compter sur des ressources futures, peut-être imprévues, pour solder sa dette ; or, cette incertitude du paiement jette de la défaveur sur ses emprunts improductifs. On a cependant fait remarquer qu'un crédit de consommation pouvait parfois être productif, par exemple, s'il aide un ouvrier malade à recouvrer la santé, ou s'il permet à un jeune homme de faire ses études. Mais ce sont là des cas exceptionnels, le prêt est ici plus souvent un acte de bienveillance, de charité, qu'une affaire. — Le prodigue ne demande que des crédits de consommation.

A la théorie du crédit se rattachent la question de l'intérêt du capital, celles des banques et du crédit public. Nous aurions aussi à examiner l'influence du crédit sur les monnaies, sur les prix et les salaires, mais sur tous ces points nous renvoyons aux chapitres spéciaux. Nous allons maintenant passer en revue les opinions saillantes émises sur le crédit par les principaux économistes qui nous ont précédé.

Les premiers économistes n'ont attaché qu'une faible attention aux manifestations du crédit ; leur principale préoccupation était d'expliquer et de justifier l'intérêt du capital, d'en établir le taux et les fluctuations, et, quand avec cela on avait

¹ On sait que les propriétaires qui n'exigent pas l'avance du terme ont l'habitude de s'assurer que le locataire garnira l'appartement d'assez de meubles pour couvrir le loyer. Le propriétaire a d'ailleurs un privilège sur ses meubles (tant qu'ils ne sont pas sortis de sa maison) en cas de non-paiement du loyer.

formulé une phrase contre le crédit mal entendu, on en était quitte avec cette matière. Nous traitons de l'INTÉRÊT (V. le chap.) dans la partie consacrée à la distribution des richesses, ou mieux à la distribution des résultats de la production entre les divers agents qui y ont pris part ; là, l'intérêt est pour nous, comme pour tous les économistes, la part du capital, et nous avons à démontrer que cette rétribution est méritée, et que le taux en est régi par des causes ou des lois connues. Nous avons aussi consacré un chapitre (BANQUE) au commerce du crédit. Dans le présent chapitre, nous envisageons le crédit seulement comme agent secondaire de production, et nous examinons sous quelles formes il apparaît, et dans quelle mesure il est utile.

Le dix-huitième siècle a vu des auteurs qui attribuaient au crédit le pouvoir que possède seule la fameuse pierre philosophale, celui de faire de l'or. Law est le représentant le plus éminent de cette manière de voir, mais nous ne nous y arrêtons pas, d'autres en ont assez parlé ; nous nous bornerons à citer un court passage de Condillac, qui a été un des derniers qui ait été pris par cette illusion. Dans *Le commerce et le Gouvernement*, I, chapitre XVII, p. 307, édit. Guillaumin), il dit : « C'est qu'une lettre de change s'achète argent comptant, et se paye à terme. Vous donnez 100.000 francs aujourd'hui pour en toucher 100.000 dans un mois. Le banquier de Lyon jouit donc pendant un mois du produit des 100.000 francs que vous lui avez comptés ; et celui de Paris jouit, pendant le même intervalle, du produit des 100.000 francs qu'il ne vous payera que dans un mois. » Pourvu qu'on sache bien compter, on trouvera ici trois fois 100.000 francs, ce qui serait le miracle de la multiplication des capitaux. Au fond, cette somme n'existe qu'une fois, c'est vous qui la possédez. Vous la passez au banquier de Lyon, en retirant quelque chose pour la privation de l'emploi de votre argent ; cette petite somme que vous retenez, le banquier de Lyon vous la paye pour avoir le droit de se servir de votre argent. Les 100.000 francs du banquier de Paris n'ont aucun rapport avec les vôtres, en vous payant : ou il fait au banquier de Lyon le remboursement d'une somme qu'il lui doit, ou il lui fait une avance, mais ce n'est toujours qu'une fois 100.000 francs qui passent d'une main à l'autre ; la lettre de change sert à indiquer dans quelle main l'argent se trouve à un moment donné.

Turgot ne parle que du prêt à intérêt, mais on voit bien qu'il ne croit pas à la multiplication miraculeuse des capitaux. Ad.

Smith est dans le même cas. Dans le chapitre iv du livre II, intitulé « Des fonds prêtés à intérêt » (t. II, p. 99), nous n'avons à relever qu'une distinction s'appliquant à notre sujet actuel, nous transcrivons : « Les fonds prêtés à intérêt sont toujours regardés par le prêteur comme un capital sans doute, puisqu'il demande des intérêts. Il s'attend qu'à l'époque convenue ces fonds lui seront rendus, et qu'en même temps l'emprunteur lui payera une certaine rente annuelle pour les avoir eus à sa disposition. L'emprunteur peut disposer de ses fonds, ou comme d'un capital, ou comme de fonds destinés à servir immédiatement à la consommation... » C'est le crédit de production et le crédit de consommation, et Ad. Smith n'est nullement aimable pour ce dernier.

J.-B. Say entre déjà dans plus de développements sur le prêt à intérêt, *Traité*, livre II, chapitre viii : et ici nous lisons aussi, page 386, ce qui suit : « On s'imagine quelquefois que le crédit multiplie les capitaux. Cette erreur, qui se trouve fréquemment reproduite dans une foule d'ouvrages, dont quelques-uns sont même écrits *ex professo* sur l'économie politique, suppose une ignorance absolue de la nature et des fonctions des capitaux. Un capital est toujours une valeur très réelle, et fixée dans une matière, car les produits immatériels ne sont pas susceptibles d'accumulation ¹. Or, un produit matériel ne saurait être en deux endroits à la fois, et servir à deux personnes en même temps. Les constructions, les machines, les provisions, les marchandises qui composent mon capital, peuvent en totalité être des valeurs que j'ai empruntées ; dans ce cas, j'exerce une industrie avec un capital qui ne m'appartient pas, et que je loue ; mais, à coup sûr, ce capital que j'emploie n'est pas employé par un autre. — J.-B. Say traite la même question dans son *Cours*, I, chapitre x (t. I, p. 134 et suiv.).

Bon nombre d'économistes contemporains ou successeurs immédiats des précédents : Ricardo, Malthus, Senior, Bastiat, Dunoyer, Sismondi, A. Clément, ont à peine un mot en passant pour le crédit. Rossi (*Cours*, t. III, p. 249) se borne à démontrer que le crédit n'est pas, par lui-même, un capital, mais seulement un mandat sur le capital d'autrui ; c'est un moyen de faire passer d'une main dans l'autre le capital existant. M. Du-

¹ Il semble cependant qu'après avoir appris une langue étrangère, on puisse en apprendre une seconde, ce qui en ferait deux. C'est une accumulation. Mais les produits immatériels ne sont pas en question ici.

puynode ne lui consacre guère plus d'attention dans son livre sur *Les monnaies, le crédit et les emprunts* (Paris, Guillaumin). C'est à partir de Cherbuliez et de Courcelle-Seneuil qu'on lui consacre des recherches plus approfondies. Nous n'avons pas nommé Charles Coquelin, l'auteur du *Crédit et des banques*, dont l'ouvrage ne nous satisfait pas ; mais nous devons du moins analyser brièvement l'article *Crédit* qu'il a donné au Dictionnaire de l'Économie politique de Guillaumin (1852).

Voici comment cet article débute : « Le crédit est une faculté sociale qui dérive de la confiance. *C'est à quelques égards, la confiance même.* Il se manifeste en cela que les détenteurs de capitaux consentent à faire l'avance de ces capitaux à ceux qui les demandent, en d'autres termes, à les leur prêter, sous la promesse d'un remboursement futur. » Pour savoir ce que nous pensons de cette définition, on n'a qu'à relire la nôtre. Puis, on reprendra l'alinéa suivant de l'article de Charles Coquelin : « Quoique le crédit suppose toujours *une certaine (!) confiance*, il en exige *plus ou moins* selon les conditions dans lesquelles il s'exerce, c'est-à-dire selon la nature des *garanties* que l'on demande aux emprunteurs. » Coquelin distingue ensuite trois sortes de prêts : 1° sur obligation écrite ; 2° sur nantissement ; 3° sur hypothèque. Les développements ne renferment rien de nouveau, mais plus loin nous trouvons une prétendue réfutation d'une opinion de J.-B. Say dont nous devons montrer la faiblesse. L'article de M. Dupuynode, dans le nouveau *Dictionnaire d'Économie politique* (1891) ne fait que répéter les anciennes définitions.

Say, après avoir signalé l'utilité du crédit, continue : « C'est seulement sous ce rapport qu'il est désirable, qu'il est heureux pour la société, que le crédit soit généralement répandu ; mais il y a une situation plus favorable encore : c'est celle où personne n'a besoin de crédit, où chacun dans sa profession a su amasser assez de capital pour subvenir, sans emprunter, aux avances que sa profession exige. Je dis que cette situation est la plus favorable en général, parce que la nécessité de faire des emprunts et d'obtenir du terme est toujours fâcheuse pour ceux *qui sont obligés d'y avoir recours* ; elle force les industriels (industriels) à des sacrifices qui sont une augmentation des frais de production... » Coquelin trouve Say utopiste en souhaitant à chaque industriel de posséder lui-même les capitaux dont il peut avoir besoin (le souhait n'a pas de rapport avec

l'utopie), il est d'avis que, réduit à ses propres capitaux, le fabricant irait rarement loin. En fait, cela est vrai, mais c'est précisément pour cette raison que Say lui souhaite de posséder beaucoup de capitaux, qui lui permettent d'établir ses affaires sur une grande échelle, sans emprunter le capital d'autrui, car le capital d'autrui cause des soucis : il faut le rendre à jour fixe, et bien des gens préfèrent gagner moins, sans soucis. Que deviendrait le capital, s'écrie Coquelin, si on ne l'empruntait pas ? — C'est son affaire. — D'ailleurs, il n'y a que trop d'amateurs pour le capital d'autrui ; il ne sera jamais obligé de chômer. Tout cela n'est pas une raison pour ne pas souhaiter de pouvoir s'en passer. — Il n'est pas exact de dire, avec Coquelin, que « l'usage du crédit grève les produits, en raison des intérêts que les entrepreneurs d'industrie doivent payer pour les capitaux étrangers dont ils se servent ». Coquelin emploie trop d'hypothèses pour réfuter l'opinion de Say, et en somme réussit mal. L'entrepreneur voudra toujours gagner le plus possible et, s'il emprunte, il faudra qu'il rétribue le capital étranger en diminuant d'autant ses propres bénéfices, car il ne pourra pas vendre ses produits plus cher que ceux des autres.

Passons à Cherbuliez (*Précis*, I, p. 281 et suiv.) qui débute ainsi : « Le crédit, envisagé dans la personne du débiteur, c'est la disposition temporaire d'une portion de richesse appartenant à autrui ; envisagé dans la personne du créancier, c'est l'attente d'une prestation future. » Cette définition est simple et elle permet d'expliquer les termes : crédit actif et crédit passif... L'auteur s'applique surtout à exposer la nature et les effets de la circulation (V. le chap. xxx), et à montrer comment le crédit, sans augmenter la richesse, en favorise la circulation et facilite la production, en réduisant le chômage des capitaux et en les faisant parvenir à ceux qui en feront le meilleur emploi. L'auteur est assez clair, mais il n'est pas limpide.

Cette qualité se rencontre dans le *Traité* de Courcelle-Seneuil. Cet économiste s'exprime comme un légiste (p. 253 et suiv.). « Le contrat de crédit est celui par lequel le propriétaire d'un capital en remet la possession à un autre, qui s'engage à restituer ce capital au bout d'un temps déterminé ou indéterminé. Ce contrat a deux formes principales, savoir : le loyer ou prêt et le mandat. Dans le premier cas, celui qui reçoit le capital en use comme propriétaire, en jouit sous certaines

conditions ; dans le second cas, il est tenu de rendre compte au propriétaire de son administration ; il agit comme serviteur ou agent, avec ou sans salaire. » Le mot *loyer* ne me semble pas bien choisi ici, on n'a qu'à penser au *loyer d'une maison* (V. *ante* p. 487). Courcelle-Seneuil s'applique ensuite à montrer que la multiplication des titres de crédit n'ajoute rien à la richesse d'un pays et que le crédit est utile ou nuisible selon l'emploi que l'on en fait (p. 236) ¹. « L'existence du crédit n'est nullement chose indifférente ; son usage est considéré généralement et avec raison comme un symptôme favorable, parce qu'il atteste la confiance de l'homme pour son semblable, sans laquelle il est impossible à la coopération de porter tous ses fruits. D'ailleurs, le crédit ne peut se maintenir qu'autant que les capitaux qui en font l'objet sont conservés, et ils ne peuvent guère être conservés qu'autant qu'ils sont bien employés. »

Joseph Garnier, dans son *Traité* (8^e édit., 1880), page 350, essaye de donner la définition la plus complète qui existe, nous la reproduisons : « Le mot *Crédit* est une de ces expressions dont le sens complexe varie sous la plume des économistes et des financiers. Pour le définir assez complètement, on peut dire : — Le crédit comprend l'ensemble des moyens à l'aide desquels les capitaux passent des mains de ceux qui ne veulent ou ne savent les mettre en œuvre dans les mains d'entrepreneurs capables de les faire produire ; — l'ensemble des moyens de circulation des capitaux mobiles ; — l'ensemble des moyens à l'aide desquels l'industrie et le commerce travaillent avec la garantie d'un capital souscrit et exigible, mais non déplacé, et qui a une action financière sans rien prendre à la production ; — les moyens de faire servir les propriétés mobilières ou immobilières de gage certain à des avances en capitaux circulants. » Nous reproduisons cette liste sans commentaires.

L'auteur continue : « Toutes ces évolutions, tous ces moyens ont besoin, pour s'accomplir, de la confiance, condition générale et *sine qua non*, qui engendre et caractérise le crédit ; ce qui fait dire que le crédit n'est autre chose que la confiance ² ; — ce qui ne nous paraît pas parfaitement exact, en ce sens que la notion du crédit est plus étendue que celle de la confiance,

¹ Un banquier, feu M. Bouron, a publié un intéressant livre contre le crédit : « Guerre au crédit. »

² Allusion à Coquelin, voy. plus haut.

laquelle comprend la sécurité des rapports entre les contractants, plus la sécurité des rapports entre ces derniers et ceux qui ont traité avec eux, plus la tranquillité publique. *Le crédit*, dans son ensemble, *est l'échange perfectionné*, avec des moyens qui suppléent à la monnaie ou en augmentent les services. — Les mots que nous avons soulignés indiquent, en effet, un emploi important du « crédit commercial ». J. Garnier parle ensuite des différentes espèces de crédit et des instruments de crédit, mais sans innover. Nous renvoyons aux chapitres *Monnaies* et *Banques*.

Citons ici deux définitions du crédit qui ne se ressemblent pas, quoique chacune ait sa part de vérité. M. G. de Molinari dit (*Cours*, t. II, p. 278) : « Crédit vient de *credere*, croire, avoir foi, et l'éthymologie du mot explique parfaitement la chose que le mot signifie, car la base du crédit, c'est la confiance... » M. E. Levasseur, *Précis*, p. 195, est d'avis « que le crédit consiste dans l'échange d'une réalité actuelle... contre une probabilité future, c'est-à-dire contre le remboursement... »

Jourdan (*Cours analytique*, p. 501) expose assez exactement les fonctions du crédit ; seulement un exposé « analytique » rend les citations difficiles, il faudrait reproduire de trop longs passages. Lui aussi cherche querelle à J.-B. Say d'avoir souhaité à chaque industriel sa poule au pot, c'est-à-dire un capital largement suffisant, mais il ne reproduit guère que les arguments de Coquelin. Répétons que le crédit peut bien augmenter les bénéfices de l'entrepreneur, mais souvent en échange de soucis, d'autant plus qu'un facile crédit peut favoriser les affaires risquées. Plus d'un préférera un revenu modeste avec la tranquillité au luxe accompagné de poignantes préoccupations ¹.

Comme Jourdan, M. Cauwès, dans son *Précis* (I, p. 532), montre qu'il a étudié le droit romain ; cette étude procure sur le crédit des idées plus claires et plus étendues. Seulement M. Cauwès insiste un peu trop sur la confiance. Il dit : « Crédit et circulation fiduciaire impliquant la même idée : la confiance, la foi (*credere*, *fiducia*) ; mais la confiance repose sur une simple présomption. » Et le crédit réel ? l'auteur donne une bonne ana-

¹ M. Y. Guyot est aussi de cet avis. Il s'est inspiré de Bagehot qui, dans *Lombard Street*, soutient la même idée ; seulement, Bagehot dit aussi, p. 19 : « We must examine the system on which these great masses of money are manipulated, and assure ourselves that it is safe and right. » Le crédit recèle des dangers pour le prêteur comme pour l'emprunteur.

lyse des avantages du crédit (p. 536); il réfute le sophisme du crédit multipliant les capitaux, et met en garde contre les abus de la circulation fiduciaire.

Nous avons relu les *Contradictions économiques* de Proudhon, mais sans y trouver une idée sérieuse. Proudhon nous est apparu comme un jongleur jouant avec deux boules portant l'une l'inscription *l'État*, l'autre celle de *Crédit*; à chaque instant les boules changent de main, et tout ce manège a pour but d'arriver au crédit gratuit, notion qui renferme une « contradiction économique » non résolue.

M. Yves Guyot pousse l'abstraction jusqu'au système absolu, système qui est un véritable lit de Procuste. Il croit définir (*La science économique*, 1881) « rigoureusement » le crédit par « l'avance de capitaux circulants » (p. 96). La plupart des avances se faisant sous la forme d'argent, les capitaux avancés sont en effet le plus souvent circulants, mais l'exemple du chemin de fer qu'il cite nous rappelle que les avances se font aussi en partie sous la forme de terrains, de droits, d'emprunts ¹. Et les marchandises vendues à crédit? Le mot circulant est donc de trop. Il l'est ici (p. 97) aussi: « Voici un billet escompté à trois mois. Ce billet me permet de me procurer des capitaux... » Et qu'est-ce qui empêche d'employer la moitié de la somme, ou la somme entière, pour acheter une machine? L'essentiel est d'être en état de payer le billet à l'échéance. Nous aurions encore quelques observations à faire sur la manière de prouver que le crédit rend des services à la production; ces services sont incontestables, il faut néanmoins éviter de les exagérer. Le crédit malsain peut commencer par étendre considérablement la production, mais, s'il va trop loin, il tombe dans l'abîme; tout est affaire de mesure. Signalons les excellentes choses que l'auteur dit sur le crédit gratuit.

J.-St. Mills s'exprime précisément ainsi (*Principles*, III, ch. VIII): Le crédit a un grand pouvoir, mais non, comme certains croient, un pouvoir magique, *it can not make something out of nothing* (il ne peut pas faire quelque chose de rien). Le crédit est un

¹ Nous n'avons pas besoin de dire que nous désapprouvons la définition du comte de Cieskowski dans son livre *Du Crédit et de la circulation*, qui est ainsi conçue: « Le crédit est la transformation des capitaux fixes et engagés en capitaux circulants et dégagés. » On peut prêter des capitaux fixes, mais l'on prête plus souvent des capitaux circulants, sans qu'on ait à les transformer d'abord.

simple transfert de capital, généralement en des mains plus habiles, ce qui le rend plus productif. Le crédit est donc le moyen de faire arriver au talent les capitaux nécessaires pour féconder ses idées. Cairnes ne traite pas la question, et Jevons n'ajoute rien aux notions acquises. Dans son *Primer*, p. 110, il nous dit que le crédit, *enables property to be put into the hands of those who will make the best use of it*, proposition qu'on trouve dans tous les traités. — Amasa Walker (*The science of wealth*, 1869, p. 132) s'occupe surtout de la circulation. M. Francis Walker ne parle du crédit qu'en passant (*Political Economy*, p. 145).

On ne saurait dire que M. Henry Dunning Macleod n'ait pas consacré de l'attention au crédit; ce dernier joue dans ses livres un très grand rôle, ce qui n'est pas étonnant, puisque, pour cet auteur, l'économie politique n'est qu'une théorie des échanges. Mais il y a une seconde raison. M. Macleod exagérant les services rendus par le crédit — il trouve que le capital et son ombre font deux — est obligé de défendre longuement sa thèse et de discuter les opinions adverses. Nous allons présenter la sienne, autant que possible avec ses propres expressions, que nous empruntons à son article « Crédit » dans le *Dictionary of political Economy* (London, Longman, 1863).

« Le crédit, dit-il, c'est le nom d'une certaine espèce de propriété immatérielle, nommée aussi *dette*. C'est le droit de demander une certaine somme d'argent à une certaine personne, dans un certain temps... Dans le commerce, une opération de crédit se présente sous la forme d'une vente, ou d'un échange dans lequel l'une des quantités échangées, ou même les deux, est une dette. Le système du crédit consiste dans la création ou la vente de dettes et se divise en deux branches : 1° le crédit commercial, qui consiste principalement dans la vente ou l'échange de produits contre des dettes; 2° le crédit de banque, qui consiste dans la vente ou l'échange de numéraire ou de dettes contre d'autres dettes. » La dette est une propriété immatérielle, mais c'est un droit sur l'argent d'un autre, payable dans l'avenir, et ce droit a, dès aujourd'hui, une valeur réalisable en espèces sonnantes. A, qui possède une obligation de 100 francs souscrite par B, va chez C qui l'escompte. C passe cette obligation à D, etc. Mais pourquoi B a-t-il souscrit l'obligation? c'est que A, sans doute, lui en a donné la valeur actuelle, soit sous la forme de numéraire, soit sous celle de marchan-

disent. Le capital matériel ne peut être qu'en *un* endroit, il est chez B, c'est lui qui possède le droit actuel (la propriété) de ces marchandises. Que possèdent A, C, D, etc.? le droit futur. Nous voyons que la chose matérielle, la « richesse » n'existe qu'une fois, et encore, si l'on prenait trop à la lettre le mot de M. Macleod : *Property is not a thing, but a right* ¹, les objets matériels n'existeraient pas du tout, les « richesses » se résoudraient en droits, ce qui nous ferait sortir de l'économie politique pour entrer dans cette philosophie où les réalités se réduisent à des idées ou à des abstractions. L'auteur nous fournit le moyen de prouver que nous n'exagérons pas. Il cite, p. 384 (n° 97), M. Gustave du Puynode, qui dit (*De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, p. 110) : « Si fécondes qu'aient été les mines du Mexique et du Pérou, dans lesquelles devait encore, après Colomb, sembler enfouie la fortune de l'univers, il y a cependant une découverte plus précieuse pour l'humanité, et qui a déjà procuré plus de richesses que celles des Amériques : c'est la découverte du Crédit. *Monde tout imaginaire* ², mais vaste comme l'espace, inépuisable (?) comme les ressources de l'esprit. » M. Macleod trouve, à tort selon nous, que ce passage *plainly asserts* que le crédit est du capital productif, ce qui confirme les vues qu'il s'évertue à faire prévaloir.

Il faudrait remplir bien des pages si l'on voulait réfuter M. Macleod en détail, et en même temps rectifier quelques propositions de ses adversaires, qui manquent parfois de netteté; mais il semble qu'on peut réfuter beaucoup de ses sophismes en distinguant entre la richesse sociale et celle des particuliers. Au point de vue de la société, la dette est un simple transfert, n'augmente donc pas le stock national: mais au point de vue privé, la dette (une recette future) est souvent un capital très sérieux. M. Macleod dit : « Si A possède 100 et doit là dessus 50, peut-on dire qu'après avoir payé cette dette de 50, il ne reste plus que 50 dans le pays? Certes non; A ne possède plus que 50 après avoir fait passer 50 à B, mais le pays a 100 comme auparavant. »

Parmi les économistes allemands, l'auteur de l'ouvrage le plus complet sur le crédit, et à quelques égards aussi le meilleur,

¹ *Dictionnary*, p. 351 et en plusieurs autres endroits. (La propriété n'est pas une chose, mais un droit.)

² C'est nous qui soulignons.

leur, est M. Knies, professeur à l'université de Heidelberg. Cet ouvrage en deux volumes porte le titre : *Der Credit* (Berlin, Weidmann, 1877 et 1879), et traite à la fois du crédit et des banques. Une particularité de l'auteur, on sait qu'il a trouvé des imitateurs en France ¹, c'est de beaucoup s'appuyer sur le droit romain. Cet appui n'est pas à dédaigner ; peut-être, cependant, l'exposé en a-t-il pris un caractère un peu trop juridique. Il définit le crédit (p. 6) un transfert onéreux de biens où l'un remet actuellement une valeur pour obtenir la contre-valeur dans un temps à venir. C'est donc le *temps* qui distingue le crédit de l'échange ou de la vente au comptant. Il distingue aussi entre le prêt de choses (argent ou produits) dont on rend l'équivalent, et le louage, où l'on rend en nature l'objet loué. Il passe aussi en revue les différentes espèces de crédits, en entrant dans toutes les distinctions possibles, selon la position du prêteur et celle de l'emprunteur, selon la nature de l'objet prêté, selon le mode de garantie, selon l'emploi du crédit et autres distinctions qui peuvent avoir leur place dans un volumineux ouvrage, mais qui comporteraient des répétitions tout à fait déplacées dans un travail plus condensé.

Nous nous arrêterons un moment sur le chapitre où il est question des conditions et causes du crédit, ainsi que sur les obstacles et encouragements qu'il rencontre, en distinguant le créancier et le débiteur. L'auteur commence par poser ce principe, qui ressemble à un truisme : « On ne peut devenir créancier que si l'on possède du capital. » Il nous apprend que c'est pour pouvoir énoncer cette profonde vérité qu'il a donné la formule du capital que nous avons blâmée (V. le chap. précédent), d'après laquelle le *capital* comprendrait l'ensemble des biens que possède un homme, tandis que nous demandons qu'on en sépare le fonds de consommation, ou le revenu, qui n'est pas destiné à la production. Le truisme ci-dessus peut être énoncé même lorsqu'on ne compte parmi les capitaux que... les capitaux (productifs). La faute de l'auteur s'aggrave par la remarque qu'il fait, qu'on ne prête que les choses surabondantes (*überschüssig*) et dont on n'a pas besoin pour sa consommation actuelle. Du principe (V. ci-dessus) que celui qui n'a pas de capital ne peut pas en prêter, il en tire un ou

¹ Nous pensons à Jourdan et M. Cauwès, mais nous ignorons si ces savants ont connu M. Knies ou se sont rencontrés avec lui. Du reste, M. Macleod, qui l'a précédé, s'appuie également sur le droit romain.

deux autres (p. 121) : par exemple, qu'autrefois les pays, étant plus pauvres, avaient moins de capitaux et que, par suite, le commerce intérieur faisait moins usage du crédit; dans le commerce international, les pays riches fournissaient les créanciers, les pays pauvres, les débiteurs. Qu'est-ce à dire? Ces pays riches vendraient toujours, et les pays pauvres ne payeraient jamais? Cela se peut-il? car, enfin, quelle que soit la durée du crédit, il a nécessairement un terme. L'auteur est mieux inspiré quand il dit que de nombreuses causes influent sur la formation des capitaux et que l'accumulation de grands capitaux est l'exception, la capitalisation étant plutôt l'œuvre des petites épargnes, nombreuses et lentement amassées. La sécurité est indispensable à la création de capitaux.

Voici encore un passage (p. 112), qui prouve que la définition du capital donnée par M. Knies est très critiquable, c'est qu'il examine dans quels cas un ménage qui consomme tous ses revenus peut former du capital : 1° en diminuant ses dépenses; 2° en augmentant ses revenus. Il ne faut pas, soit dit en passant, une grande contention d'esprit pour trouver cela. Non plus pour nous apprendre qu'un capitaliste qui a besoin de ses capitaux pour sa propre industrie ne peut pas en prêter à d'autres; ni que pour prêter il faut vouloir le faire. L'auteur nous dit trop de choses qui vont de soi.

Passons au débiteur. Pour qu'il emprunte, il faut pouvoir, il faut en avoir besoin ? et vouloir. Le lecteur ne sera pas privé si nous ne reproduisons pas les développements de l'auteur. Dans le tome II, nous trouvons, entre beaucoup de détails inutiles, quelques bonnes pages sur les effets du crédit (p. 132 et suiv.), nous nous bornons à y renvoyer. Du reste, nous retrouverons M. Knies en parlant des banques.

Fr. Nebenius, qu'on cite beaucoup en Allemagne comme autorité en matière de crédit, traite surtout et magistralement du crédit public (*Der öffentliche Credit*. Carlsruhe, Marx, 1820, 2^e édit., 1829; il fonde le crédit sur la confiance. J.-B.-W. de Hermann, dont les *Recherches économiques* ont paru peu après, effleure à peine la question. M. Roscher a maintenu, dans les dix-huit éditions de son *Système d'économie politique*, cette définition : Le crédit est l'autorisation librement (volontairement) accordée de disposer du bien d'autrui, contre promesse

de remboursement ¹. Ce n'est pas une formule heureuse, elle permet à A de dire à B : Mettez votre main dans la poche de C, enlevez-lui 100 francs, et après avoir promis à C de les rembourser un jour, vous pourrez les employer à votre gré. Ici, A dispose du bien de C sans pécher contre la définition. N'était-il pas au moins indispensable de dire : accordé *par le propriétaire* de disposer de *son* bien. Le crédit est une affaire de confiance. Parlant du crédit personnel et du crédit réel, le savant professeur fait une remarque profonde : Dans un pays où règne l'insécurité, et chez des peuples ou incultes ou décrépits (?), on préférera le crédit personnel, c'est-à-dire qu'on ne prêtera qu'à ceux en lesquels on a confiance; dans une contrée stationnaire et peu entreprenante, on donnera la préférence au crédit réel. Le crédit se développe avec la division du travail (il aurait dû dire ici : avec la *spécialisation* du travail, qui multiplie les produits incomplets (qui passent souvent à crédit dans les mains qui les achèvent). Quant aux effets du crédit, il fait arriver le capital à celui qui l'emploie... mais il contribue ainsi à augmenter l'inégalité des fortunes. Il y a là une erreur d'optique, l'inégalité n'est pas le fait du crédit, elle est l'effet des qualités de l'individu.

Mangoldt a parlé du crédit dans son *Précis*, mais il a surtout développé ses vues dans le mot *crédit* du Dictionnaire politique de Bluntschli (*Staatswörterbuch*). Sa définition n'a rien de nouveau; elle perfectionne cependant celle de M. Roscher. Il insiste d'ailleurs comme lui et quelques autres économistes allemands sur la *Freiwilligkeit* ² (prêt *librement* consenti). Je crois que cette insistance relative à l'absence de contrainte, au *bon gré*, est inutile; la liberté est sous-entendue en économie, jusqu'à l'énoncé du contraire. Mangoldt divise les affaires de crédit en publiques et privées. Il signale le crédit (imparfait) du loyer et du fermage, où, au fond, il n'y a pas de vrai crédit; on se borne à vendre (au fermier) les produits du champ affermé ou (au locataire) l'avantage de jouir des immeubles prêtés. Il

¹ *Credit ist die freiwillig eingeräumte Befugniss, über fremde Güter gegen das blosser Versprechen des Gegenwerthes zu verfügen*, p. 445 de la première et 228 de la 18^e édition (années 1854 et 1886). Cette définition est technique, ou aussi juridique..... ce qui n'excuse rien, au contraire; c'est une définition économique qu'il nous fallait.

² C'est un substantif qui indique que l'acte est l'effet d'une libre volonté; nous n'avons pas l'équivalent de ce substantif; il faudrait adopter le *bon gré*.

fait d'ingénieuses distinctions entre le crédit qui est un expédient, et le crédit qui est un stimulant, et tire de la différence entre les modes de remboursement des données instructives. Il y a, par exemple, à côté du paiement en bloc, le paiement par annuités, l'amortissement par l'intérêt composé, le remboursement avec lot, etc. Il y a aussi cette forme que Mangoldt qualifie de mobilisation de crédit (mobilisant les capitaux et surtout les immeubles) et qui consiste en obligations que le créancier n'a qu'à vendre sur le marché (la bourse) pour rentrer dans ses fonds. Plus loin, l'auteur montre que le crédit : 1° est un moyen de circulation pour les marchandises; 2° qu'il favorise la production en la fécondant par le capital (celui-ci passant par le crédit dans les mains qui l'emploient); 3° qu'il encourage la formation de capitaux. Enfin, l'auteur traite des lois sur l'usure, ainsi que de l'influence du crédit sur les crises commerciales, influence qui est incontestable ¹.

M. Wagner, l'auteur du *Traité d'économie politique* qui a remplacé celui de Rau, résume ses vues sur le crédit dans le *Handbuch* de M. de Schönberg. Il tient aux mots confiance et volontairement; pour le reste, c'est un intervalle de temps entre le prêt et le remboursement. La traduction littérale ² de la définition est impossible; la langue française est réfractaire à des formules où l'on enchevêtre trop de mots. Divisant les espèces de crédits, il distingue : 1° les crédits proprement dits, où l'on rend seulement la valeur qu'on a empruntée (choses fongibles), et 2° les crédits nécessaires (inévitables), où l'on rend la chose même louage; il oppose aussi le crédit de production au crédit de consommation. M. Wagner subdivise ensuite le crédit de production, mais nous ne le suivrons pas sur ce terrain glissant. Il distingue, enfin, le crédit personnel du crédit réel, non sans entrer dans d'utiles développements. Il s'étend naturellement sur l'utilité du crédit, qui fait passer le capital dans les mains qui l'emploient, et proteste contre cette erreur que le crédit

¹ V. Michaelis, *Volkswirtschaftliche Schriften* (Berlin, Herbig); Juglar, *Les Crises* (Paris, Guillaumin, une 2° édit. vient de paraître). Voy. aussi le travail sur le crédit dans les Œuvres de Prince-Smith, Berlin, Herbig.

² La voici en allemand : Credit ist derjenige privatwirtschaftliche Verkehr oder dasjenige Geben und Empfangen wirtschaftlicher Güter zwischen verschiedenen Personen wo die Leistung des Einen im Vertrauen auf die gegebene Zusicherung späterer (künftiger) Gegenleistung des andern erfolgt. Résumons ainsi la formule : Le crédit est une avance volontairement faite en se confiant à la promesse d'un futur remboursement.

peut créer du capital, tout en reconnaissant que le crédit peut contribuer *indirectement* à l'augmentation des capitaux : 1° en les déposant dans des mains productives, et 2° en favorisant l'épargne (en la rendant fructueuse). Du reste, le crédit peut aussi être employé d'une manière imprudente et causer des pertes. Le crédit rend encore service en économisant l'emploi de la monnaie, un point que nous retrouverons ailleurs. L'auteur parle aussi des Sociétés par actions, du crédit public, et consacre plusieurs pages au crédit considéré au point de vue juridique, point de vue que nous ne pouvons aborder.

Des juristes comme MM. Goldschmidt, Ihering, Thol et beaucoup d'autres s'en sont chargés. Citons quelques passages du livre le plus récent de Ihering, *Der Zweck im Recht*, t. I, p. 165, où il est dit que le commerce sans crédit ressemble à *un oiseau sans ailes*. P. 183, nous rencontrons un autre mot heureux, et il s'agit encore de crédit commercial : « La fonction que ce crédit remplit, dit-il, ne ressemble pas au crédit civil, qui n'a pour but que de combler un déficit accidentel, que de tirer quelqu'un d'embarras ; il est chargé de mettre le négociant en état d'employer dans ses affaires le capital d'autrui, c'est en quelque sorte un « crédit de spéculation ». Les marchandises qu'on lui envoie sans paiement immédiat sont un prêt de capitaux, et le crédit dont il jouit n'est pas fondé sur sa situation actuelle, c'est-à-dire sur la vraisemblance qu'il pourra payer plus tard, mais *sur la solvabilité que ce crédit lui fera* ; on tient ainsi compte des futurs résultats du crédit. *Le crédit commercial ressemble aux vêtements des enfants* ; en prenant mesure, on pense à leur croissance : aussi faut-il que les enfants grandissent pour que le vêtement soit à leur taille. »

L. de Stein traite le crédit dans son *Manuel de la science administrative* (*Handbuch der Verwaltungslehre*, Stuttgart, Cotta, 1876), et il y donne, p. 460 et suiv., quelques belles et bonnes pages ; nous ne pourrions cependant qu'en détacher quelques pensées qui se présenteront comme des aphorismes. Le crédit est la faculté d'un individu d'attirer le capital d'un autre pour l'employer dans ses affaires. L'opération se décompose en deux éléments : l'élément subjectif, c'est la confiance du créancier dans la solvabilité du débiteur, et l'élément objectif, c'est la solvabilité effective de ce dernier. Quoique, dans une affaire de crédit, il n'y ait toujours en présence que des individus, la société profite grandement de leurs relations.

La possession des capitaux est autrement distribuée entre les hommes que la faculté de les faire fructifier; or, il est évident que celui qui est doué de cette faculté fera des capitaux l'usage le plus utile à la collectivité; il est donc heureux qu'on ait trouvé le moyen, par le crédit, de faire passer le capital à celui qui saura le faire travailler. — Le crédit rend donc le développement des facultés productrices indépendant de la possession du capital; il adoucit ainsi ce que la propriété absolue a de trop dur et concilie le capital avec le travail. — Le crédit est ainsi une force qui vivifie l'organisation économique de la société. Nous n'entrerons pas avec l'auteur dans des détails sur le crédit personnel, le crédit réel, le crédit commercial et autres subdivisions, nous voulions seulement indiquer par quelques traits les idées de Lorenz de Stein.

Marlo, dont on connaît les tendances socialistes, traite à fond la question du crédit dans le tome III de ses *Untersuchungen* (Tübingen, 2^e édit., 1885). Nous ne trouverons ici rien de nouveau, mais la première édition de cet ouvrage ayant paru avant quelques-uns de ceux que nous avons passés en revue, il se pourrait bien qu'il ait influencé l'un ou l'autre de leurs auteurs. Page 463, exposant l'utilité du crédit, Marlo appelle l'attention sur trois points: 1^o le crédit encourage l'économie en procurant le placement des épargnes; 2^o il procure des capitaux à ceux qui en ont besoin; 3^o il contribue à la distribution normale du capital. Cette distribution est normale quand les capitaux possédés par les producteurs répondent à leur capacité de travail. Si des producteurs dont le capital n'est pas à la hauteur de leur capacité de travail se procurent aisément par le crédit ce qui leur manque, alors ce dernier régularise la distribution des capitaux, la rend normale; 4^o il met obstacle à des acquisitions malhonnêtes, en ce sens que des personnes ayant un paiement à faire sont obligées, faute d'argent, de vendre une partie de leur avoir; comme en pareil cas les vendeurs sont pressés, les acheteurs pourraient en abuser; or, le crédit dispense d'opérer de pareilles ventes. — L'auteur énumère aussi les maux qui peuvent résulter du crédit.

Plus loin, p. 484, il examine ce qui favorise le crédit. Ce seraient: 1^o une éducation industrielle (ou professionnelle); 2^o l'honnêteté; 3^o de bonnes occasions d'entreprises fructueuses; 4^o de bonnes institutions de crédit; 5^o de bonnes lois. Parmi ces dernières, il en voudrait qui eussent pour effet de décou-

rager les mauvais emprunteurs, de fixer le taux normal des intérêts, de régler la question des hypothèques, de faciliter la rentrée des dettes.

Nous résumerons ce chapitre en constatant que la théorie du crédit est une des matières économiques qui ont fait le plus de progrès depuis une cinquantaine d'années.

CHAPITRE XVI

LES

FACTEURS INDIRECTS DE LA PRODUCTION

L'État et la Liberté

Nous venons de parler, avec quelques développements, des facteurs directs de la production, surtout du travail et du capital ; ces facteurs ont cela de particulier, qu'ils ne supposent pas nécessairement la société. Dans notre exposé nous avons dû faire de fréquentes allusions à l'existence simultanée de nombreux hommes, puisque ce fait est d'importance majeure et s'impose à notre expérience et à notre pensée ; mais, quelle que fût la place accordée à l'État ou à la société, il restait évident que l'individu isolé non plus ne produisait pas sans travail, et qu'il tirait son profit de son capital, de son canot, de ses instruments de pêche et autres. Un homme seul ne fait que de l'économie privée, l'homme en société fait aussi de l'économie politique. Plus d'une chose dans la société peut gêner la production, mais la vie sociale est incomparablement plus utile que nuisible au travailleur. Les avantages qui résultent de la vie sociale, nous les embrassons sous la dénomination de *facteurs indirects de la production*. Le mot *indirect* veut dire simplement que ces facteurs ne sont pas indispensables à la production individuelle, ils la rendent seulement plus efficace, plus facile, moins pénible ; quoiqu'on puisse à la rigueur s'en passer, leur utilité n'en est pas moins souvent inappréciable.

Aux facteurs indirects de la production qui sont de nature économique ; au moins aux principaux d'entre eux, nous consacrons des chapitres spéciaux ; ils sont intitulés : La

division du travail, La propriété, Les voies de communication; d'autres avantages sociaux sont le résultat naturel des rapports qui s'établissent au sein d'une population nombreuse et civilisée; ces avantages dérivent de la société et ne se rencontrent pas sans elle. L'influence réciproque d'un grand nombre d'hommes, par le frottement des esprits et l'accumulation des expériences, est la cause la plus efficace de tous les progrès intellectuels et scientifiques, car la puissance des intelligences s'accroît avec leur nombre selon une progression géométrique. Nous n'en dirons pas tout à fait autant de la morale, car elle suit d'autres lois; mais la vie économique, le bien-être, profitent également de l'extension et de la durée des sociétés. A la suite ou par l'effet du bien-être, les besoins se multiplient, et leur satisfaction contribue aux agréments de la vie, agréments intellectuels et moraux aussi bien que matériels, ceux qui élèvent l'esprit, satisfont le cœur, conservent la santé et réduisent les souffrances. Enfin, la multiplicité des besoins, en étendant les débouchés, stimule la production et rend nécessaires le concours de la science et la création de très importantes institutions, qui d'ailleurs ne peuvent se maintenir que dans une société, dans un État.

L'État est peut-être l'institution humaine par excellence¹; pourtant ce terme est bien vague, il ressemble sous ce rapport au mot *peuple*, dont le sens flotte souvent entre *populus* et *plebs*. Selon la définition la plus courte, l'État est une société politique, ou une nation organisée politiquement; il se compose d'un territoire, de citoyens et d'un gouvernement, comprenant l'administration. Pour les uns, l'État est synonyme de gouvernement; pour d'autres, il est composé du gouvernement et des citoyens; d'autres encore sous entendent plutôt la société ou même un organisme abstrait doué de toutes sortes de vertus.

¹ Peut-être, car il y a les castors, les abeilles, les fourmis et autres sociétés d'animaux; nous ne voulons cependant pas mettre l'homme et les animaux sur le même rang, il fallait seulement prévenir une objection.

Au fond, ce qu'on appelle l'État, c'est la puissance collective, douée de volonté et inspirée par une pensée. Nous avons dû commencer notre définition par en bas, car la puissance ou plutôt la force, est l'élément fondamental : « l'union fait la force », nous ajouterons : l'État c'est la force. Les individus qui forment une collectivité, un État, doivent — pour rester unis — faire converger vers un centre unique toutes les forces particulières ; la force collective s'organise, mais, pour agir, elle a besoin d'une volonté (le gouvernement) qui peut être bien ou mal inspirée. L'État est la force, mais la force n'est ni une vertu ni un vice ; elle peut primer ou protéger le droit et la morale selon la direction qu'elle reçoit¹.

En effet, la force en elle-même, la chaleur, l'électricité, la pesanteur ou la puissance politique, n'a pas de caractère moral : il n'est ni moral ni immoral ; c'est la volonté dirigeante qui donne à la force un caractère déterminé. Il n'est donc pas permis de soutenir que l'État est nécessairement bon, bienfaisant, juste, « éthique », comme disent certains économistes allemands. L'État s'est appelé Néron et Caligula, il a autorisé les autodafés et la Saint-Barthélemy et mille persécutions ; il a protégé l'esclavage ; il a suscité des guerres civiles ; il a organisé des tribunaux révolutionnaires, présidé à des noyades, établi les lois les plus opposées et les plus contradictoires. Et sa sagesse, nous apprend l'histoire, n'est pas plus élevée que sa justice : tantôt il n'a pas su, tantôt il n'a pas voulu faire le bien. Cependant la force est nécessaire à l'État pour obtenir des résultats généreux qui dépassent de beaucoup le pouvoir d'un particulier, et l'État s'emploie à les atteindre parce que la totalité ou la majorité des citoyens les réclament et en profitent.

La force collective est nécessaire, notamment pour atténuer ou supprimer certains inconvénients de la vie sociale,

¹ Dans un État, la pensée directrice et la solidité du caractère sont tout ; une organisation, une constitution ne sont que ce que la pensée directrice en fait. Par elle-même, une constitution est juste aussi forte que les murs d'une forteresse derrière lesquels il n'y a pas de défenseurs.

car toute médaille a son revers. La première chose que nous demandons à l'État est précisément la sécurité, la défense de notre vie, de nos biens, de notre honneur, contre des malfaiteurs indigènes, comme la défense du pays contre les agressions de l'étranger, même contre les calamités physiques. Le mot sécurité est encore bien plus compréhensif, et, pour l'assurer aux citoyens, il faut un parlement, un pouvoir exécutif et de grands services publics répartis entre plusieurs ministères. Ce n'est d'ailleurs pas seulement le Code pénal qui réglemente la sécurité, nombre d'autres lois y contribuent (quand elles sont bonnes). Et si nous ne parlons ici que de la sécurité, c'est que nous n'étudions pas l'État en soi — ce qui serait sortir de notre cadre — mais seulement l'État considéré comme facteur économique, ce qui n'épuise pas absolument l'ensemble de ses attributions.

L'État n'a-t-il donc pas d'autres attributions intéressant l'économie politique que celle de maintenir la sécurité ?

Sur l'étendue des pouvoirs de l'État et sur le nombre de ses attributions, les avis peuvent être partagés ; on remarque seulement que plus la vie sociale se complique, plus les citoyens sont disposés à se décharger sur l'État des soins publics, de l'administration des affaires communes. Cela s'explique. Les affaires communes dont l'État ne se charge pas doivent être soignées par des particuliers non rétribués (s'ils recevaient un traitement, ils seraient fonctionnaires et feraient partie de l'État ; or, les particuliers ne peuvent consacrer qu'un temps limité aux affaires publiques ; ils ont leurs affaires particulières qui les touchent de plus près. Il y a d'ailleurs l'indolence naturelle à l'homme ; on veut bien être à l'honneur, mais non à la peine ; il faut compter aussi avec les dépenses..., et par toutes ces raisons l'on se décharge sur l'État ¹.

¹ Le régime démocratique n'est pas favorable aux fonctions gratuites ; il est d'avis que toutes les fonctions doivent être rétribuées, afin que l'absence de fortune ne soit pas, pour les ambitieux, un obstacle à l'accession au pouvoir. Comme si le pouvoir était fait pour satisfaire la vanité des ambitieux et non le bien de la nation ! Que ne peut-on donner à tous les ambitieux, avec le traitement, le savoir, la richesse, l'activité et les autres qualités nécessaires à leur fonction !

On dira, peu importe qui s'occupe de la besogne, pourvu qu'elle soit faite. Dans l'État moderne, les services publics sont dirigés par des représentants directs ou indirects de la nation. Ce que, dans cet ordre d'idées, les citoyens ne peuvent pas faire eux-mêmes, et c'est presque tout, ils le font (ou laissent) exécuter par leurs délégués ; l'État (gouvernement et chambres) est leur délégué naturel, leur mandataire perpétuel, il est tout prêt et censé toujours tout prêt.

Seulement l'État, disposant de la force, se sent plutôt le maître que le délégué des citoyens, et, quand il agit en délégué, il ne représente généralement qu'une majorité, qui n'est pas toujours sage, modérée, instruite, désintéressée, qui est, au contraire, et cela dans tous les pays, très souvent peu éclairée, passionnée, intéressée, oppressive même. Qui protégera la minorité contre la majorité ? qui protégera la majorité elle-même contre ses propres excès ? Sera-ce le gouvernement ? Mais il est tiré du sein de la majorité, il est de la même pâte, il en partage probablement les passions. C'est un protecteur qui inspire une confiance modérée. On peut cependant faire valoir en sa faveur que les vues des hommes qui s'élèvent sur les hauteurs politiques s'élargissent, et que la responsabilité du pouvoir calme les passions, ou du moins leur met un frein. D'ailleurs, que craint-on, n'est-ce pas des intérêts généraux seulement dont le gouvernement doit s'occuper ?

Si l'on pouvait toujours séparer les intérêts généraux des intérêts particuliers, personne peut-être ne soulèverait d'objection. Mais cette séparation est bien difficile, elle est presque impossible, car les individus sont la matière dont l'État est fait, de sorte que, tout en restant nominalement sur son terrain, le gouvernement (ou son agent, l'administration) peut très bien léser nombre de citoyens. Le gouvernement les lésera sûrement, s'il abonde trop dans son propre sens (ou dans celui de sa majorité), s'il exagère ses droits ; il n'est pas nécessaire pour cela que le pouvoir s'incarne dans un despote ; on peut opprimer les citoyens

sous le règne des majorités et en employant les formes légales. De là les ardentes revendications de la liberté. La liberté, qui est un besoin naturel de l'homme, prend dans l'État la forme d'un frein légal à l'abus du pouvoir. Le gouvernement disposant de la force matérielle, ce frein est purement moral ; mais, dans une nation à l'esprit sain et au cœur bien placé, le droit prime la force. C'est en matière politique que la liberté a d'abord été revendiquée, non sans des luttes ardentes et parfois sanglantes ; la liberté économique a également coûté des efforts et elle est loin d'être conquise partout.

Nous voici sur notre vrai terrain : l'État en face de la liberté économique. L'économie politique ne conteste pas à l'État ses attributions propres, le soin des intérêts généraux, mais elle s'oppose à ses empiétements sur le domaine privé, ce à quoi il a un certain penchant, car toute force veut s'exercer, et si elle n'a pas de frein, elle est tentée d'abuser. Or, chacun veut être maître chez soi, gouverner sa barque comme il l'entend, choisir sa profession, fixer (en tant que cela dépend de lui) le prix de son travail, consommer selon ses moyens, épargner selon son tempérament ou selon le degré de sa prévoyance. Tout cela, c'est de la liberté économique.

La liberté peut aussi être considérée comme une force, une force morale, bien entendu ; comme telle, sa valeur dépend de l'emploi qu'on en fait. L'homme passionné et surtout l'ignorant l'emploient souvent mal, mais elle est un grand bien entre les mains de l'homme raisonnable, de l'homme paisible, de l'homme honnête. La liberté n'empêche personne de se tromper, de faire des fautes ; mais celui qui n'a pas le choix de ses actes n'a aucun mérite à éviter le mal. Sans liberté, il n'y a pas de dignité. Et si l'autorité — les hommes investis de la force publique — s'avisait de vouloir penser et décider pour l'administré, quelles garanties aurions-nous que ces hommes-là se tromperaient moins que ces hommes-ci ? Quand on voudra penser pour mille hommes, on se trom-

pera plus souvent et plus gravement que lorsqu'un homme ne pensera que pour lui-même et sa famille. Si tout le monde est *censé* connaître les lois et à plus forte raison doit-être *censé* connaître ses intérêts..., on n'est jamais censé connaître les goûts et les préférences des autres, puisqu'on ne dispute pas des goûts.

On dira qu'il y a des intérêts économiques généraux, et que ces intérêts sont du domaine gouvernemental¹. Ce n'est pas là une objection, puisque nous ne les lui contesterons pas. Nous lui abandonnerons même plusieurs terrains litigieux, les voies de communication, les postes, les télégraphes, etc., car le gouvernement est ici le facteur de la production, il lui procure des facilités. L'État est dans son rôle quand il chasse les usines malsaines du centre des villes, quand il réglemente les ateliers au point de vue sanitaire ou dans un intérêt de police des mœurs. En est-il de même quand il établit des droits protecteurs? Ces droits ne sont-ils pas le plus souvent obtenus par des intérêts privés coalisés et disposant ainsi de la majorité? La force de la majorité n'opprime-t-elle pas ici le droit de la minorité?

On pourrait aussi attribuer de pareilles mesures à un manque de savoir économique de la part des hommes investis des pouvoirs publics. Ce n'est pas, en effet, le savoir, l'expérience, la moralité qui font le législateur, mais le nombre de voix obtenues au scrutin. Et ces voix sont-elles toujours intelligentes et désintéressées? Tout observateur compétent a constaté qu'il circule nombre de préjugés, d'idées fausses, de sophismes accrédités, qui sont pris pour autant de vérités par des hommes d'État ou des économistes improvisés, erreurs qui ne peuvent produire que du mal. Quoi d'étonnant qu'on craigne de pareilles majorités et qu'on se réclame avec anxiété d'une liberté protectrice!

¹ Mais il y a aussi des intérêts demi-généraux, ceux d'une majorité ou d'un groupe puissant; le gouvernement se mettra souvent de ce côté, et le reste des citoyens sera opprimé sous couleur de patriotisme. Voilà surtout pourquoi l'on demande que le gouvernement n'empiète pas sur le domaine privé.

Malheureusement, certaines opinions très influentes à notre époque sont défavorables à la liberté économique ; il s'est élevé une sorte de réaction contre elle. Que lui reproche-t-on ? D'abord, disent ses adversaires, la liberté n'est pas un moyen infaillible de progrès. Qui en doute ? L'ignorant ou le paresseux ne réussiront pas par la seule liberté. Qu'en feraient-ils ? C'est pour les hommes instruits, intelligents, actifs qu'on la réclame ; ces hommes sont les instruments du progrès, ce sont leurs tentatives, leurs audaces même, qui ouvrent les nouvelles voies.... quand on ne les barre pas d'avance.

Puis, ces mêmes adversaires abusent d'un mot de Gournay : laissez faire, laissez passer ¹. Pour mieux l'accentuer, on commence par l'altérer en y ajoutant le mot « absolu », qui n'a jamais été dit, ni pensé, ni appliqué. On oublie volontiers que ces quatre mots ont été prononcés à une époque où les règlements prescrivaient la largeur du drap, la longueur des pièces, et se mêlaient de beaucoup d'autres choses qui ne les regardaient pas : où, enfin (*last not least*), des barrières séparaient les différentes provinces de France. Sans doute, par la suite, dans la chaleur des polémiques, quelques économistes ont peut-être poussé trop loin le précepte du laissez faire ; mais, si ces mêmes hommes avaient été chargés de mettre en œuvre leurs doctrines, ils auraient tenu compte des circonstances et apporté des tempéraments pratiques à la maxime. Nous en avons souvent été témoin. Mais, dans la polémique, à l'exagération de l'adversaire on a de tout temps opposé la sienne propre ; en fait, les libéraux ne laissent ni tout faire ni même tout passer, car, ils n'agissent pas sans réfléchir ².

¹ On a beaucoup attaqué Bastiat sur ce point ; on n'a donc pas lu les pages 510 et 511 de ses *Harmonies*. — Le laisser faire est d'ailleurs une question de pratique et de mesure. On oublie en outre que, si le mot a réussi alors, c'est qu'on était fatigué de la tutelle administrative, de la réglementation. Cependant le « Laisser faire » n'a jamais été qu'une pratique presque exceptionnelle, en réalité, *on ne laisse pas faire*. La liberté est toujours restée restreinte.

² Et c'est cet État dominé par la politique, par l'intérêt, souvent par d'aveugles passions que certains économistes prétendent instituer gardien de « l'éthique » !

Enfin, on a emprunté au socialisme un troisième argument, qui a été le bienvenu, parce qu'il fournit un beau sujet de déclamations : le gouvernement doit intervenir, car *il faut soutenir le faible*, c'est-à-dire l'ouvrier ¹. Si l'on prenait le précepte à la lettre, on défendrait les enfants contre les parents, les élèves contre leurs maîtres, les soldats contre leurs officiers, les malades contre leurs médecins, le voleur contre la police. La société a toujours soutenu le faible contre le fort..., *quand le fort avait tort*, cette protection justifiée étant, comme on sait, la raison d'être de l'État. Mais actuellement on se prononce pour un faible aux mille bras et aux mille votes qui dispose de la puissance. C'est de la semence d'anarchie ; on parle de fixer les salaires, de régler le montant de la propriété permise ou tolérée, de réduire les bénéfices de l'entrepreneur ; les socialistes vont même beaucoup plus loin. L'industrie résisterait-elle à un pareil régime ? Si l'on « soutient le faible », ce qui veut dire aujourd'hui qu'on lui donnera plus que sa part, le « fort » disparaîtra, et « le faible » n'aura même plus le pain sec, car c'est le fort qui se fait entrepreneur, qui provoque le travail et crée les débouchés ; est aveugle qui ne le voit pas.

Du reste, si le gouvernement met sa puissance à la disposition de l'ouvrier, ce n'est pas ce dernier, mais le patron qui sera le faible ; d'autant plus que, si l'on peut soutenir qu'un patron est plus fort qu'un ouvrier, plusieurs ouvriers seront aussi forts qu'un patron, sinon plus forts ². En réalité, la vraie force dérive des qualités des hommes : l'intelligent, l'instruit, le laborieux seront toujours plus forts que le paresseux ou l'ignorant, et, si le gouvernement voulait rétablir l'équilibre, cela ne pourrait être qu'aux dépens de ceux qui se distinguent par leurs qualités. Quel en serait l'effet ?

¹ Si encore il s'agissait des femmes et des enfants !

² Le patron est plus fort, dit-on, parce qu'il peut attendre la réalisation de son gain plus longtemps que l'ouvrier ne peut attendre son salaire. Ce n'est pas toujours vrai, beaucoup de patrons vivent au jour le jour, sous le coup de la faillite. D'ailleurs, ignore-t-on réellement que le patron expose sa fortune ? Les ouvriers n'exposent rien et pourraient généralement avoir un pécule à la caisse d'épargne, les célibataires *toujours*.

C'est pourtant la liberté qui — plus que la corporation et mieux que la coopération — permet à l'ouvrier de s'élever, mais c'est précisément à quoi le socialisme ou du moins la démagogie s'oppose... C'est que, quand il s'élève, il leur échappe !

Les rapports de l'État et de la liberté n'ont pas seulement occupé les économistes, ils ont été traités dans nombre d'ouvrages de philosophie, de droit et de politique, et dans des monographies, tantôt rédigées au point de vue politique, tantôt au point de vue économique. Je ne pourrai guère citer qu'un très petit nombre d'ouvrages qui traitent de ce sujet, et j'ai dû me restreindre de façon à présenter le mouvement des idées à l'aide d'un petit nombre de citations. Aussi ne remonterai-je pas au-delà d'Adam Smith. Nous trouvons d'ailleurs sa manière de voir résumée par lui-même, à la fin du chapitre ix du livre IV de la *Richesse des Nations* (édit. Guillaumin, t. III, p. 29, trad. Germain) :

« Ainsi, en écartant entièrement tous ces systèmes ou de préférence (d'encouragement) ou d'entraves, le système simple et facile de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même et se trouve tout établi. Tout homme, *tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice*, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mille manières, et pour l'accomplissement convenable de laquelle il n'y aurait aucune sagesse humaine ni connaissances qui puissent suffirent, la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers, de la diriger vers les emplois le mieux assortis à l'intérêt général de la société.

« Dans le système de la liberté naturelle, le souverain n'a que trois devoirs à remplir ; trois devoirs, à la vérité d'une haute importance, mais clairs, simples, à la portée d'une intelligence ordinaire. — Le premier, c'est le devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes. — Le second, c'est le devoir de protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, ou bien

le devoir d'établir une administration exacte de la justice. — Et le troisième, c'est le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers, quoique, à l'égard d'une grande société, ce profit fasse beaucoup plus que rembourser les dépenses. »

Les adversaires de la doctrine qui vient d'être exposée ne tiennent aucun compte des mots que nous avons soulignés plus haut ; pourtant ces mots sont d'une importance majeure, car ils montrent que Ad. Smith ne veut pas d'une liberté illimitée : il demande seulement que chacun puisse porter la responsabilité du sort qu'il s'est fait : sans liberté, pas de responsabilité. — Si quelques élèves d'Ad. Smith ont exagéré le principe de la liberté, c'est qu'ils avaient remarqué que les hommes ne savent pas s'arrêter à point, qu'ils abondent volontiers dans leur propre sens et finissent par tomber du côté où ils penchent. Forts de cette observation, ils ne craignent pas de demander beaucoup de liberté pour en obtenir un peu ; on ne leur accordera jamais tout ce qu'ils demandent, car les hommes au pouvoir abonderont plutôt dans le sens de leur autorité que dans le sens de la liberté, côté vers lequel ils ne penchent guère, et ils se montrent peu coulants relativement aux règlements, même anodins, car toute mesure réglementaire en appelle une autre « pour la compléter » ; la série n'est jamais close.

Du reste, la doctrine de la liberté, combattue de nos jours par des adversaires acharnés, a toujours eu des contradicteurs. Tout le monde pensera ici à Sismondi (et il n'est pas le seul) ; son livre *Nouveaux principes* parut en 1819. En 1842, Ad. Blanqui fit une charge à fond contre la liberté. « L'expérience, dit-il ¹, n'a infirmé jusqu'à ce jour qu'une seule des doctrines d'Ad. Smith, je veux parler de celle qui attribue à la liberté *absolue* de l'industrie le soin de suffire à toutes les nécessités sociales, et la possibilité de réaliser toutes les sortes de progrès. » Où Ad. Blanqui a-t-il lu « absolue » ? C'est le contraire qui est vrai, car (Voy. plus haut) Ad. Smith a dit : « Tout homme, *tant qu'il n'enfreint pas la justice...* » est-ce clair ? Blanqui écrivait au moment de l'introduction des machines, opération qui n'a

¹ Notice sur Ad. Smith, *Collection des princ. écon.*, édit. Guillaumin, 1842, p. 14.

pas eu lieu sans souffrances transitoires, souffrances que Blanqui traite comme si elles devaient être permanentes. Ajoutons que Ad. Smith n'a pas tant promis ; il a présenté son procédé comme le meilleur, celui qui cause le moins de mal ; un système qui soit absolument bon, qui rende tout le monde heureux, n'existe pas sur la terre.

J.-B. Say ne traite qu'incidemment de la liberté, mais Ch. Dunoyer lui consacre deux volumes (*La liberté du travail*, Paris, Guillaumin). Or, cet auteur ne croit pas du tout à une liberté illimitée. Voici d'abord sa définition (I, p. 34) : « Ce que j'appelle liberté, dans ce livre, c'est ce pouvoir que l'homme acquiert d'user de ses forces plus facilement à mesure qu'il s'affranchit ¹ des obstacles qui en gênaient originairement l'exercice. » Et plus loin (p. 35) : « J'avertis donc le lecteur, encore une fois, que le mot *liberté* correspond, dans ma pensée, à l'idée de *puissance*, et que le phénomène que je veux désigner par là, c'est ce pouvoir toujours croissant d'agir qui se manifeste en nous, à mesure que nous venons à débarrasser nos facultés de quelques-uns des obstacles extérieurs et intérieurs qui nous empêchaient d'en faire usage. »

Pour Ch. Dunoyer, la liberté n'est jamais absolue, mais toujours relative. L'homme ne peut user de ses forces que dans l'espace où il lui est donné d'agir, et pour qu'il puisse en disposer librement, il faut : 1° qu'il les ait développées ; 2° qu'il ait appris à s'en servir de manière à ne pas se nuire ; 3° qu'il ait constaté l'habitude d'en renfermer l'usage dans les bornes de ce qui ne peut pas nuire aux autres hommes (I, p. 36). Nous ne pouvons pas entrer dans les développements que l'auteur nous présente — puisque, au fond, ils remplissent deux volumes ; nous tenons seulement à dire que, dès 1825, lors de la publication de la première édition de cet ouvrage (sous un titre un peu différent²), l'auteur a réfuté d'avance bien des objections de nos contemporains ; nous renvoyons sur ce point à des pages qui suivront. Ici, nous croyons devoir reproduire quelques passages qui répondent indirectement à l'interprétation donnée de nos jours à la proposition : *il faut soutenir le faible* (Voy. plus haut).

¹ C'est l'auteur qui souligne.

² Voici ce titre : *L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*, 1825.

Après avoir établi que, par la force des choses, les hommes sont inégalement riches, instruits, éclairés, vertueux, etc., Ch. Dunoyer continue (I, p. 354) : « Ils sont donc très inégalement libres, la conclusion est forcée. Il y a un très grand nombre de choses impossibles aux hommes des conditions inférieures, qui sont faciles aux hommes des classes plus élevées et mieux élevées. Les premiers ne sont pas libres de satisfaire autant de besoins que les seconds, de se procurer autant de jouissances. Il y a une multitude de sentiments qu'ils ne sont pas susceptibles d'éprouver, de conceptions auxquelles leur esprit ne peut atteindre, de travaux et d'entreprises d'intérêt commun auxquels ils sont obligés de demeurer étrangers¹. Et dans l'État que je suppose, ce n'est pas la violence des institutions qui les prive de toutes ces libertés, c'est leur propre impuissance, ils font tout ce qu'ils peuvent faire ; les institutions étendraient infiniment leurs droits, qu'elles n'ôtteraient rien à leur faiblesse, qu'elles n'ajouteraient rien à leur capacité... Je répète seulement que, dans le régime industriel, ces différences doivent être beaucoup moins sensibles que dans les états sociaux où elles sont favorisées par des institutions violentes. Il n'est pas douteux, en effet, qu'un régime qui laisse les choses à leur cours naturel, qui protège également tous les hommes dans l'usage inoffensif de leurs forces, qui réprime seulement les excès, qui proscriit tous les monopoles, tous les privilèges, qui défend les faibles contre la collusion des puissants, aussi bien que les puissants contre les complots des faibles, qui n'oppose, enfin, aucun obstacle au progrès et à la diffusion des richesses et des lumières, il n'est pas douteux, dis-je, qu'un tel régime ne doive faire que les lumières, les richesses, les bonnes habitudes privées et publiques ne se répandent avec moins d'inégalité, et que, par suite, les diverses classes d'hommes ne soient moins inégalement libres. » Il y a bien plus à prendre qu'à laisser dans le livre de Ch. Dunoyer ; c'est à nous à savoir discerner ce qui est bon ou applicable, ici comme partout.

Les opinions de Courcelle-Seneuil ne sont pas très éloignées de celles de Ch. Dunoyer. Dans son *Traité d'économie politique*, t. I, p. 418, il dit : « Les obstacles que rencontre la liberté, qu'ils soient naturels ou artificiels, ont un effet com-

¹ Que d'hommes d'État, de publicistes, d'économistes, méconnaissent cette vérité dans leurs propositions de loi ou projets d'organisation !

mun : c'est d'empêcher le niveau général de rémunération des services de s'étendre dans tous les sens, d'établir les inégalités en écartant du courant universel certaines personnes, certaines choses, certains besoins. » Selon lui aussi, la liberté — pour les hommes qui sont sous l'empire de la raison, p. 203 et 373 — est le meilleur moyen de s'élever dans le monde économique, mais pour lui non plus la liberté n'est ni toute-puissante ni illimitée.

Un grand nombre d'autres économistes français, Cherbuliez, A. Clément, Rossi, Jos. Garnier, même le *Dictionnaire de l'économie politique* de 1852, traitent incidemment de la liberté, en parlant du travail, du commerce, et de même de l'intervention de l'État, et il serait fastidieux de relever les phrases où se trouverait le mot liberté; ce serait superflu, puisqu'on sait que les économistes français sont favorables à la liberté. D'aucuns disent même qu'ils le sont trop; mais nous n'avons que très rarement rencontré un exemple de ces excès de langage qu'on leur reproche parfois par esprit de parti. Il y a dans chaque parti des « hommes avancés, des enfants perdus », mais personne n'a le droit de juger l'ensemble d'une doctrine ou d'un parti d'après les individualités exceptionnelles. Chez les auteurs les plus récents, les expressions sont généralement plus mesurées; comme il y a lutte d'opinions, chacun met plus de réserve dans l'expression de la sienne.

Ad. Jourdan, par exemple, dans son *Cours anal. d'économie politique*, p. 636, dit : « La liberté économique consiste en ce que chacun exerce la profession qui lui convient, se procure où il lui plaît les matières premières et les instruments de travail, et tire le meilleur parti possible de ses produits en les portant sur le marché, où les prix sont déterminés par la concurrence entre vendeurs et acheteurs... » On le voit, l'auteur aboutit à la liberté du travail et à la liberté du commerce ¹. — M. Cauwès, *Précis du cours d'économie politique* 1882, I, s'étend beaucoup sur les fonctions de l'État, dotant assez largement ce dernier (p. 105 et suiv.); mais il consacre aussi quelques lignes (p. 70-73) à la liberté du travail, qu'il défend contre le reproche socialiste de « l'anarchie industrielle ». Il montre que les hommes ne choisissent pas leur profession tout à fait au hasard, et que le

¹ Ad. Jourdan a publié un ouvrage spécial, intitulé : *Le Rôle de l'État*. A peu près à la même époque, M. Villey a publié un ouvrage sous le même titre.

mouvement des prix et salaires contribue, au moins indirectement, à régler ce choix.

M. P. Leroy-Beaulieu parle de la liberté comme d'une chose qui va de soi. Il ne conçoit pas la vie économique — et partant la responsabilité de ses actes — sans liberté. Il ne parle pas des abus de la liberté, sans doute parce qu'il va de soi que les abus sont punis.

Nous ne croyons pas nécessaire de rapprocher des ouvrages des économistes les livres d'éminents publicistes tels que : *La Liberté*, de Jules Simon ; *L'État et ses limites*, d'Éd. Laboulaye, *L'individu et l'État* (et autres), de Dupont-White, etc. Ces livres sont très répandus, et si nous sortions de notre cadre pour les auteurs français, nous serions obligé de le faire pour les auteurs étrangers, pour Guillaume de Humboldt, Bluntschli, Ahrens, Robert de Mohl (sans parler de Kant, Fichte et Hegel), Herbert Spencer, Sumner Maine, etc. ; ce serait, je pense, une abondance de biens qui, malgré le proverbe, nuirait à la bonne ordonnance de ce livre, et je me borne à rester... entre nous économistes.

Parmi les économistes anglais, nous distinguons J.-St. Mill, dont les *Principles of political economy* ont longtemps joui d'une autorité prépondérante. Ces principes sont fondés sur ceux d'Ad. Smith, et ils réalisent en même temps tous les progrès faits jusqu'au moment où Mill écrit. Reportons-nous donc au livre V, où plusieurs chapitres nous intéressent. Dès le premier, l'auteur cherche à déterminer les attributions du gouvernement en général, c'est-à-dire ses attributions nécessaires, car il y a aussi les attributions facultatives (optional). Or, peut-on se borner à demander la *sécurité* à l'État ? N'est-ce pas à lui à frapper la monnaie, à fixer les poids et mesures, à tracer des routes, à élever des digues le long des fleuves qui débordent ? N'est-ce pas à lui aussi à régler les droits de propriété, à rédiger les lois sur les successions, à assurer l'exécution des contrats ? C'est vrai, il possède ou exerce ces attributions dans presque tous les pays, mais il faut s'entendre. Élever une digue est une mesure de sécurité, assurer l'exécution des contrats aussi, quoique dans un autre sens. Mill semble contester ce point, parce que le juge apprécie et parfois annule le contrat. Mais cette faculté laissée au juge n'annule pas la garantie, elle montre seulement que l'État ne garantit pas tout... et avec parfaite raison. Le Code civil dispose, article 1131 : « L'obliga-

tion sans cause, ou sur une fausse cause, ou sur une cause illicite, ne peut avoir aucun effet. » Et article 4133 : « La cause est illicite quand elle est prohibée par la loi, quand elle est contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. » C'est une question de sécurité et d'honnêteté. La loi n'est pas faite pour protéger le mal.

Quant aux successions et à la propriété, où le gouvernement ne fait que sanctionner des coutumes, Mill et d'autres auteurs parlent comme si l'État réglait ces choses. En ces matières, le citoyen n'entend pas plaisanterie; si la loi lui déplaît, il n'en tient aucun compte, il se révolte. Des majorités victorieuses et violentes peuvent imposer bien des choses, mais ce ne sont pas des mesures normales, et il n'est pas permis de les citer comme un fait ordinaire. D'ailleurs, dans un État régulier, le gouvernement se compose de citoyens de cet État, et au fond, ce sont généralement des citoyens qui se donnent des lois telles qu'il les faut, ou du moins telles qu'ils les croient utiles, nécessaires. Du reste, les lois nuisibles ne durent pas.

Dans le chapitre x du livre V, Mill examine quelques-unes des fonctions que les gouvernements exercent effectivement dans plusieurs États et se demandent si c'est à tort ou à raison; mais nous ne nous arrêterons qu'au chapitre xi, où il est question de l'intervention du gouvernement et du *laisser faire*. Mill donne des raisons générales contre l'intervention non justifiée du gouvernement (c'est à ce dernier qu'incombe la tâche de prouver l'utilité de son intervention), et déclare que le *laisser faire* doit être la règle. Mais il y a des exceptions; voici celles que Mill énumère : 1° l'instruction publique; 2° la protection due à l'enfance; 3° la conclusion de contrats perpétuels; 4° la surveillance de l'administration du bien d'autrui (des sociétés par actions); 5° réalisation du vœu de citoyens exigeant l'aide de la puissance publique, parce qu'elles ne sont pas administrées par les actionnaires; 6° surveillance de l'assistance publique.

Nous passons aux *Essays in political economy* de J.-E. Cairnes (Macmillan and Co, 1873), où nous trouvons un « Essai » intitulé : *Political economy and laissez faire*. C'est le discours d'ouverture d'un cours, par conséquent il est quelque peu orné et agrémenté selon les besoins de son auditoire. L'Angleterre est un pays dit de *self government*, c'est-à-dire de *laisser faire*,

en matière administrative ¹. Depuis des siècles, et par un concours de circonstances que nous n'avons pas à exposer, l'administration et la justice moyenne et basse étaient entre les mains d'un certain nombre de riches propriétaires, cinq, dix, vingt par comté (département) : ils étaient nommés à vie par le gouvernement et faisaient seuls ou à plusieurs la besogne de nos préfets, sous-préfets, maires (en partie), commissaires de police, juges de paix, tribunaux de police correctionnelle, conseils généraux, conseils municipaux. Mais comment la faisaient-ils ² ? Tellement que la nation a demandé avec une insistance croissante d'avoir le droit d'élire les représentants locaux, de se faire imposer les taxes par ses élus et de voir conférer à ces derniers bien des attributions dont nos conseils élus ont joui de tout temps. On a dû aussi créer des tribunaux, *county courts*. Beaucoup de choses se faisaient librement par les citoyens ; cela est vrai, mais cela coûtait cher, et plus de choses encore ne se faisaient pas du tout, faute d'organe à ce destiné. On *laissait aller* les choses (*letting things alone*) purement et simplement par négligence ou indifférence. Avec l'invention de la vapeur et l'emploi des machines, avec l'extension de l'industrie et du commerce, surgirent de nombreux et pressants besoins ; il y eut naturellement aussi des abus et une absence très sensible d'autorité. C'est à ce moment que le mot français : *laissez faire* (qui était parfois si bien à sa place en France) retentit en Angleterre, où l'on éprouvait précisément le besoin contraire. Il y fut mal reçu, et l'économie politique en pâtit. On reprocha aux économistes des fautes qu'ils n'avaient pas commises, car ils n'avaient aucune puissance, et les mesures prises dans le sens de leurs doctrines l'étaient par des intérêts importants auxquels ces mesures profitaient. Les économistes étaient glorifiés par les uns, honnis par les autres, voilà tout. C'est à ce public irréfléchi et souvent ignorant que Cairnes s'adressa.

Avant d'aborder le point important de son discours, je dois relever (p. 249) un passage où il parle de l'abolition des lois sur les céréales, mesure qui a eu, en effet, des conséquences extrêmement favorables : *It (the repeal of the corn laws) has*

¹ Il a couru bien des légendes en France sur ce self-government ; on le portait aux nues, mais on n'en aurait voulu à aucun prix.

² Honnêtement, mais très incomplètement, sans parler de l'influence des préjugés.

given an immense impulse to our general trade...our wealth and population have advanced with unexampled rapidity. Mais, ajoute-t-il, les hommes qui dirigeaient l'agitation ont promis bien davantage... Beaucoup trop ! Dans ma jeunesse, quand je lisais ces promesses — je savais déjà un peu l'économie politique — j'en ai été indigné, et l'impression défavorable n'est pas encore effacée ¹. Mais arrivons au fait.

Pour Cairnes, *laisser passer* n'est pas un principe scientifique, mais un précepte pratique, applicable en temps et lieux. Or, il y a une profonde différence entre la science et la pratique. La science étudie les faits, dégage les lois, et expose le résultat de ses recherches, mais ce n'est pas sa mission de formuler des préceptes, des procédés, bien que le praticien doive s'inspirer des données de la science. Est-ce que l'astronomie, la dynamique, la chimie, la physiologie, fabriquent des étoiles, des machines, des matières, des êtres vivants ? On peut sans doute appliquer leurs lois, ainsi que celle de la science économique, mais on les appliquera bien ou mal, selon le savoir et l'honnêteté de chacun, la science reste neutre. De plus, les problèmes à résoudre ne sont pas toujours purement économiques, il s'en faut même de beaucoup ; la part de l'appréciation pratique n'en est que plus grande ².

¹ Je suis dans le même cas.

² Cairnes, p. 244-246, prend Bastiat corps à corps, attaquant notamment ce passage, p. 2, des *Harmonies*, où Bastiat dit que la solution du problème doit être différente « selon que les intérêts sont naturellement harmoniques ou antagoniques. Dans le premier cas, il faut la demander à la liberté ; dans le second, à la contrainte. » A cela Cairnes objecte (p. 246). Ainsi, si les intérêts des hommes sont naturellement harmoniques, nous n'avons qu'à laisser faire, il en résultera l'harmonie sociale. Comme s'il était si évident que chacun connaît son propre intérêt et sût comment le faire coïncider avec celui des autres et que, le sachant, il fût disposé à agir en conséquence ! Comme s'il n'existait nulle part des passions, des préjugés, des habitudes, de l'esprit de corps, des intérêts de classe qui empêchent tant d'hommes à poursuivre leurs vrais intérêts (their interests in the largest and highest sense) ! Il y a là un défaut dans les prémisses mêmes de Bastiat, qu'aucun successeur n'a réparé, et que pour ma part (dit Cairnes) je considère comme irréparable. Il continue : Nothing is easier than to show that people follow their interest, in the sense in which they understand their interest. But between this and following their interest in the sense in which it is coincident with that of other people, a chasm yawns. This chasm in the argument of the *laissez-faire* school has never been bridged. The advocates of the doctrine shut their eyes and leap over it.

Je ne suis pas un disciple de Bastiat, parce que celui-ci était un homme de foi, tandis que je suis un chercheur, je vais néanmoins entreprendre de réfuter Cairnes, qui n'a pas compris Bastiat. Ce dernier n'a jamais dit : *in which it is coincident*, etc., que chacun en poursuivant son propre inté-

Cairnes insiste surtout sur ce point, que l'économie politique n'empêche aucun progrès, et qu'elle n'est pas entêtée. Si vous avez un progrès à lui proposer, faites-le connaître, mais souffrez qu'avant de l'adopter elle examine à fond votre proposition. Elle n'aime pas faire *a leap in the dark* (un saut dans l'obscurité, dans l'inconnu); elle « allume la lampe de la science » pour mieux voir si les projets ont été conçus dans l'ignorance des lois de la nature humaine et du monde physique. Nous reproduirons, en terminant, un mot du professeur Huxley p. 262 : « La nature est dans son enseignement dure et destructive. L'ignorance est aussi sévèrement punie que la désobéissance volontaire : elle traite l'incapacité à l'égal du crime. La discipline de la nature ne se compose même pas d'un coup et d'une parole en commençant par le coup ; mais elle frappe sans parler. C'est à vous à découvrir pourquoi vous avez été heurté *why you are boxed*. » Je crains d'avoir, dans ma traduction, un peu adouci l'énergie de la phrase de M. Huxley.

Jevons, en Angleterre, et M. Francis Walker, aux États-Unis, expriment des idées analogues à celles de Cairnes, mais ces auteurs défendent des *truismes*. « La liberté doit être la règle, la restriction, l'exception. » Quand les économistes les plus extrêmes font de la pratique, de l'application, ils en disent tout autant. Je signale avec plaisir cette proposition de M. Fr.

rêt *cherche* à le faire coïncider avec celui des autres. Une pareille idée ne pouvait entrer dans sa pensée, car elle est absurde. Non, il disait seulement : L'homme est ainsi fait, qu'il ne pense qu'à soi, à son intérêt personnel ; mais Dieu a si admirablement arrangé les choses que, dans leur ensemble, les actes des hommes se combinent de manière à faire marcher la société sans que personne ne se soit particulièrement posé ce but (Voy. *Harmonies économiques*, p. 17). Ainsi des milliers d'hommes ont travaillé pour que chacun de nous puisse satisfaire ses besoins au moment voulu, et chacun de nous a travaillé quelques heures pour être en état de leur acheter leurs produits. Ah, vous croyez me tenir, vous ouvrez le *chasm* qui *yawns*, l'abîme béant, et vous m'invitez à construire le pont, *to bridge it*. C'est facile, vous me fournirez même les planches. B n'a pas d'argent pour acheter les produits qui lui sont nécessaires ; si c'est pour cause de maladie, sous le régime du *laissez faire*, comme sous le régime contraire, la charité seule pourra le tirer d'affaire. Si c'est par paresse ou par maladresse, Cairnes lui enverra le professeur Huxley, qui lui dira *Nature is harsh and wastful in its operation* (Voy. la traduction ci dessus dans le texte). Celui qui fait des fautes en subira les conséquences. Bastiat ne croit nullement que ses harmonies resteront sans dissonnances — comment donc, les musiciens ne nous apprennent-ils pas que certaines dissonnances aboutissent à l'harmonie ? — Dans toute fabrication il y a du déchet, même dans la fabrication du bonheur. En tout cas, il ne faut pas pousser la doctrine d'un auteur au delà du point où il l'a limitée, et ne pas oublier que les sciences sociales ne sont pas gouvernées uniquement par la raison, mais que les sentiments ou les passions et l'ignorance y jouent un grand rôle.

Walker : « There is and there can never be any positive virtue in restraint; its only office for good is to prevent waste and save the misdirection of energy. There is no life in it and no force can come out of it » *Political economy*, p. 464. C'est excellent ; il montre que si la liberté ne fait pas toujours du bien, la restriction n'est pas toujours salutaire.

M. H. Sidgwick. *The Principles of Pol. Econ.* (1887) consacre le livre III à l'Art de l'économie politique, c'est-à-dire aux applications pratiques, ou, plutôt, pour me servir de la définition de l'auteur, il expose ce qui peut être fait par le gouvernement dans l'intérêt de la production et la distribution des richesses, et pour se procurer le moyen de couvrir ses dépenses. Les finances de l'État peuvent être considérées comme un chapitre de l'art économique, mais l'auteur aurait dû éviter de les comprendre dans sa définition. Au fond, ce que l'auteur se propose d'établir dans les sept premiers chapitres de ce livre III, c'est dans quel cas le « *laissez faire* » doit être restraint, sujet important et intéressant, mais présenté avec trop de développements par l'auteur pour que nous puissions analyser ici des opinions. M. Sidgwick est, en général, sage et modéré, et il a souvent raison, mais il ne présente que ses vues personnelles sur la matière. Il en sera toujours ainsi quand on parlera de l'application, et les opinions de l'auteur seront plus ou moins influencées par les circonstances locales et par les doctrines régnautes du moment.

En Allemagne, la plupart des professeurs d'économie politique, tout en continuant à enseigner le fond des doctrines d'Ad. Smith — ils n'auraient pas de quoi les remplacer ² — cherchent à leur donner, selon leur tempérament, soit un nouveau vêtement, soit un nouvel esprit. L'un et l'autre sont permis. Quand il y a réellement amélioration, nous la saluons avec joie, mais, quand il y a travestissement, nous protestons. Nous faisons connaître les cas les plus intéressants dans les différents chapitres du présent ouvrage ; ici, nous ne pouvons traiter que de l'État et la liberté, et c'est précisément l'un des points les plus importants sur lesquels l'esprit de la doctrine a changé. Nous

¹ Voici la traduction de cette citation: Les restrictions ne renferment aucune vertu positive (active); elles ne font du bien qu'en empêchant les pertes (gaspillages) et en protégeant contre une mauvaise direction et un manque d'énergie. Il n'y a pas de vie dans les restrictions, et elles ne peuvent produire aucune force.

² MM. Wagner, Cohn et d'autres l'ont expressément reconnu.

indiquerons plus loin la cause de ce changement. Les économistes libéraux ont une tendance à réduire la part de l'État et à augmenter celle de la liberté; les économistes autoritaires ont la tendance opposée. Dans l'école libérale comme dans l'école autoritaire, il y a deux ailes, l'aile droite et l'aile gauche, et les extrêmes de ces deux écoles se touchent, mais ne se confondent pas. Pour cette raison, la discussion est devenue difficile, car les nuances sont très nombreuses, et généralement les différences peu intéressantes; nous nous bornerons donc à prendre un type qui représente assez bien la moyenne, le *Manuel* de M. de Schönberg, qui est, à beaucoup d'égards, un excellent ouvrage, et de lui faire porter le poids de notre critique; il suffira alors de quelques courtes observations sur les livres de MM. Ad. Wagner et Émile Sax.

Prenons donc le « Handbuch der polit. Oeconomie », de M. de Schönberg (2^e édition, Tubingue, Laupp, 1883), tome 1^{er}, p. 56); la section est intitulée: *L'État et l'économie politique*. Et comme nous aurons beaucoup à critiquer, nous tenons à dire que nos critiques portent sur l'école, et non sur son représentant distingué, qui a publié le *Manuel* (en 3 vol.) que nous avons sous les yeux. Le plus grave reproche que nous ayons à faire, c'est qu'on a cessé de considérer l'économie politique comme une science, pour la traiter en art. La science est ce qu'elle est, tandis que l'art est une affaire d'appréciation; vous pouvez ajouter, retrancher et surtout qualifier les choses à volonté. L'art se plie aux exigences des temps et des lieux, il peut se faire doux, tandis que la science conserve sa raideur naturelle.

Du reste, M. de Schönberg exprime cette même idée, mais en de tout autres termes, t. I, pages 57 et suivantes. Selon lui, deux points de vue très différents se sont fait valoir sur la nature et la tâche de l'économie politique. D'après l'une (l'école classique), l'économie politique, sous le régime de la liberté, se règle en vertu des lois naturelles et produit ainsi la situation économique la plus satisfaisante. Inspiré par l'amour de soi, chacun soigne ses affaires au mieux de ses intérêts. On fait les plus grands efforts et on utilise toutes ses forces pour obtenir la production la plus élevée, et par la nature des choses les produits se répartissent entre les collaborateurs de la façon la plus rationnelle, de manière à ce que chacun obtienne le revenu auquel il a droit selon l'état du marché. Cette économie poli-

tique, « celle de la libre concurrence », assure le mieux les intérêts individuels, les seuls dont on s'occupe dans la vie économique ; il n'en résulte qu'en apparence une guerre de tous contre tous, mais, en réalité, la lutte est pacifique et de l'action et la réaction des intérêts résulte leur harmonie. La conséquence logique de cette manière de voir est que l'intervention de l'État en matière économique doit être réduite au minimum : sa mission est d'assurer la liberté des personnes et de protéger la propriété et la liberté des relations. Toute autre intervention ne peut que nuire. — M. de Schönberg présente ensuite comme une autre conséquence admise par les économistes de cette nuance, que toutes les recherches historiques sur les matières économiques sont sans intérêt. S'il dit cela, il faut qu'il ait relevé une boutade de cette nature dans un auteur quelconque ; mais je puis l'assurer que s'il m'en cite un qui soit de cet avis, j'en citerai cent qui sont d'un avis contraire, par conséquent il devra supprimer ce passage dans une nouvelle édition de son livre. L'honnêteté l'exige.

L'auteur cite en faveur de l'exposé ci-dessus, non seulement le fameux *laissez aller, laissez passer*, mais aussi un passage emprunté à un économiste de l'extrême gauche, un radical, Prince-Smith, qui précisément, en sa qualité de radical, exprime ses opinions avec une raideur qui doit déplaire aux tempéraments moins portés aux opinions absolues. Naturellement, M. de Schönberg ne manque pas de souligner les passages caractéristiques. Pour lui répondre, je devais de mon côté prendre quelque auteur extrême du parti opposé, et montrer combien certains socialistes de la chaire se rapprochent des démocrates socialistes, mais je ne tiens pas à frapper fort : je préfère, si je peux, frapper juste, en restant doux, et je passe à l'exposé du point de vue de ceux qu'on aurait toujours le droit d'appeler les « socialistes de la chaire », puisqu'ils ne se sont pas déshabitués de parler de la prétendue « Manchester-Lehre » (p. 58).

L'auteur caractérise la civilisation économique actuelle par la division du travail, qui produit la dépendance mutuelle des individus, et la dépendance de ses derniers de la collectivité... Sans doute l'économie politique est un phénomène d'ordre matériel, c'est le rapport entre la nation (et surtout entre les individus) et les biens matériels, leur production, leur échange, leur distribution, leur emploi ; les hommes luttent et peinent pour ces biens. C'est l'objet de l'activité privée et publique. Mais l'écono-

mie politique n'a pas seulement ce caractère, elle a encore, selon lui, une haute signification immatérielle, éthique et culturelle. L'auteur montre ici qu'en s'enrichissant ¹, le peuple fait plus facilement des progrès intellectuels et moraux, ce que nous acceptons volontiers, mais nous n'en concluons pas que l'économie politique ait une mission éthique, qu'elle soit un moyen pour réaliser la justice, l'humanité, la moralité. Ces belles phrases, que nous abrégeons beaucoup, vont bien sur le papier, « le papier est enduring », dit-on en Allemagne ; mais passez d'atelier en atelier, de comptoir en comptoir, et voyez si l'on s'occupe de ces spéculations nobles et élevées. *Suum cuique* ; laissez les spéculations au philosophe et au moraliste ; que l'économiste recherche les causes et les effets économiques, les causes du bien-être et celles de la misère ; ce n'est pas dans les spéculations qu'il les trouvera, mais dans l'observation des faits de tous les jours.

D'après la théorie de l'école autoritaire (celle qui veut accroître fortement les attributions de l'État), la vie économique n'est pas un domaine régi par des lois naturelles (p. 60), mais « un produit social des hommes » susceptible d'être bon ou mauvais selon la conduite de ces derniers. (On admettra bien que les hommes sont dans la nature, par conséquent la société aussi. Or, la nature est soumise à des lois, par suite les hommes et les sociétés aussi. Et l'homme ne serait soumis qu'aux lois physiques et non aux lois intellectuelles et morales ?) Les hommes, continue l'auteur, peuvent donc beaucoup pour améliorer la vie économique ; mais il y a des choses qui dépassent leur forces. (Sans doute, ils ne peuvent pas faire que ce qui est rare soit à bon marché, et ce qui est commun, cher. Mais nous citons une loi naturelle, tandis l'auteur vise l'intervention de l'État quand il parle de la faiblesse des individus.) Il reprend : La liberté individuelle « n'est que relativement légitime » ; elle ne saurait être absolue. (Nous pensons, au contraire, qu'elle est toujours légitime, mais nous admettons qu'elle ne soit jamais absolue.) On peut se demander ce que l'auteur veut insinuer ici. Les économistes libéraux pousseraient-ils la liberté individuelle jusqu'à permettre tout, même le crime ? Comme on nous reproche d'aimer trop la liberté, la restriction

¹ Cela n'empêche pas qu'on affiche de plus en plus la haine des riches. (L'envie cessé d'être « un péché capital ».)

ci-dessus est une perfidie très peu « légitime ». En disant que la liberté n'est jamais absolue, l'auteur renvoie au § 28 (p. 48), où il parle *ex professo* de la liberté. Or, il admet cinq libertés : 1^o liberté du travail (avec le choix de la profession et la liberté des contrats) ; 2^o liberté de la propriété ; 3^o liberté du capital ; 4^o liberté d'exploitation ; 5^o liberté du marché. Je crois vraiment qu'au point de vue économique c'est tout et que l'école classique n'en demande pas davantage. Jusque-là nous sommes d'accord, mais M. de Schönberg et ses amis se montrent trop faciles pour les restrictions ; nous sommes plus difficiles sur ce point¹.

Cela ne vient pas précisément des attributions plus ou moins larges que nous accordons à l'État, les uns et les autres. On sait que les Allemands aiment les systèmes avec un principe en tête ; autrefois, le principe de l'État, c'était la *police* (l'État doit veiller au bien du peuple) ; puis, c'était le *droit* (l'État doit la justice, ses attributions sont réglées par une constitution) ; maintenant, c'est la *culture* qui est le principe de l'État, et les plus exigeants, comme M. de Schönberg, disent que le principe est double et embrasse le droit et la culture (« *Rechts und Culturstaat* »). Nous nous rangeons volontiers parmi les exigeants, que l'État veille au droit et à la culture, bien que ce dernier mot soit un peu vague et se prête trop à la déclamation. Nous avons donc le même point de départ ; en sera-t-il de même du point d'arrivée ?

Il n'y a donc pas d'opposition, dit M. de Schönberg, entre l'État et le peuple, entre le bien de l'État et le bien du peuple. Le peuple et l'État n'en font qu'un : l'État c'est le peuple organisé. Cette organisation (p. 62) n'a d'autre but que de favoriser (*fördern*) le bien de tous, de leur rendre possible une existence pacifique et la réalisation du but moral de la vie, d'assurer à chacun le développement le plus complet de leurs facultés et de leur personnalité, ainsi que la participation la plus grande à la vie culturelle, de les conduire tous à un degré plus élevé de bien-être, de liberté, de moralité, qu'ils auraient atteint sans cela. — Est-ce qu'une pareille phrase a le droit de se dire « scientifique » ? Continuons. — « Tout ce que l'État *peut* faire dans ce

¹ On trouve souvent des auteurs qui commencent par dire : Vous avez et vous devez jouir de toutes les libertés, en ajoutant : sauf celles de... On pense alors, avec Figaro, à la liberté comme en Espagne.

sens, il *doit* le faire. » Je ne comprends plus qui ou quoi est l'État, puisque ce n'est pas un sujet (Subject) qui gouverne le peuple ? Dans l'État, nous dit-on, les particuliers ne sont pas des atomes simplement agrégés, mais ils forment une unité organique, une force, une volonté, qui ne reconnaît au-dessus d'elle aucune volonté humaine supérieure, mais qui se soumet spontanément à l'ordre légal. La force personnelle et matérielle, ainsi réunie dans l'État, est une force économique particulière supérieure, et l'État veut et doit employer cette force pour atteindre ses buts. (On ne sait vraiment pas bien qui agit ici, qui emploiera la force, puisque l'État n'est pas un « sujet » ; en tout cas, les économistes n'aiment pas qu'une abstraction mal définie dispose de forces qui peuvent devenir oppressives.)

Maintenant M. de Schönberg va nous dire pourquoi l'État emploiera la force pour réaliser la *ökonomische Staatsidee*, c'est-à-dire l'idée économique de l'État. Comme représentant des idées morales et des tendances de l'esprit populaire ¹, comme gardien ou protecteur (*Hort*) de la justice, de l'humanité et du progrès continu de la civilisation, comme *l'institution morale la plus grandiose destinée à faire l'éducation du genre humain*, l'État a dans les limites de sa force (qu'est-ce que cela veut dire ?) le *devoir* de prendre des mesures pour qu'en matière économique aussi, les droits légitimes de la personnalité soient protégés, pour que les postulats de la justice, de l'humanité et de la moralité soient réalisés, pour que le développement des forces individuelles soit porté au plus haut degré possible pour le bien de chaque particulier et de la collectivité, pour que la puissance de l'activité morale du peuple s'accroisse, pour que, etc. Il nous semble inutile de terminer la traduction de cette phrase ; ce que nous avons donné est assez long pour montrer qu'elle ne renferme rien de scientifique ² ; en tout cas, que, loin de résumer des observations prises sur les faits, elle consiste en opinions personnelles presque utopiques.

Dans une note sous le texte (p. 62, n° 66), l'auteur tient à nous dire plus clairement ce qu'il entend par « les droits légi-

¹ *Volksgeist*, esprit du peuple, esprit national, etc.

² Où a-t-on donc vu, en effet, que l'État — soit gouvernement, soit peuple — est la vertu incarnée ? Ignore-t-on qu'il est dans la nature humaine d'abuser de sa force ? Le meilleur homme en abusera, pour le bon motif, s'entend. Et les majorités — c'est-à-dire la force sans responsabilité, se gêne-t-elle celle-là. Ces messieurs ne lisent donc ni l'histoire ni les journaux ?

times de la personnalité », dont il est question plus haut. Il commence ainsi : « Un État moderne qui se conforme aux principes du droit et de la culture, ne reconnaît pas le droit au travail, mais bien : 1° le droit de l'individu de devenir une force-de-travail productive. C'est le droit des enfants vis-à-vis de leurs parents, éventuellement, envers la commune et l'État, d'être nourris, élevés (éduqués) et instruits. L'État leur garantit ce droit par des lois et des mesures administratives (ce point est incontestable) ; 2° il (l'État) reconnaît le droit de chaque individu de faire valoir librement sa force-de-travail dans son intérêt, et sanctionne, au profit de ce *droit du travail* (Arbeitsrecht), la liberté de la personne et la liberté du travail, cette dernière jusqu'à la limite au-delà de laquelle elle nuirait aux intérêts légitimes d'autrui ou de la collectivité (ce point aussi est incontestable) ; 3° il admet (le postulat ou le principe fondamental) que le travail doit être un phénomène de la personnalité, et que les prétentions légitimes de la personnalité doivent être remplies par l'organisation et le droit du travail. De ce droit dérive, entre autres, le devoir d'empêcher une durée inhumaine du travail, un travail malsain, indigne de l'homme, immoral, et en général nuisible au bien public ; enfin, les rapports de dépendance humiliante qui peuvent exister entre patrons et ouvriers, malgré la liberté de la personne et du travail (l'humiliation est plus à craindre pour le patron que pour l'ouvrier de nos jours) ; 4° il reconnaît aussi en principe (le droit ou le devoir¹ ?) de provoquer « dans la distribution des produits, la réalisation d'un équivalent aussi juste que possible du résultat du travail ». Cette quatrième proposition étant incorrectement rédigée dans l'original, nous devons la reproduire. « Anerkannt wird ; 4° auch im Principe (die Pflicht, die Aufgabe ?) ein möglichst gerechtes Äquivalent für die Arbeitsleistung im volkwirtschaftlichen Vertheilungsprocess herbeizuführen². »

L'auteur, qui est un des plus savants et des plus bienveillants de son groupe, semble avoir lui-même été honteux de cette proposition anti-économique — car il s'agit dans ce n° 4 de la

¹ C'est le sujet qui manque dans la proposition.

² Lamartine a déjà, avant 1848, conféré à l'État une mission plus ou moins sentimentaliste : « L'État a pour mission d'éclairer, de développer, d'agrandir, de fortifier, de spiritualiser et de sanctifier l'âme des peuples. » (Cité par Bastiat, *De l'État*). Il est plus facile de dire que de faire. Lamartine n'était pas un homme d'État... et il siégeait parmi les membres de l'opposition.

fixation des salaires par l'autorité, qui, comme on le sait, a tout approfondi et n'est jamais partielle. — Et qu'est-ce qui autorise M. de Schönberg à dire que ce sont là les doctrines d'un État soumis aux principes du droit et de la culture ? Il lui serait difficile d'apporter la moindre preuve. On voit donc que chaque fois que ces messieurs prétendent mettre un pas hors du giron de la vraie économie politique, celle qu'Ad. Smith nous a transmise, doctrines que nous cherchons à perfectionner, ils ne peuvent apporter que des assertions en l'air, des opinions individuelles. Ils ne rejettent les lois économiques (*cause et effet*) que parce qu'elles les gênent. La science est trop sévère, certains de nos amis lui ont même donné un air rébarbatif : on la met donc de côté et on la remplace par des phrases vagues et sentimentales ; mais avec cela on ne bâtit rien de solide. Obtient-on au moins la popularité ?

Nous ne croyons pas utile d'analyser ici les opinions de MM. Ad. Wagner et Schäffle ¹. Malgré la science dont leurs livres sont bourrés, le parti pris de favoriser l'État est trop visible pour ne pas leur ôter une grande partie de leur autorité en ces matières ; on sait qu'ils vont sensiblement plus loin que M. de Schönberg et ses amis. L'ouvrage de M. Émile Sax (*Grundlegung zur theoretischen Staatswirthschaft*) est écrit dans un esprit dégagé de préventions (Il emploie cependant encore les mots : écoles de Manchester, ce qui fait tache dans son livre), mais son but est particulier, il touche à peine aux questions que nous voudrions mettre en lumière. Nous nous bornons donc à signaler ici ce remarquable ouvrage ².

Somme toute, on ne saurait dire que les progrès aient été faits dans l'élucidation de la question qui nous occupe. L'intervention de l'État est devenue plus fréquente, en partie parce qu'il y avait plus de raisons légitimes pour le faire ; avec la

¹ Citons cependant ce passage de *Bau und Leben*, etc., de M. Schäffle, t. III, p. 270. « Comme tous les hommes ont besoin les uns des autres, tous sont disposés à donner chacun un peu du sien pour acquérir autre chose. La lutte des affaires économiques (*Erwerbskampf*) est une lutte universelle qui tend à la conciliation. » Ce sont donc des dissonnances qui finissent en harmonies.

Rappelons en passant un discours de M. A. Wagner : *Die akademische Nationalökonomie* (Berlin 1895), où il demande la liberté illimitée pour les « professeurs », tout en la croyant nuisible pour l'industrie ordinaire.

² Les amateurs pourront encore consulter les livres de C. Dietzel et de H. Dietzel, ceux de Stein, Roscher, Hermann, Mangoldt, Rau, qui sont des auteurs libéraux, et pour l'opinion opposée, les socialistes. M. de Philipovich semble aussi considérer la liberté comme nécessaire.

civilisation, les attributions de l'État se développent ou se multiplient, et en partie parce que certains intérêts devenus puissants y ont poussé. Ce qui menace la société vers la fin du xix^e siècle, c'est que les classes inférieures, les classes peu instruites et peu fortunées, arriveront à exercer une influence prépondérante sur l'État ¹; cette influence sera hostile aux capitaux et même à la « culture » ; le seul moyen d'enrayer ce mouvement vers la décadence, c'est de fortifier l'esprit de liberté en montrant tout ce que l'humanité lui doit, et le bien qu'il est encore appelé à faire.

¹ Malheureusement le suffrage universel prend trop souvent l'ombre pour la réalité.

CHAPITRE XVII

LA DIVISION DU TRAVAIL

La division du travail rend de si grands et si évidents services qu'on les a remarqués dès l'antiquité. Il en est fait mention dans la *Politique* de Platon, dans le chapitre II du livre I de la *Politique* d'Aristote, dans Xénophon¹. Il y est fait allusion dans la première épître aux Corinthiens de saint Paul (ch. XII). Il en est question au moyen âge (saint Thomas d'Aquin, Luther, etc.), et, parmi les auteurs postérieurs, nous ne nommons que Turgot, Beccaria et surtout Ferguson. Mais personne n'en a tiré parti au point de vue de la science économique avant Adam Smith²; aussi le considère-t-on en quelque sorte comme l'inventeur de la division du travail. C'est lui qui en a mis en lumière l'importance économique. Le progrès scientifique qui en est résulté ressort de la comparaison du vague du langage de Turgot (*Réflexions*, §3, 50, 60, 62), avec la netteté des exposés des auteurs du XIX^e siècle. Ils ont développé la matière jusqu'à l'épuisement, aussi ne nous reste-t-il qu'à être bref.

L'histoire n'a pas constaté la naissance de la division du travail. Avant Homère déjà, le mari allait à la chasse ou en guerre; la femme et ses servantes tissaient et soignaient le ménage; les serviteurs labouraient et gardaient le bétail. La spécialisation des travaux se développa avec la société, qui fit surgir de nouveaux besoins, de nouvelles facultés et aptitudes, et avec la différenciation des occu-

¹ Roscher, *Traité*, 18 éd., p. 430, cite plusieurs autres auteurs.

² A certain égard nous mettons Ferguson à côté de l'auteur des *Recherches* seulement Ad. Smith a produit un effet plus profond.

pations, favorisée quelquefois par la découverte de produits spontanés de la nature, le premier superflu se montra, il se forma des provisions, et l'échange apparut ; il est possible qu'il eut lieu plus tôt d'une tribu à l'autre qu'entre membres de la même tribu. Les caravanes du commerce sont mentionnées sur les premières pages des annales de l'histoire (par exemple, la vente de Joseph par ses frères). L'origine des castes, qui sont une division du travail pétrifiée, remonte pour nous aux temps préhistoriques.

Ne poursuivons donc pas ces stériles conjectures sur l'origine de la division du travail ; bornons-nous à constater qu'on la rencontre dans toutes les sociétés organisées, ce qui prouve qu'elle est fondée sur la nature des choses.

L'économiste n'a pas eu de peine à montrer que la division du travail — séparation des travaux, selon J.-B. Say ; spécialisation, A. Clément ; partage des occupations, Bastiat ; coopération, Courcelle-Seneuil¹ et M. Cauwès ; répartition des travaux, Cherbuliez — fonctionne dans l'intérêt de tous, qu'elle multiplie les produits d'une manière extraordinaire et les améliore très sensiblement. Au temps où chacun pourvoyait personnellement à tous ses besoins, on se contentait d'un abri rudimentaire, peu commode et souvent malsain ; on se couvrait, tant bien que mal, de vêtements souvent peu adaptés aux saisons ; on se nourrissait des aliments qu'on pouvait atteindre. Le choix a dû être très restreint. Et que le travail était lent et peu fructueux ! Avant qu'on ait appris à l'accélérer, la population, en tendant à augmenter sans pouvoir s'étendre dans l'espace, s'exposait à une effroyable misère. Il n'y avait pas alors de bateaux à vapeur pour aller chercher le blé en Amérique ou aux Indes (où il n'en poussait pas)..... et avec quoi aurait-on payé ce blé ?

Il est à peine nécessaire de dire, tellement la chose est évidente par elle-même, que, si la division du travail mul-

¹ Quand un mot est reçu, il vaut mieux que tous ceux qu'on pourrait inventer ; il est toujours compris. Le mot coopération a reçu une tout autre acception, pourquoi l'employer ici ?

tiplie et améliore les produits, c'est surtout par suite de l'habileté acquise par le travailleur qui a d'ailleurs pu choisir la profession pour laquelle il avait le plus d'aptitude naturelle. La même main qui achevait dix objets par jour, quand elle ne s'en occupait qu'accidentellement, en produit cent et au delà, si elle se consacre à ce genre de travail. La main s'adapte pour ainsi dire à sa besogne; elle la fait bientôt automatiquement, c'est-à-dire sans réflexion préalable, sans attention soutenue, plus rapidement et avec moins de peine. Du reste, la division peut être poussée plus ou moins loin, et sous ce rapport il y a une importante distinction à faire :

1° La division se borne à séparer les professions : le tailleur ne sera ni menuisier ni horloger, le cordonnier ne fera ni serrures ni tonneaux ; c'est ce que nous appellerons la spécialisation économique. En pareil cas, l'ouvrier fait un produit entier, un soulier, une table, une montre. Il peut échanger des produits contre des produits. — C'est en vertu de cette séparation des professions, et surtout de *l'agencement des productions et des échanges qui en est la conséquence nécessaire* que, dans un pays civilisé, chacun trouve toujours à point nommé sous la main les moyens de satisfaire ses besoins et ses désirs, s'il peut les payer. On lui apporte les denrées de l'Asie et de l'Amérique, le produit des mines et ceux de la mer ; il peut prendre place dans un fiacre, un wagon ou un bateau à vapeur, mettre un habit, dont la laine vient d'Australie, la soie de Chine, le cuivre des boutons du Chili, et la cravate blanche est peut-être faite de coton qui a poussé près du Mississipi, qui a été filé près de la Tamise, tissé non loin du Rhône, blanchi avec l'eau de la Moselle, cousu sur la rive droite ou gauche de la Seine. Cette séparation des professions est certainement *le bien*, ce qui va suivre est quelquefois *le mieux* ;

2° Il y a ensuite la spécialisation technique, qui n'est qu'un procédé de fabrication. L'ouvrier ne fait pas un produit entier, mais une partie très simple de ce produit,

toujours la même. Cette sous-division du travail le perfectionne d'une façon extraordinaire et produit des résultats étonnants. On sait qu'Adam Smith a cité l'exemple de la fabrication de l'épingle; pour laquelle le travail, si simple en lui-même, était divisé alors en 18 opérations distinctes : l'un tire le fil, un autre le dresse, un troisième coupe la dressée, un quatrième empoigne, etc. Presque tous les économistes ont reproduit cet exemple (*Richesses des nations*, I, 1), où les 18 ouvriers font ensemble peut-être 200 fois autant d'épingles qu'ils en feraient, si chacun travaillait isolément¹. Quelques pages plus loin, Adam Smith parle des cloutiers qui, ne faisant que cela, en produisaient plus de 2.300 par jour, tandis qu'un forgeron qui aurait fait généralement d'autres travaux viendrait difficilement à bout d'en faire 200 ou 300 par jour, « encore seront-ils fort mauvais ». Ce dernier exemple semble plutôt de nature à montrer l'utilité de la séparation des professions que la subdivision technique des travaux.

La plupart des auteurs, imitant en cela Adam Smith, ont peut-être trop insisté sur les procédés techniques en exposant les avantages généraux de la division du travail. Nous citons plus loin les listes de ces avantages, dressées par quelques auteurs, en nous bornant à y renvoyer; mais nous indiquerons en même temps, pour chaque avantage énuméré, s'il est de nature économique ou technique.

Ces distinctions ont leur importance. En effet, chaque médaille ayant son revers, à côté des avantages de la division du travail, il y a des inconvénients; certains publicistes ont même insisté plus que de raison sur ce côté de la question². Or, ces inconvénients ne viennent pas de la spécialisation économique, mais de la spécialisa-

¹ J.-B. Say cite un autre exemple tout aussi remarquable, la fabrication des cartes à jouer. On pourrait ajouter la fabrication des montres et d'autres.

² Depuis l'invention de la machine à vapeur, la division du travail est devenue une question plus compliquée, et plus d'un reproche lancé contre la division retombe sur la machine. Nous en parlerons dans le chapitre xix.

tion technique, c'est celle où la division est poussée aussi loin que possible. On attribue surtout deux effets aux procédés où le travail est si simplifié qu'il se réduit à un mouvement uniforme du corps, ceux : 1° d'influer défavorablement sur l'intelligence, et 2° de nuire à la santé. Le premier reproche ne nous paraît pas fondé. En dehors même des ateliers où les travaux sont divisés jusqu'à l'extrême, il y a de nombreuses occupations très uniformes, très ennuyeuses même. Un tailleur, un cordonnier, une couturière ne font que coudre toute la journée ; beaucoup d'autres métiers imposent des travaux tout aussi simples et uniformes : on ne saurait dire que ceux qui le pratiquent soient moins intelligents que des ouvriers dont les mouvements sont plus variés. C'est que les hommes subissent bien d'autres influences : la famille, les amis, la politique, le milieu ambiant ; puis les journaux et les livres. Peu de professions ont des travaux aussi variés — et en plein air — que les cultivateurs ; sont-ils plus intelligents que les ouvriers des villes ? Le travail fortement sous-divisé, outre qu'il laisse l'esprit libre, se fait généralement en société, et il n'est pas probable qu'on se taise du matin au soir. Il nous semble donc que, si un homme s'abrutit, c'est sa faute, et non celle du travail.

L'influence du travail, disons des professions, sur la santé est plus réelle, et il est du devoir de tout le monde d'atténuer ou de supprimer le mal, si c'est possible. Il n'y a pas que des occupations malsaines, il y a aussi des professions dangereuses, par exemple, celles de médecin, de marin, de mineur, de couvreur et autres. Peut-on les supprimer ? Cela ne semble guère possible sans causer des souffrances beaucoup plus grandes que celles qu'on voudrait éviter ; ce n'est même pas nécessaire, puisque personne n'est forcé de choisir ces professions. S'il se trouve toujours des amateurs, c'est qu'il doit y avoir des compensations. Du reste, il est des professions dangereuses dont une société ou un État ne peut en aucun cas se passer, et si l'on ne trouvait pas des amateurs, des volontaires,

en nombre suffisant, on serait forcé d'élargir les cadres de la conscription ;

3° On peut encore parler d'une division internationale du travail, chaque pays s'occupant surtout de productions pour lesquelles il est favorisé par la nature (les épices dans le midi, etc.) ou par d'autres circonstances. Ce point n'a pas besoin d'être développé, il suffit de l'énoncer ;

4° Mentionnons en outre un quatrième grief : l'ouvrier habitué à un travail simple, toujours le même, ne passera que difficilement à une autre besogne, si son industrie venait à périlcliter. Le changement de profession est, pour tout homme, une chose grave : un médecin ne deviendrait pas avocat du jour au lendemain, ni un tailleur horloger, ni un mathématicien philologue. Pour les ouvriers sans profession les changements sont plus faciles. Du reste nous connaissons beaucoup de cas de changement qui ont réussi, cela dépend du caractère de l'individu. Voy. entre autres P. de Rouziers : *La question ouvrière en Angleterre* (Paris, Firmin-Didot, 1895, surtout pages 168, 237 et autres endroits. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant en parlant des machines.

Ce qui nous reste à dire sur la division du travail, nous le présenterons en discutant ou commentant les auteurs que nous allons citer.

Nous avons mentionné plus haut Adam Ferguson et, avant d'aborder les économistes proprement dits, nous allons reproduire quelques passages de son *Essay on the history of civil society*¹. La quatrième partie de ce livre remarquable a pour titre spécial : « Des conséquences qui résultent de l'avancement des arts civils et commerciaux », et la première section est intitulée : « De la séparation des arts et des professions. » Il commence ainsi (p. 273) :

« Il est évident que, quelque stimulé qu'on soit par le sentiment de la nécessité (du progrès) ou par le désir d'atteindre à une meilleure organisation, ou par les avantages de la situa-

¹ Nous citons d'après l'édition de Basil, MDCCCLXXXIX, qui n'est pas la première, ni la dernière. Du reste, nous indiquons les chapitres.

tion et autres, aucun peuple ne peut faire de grands progrès dans la culture des arts de la vie, tant qu'il n'aura pas séparé et confié à des individus différents les diverses tâches qui exigent une habileté et une attention particulières... La jouissance de la paix et la probabilité d'être en état d'échanger ses produits contre d'autres, font peu à peu du chasseur et du guerrier un industriel et un marchand. Les accidents qui causent la distribution inégale des moyens de subsistance, l'inclination (des dispositions natives), des occasions favorables, assignent aux hommes des occupations différentes, et un sens d'utilité les porte à subdiviser leurs professions.

« L'artisan trouve que plus il peut concentrer son attention sur une partie particulière de son ouvrage, plus il devient parfait, plus aussi il peut en produire. Tout entrepreneur manufacturier (*undertaker*⁴ *in manufacture*) trouve que, plus il peut subdiviser la tâche de ses ouvriers, plus il peut employer de travailleurs pour des articles séparés, plus ses frais diminuent, et ses gains augmentent... Chaque métier peut occuper l'attention tout entière d'un homme, et a ses secrets qu'on ne saisit qu'après un apprentissage régulier. Des nations composées d'industriels et de commerçants arrivent à consister en individus qui ne connaissent que leur profession, qui ignorent les affaires humaines (publiques), et contribuent à la conservation et à l'extension de leur État, sans qu'ils aient cru devoir en étudier les intérêts... » L'auteur entre dans beaucoup et dans de très intéressants développements, qui sont même d'un ordre plus élevé que ceux d'Ad. Smith; il nous a suffi d'en donner une idée et de tirer ces passages de l'oubli. Il nous reste cependant deux autres passages assez curieux à citer, parce que des adversaires s'en sont emparés. Pour le suivant, nous citons l'alinéa en entier (p. 277).

« On pourrait douter que la somme de capacité nationale s'accroît avec l'avancement des arts (métiers). Bien des arts mécaniques, en effet, n'exigent aucune capacité; ils réussissent le mieux avec l'absence des sentiments et de la raison: l'ignorance est la mère de l'industrie (*industry*) aussi bien que des superstitions. La réflexion et l'imagination sont sujettes à l'erreur; mais l'habitude de mouvoir la main ou le pied est

⁴ J.-St. Mill croyait beaucoup oser en se servant de ce mot, on le trouve chez Ferguson. Il faut se rappeler qu'en Angleterre « l'entrepreneur » par excellence (*undertaker*) est celui des pompes funèbres.

indépendant de l'une et de l'autre. Par conséquent, les manufactures (le travail manufacturier) réussissent le mieux, lorsque l'intelligence ou l'attention (*the mind*) est le moins consultée, et que l'atelier peut être considéré, sans grand effort d'imagination, comme une machine dont les organes se composent d'hommes (*Where the workshop may, without any great effort of imagination, be considered as an engine, the parts of which are men*). »

C'est le passage dont nous avons reproduit le texte original, que K. Marx a cité, oubliant que c'est un argument contre ses propres doctrines, car le socialisme ne peut que multiplier les grands ateliers et les machines. En effet : 1° si l'on supprimait les moyens de multiplier les produits, beaucoup moins de personnes seraient pourvues de ces produits : or, même de nos jours, les machines fonctionnant, tout le monde n'est pas pourvu du nécessaire, on s'en plaint même assez ; 2° et comme on prétend qu'il y aurait beaucoup plus de jouissances sous le régime socialiste, que personne ne manquerait de rien¹, il faudrait même pousser plus loin ce moyen de multiplier les produits qui s'appelle la division du travail ; 3° enfin, il est dans la nature des choses que, lorsque le travail se fera sous la direction de l'État, il n'y aura plus que de grands ateliers sociaux.

Voici l'autre passage de Ferguson, annoncé ci-dessus (p. 278) : « Le praticien de chaque art ou profession peut fournir, aux hommes de science, matière à des spéculations (philosophiques) générales ; le simple acte de *penser* peut même devenir, dans cet âge de la division du travail, un métier spécial (*and thinking itself, in this age of separations, may become a peculiar craft*), c'est Lassalle qui relève ce passage. Le très savant agitateur devrait cependant ne pas ignorer qu'il n'a jamais été donné à tout le monde de « penser ». Est-ce que par hasard l'intelligence n'aurait pas besoin d'être exercée aussi bien que la main ? Est-ce qu'un *penseur* n'est pas plus rare qu'un homme de talent, presque aussi rare qu'un génie. Du reste, les hommes simplement réfléchis ne sont pas déjà si communs.

Mais rentrons dans le monde économique pour relever ce que les auteurs ont dit en faveur ou contre la division du travail. Commençons par les avantages :

¹ Serait-ce parce que, plus on manque de stimulant, plus la production augmente ? On sait que c'est le contraire de la vérité.

« Cette grande augmentation dans la quantité d'ouvrage, qu'un même nombre de bras est en état de fournir par suite de la division du travail, est due, dit Ad. Smith, à trois circonstances différentes : 1^o à un accroissement d'habileté dans chaque ouvrier individuellement ; 2^o à l'épargne du temps, qui se perd ordinairement quand on passe d'une espèce d'ouvrage à un autre ; 3^o enfin, à l'intervention d'un grand nombre de machines qui facilitent et abrègent le travail, et qui permettent à un homme de remplir la tâche de plusieurs. »

C'est là le point de départ des recherches sur la question, aussi l'auteur n'a-t-il pas encore tout vu. Il y a même encore une certaine confusion entre l'effet de la division du travail et celui des machines, deux causes qui, si elles agissent souvent de concert, doivent néanmoins être distinguées. Il est superflu de dire qu'Ad. Smith a en vue ici le procédé technique. Il ne rentre dans les considérations économiques, qu'en faisant remarquer que l'introduction de ces procédés expéditifs et multiplicatifs n'est possible que si l'état du marché le permet. Quand on n'a d'acheteurs que pour cent exemplaires, il n'y a aucune raison d'en faire mille, ceci est si évident que le principe — le montant de la production est limité par l'étendue du marché — est répété par presque tous les successeurs d'Ad. Smith, qui ont d'ailleurs insisté sur la nécessité de posséder des capitaux suffisants. La technique a une si grande influence sur les résultats économiques, que les économistes ne peuvent pas toujours s'empêcher de mêler les deux ordres d'idées ; qu'on ait au moins conscience du mélange. (Voy. le chapitre INDUSTRIE.)

J.-B. Say (*Traité*, édit. 1861, p.31) cherche une mauvaise querelle à Ad. Smith, il prétend que ce dernier « exagère l'influence de la division du travail, ou plutôt de la séparation des occupations (?) ; non que cette influence soit nulle, ni même médiocre, mais les plus grandes merveilles en ce genre ne sont pas dues à la nature du travail ; on les doit à l'usage qu'on fait des forces de la nature. » Cela n'empêche pas J.-B. Say de montrer, page 88, les avantages de la division du travail, cependant sans faire de découverte intéressante.

Babbage, dans son livre sur les manufactures (trad. par Isoard), indique un quatrième avantage produit par la division du travail, c'est la possibilité de tirer parti des ouvriers selon leur force et leur aptitude, de réserver les ouvriers habiles pour

les besognes difficiles, d'utiliser les femmes et les enfants, même les vieillards et les infirmes (cet avantage est d'ordre économique), il permet de donner du travail à tout le monde ¹.

Joseph Garnier cite un cinquième avantage, trouvé par John Rae (*Nouveaux principes d'écon. pol.*), « c'est qu'avec une division étendue et des ateliers bien organisés, les outils, les machines, les bâtiments, le capital, enfin, restent inoccupés le moins possible, et qu'on tire le plus grand parti possible des instruments de travail.

Nous ne croyons avoir relevé dans aucun livre l'avantage que nous allons indiquer, donnons-lui donc le n° 6 : la division du travail tend à diminuer les prix et naturellement à augmenter le nombre des consommateurs. On peut même dire (c'est un n° 7) que la division du travail a permis aux hommes de se multiplier. (Les avantages cinq et six, comme ce septième, sont d'ordre économique.)

Ambr. Clément a réuni à lui seul un assez grand nombre d'avantages d'ordre économique : nous les indiquerons en conservant à la liste les numéros donnés par l'auteur. Nous pouvons, dit-il, résumer la série des conséquences bienfaisantes que produisent ou tendent à produire les développements de la division des travaux et ceux de l'échange (t. I, p. 240) :

« 1° Sous la seule impulsion de l'intérêt personnel, ils amènent les hommes à travailler *les uns pour les autres*, et par conséquent à SE RENDRE INDISPENSABLES LES UNS AUX AUTRES, ce qui constitue le plus général et le plus puissant des biens sociaux ;

« 2° Ils font dépendre le succès de chaque spécialité de production de la prospérité de l'ensemble des autres, et établissent ainsi, entre les diverses catégories de producteurs, une étroite solidarité d'intérêts ;

« 3° Ils excitent l'énergie productive des travailleurs proportionnellement à ce qu'ils ajoutent à la masse des richesses, ou des moyens de rémunération ;

« 4° Ils mettent des biens naturels, spécialement départis à chaque contrée, à la disposition des besoins, non seulement des habitants de cette contrée, mais de toute l'espèce humaine ;...

¹ Certains hommes de bien ont ouvert des ateliers spéciaux, pour les infirmes et les estropiés, et la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale récompense de pareilles bonnes œuvres.

« 5° Ils dirigent l'application des facultés industrielles des populations de manière à multiplier, dans chaque pays, au delà des limites de sa propre consommation, les productions pour lesquelles il offre une supériorité relative d'avantages naturels, en sorte que le besoin et l'utilité des échanges internationaux s'étendent à la fois par la diversité de ces avantages naturels et par celle des aptitudes spéciales que détermine leur exploration ;...

« 6° Enfin, ils fécondent de plus en plus, par les progrès de la dextérité spéciale chez les travailleurs, et par l'extension qu'ils provoquent dans l'emploi des forces aveugles, les diverses branches de la production générale, ou du moins un grand nombre des plus importantes. »

Voilà des arguments économiques qui sont certainement plus à leur place ici que les arguments techniques, bien que nous soyons loin de nier l'importance de ces derniers. Parmi les autres auteurs français, nous ne citerons plus que le *Précis* de M. P. Cauwès (Paris, Larose et Forcel, 2^e éd., 1881, t. I, p. 44). L'auteur considère la division du travail comme une « coopération sociale ». Beaucoup d'économistes, en effet, considèrent la division du travail comme un lien social important. M. Cauwès développe ainsi cette idée (nous résumons, sans entrer dans les détails) :

« 1° La spécialisation des tâches et des attributions a une conséquence directe sur laquelle il est à peine nécessaire d'appeler l'attention tant elle est évidente : c'est la dépendance mutuelle dans laquelle se trouvent, au point de vue économique, les membres d'une même société ;...

« 2° La coopération est une condition de puissance de travail ;...

« 3° La supériorité du travail en société, lorsqu'il est convenablement divisé, ne s'explique pas seulement par l'habileté professionnelle que donne l'habitude, mais plus encore peut-être par une autre raison ; le travail de la profession, c'est le travail quotidien, autrement dit, le mode normal de l'existence ; ce n'est plus, en quelque sorte, pour l'homme courageux un effort pénible ;

« 4° Par la raison même qui vient d'être déduite, la coopération sociale est favorable à la continuité du travail... parce que le travail professionnel étant devenu une habitude, nous n'attendons pas, pour l'entreprendre, d'y être contraint par la pression des besoins ;...

« 5°... La coopération sociale... prévient et corrige les écarts (entre la production et la consommation) qui, autrement, seraient inévitables et irréparables... »

Voilà encore des points de vue et des avantages d'ordre économique.

Parmi les auteurs anglais J.-St. Mill se borne à commenter longuement les choses indiquées par A. Smith et par Babbage ; mais Amasa Walker, un économiste américain distingué, établit une liste qui mérite également d'être, au moins sommairement, analysée (*The science of Wealth*, Boston, 3^e éd., 1869, p. 34 et suiv.) :

1° La division du travail discipline les muscles et leur confère de la dextérité ;

2° Elle permet au travailleur — intellectuel ou manuel — de mieux connaître sa besogne, d'approfondir son savoir : « It gives intellectual dexterity ¹ » ;

3° Elle fait économiser du temps, car on en perd en passant d'un travail à l'autre ;

4° Elle facilite l'invention d'outils et de machines ;

5° Elle permet de mieux adapter les travaux aux forces et à l'intelligence des travailleurs. Il y a, en effet, des travaux qui exigent de la force et d'autres plutôt de l'habileté ou de l'intelligence. Il en résulte des économies de temps et d'argent :

6° Elle accroît le pouvoir des capitaux dans la production, tend à concentrer la fabrication dans de grands établissements et à réduire les bénéfices de l'entrepreneur ².

Ce dernier point est seul d'ordre économique, et il n'est pas sûr qu'il soit considéré par tout le monde comme un avantage. Les cinq premiers points sont plutôt d'ordre technique, et nous louons l'auteur d'avoir mentionné le travail intellectuel. Nous nous réservons d'y revenir.

Parmi les Allemands, il nous semble que le travail de F.-B.-W. de Hermann (*Staatswirthschaftliche Untersuchungen*, Munich, 2^e édit., A. Ackermann, 1874) est le plus original, sans que l'auteur ait visé à l'originalité. Il énumère, page 195 et suiv., les avantages que nous allons résumer :

¹ Il est des personnes qui s'imaginent tout comprendre à première vue. Oui, mais superficiellement ; pour approfondir il faut du temps et de fréquentes répétitions. Il est rare qu'on comprenne bien les choses nouvelles, on commence souvent par les rejeter, il faut habituer l'esprit à y penser pour les pénétrer. Les journalistes et les agitateurs le savent.

² Sans doute au profit du consommateur, de son bien-être, etc.

1° Lorsqu'un homme se consacre à une seule profession, il l'apprend plus vite, avec moins de frais, et l'apprenti gagne plus tôt sa vie. La concentration de l'attention sur un seul genre de poursuite exerce une bonne influence sur l'intelligence, qui s'étend aussi sur la volonté et le caractère, qui se forment. Il en résulte un effet moral ;

2° Une profession unique donne une grande habileté, à tel point que, lorsque la main est formée, la réflexion est plutôt nuisible qu'utile, le travail se fait automatiquement ;

3° Si l'on ne divisait pas en ses éléments une production qui à côté de travaux faciles en renferme qui sont difficiles et exigent du savoir et de l'habileté, il faudrait se procurer des travailleurs réunissant toutes ces qualités à la fois et les rétribuer d'après les aptitudes les plus rares et les plus élevées. Si le travail est divisé, on peut utiliser pour les travaux inférieurs les aptitudes inférieures, ou les faibles, et rétribuer chacun selon son propre mérite ;

4° Le changement d'occupation cause toujours une perte de temps. L'auteur ne pense pas ici aux causes matérielles de cette perte, par exemple, la nécessité de changer de local, d'aller chercher d'autres outils, mais aux effets intellectuels et moraux ; il faut se mettre en train, diriger sa pensée vers un autre ordre d'idées, etc. (Comme professeur de faculté, Hermann a toujours trouvé que l'étudiant qui commence par suivre trop de cours à la fois les délaisse bientôt presque tous. Pour l'étude aussi il faut se concentrer) ;

5° La spécialisation du travail facilite l'invention d'outils et la simplification de machines ;

6° On tire le meilleur parti des instruments, puisqu'ils sont toujours employés, et la plus grande habileté acquise fait qu'on les ménage davantage ; on économise ainsi sur le capital ;

7° On économise aussi sur la matière première, il y aura moins de déchets si le même homme est constamment occupé à tailler, ou s'il ne teint qu'en une seule couleur, toujours la même, que si la besogne variait ;

8° L'homme chargé d'une besogne unique peut souvent à lui seul satisfaire plusieurs consommateurs à la fois et à moindre frais. Un facteur de la poste porte nombre de lettres à la fois et coûte beaucoup moins que si l'on avait employé un commissionnaire séparé pour chaque lettre ;

9° La séparation des professions et leur spécialisation même a, dans beaucoup de cas, pour effet d'assurer les approvisionnements dans d'autres industries;

10° La division (technique), est très favorable au contrôle et à l'appréciation des éléments dont les frais se composent. On arrive à inventer des instruments de précision pour évaluer, mesurer, calculer les matières employées, la force nécessaire, le temps dont il faut tenir compte, etc.

Hermann a mêlé les causes et effets techniques avec les causes et effets économiques : les nos 1, 2, 5, 10, semblent d'ordre purement technique ; dans les autres, l'élément économique prédomine, car économiser sur le capital, c'est-à-dire produire à moindre frais, c'est une visée tout à fait économique.

On se rappelle qu'Adam Smith et, après lui, tous les économistes ont fait dépendre la division (plus ou moins développée du travail de l'état du marché : il faut qu'il y ait des acheteurs pour la masse des produits que ce procédé peut fournir. Hermann rend cette même pensée à peu près ainsi. La division du travail ne peut avoir lieu que dans les conditions suivantes :

1° Il ne doit pas exister d'obstacle technique qui empêche la fabrication de durer toute l'année. Si elle n'est possible que dans certaines saisons, l'ouvrier est obligé de varier ses occupations;

2° Il faut que tout le temps de l'ouvrier soit utilisé (cela exclut les cas où on ne peut l'occuper que quelques heures par jour, le matin ou le soir, ou certains jours seulement. En pareil cas, il n'y a pas de spécialisation complète);

3° Si une production avait besoin de, mettons, six opérations successives, qui avaient été jusqu'à présent accomplies par le même homme et qu'on veuille engager un travailleur différent pour chaque opération, il faudrait, pour les tenir tous constamment occupés, mettre en train six fois autant de matières premières.

Dans certaines industries, il peut y avoir encore des conditions spéciales dont on aurait à tenir compte.

Les avantages économiques et techniques de la division du travail semblent maintenant suffisamment établis, et nous pouvons passer à l'examen du revers de la médaille. Nous ne jouissons des plus belles, des plus agréables, des plus utiles choses de ce monde qu'aux prix des inconvénients qui s'y rattachent

infailliblement. Nous ne pouvons qu'atténuer ces inconvénients sans jamais les faire disparaître complètement. J.-B. Say n'a pas oublié de relever les inconvénients que nous avons en vue. Il dit (*Traité*, p. 96) : « Un homme qui ne fait, pendant toute sa vie, qu'une même opération... devient moins capable de toute autre occupation, soit physique, soit morale... » et comme preuve il cite : « cependant il est tel procureur (avoué), même parmi les plus habiles, qui ignorent les plus simples procédés des arts dont il fait usage à tout moment : s'il faut (?) qu'il raccommode le moindre de ses meubles, il ne saura par où s'y prendre... » Et plus loin : « Dans la classe des ouvriers, cette incapacité pour plus d'un emploi rend plus dure, plus fastidieuse et moins lucrative la condition des travailleurs ¹. Ils ont moins de facilité pour réclamer une part équitable dans la valeur totale du produit. L'ouvrier qui porte dans ses bras tout un métier peut aller partout exercer son industrie, et trouver des moyens de subsister. » (Et si l'on n'a nulle part besoin de son industrie ?) Dans la suite, Say constate que l'ouvrier reçoit de l'instruction, qu'il lit, qu'il n'est pas constamment occupé de sa profession, qu'il vit au sein de sa famille, etc., et que s'il est abruti, c'est qu'il a des vices.

Pour évier les redites — car aux mêmes objections on oppose souvent les mêmes réfutations, — bornons-nous à citer l'un des auteurs les plus récents, Ad. Jourdan, *Cours analytique* (Paris, A. Rousseau, 1882, p. 101 et 102). Après avoir fait allusion aux déclamations de J.-J. Rousseau, il continue : « On a cru faire une objection plus sérieuse en disant : c'est un triste témoignage que se rend un homme, de n'avoir fait toute sa vie que la vingtième partie d'une épingle ². Je réponds : et quand il aurait fait une épingle entière à lui tout seul ? On insiste : que deviendrait cet homme si, comme Robinson, il était jeté dans une île déserte ? Je réponds : mais quand bien même ce serait un artisan accompli, un horloger capable de faire une montre, un armurier capable de faire un fusil, un

¹ Nous venons de lire, dans le *Journ. off. allem.* (7 déc. 1887, et suiv.), les délibérations du « Conseil économique » sur la caisse de retraite allemande. Il s'est trouvé qu'une des difficultés dont on doit tenir compte, ce sont ces fréquents *changements de profession* des ouvriers.

² J.-B. Say a dit, dans le passage cité plus haut, « que la 18^e partie d'une épingle », faisant allusion au célèbre exemple cité par A. Smith. Ad. Jourdan lui répond excellemment. J.-B. Say fait une sourde hostilité à la division du travail, hostilité qui ne cadre pas avec l'esprit de son ouvrage.

mécanicien capable de construire une locomotive ? A quoi cela lui servirait-il dans cette île déserte, où il n'y a ni capital, ni outillage, ni acheteur ? Faut-il donc que la société élève les hommes en vue de l'hypothèse assez rare, on en conviendra, de Robinson et de son île déserte ? Ce sont de purs enfantillages. »

L'auteur ajoute : « D'une manière générale je répondrais que, si la division du travail présente quelques inconvénients, il faut tenir compte de ses avantages infiniment plus considérables. L'excessive division du travail est du reste assez rare ; voyez l'agriculture, qui occupe un personnel si nombreux ! En dehors de l'usine, il y a dans les villes et dans les villages une foule d'ouvriers, forgerons, menuisiers, charpentiers, qui s'adonnent aux travaux les plus variés. Et, même dans l'usine, on arrive souvent à faire accomplir par des machines ces mouvements uniformes et purement mécaniques, qu'on dit être avilissants ; et, quant à la machine, surveillée par l'ouvrier, ce n'est pas déjà là un travail si abrutissant ! Il faut que cet ouvrier ait de l'intelligence, de l'activité, une attention toujours en éveil... » On trouvera encore, p. 402 du livre de Jourdan, de curieuses analogies tirée de l'histoire naturelle qui sont favorables à la division du travail.

Amasa Walker a porté une attention particulière à la question, et il a trouvé (p. 43) qu'en effet il y a des travaux dont l'uniformité est défavorable au développement régulier et sain des membres. Il ajoute que si cette uniformité peut être nuisible au physique, la concentration est utile aux travaux intellectuels. Il recommande d'ailleurs la gymnastique pour corriger les effets du travail professionnel. Du reste, il cite la statistique du Massachusetts, d'après laquelle, dans une moyenne de seize ans, la durée de la vie des manouvriers (ouvriers qui n'ont pas de profession spéciale) a été *plus courte* de deux ans de celle des ouvriers qui travaillent dans un atelier (*active mechanics in shops*) ¹. En outre, lors de la guerre civile, on a trouvé les troupes levées dans les villes plus endurantes, moins sensibles aux privations et aux intempéries que celles levées dans les campagnes (But the great civil war just referred to exhibited the novel fact, that, beyond all dispute, the troops raised in agricultural districts are not so hardy in the privations and

¹ Cette statistique ne prouve rien, car sur dix causes on en a pris une.

exposures of camp and field as those coming from the towns). A. Walker ne trouve pas d'explication satisfaisante pour ce fait, il dit seulement que le changement d'air a été favorable aux uns et défavorable aux autres. Je penserais plutôt que les travailleurs des villes (peut-être mieux nourris) ont considéré la guerre comme un sport (une partie de chasse), et les travailleurs de la campagne comme une corvée. Or, le moral agit sur la santé.

Mais à quoi bon insister ? Il est quelques occupations malsaines ou dangereuses, mais indispensables ; la société fait ce qu'elle peut, elle réglemente les ateliers insalubres et prend toutes les mesures d'assainissement possibles ; enfin, elle rend les fabricants pécuniairement responsables des accidents ; que peut-on faire de plus ? Est-ce qu'on pourrait faire davantage dans un État gouverné par le socialisme ?

Nous pourrions nous arrêter ici, mais comme nous tenons à montrer les progrès réalisés, que le *System der Nationalökonomie* (Stuttgart, Enke, t. I, 1885) est parmi les ouvrages les plus récents, et que l'auteur, M. G. Cohn, prétend donner du nouveau, nous devons examiner ce qu'il nous offre. Nous avons surtout en vue les pages 323 et suiv., sans oublier nombre d'autres. L'auteur commence par dire que la science et le langage vulgaire ordinaire (*die übliche Redeweise der Wissenschaft und des Lebens*) ont tort de présenter la division du travail comme le développement naturel de la vie économique, tout en reconnaissant que ce développement peut aller jusqu'à l'abus ; et ce ne serait qu'après avoir constaté l'abus qu'on songerait à élever une barrière qui ne peut être que morale, la morale étant supposée arrêter les excès possibles de l'intérêt personnel ¹.

Ce système ne va pas à M. G. Cohn. « De deux choses l'une, dit-il (p. 323), la division du travail est un principe, ou elle n'en est pas un. Or, comme dans tous les actes humains il s'agit toujours de principes moraux, c'est-à-dire de règles pour la réalisation du raisonnable (*um Normen für die Verwirklichung des Vernünftigen*), il n'est pas possible d'admettre ici une loi NATURELLE (*Naturgesetz*) qui a besoin après coup de freins moraux (*nachträglichen sittlichen Remeduren*). Il s'agit seulement de bien saisir le principe. (Et l'application rationnelle ?)

¹ En lisant cette page 323 en entier on croirait que Lassalle a eu raison de s'étonner que des hommes consacrent leur vie à la science.

Nous devons intercaler ici nos réserves : nous n'adoptons pas la définition que M. Cohn donne de la morale, savoir : « la réalisation de ce qui est raisonnable (*die Verwirklichung des Vernünftigen*) », et à un autre endroit de son livre (p. 72) « l'éthique n'est que l'exposé de la raison agissante ». Nous ne l'admettons pas, si l'on considère la morale, ou l'éthique, comme contenant ou indiquant la règle du *bien*, dans le sens le plus noble, le plus élevé, le plus spirituel du mot. Pour nous, la raison se borne à nous guider dans l'exact rapprochement de cause à effet, dans tout ce qui est logique, ce qui nous empêche sans doute de faire bien du mal, mais ce qui ne préviendrait pas les crimes, dans les cas où un homme à mauvais penchants serait assuré de l'impunité, car les penchants et les passions sont en dehors de la raison.

La raison d'ailleurs est avant tout l'alliée de l'intérêt personnel de l'égoïsme même; elle est l'inspiratrice des utilitaires, et ce qui est « le bien » aux yeux de la raison ne l'est pas toujours devant des sentiments que l'humanité range parmi les vertus. Que chaque chose reste à sa place : on n'emploie pas une bouteille pour couper, ni un couteau pour boire. Du reste, il est douteux que beaucoup de moralistes soient de l'avis de M. Cohn. Lui-même, p. 374, semble d'ailleurs faire une part au sentiment dans l'explication de ce qu'est la morale.

Fermons la parenthèse, et reprenons l'analyse.

A quoi sert la division du travail et que promet-elle ? Elle veut porter le travail à une plus grande perfection; elle veut y arriver, soit en développant les aptitudes dans leur diversité, soit en en développant certaines dans une direction particulière en leur laissant le jeu nécessaire. Si c'est l'organisation sociale qui rend possible la division du travail, la société a évidemment le droit de demander que la division du travail lui soit utile; mais comme il n'y a pas de société qui ne se compose d'un certain nombre d'individus, la société ne peut avoir sur le travail des individus des droits qui seraient contradictoires avec les droits que possède chaque individu au « développement de sa vie par le travail »¹. En présence de la lenteur avec laquelle la

¹ Cette proposition nous semble en contradiction avec les vues de l'école à laquelle l'auteur appartient. Cette école considère l'État comme un organisme, et, en pareil cas, l'individu se sacrifie délibérément au bien de la société. Qu'on pense aussi aux *Zwangs-Gemein-Wirtschaften* de M. Wagner.

division du travail se développe, les intérêts tant de la société que de l'individu semblent sauvegardés.

La société, c'est-à-dire la somme des individus (*die Summe der einzelnen Menschen* ¹⁾ qui se sont divisé le travail, ne verra donc le succès du travail d'ensemble que dans le succès obtenu par chaque travailleur en particulier. En un mot, la tâche consiste à rendre la vie active plus intense et à augmenter le résultat du travail. Il n'y a pas de fatalité ou de loi naturelle qui impose le second aux dépens du premier. Le *second* ne peut s'appliquer qu'à « augmenter les résultats du travail », le premier à la vie active plus intense. Le lecteur trouvera qu'il n'y a pas surabondance de clarté dans l'opposition entre « la vie active, et une plus grande efficacité de travail. » On peut cependant deviner que l'auteur veut dire qu'on ne doit pas pousser la division du travail trop loin, au point de compenser les avantages par des inconvénients.

M. Cohn entreprend de montrer que la prétendue contradiction entre la division du travail et les progrès de la culture individuelle n'existe pas, du moins, dit-il, pas de la façon dont la chose est généralement présentée (par K. Marx et autres). D'abord, la monotonie abrutissante, qui serait l'effet d'une division très développée du travail, en multipliant les produits, permet à beaucoup d'individus de se dispenser de ce travail inférieur. Ils gagnent ainsi du temps pour des travaux plus relevés. Puis, dès que le travail est assez simplifié pour devenir « d'une monotonie abrutissante », on en charge une machine, en face de laquelle le travail humain n'est qu'une phase transitoire. *Quand cette phase transitoire se prolonge, ce n'est pas la faute de la division du travail, mais celle de la rapide multiplication de la population, par suite de laquelle des masses d'hommes sont à l'affût des moyens de gagner leur vie, et dont la capacité de travail inculte ne peut offrir que les mêmes services qu'une machine peut rendre* : considérés au point de vue technologique, au point de vue des progrès acquis, ils sont pour ainsi dire nés trop tard, ils veulent pourtant vivre. Enfin, on exagère l'opposition entre la division du travail actuelle et celle des temps antérieurs, depuis l'époque où l'on bâtit les pyramides : fendre du bois ou casser de la pierre n'ont jamais été des travaux fournissant un aliment à l'intelligence.

¹ *Die Summe* ! Il n'y a rien d'organique dans ce mot.

Voilà ce qui est bien, mais M. G. Cohn craint d'avoir trop fait l'éloge de la division du travail, tout comme un simple économiste classique; il s'empresse donc d'ajouter : s'il était prouvé que la division du travail ne peut se développer sans dégrader la vie professionnelle, cette division serait jugée, et il faudrait la faire disparaître dans l'intérêt de la culture. Les phrases qui commencent par « Si » sont très commodes; elles vous permettent de dire des choses « très avancées », sans avoir besoin d'agir. La culture n'est si haute que parce que la division de travail a fait faire à l'humanité de grands progrès en bien-être; si vous arrêtez la division du travail, vous arrêtez la culture.

M. L. Cossa, *Economia sociale*, p. 48, parle de la division du travail dans le chapitre de l'Association, il compare l'une à l'autre sous le rapport des services qu'elles rendent à l'industrie.

M. Ciccone, *Principij*, t. I, p. 75, après avoir traité de l'Association, s'occupe de la coopération, à laquelle aboutit la division du travail. *La divisione del lavoro, o cooperazione composta* domine dans tous les travaux de la société. Plus loin, p. 77, l'auteur distingue quatre manières de diviser le travail : l'une distingue le travail intellectuel du travail matériel, distinction très importante, car l'économie politique s'occupe principalement de l'un d'eux, le travail matériel. La deuxième division est celle qui distingue, dans la production matérielle, les cinq grandes classes : l'industrie manufacturière, l'agriculture, les mines, ses métiers (petite industrie), l'industrie des transports, le commerce. Dans une troisième division, on subdivise les industries, par exemple, l'agriculture en économie rurale, horticulture, sylviculture, etc. Dans la quatrième enfin, on sépare les diverses opérations qui concourent à établir le produit.

M. Ciccone aussi insiste sur l'utilité de la division du travail.

CHAPITRE XVIII

L'INDUSTRIE

Parmi les différentes acceptions courantes du mot *Industrie*, l'économie politique retient celle de *professions qui concourent à la production*. Toutes ces professions sont qualifiées séparément d'industries, mais on les réunit souvent par la pensée et on parle de l'industrie en général, c'est-à-dire de l'ensemble des occupations productives. Dans un sens un peu moins abstrait, on groupe sous le nom d'industrie (proprement dite) les professions qui transforment une matière première soit dans des fabriques, usines ou manufactures, soit dans des ateliers ordinaires, même les plus petits ; c'est là même le sens le plus usuel du mot dans le langage ordinaire.

Les auteurs subdivisent l'industrie en général en plusieurs groupes : J.-B. Say, et quelques autres après lui, avaient distingué : 1° les industries extractives ; 2° l'industrie manufacturière ; 3 l'industrie commerciale. Cette division laissait à désirer. Le n° 1 comprenait l'agriculture, les mines, la chasse et la pêche, professions qui diffèrent essentiellement entre elles ; le n° 2 semblait exclure la petite industrie ; le n° 3 absorbait sans le mentionner le groupe considérable des industries de transport, la navigation fluviale et maritime, les chemins de fer, le roulage et la messagerie. Si nous négligeons la chasse et la pêche, qui, dans la plupart des pays, ne jouent plus qu'un rôle industriel infime, nous avons :

1° L'Agriculture ou l'Économie rurale qui produit, à l'aide des forces de la nature, en partie non appropriées (pluie et beau temps), la plupart des aliments et des matières premières ;

2° L'Industrie proprement dite, qui transforme des matières premières ;

3° L'Industrie des mines, qui extrait (le plus souvent des profondeurs) de la terre des matières qui s'y sont formées avant les temps historiques et qui ne se renouvellent pas. C'est un trésor en voie d'épuisement ;

4° L'Industrie commerciale, qui s'occupe de rapprocher du consommateur les produits ou marchandises récoltés ou fabriqués ailleurs ;

5° L'Industrie des transports pour les hommes et les marchandises, qui contribue à la prospérité des quatre autres groupes d'industries.

Ces divers groupes d'industries, qui embrassent la vie économique presque tout entière, ont cela de commun de concourir à la production, mais ils diffèrent par tant de points que nous aurons à leur consacrer plusieurs chapitres spéciaux ; nous ne traiterons ici, et très brièvement, que des choses caractéristiques ou générales. Mais avant tout prévoyons une objection, celle-ci : l'énumération ci-dessus ne renferme pas l'ensemble des professions. — C'est vrai, on n'y trouve pas les *professions* dites *libérales*, comprenant les fonctionnaires et magistrats, les membres de l'enseignement, les médecins, avocats, les artistes (musique et beaux-arts) et quelques autres. Il ne paraît même pas rigoureusement exact de dire que les professions libérales, ne contribuent pas à la production, car les unes ont pour mission de maintenir l'ordre et la paix publique, les autres confèrent l'instruction ou forment le goût, ou protègent la santé publique ; mais si néanmoins, on ne range pas les professions libérales parmi les industries, c'est que leurs produits ou services sont presque toujours de nature immatérielle.

Revenons aux cinq groupes industriels et recherchons les points qu'ils peuvent avoir en commun. Nous ne trouvons guère que ceci : Les professions sont exercées par des hommes, qui 1° mettent en œuvre, pour concourir à leur but spécial, le travail, la nature et le capital, et servent à la fois de moteur et de directeur à la production ; 2° qui

subissent les effets intellectuels, moraux et sanitaires propres à leur occupation. Ces effets sont quelquefois tellement pénétrants qu'ils impriment leur cachet sur la physionomie de l'homme, sur son intelligence et sa santé ; il est des professions qui abrègent la vie ; 3° qui vivent communément en société. La vie sociale est une circonstance d'importance majeure, car la division du travail, qui centuple l'efficacité de la production, n'a pu naître que lorsque la société humaine est devenue compacte.

A l'origine chaque famille devait se suffire à elle-même en produisant de quoi satisfaire à tous ses besoins. Peu à peu, les occupations se sont spécialisées, sont devenues des professions. Puis, les professions se sont subdivisées l'une plus tard que l'autre, encore aujourd'hui l'agriculture l'est relativement peu ; si une petite ferme obtient des produits variés, c'est que le même cultivateur s'occupe de son blé et de ses pommes de terre, de ses vignes et de ses arbres fruitiers, de son bétail et des travaux accessoires qui se rattachent à la culture.

L'État, de son côté, exerce une influence très sensible sur la vie économique, puisqu'il lui incombe de maintenir la sécurité et l'ordre public, puisqu'il lève l'impôt, répand l'enseignement, protège le faible ; on cherche même à multiplier de plus en plus ses attributions. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de revenir sur l'action du gouvernement ; nous devons, avant tout, développer un peu la définition de l'agriculture et de l'industrie proprement dite.

I. — Agriculture et Économie rurale

L'industrie agricole comprend une partie technique, l'*agriculture*, et une partie économique, l'*économie rurale* ; c'est de cette dernière que nous nous occupons ici, bien entendu, sans la traiter à fond, car elle se compose beaucoup plus de modes d'applications — qui varient selon les circonstances — que de règles théoriques fondées sur la nature des choses. C'est principalement cette nature

des choses que nous voulons caractériser ici. L'industrie agricole, comme toutes les autres, emploie les trois facteurs de la production : le travail, la nature, le capital, mais elle a cela de particulier que la nature y joue le principal rôle, c'est ce qui a fait croire à bien des personnes — avant et après les physiocrates — que l'agriculture était seule productive. En tout cas, elle produit presque sans matière première visible. Il y a bien la semence¹, mais ce n'est pas la main de l'homme qui la transforme ; il y a d'ailleurs une grande disproportion entre la semence et le produit, entre la noix plantée dans le sol et le noyer aux nombreux rameaux qui en sort avec le temps, entre la bouture et la vigne qui en résulte, tellement que la multiplication a quelque chose de merveilleux et peut suggérer l'idée du miracle.

La nature étant le principal agent — car l'homme n'est là que pour en provoquer l'action, et pour diriger les forces latentes, afin de rendre la production à la fois périodique et suffisante — on comprend que le cultivateur ait, presque dès l'origine, cherché à s'assurer le principal organe de la nature pour la production qui l'intéresse, le sol. Le sol, la terre, l'espace, qui n'avaient aucune valeur pour le chasseur nomade, en acquiert dès que les chasseurs deviennent sédentaires ; dès ce moment, leurs hordes ou tribus se réservaient, vis-à-vis d'autres agglomérations, un territoire de chasse déterminé et le défendaient avec acharnement. Quand on se mit à cultiver, c'est encore la tribu qui prit possession du sol, il n'y avait pas d'individus dans ces temps primitifs, la tribu était une famille nombreuse, une horde, une nation, une armée nomade, mais elle ne l'était pas tout à fait comme les pasteurs qui étaient très mobiles. Ces peuplades de cultivateurs demeuraient parfois plusieurs années de suite sur le même territoire et elles le quittaient, soit poussées par d'autres populations, soit peut-être pour chercher une terre tellement fertile qu'elle dis-

¹ Il y a aussi l'engrais, mais il n'est pas absolument indispensable.

pensât l'homme de travailler... comme au paradis. On ne trouva pas cette terre, et on dut se contenter d'un territoire tel quel, dont on distribua le sol entre les familles. Les parts étant de qualité inégale, il y eut des mécontentements et l'on dut renouveler périodiquement la distribution pour que chacun eût à son tour les bons lots. Au bout d'un certain temps, on comprit les avantages qui se rattachent à la propriété du sol. D'abord on s'attribua à perpétuité l'emplacement de la maison et du jardin y attenant, puis les cultures arborescentes, enfin, les terres arables, dont l'appropriation était le moins pressée, car on ne fumait pas encore les terres; tout le monde cultivait de la même manière extensive, en trois soles, dont une de jachère. Les terres avaient été distribuées en conséquence, chacun avait sa part dans les trois subdivisions arables de la commune, comme dans les prés. Ce n'est que lorsque la culture fit des progrès¹, et qu'on reconnut l'inefficacité des anciens procédés pour produire le pain nécessaire à la population croissante, que les nouveaux procédés se différenciaient selon la nature du sol et les autres circonstances ambiantes, que la propriété individuelle devint une nécessité, qu'elle s'étendit et devint générale dans beaucoup de pays. Malgré M. Henry George et ses disciples, la nationalisation du sol a peu de chance de s'introduire dans les pays civilisés; la rivière ne remonte pas vers sa source, elle ne pourra, en tout cas, être qu'un état transitoire et permettre une autre — peut-être meilleure (?) — répartition de la propriété rurale². En tout cas, la propriété collective ne peut pas s'établir et encore moins durer dans un État civilisé. Ceux qui croient avancer un argument contre la propriété du

¹ Diverses circonstances y contribuèrent, et le plus souvent des données détaillées manquent; mais nous ne racontons pas l'histoire, nous indiquons seulement la suite des développements.

² Il serait absurde de songer à donner à chaque citoyen sa part proportionnelle dans le territoire de la nation, car: 1° chacun ne voudra pas se faire cultivateur; 2° la part de chacun serait si petite qu'il ne pourrait pas en vivre; 3° et qui se chargerait de la production industrielle, des sciences et des arts?

sol en rappelant les temps primitifs où elle n'existait pas expriment une simple *bêtise*, c'est comme s'ils disaient : quand j'avais six mois, je salissais mes langes, pourquoi ne ferais-je pas aujourd'hui dans mes pantalons ? Pardon, cher lecteur, il faut bien que je dise aux gens de quarante ans qui l'ignorent qu'ils ne sont plus des bébés.

On s'est donc approprié le sol ; quand on a pu, on s'est approprié aussi l'eau courante, non sans profit pour l'humanité, et spécialement pour l'agriculture. Quant à la pluie et au beau temps, ils sont inappropriables, c'est regrettable : si l'homme pouvait gouverner ces forces libres de la nature, si chacun pouvait donner à son champ la pluie à volonté, l'économie rurale aurait beaucoup moins d'aléas ; la récolte serait toujours bonne.

Le sol, la terre cultivable, étant d'une si grande importance, la propriété des fonds immobiliers a toute une histoire. Les adversaires de la propriété en racontent volontiers les vicissitudes ; ils rappellent que des conquérants s'en emparèrent, qu'on la soumit à des lois variées, que mille injustices s'y rattachent. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, ni d'en tirer des conséquences pour ou contre la législation actuelle. Les hommes violents, conquérants ou révolutionnaires, ne respectent rien : ils tuent les hommes et les femmes ou en font des esclaves, s'emparent de leurs biens ou les détruisent. Mais leur puissance n'a qu'un temps, l'ordre se rétablit, des lois protectrices et régulatrices entrent en vigueur, et la vie économique reprend ses allures naturelles.

Avec la suite des temps, la propriété du sol a subi différentes sortes de vicissitudes, nous devons nous borner à y faire allusion. Rappelons seulement que la sécurité était moins grande, et les hommes, en général, moins heureux que de nos jours. Actuellement nous nous trouvons en présence de gouvernements réguliers, avec des lois généralement votées par les citoyens. Sous ces législations, la terre est divisée en grande, moyenne et petite propriété, division qui répond, dans une certaine mesure, à

la grande, la moyenne et la petite culture. Cette diversité, qui est une conséquence du climat, de la nature du sol, de l'histoire, de la densité de la population, etc., est très utile à l'industrie agricole, en lui permettant de mieux s'adapter aux circonstances et d'en profiter¹.

Un autre ordre d'idées, que notre cadre ne nous permet pas d'étudier ici, concerne les modes d'exploitation des biens ruraux, dont les principaux sont : le faire-valoir par le propriétaire même, avec ou sans régisseur ou maître-valet ; la location à un fermier par bail à somme fixe ; la culture par métayer (à partage des fruits ou produits à des conditions coutumières. A cet ordre d'idées se rattache aussi le travail agricole, dont les conditions économiques diffèrent sensiblement de celles qui règnent dans l'industrie. Il y a ici, outre le domestique, le journalier travaillant à la journée ou à la tâche, mais, comme l'agriculture peut difficilement occuper les journaliers tout le long de l'année, et comme, en général, il ne peut pas rivaliser, pour le taux des salaires, avec l'industrie manufacturière, l'ouvrier des champs se sent fortement attiré vers la ville. Le propriétaire rural doit donc s'ingénier à attacher ces ouvriers par des liens intéressés soit, en général, à la campagne, soit plus particulièrement à son propre domaine. Le plus souvent, l'ouvrier rural reçoit en pareil cas une maison d'habitation et des champs dont le produit suffit pour sa nourriture et celle de sa famille². Il existe même en Prusse une législation spéciale (lois des 27 juin 1890 et 7 juillet 1891) sur la matière,

¹ Nous renvoyons sur cette matière à : H. Passy, *Des systèmes de culture* (Paris, Guillaumin, 1853) ; Probyn, *Systems of land tenure*. Londres, Cassel, Peter, Galpin et Co 1881 ; Nicholson, *Principles*, A. et Ch. Black, Edimbourg, 1893 ; W. Roscher, *Nationalökonomik des Ackerbaues*, Cotta, 1860 (traduit en français par Passy et Vogel) ; librairie Guillaumin, Ad. Buchtenberger, *Agrarwesen u. Agrarpolitik* (Leipzig, Winter, 1892). — Beaucoup de traités d'économie politique et des manuels d'économie rurale, et surtout un grand nombre d'articles de revues, touchent à la question que nous n'avons pu que mentionner en passant.

² On trouvera, sur ce point, des détails dans Kuno Frankenstein, *Die Arbeiterfrage in der deutschen Landwirthschaft* (Berlin, Rob. Oppenheim, 1893). La librairie Dunker et Humblot de Leipzig a publié sur cette matière plusieurs volumes d'enquête. Baudrillart a fait des publications analogues sur le travail agricole en France, etc.

il s'agit des *Rentengüter*, « biens à rente » ou à redevance rachetable seulement avec le consentement des deux parties.

Mentionnons en passant la baroque idée de Rodbertus, qui prétend que l'esclavage a été nécessaire pour établir l'agriculture. Cet auteur avait besoin de cette thèse pour en tirer des arguments dans l'intérêt de ses doctrines. En fait, des millions d'hommes ont défriché et cultivé des terres et se sont élevés à l'aisance rien que par leurs bras et ceux des membres de leurs familles. Ceux qui avaient des esclaves, en général, ne travaillaient pas eux-mêmes, et peut-on comparer le travail d'un esclave qui peine pour son maître avec celui d'un homme libre qui travaille pour lui et les siens ? Du reste, il est probable que l'agriculture a commencé par la petite culture, et, dans cet étroit espace, il n'y a place ni pour des esclaves, ni pour des auxiliaires libres, domestiques ou journaliers. Il n'y a de l'occupation que pour le chef de famille, sa femme et ses enfants, et pas toujours assez pour utiliser la totalité du temps disponible.

Nous parlons de la petite propriété et de la petite culture : deux choses qui vont le plus souvent, mais pas toujours, ensemble, car un grand propriétaire peut diviser son domaine en petites fermes (en Irlande et en Sicile, on abuse même de cette faculté), et le propriétaire d'un petit champ peut louer encore des parcelles de terre et se constituer ainsi une exploitation suffisamment étendue pour ses besoins. Mais parlons du petit et même du moyen propriétaire, qui cultive lui-même sa ferme. Les produits suffisent largement, mettons, pour lui et sa famille ; mais, après lui, si ses enfants se divisent le petit domaine, les parts ne sont souvent plus assez grandes pour entretenir autant de familles. Les partages tendent donc au morcellement du sol. Il y a sans doute aussi une action contraire, car nombre de cultivateurs cherchent sans cesse à agrandir, à arrondir leur patrimoine, soit par l'achat de parcelles, soit par des mariages ; puis, des combinaisons de

famille opèrent des partages à l'amiable sous la direction des parents (avancement d'hoirie, etc.) ; enfin, dans certains pays, la législation est défavorable au morcellement. Néanmoins, la très petite propriété tend à augmenter, on compte déjà assez et trop d'exploitations lilliputiennes qui ne suffisent pas pour nourrir une famille. Ce fait est une des causes de l'émigration vers les villes, et cette cause, qui provient de la densité croissante des populations, échappe à tous les remèdes que vous voudrez employer. Le seul remède efficace est, jusqu'à nouvel ordre, abhorré. Ce remède ne consiste pas à donner tout le domaine à l'un des héritiers, à verser une faible légitime aux autres enfants, en leur disant : arrangez-vous ; non, cette dernière solution, proposée de différents côtés, qui a déjà le défaut de ne pas traiter tous les enfants de la même famille avec une égale affection, ne remédie pas au mal, puisque les enfants sans patrimoine iront presque nécessairement grossir le prolétariat des villes, laissant peut-être le frère aîné accablé de dettes. En résumé, aux partages des biens ruraux et aux dettes qui peuvent en résulter pour l'héritier principal conventionnel, ainsi qu'aux autres circonstances qui agissent sur l'agriculture, se rattachent des conséquences que nous ne pouvons pas aborder ici ¹.

On le voit, l'industrie agricole est resserrée dans des limites peu élastiques, et ces limites, elle les atteint quand la population du pays devient dense. Le cultivateur ne peut pas, comme le fabricant, ajouter une deuxième ou troisième machine à la première, il ne peut étendre sa production à volonté. Et si d'extensive il rend sa culture intensive, il arrive bientôt à un point au-delà duquel l'augmentation des produits n'est plus possible : le rendement décroît (V. le chap. *Rente*). Il est donc difficile au cultivateur de devenir millionnaire. L'éleveur du bétail est presque la seule entreprise spéculative à sa portée. La

¹ Un État qui voudrait nationaliser le sol, c'est-à-dire supprimer la propriété foncière, devrait en même temps limiter le nombre des enfants, puisqu'il ne pourrait pas étendre proportionnellement aux naissances le nombre d'hectares à cultiver.

division du travail est loin de lui rendre les mêmes services qu'à l'industrie manufacturière. Toutefois, si l'agriculture n'a pas les attraits économiques de cette dernière, elle a des attraits moraux qui forment pleinement compensation.

Et le gouvernement ? Son intervention dans cette industrie, comme dans d'autres, n'a qu'une portée restreinte. Il ne peut pas étendre les champs, ni faire venir la pluie ou le beau temps. Il a cependant des moyens d'agir :

1. Le gouvernement peut tenir la main à ce que des chemins vicinaux et autres voies de transport soient construits aux frais des intéressés. Au besoin, il obtiendra des subventions des citoyens non-cultivateurs, puisque les agriculteurs contribuent de leur côté à des dépenses qui sont sans profit pour eux. C'est la solidarité nationale ;

2. Il peut établir, aux frais des mêmes contribuables, l'enseignement agricole, qui est une excellente chose quand il est bien organisé ;

3. Il peut avoir l'air de faciliter le crédit dit agricole. — Le crédit foncier va tout seul, il suffit que le législateur règle le mode et l'étendue des garanties, de manière à empêcher certains abus. Quant au crédit agricole personnel, celui qui repose sur la confiance, le gouvernement ne peut pas beaucoup ; le cultivateur qui ne mérite pas de crédit n'en aura même pas dans les institutions les plus bienveillantes (par exemple Raiffeissen) ; et si, grâce à certaines formalités sacramentelles, il obtient un prêt, ce sera généralement aux dépens du prêteur. Le cultivateur qui le mérite n'a pas trop de peine à jouir du crédit ;

4. Il peut établir des droits protecteurs, ce qui est généralement favoriser les cultivateurs aux dépens des autres citoyens. A payera son pain plus cher, pour que B tire un plus fort revenu de son champ ;

5. Il peut entreprendre des améliorations aux frais de l'État : reboisements, endiguements, dessèchements, etc., ou avancer à des groupes de particuliers des fonds publics

pour de pareilles entreprises. Si le remboursement a lieu, ces avances sont bien placées ;

6. On n'a pas besoin de l'État pour établir des assurances, ni pour créer des associations ou syndicats destinés à représenter des collectivités d'agriculteurs. Les collectivités qui pourraient se former sauront bien se donner des représentants. Tout au plus conviendrait-il de demander au législateur de confirmer les pratiques éprouvées dans l'administration individuelle ou à l'étranger. On parle, dans différents pays, d'une « représentation de l'agriculture ». Cette « représentation » ne peut faire pousser un épi de blé, ni tomber une goutte d'eau, ni briller un rayon de soleil ; elle peut seulement exercer une pression sur le gouvernement, aux dépens des concitoyens. On objecte que cette représentation peut aussi renseigner, conseiller, guider le gouvernement. Ces renseignements ou conseils sont très précieux, mais pour les obtenir on n'a pas besoin d'une solennelle représentation, d'un parlement agricole dont les esprits sont surexcités par leurs intérêts¹ ; une circulaire ministérielle aux sociétés d'agriculture et aux comices suffit.

Puisque nous sommes entrés dans le domaine de l'application, ajoutons encore une observation. Le gouvernement ne doit pas être partial, mais bienveillant, très bienveillant envers l'agriculture, car nous lui devons les produits dont nous nous nourrissons et un grand nombre de matières premières de l'industrie. Et si nous demandons l'impartialité du gouvernement, c'est parce qu'il ne peut rien contre la nature des choses, que ses faveurs ne peuvent, en général, être accordées qu'aux dépens des concitoyens, et, enfin, parce que les faveurs mal motivées exercent un fâcheux effet sur les cultivateurs, en les décourageant dans leurs efforts pour améliorer eux-mêmes leur sort.

¹ Les députés agricoles de l'est de la Prusse, les députés des vignobles du midi de la France et les députés de maint autre pays en offrent actuellement les exemples : ils défendent avec une passion aveugle ce qu'ils croient l'intérêt de leurs électeurs (ou, si l'on veut, de leur réélection).

II. — L'industrie proprement dite. — La concurrence

Nous comprenons sous l'expression d'industrie proprement dite les professions qui modifient ou transforment une matière première, soit *directement* par leurs mains, leurs outils ou leurs machines, soit *indirectement*, en facilitant d'une façon quelconque le travail de transformation.

Dans les opérations industrielles, il faut, comme en agriculture, distinguer la technique de l'économique. La technique s'occupe des moyens de produire avec perfection, son but final est de réaliser le produit — au besoin, à tout prix ; l'économique veut produire aux moindres frais, afin que la valeur du produit dépasse sensiblement le montant des frais, et que l'effort ou la peine dépensée trouve sa compensation. La technique est d'abord grossière, procède par à peu près, mais elle tend incessamment à se perfectionner ; elle a fait énormément de progrès depuis l'emploi de la vapeur comme moteur. Par suite de ces progrès, la technique influe sur l'économique en lui inspirant de nouvelles entreprises, et elle est à son tour poussée à perfectionner des procédés pour satisfaire aux exigences du marché. Dans les grandes entreprises, l'ingénieur représente généralement la technique, le directeur, l'économique. Leur action est convergente, s'applique aux mêmes objets : cette machine, l'ingénieur s'est efforcé de la rendre aussi parfaite que possible, tandis que le directeur a si bien calculé les dépenses qu'il la vendra avec profit. Dans la pratique actuelle, l'ingénieur combine le plus souvent ses projets de manière à réunir la qualité et le bon marché. Si les travaux entrepris par l'État ont la réputation de coûter plus cher que ceux de l'industrie privée, c'est moins parce que l'État dispose de fonds considérables de nature élastique que parce qu'il ne vend (généralement) pas ses produits. Dans l'industrie, il faut absolument que le plateau des *recettes* (vente) soit plus lourd que le plateau des *dépenses* (frais de produc-

tion). Les mêmes hommes travailleront, d'ailleurs, différemment pour l'État et pour l'industrie.

C'est en combinant le savoir économique avec le savoir technique dû au progrès des sciences, et en divisant rationnellement le travail, que l'industrie arrive à mettre à la portée des consommateurs, même les moins aisés, les produits industriels qui leur sont nécessaires. La population des pays civilisés s'accroît rapidement, et les besoins augmentent plus vite encore, puisqu'il en surgit incessamment de nouveaux; il faut donc des forces productives autrefois inconnues pour maintenir l'offre au niveau de la demande, ce qui exige que les moyens de satisfaire les besoins soient toujours disponibles.

On fera remarquer à ce propos que parfois la production dépasse les besoins. Il y a alors *surproduction*; une partie des produits ne se vendent pas, de sorte que le producteur est en perte : les patrons perdent une partie de leur capital, de nombreux ouvriers sont congédiés et tombent dans la misère. Il se produit « une crise ». Les crises proviennent de différentes causes; nous en parlons plus longuement au chapitre COMMERCE; ici, nous tenons seulement à constater que l'excès de production n'a jamais lieu dans l'ensemble des industries, mais seulement dans quelques branches où la compétition s'est trouvée exceptionnellement stimulée. Ces crises, d'ailleurs, ne durent pas longtemps et se résolvent en une baisse de prix dont quelques fabricants et leurs ouvriers souffrent, mais dont profitent de nombreux consommateurs. Il serait désirable qu'on pût éviter la surproduction sans tomber dans l'inconvénient contraire, l'insuffisance. Des deux maux, la surproduction est encore le plus petit, car on n'est bien approvisionné que lorsqu'on l'est abondamment. La surproduction n'est qu'un incident qu'on apprend de plus en plus à éviter.

L'école autoritaire, et le socialisme en est l'expression la plus radicale, présente la surproduction comme un résultat de la « production anarchique » qui régnerait sous le

régime social actuel, où chaque producteur apprécie isolément les besoins de la société, et cherche à en satisfaire le plus possible. M. Bebel reconnaît qu'en fait cette appréciation des producteurs s'approche d'assez près de la vérité, néanmoins, dit-il, pas autant qu'il le faudrait; les statisticiens officiels pourraient seuls atteindre l'exactitude rigoureuse. Mais c'est là une pure illusion. Les statisticiens officiels sont très loin d'être infailibles. Au lieu du chef de bureau qui pourrait être chargé, sous le régime social, de régler la production, et peut-être la consommation d'un produit, soit des tissus, il y a actuellement des centaines de producteurs et des milliers de distributeurs de tissus; et si, selon le proverbe, deux en savent plus qu'un, cent, à plus forte raison, seront bien mieux renseignés qu'un..., surtout si cet unique chef désintéressé est peut-être négligent, indolent, indifférent, s'il est payé alors même qu'il se trompe; tandis que les cent producteurs sont suprêmement intéressés à satisfaire nos besoins, puisque leur pain et celui de leurs familles en dépend. Il n'y a pas à craindre avec eux que le marché sera dégarni, et, s'il est trop garni, ce n'est pas le consommateur qui aura à se plaindre. Si quelqu'un souffre de la surabondance, n'est-ce pas surtout le vrai coupable, celui qui aurait mal calculé les besoins, tandis que, sous le régime socialiste, ce ne serait pas le fonctionnaire maladroit, mais des centaines ou des milliers de consommateurs innocents qui pâtiraient alors même que le fonctionnaire serait puni. Le mal serait souvent irréparable.

Le régime libéral actuel, qui respecte la liberté de chacun, est donc préférable au régime autoritaire, il est plus pratique, puisqu'il assure mieux l'approvisionnement, il est plus moral, parce qu'il met en jeu la responsabilité humaine, qui est la condition de sa dignité. On objecte que le régime libéral, c'est la concurrence, c'est-à-dire la lutte du fort contre le faible, dans laquelle le faible succombera infailliblement. Il y a de la phrase dans cet argument. Espère-t-on organiser une société dans laquelle

c'est le fort qui succombe dans la lutte. On ne prétend pas aller jusque-là, on voudrait seulement protéger le faible, égaliser les chances. C'est une excellente intention, et, s'il s'agissait de forces matérielles, physiques, on réussirait peut-être ; mais comme il s'agit de forces intellectuelles et morales, le succès de la médiocrité est douteux, et l'on peut même en discuter l'utilité. La lutte est salutaire, même s'il y a « plaies ou bosses ». Qui lutte, vit.

La concurrence est un stimulant de la production, un agent de progrès. En laissant le marché ouvert à la compétition, tout le monde peut prendre part au concours, et le prix échoira moins au plus diligent qu'au plus intelligent. Or, quand obtient-on le prix ? Évidemment quand on peut établir des produits soit meilleurs à prix égal, soit aussi bons à prix inférieur — l'idéal consisterait à fournir de meilleurs produits à plus bas prix — c'est peut-être le seul idéal qu'on a parfois pu réaliser, et dans les trois cas une récompense est due à celui qui a causé ce progrès, car la société tout entière, et surtout les moins heureux, en profitent.

La concurrence prend aussi une forme moins méritoire, c'est quand elle tend seulement à réduire le prix, au besoin même aux dépens de la qualité..., on en donne pour l'argent. Quand l'acheteur est dûment averti, il n'y a pas fraude, il y a même quelquefois service rendu. En effet, il y a des nécessités sociales coûteuses auxquelles on peut être soumis sans être en état de faire la dépense. Pour citer un exemple vulgaire, mais fréquent, il est des cas importants où un homme doit être vêtu de l'habit noir avec chapeau, gants et le reste. Pour avoir ce costume en très bonne qualité, il faudrait dépenser, mettons 200 francs ; mais il y a des employés, des hommes de lettres, etc., qui n'ont pas assez de revenus pour consacrer pareille somme à l'habit noir, et celui qui pourrait leur fournir ce costume, mettons à 100 francs, en des qualités médiocres, il est vrai, mais durable et d'assez bonne apparence, leur rendrait un véritable service, serait

salué par eux comme un bienfaiteur. Il n'y a ici ni trompeur ni trompé.

Nous n'avons pas besoin de dire que les inventeurs, les perfectionneurs et autres bienfaiteurs du domaine économique sont récompensés par le public. S'ils offrent quelque chose d'avantageux ou d'attrayant, les acheteurs viendront, ils payeront, et les bénéfices seront en proportion des services rendus. En maintenant le concours toujours ouvert, les progrès se suivront, le mieux sera parfois l'ennemi du bien ; mais, s'il y a ainsi quelques souffrances individuelles, le grand nombre profitera de la baisse de prix ou de l'amélioration des matières et instruments. Et n'est-ce pas l'intérêt du plus grand nombre qui doit prévaloir ? On ne saurait donc justifier les obstacles qu'on oppose à la concurrence, sous le prétexte qu'il faut protéger le producteur sans doute, mais non aux dépens du consommateur. Quel que soit le nombre des producteurs que vous protégerez, le nombre de consommateurs est 100 ou 1.000 fois plus grand. Est-ce qu'en matière sociale le nombre n'est pas une considération de premier ordre ¹ ? Et puis, si vous prohibez la concurrence, vous ralentissez le progrès, si vous ne l'arrêtez tout à fait. L'idéal d'une industrie sans concurrence, les corporations d'arts et métiers, avec leurs règlements et leurs restrictions, pouvaient se maintenir au moyen âge, où la science dormait, où le commerce se faisait sur une petite échelle, où l'Etat moderne avec ses énormes besoins fiscaux n'existait pas ; mais dès que la science se vulgarisa et songea aux applications, dès que le commerce se généralisa et que de grands événements eurent mis les esprits en mouvement (la découverte de l'Amérique et du cap de Bonne-Espérance, la Renaissance, la Réforme, l'imprimerie, la poudre à feu, nombre d'inventions, etc., etc.),

¹ Partout, hélas ! c'est la force qui domine. Il se peut très bien que 100 producteurs soient, dans un pays donné, plus influents que 1.000 ou 10 000 consommateurs et l'emportent devant le législateur. Il ne faut pas oublier que les 100 producteurs se remuent et que les 10.000 consommateurs restent cois.

les corporations déclinerent, elles furent battues en brèche et, malgré tout ce qu'on fit pour les conserver, elles tombèrent. C'est en vain que l'esprit de réaction cherche maintenant à les relever; on n'en rétablira que l'ombre, des mots et des insignes, peut-être des cérémonies, mais on ne fera pas réellement remonter la rivière vers sa source.

On dira : mais nous n'en voulons pas à la bonne concurrence, mais à la mauvaise. Nous voulons empêcher les tromperies, les luttes ardentes poursuivies avec âpreté, nous voulons éviter que le fort n'écrase le faible, et, une fois sur ce terrain, on ne manquera pas de phrases sentimentales. Punir la fraude et la tromperie ? C'est très bien, nous nous enrôlons sous cette bannière, nous sommes tout prêts à vous aider à réprimer les passions malhonnêtes. Mais les adversaires de la concurrence ne s'arrêtent généralement pas à cette limite; ils n'en veulent pas seulement à la concurrence illégitime, mais à la concurrence en général, et là ils dépassent le but, et de beaucoup. Nous admettons que même une concurrence loyale pût faire du mal à des individus, c'est à ces derniers à se défendre, et, s'ils ne peuvent pas, c'est un malheur pour les intéressés, mais jamais l'humanité ne s'est arrêtée dans la voie du progrès pour éviter les souffrances individuelles. Combien de gens ont été ruinés lors de la création des chemins de fer ! La vapeur a ruiné d'innombrables familles, mais elle en a enrichi et enrichira dans l'avenir des millions d'autres; est-ce que les premiers ont fait reculer le second ? Ne sait-on pas que toutes les naissances — celle du progrès aussi — sont accompagnées des douleurs de l'enfantement. Il faut toujours avancer, et, si l'on peut accorder aux retardataires et surtout aux victimes quelque chose de plus solide que la pitié, qu'on s'empresse de le faire; l'État, en pareil cas, recule rarement devant une intervention; pour lui, le progrès reconnu, admis, se réduit généralement à une question d'argent.

Rappelons-nous bien que la concurrence, c'est la liberté, le contraire serait le communisme ou l'esclavage.

Les adversaires de la liberté n'ont, jusqu'à présent, trouvé à proposer que deux moyens contre la concurrence : les corporations d'arts et métiers¹ et le travail social² en ateliers nationaux, et ces deux moyens détruisent, en effet, la liberté. Ces remèdes sont pires que le mal. La concurrence, d'ailleurs, n'est pas nécessairement illimitée. La liberté permet de punir les fraudes et les tromperies, d'exiger que le public soit averti, chaque fois que ce sera nécessaire ; pour le reste, c'est à l'acheteur à ouvrir les yeux ; les trois quarts de ceux qui ont été trompés s'y sont prêtés. L'acheteur-revendeur n'est presque jamais trompé, parce qu'il y regarde de près ; l'acheteur-consommateur l'est souvent, car il est si négligent ! Et pourquoi ce grave défaut, la négligence, ne trouverait-il pas sa punition ?

Sous le régime de la liberté, l'industrie prend des formes très variées. Tantôt c'est l'individu qui produit seul ou avec quelques aides (petite industrie), ou aussi avec les membres de sa famille (industrie domestique ou

¹ M. Ashley, dans son histoire précitée de l'industrie, nous raconte que la réglementation dans les corporations d'arts et métiers, qui a été poussée si loin au moyen âge, avait été rendue nécessaire par les fraudes éhontées que commettaient des gens peu cultivés que ne retenaient pas le respect humain, et encore moins le sentiment de l'honnêteté. Cette réglementation avait été parfois sollicitée par les collègues ou concurrents lésés par ces fraudes (Ashley II, p. 73 2^e édit.).

La réglementation, ajoute le même auteur, a eu un autre but, celui d'assurer le monopole aux membres de la corporation... dont il devint, par cette raison, de plus en plus difficile d'être membre.

Le monopole s'étendit par degré :

1^o Il fallait être de la corporation pour avoir le droit de vendre tel produit ;

2^o Il fallait être de la ville pour entrer dans la corporation ;

3^o On ne pouvait prendre d'apprentis que parmi les enfants de la ville ;

4^o Les fils des maîtres actuels pouvaient seuls devenir maîtres, le nombre de ces derniers ne pouvant plus augmenter. L'égoïsme n'est donc pas d'aujourd'hui.

² Les socialistes ne savent pas ce que sera le travail sous leur régime. Ils se bornent à donner des rêveries, en ajoutant : Quand nous serons les maîtres, nous aviserons. C'est risquer le présent pour un inconnu. Croyez-vous, réellement, que les socialistes se soumettraient à leur nouveau régime ? Ils sont trop « révolutionnaires » pour cela. Ce sera donc l'anarchie où la main de chacun est levée contre chacun.

ouvriers en chambre), tantôt c'est un entrepreneur à la tête de grands capitaux, ou une société anonyme qui se sont chargés de la production sur une grande échelle (grande production). Il y a ensuite les associations de travailleurs, dites sociétés coopératives; enfin, l'État, les provinces, les communes, des sociétés de différentes natures entreprennent des travaux ou des productions en régie, sans que ce mode d'entreprise soit toujours justifié. Toutes ces entreprises d'ordre économique sont soumises à la loi des moindres frais (les travaux de pure luxe¹ ne sont pas d'ordre économique), quelle que soit leur grandeur; les différences portent sur l'organisation du travail et sur la distribution des produits, et le succès de l'affaire est d'autant plus probable, que le directeur est plus capable et que les chances lui ont été plus favorables. Tant vaut l'homme, tant vaut généralement l'affaire.

Certaines personnes ont le tort de trop compter sur l'intervention du gouvernement, il ne peut rien contre la nature des choses. L'État peut mettre l'enseignement industriel à la portée du plus grand nombre, mais il ne peut conférer des qualités ou des vertus à qui en manque, ni annuler les mauvaises chances, ni en procurer de bonnes. Il peut accorder le monopole d'une fabrication, mais il ne peut pas lui assurer des acheteurs, le public est toujours libre de *ne pas* prendre goût au produit. Il est plus facile au gouvernement de faire renchérir les denrées que d'en faire baisser le prix. Les impôts, les droits de douanes et autres prescriptions sont plutôt un frein qu'un stimulant. Son influence sur les salaires est minime. Comment peut-on demander d'établir un minimum de salaire à un gouvernement qui ne peut ni créer des acheteurs, ni fixer le prix d'un produit? Ne sait-on pas que le salaire dépend, en premier lieu, du nombre des acheteurs et du prix de la marchandise?

¹ Comme le travail d'agrément d'un particulier; on peut travailler durement pour apprendre à bien jouer une valse ou à sculpter une statue, ou à rimer un sonnet.

Il est beaucoup question, à notre époque, de « protection ouvrière », et, quand on regarde de près, il s'agit de police sanitaire et de la police des mœurs... ou de politique, jamais d'économique. La police intervient pour empêcher le travail des enfants en bas âge et réduit ou réglemente celui des jeunes gens, des filles, des femmes. Par la même raison, elle veille à la salubrité des ateliers et relègue hors des centres populeux les usines inconfortables ou dangereuses. C'est plutôt la politique qui s'occupe de la durée de la journée de travail (les trois 8) et qui songe à créer des institutions qui remplacent la prévoyance par la charité (sans admettre le mot, mais la chose y est) ; l'avenir nous dira ce qu'il y a d'acceptable et de pratique dans ces institutions. Jusqu'à nouvel ordre, on peut y voir de grands efforts dépensés pour de petits résultats, ce qui est le caractère des mesures anti-économiques.

Nous en dirons autant de cette tendance qui se manifeste si fortement de nos jours, de charger l'État ou les communes de certaines productions, ou de services que les particuliers accomplissent volontiers, et avec succès. Ces productions ou services, devenus officiels, seront plus chers, les gouvernements n'ayant pas de raisons bien persuasives pour travailler à bon marché, tandis qu'un intérêt politique actuel peut les amener à produire chèrement pour acquérir de la popularité. Nous en voyons aujourd'hui des exemples éclatants, la politique devenant parfois bien cynique.

CHAPITRE XIX

LA GRANDE ET LA PETITE INDUSTRIE
LES MACHINES

I. — La surveillance du travail

La production est grandement influencée par le mode d'organisation du travail. Ce mode d'organisation est à certains égards d'ordre technique, c'est néanmoins l'économique qui choisit le procédé par lequel le plus grand résultat est atteint avec le moindre effort. L'expérience lui a bientôt appris que, pour nombre d'industries, notamment celles dont les produits sont de grande consommation, la fabrication en grand à l'aide de machines est la plus efficace et la plus avantageuse, tandis que la production en petit doit être réservée aux industries dans lesquelles l'art et la diversité de goûts et des besoins jouent un rôle prépondérant.

La machine est le complément naturel de la division du travail. Une fois la tâche décomposée dans ses éléments, on invente presque aisément un instrument pour chaque mouvement distinct — le travail est du mouvement¹ — on attelle à cet instrument une force naturelle, de nos jours le plus souvent la vapeur, et la machine est faite. On se contentera même rarement de mettre un seul outil au bout de la force, on en mettra le plus possible : 100 broches, 500 broches, 1.000 broches ; de plus, la force naturelle étant insensible et infatigable, on n'aura pas à la

¹ *Hominis naturam nulla alia potestas inquam motus.* Cité par M. Jourdan, *Cours analytique*, p. 99, sans indication de source.

ménager, on accélérera le mouvement à l'extrême : 100 tours, 1.000 tours, 10.000 tours à la minute si l'on peut, et la production s'accroîtra en proportion. Il est d'ailleurs des produits, ou des résultats, qu'on obtient uniquement à l'aide de machines, soit à cause de l'énorme force qu'il faut concentrer sur un point déterminé, soit à cause de l'habileté soutenue qu'il faut déployer et qu'on ne réalise qu'avec un mécanisme automatique parfaitement ajusté.

Tout cela a été dit et longuement développé¹ ; on a même déjà exalté la machine et chanté la *vapeur* en beaux vers couronnés par l'Académie française. Certains auteurs, comme Ure en Angleterre, W. Roscher en Allemagne, M. Frédéric Passy en France — et beaucoup d'autres — ont réuni de nombreux faits pour prouver en détail la puissance et l'efficacité des machines, preuve que nous

¹ Nous empruntons ce qui suit à un journal quotidien, à titre d'exemple : « Comment fabriquait-on jadis les machines innombrables, et aussi variées que nombreuses, dont se sert l'industrie ? Pour mesurer les progrès immenses accomplis, il suffit de se rappeler, qu'au commencement de ce siècle, il n'y avait pas de machines à raboter, à percer, à fraiser ; on ne possédait que le tour ordinaire et la machine à percer à la main. Les inventeurs avaient à fabriquer par eux-mêmes les machines qu'ils inventaient, sans pouvoir recourir à d'autres machines pour fabriquer les pièces détachées de leurs appareils ; la matière première, pour ainsi dire, la tôle, était des plus défectueuses comme régularité dans son épaisseur et dans sa résistance. La *Nature* rappelle que James Watt, lorsqu'il voulut construire ses premières machines à vapeur, fut arrêté par des détails de construction : le premier cylindre qui fut fondu n'était pas étanche, et à une de ses extrémités il avait 5 millimètres de diamètre de plus qu'à l'autre. Que dirait-il aujourd'hui que l'on arrive presque à la perfection, pour des pièces de dimensions formidables ? Au point de vue du coût des constructions mécaniques, la différence n'est pas moins sensible : il y a soixante-dix ans, le prix de fabrication d'une machine était prodigieux. Whitworth, un des plus anciens constructeurs de machines en Angleterre, dit que le polissage du fer fondu coûtait 15 francs le pied carré il y a quarante ans, tout simplement parce que cela se faisait à la main ; aujourd'hui, une machine à raboter accomplit le même travail, et bien mieux, au prix de 0 fr. 125 par pied carré. Pour les plumes, l'exemple est peut-être plus curieux. On sait que les premières plumes métalliques ne pouvaient que se faire à la main : un fabricant anglais, Perry, paya jusqu'à 6 fr. 25 pièce les plumes d'acier ; et au détail, il arrivait que ces mêmes plumes se payaient 25 francs (eu égard, il faut le dire aussi, à la nouveauté de l'objet). Et encore ces plumes étaient-elles loin de valoir celles dont nous nous servons actuellement. Après même que plusieurs manufactures en eurent été établies, le prix d'une plume d'acier demeura longtemps de 5 francs ; puis il descendit à 2 fr. 50, enfin à 0 fr. 75 ; pendant une assez longue durée, ce fut le prix normal. Aujourd'hui, on peut, pour ce prix, avoir une grosse (144) de plumes d'acier.

pouvons donc nous dispenser de faire. Cette puissance et cette efficacité sont maintenant connues de tous et incontestées. Nous aimons mieux nous arrêter à un autre point de vue. Lorsque la vapeur est devenue leur principal moteur, les machines ont constitué un problème économique et social, social plus qu'économique, problème qui s'approche, il est vrai, de sa solution. C'est que la machine a été le *Mieux* qui est l'ennemi du *Bien*, c'est dire qu'elle a causé des maux transitoires. Elle a, en effet, éliminé dans plus d'une industrie l'ouvrier qui faisait moins bien qu'elle, et cet ouvrier n'a pas retrouvé sans peine sa place au travail. Quand on souffre — et autrefois ceux qui souffraient par cette cause étaient nombreux — on est injuste : il est deux choses au moins que, en pareil cas, on ne voit pas, ou ne veut pas voir : 1° le bien que fait à autrui la chose même qui cause vos souffrances ; 2° la mesure dans laquelle vous avez vous-même contribué à les rendre plus intenses. On a sans doute exagéré ainsi les griefs et abusé du droit de plainte ; mais les souffrances ont été réelles, et la société qui profite des progrès enfantés avec tant de douleur doit s'efforcer de venir en aide aux exilés de l'atelier.

Reprenons, avant de continuer, les points auxquels nous venons de toucher :

1° *Ceux qui souffrent ne veulent pas voir le bien que font les machines* ; leur attention se porte plutôt au bénéfice que le fabricant en tire, bénéfice qui est cependant loin d'être certain, car : *a*, la machine peut avoir ses défauts ; *b*, le marché peut ne pas être assez grand pour absorber les produits ; *c*, les conjectures peuvent être défavorables à l'innovation ; *d*, un concurrent peut inventer une machine plus parfaite, et, dans tous ces cas, le fabricant est menacé de ruine. Mais supposons qu'il réussisse : au lieu de produire 10.000 pièces par an, il en fournira 100.000 et au delà ; le prix de la marchandise baissera de 50 0/0, et 90.000 personnes qui en avaient été privées jusqu'alors pourront dorénavant en jouir. Il y a même des cas où des millions d'individus pourront atteindre à des jouissances

dont ils étaient « déshérités ¹ » jusqu'à ce jour. Ces avantages durables ne sont-ils pas une compensation pour les souffrances de nature transitoire?

2° *La mesure dans laquelle vous avez contribué à rendre le mal plus intense.* On n'aime pas à se reconnaître coupable, on est comme frappé de cécité sur ce point. On est cependant toujours peu ou prou l'artisan de son sort. En tout cas, si les hommes se préoccupaient davantage de l'avenir, s'ils songeaient à la possibilité de perdre leur travail, leur place, leur revenu, ils ne manqueraient pas de se préparer une ressource pour les mauvais jours, ce qui atténuerait bien des maux. Malheureusement, la majorité des hommes manquent totalement de prévoyance: jeunes, beaucoup s'adonnent aux plaisirs, ou se marient avant l'heure, mettent au monde plus d'enfants qu'ils n'en peuvent nourrir, conservent des habitudes coûteuses (tabac, cabaret, etc.), et alors naturellement, pour ceux-là, une crise se change facilement en désastre. Ce qu'on ne dit pas aux ouvriers, c'est que la prévoyance est plus efficace pour notre bien-être que presque toutes les autres qualités *et même que le talent*. On connaît des hommes de talent qui sont morts dans la misère, faute de prévoyance. Sur dix hommes qui arrivant à l'aisance, *neuf* ont été prévoyants, *un* a été habile.

3° *Il faut venir en aide à ceux qui souffrent.* L'introduction des machines, que l'humanité a saluée comme un immense progrès, ayant causé des souffrances, ceux qui en profitent, et c'est tout le monde, doivent s'efforcer de les atténuer. C'est cependant aux éliminés à prendre l'initiative, c'est à eux à chercher une autre occupation; ils savent le mieux à quoi ils sont propres; mais on doit être très accueillant à leur égard. Il ne semble pas bien difficile d'adoucir la transition, le progrès s'opérant avec une cer-

¹ Le mot *déshérité* est un mot de parti ou de passion. Personne n'est déshérité dans nos sociétés, le plus pauvre peut devenir riche et puissant, soit par son talent, soit par des chances favorables. Le mendiant qui par héritage devient millionnaire jouira demain de tous les avantages de cette nouvelle position.

taine lenteur, car il doit d'abord vaincre la force d'inertie des producteurs qui y sont intéressés, puis leur procurer les connaissances nécessaires, enfin, les capitaux. L'opération transformatrice en elle-même exige encore un certain temps — et toutes les fabriques ne la font pas ensemble — de sorte que l'élimination a lieu peu à peu. Cette lenteur permet à un certain nombre d'éliminés de rentrer bientôt dans leur profession, car la machine, en multipliant fortement la consommation, étend la production, fait enrôler un nombre croissant de travailleurs, et avec un salaire plus élevé. C'est un fait acquis, l'ouvrier armé d'une machine est mieux rétribué, et le fait s'explique, car cet ouvrier a besoin de plus d'intelligence, de plus de soin, a plus de responsabilité, et surtout il *produit davantage* : le salaire est proportionnel au produit du travail. On a cité un grand nombre d'industries qui doublèrent, triplèrent et même décuplèrent le nombre de leurs ouvriers après l'introduction des machines. Comme la lance d'Achille, la machine guérit les blessures qu'elle a causées.

Ajoutons que toutes les machines n'ont pas déplacé des ouvriers. Un grand nombre d'industries ont surgi depuis un siècle : ces industries sont nées, pour ainsi dire, avec une machine dans les bras, et elles ont pu absorber bien vite nombre de ceux qui ont dû se retirer devant d'autres machines. Rien que la fabrication des machines a fait créer de nombreux et souvent d'immenses ateliers. Et qui énumérera les autres nouvelles industries, depuis le sucre de betterave, les produits chimiques, les chemins de fer, le télégraphe, la photographie..., jusqu'à l'éclairage électrique, qui ont eu besoin de centaines de mille d'ouvriers et qui ne les auraient pas trouvés sans cette intervention des machines ? Enfin, les pays qui introduisent une industrie qui est ancienne ailleurs, et nouvelle chez eux, l'important avec les machines et même avec les premiers ouvriers, sans enlever à personne son gagne-pain. On peut dire que, pour les ouvriers, la crise est passée maintenant.

Presque toutes les industries possèdent leurs machines, et le nouvel état normal s'est établi.

Les ouvriers n'ont pas tant à se plaindre que la petite industrie, car ils se recasent généralement assez vite. Cela est plus difficile au petit industriel qu'un concurrent armé d'une machine force de fermer boutique. Mais, lui aussi, finit par se tirer d'affaire. S'il ne peut pas acquérir de machine ¹, il changera d'industrie, ou il entrera comme contre-maitre dans un grand établissement, ou il se placera autrement, selon ses capacités et ses qualités. Parfois, il sera plus heureux comme simple ouvrier dans une fabrique, avec un travail constant, que comme patron avec ses charges, les exigences de sa position et un gain variable, aléatoire, incertain, toujours dans l'anxiété à l'approche des termes et des échéances. La position de patron est souvent une simple question d'amour-propre, et, pour la satisfaire, on devient un des cent qui ouvrent boutique cette année; mais sera-t-il un des dix qui réussiront, qui prospéreront? On peut se demander, d'ailleurs, combien ont fait le nécessaire pour mériter de réussir.

Somme toute, un homme intelligent, laborieux, économe, se tirera toujours d'affaire ², car il y a du travail pour toutes les capacités; il faut seulement ne pas perdre courage trop tôt; la vie est une lutte: ce sont les plus vaillants qui emportent la victoire. Au demeurant, nous le répétons volontiers, l'époque de transition est à peu près close, la machine s'est déjà emparée de presque tout son domaine, le mal qu'elle pouvait faire est fait et presque guéri, il reste tout au plus à compléter le travail réparateur.

¹ Il y a de petites machines pour la petite industrie. Depuis qu'elles se sont répandues dans les ateliers des artisans, on a constaté que la machine n'est pas tout, elle peut alléger les fatigues du travailleur, mais elle ne peut réduire les prix de revient (qui permettrait de soutenir la concurrence de la grande industrie) que si l'artisan a de grands débouchés. C'est la production en masse qui permet de réduire les prix.

² C'est précisément de la nécessité de faire des efforts que se plaignent les gens sans énergie; ils voudraient que les choses marchassent toutes seules. C'est impossible; la terre elle-même ne roule pas bénévolement, il faut deux forces pour la tenir en mouvement, la centrifuge et la centripète. il en est ainsi de toute chose.

S'il en est ainsi, il faut en prendre son parti : la société civilisée, qu'elle le veuille ou non, est obligée de vivre avec les machines comme avec la pluie et le beau temps. Il ne peut plus être question de les supprimer, et cela, parce que trop d'intérêts s'y rattachent et qu'elles trouveraient au besoin de nombreux défenseurs. Des millions d'individus fabriquent des machines, sont attachés aux chemins de fer et aux bateaux à vapeur, travaillent dans les mines et dans mille autres industries qu'on ne conçoit plus sans machines. Mais supposons les défenseurs des machines vaincus et que l'émeute victorieuse se décide à détruire les engins qui font la gloire de notre civilisation. Qu'arriverait-il ? Rien que ceci : au bout d'un an ou deux, cent millions d'Européens seraient morts de faim, de maladie ou par suite de luttes effroyables. S'il est un fait certain, c'est que l'invention de la machine à vapeur a seule permis à l'Europe de doubler sa population depuis cent ans. Pour ne citer qu'un détail, l'Europe importe tous les ans pour 2 milliards de blé — calculez en passant le personnel et le matériel qu'il faut pour transporter et distribuer cette marchandise encombrante ; — or, il faut payer ces 2 milliards avec les produits de nos fabriques, voilà encore un personnel nombreux ;... mais faites-y bien attention, le calcul est très compliqué, chaque marchandise passe par beaucoup de mains ; il faut des matières premières et des instruments, des bâtiments et bien autre chose. Pour que cet ouvrier de Lyon qui tisse des soieries destinées à payer le blé venu d'Amérique ait des vêtements, il faut qu'on prépare du drap pour lui à Elbeuf ou à Lodève, qu'on fasse venir la laine d'Australie, fabrique des instruments variés, des navires, etc., il faudrait encore des pages pour rendre l'énumération complète.

Ainsi donc, la vie d'une centaine de millions d'individus au moins est attachée en Europe à l'existence des machines, et il en serait ainsi, même si le socialisme pouvait l'emporter. Supposez-le vainqueur, il ne détruirait pas les machines, il décréterait simplement : « Toutes les

machines appartiennent à l'État. » Et après ? Grosjean et Petitjean travailleraient comme par devant. Et le même nombre d'heures encore ! ! Le socialisme ne pourrait pas se passer de machines. En fait, chacun n'en veut qu'à la machine qui le gêne, il défendrait au besoin toutes les autres. Aussi considérons-nous cette cause comme entendue..., jugée et gagnée.

Reste la question de la grande et de la petite industrie.

Le mot question est peut-être impropre ici, car il est douteux qu'il y ait beaucoup de choses à résoudre, il y a plutôt à expliquer. Les qualifications *grande* et *petite* sont bien vagues, entre le plus petit et le plus grand il y a de nombreux échelons, et la grandeur normale, ou la grandeur la plus avantageuse d'une industrie, dépend le plus souvent de sa nature propre. Ainsi, pour la construction d'un navire cuirassé ou d'un paquebot transatlantique, il faut de bien autres ateliers que pour une fabrique de bijoux ou de pinceaux. Outre la nature de l'industrie, il y aurait aussi à considérer la capacité du chef de l'entreprise, le montant des capitaux dont il peut disposer, l'étendue du marché qui s'ouvre devant lui, et nombre de circonstances locales et spéciales que nous ne pouvons énumérer. Il est donc impossible de rien préciser : nous nous bornerons à indiquer quelques points généraux.

Et d'abord, nous avons déjà dit que certaines industries appartiennent naturellement à la catégorie des petites ou des grandes : chaque catégorie a ses avantages et ses inconvénients. L'industrie qui, par la nature de ses produits, ne peut travailler que pour la localité, ou pour des besoins dont la mesure et la forme varient selon les individus ou qui ne peuvent trouver qu'une clientèle peu nombreuse, restera nécessairement petite.

¹ Mais oui, le même nombre d'heures. Est-ce qu'on voit aujourd'hui jeter dans la rue les choses utiles, redingotes, pantalons, montres, chemises, marteaux, chaînes, etc., qu'on a de trop ? S'il n'y en a pas de trop et qu'on ne voudra pas souffrir de l'insuffisance de ces choses, il faudra en produire tout autant qu'aujourd'hui. Ou croyez-vous qu'il suffise de dire à la machine : je suis socialiste, pour qu'elle en produise le double sans plus de peine ? Maint socialiste a l'air de le croire.

La petite industrie est favorable à l'esprit de famille ; si elle est prospère, elle donne une vie calme avec un bien-être modeste ; mais elle n'est pas toujours prospère, et souvent les chefs de ces petites industries sont moins heureux que de simples ouvriers.

La grande industrie, si elle est établie dans des conditions économiquement bonnes, répand un bien-être plus large ; elle arrive à produire avec une économie et une puissance telles que ses produits se vendent à bas prix et deviennent accessibles à la population la moins aisée ; elle peut travailler pour l'exportation et permettre ainsi au pays d'entretenir une population plus nombreuse que celle que son propre territoire peut nourrir¹ ; elle peut et doit même employer des machines qui assujettissent des forces naturelles puissantes et les font travailler au profit des hommes ; elle occupe souvent et fait vivre de petites industries accessoires, offre un marché rapproché à l'agriculture ; elle stimule les sciences, est favorable au progrès, etc. Seulement, ajoute-t-on, les avantages qu'elle apporte à la population ouvrière ne sont pas sans mélange d'inconvénients.

A cela « seulement » on peut objecter que tous les avantages, ici-bas, sont doublés d'inconvénients. Mais ne nous arrêtons pas à cette fin de non-recevoir, malgré la profonde vérité qu'elle exprime. Les plaintes exprimées sont de nature assez grave pour que nous leur consacrons toute notre attention. Il en est que nous avons déjà rencontrées en parlant de la division du travail, nous n'y reviendrons pas ; mais nous devons examiner deux reproches qui nous touchent beaucoup : 1° la fabrique détruit la vie de famille en attirant à la fois le mari, la femme et les enfants, ce qui éteint le foyer domestique ; 2° elle met en danger la moralité, en réunissant les deux sexes dans les mêmes ateliers. Examinons ces griefs².

¹ Nous appelons tout particulièrement l'attention sur ce point si important et trop négligé.

² Nous ne parlons pas du travail des enfants, parce que la législation y a déjà pourvu presque partout,

Constatons d'abord que le caractère propre de la grande industrie, avec ou sans machine, n'est pas nécessairement d'employer les femmes et les enfants. Dans beaucoup d'industries, les hommes seuls travaillent, les femmes s'occupent chez elles, et les enfants vont à l'école. Mais il reste assez de fabriques où le mal existe réellement, par exemple dans les filatures. Comme on ne pouvait pas les supprimer pour en revenir au rouet de nos aïeules et à tout ce qui s'ensuivrait, il importait de chercher le remède, on l'a trouvé dans la réglementation qui fixe un âge minimum pour l'emploi des enfants.

Un autre sujet de plainte est assez facile à faire cesser, la réunion des ouvriers et ouvrières dans les mêmes ateliers; déjà on a attribué presque partout à chaque sexe des ateliers et même des portes de sortie séparées. On peut aussi procurer des logements surveillés aux jeunes ouvrières qui n'habitent pas avec leurs parents. De bonnes choses ont été faites sur ce point dans différents pays, et il résulte de l'enquête allemande sur le travail du dimanche, publiée en 1887, que l'immoralité n'est pas plus répandue parmi les ouvrières que dans d'autres classes de la société. Des questions spéciales avaient été posées sur cet objet, et les réponses ont été satisfaisantes.

Le problème le plus ardu, c'est l'ouvrière mariée avec enfant. L'idéal serait de l'occuper à la maison. Faute de mieux, on pourrait encore voir s'il est possible d'établir pour elle (comme pour les enfants) un système de demi-temps (*half time*); elle ne travaillerait qu'une demi-journée à la fabrique. Elle gagnerait moins ainsi, sans doute; voudrait-elle, ou pourrait-elle s'en contenter? Si ce remède est inapplicable, on devrait porter l'attention sur le terrain mécanique; il s'agirait de trouver un métier qui, en produisant une quantité de travail supérieure, serait devenu trop lourd pour la femme, on y mettrait des hommes qu'on payerait davantage — on le pourrait dans ce cas — et leurs femmes seraient ainsi dispensées de venir à la

fabrique. Notre idée est un peu utopique, nous ne l'ignorons pas, nous émettons simplement une suggestion, persuadé que la science et l'art technologique sauront faire des merveilles.

La solution la plus simple, la plus proche du problème, celle qui dépend des intéressés eux-mêmes, est la dernière qu'on présente : il est même des gens au cœur très sensible qui ne consentiraient jamais à la mettre en ligne. Et pourtant, n'est-il pas permis de se demander s'il est bien raisonnable et bien moral pour les ouvriers des fabriques de se marier si jeunes ? Tiennent-ils absolument à justifier l'antique qualification de « prolétaires » qu'on leur applique si souvent de nos jours ? Pourquoi n'attendraient-ils pas aussi longtemps que nombre de médecins, avocats, employés, etc. ? Ils auraient ainsi le temps de ramasser quelques économies, et les jeunes ouvrières, leurs futures épouses, se seraient fait une petite dot. En revanche, ils n'auraient pas douze enfants comme quelques-uns que nous connaissons¹ ; mais les enfants qu'ils auraient, ils pourraient les soigner et les élever. — On voit que nous ne sommes pas pour absolument le « laisser aller » ou le « laisser faire » si décrié ; seulement ce n'est pas à des règlements, mais à la sagesse des individus que nous nous adressons. — Sous ce régime de prévoyance, on trouverait plus facilement des combinaisons pour dispenser la femme mariée, la mère de petits enfants, de venir travailler à l'atelier. Quelles objections peut-on opposer au retard des mariages ? On dira que les jeunes gens qui ne se marient pas, vivront en concubinage, ce qui est immoral. C'est dire que l'homme n'est pas supérieur à l'animal, que dès qu'il ressent du plaisir à se livrer aux plaisirs sexuels ; il faut qu'il cède, en se soumettant ou sans se soumettre à la cérémonie du mariage. Beaucoup de ces couples presque improvisés se séparent après le mariage, malgré la consécration légale...

¹ Mais y aura-t-il un seul parmi ces enfants malingres et rachitiques qui sera reconnu apte au service militaire ?

Ne serait-ce pas une garantie pour l'avenir — comme une source de jouissances pures pour le présent — si l'usage de longues fiançailles s'établissait? Nous prêchons dans le désert, soit, mais nous aimons mieux cela que d'approuver les mariages précoces qui n'élèvent pas un seul *homme*¹.

Nous avons parlé des industries qui sont naturellement petites et des autres qui sont nécessairement grandes: il est inutile d'ajouter qu'il est des catégories de productions où les établissements sont grands ou petits selon les circonstances. C'est surtout sur ces industries-là qu'on voudrait exercer une influence en empêchant ceci et en favorisant cela. Ces interventions sont toujours très dangereuses, car le premier qui intervient est généralement incompetent ou intéressé — il peut être passionné et violent. — Le plus souvent la politique s'en mêle, et alors la justice et la mesure seront chassées ensemble, et remplacées par des mots sonores. Les intérêts électoraux des députés font surgir des lois douanières, des lois fiscales, des lois de travail favorisant des catégories de citoyens aux dépens d'autres catégories. Sous ce régime, l'organisation industrielle de la nation se détraquera, les rouages ne s'engrèneront plus; chaque production subissant sa loi différente, l'accord manquera, et la crise s'établira en permanence. C'est que *la nature des choses* ne se plie pas aux convenances ou aux intérêts étroits des politiciens. *E pur si muore*²!

L'effet de l'introduction des machines s'est naturellement fait sentir dès le premier moment, et les premières machines, ainsi que les premiers inventeurs en ont été victimes. Qu'un artisan à vue étroite n'ait considéré dans la machine qu'une concurrente, qu'il ait cherché à la détruire, cela peut se comprendre, c'est un reste de barbarie; mais qu'un gouvernement s'y soit prêté, cela est plus surprenant. Or, au dix-septième et au

¹ On a soutenu qu'il faut pousser à la multiplication des enfants, fussent ces pauvres êtres mourir en bas âge, naturellement de misère... nous l'avons lu.

² La statistique n'entrant pas dans notre cadre, nous nous bornons à dire que, si la grande industrie s'accroît, la petite ne diminue pas, elle augmente même, mais sans doute en se modifiant.

dix-huitième siècle encore presque tous les gouvernements européens interdisaient l'établissement des machines. Au commencement du dix-neuvième siècle, lorsque Ricardo écrivait, la machine s'était déjà implantée en Angleterre, et l'illustre économiste se voit obligé de lui consacrer un chapitre dans la 4^e édition de ses *Principes* (chap. xxxi). Or, dans ce chapitre, le froid, le raisonnable, l'abstrait Ricardo a surtout en vue l'intérêt particulier de l'ouvrier — il importe de le dire aux détracteurs des économistes et aux adversaires spéciaux de Ricardo — à tel point qu'il se croit obligé de dire (édit. Guill. de 1882. p. 331 : « Il ne faudrait pas croire cependant que mes conclusions définitives soient contre l'emploi des machines. » Quant au fond même de ses idées, il repose sur des erreurs ; ce que la machine multiplie, c'est avant tout le produit brut ; l'augmentation du revenu net (du bénéfice en numéraire) est moins certaine, c'est à tort que Ricardo croit le contraire.

Sismondi (*Nouv. Principes d'écon. pol.*, 2^e éd. 1827, p. 394) n'est donc pas le premier qui ait montré le revers de la médaille, mais il est peut-être le premier qui ait fait des machines un sujet de déclamation. Je vais prouver qu'il déclame rien qu'en analysant le chapitre vii du IV^e livre et en citant les passages les plus saillants. « La multiplication des machines qui remplacent ou abrègent le travail de l'homme demande toujours un premier établissement coûteux, une première avance qui ne rentre qu'en détail : elle suppose donc aussi la possession de capitaux oisifs (?) qu'on peut ôter au besoin présent, pour en fonder une sorte de rente perpétuelle. » Le mot « oisif », en le rapprochant des mots suivants, étonnera, car ce qui satisfait à un « besoin présent » n'est pas *oisif*. Puis, une machine n'est pas une « rente perpétuelle », c'est un instrument qui s'use et dont il faut amortir le prix. On voit bien que Sismondi n'a pas approfondi la matière dont il parle. Continuons :

« La division croissante du travail est, comme nous l'avons déjà vu, la plus grande cause de l'accroissement de ses pouvoirs productifs. Chacun fait mieux ce qu'il fait uniquement ; et lorsque, enfin, tout son travail est réduit à l'opération la plus simple, il arrive à la faire avec tant d'aisance et de rapidité, que les yeux ne peuvent le suivre, et que l'on comprend à peine comment la main de l'homme peut parvenir à ce degré d'adresse et de promptitude. » Ce n'est pas déjà si mal. L'auteur continue ainsi : « Souvent cette division fait reconnaître

que l'ouvrier n'équivalant plus qu'à une machine, une machine peut, en effet, le remplacer. Plusieurs grandes découvertes dans les mécaniques appliquées aux arts sont le résultat d'une semblable observation de l'ouvrier ou de celui qui l'emploie. Mais, par cette division, l'homme a perdu en intelligence, en vigueur de corps, en santé, en gaieté, tout ce qu'il a gagné en pouvoir pour produire des richesses. C'est par la variété des opérations que l'âme se développe¹; c'est pour en faire des citoyens qu'une nation veut avoir des hommes, non pour en faire des machines à peu près semblables à celles que le feu ou l'eau font mouvoir. La division du travail a donné du prix à des opérations si simples que des enfants, dès le plus bas âge, en sont capables; et des enfants, avant d'avoir développé aucune de leurs facultés, avant d'avoir connu aucune des jouissances de la vie, sont condamnés, en effet, à faire mouvoir une roue, à tourner un robinet, à dévider une bobine. Plus de gallons, plus d'épingles, plus de fils et de tissus de soie et de coton sont le fruit de cette grande division du travail; mais à quel prix odieux ils ont été achetés, si c'est par le sacrifice moral de tant de milliers d'hommes (p. 396)! » Le « sacrifice moral » est une simple assertion déclamatoire.

Sismondi a oublié de nous dire comment ces travailleurs auraient pu gagner leur vie, s'ils n'avaient pas eu ce travail, sur lequel il a déjà porté deux jugements différents. Continuons. « Quoique l'uniformité des opérations auxquelles se réduit toute l'activité des ouvriers dans une fabrique semble devoir nuire à leur intelligence, il est juste de dire cependant que, d'après les observations des meilleurs juges, en Angleterre, les ouvriers des manufactures sont supérieurs en intelligence, en instruction et en moralité, aux ouvriers des champs. Ils doivent ces avantages aux moyens nombreux d'instruction qui, dans ce pays, ont été mis à la portée de toutes les classes du peuple². Vivant sans cesse ensemble, moins épuisés par la fatigue et pouvant se livrer davantage à la conversation, les idées ont circulé plus rapidement entre eux; dès qu'elles ont commencé à être excitées, l'émulation les a bientôt mis fort au-

¹ Elles sont donc bien variées les opérations des tailleurs, cordonniers, maçons et mille autres artisans?

² Il y a plus de soixante-dix ans que Sismondi a écrit ces lignes, et à cette époque l'enseignement primaire était bien plus avancé sur le continent que dans les Îles-Britanniques.

dessus des ouvriers de tout autre pays. Cet avantage moral est bien autrement important que l'accroissement de la richesse; tout comme d'autre part la dégradation morale qu'on a vue suivre l'établissement de plusieurs manufactures est un mal qu'aucun accroissement de production ne pourrait compenser... » (p. 397). L'auteur réduit ici la dégradation à un fait propre à « plusieurs manufactures »; le mal est donc guérissable. Empruntons-lui encore la phrase suivante: « C'est un malheur que d'avoir appelé à l'existence un homme qu'on a privé en même temps de toutes les jouissances qui donnent du prix à la vie. » C'est le père qui « l'appelle à l'existence », si c'est aussi lui qui « l'a privé... de toutes les jouissances... », la société n'y est pour rien.

On ne saurait dire de Ch. Dunoyer qu'il déclame. Après avoir montré (*De la liberté du travail*, I, p. 503) que les machines : 1^o multiplient la demande de travail; 2^o en élèvent le prix; 3^o et rendent la tâche moins pénible et moins subalterne... il ajoute (p. 504): « Ainsi, quoiqu'elles améliorent le sort de toutes les classes de producteurs, il est peut-être vrai de dire qu'elles sont, toute proportion gardée, plus utiles à la classe ouvrière qu'à aucune autre. Telle est la somme des avantages qu'il est en leur puissance d'assurer à cette classe que, si elle n'abusait pas, comme elle le fait, de la prospérité qu'elles lui procurent ¹, elles seraient capables, à elles seules, d'opérer une révolution dans son état, et de lui faire obtenir, dans le partage des produits, une part beaucoup mieux proportionnée à l'importance de sa fonction. » Ch. Dunoyer trouve, en effet, que, si le nombre des ouvriers se multipliait moins vite, les salaires s'élèveraient bien davantage.

Proudhon, dans ses *Contradictions écon.*, t. I, p. 143, nous fournira un excellent passage: « La machine est le symbole de la liberté humaine, l'insigne de notre domination sur la nature, l'attribut de notre puissance, l'expression de notre droit, l'emblème de notre personnalité. Liberté, intelligence, voilà tout l'homme. » Mais voici un autre passage, qui ressemble à un cliquetis de mots (p. 184): « Réduction de main-d'œuvre est synonyme de baisse de prix, par conséquent d'accroissement d'échanges, puisque, si le consommateur paye moins, il achètera davantage. Mais réduction de main-d'œuvre

¹ Mariages prématurés.

est synonyme aussi de restriction du marché, puisque, si le producteur gagne moins, il achètera moins. Et c'est ainsi, en effet, que les choses se passent. La concentration des forces dans l'atelier et l'intervention du capital dans la production, sous le nom de machines, engendrent tout à la fois la surproduction et le dénuement... » Ce n'est pas très instructif, mais cela a l'air contradictoire, et c'est ce que voulait l'auteur. (Réduction de main-d'œuvre ne veut pas dire réduction de salaire; en faisant dans le même temps plus de produit, chaque produit diminue de prix, mais le salaire peut augmenter sans dommage pour le producteur.)

Tous les économistes ayant traité la question, nous ne pourrions que tomber dans des redites en multipliant les citations. Parmi les auteurs français, outre l'intéressant livre de M. Fr. Passy sur les machines, nous signalerons surtout, en y renvoyant, le *Traité* de Joseph Garnier et le *Précis* de M. Cauwès¹ comme très complets sur la matière; on lira aussi avec fruit *Les Lois naturelles* de M. de Molinari (Paris, Guillaumin, p. 76 et suiv.

Nous nous arrêterons cependant un moment à un livre tout à fait pratique, celui de M. P. de Rouziers, *Question ouvrière*, où nous aurions à citer surtout les pages 334, 335, 353, 383, 388, 450, 496. Je vais reproduire quelques passages à titre de spécimen.

P. 334 : « De plus en plus, les applications constamment développées du machinisme font évoluer le type de l'ouvrier de manufacture vers celui du commis du commerce. Le commis passe facilement d'un genre de commerce à un autre, des tissus aux denrées coloniales, de la nouveauté à l'ameublement,..... de même l'ouvrier de fabrique passe aisément de la surveillance d'une machine à la surveillance d'une autre, du métier à tisser à la fabrique de chaussure, de la papeterie à la filature, etc. »

P. 382-383. Il s'agit d'un tisserand de Coventry auteur d'un curieux livre : *Lights and shadows on the life of an artisan*. « Cet ouvrier, qui a souffert toute sa vie de l'évolution indus-

¹ Nous lisons dans ce *Précis*, I, p. 234, en note : « Les capitaux engagés dans l'industrie ont en somme plus à souffrir encore que la main-d'œuvre par suite du renouvellement du matériel de production. On en a vu des exemples pour l'industrie métallurgique. Beaucoup de chefs d'industrie ont été ruinés parce qu'ils ne pouvaient ni lutter avec un matériel arriéré, ni le renouveler assez promptement. (Cela confirme indirectement notre remarque : chacun n'est l'adversaire que des machines qui le gênent.)

truelle moderne, parce que les circonstances l'avaient attardé dans un métier vaincu, rend justice de la manière la plus nette aux bienfaits de cette évolution. Il reconnaît que la situation ouvrière a gagné, grâce à elle, et son jugement n'est pas fondé sur une théorie générale, mais sur le spectacle offert par cette ville de Coventry où toute sa vie s'est écoulée. Nous ne serons pas plus injustes que lui. Comme lui, nous comprendrons que, dans l'organisation ouvrière moderne, le travailleur peut résoudre la question de sa vie par le passage facultatif d'une industrie à une autre plus sûrement qu'il ne le faisait dans l'organisation ancienne par l'attachement à un seul métier.... »

Nous avons mentionné Ricardo, on sait aussi que J.-St. Mill a traité de la grande et de la petite industrie dans le chap. ix du livre I de ses *Principes*, où il est question aussi des machines ; parmi les économistes anglais les plus récents, c'est peut-être M. A. Marshall qui consacre le plus d'attention à cette matière (*Principes*, livre IV, chap. ix. et suiv., Londres, Macmillan, 1890 . Nous allons indiquer quelques-unes de ses vues (p. 316). La division du travail favorise la multiplication des machines, mais, si les grands débouchés, la demande de produits en grandes quantités, ou de produits faits avec soin, agissent surtout sur l'extension de la division, les machines ont pour effet de réduire les prix. Elles dispensent aussi les ouvriers d'acquérir l'extrême habileté que leur procure la division du travail, la précision automatique de la machine y supplée ; il devient ainsi plus facile aux ouvriers de changer de spécialité. Moins ils sont façonnés pour un ouvrage, plus ils s'habituent facilement à un autre. Puis les machines délivrent l'homme de certains travaux très fatigants. Le travail peut être monotone, mais, fait remarquer M. Marshall (p. 325), la plupart de ceux qui y sont occupés ont une origine si basse, que le service de la machine constitue pour eux de l'avancement, et a pour conséquence d'autres progrès. Ajoutons que la division du travail comme l'emploi de la machine exigent que le personnel puisse être constamment occupé. (La grande industrie est une conséquence de la grande consommation.)

M. Marshall (p. 339) trouve que les principaux avantages de la grande industrie sont : une économie d'habileté ¹, économie

¹ Les machines y suppléent.

de machines¹, économie de matières, en ce qu'on tire partie des déchets. La petite industrie jouit également de ce dernier avantage quand elle est agglomérée. L'auteur compare ensuite la grande et la petite exploitation dans les mines, le commerce et l'agriculture.

M. J.-S. Nicholson a publié, en 1878, un opuscule intitulé *The effects of machinery on wages* couronné par le Cobden club, qui a paru à Cambridge, chez Deighton, Bell et C°. L'auteur était encore jeune alors, mais il avait déjà envisagé la question sous ses différentes faces; nous devons nous borner à y renvoyer. Nous nous bornerons également à mentionner l'article de M. J.-A. Hobson dans le *Political Science quarterly*, mars 1893, New-York, Ginn et C°. M. Hobson consulte la statistique pour savoir, si les machines ont fait augmenter le nombre des ouvriers. La réponse est tantôt positive tantôt négative, elle n'est donc pas concluante; seulement, la faute en est un peu à l'auteur, il oublie qu'il n'y a pas de cause unique. Pendant dix ou vingt ans, la machine fera augmenter le nombre des ouvriers, parceque les débouchés sont devenus plus larges. Si ces débouchés se ferment par des droits de douane, etc., le nombre des ouvriers peut décliner.

En Allemagne, la question n'a pas été abordée par tous les économistes, mais elle a été étudiée par Hermann (*Untersuchungen*), W. Roscher (*Ansichten*), Emminghaus (*Allg. Gewerkelehre*, 1868), Schönberg (*Handbuch*, t. II, p. 396 et 400², 1886) et quelques autres. C'est de l'ouvrage de M. de Schönberg que nous allons nous occuper d'abord. L'auteur tient surtout à distinguer la petite de la grande industrie, sans oublier de mentionner la moyenne, dont les contours sont si incertains. Le petit entrepreneur travaille de ses mains, il lui faut peu de capitaux: il est seul ou entouré de deux ou trois aides, dont il ne se distingue guère, tout en dirigeant leur travail; ses revenus sont ceux d'un bon ouvrier ou d'un petit bourgeois, c'est-à-dire les revenus sont bas ou à peu près moyens. Les mots « revenus moyens » sont d'un vague... illimité. Il n'est pas nécessairement prospère, ce petit entrepreneur.

Dans la grande industrie, la direction de l'entreprise occupe l'attention tout entière d'un homme, et souvent il a besoin

¹ Elles peuvent être constamment occupées.

² Et aussi, mais très brièvement, t. I, p. 223.

d'aides : contremaître, surveillants, comptables, etc., les ouvriers sont nombreux, le capital est considérable, le travail est divisé, le produit net constitue généralement un grand revenu. Ce produit, dit M. de Schönberg (et j'ai trouvé la même idée dans le livre précité de M. Emminghaus), est plus particulièrement le fruit du capital, comme le revenu du très petit entrepreneur est plutôt celui du travail. Cela est vrai dans une certaine mesure, car, si la grande industrie occupe de grands capitaux, elle emploie aussi de nombreux ouvriers, une masse de travail. Nous craignons seulement que la pensée qui est au fond de la proposition de M. de Schönberg ne tende à diviser le revenu de l'entrepreneur en 1^o salaire et 2^o l'intérêt du capital, et, comme l'entreprise est grande, on dit à l'entrepreneur qu'une bonne partie de son revenu vient des capitaux, de la « rente de capitaux », expression équivoque qu'on doit éviter ¹. Or, pour nous, le loyer des capitaux (intérêts, *zins*) ne fait pas partie du bénéfice de l'entrepreneur. S'il est en même temps capitaliste, il touchera en cette qualité les intérêts qui lui sont dus — son teneur de livres l'en créditera séparément — et son bénéfice sera également noté à part. Nous n'admettons pas volontiers le mot salaire pour l'entrepreneur, car l'expression n'est pas bonne; le mot salaire est réservé à une rémunération fixe, mesurée au temps ou à la tâche et qui n'a rien d'aléatoire, tandis que le bénéfice est essentiellement incertain, il dépend de la justesse des calculs et des prévisions de l'entrepreneur et de la faveur constante des conjonctures (Voir le chapitre spécial).

M. de Schönberg se demande si la petite industrie et la moyenne peuvent concourir avec la grande. Les socialistes, dit-il, sont d'avis que la grande industrie absorbera nécessairement la moyenne et la petite; certains auteurs, comme Held, etc., pensent que l'absorption ira loin, mais ne sera pas complète; M. de Schönberg trouve, avec raison, qu'ils ont tort les uns et les autres. Il montre que, pour certains produits (locomotives, ponts en fer, canons, marteaux à vapeur, etc.), les grands établissements avec leurs machines et leur nombreux personnel sont tout à fait indispensables. Mais ces produits sont exceptionnels, la majeure partie des objets en usage pouvant être établis indifféremment sur une grande ou sur une petite échelle. Pour

¹ Cette expression rappelle trop les théories de Rodbertus. Il est d'usage de dire : les intérêts du capital, et l'on doit s'y tenir si l'on ne veut pas produire de confusion.

ceux-là, la production en grand a incontestablement des avantages : 1° en grand, l'industrie produit à moindres frais, elle peut employer des entrepreneurs très capables, utiliser des machines qui seraient trop chères pour de petites entreprises, se procurer à de meilleures conditions des matières premières et du crédit, tirer meilleur parti des instruments et les remplacer plus aisément ; le personnel de ces grands établissements est plus choisi, car ils peuvent l'occuper plus régulièrement et le mieux rétribuer ; la division du travail est poussée plus loin, les frais généraux sont moindres, etc. ; 2° ils peuvent fournir des produits plus beaux, plus solides, mieux confectionnés ; 3° ils peuvent, enfin, réaliser plus vite les commandes, ils offrent un plus grand choix, des provisions plus considérables... Ces avantages sont certains, mais ils ne sont pas partout, ni toujours, réalisables : les conditions de succès ne sont pas réunies dans tous les cas.

Il reste donc un champ très vaste — peut-être le plus grand — qui sera toujours le domaine de la moyenne et petite industrie, où elle pourra soutenir la concurrence, savoir : 1° pour la réparation des produits déjà en usage ; 2° pour la productions (d'objets neufs) quand : *a.* le produit doit être préparé dans la localité où on le consomme et lorsque cette localité n'offre pas un marché assez grand à la production en masse par exemple, boulangerie, boucherie, etc. ; *b.* quand la production n'exige ni grands capitaux, ni grande capacité, qu'elle peut être exercée par le premier venu ; *c.* quand le produit n'exige pas la coopération de plusieurs personnes, mais plutôt de l'habileté manuelle et du goût ; *d.* quand il est fait sur commande et doit s'adapter à la personne, à ses habitudes, etc. Ce domaine est immense, et la petite industrie pourra efficacement se le conserver en multipliant les associations, sociétés de crédit et autres ; en répandant les petites machines, celles qui n'exigent que peu de force ; en assurant une bonne instruction aux apprentis et par d'autres moyens semblables.

La lutte entre la grande et la petite industrie, qui a commencé au siècle dernier, n'est pas terminée et il y a, comme dans toutes les luttes, des victimes ; mais la grande industrie est un progrès certain évident, qu'il faut accepter malgré les inconvénients qui peuvent s'y rattacher ; ces inconvénients, on cherchera à les atténuer, à les faire disparaître si c'est possible ; mais en aucun cas on ne peut mettre un frein à l'esprit d'in-

vention, et il n'y a pas à songer à garantir artificiellement à la petite industrie la vente de produits que la machine fait aussi bien et à meilleur marché. Nous sommes heureux de pouvoir adhérer sans restriction à ces vues de M. de Schönberg.

La *Nationalökonomik*, tome III, de W. Roscher (Stuttgart, Cotta, 1881, 2^e éd.), qui est antérieur au *Handbuch* publié sous la direction de M. de Schönberg, s'étend assez sur ce qui distingue la grande de la petite industrie. Nous lui emprunterons quelques idées pour compléter celles que nous avons indiquées dans ce qui précède. W. Roscher est d'avis, p. 524 et suiv., que la grande industrie qui se met en lutte avec la petite sur le même terrain la battra toujours. Elle dispose de la science, de l'intelligence, des capitaux, d'une abondance de bras, d'une division de travail bien supérieure. Roscher pense, mais à tort, ce me semble, qu'en revanche le fabricant se préoccupe moins des consommateurs et spéculé davantage. La grande industrie a proportionnellement moins de frais généraux, mais les avantages de la fabrication en gros, s'ils augmentent jusqu'à un certain point, avec la grandeur de l'établissement, s'arrêtent lorsque l'affaire est trop considérable pour qu'un seul homme puisse en diriger réellement tous les détails. (Une direction divisée est une direction affaiblie.)

Plus loin (p. 528, W. Roscher dit que ce qui différencie le plus la grande de la petite industrie est plutôt d'ordre social que d'ordre économique. Le fabricant ressemble au maître, les ouvriers à des subordonnés ; ils sont presque étrangers les uns aux autres tandis que l'artisan a généralement été apprenti et ouvrier, et travaille de ses mains avec ses aides, ils appartiennent à la même classe sociale. M. Roscher partage aussi l'opinion très répandue en Europe que l'ouvrier de la petite industrie voit devant lui, comme un but facile à atteindre, l'indépendance, la création d'un atelier dont il serait le chef, tandis que, dans la grande industrie, cet avancement serait extrêmement rare à cause des capitaux et du savoir qu'il faut posséder. Eh bien, c'est là un préjugé. S'il était possible d'avoir la liste des fabricants et commerçants qui ont commencé sans le moindre capital, on trouverait que le nombre proportionnel des parvenus comparé au nombre total des fabricants existant est bien autrement grand que celui des artisans qui ont fondé eux-mêmes leur établissement. Il n'est pas bien difficile à l'ouvrier de la petite industrie d'ouvrir un atelier, mais il l'est davantage,

il est même rare de se procurer des clients et de les garder : *un sur dix y réussit*, nous enseigne l'expérience. Pour la grande industrie, le procédé diffère, mais le succès est plus fréquent, car il est mieux motivé. Ici c'est rarement un ouvrier qui commence par ouvrir un petit atelier destiné à devenir une grande manufacture ; c'est un inventeur que le fabricant associe à la fabrication ou que des capitalistes commanditent avec leurs fonds : c'est un employé intelligent, suggestif, qui reçoit une part exceptionnelle dans le produit net ; c'est un agent, un représentant de l'affaire en province ou à l'étranger qui est mis en état de former une succursale ou une affaire indépendante ¹. Pour la petite industrie, une main adroite peut *quelquefois* suffire, pour la grande, c'est l'intelligence, c'est la pénétration, ce sont surtout l'ordre et la prévoyance qui assurent le succès. — Malgré tous les inconvénients qui se rattachent à la grande industrie, W. Roscher reconnaît néanmoins qu'elle constitue un progrès.

Les avantages de la grande industrie ont été brillamment démontrés par M. G. de Schulze-Gävernitz dans son livre, intitulé : *Der Grossbetrieb, sein wirtschaftlicher und sozialer Fortschritt* (*La grande industrie, son progrès économique et social*). Leipzig, Duncker et Humblot, 1892. L'auteur a étudié sur place l'industrie cotonnière en Angleterre et, en la décrivant, il montre par des faits, que nous ne pouvons pas reproduire ici, que, plus les machines se perfectionnent, plus la journée du travail se raccourcit et le salaire s'élève... Il combat ensuite cette falacie du « riche devenant plus riche et du pauvre devenant plus pauvre », et, après avoir exposé de nombreux faits qui tendent à prouver que les bénéfices diminuent et que les salaires s'élèvent de plus en plus, il résume en quelques propositions les résultats acquis par la grande industrie, en voici la traduction (p. 224-225) :

1. *Le développement de la grande industrie réduit de plus en plus le montant des capitaux et du travail nécessaires pour établir un produit déterminé ; il en résulte une diminution de prix en faveur du consommateur ;*

2. *La part du capital dans le produit ne diminue pas seulement d'une manière absolue, mais encore relativement à la part du travail ;*

¹ Marshall, dans les *Elements of Economics*, p. 495, dit, si moins d'ouvriers deviennent aujourd'hui patrons, un plus grand nombre de leurs enfants atteignent à des positions qui comportent l'aisance.

3. *La part du travail dans un produit déterminé diminue d'une manière absolue, mais s'accroît d'une manière relative ;*

4. *L'accroissement de la production nationale procure sans doute au capital et au travail des résultats absolus plus considérables, mais (dans le partage entre eux de ces résultats d'ensemble) la part du capital devient plus petite, et celle du travail plus grande.*

Ce sont là des lois économiques que l'auteur formule avec rigueur et pour en montrer l'importance, il les met en italique, en quoi nous l'avons imité. Nous ne pouvons cependant pas nous refuser la satisfaction de constater que l'auteur, peut-être contre son gré, se rapproche d'opinions qui ont cours parmi les partisans des doctrines classiques.

G. Boccardo, *Economia politica*. 2^e vol. (Turin, 1885, 7^e édit.), p. 128 et suiv., traite de la grande et de la petite industrie. Il les distingue ainsi : dans l'une, peu de capitaux, peu de machines, peu de bras, et l'entrepreneur attend les commandes ; dans l'autre, beaucoup de capitaux, de machines, d'ouvriers, et l'entrepreneur n'attend pas les commandes. Cela n'est pas très exact. Dans beaucoup de grandes industries, on attend également les commandes. Je ne crois pas qu'on fasse, par exemple, des locomotives ou des bateaux à vapeur autrement que sur commande.

Les avantages de la grande industrie sont, d'après M. Boccardo :

1. Économie de frais généraux ;
2. Utilisation des résidus ;
3. Suppression des intermédiaires (on s'adressera de soi-même à la grande fabrique renommée. L'auteur est un peu optimiste, le fabricant n'est pas dispensé de *chercher* des clients) ;
4. Continuité du travail (les machines ne chôment pas et rendent tout ce qu'elles peuvent) ;
5. La grandeur de l'établissement lui impose plus rigoureusement la loyauté, car noblesse oblige ;
6. La grande industrie est plus disposée aux progrès et plus en état de les faire.

CHAPITRE XX

LA PROPRIÉTÉ

L'origine de la propriété doit être cherchée uniquement dans les besoins de l'homme et sa prévoyance. Les premiers hommes vivaient sans aucun doute au jour le jour ; ils cueillaient leur nourriture au moment du besoin, et la notion de la propriété ne pouvait leur venir que lors d'une pénurie d'aliments, car *la propriété, c'est la possession exclusive et absolue d'une chose limitée en nombre ou en quantité*. Quand il y avait plus d'affamés que de matière alimentaire, les derniers arrivés tentaient peut-être de dépouiller ceux qui avaient été plus diligents ou plus heureux qu'eux ; mais ni homme, ni animal ne se laisse dépouiller sans résistance, ils ne cèdent qu'à la force. Celui qui résiste en pareil cas a le sentiment de défendre son droit, il l'avait ce sentiment avant que le mot droit ou le mot propriété ne fussent inventés. La propriété était assurément le second droit de l'homme, la liberté étant le premier.

La notion de la propriété n'est venue sans doute qu'avec les premières manifestations de la prévoyance, quand on avait réuni quelques provisions. Ces provisions ont généralement coûté du travail, et devant l'agresseur, le possesseur de ces biens, s'il se sentait le plus faible, n'aura pas manqué de faire valoir cette circonstance avec toute l'éloquence dont la nature l'aura doué. Il aura dit : mais c'est le produit de mon travail que tu me prends ; c'est à la sueur de mon front que j'ai cueilli ces fruits, etc., mais il n'est pas bien sûr que cet excellent argument ait jamais fait une impression sur l'esprit de l'agresseur. Même un homme des temps préhistoriques peut avoir reçu ces pro-

visions en cadeau, ou les avoir trouvées et ramassées sans peine ; les aurait-il défendues moins vigoureusement dans ce cas ? Il aura inventé avant nous ce proverbe : ce qui est bon à prendre est bon à garder, ou ce dicton, *beati possidentes*, et même, possession vaut titre, sans se préoccuper le moins du monde de ce que diront plus tard les légistes romains, les philosophes allemands, les économistes français, ou les socialistes de tous les pays. En d'autres termes, la propriété a commencé par être un instinct, celui de la conservation, on l'a rencontré partout et en tout temps ¹ ; cet instinct s'est développé avec l'homme et la société, et il est devenu un sentiment raisonné, dont on a conscience et qu'on dirige plus ou moins bien. Ce sentiment est que, si l'on a le droit de vivre aujourd'hui, on a aussi le devoir de songer au lendemain ; la propriété facilite l'accomplissement de ce devoir.

Pendant de nombreux siècles, les populations clairsemées sur notre vaste globe ont dû satisfaire leurs besoins avec un minimum de travail, la cueillette des fruits sauvages, la chasse et la pêche. Les difficultés de la vie ont dû rendre bien lente la multiplication de l'espèce. Mais cette espèce *homo* était bien douée ; ses facultés, ses aptitudes, ses qualités se développèrent, tout progrès fait resta acquis, s'accrut en puissance, en variété, en sûreté ; l'homme fit usage de son intelligence et de son habileté pour satisfaire plus aisément et plus amplement à ses besoins et pour mieux prévoir l'avenir ². Quand l'humanité eut atteint cette étape (la naissance de la prévoyance), qui coïncidait probablement avec la formation de la famille, la notion de la propriété était devenue plus nette, car il y avait déjà bien des choses dignes d'être possédées et conservées, mais toutes ces choses étaient transpor-

¹ L'esprit de secte ou de parti peut faire qu'on nie un fait aussi évident.

² Nous sommes d'avis que la prévoyance est la véritable cause et la meilleure justification de la propriété. Nous avons beaucoup observé autour de nous et nous avons ainsi acquis la plus ferme conviction que — dans la moitié *au moins* des cas — l'absence de propriété provient uniquement de l'absence de prévoyance.

tables, c'était de la propriété mobilière. Et ces *meubles* n'étaient pas uniquement des objets alimentaires ; il y avait aussi des instruments de toutes sortes, des arcs, des haches, des canots, des animaux domestiques, des peaux préparées, et autres objets qu'aujourd'hui on classe volontiers avec les capitaux.

La propriété mobilière, surtout lorsqu'elle est le produit direct du travail manuel, n'est pas beaucoup contestée aujourd'hui ; nous pourrions donc nous borner à constater le fait et à passer outre ; nous tenons cependant à faire remarquer que — sans vouloir déprécier le titre de propriété qui est fondé sur le travail, car il est réellement très considérable — nous croyons qu'il a joué un bien petit rôle comparativement à l'instinct qui défend la vie en satisfaisant les besoins. L'homme mange un fruit, non parce qu'il s'est donné la peine de le cueillir, mais parce qu'il a faim. Il s'est donné cette peine parce qu'il avait besoin du fruit, mais il l'aurait mangé avec le même appétit et la même tranquillité d'esprit, si on le lui avait donné, s'il l'avait hérité, trouvé, même s'il l'avait volé. Du reste, sur ce dernier point, celui du *tien* et du *mien*, il a dû s'établir d'assez bonne heure un *modus vivendi* dans l'intérieur des tribus. Peut-être n'y avait-il, comme à Sparte et ailleurs, qu'une condition à observer : ne pas se laisser prendre. On reconnaissait que l'objet appartenait à X et que X avait le droit de défendre sa propriété ; mais à cette époque barbare on prisait, avec la force, la ruse heureuse plus que l'honnêteté. L'humanité n'avait pas encore alors des notions bien pures et bien nettes de morale, et cette excellente philosophie du droit, qui nous permet de pénétrer au fin fond de la conscience humaine, n'était pas encore née.

Pour les hommes qui chassaient ou pêchaient, le sol n'avait aucune valeur, la propriété foncière n'avait donc aucune raison d'exister. S'il y a eu des guerres pour des terrains de chasse, ce n'est pas le territoire qui était en jeu, mais le gibier. Pour les pasteurs non plus, ce n'était

pas le terrain qu'on convoitait, mais l'herbe et l'eau. La propriété foncière ne pouvait naître qu'avec l'agriculture ou aussi avec la vie urbaine et la solidité des maisons.

Enfin, la culture du sol se répandit, des sociétés nombreuses, des États se formèrent, mais la propriété ne sortit pas toute armée, comme Minerve, de la tête de Jupiter. Il y eut de nombreux siècles de tâtonnement, et les adversaires modernes de la propriété s'imaginent pouvoir tirer de ces tâtonnements un argument contre l'organisation actuelle de la propriété. Comme s'il existait une chose quelconque qui n'ait pas eu besoin de temps pour se perfectionner, ou comme s'il était raisonnable, ou même possible, de revenir en arrière, de nous dépouiller de la civilisation pour redevenir sauvages. Sans doute, les anciens peuples, ou certains peuples possédaient la terre en commun et la répartissaient périodiquement à nouveau; mais en ces temps-là les migrations étaient encore fréquentes, on n'arrivait pas à s'attacher au sol, auquel on demandait, d'ailleurs, les produits les plus simples au prix d'une culture superficielle. Quand la tente fut remplacée par une maison, celle-ci et son enclos devinrent d'emblée des propriétés perpétuelles; la nature des choses le voulait ainsi. C'est dans cet enclos qu'on planta les premiers arbres. La viticulture suppose également l'existence de la propriété immobilière perpétuelle.

L'appropriation du sol (par droit du premier occupant) a pu avoir lieu soit par un groupe de familles ou une tribu, soit par des familles isolées, mais la propriété collective est une propriété de même nature qu'une propriété individuelle; le ou les propriétaires prétendent toujours disposer librement de leur propriété et en jouir exclusivement. Ainsi le Vôtre se distingue du Nôtre presque de la même façon que le Tien du Mien, la différence est dans le dosage de la liberté, et le maintien de la forme collective dépend des convenances locales ou personnelles influencées par des circonstances extérieures, et surtout du degré de civilisation. L'histoire nous apprend que la tendance de

l'humanité a toujours été favorable à la propriété privée ; la tendance opposée paraît même contraire à la nature humaine, aussi ne conçoit-on pas que les individus consentent à renoncer bénévolement à leur droit de propriété pour qu'on puisse « nationaliser » le sol. Si jamais on y réussissait, ce ne serait qu'après avoir versé des torrents de sang et pour une période assez courte.

Nous pourrions à la rigueur nous arrêter ici ; mais la propriété est si souvent attaquée de nos jours, que nous croyons devoir entrer dans quelques détails complémentaires, pour indiquer les arguments qu'on a fait valoir en faveur de la propriété, les objections qu'ils ont soulevées et leur réfutation. Ces arguments, nous les classons dans l'ordre suivant, mais sans donner à cet ordre une signification particulière : l'argument (la théorie, le système) : 1° du droit naturel ; 2° du premier occupant et de la prescription) ; 3° du travail ; 4° de la loi ; 5° de l'utilité.

1° *Le droit naturel.* — La propriété dérive de la nature humaine, « c'est une émanation de la personnalité », c'est un droit naturel. L'action de l'instinct de la propriété est tellement visible dans l'homme que les adversaires ne peuvent pas la nier ; ils n'ont donc d'autre ressource que d'exagérer le principe et de puiser leurs objections dans cette exagération même. E. de Lavelaye, dans son livre sur *la Propriété*, p. 390, n° 5, s'attache à montrer que « les défenseurs de la propriété » ne savent pas ce qu'ils font et à quoi ils s'engagent, en voulant s'appuyer sur la théorie du droit naturel, et il signale, avec une certaine « joie maligne » (*Schadenfreude*), les arguments que, selon lui, on peut déduire du droit naturel *contre* le droit de propriété. Nous citons (p. 391) : « Voici la théorie de Fichte sur ce point. Le droit personnel par rapport à la nature, c'est de posséder une sphère d'action suffisante pour en tirer le moyen de vivre. Cette sphère d'action doit être garantie à chacun, mais à la condition que chacun aussi le fasse valoir par son travail. » E. de Lavelaye en conclut ceci : « Ainsi, tous doivent travailler et tous aussi

doivent avoir de quoi travailler. » Mais Fichte n'a pas précisément dit cela, il se contente de proclamer que l'homme doit être libre de gagner sa vie par son travail (absence d'obstacles légaux) : tant pis pour l'homme qui ne travaille pas. Nous sommes de son avis.

Mais où E. de Lavelaye croit triompher, c'est quand il cite le droit naturel de M. Ahrens, en faisant ressortir typographiquement le passage suivant (p. 392) : « La propriété est pour chaque homme une condition de sa vie et de son développement. Elle est basée sur la nature même de l'homme et doit donc être considérée comme un droit primitif et absolu qui ne résulte d'aucun acte extérieur, comme l'occupation, le travail, ou le contrat. Le droit résultant directement de la nature humaine, il suffit d'être homme pour avoir droit à une propriété ¹. » Les adversaires de la propriété s'emparent de la phrase que « il suffit d'être homme pour avoir droit à une propriété », pour insinuer qu'il faut prendre une partie de l'avoir de ceux qui possèdent, pour le donner à ceux qui sont dénués de tout. M. Ahrens ne tire pas cette conséquence ; reconnaître à quelqu'un un droit théorique, ce n'est pas lui en « garantir » les effets, et encore moins l'en faire jouir *aux dépens d'autrui*. Chaque Français a droit à toutes les fonctions publiques, mais exerce-t-on réellement les fonctions sur lesquelles on a des droits ? Tous les candidats deviennent-ils députés, tous les soldats maréchaux de France ?

Nous citerons, en faveur de cette manière de voir (qui porte d'ailleurs son évidence en elle-même), l'opinion d'un auteur allemand distingué de la même école économique que de E. de Laveleye, celle de M. le professeur Knies, dans son livre *Das Geld* (Berlin, 1878, p. 86, en note). Il n'admet pas *dass die Menschen weil sie wegen ihrer Natur wirthschaftliche Güter als Eigenthum verbrauchen müssen, einen unrechtlichen Anspruch haben, inner-*

¹ M. Ahrens parle de « propriété », de laquelle s'agit-il ? Ce vague aurait dû empêcher E. de Lavelaye de le citer.

halb des Staates dem entsprechend Güter zu bekommen. Il n'admet pas que les hommes qui, de par leur nature, sont forcés de consommer des biens économiques, aient aussi un droit inné d'être dotés de ces biens dans le sein de l'État. L'auteur réfute l'opinion de ceux qui soutiennent que le droit (abstrait) doit nécessairement être suivi de la jouissance (concrète). Le « droit » ? quelle est son origine ? Et qui donnerait ces biens ?

E. de Lavelaye s'appuie encore sur ce passage de Portalis : « La propriété est un droit naturel, le principe du droit est en nous¹. » Il le commente ainsi : « Mais si c'est un droit naturel, c'est-à-dire résultant de la nature même de l'homme, il en résulte qu'on ne peut en priver aucun homme. La raison de l'existence de la propriété indiquée par Portalis implique la propriété pour tous... » E. de L. recherchait des arguments à tout prix, sans trop se préoccuper de leur valeur. Ainsi les mots : « qu'on ne peut en priver un homme » manquent, pour le moins, de clarté, car les défenseurs de la propriété ne veulent priver personne de la sienne ; puis les mots : « implique la propriété pour tous » sont vagues, obscurs et d'une logique fort contestable. Si tout le monde ne prend pas part à la propriété, à qui la faute ? Peut-être aux hommes qui se sont multipliés sans aucune prévoyance et à tel point qu'il y a plus d'hommes que de propriétés : il n'y a plus de propriété pour tout le monde. En tout cas, la loi protège toutes les propriétés existantes.

Passons quelques alinéas et rendons la parole à E. de Lavelaye (p. 393). « Nous occupons une île où nous vivons des fruits de notre travail ; un naufragé y est jeté : quel est son droit ? Peut-il dire, invoquant l'opinion unanime (?) des jurisconsultes : Vous avez occupé la terre en vertu de

¹. Il nous semble que E. de L. a cité un trop petit morceau du passage de Portalis (parlant au corps législatif). « Le principe du droit de propriété est en nous : il n'est point le résultat d'une convention humaine et d'une loi positive. Il est dans la constitution même de notre être et dans nos différentes relations avec les sujets qui nous environnent.. On pourra lire la suite dans le *Dict. de l'économie politique* de Guillaumin, 1^{re} édit., t. II, p. 463.

vosre titre d'êtres humains, parce que la propriété est la condition de la liberté de la culture, une nécessité de l'existence, un droit naturel ; moi aussi je suis homme ; j'ai aussi un droit naturel à faire valoir. Je puis donc occuper, au même titre que vous, un coin de cette terre pour y vivre de mon travail. » — E. de Laveleye se moque de ses lecteurs. Il commet ici une première faute en ne nous faisant pas connaître quelle réponse il donnerait s'il était habitant de l'île ; et une seconde, en ne disant pas *clairement* s'il y a encore sur l'île de la place inoccupée que le naufragé puisse prendre. La question est donc très mal posée. En lisant la suite, nous avons le droit de penser que E. de Laveleye suppose qu'il n'y a plus de terre vacante, car il continue : « Si l'on n'admet pas que cette revendication (de quoi ?) est fondée en ¹, alors il n'y a qu'à rejeter le naufragé à la mer, ou, comme justice, dit Malthus, à laisser à la nature le soin d'en débarrasser la terre où il n'y a point de couvert mis pour lui. » (E. de L. n'avait pas le droit de citer ce passage, que Malthus a retiré.) Mais continuons :

« En effet, s'il n'a pas le droit de vivre des fruits de son travail (appliqué à quoi ?), il peut encore moins prétendre vivre du travail des autres, en vertu d'un prétendu droit à l'assistance. Sans doute, nous pouvons le secourir ou l'occuper moyennant un salaire, mais c'est là un acte de bienfaisance, ce n'est pas une solution juridique. — S'il ne peut réclamer une part du fonds productif pour y vivre en travaillant, il n'a aucun droit. Qui le laisse mourir de faim ne viole pas la justice. Faut-il dire que cette solution, qui semble être celle de l'école officielle des juristes et des économistes actuels, est contraire au sentiment inné du juste, au droit naturel, à la législation primitive de tous les peuples et aux principes mêmes de ceux qui l'adoptent. »

Ce sont des mots sonores, des phrases, mais point de solution. E. de Laveleye ne pouvait pas nous en donner,

¹ C'est sans doute le mot *droit* qui manque ici.

puisqu'il s'est abstenu de dire s'il y a encore de la place sur l'île. Il parle du « sentiment inné du juste » ; est-ce que, lorsqu'un naufragé aborde à l'île, ce sentiment commande aux habitants de tirer au sort pour savoir qui d'entre eux se tuera pour faire place au nouveau venu ? Si le nombre des naufragés est égal à celui des habitants, ils devront se tuer tous, sans doute pour faire place aux nouveaux venus. Est-ce que vraiment « la législation primitive de tous les peuples » donnait de pareils préceptes ? E. de Lavelaye savait positivement que non. Il nous semble inutile d'insister. Demandons seulement ce que font souvent les navigateurs quand leurs provisions sont épuisées ? Qu'ont fait les Américains vis-à-vis des Chinois, qui travaillent à meilleur marché qu'eux ? Ignoret-on qu'on prépare aux États-Unis une loi pour rendre plus difficile l'immigration des Européens, et cela uniquement pour réserver les terres aux nationaux ? En France, on propose d'imposer une taxe aux ouvriers étrangers, déjà même les règlements de la ville de Paris défendent d'employer plus de 10 0 0 d'étrangers, etc., etc. Cela ne veut-il pas dire que charité bien entendue commence par soi-même ? « La justice innée » serait-elle une « charité mal entendue » ? Nous avons en tout cas raison de dire que la question est très mal posée, ou plutôt, elle a été posée de manière à n'y pouvoir répondre que par des phrases.

M. Ad. Wagner, qui est, comme E. de Lavelaye, l'un des savants les plus distingués parmi les adversaires de la propriété, attaque cette même théorie du droit naturel, par des objections moins élégantes, mais plus profondes (*Grundlagen*, 2^e édit.¹). On peut admettre, dit M. Ad. Wagner, que le droit naturel exige le maintien de la per-

¹ Nous continuons à citer la 2^e édit. Nous venons de parcourir les deux tables des matières de la 3^e édit., mais nous n'y avons trouvé ni *Eigentum* (propriété), ni *Besitz* (possession). L'auteur aura caché sous d'autres termes ce qu'il avait à en dire, mais je ne peux pas relire plus de 900 pages compactes pour découvrir le détail que M. W. veut cacher. Il y a, dans les *Grundlagen* énormément de choses qui n'y sont pas logiquement à leur place. C'est que l'auteur tient avant tout à faire du nouveau.

sonnalité humaine et que la propriété privée *soit un de ces moyens*, mais le droit naturel ne prouve pas que ce soit le *meilleur* moyen. Nous répondrons : Il n'a pas à faire cette preuve, il est en possession, c'est aux adversaires à démontrer leur thèse. La propriété est un fait acquis, nous en connaissons le fort et le faible, c'est aux innovations à se justifier. M. Wagner dit que les arguments de droit naturel qu'on met en ligne en faveur de la propriété sont si vagues que les socialistes peuvent en déduire le mérite de la communauté des propriétés. — Le *peuvent-ils* réellement ? — Non, ils ne le peuvent pas. — Voici ce qu'ils disent : La propriété étant le moyen qui permet aux hommes d'accomplir leur destinée économique et morale, elle doit appartenir à la collectivité, sans pouvoir être accaparée par de simples particuliers ¹. — Or, si M. Wagner pense que les socialistes n'ont pas moins raison que les individualistes, c'est qu'il n'a pas examiné les choses de près.

Si l'on remonte à l'origine de la propriété pour en montrer la source dans la personnalité humaine, c'est à l'individu et non à la société qu'on pense. C'est pour la satisfaction de ses propres besoins que l'homme, c'est-à-dire l'individu, a reçu l'instinct de la propriété ; il s'agit pour lui de supporter la concurrence vitale, de conserver sa vie, sa vie à lui. Sans doute, les socialistes ne veulent entendre parler d'aucune sorte de concurrents, mais la nature a toujours prouvé que la concurrence a été instituée par elle, et l'expérience nous apprend que cette loi a une sanction. La nature a institué la concurrence : 1° en douant les hommes d'aptitudes et de qualités diverses et en donnant aux facultés des différents individus une puissance très inégale ; 2° en permettant aux hommes de naître sans qu'une table bien servie les attende. — Les différences entre les hommes sont si grandes que les uns,

¹ Le mot propriété commune n'a de sens que s'il s'agit d'un groupe d'hommes en présence d'un autre groupe ; mais une chose qui appartenait à tout le monde ne serait la propriété de personne.

par leurs défauts, détruiront le bien-être dont ils ont hérité sans savoir en profiter, tandis que les autres sortiront par leurs efforts de la misère héréditaire et s'élèveront par leurs qualités. Voilà ce que veut la nature, et cela se voit tous les jours. Si elle avait voulu l'égalité, elle aurait commencé par donner à chaque couple le même nombre d'enfants (Voy. aussi le chap. Population).

Revenons à M. Ad. Wagner qui, on le sait, n'est pas un socialiste extrême; il est d'une nuance collectiviste mitigée¹; aussi fait-il une distinction: il admettra (avec restriction) que le droit naturel puisse établir un droit de propriété sur les objets d'usage ou de consommation: il le faut bien: pensez à la mie de pain que l'affamé va mettre dans sa bouche, mais jamais sur les instruments de production, sur le capital ou le sol. Vous ne devinerez jamais le singulier, nous allons dire, l'adorable argument que le savant professeur met en avant pour prouver que la propriété est inutile. Le voici: l'un des premiers besoins à satisfaire, c'est le logement; eh bien! des millions d'hommes sont simples locataires! Ainsi, on peut avoir un abri sans être propriétaire (*Grundlagen*, 2^e édit., p. 537). Un peu plus loin, il admet qu'il peut être désirable que le possesseur d'un objet de consommation en devienne le vrai propriétaire, qu'il en ait le *dominium*, par exemple, qu'il puisse décider souverainement... s'il boira son vin pur ou s'il y mettra de l'eau: mais, à cet effet, ce serait au législateur à intervenir, lui seul peut conférer ce droit². Rappelons que M. A. Wagner est l'un des prôneurs du socialisme d'État.

Il s'agissait de la propriété des objets de consommation; quant à la propriété des moyens de production, M. Wagner se borne à soutenir que ni l'instinct, ni le

¹ Peut-être n'est-il que sceptique. Il est, du reste, le fondateur, ou le principal avocat du « Socialisme d'État ».

² M. Wagner a l'air de croire que jamais le législateur n'a confirmé le droit de propriété!!! Non seulement le législateur l'a fait, mais la religion elle-même l'a consacré. Voy. le Décalogue et les Codes. — On peut donc arriver à nier l'évidence, le soleil!

droit naturel, ni le principe de la personnalité humaine ne constituent un argument en sa faveur. C'est une simple assertion inspirée par l'esprit de contradiction contre le sentiment général et les traditions séculaires. Il oublie d'ailleurs que si l'homme a le droit de se nourrir aujourd'hui, il a implicitement celui de s'occuper de ses aliments de demain et d'après-demain. Pierre aurait, selon les collectivistes, le droit de posséder un pain, mais non le sac de farine, les instruments, le four nécessaires pour le préparer, encore moins le blé, le champ, la charrue, l'engrais. La terre et les capitaux sont interdits aux particuliers, c'est la communauté — ou son administration — qui répartit les objets de consommation qu'elle seule fabrique. Mais ni la nature ni la logique ne s'accommodent de la théorie collectiviste. Il est déraisonnable de vouloir faire dépendre de personnes étrangères la satisfaction des besoins vitaux d'un homme en état de travailler lui-même directement à cette satisfaction. Pierre ayant des besoins, il a le droit de les satisfaire, pourvu qu'il ne lèse personne : voilà pour la nature. Quant à la logique, dès que vous reconnaissez à Pierre le droit de consommer le pain, vous l'investissez bon gré mal gré aussi du droit d'employer les moyens honnêtes nécessaires pour s'en procurer. Ce sont les doigts qui tiennent la plume, mais les doigts sont attachés à la main, la main au bras, et ainsi de suite. Malgré M. Wagner (p. 539), nous soutenons que le pain se relie naturellement à la farine, la farine au blé, le blé au champ. A court d'arguments, M. Wagner dira : il peut y avoir d'autres combinaisons. Sans doute, il n'est pas indispensable que Pierre soit le propriétaire du champ dont il se nourrit, il peut n'en être que le fermier ; le champ peut appartenir à une communauté, mais c'est à M. Wagner à prouver que le fermage est tellement supérieur à la propriété qu'il faut supprimer celle-ci au profit de celui-là. M. Wagner oublie que les hommes se multiplient et que la terre n'est pas élastique. *Cette raison seule suffirait pour justifier la propriété, car c'est*

peut-être le moyen d'empêcher qu'il ne naisse plus d'hommes que la terre ne peut en nourrir.

2° *Le droit du premier occupant.* — On cite souvent le droit du premier occupant comme l'une des sources de la propriété. Sans doute, mais il nous semble qu'on lui fait une trop large part. *Quod enim nullius est, id ratione naturali, occupanti conceditur*, dit le *Digeste*. Ce système, selon E. de Lavelaye, se défend très bien quand il ne s'agit que d'un objet meuble que l'on peut réellement saisir et détenir, comme le gibier pris à la chasse ou la chose trouvée; mais il soulève d'insurmontables difficultés dès qu'on veut l'appliquer au sol. D'abord, l'histoire le démontre, la terre n'est jamais considérée par les hommes comme *res nullius* (?). Le territoire des peuples chasseurs ou le parcours des troupeaux des peuples pasteurs est toujours reconnu comme le domaine collectif de la tribu, et cette possession collective continue, même après que l'agriculture est venue féconder le sol. La terre inoccupée n'a donc été à aucun moment une chose sans maître (?). Partout, jadis comme maintenant, elle a été déclarée appartenir à la commune ou à l'État; donc pas plus jadis qu'aujourd'hui il n'y a eu place pour l'occupation (p. 381-382). Et avant la déclaration ?

D'abord, nous avons déjà montré que le chasseur tenait au gibier et le pasteur à l'herbe et non au terrain, et que si, en se mettant à cultiver le sol, on ne l'a pas tout de suite partagé, cela tenait à l'inexpérience, aux habitudes nomades non encore complètement perdues, à la simplicité des cultures, qui étaient toutes annuelles. Puis « quand l'agriculture est venue féconder le sol », il restait, en dehors du territoire dont la commune avait pris possession à titre de premier occupant, d'énormes territoires sans maître ¹. « Partout, jadis comme maintenant » est une simple assertion de E. de Lavelaye. Encore aujourd'hui, de

¹ M. Dareste, dans ses analyses de lois anciennes, a plusieurs fois eu l'occasion d'en citer des exemples. Il y aurait encore beaucoup de texte à citer ici, même la Bible, en ne la prenant que comme document historique, en fournirait.

moins en moins sans doute, on en trouve, même aux États-Unis, où le gouvernement, par un trait de plume s'est attribué des millions d'hectares (opération financière), et même sur ces terres, le *squatter* (premier occupant) jouit à ce titre de privilèges *reconnus par la loi*.

Reportons-nous à un autre alinéa (p. 383) : « Le sol peut-il être l'objet d'une propriété exclusive et perpétuelle ? demande E. de Lavelaye. Il ne semble pas (répond-il), à entendre la plupart des jurisconsultes. » « La souveraine harmonie, dit M. Renouard, a placé hors de l'appréhension du domaine particulier les principales d'entre les choses (lesquelles ?) sans la jouissance desquelles la vie deviendrait impossible à ceux qui s'en trouveraient exclus, si elles étaient appropriées. » « La terre (?) est évidemment de ce nombre (dit E. de L.), comme le sont l'air et les eaux, car l'homme ne pouvant se nourrir des rayons du soleil et des gouttes de la rosée, la possession d'une part du fonds productif lui est indispensable pour qu'il en puisse tirer sa nourriture. Les principes généraux des jurisconsultes justifient donc (?) la coutume universelle (?) des peuples primitifs qui réservaient à la tribu la propriété collective de la terre. »

On voit que E. de Lavelaye veut absolument prouver sa thèse. Le passage de Renouard ne nous instruit guère. E. de Lavelaye veut bien nous dire que « les principales d'entre les choses », c'est surtout la terre (pourquoi pas l'air ?) ¹, et comme les hommes ne peuvent pas se nourrir « de rayons de soleil et de gouttes de la rosée », il faut absolument qu'ils soient cultivateurs. Il n'y a, comme on sait, que les cultivateurs qui vivent ; ceux qui ne cultivent pas le sol de leurs propres mains n'ont pas de quoi manger. Nous ne sachions pas que E. de L. ait cultivé le sol. Qui veut trop prouver ne prouve rien.

M. Ad. Wagner traite cette question plus à fond. Il reconnaît que l'homme a le droit de s'emparer des objets

¹ E. de Lavelaye a eu le très grand tort de ne pas dire où se trouve le passage de Renouard qu'il cite, car nous aurions eu besoin de voir ce qui précède et ce qui suit.

mobiliers restés sans maître. Il admet même qu'aux commencements de l'agriculture, on s'approprie les champs : il trouve ce procédé *gerecht und zweckmässig*, juste et utile (p. 552), mais il pose une limite à ce premier occupant : un seul homme ne doit pas accaparer le tout, il faut que les autres aient leur part. C'est aussi notre manière de voir. M. Wagner a encore raison quand il dit qu'une partie seulement du sol a été ainsi appropriée, que le plus souvent les terres ont été appropriées collectivement ¹, et que l'individualisation a eu lieu plus tard. Enfin, nous approuvons aussi cette proposition que l'appropriation, pour être valable, doit être réelle — comme le blocus — pour fonder un droit.

De nos jours, le droit de premier occupant ne trouve pas assez d'applications pour qu'on s'y arrête longtemps, et si on l'attaque encore, c'est parfois pour avoir l'occasion de soutenir que personne ne peut jouir éternellement des mêmes avantages ; au bout d'un certain temps, il faut qu'on s'ôte de là pour qu'un autre s'y mette. On n'exprime pas toujours nettement ces sentiments pour le moins singuliers qui, d'ailleurs, ne s'appliquent qu'*aux autres* et non à soi ; certains auteurs ont une manière vraiment naïve de les manifester, de sorte que des livres émanés d'hommes distingués peuvent parfois causer de véritables surprises. Le chapitre xxv du livre de E. de Lavelaye sur la propriété (p. 375) commence en ces termes : « Ainsi que nous l'avons vu, les peuples primitifs, obéissant à un sentiment instinctif, reconnaissaient à tout homme un droit naturel d'occuper une partie du sol dont il pût tirer de quoi subsister en travaillant, et ils partageaient également entre tous les chefs de *la* (*sic*) famille la terre, propriété collective de la tribu. Cette façon d'entendre le droit de propriété a été fréquemment entrevue, mais je ne sache pas

¹ Dans un certain camp, on attache une immense importance à ce fait que beaucoup de terres ont été appropriées collectivement ; il y avait alors de bonnes raisons pour cela. Du reste, en consultant les lois de Manou, de Lycurgue, de Solon, sans parler de Numa, de la Bible, des documents égyptiens et assyriens, on est disposé à croire que l'appropriation individuelle a été plus fréquente que l'appropriation collective.

qu'elle ait été plus clairement exposée que par deux philosophes, l'un français, l'autre anglais..... F. Huet et Herbert Spencer..... » Exposée ? C'est enseignée, recommandée que E. de L. veut dire. D'ailleurs, le livre de E. de L. en entier est un plaidoyer en faveur de la possession collective du sol, avec redistribution périodique, à l'instar de la Russie et des « Slaves méridionaux ». (Sont-ce donc les peuples les plus civilisés de l'Europe ?) Nous pouvons cependant lui reprocher une lacune, il a oublié d'indiquer comment on empêchera la tribu de se multiplier, pour qu'elle ne se trouve pas un jour à l'étroit dans ses terres — comme cela est très fréquent dans les villages collectifs russes. — Mais c'est surtout aux citations que E. de L. vient d'annoncer que nous en voulons. Entrons en matière.

F. Huet, dans son livre, *Le règne social du christianisme*, chap. v, livre III, dit : « Sans propriété, point de liberté ¹. Aussi la propriété ou le droit de considérer comme sienne une portion déterminée des choses, d'en jouir et d'en disposer à son gré, sauf le respect des droits d'autrui constitue toujours un des fondements essentiels de la société véritable. » Le mot « véritable » prouve que l'auteur n'a voulu qu'arrondir une phrase. Selon Huet, la propriété étant un droit, tout le monde doit être propriétaire. Et s'il n'en existe pas pour tout le monde ? D'ailleurs, de quelle propriété parle Huet ? E. de L. croit qu'il parle de la terre ; mais nous trouvons aussi sous sa plume les mots *arances*, *capital* ; il prend donc la propriété dans un sens large. C'est qu'il voudrait qu'en naissant, chaque enfant fût doté d'un capital. Ce qui n'est pas difficile pour lui, qui supprime l'héritage. (Et encore.) Seulement, pour que son plan réussisse, il y aurait une précaution à prendre, ce serait de faire promulguer une loi qui fixât le nombre des naissances proportionnellement aux héritages réalisés par l'État ².

¹ C'est une question. Plus d'un, par sa propriété, est attaché au rivage ; cela est même très fréquent. Nous en connaissons des exemples.

² Rappelons qu'Aristote disait déjà qu'en fixant la quantité des fortunes, il fallait aussi fixer le nombre des enfants. *Politique*, II, chap. IV, § 3. Quelques socialistes modernes sont également de cet avis.

Est-ce que 2 et 2 ne feraient pas 4 en Utopie ? (Il faudrait aussi empêcher les jeunes gens de dissiper leur fortune.)

E. de L. nous apprend (p. 376) que « pour réaliser le droit naturel, M. Huet proposait de faire décider par la loi « qu'à chaque décès les parts libres du patrimoine général revinssent également à tous les jeunes travailleurs. La succession constituée socialement reproduirait ainsi, à chaque génération, la fraternité du partage primitif. » C'est-à-dire, un homme meurt, on prend ce qu'il laisse (les mots « parts libres » ont-ils un sens ?), on le verse au trésor, et à la fin de l'année on le distribue « aux jeunes travailleurs » (qui est jeune travailleur ?). Il nous semble inutile et sans aucun intérêt de reproduire les autres citations de Huet que E. de L. nous offre. Nous ne considérons pas les propositions vagues et irréfléchies, disons saugrenues, de Huet comme un argument. Voici maintenant le passage de M. Herbert Spencer, *Social Statics*, chapitre ix : nous le citons d'après E. de Lavelaye (p. 377) :

« Étant donnée, dit M. Herbert Spencer, une race d'êtres ayant un droit égal à poursuivre le but de leurs désirs, et étant donné un monde fait pour la satisfaction de ces désirs et où ces êtres naissent dans des conditions égales, il en résulte qu'ils ont des droits égaux à jouir de ce monde, car si chacun est libre de faire ce qu'il veut, à condition qu'il ne porte pas atteinte à la liberté d'autrui, chacun est libre de faire usage des dons naturels pour la satisfaction de ses besoins, pourvu qu'il respecte le même droit chez les autres. — Et en convertissant la proposition, il est clair que personne ne peut faire usage de la terre de façon à empêcher les autres d'en faire usage également ; car alors on se prévaudrait d'une liberté plus grande que les autres, et conséquemment on violerait la loi. »

L'imagination emporte M. H. Sp. : « un droit égal » à la poursuite de ses désirs *ne garantit aucun succès*. Le « droit égal », c'est le bâton de maréchal qui est dans la giberne du soldat et qui peut y rester éternellement ; le *succès* consiste

à l'en tirer et à tenir dans la main ce bâton de commandement. « Ces êtres naissent dans des conditions égales » ; c'est contraire à la vérité. Est-ce que M. H. Sp. lui-même ne dépasse pas la plupart de ses contemporains par l'intelligence et le savoir ? Il est probable qu'il n'en ignore, il est même possible qu'il se croit le premier, et tous les autres au-dessous de lui « dans des conditions égales ». (Beaucoup d'hommes d'imagination sont ainsi faits.) Quant à avoir « des droits égaux à jouir de ce monde », c'est une vérité que nous nous garderons bien de contester, mais elle n'a pas la portée que lui attribue l'illustre philosophe anglais. En effet, nous naissons tous avec un million de droits, somme ronde ; mais pour en jouir effectivement, c'est autre chose ; de ces droits, 999.900 sont complètement hors de notre portée, et des 100 autres, nous en exerçons ou réalisons plus ou moins, selon nos aptitudes, nos facultés, nos qualités, nos chances mêmes. Ainsi, le droit de gagner le gros lot n'est compté dans les 100 droits accessibles que pour celui qui a pris un billet ; pour ceux qui n'ont pas de billet, ce droit dort parmi les 999.900 inaccessibles. — Nous lisons ensuite : « Pourvu qu'il respecte le même droit chez les autres. » Qu'en conclure ? A a le droit d'épouser la belle héritière Z, B a ce même droit, C et D aussi. Comment A et B et C et D peuvent-ils respecter chacun le droit des autres, tout en l'exerçant eux-mêmes ? en épousant chacun la belle Z ?

Autre passage : « Il est clair, dit M. Herbert Spencer, que personne ne peut faire usage de la terre *de façon à empêcher les autres d'en faire usage également*. » Il est fort regrettable que l'illustre philosophe n'ait pas indiqué le moyen de produire ce miracle. Comment fera Lucius pour planter des pommes de terre sur le champ même où Antonius vient de semer du blé, où Botulus s'apprête à planter sa vigne, et où Lentulus, pour en « faire usage également », va faire paître ses vaches ? Pour nier que la propriété est exclusive, il faut, comme on vient de le voir, se lancer dans l'absurde.

Nous devons mentionner ici la *prescription*. On a dit (que ne dit-on pas !) : admettons le droit du premier occupant, admettons même l'héritage qui maintient le bien dans la même famille, ainsi que les transferts par voie onéreuse, les ventes ; mais personne n'ignore que pendant des siècles la violence a régné en maître. Bien des propriétaires légitimes ont été dépouillés : qu'est-ce qui prouve que vous n'êtes pas le successeur d'un spoliateur ?

La réponse est aisée. Une société ne peut pas laisser ces sortes de droits en suspens ; l'intérêt général exige qu'ils trouvent leur solution dans un temps limité. Tous les pays ont donc institué la prescription. Les réclamants ont, pour un immeuble, trente ans de marge ; ceux qui ne les utilisent pas sont censés ne pas avoir de droit sérieux, et la propriété est acquise à celui qui l'a exploitée pendant trente ans sans contestation. Le fait qu'une époque de violence a passé sur la propriété est un argument de plus en faveur de la prescription. Nous ne la traitons pas ici du point de vue juridique, c'est un autre ordre d'idées, nous voulons seulement faire remarquer que si l'État s'en est mêlé, ce n'était pas pour créer ou constituer la propriété, mais pour lui rendre la sécurité. C'est un acte de haute police.

3. *Le travail*. — Nous pouvons être court sur la théorie qui fonde la propriété sur le travail. « C'est celle, dit E. de Lavelaye, que les économistes ont adoptée parce que, depuis Smith, c'est au travail qu'ils attribuent la production de la richesse. Locke est le premier ¹ qui ait exposé clairement ce système dans son livre *Du gouvernement civil* chap. iv. Voici le résumé de ce qu'il a dit à ce sujet : Dieu a donné la terre en commun aux hommes ; mais comme ils ne peuvent jouir ni de la terre ni de ce qu'elle produit qu'à titre privé, il faut bien admettre qu'un

¹ Trois mille ans peut-être avant Locke, on a inscrit dans les lois de Manou ce qui suit : « Les sages ont décidé que le champ cultivé est la propriété de celui qui, le premier, en a coupé le bois pour le défricher, comme la gazelle est celle du chasseur qui l'a blessée mortellement. » (Traduction Loiseleur-Deslongchamps.)

individu puisse se servir d'un objet à l'exclusion de tout autre... Nous avons sous les yeux une traduction de Locke (6^e éd., Amsterdam, 1779), mais nous ne croyons pas utile d'insister, car, si le travail est une des sources de la propriété, et une excellente source, il n'est pas la seule. Thiers, Bastiat et d'autres en ont parlé longuement ; les socialistes ont renchéri, ils ont même abusé ; mais ces insinuations ne peuvent pas faire oublier qu'on peut acquérir la propriété par d'autres procédés. Tenez : Pierre a reçu 10 francs de son père, ce cadeau le rend légitime propriétaire de cette somme ; il l'emploie pour acheter un livre, il devient ainsi légitime propriétaire de ce livre, et le libraire des 10 francs.

La difficulté qui limite l'application de cette théorie, c'est que le travail suppose un objet qui, le plus souvent, est déjà la propriété de quelqu'un. Cet objet peut appartenir au travailleur ; dans ce cas l'argument du travail est superflu, il confère tout au plus un second titre de propriété ; ou il appartient à un autre ; alors le travail confère très rarement la propriété ; on se libère envers lui en le rémunérant ; ce sont les conventions qui décident de la matière, et, en leur absence, les lois ou coutumes — car il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Le Code civil français se prononce aux articles 570 et 571 en se fondant sur l'équité. De nos jours, les propriétaires sont généralement connus et les rapports entre le capital et le travail sont réglés par des lois et des usages entrés dans la pratique quotidienne.

4^e *La loi*. — Une théorie qui a beaucoup d'adhérents, dans le monde juridique, c'est que la propriété dérive de la loi ¹. E. de Lavelaye cite des auteurs dont les opinions sont favorables à cette manière de voir, auxquels on peut naturellement opposer les auteurs qui ont des opinions

¹ E. de Lavelaye parle aussi d'une théorie qui fait remonter la propriété à un contrat, mais il nous semble que cette théorie rentre dans le n^o 4 ci-dessus.

contraires¹. M. Wagner ne donne aussi que des opinions. E. de Lavelaye a cependant une louable tendance à restreindre le pouvoir des lois. Ainsi, pour faire la loi qui règle la propriété, il faut nécessairement savoir ce que la propriété doit être. Donc la notion de la propriété précède la loi qui la règle. « Le maître jadis était reconnu propriétaire de son esclave, dit E. de L. ; cette propriété était-elle légitime, et la loi qui la consacrait créait-elle un véritable droit ? — Non, une chose est juste ou injuste, une institution est bonne ou mauvaise avant qu'une loi le déclare, de même que 2 et 2 ont fait 4 avant que cette vérité n'ait été formulée. Les rapports des choses ne dépendent pas de la volonté des hommes : les hommes peuvent faire de bonnes lois ou de mauvaises lois, consacrer le droit ou le violer, mais le droit n'en subsiste pas moins... »

C'est parler d'or, mais voyons l'alinéa suivant : « A chaque moment de l'histoire et dans chaque société, les hommes étant ce qu'ils sont, il y a une organisation politique et sociale qui répond le mieux aux besoins rationnels de l'homme et qui favorise le plus son développement. Cet ordre constitue l'empire du droit (abstrait, idéal ?). La science² est appelée à le reconnaître, et la législation à le consacrer. Toute loi qui est conforme à cet ordre est bonne, juste ; toute loi qui lui est contraire, mauvaise injuste (pour celui qui est de l'opinion opposée).

E. de Lavelaye fait dépendre ici le droit, par conséquent aussi un peu la morale, des opinions du moment. M. Wagner, qui accorde volontiers la toute-puissance au législateur, s'inspire également de « l'état moral, intellectuel et économique du peuple », et il demande qu'il y ait un parlement. Il ajoute (p. 567) : « L'objection qu'on pourrait faire contre la *Legaltheorie* (théorie qui fonde le

¹ Citons par ex. : Bluntschli : *Théorie gén. de l'État*, trad. par A. de Ridmatten, Paris, Guillaumin, 1877, liv. III, chap. VII. « La *propriété privée*, ou la domination de l'homme sur la chose, est aussi ancienne que le monde... La propriété n'est donc pas née de l'État... »

² La science de qui ? En matière de propriété, par ex., beaucoup de gens ne pensent pas comme MM. de Lavelaye et Ad. Wagner.

droit de propriété sur la loi), qu'il n'y a aucune garantie contre l'abus du pouvoir législatif, dépasse le but. *Il n'existe pas d'autre garantie du droit en général, et du droit de propriété en particulier que dans l'éducation morale (sittlichen Zucht) et dans la culture du peuple et dans la meilleure organisation possible du pouvoir législatif.* » Il y a du vrai dans cette phrase, surtout si « l'éducation morale » veut dire qu'on inspire au peuple une *foi solide* aux institutions fondamentales de la société. Quant à la meilleure organisation du pouvoir législatif, elle consiste à y faire entrer l'élite de la nation. Mais le moyen de la réaliser n'est pas encore trouvé.

La plupart des auteurs, quand ils parlent de l'État ou du législateur, semblent penser à une puissance qui est en dehors et naturellement au-dessus des citoyens. Selon eux, le législateur crée, invente, innove, impose. Cela peut arriver, mais cela ne réussit que dans les choses secondaires, et jamais dans les choses fondamentales. Dans ces choses-là, le législateur consacre, établit une sanction, applique, réglemente, surveille et protège. Les choses fondamentales se rattachent à la nature humaine. Leur fond est immuable comme la nature humaine (ni les besoins ni les passions humaines n'ont changé dans les temps historiques); la forme seule change, et jamais elle ne revient en arrière; le progrès atteint reste acquis; les tentatives d'imposer par la force une rétrogradation, si elles ont un succès apparent, n'ont qu'un effet momentané, le ressort bandé tend incessamment à revenir à son état normal, et y réussit toujours, car la nature est pour lui. C'est la constitution de l'homme qui a fait naître d'abord la propriété mobilière, puis la propriété immobilière. Celle-ci a commencé, dans beaucoup de cas, à être partiellement collective, c'est-à-dire propriété de la tribu ou de la commune; elle était privée, particulière vis-à-vis de tous les autres hommes. C'est que ces collectivités étaient des personnalités (personnes morales). La propriété collective s'est individualisée dès qu'on en a senti les conve-

nances. Du reste la forme collective et la forme individuelle ont été contemporaines; l'individualisation s'est opérée par voie de progrès successif. L'histoire le montre relativement à la propriété, la loi n'a fait que consacrer les coutumes.

Le progrès n'est jamais apparu aux hommes sous la forme d'une reconstitution de la propriété collective, il a toujours marché dans la voie de l'individualisation; c'est aussi le sentiment individualiste, c'est-à-dire le besoin de liberté qui a toujours poussé les hommes en avant; c'est la liberté qui a renversé le despotisme et qui a établi la propriété individuelle. D'ailleurs, la propriété collective est également une sorte d'esclavage, et cet assujettissement est plus fortement ressenti par les esprits distingués que par la masse des médiocrités et la foule des intelligences bornées; mais en somme, personne n'est insensible à la douceur de l'indépendance. Aussi la généralisation de la propriété privée n'était partout qu'une affaire de temps, et le moment vint, où le législateur put régler les conséquences du fait établi. Il est heureux que les choses se soient passées ainsi, car, si les terres étaient restées communes, il n'y aurait pas eu d'université, par conséquent point de chaires pour les de Lavelaye et les Wagner.

Nous prévoyons une objection : l'organisation de la propriété peut être viciée par les passions humaines. Cela est possible. Toutes les institutions humaines ont une tendance à s'altérer dans un sens ou un autre; mais ce n'est pas une raison pour intervenir violemment; les lois sages doivent ménager les transitions, laisser agir la nature des choses. Par exemple, dans tel pays, on trouve que la propriété rurale est entre trop peu de mains et qu'elle est maintenue compacte par les majorats et les substitutions. La loi n'a qu'à supprimer ces privilèges et maintenir le partage à peu près égal pour qu'en peu de générations l'ordre naturel soit établi ¹.

¹ Le système anglais n'est pas normal; en effet, il n'est pas admissible que, pendant une suite de générations, les biens passent à un seul enfant et que les autres soient déshérités. Le successeur devient ainsi seul propriétaire en titre (ou plutôt : de nom) des domaines, qui supportent, il

Certains auteurs semblent d'avis — on nous pardonnera d'insister — que la propriété du sol ne se comprend que si tout le monde en a sa part proportionnelle : n'est-ce pas là une sottise dans une société où la moitié des hommes ne cultivent pas, ne veulent pas cultiver, et n'ont pas besoin de cultiver, parce qu'ils ont d'autres gagnes-pain ? Selon ces auteurs, l'idéal serait qu'à chaque recensement de la population on redistribuât la terre pour faire la part des nouveaux venus. Ne parlons pas des dommages que ce procédé causerait à la culture et à la science, et par ricochet à l'industrie et au commerce ; ces auteurs oublient-ils donc que la terre est limitée, tandis que la population a une tendance à s'accroître sans prudence et sans prévoyance, et qu'on ne fait pas émigrer les gens à volonté. Or, 100 hectares divisés entre 100 hommes donnent 1 hectare à chacun, divisés entre 200, il ne revient que $1/2$ hectare à chacun et entre 400, $1/4$ d'hectare. Ignore-t-on qu'une certaine étendue de terre est nécessaire pour nourrir un homme ? — Ce qui peint la nature humaine, c'est que la plupart des hommes diront : *c'est la faute à la terre !* Pourquoi n'est-elle pas élastique, pourquoi ne croît-elle pas avec la population ? Peu de gens, en effet, cherchent en eux-mêmes la cause de leurs souffrances ; s'ils cherchaient, ils les trouveraient bien souvent dans leurs défauts intellectuels ou moraux.

Mais revenons au législateur, dont on pense pouvoir attendre le salut. Comment compose-t-on les corps législatifs ? Dans chaque département (province, arrondissement) se présentent un ou plusieurs amateurs de pouvoir ou d'honneurs qui briguent les suffrages de leurs concitoyens. Les électeurs jugent-ils les candidats uniquement d'après leurs capacités et qualités ? — Nous n'oserions

est vrai, des rentes constituées au profit des autres enfants. Ces rentes s'accumulent au point que nous avons eu connaissance d'un cas où un lord héritait de 1 million de rente, mais ne jouissait que de 50.000 francs net, 950.000 étaient distribués à une trentaine de familles. Il paraît qu'il y a beaucoup de cas analogues en Angleterre.

l'affirmer sous serment. — On soutient même qu'il y a des élections très intéressées, sans que l'intérêt général, public, national, fasse partie des intérêts en jeu. Dans certains cas, ce sont même des passions, parfois aveugles, qui ont le dernier mot. Peut-on admettre qu'un corps législatif dans lequel il entre beaucoup d'éléments pareils sera toujours inspiré par la justice, par la sagesse et les autres nobles sentiments que tant de gens aiment à inscrire sur leur drapeau ?

Ce qui protège la propriété, dans la plupart des pays, c'est que, en réalité, le nombre des propriétaires l'emporte sensiblement sur celui des non-propriétaires : une majorité accidentelle dans le parlement ne changerait pas la nature des choses, elle causerait seulement des troubles graves, des perturbations, peut-être des luttes sanglantes.

Les affaires humaines ne sont pas conduites comme le raisonnement d'un philosophe, de déduction réfléchie en déduction réfléchie, mais par voie d'impulsion : dans l'homme, la force d'inertie est double : il y a celle du corps et celle de l'intelligence — penser est plus fatigant que labourer ; — les besoins et les passions le dirigent plus que la raison. L'homme est d'ailleurs « simpliste », les choses compliquées dépassent les intelligences ordinaires, on demande des idées nettes, tranchées : propriété ou communisme, il n'y a pas de milieu. Jamais les masses ne sauront s'arrêter à 1789, elles tendront toujours à aller jusqu'à 1793. Aussi, vouloir, comme MM. Wagner et autres, limiter la propriété à un chiffre arbitraire, à 100.000 francs, 50.000 francs, 10.000 francs, c'est ouvrir l'écluse, l'eau s'écoulera complètement. L'arbitraire n'a pas de limite, l'homme ne s'arrête que devant l'absolu : tout ou rien.

C'est pour cette raison que la foi est bonne à quelque chose, c'est un frein généralement bienfaisant. Ceux qui s'efforcent de démolir la foi en la propriété sont bien coupables envers l'humanité.

5° *L'utilité.* — Quelques auteurs se sont bornée à présenter l'utilité comme le fondement de la propriété. L'humanité a introduit et consacré la propriété parce que cette institution lui a paru utile, et c'est son utilité qui la fera maintenir malgré les attaques intéressées. Pour que l'homme, disent-ils, soit prévoyant et qu'il sacrifie au besoin son présent à son avenir, il doit être certain de profiter de ses peines et de ses sacrifices. Supprimer la propriété serait tout simplement supprimer la civilisation. Nous ne les contredirons pas. Cependant on objecte que la propriété est inutile, puisqu'on voit prospérer des fermiers. Cette objection est aisément réfutable : 1° Si, contre 1.000 propriétaires, on trouve 20, 30, mettons 50 fermiers, ce sont là précisément des exceptions qui « confirment la règle ». N'est-ce pas, en effet, une raison (entre plusieurs) d'acquérir de la propriété, que la certitude de jouir de ses produits, même en cas d'absence ou de maladie ? 2° Le fermier suppose un propriétaire qui défriche, construit des bâtiments, creuse des puits, draine, irrigue et fait les autres dépenses qui incombent au capital fixe ; c'est le propriétaire qui entreprend les améliorations de fond ; 3° Et quel avantage aurait donc l'humanité de remplacer les propriétaires par des fermiers ? Supposons que toutes les terres appartenissent à l'État, les cultivateurs seraient des fermiers fiscaux, il n'en résulterait d'abord que ceci : l'impôt foncier, dûment surchargé, ou *majoré*, s'appellerait fermage ; mais le rendement de la terre se serait-il accru ? La superficie du sol se serait-elle étendue, et pourra-t-on satisfaire un plus grand nombre de cultivateurs ? 4° Le fermier, qui n'a aucune sécurité de conserver indéfiniment son exploitation, fera-t-il les mêmes frais d'amélioration, et surtout d'amélioration de longue haleine, que le propriétaire ? 5° Ajoutons la raison topique du fermage : c'est que bien des personnes possèdent les 20.000 francs qu'il faut pour exploiter un domaine, mais non les 200.000 francs nécessaires pour l'acheter. Il est encore un 6°. Le capital placé à intérêts produit sou-

vent plus que la rente du sol, et il y a moins d'aléas ; plus d'un a jugé qu'il fallait diviser son avoir et ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. — N'insistons pas, car, pour être complet, il faudrait citer entre autres les propositions de MM. Wagner et Schäffle de faire bâtir les maisons d'habitation par les communes, afin que tout le monde soit locataire ; c'est un système qui fournirait plus d'un sujet de vaudeville, sans contribuer en rien au bonheur du genre humain.

Pour tout résumer en un mot, les deux puissants mobiles des actes humains, l'égoïsme et l'amour des siens, n'ont pas de stimulant plus fort que la propriété. La propriété est même le moyen le plus efficace de vaincre la paresse naturelle à la plupart des hommes ; ils travailleront énormément ne serait-ce que pour conquérir de quoi vivre plus tard dans l'oisiveté. Nous n'inscrivons pas l'oisiveté parmi les vertus, nous constatons un effet. Encore faut-il s'entendre sur le sens de ce mot. Tel qui paraît oisif à ceux qui ne tiennent compte que du travail manuel, ne l'est nullement pour ceux qui connaissent la valeur du travail intellectuel. Or, pour pouvoir se consacrer aux travaux de l'intelligence, il faut être délivré du travail manuel.

Enfin, si la propriété n'existait pas, on pourrait se demander s'il faut l'introduire — nous croyons que la réponse serait affirmative — mais elle existe, et la supprimer paraît absolument impossible. Si l'on parvenait néanmoins à réaliser cette impossibilité, ce serait au prix de 400 millions de vies humaines, et non sans détruire les trois quarts des richesses créées ; il y aurait bien des gens qui ne livreraient que les ruines de leurs propriétés.

Un mot sur le droit d'héritage. Si nous avons réussi à justifier la propriété, la preuve en faveur de l'héritage est faite : l'une ne va pas sans l'autre. La propriété est essentiellement le droit de disposer de son avoir, et qui n'en disposerait pas en première ligne en faveur de ses proches ? L'expression usuelle de « héritiers naturels » est beaucoup

plus justifiée qu'on pourrait le croire à première vue. En effet, pendant de nombreux siècles, les biens passaient de père en fils — ou aux agnats ¹ — sans qu'on eût imaginé le testament. L'héritage allait de soi : 1° parce que le sentiment le voulait, les enfants sont le sang, la chair de leurs parents. Les liens du sang sont les plus anciens, aussi pendant longtemps les enfants se rattachaient à leur mère plus qu'à leur père, ce lien était plus évident que l'autre ; 2° parce que souvent les enfants aident leurs parents à acquérir ; 3° parce que l'intérêt familial, son orgueil, son amour-propre l'exigeaient ; 4° parce que les personnes chargées de faire rentrer les héritages auraient été obligées de dépouiller par la violence les enfants et autres héritiers ; mais comme ces personnes ont elles-mêmes des héritiers, le plus souvent elles ménageraient les autres dans l'intérêt de leurs propres enfants.

L'héritage a toujours paru aux hommes conforme au sens commun, on le retrouve dans TOUS LES PAYS ; c'est pour se singulariser, ou par bravade qu'on l'attaque. Pierre construit une maison, il y élève son fils Paul et meurt. Concevrait-on qu'on vînt chasser Paul pour donner la maison à Jean ? Tous les héritiers possibles s'armeraient pour empêcher cette iniquité. Nous nous arrêtons ; quand on prêche des convertis, il est inutile d'insister.

Les premiers économistes n'ont pas cru nécessaire de justifier la propriété, elle n'était pas attaquée de leur temps ; ils la traitaient en postulat, en chose sous-entendue. C'est depuis le fameux mot de Proudhon « la propriété, c'est le vol » qu'on a cru utile de traiter la question. Proudhon a été un grand remueur..... de sophismes et, comme il maniait admirablement la plume, il a fait un certain effet, mais, dans la plupart des cas, c'est de la véritable jonglerie. Il y avait du procédé, plutôt que de la méthode, dans ses démonstrations : il donnait aux mots des sens particuliers, et tirait de ce sens non admis une consé-

¹ Il y eut même un temps où ils passaient de préférence aux cognats, aux parents de la mère.

quence toute littérale ; il se contentait aussi de nier, de contredire, et de considérer son assertion comme des prémisses acceptées dont il pouvait déduire ce qu'il voulait. Nous allons extraire un passage de sa *Théorie de la propriété* œuvres posthumes : Paris, Lacroix, 1866, p. 48 et 49. Nous intercalerons un court commentaire entre parenthèses.

« Là où la terre ne manque à personne, là où chacun peut en trouver gratuitement à sa convenance, j'admets le droit exclusif du premier occupant ; mais je ne l'admets qu'à titre provisoire. Dès que les conditions sont changées, je n'admets plus que l'égalité de partage, sinon, je dis qu'il y a abus. (Ce « je dis » est caractéristique.) J'accorde bien (sans doute par bonté) qu'alors celui qui a défriché a droit à une indemnité pour son travail. Mais ce que je n'accorde pas (*quos ego!*, c'est, en ce qui touche le sol, que la façon donnée implique l'appropriation du fond. Et, il importe de le faire remarquer, les propriétaires ne l'accordent pas plus que moi (gare au sophisme) ! Est-ce qu'ils reconnaissent à leurs fermiers un droit de propriété sur les terres que ceux-ci ont défrichées ou améliorées ? » (Le sophisme consiste à confondre une terre appropriée, sur laquelle une maison a été bâtie, peut-être des canaux creusés, etc., avec une terre qui n'appartient à personne [premier occupant]. D'ailleurs, le propriétaire professe, soutient d'être le maître de ce lopin de terre. Proudhon nie qu'il le soit, comment peuvent-ils être d'accord ? C'est l'art du jongleur de faire voir ou croire aux naïfs des choses qui n'existent pas. — Continuons la citation.)

En bonne justice, disais-je dans mon premier mémoire, le partage égal de la terre ne doit pas seulement exister au point de départ ; il faut, pour qu'il n'y ait pas abus, qu'il soit maintenu de génération en génération. C'est une simple assertion, formulée sans avoir tenu compte de l'accroissement de la population.) Voilà pour les travailleurs des industries extractives. La division des industries est un système contradictoire avec le « partage égal » des terres.) Quant aux autres industriels, dont à égalité de travail les salaires doivent être égaux à ceux des premiers (très facile à « dire »), il faut que, sans occuper la terre, ils aient la jouissance gratuite des matières dont ils ont besoin dans leurs industries ; il faut qu'en payant avec leur propre travail, ou, si l'on aime mieux, avec leurs produits, les produits des détenteurs du fonds ; ils ne payent que la façon

donnée par ceux-ci à la matière (abstraction difficile à faire) ; il faut que le travail seul soit payé par le travail et que la matière soit gratuite. S'il en est autrement, si les propriétaires fonciers perçoivent une rente à leur profit, il y a abus. » Ce passage suffit à titre de spécimen ; nous pourrions reproduire et discuter le tout, mais l'espace est trop précieux pour cela.

Faisons seulement remarquer que tout l'art de Proudhon consiste ici à pousser à l'extrême la théorie de Smith et Ricardo qui *semblent* (par suite d'un défaut de rédaction ¹, attribuer au travail seul la cause de la valeur. C'est ainsi qu'il arrive à proclamer : « Il faut (c'est très hardi de dire : il faut) que le travail seul soit payé par le travail et que la matière soit gratuite ». Payer le travail par le travail ce n'est qu'une phrase, sauf si vous dites qu'une heure de travail vaut une heure de travail ². Karl Marx n'a pas osé soutenir qu'une heure vaut toujours une heure, il a admis qu'il y avait du travail qualifié, seulement il a reculé devant l'établissement du tarif de la qualification ³. Quant à la gratuité de la matière, c'est une absurdité aussi grande que la prétention de rendre une heure de travail égale à une heure de travail, car la matière n'est pas gratuite quand elle est

¹ Ils font la part du capital à un autre endroit, où les socialistes font semblant de ne pas le voir. (Voyez les chap. VALEUR et TRAVAIL.)

² Et encore ! Comptez-vous seulement les heures de labour ? Et les heures nécessaires pour faire la charrue, et celles employées pour extraire le fer du soc, etc. etc. ?

³ Le tarif, c'est l'indication, pour chaque profession, combien d'heures de manouvrier vaut une heure de son travail : par ex., l'heure du tailleur vaut deux heures de manouvrier ; l'heure du serrurier trois, l'heure de l'horloger quatre, l'heure du professeur cent, ou d'autres proportions. Je défie bien qu'on établisse un tarif qui contente une seule personne sur 100. Voilà pourquoi K. Marx s'est abstenu.

Dans un extrait du livre de K. Marx (librairie Guillaumin) M. Vilfredo Pareto cite la note qui précède et ajoute p. 44 : (M. Bloch doit avoir négligé de porter son attention sur ce passage significatif car il dit » (suit la note). Or, voici le passage de K. Marx auquel M. Pareto fait allusion : « Partout les valeurs des marchandises les plus diverses sont indistinctement exprimées en monnaie, c'est-à-dire dans une certaine masse d'or et d'argent. Par cela même, les différents genres de travail représentés par ces valeurs ont été réduits, dans des proportions différentes, à des sommes déterminées d'une seule et même espèce de travail ordinaire, le travail qui produit l'or et l'argent. »

Après avoir cité ma note, M. Pareto dit : Cette critique n'est pas juste. K. Marx ne s'est pas abstenu, puisqu'il indique la manière dont, suivant lui, devrait s'établir ce tarif.

Cette observation de M. Pareto m'étonne. A-t-il oublié que les doctrines de K. Marx ne comportent pas les monnaies d'or et d'argent ? Ignore-t-il que sous le régime collectiviste on comptera par journée ou heures de travail ? Si K. Marx parle des monnaies, il pense à notre régime bourgeois, qui ne prouve rien pour l'autre. Parler d'or et d'argent, c'est d'ail

à la portée d'un homme qui veut et peut l'approprier. Proudhon dira : « il ne *doit* pas, il ne *faut* pas.... » Mais la nature, par la voix de l'humanité, répondra à Proudhon : qui es-tu pour fixer ce qu'il *faut* faire, ce qu'on *doit* faire ? J'ai mis dans l'homme le désir de vivre et la prévoyance ; il se saisit donc d'avance, s'il le peut, des matières dont il aura besoin, c'est son droit, comme c'est le droit du feu de brûler, et de l'eau de mouiller, mais il n'y a de la matière pour tout le monde, que si « tout le monde » ne dépasse pas les dimensions de la matière. J'ai donné à l'homme, dit encore la nature, le moyen de se multiplier, et en même temps la raison réfléchissante et calculante, pour régler le taux de son accroissement. Si, à Samarcand, El Gabil a eu beaucoup d'enfants, est-ce une raison pour que Dupont, à Bordeaux, boive un dixième de verre de vin de moins ? Ce serait cependant une conséquence extrême de la théorie de Proudhon. Les hommes ne reconnaissent pas entre eux de liens assez étroits pour repartager la terre à chaque génération ; chacun tient à garder, voire même à étendre, ce qu'il a, et la morale a fort à faire pour que ce penchant de la nature humaine reçoive les tempéraments nécessaires, mais c'est tout ce qu'elle peut faire, elle ne peut pas les détruire !

Parmi les adversaires de Proudhon, l'un des plus populaires est peut-être Bastiat, homme sympathique à beaucoup d'égards, plein d'esprit, mais nullement infaillible. Dans son pamphlet

leurs un des tours de passe-passe de l'habile prestidigitateur ; il mélange les idées pour produire de la confusion dans notre esprit (M. Pareto s'y est laissé prendre).

M. Pareto avait en outre renvoyé à la page 139 du petit livre où se trouve le passage suivant, également de K. Marx : « Partout les valeurs des marchandises les plus diverses sont indistinctement exprimées en monnaie, c'est-à-dire dans une certaine masse d'or et d'argent. Par cela, même, les différents jours de travail représentés par ces valeurs ont été réduits, dans des proportions différentes, à des sommes déterminées d'une seule et même espèce de travail qui produit l'or et l'argent ».

Cela ne veut pas dire autre chose que, sous le régime bourgeois — et par la suite des temps et la multiplication des transactions — la valeur relative des différents travaux s'est peu à peu établie et a été exprimée en monnaie. — Mais d'abord ces valeurs ou prix ne se sont nullement conformés aux principes posés par K. Marx, mais à ceux, fort différents, qui ont cours dans notre société. Ce qu'il compte, par ex., comme égal à 5, nous l'estimons peut-être comme égal à 1 ou comme égal à 10. Supposons cependant que, sous le régime de K. Marx, la valeur relative des différents travaux serait estimée comme par nous (ce qui est sous tous les rapports impossible), il faudrait encore qu'une grande, qu'une énorme autorité traduise la valeur exprimée en métaux précieux, en valeur exprimée en journée de travail. C'est à K. Marx qu'incombait en premier lieu cette tâche, il l'a esquivée. Je maintiens tout ce que j'ai dit ci-dessus, je l'ai d'ailleurs développé plus amplement à un autre endroit.

Propriété et spoliation (*Œuvres complètes*, 3^e édit., Paris, Guillaumin, IV, p. 394), il ouvre une polémique contre Louis Blanc, Proudhon et Considérant, mais sans un succès complet. Voici quelques-unes des opinions exprimées par Considérant, alors le chef des Fourieristes : « Tout homme possède légitimement la chose que son activité a créée. Il peut la consommer, la donner, l'échanger, la transmettre, sans que personne, ni même la société tout entière, ait rien à y voir..... Mais il y a une chose qu'il n'a pas créée, qui n'est le fruit d'aucun travail : c'est la terre brute, c'est le capital primitif, c'est la puissance productive des agents naturels. Or, le propriétaire s'est emparé de ce capital. Là est l'usurpation, la confiscation, l'injustice, l'illégitimité permanente. » Pierre a été mis au monde par la nature, à côté d'un arbre à pain : cet arbre le nourrit, et ne peut nourrir que lui, et Pierre serait un usurpateur parce qu'il se réserve cet arbre ? Car, enfin, s'il l'abandonnait en partie à un autre, il mourrait de faim, est-ce son devoir de se sacrifier ainsi ? Un rhéteur trouvera de belles phrases pour répondre affirmativement, mais en fait Pierre défendra son arbre et voudra en jouir lui-même exclusivement, ce que ferait d'ailleurs le rhéteur, malgré ses phrases. Du reste, Considérant le reconnaît : « il est vrai que cette confiscation est inévitable. » C'est qu'il n'est pas l'ennemi de la propriété, il veut seulement que le riche vienne en aide au pauvre. A la bonne heure : « Alors la propriété sera légitime de tous points, et la réconciliation sera faite entre les riches et les pauvres. » Eh bien, non ! ce n'est pas en attaquant la propriété, même pour rire, qu'on opère cette difficile réconciliation¹.

Le thème de Bastiat — dans ses *Harmonies économiques*, ch. xiv — est autre, il a l'air de dire : la propriété est une pure illusion, elle n'a pas de réalité ; l'homme ne possède que ce qu'il a produit de ses mains, le fruit de son travail. Si l'homme ne labourait pas, la force naturelle appelée *terre* ne produirait rien. On ne paye au laboureur que son travail, et chacun le paye avec le produit du sien. Il a admirablement développé cette thèse (le livre est assez répandu pour me dispenser de citer), mais ce n'est qu'une thèse, un sujet de composition. En réalité, on s'approprie parfaitement des forces naturelles

¹ Dans mon *Petit Dictionnaire politique et social* (Paris, Perrin et C^{ie}, 1896), au mot TERRE (la), j'ai réfuté plus complètement cette idée que l'homme n'a aucun droit à la terre.

(comme ci-dessus Pierre son arbre à pain) et de plein droit, parce que cette appropriation est dans beaucoup de cas indispensable pour vivre et même pour produire, et le premier occupant a plus de droit que le deuxième et ultérieur venu, parce que le premier ne fait de tort à personne, tandis que les suivants feraient tort au premier ; il faudrait le détruire pour prendre sa place, ce qu'il aurait le droit de ne pas permettre.

Mentionnons en passant un livre de M. Alfr. Fouillée : *La propriété sociale et la démocratie*. L'auteur ayant publié des ouvrages remarquables sur Platon, sur Socrate, nous nous attendions à une œuvre philosophique sur la propriété, mais nous n'avons trouvé que des phrases : « La solution idéale de l'antinomie économique serait la répartition la plus grande possible de la propriété et du capital parmi les travailleurs eux-mêmes. La propriété universalisée est le corollaire du suffrage universel (p. 62)... » Tout cela et d'autres encore sont de bons sentiments, mais des arguments nouveaux, — on avait le droit de les demander à cet esprit vigoureux, — nous les avons cherchés en vain. Il y a cependant du nouveau dans ce travail, c'est l'expression du « dernier occupant », mais l'auteur n'en a rien tiré (p. 15). En présence du fond naturel, il y a, selon nous, deux droits en présence : l'un, dont tous les philosophes et juristes ont parlé et qu'ils ont appelé le droit du *premier* occupant ; l'autre, qu'ils ont presque tous négligé et que nous proposerions d'appeler le droit du *dernier occupant*. Le privilège conféré par la première occupation a un fondement rationnel. Son fondement n'est autre que le droit du *travail*. (Il ne faut pas prendre ce mot à la lettre, car) quand un individu, quand une famille occupe un terrain, ou emploie des objets qui n'appartiennent encore à personne ; l'effort de la volonté change partiellement l'occupation même en un travail ; ses résultats acquis doivent donc être respectés dans de certaines limites. »

Ces limites seraient fondées sur la *quantité* de travail consacrée à l'occupation. Vous vous attendez à des détails sur la culture du terrain occupé — mais sur ce point majeur nous n'apprenons rien — l'auteur se borne à comparer la forme et la matière : « Le premier sauvage qui exerça son droit d'occupation sur une pierre pour la tailler et en faire un outil ne créa, il est vrai, que la forme nouvelle donnée au silex, non le silex lui-même ; mais comme la pierre, à cause de son abondance, était alors de valeur nulle (est-ce qu'alors une pépite d'or pur

de 100 kilogrammes en aurait eu davantage ?), comme, en outre, la forme était inséparable du fond, il était légitime que la propriété de la forme entraînât celle du fond, par accession. De plus, dans les sociétés primitives, par cela même qu'un homme s'attribuait le droit (avant les Pandectes), de façonner une pierre et de la garder pour son usage exclusif, il reconnaissait implicitement ¹ aux autres le même droit et renonçait à leur réclamer la pierre qu'ils avaient eux-mêmes façonnée. »

Comme tout cela sonne faux. C'est que M. Fouillée s'est mis à la remorque de E. de Lavelaye, sans pouvoir toujours le suivre jusqu'au bout, et il se voit ainsi porté à parler de « l'occupation » d'un caillou, et par un sauvage encore, dont on nous fait connaître les profondes réflexions ! Nous retrouvons M. Fouillée dans la phrase qui continue celle qu'on a lue ci-dessus : « L'appropriation de l'un était donc, *en moyenne*, compensée par l'appropriation de l'autre. » C'est dommage, il y avait quelque chose à tirer de cette proposition. Mais voyons maintenant l'alinéa suivant :

« Seulement, avec la civilisation, tout finit par être *occupé*, enclos de barrières (les terres, et non le silex ?), approprié par l'individu, par la commune ou par l'État ; si bien que le droit des premiers occupants finit par annuler celui des derniers occupants (qui jouent un piètre rôle dans la dissertation). Par bonheur, plus la civilisation avance, plus augmentent dans les produits de l'industrie la valeur de la forme et la part du travail humain, individuel ou collectif, tandis qu'y diminuent la valeur du fond naturel et la part de la nature (?). Si, par exemple, un communiste prétendait prendre un thermomètre que j'ai construit, sous prétexte que le sable qui entre dans la composition du verre n'est pas mon œuvre, il ne pourrait réclamer que le thermomètre brisé... » Que d'objections on pourrait faire ! Mais le lecteur saura les trouver sans aide. C'est parce que M. Fouillée est un homme très savant et plein d'esprit que nous lui avons consacré quelques lignes, car il n'a pas été heureux en économie politique.

¹ Il n'est pas dans la nature humaine d'accorder aux autres hommes le même droit qu'à soi, on s'attribue toujours un droit supérieur : moi, c'est différent. Ce n'est que plus tard, quand l'esprit est cultivé, qu'on conçoit cette égalité, et encore, comme une abstraction. Vous consentez bien à être l'égal d'un autre, mais vous ne voulez pas que l'autre soit votre égal. (Il ne s'agit pas de l'égalité devant la loi.)

Nous ne croyons pas nécessaire de citer des économistes français, on sait qu'ils sont favorables à la propriété¹, et il n'y aurait aucun intérêt à discuter des nuances d'opinions sur la préférence à accorder à tel argument plutôt qu'à tel autre.

Portons maintenant notre attention sur quelques auteurs anglais, de préférence naturellement sur des adversaires, c'est le meilleur moyen de contrôler nos propres vues. Commençons par J.-St. Mill. Il veut bien reconnaître dans ses *Principes d'Écon. pol.* (livre II, chap. II, § 5) qu'il ne peut exister de doute sur la propriété mobilière. Quant à la propriété immobilière, elle ne se justifie que par les services rendus au sol par le propriétaire, défrichement, dessèchement, amendement, etc. Mill donne à entendre que s'il plaisait à un homme de dire : ce champ qui m'appartient, je veux que personne n'en jouisse, je veux le rendre stérile, cet homme dépasserait son droit. Je ne défendrais pas un pareil excentrique, digne d'être renfermé à Charenton, mais il n'est pas bon non plus de s'arrêter aux cas exceptionnels. Si j'ai cité l'opinion de Mill, c'est à cause du passage suivant : « *It is otherwise with regard to land, a thing which no man made, which exists in limited quantity, which was the original inheritance of all mankind (gare aux métaphores !) and which whoever appropriates keeps others out of possession.* » On a beaucoup abusé de cet argument de « la terre, que l'homme n'a pas faite ». Au fond, c'est une simple métaphore, une figure de rhétorique, et voilà tout. Si nous ne voulions user que de ce que nous avons fait (ou acheté), nous ne pourrions vivre. L'enfant commence par se nourrir du lait de sa mère ou de sa nourrice, il s'approprie ce qu'il n'a pas créé, et ce procédé, il en usera encore bien souvent avant d'arriver à la fin de ses jours. Supposons J.-St. Mill se promenant dans les montagnes par une grande chaleur, il est tourmenté par la soif : lorsqu'il aperçoit un peu d'eau dans le creux d'un rocher. Se croira-t-il en droit de la boire, bien qu'elle n'appartienne à personne, et bien qu'il voie un groupe de touristes se diriger de son côté ? Il dira — j'en jurerais : — *primo mihi*, et il boira (c'est l'appropriation absolue) quoiqu'il *keeps others out of possession* (bien qu'il empêche ainsi d'autres de boire). Je n'aime pas qu'on mette sur le papier de belles phrases que ni l'auteur, ni personne ne chercherait à réaliser dans la vie réelle ; c'est exciter des appétits qu'on

¹ Même M. Gide.

ne peut pas satisfaire. En fait, tout homme sans exception se croit en droit — et avec complète raison — de s'emparer de toutes les choses sans maître qui peuvent lui être utiles, et ces choses — naturellement — il ne les a pas faites, et il va sans dire qu'il en privera toutes les autres personnes qui auraient pu venir après lui. L'homme a des droits sur la nature; la nature l'a mis au monde, elle lui doit des aliments, mais elle ne peut lui donner que des aliments NON ENCORE OCCUPÉS; quand ils ont été appropriés, la nature n'en dispose plus, le même pain, la miche identique, ne peut pas être mangé à la fois par Pierre et par Paul.

Du reste, Mill admet l'usage, il s'élève seulement contre l'abus, et Cairnes est assez du même avis (*Essays*, p. 491 et suiv.), mais avec toutes sortes de clauses et de restrictions. Contre une de ces clauses et restrictions (p. 491, en note), nous nous élevons de toutes nos forces : *I do not recognize in this argument any proof of a « natural right » to property in anything even in that which our hands have just made.* Il ne nous reconnaît pas un droit naturel de propriété, même sur le produit de nos mains; il admet seulement que *it is expedient*, qu'il est utile que l'objet appartienne à celui qui l'a fait (ou fait faire). Il n'y a pas à discuter avec les sentiments d'un homme : Cairnes a bien vu Pierre pêcher dans la mer et prendre un poisson, il juge convenable, *expédient*, de le lui laisser, mais il ne reconnaît à Pierre aucun droit sur son poisson, vous et moi nous en avons autant que lui sans l'avoir mérité. Il est regrettable qu'on n'ait pas pu mettre Cairnes à l'épreuve pour savoir s'il aurait eu le même sentiment relativement au poisson qu'il aurait pris lui-même. Les développements dans lesquels Cairnes entre dans la suite seront mieux traités au chapitre consacré à la Rente, chapitre où nous aurons à examiner si, comme le croient Mill, Cairnes, M. Ad. Wagner et quelques autres, il est vrai que l'homme doit refuser les dons gratuits de la nature, il s'agit de ce que les Anglais appellent : « l'accroissement non gagné » (*the unearned increment*). Nous renvoyons à ce chapitre.

Parmi les auteurs anglais plus modernes, M. A. Marshall, dans le tome I de ses *Principes*, ne traite pas la question de la propriété, tandis que MM. Sidgwick et Nicholson lui consacrent chacun un certain nombre de pages, mais elles ne se prêtent pas à des extraits. Il y a trop de *si* et de *mais*, leur opinion, qui est en somme favorable à la propriété, ne ressort pas assez net-

tement. C'est aussi trop spécifiquement anglais, la propriété foncière y est moins bien constituée que sur le continent. (V. plus loin Henry George, etc.)

Nous passons en Allemagne. Parmi ses nombreux auteurs, il y a une grande variété d'opinions, et surtout de manières de présenter la même opinion; il importe donc d'éviter les confusions et de savoir ce que parler veut dire. Les événements politiques et sociaux ont malheureusement beaucoup déteint sur les économistes. Il y a plusieurs manières d'être influencé par les événements, on peut suivre le courant, ou, si on le voit couler dans une mauvaise direction, chercher à s'opposer au flot. Le courant a quelque chose de fascinant, il entraîne parfois même des hommes de bien — ils se laissent aller par faiblesse de caractère à faire comme les autres et à s'imaginer de bonne foi qu'ils pensent comme eux; — mais l'exemple qu'ils donnent n'en est pas moins fort regrettable, car il étend le mal et aide à renverser les digues.

Citons en première ligne W. Roscher, dont nous avons sous les yeux le premier volume de son traité *Grundlagen* en première édition (1854) et en dix-huitième (1886). La comparaison des paragraphes sur la propriété dans ces deux éditions fait ressortir des changements caractéristiques. L'auteur a le mérite d'avoir constamment cherché à améliorer son œuvre, mais il est curieux de constater dans quelle direction. Prenons donc le § 77. Dans l'édition de 1854, ce paragraphe n'a que cinq lignes et demie (en allemand), nous les traduisons: « De même que le travail de l'homme a besoin de la liberté pour atteindre toute son importance économique, de même le capital n'exerce toute sa puissance productrice que sous le régime de la propriété privée libre. Qui voudrait économiser, c'est-à-dire renoncer aux jouissances présentes, sans être sûr de jouir dans l'avenir? » Nous passons les notes.

Dans le § 77 de 1886, nous retrouvons ce passage (un peu modifié quant à la rédaction), mais avec des additions. D'abord on nous apprend — sans doute pour faire plaisir à M. Wagner — qu'à côté de la propriété privée il y a une propriété collective (de l'État, des communes, des établissements publics), détail que personne de nous n'ignorait et qui n'exerce d'ailleurs aucune influence sur les arguments importants, car cette propriété, qui est collective relativement aux citoyens, est privée relativement à l'État, aux communes, aux établissements. Nous

n'avons pas besoin de dire aux personnes qui savent lire entre les lignes que M. Wagner n'insiste sur les propriétés collectives que dans un esprit hostile à la propriété privée. M. Roscher, dans la 18^e édition, après avoir reproduit la phrase de « la propriété privée libre » (ci-dessus), ajoute cette proposition excellente : « On doit donc considérer la liberté et la propriété comme des postulats de la nature humaine, qui ont leur racine dans les mêmes profondeurs de la vie populaire que l'État; et certainement c'est un état morbide chez un peuple, celui qui rend impossible à des personnes saines de corps, d'intelligence et de morale d'acquérir de la propriété. » Est-ce à certaines lois russes, peut-être turques que l'auteur fait allusion ? Une note (n^o 6) semble indiquer que M. Roscher accepte simplement la singulière phrase de M. Schäffle (*Bau und Leben*, I. 216) disant : qu'il ne faudrait pas se plaindre que certaines gens *aient* de la propriété, mais que les prolétaires *n'en aient pas* encore ou *n'en aient plus*. — C'est une phrase qui n'est pas très compromettante, mais que W. Roscher aurait très bien pu négliger.

W. Roscher continue : « Depuis Locke, la plupart des économistes font remonter la légitimité de la propriété du capital au droit que possède chaque travailleur ¹ de consommer ou d'économiser, à son choix, le produit de son travail. Mais on ne doit pas oublier que, du moins dans un état économique avancé, presque aucun travail ni aucune économie ne sont possibles *sans une importante coopération de la société*. » Ici W. Roscher c'est encore laissé influencer d'une manière indue par ses collègues les professeurs socialisants. La note ² qu'il cite à l'appui de sa thèse nous apprend qu'un poète qui s'enrichit par ses vers peut bien se considérer comme le créateur de sa fortune, mais qu'il n'a pas créé les écoles, les bibliothèques, etc., où lui

¹ Ce droit est ici mal formulé; certains critiques ont prétendu que l'ouvrier cordonnier a des droits sur les souliers qu'il vient de faire..... avec le cuir de son patron, assis sur sa chaise, et ayant empoché le salaire qui lui a été payé.

² En général, on paye à la société ce qu'elle nous procure. On paye l'enseignement, etc. Mais il y a l'ensemble des progrès réalisés par la société à une époque donnée, et l'enfant, en naissant, entre de plein pied dans cette société perfectionnée. Sans doute. Mais l'enfant a-t-il des obligations *particulières* envers cette société ? *Particulières*, vous comprenez ? La société actuelle procure-t-elle à l'enfant des avantages exceptionnels ? Nullement. Ce n'est pas la société actuelle qui a fait les progrès mais la série des sociétés antérieures, envers lesquelles personne ne vous

et ses lecteurs ont reçu leur instruction. Sans ces moyens d'instruction, nous apprend-t-on, il n'aurait pas su faire des vers et n'aurait pas eu d'acheteurs; il doit donc de la reconnaissance à la société. (Et Homère, et ses milliers de successeurs jusqu'à l'invention de l'imprimerie?) Quant aux économies du poète (qui lui permettent de former un capital), oublie-t-il qu'il y a des caisses d'épargne, des banques, etc. que la société a fondées? W. Roscher ignorait-il qu'on a épargné avant les caisses d'épargne? — Continuons la traduction: « En tout cas, le droit du propriétaire, comme tous les droits humains en général, doit être doublé d'un devoir correspondant, aucune propriété n'est dispensée d'égard *Rücksicht* envers la société. Le droit de détruire une propriété ou d'en abuser ne pourrait du moins être justifié par l'économie politique. » Si Roscher veut dire que le riche doit être bienfaisant, il a répété une banalité. Il aurait dû être plus explicite en parlant des droits doublés de devoirs; ainsi, le droit de vivre, de quel devoir est-il doublé? On en trouvera beaucoup ou aucun. Puis, pour la négation du droit de détruire, sur laquelle Roscher emprunte un mot à Knies, c'est, on le devine, une allusion à la définition latine de la propriété: le droit d'user et d'*abuser*; l'article 544 du Code civil s'exprime d'une manière moins brutale (le droit de jouir et de disposer), insister sur le mot *abutendi* est une puérilité, même une chicane du procureur, car tout le monde sait qu'on interdit les prodiges, on ne peut donc pas abuser. Du reste, on a interprété *abutendi* par user jusqu'au bout¹. J'avoue être sévère contre toute jonglerie avec le mot société et ses dérivés; ces mots ne font pas naître la millième partie d'un bon sentiment chez celui qui n'y est pas prédisposé; ils peuvent tout au plus monter la tête aux naïfs. Il y a de la faiblesse à suivre la mode.

Si j'ai dû critiquer le nouveau § 77 du savant et sympathique professeur de Leipzig qui vient de mourir, je cite avec éloge le

empêche d'être reconnaissant. Quand l'enfant d'un éléphant se trouve, en naissant, participer à tous les avantages dont ce puissant animal est doué, doit-il des remerciements à la société des éléphants de ne pas être né souris? L'enfant qui naît dans une société civilisée a le droit d'être élevé de façon à pouvoir en faire partie. On ne lui accorde pas une faveur *particulière*, ni une place privilégiée, il prend la place que la nature des choses lui a assignée. Les auteurs qui insistent sur l'influence de la « Société » (la bonne ou la mauvaise?) poursuivent une tendance actuelle et, malheureusement cette tendance ne profite ni à la science, ni à la société.

¹ Par exemple: on *use* (emploie) d'un objet jusqu'à ce qu'il soit complètement *usé* (cesse d'exister).

§ 78. Il y constate que les idées favorables au communisme se sont surtout fait jour à des époques où les cinq circonstances suivantes se sont rencontrées (nous ne reproduirons pas les développements de l'auteur (18^e édit., p. 176 à 181) :

1^o Les riches se trouvent en présence du pauvre sans l'intermédiaire d'une classe moyenne (j'espère bien que l'auteur ne nie pas la classe moyenne, dont l'existence est si évidente en Allemagne, en France et ailleurs) ;

2^o La division du travail est poussée très loin ;

3^o Le gouvernement est devenu démocratique, et les classes inférieures sont devenues très exigeantes ;

4^o De fréquentes révolutions ont altéré les notions du droit ;

5^o Le sentiment religieux et la moralité ont fortement diminué dans le sein du peuple (ce 5^o ne se trouve pas dans la 1^{re} édition).

Roscher aurait pu ajouter un 6^o ainsi conçu :

6^o Les professeurs de faculté, sans vouloir démolir la propriété, s'amuse à en affaiblir le sentiment chez les lecteurs.

Cette observation s'applique à un certain nombre d'auteurs, voy. par exemple le chapitre que M. le prof. Kleinwächter fournit à l'œuvre collective publiée par M. le prof. de Schönberg (*Handbuch der pol. Œconomie* Tübingen, Laupp, 2^e éd., 1883, I, p. 237 et suiv.). L'auteur reconnaît et montre très bien que la propriété est une institution bonne et nécessaire, mais il s'efforce à prouver qu'elle n'est pas illimitée. C'est tout à fait inutile. Le Code civil français, art. 544, déclare : « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et par les règlements. Le Code prussien *Das Allgemeine Landrecht*, titre 8, § 1, donne la même définition, mais croit superflu d'ajouter la réserve que nous avons soulignée, car le titre 8 renferme des sections intitulées : *Restrictions dans l'intérêt général ; Restrictions dans l'intérêt des voisins*, etc. Il en est de même des Codes des autres pays. Dans toute société, nécessairement le droit et la liberté de l'un limitent le droit et la liberté de l'autre. Ce sont des *truismes*. Or les auteurs que nous incriminons se complaisent à insister sur ces restrictions avec une tendance visible à atténuer le principe de la propriété, ce qui est blâmable à une époque où elle est violemment attaquée par des sectes dont on professe de ne pas partager les opinions.

Si, à une pareille époque, on insiste plus que nécessaire sur ces restrictions que personne ne nie, on s'expose au soupçon de vouloir être agréable à ces sectes, ou plutôt de vouloir ménager la chèvre et le chou¹.

En présence de ce reproche que nous pourrions adresser à quelques auteurs dont le mérite scientifique est hors de doute, nous devons presque des éloges à M. le prof. G. Cohn (*System der Nationalökonomie*, p. 411 et suiv.), qui est pourtant très prompt à lancer des flèches contre l'économie politique libérale. Il est d'avis qu'on est d'accord sur l'utilité de la propriété, mais qu'on s'élève seulement contre l'inégalité des fortunes. Il trouve que cette inégalité n'est pas suffisamment justifiée par la théorie qui attribue à la loi ou à l'État la création de la propriété. Il demande (p. 413) : et qui a donné ce droit à l'État? — On cite, dit-il, à l'appui de ce droit Hobbes (*De cive imperium*, cap. 12), or, Hobbes n'a nullement dit que l'État a créé la propriété, mais qu'il la protège; l'origine de la propriété est dans le travail, selon lui. M. G. Cohn reconnaît que cette opinion renferme du vrai, mais il ne la trouve pas complète; elle n'explique pas tout : n'y a-t-il pas eu jadis de sanglantes conquêtes qui ont violemment fait changer de main la propriété, et certaines fortunes modernes ne sont-elles pas dues au jeu de bourse; seulement, si elle ne l'a pas assez été jusqu'à présent, il faut espérer que la propriété sera de plus en plus le résultat du travail..., etc. Eh bien, continue-t-il, oui, louons le travail, il le mérite, mais à lui seul il ne formera jamais une fortune; si le travail arrive à la fortune, c'est uniquement parce qu'il a été associé à diverses qualités et notamment à l'esprit d'épargne. Que les démagogues se moquent de l'épargne tant qu'ils voudront (en disant qu'il est facile aux riches d'épargner), nous n'en avons pas moins vu des gens gagner des milliers de francs par mois, en dépenser autant et plus et laisser des dettes en mourant, tandis que de simples ouvriers économisaient quelques francs par mois sur leur salaire de 3 à 4 francs par jour et se formèrent un petit capital. M. Cohn termine par quelques bonnes paroles en faveur de l'héritage et sur les devoirs du riche en face du pauvre. Nous avons sensiblement adouci, en l'abrégeant, la rédaction de M. Cohn : mais en abrégeant, nous avons

¹ M. Ad. Wagner ne connaît qu'un droit illimité : c'est celui, pour un professeur d'université allemande, d'enseigner les doctrines qu'il veut (Discours inaugural 1895-1896).

pensé qu'il valait mieux retrancher des mots durs que des mots bienveillants.

M. Knies (*Das Geld*, Berlin, 1873, p. 84 et suiv.), qui est partisan distingué de la « Méthode historique », reconnaît cependant que l'homme est un organisme individuel qui, pour vivre et se développer, a besoin d'objets qui existent hors de lui (c'est là, comme nous l'avons déjà montré, l'argument fondamental); chaque individu doit pouvoir disposer de ces objets, à l'exclusion de tout autre homme, « *comme la plante qui occupe une parcelle du sol en exclut toutes les autres* » (voilà un argument que Proudhon, Mill et leurs successeurs ont négligé). M. Knies, après avoir cité Bluntschli, qui enseigne que l'État n'a pas créé la propriété, qu'elle est le résultat de la nature humaine, ajoute : mais l'État doit établir des lois qui protègent chacun dans la jouissance exclusive de ce dont il a besoin (de sa propriété).

L'auteur ajoute ici (p. 86) une note remarquable pour dire que le droit de l'homme de jouir de tels ou tels avantages ne constitue pas pour l'État le devoir de les lui procurer (Voy. plus haut).

Jetons les yeux maintenant sur les opinions de quelques socialistes, en commençant par Rodbertus. Ce n'était pas un homme ordinaire. Grand propriétaire, élu député, il fut même un moment (1848) ministre des cultes de Prusse; très savant, doué d'imagination, il combina des systèmes socialistes (1842 et années suiv.) auxquels personne ne fit attention tant que le socialisme n'avait pas réussi à envahir la scène politique. Depuis une vingtaine d'années, grâce surtout à Lassalle, M. le prof. Ad. Wagner, et quelques autres, Rodbertus (1805-1875) a été mis en lumière, ou plutôt à la mode, mais on l'a très surfait. Au fond, c'était un rêveur, il procédait généralement par voie d'assertion, ses prémisses sont le plus souvent suspendues en l'air, et naturellement les conséquences qu'il en tire souffrent du peu de solidité du point de départ.

La théorie sociale de Rodbertus peut se résumer ainsi : l'humanité a passé par la période païenne dans laquelle l'homme pouvait être approprié (esclavage, et la terre était en commun (pas partout); elle est actuellement dans la période chrétienne, où la terre est propriété individuelle; en dernier lieu viendra une période humanitaire supérieure, où il n'y aura d'autre propriété que les objets de consommation (collectivisme). L'auteur

s'étend longuement sur chaque période et il serait facile de montrer qu'il mêle souvent les faits et les rêves d'une manière assez singulière; mais nous ne disposons que d'un espace restreint, nous nous bornerons à analyser les pages 47 et suiv. des *Soziale Briefe* (Lettres sociales, Berlin, 1851, 3^e lettre à M. de Kirchmann (p. 80 dans : *Zur Beleuchtung der sozialen Frage*).

Rodbertus trouve absurde, *unsinnig*, que le champ ait appartenu, à l'origine, au travailleur qui l'a cultivé, et que le capital ait appartenu primitivement à l'homme qui l'a formé, et que l'un et l'autre aient transmis leur avoir légitimement à d'autres personnes. « Comment ! s'écrie-t-il, est-ce qu'on ne voit pas tous les jours appliquer de nouvelles cultures au sol, entreprendre de nouveaux dessèchements, etc., et cela par d'autres que le propriétaire, savoir, par des ouvriers qu'il installe, mais qui n'ont aucune part à la propriété ? Est-ce qu'il ne naît pas aussi tous les jours des capitaux nouveaux qui ne sont pas le produit du travail de ceux auxquels ils appartiennent. Et prétend-on que ce fait primitif supposé — que le premier sol cultivé et les premiers capitaux produits par la division du travail ¹ aient appartenu au producteur, — que ce fait qui aurait existé une fois aurait rendu ensuite impossible à tout jamais l'occurrence ou la reproduction du même fait ? Le principe du droit ne ferait qu'apparaître pour se détruire lui-même. » Voilà un beau raisonnement pour un philosophe archéologue et mathématicien ! Peut-on admettre, dit-il, que parce qu'un homme a été le PREMIER, aucun autre homme ne puisse plus l'être, et que les autres soient obligés de se contenter d'être le 2^e, le 3^e, etc., selon leur ordre d'arrivée ? — Puisque « le principe du droit » est celui du premier occupant, dès que le premier occupant est venu, « le principe » est réalisé, et *non bis in idem*... comment voulez-vous qu'après un premier il y ait encore un autre premier ?

Voilà pour le raisonnement de Rodbertus, mais il ne s'en contente pas; il se met à affirmer que le défrichement par les mains du premier occupant est : 1^o historiquement faux, et 2^o économiquement impossible. Le lecteur comprend que Rodbertus ne peut nous fournir aucun document authentique sur les premiers occupants du sol terrestre; il se borne donc à affirmer et il en

¹ Allusion à une théorie de l'auteur.

fait de même pour le n° 2. Une affirmation n'est pas une preuve. Tant qu'on vivait du produit de la chasse, suppose-t-il, un homme ne pouvait se procurer des aliments que pour lui, sa femme et ses enfants, il n'avait pas de quoi nourrir des esclaves ; à cette époque le chasseur tuait l'ennemi et ne faisait pas de prisonnier. Rodbertus continue (p. 49) : « Avec la division du travail, avec l'agriculture, qui rend le travail assez productif pour permettre à d'autres d'en vivre également, commence aussi l'esclavage... » L'auteur veut-il dire que l'agriculture et l'esclavage sont nés le *même jour*. Un beau jour est venue à un chasseur l'idée de cultiver du blé, et en même temps de faire un prisonnier, et sans retard il mit sa double idée à exécution. Ledit prisonnier n'a d'ailleurs pas fait la moindre difficulté de rester à titre d'esclave chez le chasseur et de cultiver pour lui la terre, par intuition sans doute.

Nous croyons que les choses ont marché plus lentement et dans un ordre plus méthodique. Il n'est pas impossible que le chasseur ait fait, sinon des prisonniers, du moins des prisonnières, et peut-être a-t-il ainsi appris à ménager les enfants, à les élever, à les reconnaître ¹. Puis, l'agriculture ne peut être née en un seul jour. Qui pourrait nous raconter les étapes par lesquelles cet immense progrès a passé ? On aura sans doute remarqué que des noyaux ou des grains se reproduisent ; on aura longtemps grossièrement aidé la nature, travaillant quelques jours par an. Ce n'était pas de quoi occuper un esclave. La garde du bétail l'était davantage, c'était, d'ailleurs, la besogne des enfants. Nous ne savons pas comment les choses se sont passées, mais certainement on cultivait depuis longtemps, lorsqu'on a fait des esclaves pour s'alléger le travail. Et soutenir, comme l'essaye Rodbertus, qu'un homme n'aurait pas pu défricher une terre sans un esclave, c'est oser une assertion qui est tous les jours contredite par des faits ; et c'est sur cette assertion que Rodbertus se fonde pour justifier la suppression de la propriété ! Il est vrai que Rodbertus ne demande pas la suppression immédiate : il donne à la société cinq siècles pour s'élever à la hauteur du collectivisme (qu'il nomme demi-communisme). Il me vient un doute : si Rodbertus avait été tout à fait convaincu, il aurait abandonné sa propriété, car c'était un

¹ Le mariage est venu plus tard que bien des gens pensent, et le père ne pouvait reconnaître ses enfants que lorsqu'il vivait maritalement avec une femme.

honnête homme. Mais quand on n'est pas sûr, on n'affirme pas sans se rendre coupable d'une certaine légèreté.

Nous allons maintenant aborder l'examen des arguments donnés dans un ouvrage qui a eu un grand succès — uniquement à cause du talent avec lequel l'auteur, M. Henry George, a soutenu sa thèse — il s'agit du livre *Progrès et Pauvreté*. Nous nous servirons de la traduction de M. P.-L. Le Monnier (Paris, Guillaumin, 1887). L'auteur soutient cette thèse que la propriété foncière privée est la cause du paupérisme, mal qui se guérirait immédiatement si la terre appartenait à l'État, qui l'affermierait, la louerait à des particuliers et se servirait du montant des fermages à titre d'impôt. L'auteur, naturellement, combat aussi la rente du sol, et à ce point de vue nous le retrouverons dans un autre chapitre ; ici nous ne relevons que les arguments mis en avant contre la propriété privée du sol.

« Qu'est-ce qui constitue, dit l'auteur (p. 316), la base juste de la propriété ? Qu'est-ce qui donne à un homme le droit de dire d'une chose : « Elle est à moi ? » D'où vient le sentiment qui fait que l'homme reconnaît son droit exclusif contre le reste du monde ? N'est-ce pas, primitivement, du droit que l'homme a sur lui-même, sur ses propres facultés, sur les fruits de ses propres efforts ? N'est-ce pas ce droit individuel qui naît des faits naturels résultant de l'organisation individuelle, et est attestée par eux — le fait que chaque paire particulière de mains obéit à un cerveau particulier et est liée à un estomac particulier ; le fait que chaque homme est un tout défini, cohérent, indépendant — n'est-ce pas tout cela qui seul justifie la propriété individuelle ? De même qu'un homme s'appartient à lui-même, de même son travail mis sous une forme concrète lui appartient. » On ne peut pas mettre le travail sous une forme concrète sans l'incorporer dans une matière ; cette matière, il faut l'approprier, elle cesse alors d'être commune.

Ainsi l'auteur nous dit dans une forme déclamatoire la chose si souvent répétée que le travail est l'origine de la propriété, la seule légitime. On devine la conclusion que l'auteur en tirera (p. 318). « Ce droit à la propriété qui naît du travail exclut la possibilité de tout autre droit à la propriété ¹... Si la production donne au producteur le droit de possession et de jouissance

¹ Mais pas du tout. Vous avez acquis une propriété par votre travail, vous pouvez la vendre ou en faire cadeau ; voilà déjà deux autres manières d'acquérir une propriété.

exclusives, il ne peut y avoir légitimement possession ou jouissance exclusive d'une chose qui ne serait pas la production du travail, et la reconnaissance de la propriété privée de la terre est une injustice... » Il faut que chacun ait le droit d'user librement de la terre (p. 321). « Si nous sommes tous ici-bas par la permission égale du Créateur, nous avons tous un titre égal à la jouissance de sa bienfaisance, un droit égal à l'usage de tout ce que la nature offre avec tant d'impartialité. C'est un droit qui est naturel et inaliénable ; c'est un droit qu'apporte chaque homme en naissant, un droit qui, pendant toute la durée de la vie de l'homme, n'est limité que par les droits égaux des autres... » (Et par les droits supérieurs.)

Deux hommes voyagent, ils sont affamés. Tout d'un coup ils aperçoivent un arbre portant un fruit. Ils se mettent à courir, Pierre arrive premier, cueille le fruit, le fait glisser dans son « estomac » et Paul... déclame que « par la permission égale du Créateur nous avons tous un titre égal... » aux fruits des arbres, etc. M. H. George a lu dans nos livres de droit : « Possession vaut titre », il en conclut à tort que titre vaut possession. Nous avons déjà montré ailleurs que le même objet ne peut pas être possédé par plusieurs individus à la fois ; nous n'insisterons pas.

Voici un autre passage (p. 325). « On dira : Il y a des améliorations qui, avec le temps, ne peuvent plus se distinguer de la terre elle-même. Très bien ; alors le titre à l'amélioration se mêle au titre de la terre ; le droit individuel se perd dans le droit commun... » Connaissez-vous beaucoup d'hommes qui, à ces conditions, feraient des améliorations ? Voici un marais, il ne rapporte rien du tout, si ce n'est des fièvres. Supposons que des hommes soient disposés à le dessécher, seraient-ils d'avis d'entreprendre l'opération à ces conditions ?

Plus loin (p. 326). L'auteur dit : « Quant à vouloir déduire un droit individuel exclusif *et complet*¹ à l'usage de la terre, de la priorité d'occupation, c'est se placer sur le terrain le plus absurde sur lequel on puisse défendre la propriété de la terre. La priorité d'occupation donnerait un titre exclusif et perpétuel à la surface d'un globe sur lequel, dans l'ordre de la nature, des générations sans nombre doivent se succéder. Les

¹ *Et complet*. Ces mots ne disent rien ici ; il faut se méfier des mots qui ne disent rien, c'est qu'alors l'auteur a de mauvaises intentions.

hommes de la précédente génération, ceux d'il y a cent ans ou d'il y a mille ans, avaient-ils quelque droit meilleur à l'usage de ce monde que nous ? » M. H. George 1° semble ne pas comprendre que tant qu'un homme se sert d'une chose, un autre ne *peut* pas s'en servir : la présence d'un corps exclut *de cet espace* la présence de tout autre corps. C'est de la physique : 2° l'auteur raisonne comme si le premier occupant empêchait toutes les générations futures d'en jouir. Nullement. Après sa mort, ce sera un autre, et pourquoi pas son fils aussi bien que le premier venu ? Les « générations sans nombre » se succèdent et jouissent de la terre *chacune à son tour*, chacune avec les mêmes droits ; les générations passées en disparaissant laissent l'espace libre aux futures générations : mais comme les générations ne disparaissent pas tout d'un coup, mais successivement, en se pénétrant, le successeur a encore le temps de payer à son prédécesseur le service qu'il lui a rendu en irriguant sa terre ou en élevant une écurie.

La manière de raisonner de l'auteur ¹, est caractérisée par les exemples qu'il formule (p. 327) : « Est-ce que le premier arrivé à un banquet a le droit de retourner toutes les chaises et de dire qu'aucun des autres invités, etc. » C'est se moquer du monde. Le premier arrivé se borne à retourner *une* chaise, la sienne, et *jamais* TOUTES LES CHAISES. Est-ce qu'il sera venu à l'idée d'un homme de dire : *Toute* la terre, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, est à moi ? Il a seulement dit : Ce champ est à moi. Est-ce que les invités ci-dessus (et celui qui invite, donc !) permettraient au premier arrivé d'accaparer toutes les places ? Est-ce que l'humanité aurait permis à un seul homme d'accaparer (si possible est) toute la terre ? Or la propriété individuelle s'est établie du consentement général, et si l'on se plaint aujourd'hui, c'est que les hommes se sentent un peu à l'étroit et qu'il y a de beaux parleurs et des écrivains déclamateurs pour retourner le couteau dans la plaie. (Dans un autre exemple, l'auteur suppose que le premier spectateur, en vertu de son billet, prétend empêcher les autres d'entrer !!!) L'auteur continue : « Les cas sont parfaitement analogues. Nous arrivons et nous partons, convives à un banquet toujours ouvert (les alouettes viennent se poser toutes rôties sur notre

¹ L'auteur est bien doué, mais il n'a pas assez exercé son intelligence au raisonnement, il aurait prévu la plupart des objections qu'on lui fait.

langue), spectateurs et acteurs d'une représentation où il y a de la place pour tous ceux qui viennent », ce qui est évidemment faux.

La critique a beau jeu contre les raisonnements de M. H. George, mais elle est bien plus forte encore contre les remèdes qu'il propose. L'État prend les terres et les loue aux cultivateurs ; — ne croirait-on pas qu'il y aura en tout quelques centaines de propriétaires qu'on fera marcher comme on voudra, et qui verseront les milliards dont l'État aura besoin. Et cela irait comme sur des roulettes (p. 413) : « Car le simple fait de placer toutes les taxes sur la rente (du sol) aurait pour effet de mettre la terre à l'enclère et de la donner à celui qui payerait la rente (plutôt : le fermage) la plus élevée à l'État. La demande de la terre fixe sa valeur, et, par conséquent, si les impôts étaient placés de façon à absorber presque complètement cette valeur, l'homme qui voudrait posséder la terre sans la cultiver aurait à payer presque la valeur qu'elle représenterait pour celui qui a besoin de la cultiver. » Et si les cultivateurs s'entendaient pour payer le moins de fermage possible, l'État, en présence de quelques millions de paysans, serait-il bien fort ? Et comment ferait-il cesser la pauvreté, même celle qui dérive de la paresse, de la négligence, de la bêtise,.. etc., sans parler des causes physiques ¹ ?

Point n'est besoin de chercher midi à quatorze heures pour expliquer l'ingalité des fortunes, il suffit de se rappeler l'inégalité native des hommes en aptitudes, facultés, qualités, santé, sans parler du milieu, des chances et autres causes. Mettez en présence, d'un côté, un homme laborieux et économe et, de l'autre, un paresseux ou dissipateur, ou mettez en regard un homme intelligent et un imbécile, ou un homme adroit et un maladroit, et l'inégalité des fortunes s'expliquera complètement. Parfois plusieurs qualités précieuses se réunissent dans la même personne et restent pendant des générations dans une même famille, tandis que d'autres individus croupissent dans le vice, ou du moins dans la plus basse médiocrité. Arrivent

¹ Voy. en outre, P. Leroy-Beaulieu le *Collectivisme* (Paris, Guillaumin 2^e éd., p. 183, et *Land Nationalization*, by Harold Cax (Londres, Methuen et C^o, 1892).

des chances heureuses, l'un saura les utiliser, et l'autre ne le saura pas. L'objection, que personne ne devrait profiter d'une bonne chance, n'est pas sérieuse, elle est même ridicule, aussi personne n'en tient compte. On parle de violence, de tromperies et autres moyens illicites de s'enrichir ; ces moyens (toutes proportions gardées) sont relativement rares de nos jours, car la police, la justice, l'opinion publique, savent y mettre bon ordre ¹.

L'inégalité des aptitudes et des qualités étant un fait naturel, l'homme ne peut la supprimer ; ajoutons que l'inégalité des positions sociales qui en résulte est le seul moyen de progrès, ou, si l'on veut, l'unique point de départ de tout progrès, car : 1° tous les hommes ne peuvent pas s'élever avec la même rapidité, il y en aura donc qui dépasseront les autres ; 2° ceux qui sont plus avancés exciteront la jalousie de ceux qui le sont moins et les porteront à faire un effort plus énergique ; d'ailleurs, ils leur donneront l'instruction et parfois l'aide matérielle nécessaire pour s'élever. Nous croyons que ces arguments suffisent pour expliquer et même justifier l'inégalité des fortunes.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans appeler l'attention sur un abus dont se rendent coupables de très savants hommes de bien. Cela prouve qu'on peut avoir beaucoup de mérite, et des mérites variés, tout en disant des niaiseries. Il est des philosophes et des économistes qui, après avoir *démontré* que la propriété est nécessaire, prétendent que l'homme changera et qu'alors il n'aura plus besoin de propriété. Quelques-uns pensent que les progrès de l'instruction doivent nécessairement produire les progrès de la morale, comme s'il y avait un rapport certain entre l'instruction et la morale. Un homme instruit peut être méchant et, s'il a des vices, il n'en sera que plus dangereux comme criminel. L'avenir est clos pour nous. Il ne nous est pas permis de supposer que l'humanité changera sa nature, elle en modifiera la forme, mais non le fond, je ne prétends pas soutenir par ces mots qu'il est impossible que, dans 20.000 ou 400.000 ans, l'humanité ne soit pas tout autre qu'aujourd'hui ;

¹ V. l'article CHANCE dans notre *Petit Dictionnaire politique et social* (Paris, Perrin et C^{ie}, 1896).

peut-être naîtra-t-on alors avec des ailes et une douzaine d'yeux, je n'en sais rien ; je tiens seulement à dire qu'il ne nous est pas permis de raisonner sur une autre humanité que celle que nous connaissons, ne serait-ce qu'à cause de notre absolue incapacité (pesez bien ces deux mots) d'imaginer quelque chose de nouveau (les ailes et les yeux n'ont pas été inventés par moi). Les poètes qui ont voulu décrire d'autres mondes, dans l'antiquité comme de nos jours, qui ont voulu peindre des paradis ou des enfers, des États ou des sociétés supérieurement organisés, les habitants de Mars ou de Vénus, ont toujours été obligés d'emprunter les éléments de leurs tableaux à la réalité concrète du milieu dans lequel ils vivaient. Ils pouvaient combiner ces éléments à leur guise, voilà tout. Ils pouvaient imaginer un carrosse à cinq roues, mais sans jamais pouvoir nous tranquiliser sur les effets — non encore expérimentés — de la cinquième roue.

On pensera que les plus niaises prédictions des savants les plus célèbres ne peuvent faire aucun mal. C'est oublier que ces prédictions s'adressent à des gens toujours passionnés et le plus souvent ignorants, par conséquent nullement froids, raisonnables, réfléchis. Si on leur promet, comme le fait presque Rodbertus, de réaliser le communisme dans cinq siècles, ils demanderont qu'on le leur donne dans cinq semaines, et pourquoi pas dans cinq jours ? Dans les temps agités, les logiciens doivent avoir toujours présent à l'esprit qu'il y a deux logiques : la logique de la raison et la logique des passions, et qu'il faut éviter d'alimenter cette dernière, parce que — EN FAIT — (et surtout en politique) — la force prime le droit.

CHAPITRE XXI

LA POPULATION

Nous avons déjà rencontré le travail parmi les facteurs de la production. Le travail, c'est l'action de l'homme, par conséquent, il est proportionnel à la population. La densité de la population est donc favorable à la production, en lui fournissant les bras ; elle l'est encore en rapprochant le produit du consommateur. La consommation, on l'a souvent dit, est un facteur plus ou moins direct de la production, car la consommation est le but, la production, le moyen. Toutefois, dans la pratique, les choses sont plus compliquées que cette formule abstraite semblerait le faire pressentir, car, sous le régime de la division du travail, les producteurs et les consommateurs sont généralement des personnes différentes, et de fortes agglomérations de producteurs travailleront parfois pour des consommateurs lointains, tandis qu'on éprouvera un manque de bras pour des industries dont les produits sont consommés sur place. Néanmoins, le plus souvent, la densité de la population suffira à tous les besoins ; elle pourra entreprendre les productions les plus variées. Elle contribuera ainsi à produire l'aisance, tandis qu'une population clairsemée aura de la peine à sortir de la médiocrité dans laquelle elle sera retenue par la faible intensité de son travail peu divisé.

La densité de la population présente encore d'autres et de bien précieux avantages. D'abord, elle provoquera ou facilitera les progrès de la civilisation¹. Parmi un

¹ Il faut dire aussi que plus la population est dense, plus il y a de pauvres. V. Journ. of the Stat. Society, l'article de M. Charles Booth, fascicule de juin 1894.

Ajoutons que les socialistes prétendent que le prolétariat est le résultat de la violence ; or, la violence n'est pas nécessaire pour l'expliquer. En

grand nombre d'hommes, on rencontre bien plus fréquemment des intelligences distinguées, des individus richement doués, que parmi un petit nombre; on y recueille des observations plus nombreuses et plus variées, et l'on trouve à en tirer parti de la manière la plus diverse; en un mot, du frottement de nombreux esprits jaillit une lumière plus vive, jaillissent de nombreuses lumières. Puis, la multiplicité des rapports qui s'établissent entre les hommes contribuent au développement de la culture morale, car la vie en commun a ses exigences, et ce n'est pas du premier coup que les sociétés aboutissent aux égards mutuels et à la politesse représentant l'huile sociale qui adoucit les frottements entre les hommes. Toutefois, les très grandes agglomérations (urbaines) sont aussi favorables au vice; certaines vertus, certaines qualités s'épanouissent peut-être plus volontiers dans des localités moins grandes. Enfin, le nombre des hommes est une condition de force pour les États, de sorte que les gouvernements se sont toujours considérés comme intéressés à la multiplication de leurs sujets.

Cependant, les mesures qu'ils pouvaient prendre à cet effet ne se sont jamais montrées efficaces. La population a naturellement une tendance à se multiplier, elle y est poussée par de très forts instincts que n'égale en puissance aucune mesure gouvernementale, et si néan-

effet, le prolétariat est le résultat direct de la multiplication de la population au-delà d'une certaine limite, joint, il est vrai, aux défauts et vices de certains hommes.

Voici un peuple qui envahit une contrée inhabitée. Il divise le territoire par tribus, la tribu subdivise sa part par familles. Chaque famille reçoit mettons 10, 20, ou 100 hectares?

Soit 100 hectares. Chaque famille a quatre enfants en moyenne. Dans la prochaine (la 2^e) génération des immigrants, le nombre des familles aura doublé, et chacune n'aura plus que 50 hectares. — A la troisième génération, les familles auront quadruplées et chacune n'aura plus que 25 hectares; à la cinquième, chacune aura 12^{1/2}, 5... si la famille a toujours quatre enfants.

Or, en fait, une famille a deux enfants et une autre dix et davantage, à la cinquième génération, lors du partage, chaque enfant pourra n'avoir que 1 hectare et même moins, ce qui suffit pour expliquer le prolétariat. Ajoutez que les terres ne sont pas toutes également bonnes, qu'il arrive des accidents et des sinistres, qu'il y a des paresseux, des négligents, des vicieux, des malheureux... Ce qui n'exclue ni les guerres, ni les spoliations, ni les injustices qu'on rencontre dans tous les régimes.

moins le mouvement de la population se ralentit ou s'arrête, c'est qu'il y a des obstacles sérieux à l'accroissement. Le premier et le principal de tous a été bien vite reconnu, c'est l'influence des subsistances, l'homme ne pouvant pas vivre sans nourriture. — Où il y a un pain, un homme vient. — Le manque de subsistance ou la difficulté de gagner sa vie constitue un obstacle absolu, mais ce n'est pas le seul dont on ait à se préoccuper : une contrée marécageuse, l'humidité, le froid ou la chaleur exagérée, des professions insalubres, sont également défavorables à l'accroissement de la population.

A côté de ces influences physiques, il y a les obstacles moraux, qui ont leur source dans la raison ou dans les sentiments et qui diffèrent selon l'état de la société. Les croyances religieuses, les coutumes sociales, les difficultés économiques, aussi le désir de paraître, certains vices mêmes poussent au célibat ou enlèvent tout frein à la débauche. Les observations qu'on avait faites sur cette importante matière étaient restées éparses, sans former un corps de doctrine, sans même pouvoir détruire les erreurs qui avaient cours sur les questions de population, lorsqu'un savant anglais, Th.-Rob. Malthus, publia, en 1798, son célèbre livre sur le *Principe de la population*. Il y étudia méthodiquement ce principe, appuya sa théorie sur de nombreux faits, et en dégagea les vérités essentielles, dont personne n'a su ébranter la solidité, malgré les critiques parfois fondées qui se sont attaquées à tel détail ou à tel point secondaire.

Malthus n'avait pas la prétention de créer une théorie nouvelle ; il cite, dans ses préfaces, comme l'ayant inspiré, Platon et Aristote, Montesquieu et David Hume, Wallace, Price, Ad. Smith, Franklin, sir J. Stewart, Arthur Young, Townsend, et il aurait pu en nommer beaucoup d'autres qui l'ont devancé ¹. Mais s'il n'a pas le mérite d'avoir découvert le rapport qui existe entre la population et les subsistances, il a su tirer de ce principe

¹ Nous en indiquerons plus loin.

les conséquences qu'il comporte ; il n'a sans doute pas convaincu tout le monde — c'eût été un miracle — mais il a fait une impression profonde et durable. Nous devons avant tout résumer les doctrines de Malthus ; nous le ferons autant que possible avec ses propres expressions¹ ; nous montrerons ensuite comment elles ont été appréciées par les principaux auteurs.

« L'objet de cet Essai, dit-il (p. 5), est principalement d'examiner les effets d'une grande cause, intimement liée à la nature humaine, qui a agi constamment et puissamment dès l'origine des sociétés, et qui, cependant, a peu fixé l'attention de ceux qui se sont occupés du sujet auquel elle appartient. A la vérité, on a souvent reconnu et constaté les faits qui démontrent l'action de cette cause, mais on n'a pas vu la liaison naturelle et nécessaire qui existe entre elle et quelques effets remarquables ; quoiqu'au nombre de ces effets il faille probablement compter des vices, des malheurs (la misère), et cette distribution trop inégale des bienfaits de la nature que les hommes éclairés et bienveillants ont de tout temps désiré corriger. La cause que j'ai en vue est la tendance constante qui se manifeste dans tous les êtres vivants à accroître leur espèce² plus que ne le comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée...

« Les plantes et les animaux suivent leur instinct, sans être arrêtés par la prévoyance des besoins qu'éprouvera leur progéniture³. Le défaut de place et de nourriture détruit, dans ces deux règnes, ce qui naît au-delà des limites assignées à chaque espèce. Les effets de ces

¹ Nous nous servirons de la traduction qui a paru à la librairie Guillaumin (2^e édit., 1852) ; elle est de Pierre et Guillaume Prévost, mais nous rectifierons quelques mots : par ex., obstacle *préventif*, au lieu de *privatif*, etc.

² Quand l'homme s'approche de la femme, ce n'est pas toujours pour accroître l'espèce, c'est souvent aussi pour goûter un plaisir qu'on a qualifié de vice. Cet homme-là ne se préoccupe pas de l'enfant qu'il peut engendrer.

³ Les animaux semblent se préoccuper plus que les hommes du sort de leur progéniture : ils la déposent généralement en des endroits où la nature a préparé les approvisionnements nécessaires.

obstacles sont, pour l'homme, bien plus compliqués. Sollicité par le même instinct, il se sent (parfois) arrêté par la voix de la raison, qui lui inspire la crainte d'avoir des enfants aux besoins desquels il ne pourra pas pourvoir. S'il cède à cette juste crainte, c'est souvent aux dépens de la vertu. Si, au contraire, l'instinct l'emporte, la population croît plus (vite) que les moyens de subsistance. Mais dès qu'elle atteint ce terme, il faut qu'elle diminue. Ainsi, la difficulté de se nourrir est un obstacle constant à l'accroissement de la population humaine : cet obstacle doit se faire sentir partout où les hommes sont rassemblés, et s'y présenter sans cesse sous les formes variées de la misère et du juste effroi qu'elle inspire. »

L'auteur se propose de montrer par l'histoire, qu'en effet la population a une tendance à s'accroître au-delà des moyens de subsistance ; mais avant d'entreprendre cette démonstration, il essaye de déterminer, d'une part, quel serait l'accroissement naturel de la population, si elle était abandonnée à elle-même sans aucune gêne ; et, d'autre part, quelle peut être l'augmentation des productions de la terre dans les circonstances les plus favorables à l'industrie productive. S'appuyant sur des faits observés en Amérique, il établit cette première proposition : « Nous pouvons donc tenir pour certain que, lorsque *la population n'est arrêtée par aucun obstacle*¹, elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croît de période en période selon une progression géométrique » (p. 9).

Malthus cherche encore à déterminer le taux de l'accroissement de la fertilité du sol. Considérant que l'amélioration du sol ne peut pas faire des progrès toujours croissants, et que l'expérience enseigne que les progrès sont, au contraire, de moins en moins considérables, tenant compte, en outre, des terres en friche qui existent encore, Malthus croit pouvoir établir « que les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à

¹ Ceux qui raisonnent sur les vingt-cinq ans et en font un grief à Malthus oublient toujours de tenir compte de cette réserve.

l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique » (p. 10).

Malthus, pour rendre le contraste plus frappant, met les deux progressions en présence, à peu près sous cette forme :

Progression géométrique : 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256.

Progression arithmétique : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Il a soin de dire que ce ne sont là que *des tendances*, car, en fait, la population ne peut pas dépasser les subsistances, ni les subsistances s'accroître indéfiniment. Malthus ne prétend pas présenter des chiffres absolument vrais, il les qualifie, p. 11, de *suppositions* (d'hypothèses, d'évaluations : il n'a voulu offrir qu'une image saisissante, une sorte de diagramme, et sous ce rapport, rigoureusement exacte ou non, l'invention de la mise en regard des deux progressions est un trait de génie. Il est, pour le moins, puéril de discuter les chiffres de ce diagramme.

Les obstacles (physiques et moraux) qui agissent avec plus ou moins de force dans toutes les sociétés humaines et maintiennent le nombre des individus au niveau des subsistances, sont divisés par Malthus en obstacles *préventifs*¹, qui préviennent l'accroissement de la population, et en obstacles *répressifs*, qui détruisent l'excédent, à mesure qu'il se forme. « L'obstacle *préventif*, dit Malthus (p. 13), en tant qu'il est volontaire, est propre à l'espèce humaine et résulte d'une faculté qui la distingue des brutes, savoir, de la capacité de prévoir et d'apprécier des conséquences éloignées (et celle de vaincre ses passions?). Les obstacles qui s'opposent à l'accroissement indéfini des plantes et des animaux privés de raison sont tous d'une nature destructive (ou répressive), ou, s'ils sont préventifs, ils n'ont rien de volontaire. Mais l'homme, en regardant autour de lui, ne peut manquer d'être frappé du spectacle que lui offrent souvent les familles

¹ *Preventive check*. Celui que nous traduisons par obstacle répressif est dit *positive check* par Malthus. — Les mots entre parenthèses sont des explications ajoutées par nous.

nombreuses... » Malthus montre les maux auxquels on s'expose quand on a mis au monde plus de bouches qu'on n'en peut nourrir, et dont le moindre est qu'il faut « pour dernière ressource, renoncer à l'indépendance dont on s'honore, et avoir recours aux dons toujours insuffisants de la charité ».

Malthus continue : « De telles réflexions sont faites pour prévenir, et préviennent, en effet, dans toute société civilisée, beaucoup d'établissements. Elles empêchent un grand nombre de mariages précoces et s'opposent à cet égard au penchant de la nature. — S'il n'en résulte pas de vice, c'est le moindre des maux que produit le principe de population. Une contrainte imposée à nos penchants, et surtout à l'un de ceux qui ont sur nous le plus d'empire, produit sans doute momentanément un sentiment pénible. Mais ce mal est évidemment très petit, si on le compare à ceux que produisent les autres obstacles par lesquels la population est arrêtée... Quand cette contrainte engendre le vice, les maux qui en sont la suite frappent tous les regards... Lorsque la corruption devient générale et s'étend à toutes les classes de la société, son effet inévitable est d'empoisonner les sources du bonheur domestique... » Ces propositions peuvent se passer de commentaire.

« Les obstacles répressifs qui s'opposent à la population sont d'une nature très variée. Ils renferment toutes les causes qui tendent, de quelque manière que ce soit, à abrégier la durée naturelle de la vie humaine par le vice ou le malheur (*misery*). Aussi on peut ranger sous ce chef toutes les occupations malsaines, les travaux rudes et excessifs et qui exposent à l'inclémence des saisons, l'extrême pauvreté, la mauvaise nourriture des enfants, l'insalubrité des grandes villes, les excès de tout genre, toutes les espèces de maladies et d'épidémies, la guerre, la peste, la famine. »

Malthus résume ainsi les deux catégories d'obstacles : l'obstacle préventif consiste dans l'abstinence du mariage,

jointe à la chasteté et ce qu'il appelle *moral restraint* (contrainte morale, prudence dans le mariage); les obstacles répressifs consiste dans le vice et les souffrances¹.

On verra plus loin que le fond des doctrines a été généralement admis², même par ceux qui semblent le plus le critiquer, les objections s'adressant le plus souvent à des choses peu essentielles. On se bute devant les vingt-cinq ans de la progression géométrique, bien qu'ils n'aient été cités qu'à titre d'exemple emprunté aux États-Unis³, et avec réserve; mais le nombre des années est indifférent ici, prenez cinquante ou cent ans, le raisonnement est le même. La progression arithmétique a également été contestée, mais sans plus de succès. Les uns on dit : On trouvera *peut-être* le moyen de féconder le sol ; — si on réalisait ce peut-être, ce ne serait que reculer un peu la limite, ce ne serait pas l'enlever, car jamais l'accroissement ne sera infini. D'autres ont fait remarquer que le grain de blé se multiplie plus vite que l'homme, mais ils ont oublié que le grain de blé a besoin du sol pour germer et que le sol n'est pas élastique. Toutes ces objections ne touchent pas au fond des choses, elles se bornent à discuter, pour ainsi dire, les lignes du diagramme représentées par les deux progressions.

On a présenté encore d'autres objections, par exemple celle-ci, qui est volontiers mise en avant par des théolo-

¹ Malthus n'est pas pour l'intervention de l'État en ces matières.

² Au fond, la théorie de la population peut se réduire à ces deux propositions : 1° dans tout ce qui vit, plantes, animaux, hommes, il y a une force qui pousse à la multiplication (appelez-la, si vous voulez, force vitale); 2° cette force est contrariée par nombre d'autres forces, par les conditions d'espace et de temps, et surtout par les forces vitales rivales. De ces deux propositions on peut tirer toute la théorie de la population.

³ M. Levasseur, t. III, p. 10 de sa *Population* cite, l'exemple de Java... « On peut dire que cette population a à peu près doublé deux fois dans une période de trente-cinq ans. » On peut être surpris que M. Levasseur se pose en adversaire de Malthus, puisqu'il dit plus loin : « S'il y a réellement un trop-plein et que l'émigration ne lui procure pas un écoulement, la population, par une série de convenances individuelles, qui réduiront le nombre des mariages, deviendra moins prolifique et tendra d'elle-même vers un équilibre meilleur, sans qu'il soit nécessaire qu'une secousse violente l'y précipite. » — C'est précisément et absolument le conseil que donne Malthus : les convenances... ou une secousse.

giens, Dieu a dit : Croissez et multipliez. Sans doute. Et les descendants d'Adam et d'Ève ont obéi, car malgré les guerres, les famines, les pestes que l'histoire a enregistrées, on leur compte environ un milliard et demi d'enfants vivants. Il est permis maintenant de ralentir la progression, car Dieu n'a pas dit : Multipliez *indéfiniment*. Ces mêmes théologiens prétendent quelquefois que la confiance en Dieu, « qui nourrit l'oiseau sur la branche », dispense l'homme d'être prudent et prévoyant ; c'est demander des miracles. D'ailleurs, si Dieu a donné la raison à l'homme, n'est-ce pas pour qu'il s'en serve ? Nos théologiens seraient-ils moins intelligents que le païen Ésope, qui inventa la fable du charretier embourbé. Il ne fait pas descendre Jupiter de l'Olympe pour tirer le charretier d'affaire ; le dieu se borne à lui jeter une pelle : voilà le moyen, tu as la raison et des bras, sers-t'en.

D'autres adversaires de Malthus rappellent que la terre n'est pas encore entièrement pleine et recommandent l'émigration comme remède à la surpopulation. L'émigration est un expédient de peu d'efficacité : en tout cas, quand on indique un remède, on est loin de contester la maladie. L'Angleterre et l'Allemagne sont les pays d'où partent le plus d'émigrants ; ces deux pays n'en comptent pas moins parmi les plus peuplés et parmi ceux qui se multiplient le plus rapidement.

On a dit aussi, visant les pays où la population progresse lentement, que la prudence et la prévoyance ne faisaient déjà que trop sentir leur influence et que les recommandations de Malthus étaient superflues. En parlant ainsi, on lance une boutade, mais on ne soulève pas d'objection à la théorie. Les hommes raisonnables, a-t-on l'air de dire, n'ont pas besoin des conseils de Malthus. Il nous semble, au contraire, que les conseils de Malthus se trompent quelquefois d'adresse. Ce savant philanthrope ne pensait pas aux riches — qui ont de quoi élever leurs enfants — mais aux pauvres, qui produisent si souvent des êtres chétifs, mal nourris et dont la carrière sera triste et courte.

C'est à ces derniers et non aux riches que Malthus parle : il paraît qu'un certain nombre de gens aisés sont seuls à l'écouter¹.

Nous pourrions encore rappeler d'autres objections, souvent bien faibles il est vrai, mais, comme elles seront mentionnées plus loin, il est inutile de les développer ici ; nous nous bornerons, pour terminer ce court exposé, à présenter une réflexion.

Si, malgré l'évidence de la théorie que Malthus a mise en lumière, elle a rencontré tant de contradicteurs, c'est parce qu'elle a un certain air de fatalité. Tout ce qui est fatal semble humiliant à l'homme si fier de son intelligence et des grandes choses qu'il a produites. Il prétend volontiers qu'il a remède à tout. Contre la mort aussi ? Et pourtant le principe de population n'a rien d'absolument fatal, puisqu'on peut lutter, et réduire ou éviter les maux qui peuvent s'y rattacher. Quand on se jette à l'eau sans savoir nager on se noie fatalement, mais on n'est pas forcé de se jeter à l'eau. En matière de population, vous trouverez bien des cas analogues, vous pouvez éviter le mal. Mais si vous en produisez la cause, comment pouvez-vous vous étonner qu'elle ait son effet ? La cause est généralement libre, volontaire, mais l'effet est toujours nécessaire, fatal. Or, ici, la cause, c'est l'homme ; mais l'homme veut jouir, il ne veut pas se gêner, et encore moins reconnaître qu'il peut avoir tort. Pour lui, tout le monde a tort : Dieu, la nature, l'État, la loi, vous, son frère, son ami, son voisin ; lui, jamais !

Outre la fatalité, il y a encore une cause de répugnance contre les doctrines de Malthus, c'est le sentiment, serait-ce de la sensiblerie ? (De même qu'on aime à paraître « avancé » en politique, on désire paraître « sensible »

¹ Les gens aisés en question ne veulent avoir que deux enfants pour ne pas réduire le bien-être de leurs héritiers. Vaudrait-il mieux avoir cinq ou six enfants, dont l'un hérite, et les quatre ou cinq autres deviennent des prolétaires ou des célibataires, comme le veut Le Play, ou aussi, que le bien des parents soit parcellé entre les cinq ou six enfants, dont trois au moins vendront leurs lopins, pour courir leur chance dans une ville ? Que le lecteur décide laquelle de ces trois solutions est la moins mauvaise.

ou humain en matière économique.) Il semble dur d'inviter de nombreux hommes à ajourner leur mariage, plus dur encore de leur dire : soyez prudent. Puis, maintenant que la légende est faite, et que le mot malthusianisme est inventé, beaucoup de personnes ont peur de provoquer les moqueries des ignorants. Il faut examiner les doctrines en elles-mêmes, abstraction faite du nom de l'auteur ; il faut tout mettre dans le creuset et garder ce qui est bon, ce qui supporte l'épreuve.

Nous avons dit plus haut que Malthus a déclaré lui-même qu'il s'est inspiré des opinions de plusieurs auteurs qui l'ont précédé ; mais outre ceux qu'il nomme p. 2), il en est d'autres qui lui sont restés inconnus. Plusieurs savants ont recherché ces devanciers et en ont trouvé un certain nombre, nous avons fait quelques recherches personnelles et n'avons trouvé à ajouter qu'un seul nom qui manquât à ces listes ; nous nous bornons donc à citer les résultats d'autrui, en les résumant et en indiquant nos sources ¹.

La première à mentionner est *Die Geschichte u. Literatur der Staatswissenschaften*, par Robert de Mohl (Erlangen. Enke, 1858, t. III, p. 468 et suiv.). Nous y rencontrons d'abord Botero, *Della ragione di Stati* (lib. VII, c. x, et lib. VIII, c. iv). Botero parle des avantages d'une nombreuse population et trouve qu'elle n'est pas seulement obtenue par l'augmentation des mariages et des naissances, mais surtout par la conservation des enfants et la prolongation de la vie des hommes ². L'Espagnol Saavedra-Fazardo, l'Anglais sir W. Temple, les Allemands Seckendorf et Becher ne traitent la question que superficiellement, même Vauban (*Dîme royale*) n'approfondit pas ; il trouve cependant que l'État ne tire aucun avantage de l'augmentation des oisifs, mais l'accroissement des travailleurs est un gain pour la chose publique. Il n'y a pas beaucoup à prendre chez Süssmilch, qui n'envisage que le côté statistique de cette

¹ Indiquons avant tout Lactance, cité par M. Duruy, ainsi que Mac Pherson, *Annals of Commerce* (1590), cité par Cairnes, *Logical Methode*, p. 158.

² M. Roscher, p. 644, entre dans plus de détails. Selon lui, Botero a dit que la *virtu generativa degli uomini* reste toujours la même, mais que la *virtu nutritiva delle città* empêche la population de se multiplier à l'infini.

question ¹. Mirabeau père, l'*Ami des hommes*, éd. in-42, 1792 ; t. VIII, p. 84 et p. 13 de l'édition de 1883 (Paris, Guillaumin) dit : « La mesure de la subsistance est celle de la population ². » Voilà un vrai devancier de Malthus ; quant à Justi, Sonnenfels, J.-J. Rousseau, Cervua, Hess, Hertzberg et quelques autres, ils ne parlent que des avantages d'une nombreuse population.

R. de Mohl commence ensuite une autre série, bien plus importante au point de vue de la question qui nous occupe. Il rappelle d'abord que Platon ne veut pas que la population dépasse dans son État le chiffre qu'il a fixé, et il cite ensuite sir Walter Raleigh (Work, vol. VIII, p. 237 et suiv.). Ce célèbre marin (né en 1552, mort en 1613) dit que l'instinct de la multiplication est tellement fort, que la terre serait déjà depuis longtemps surpeuplée, si l'excédent n'était pas incessamment détruit par la famine, les épidémies, les crimes, la guerre, le célibat, la stérilité voulue, etc. — Child (*A new Discours of trade*, Londres, 1668) fait voir que la population ne peut pas se multiplier au-delà des résultats de sa production. — Sir Mathew Hale (*The primitive origination of Mankind*, Londres, 1677, est le premier qui accorde la progression géométrique à l'humanité, et qui en conclue que la terre serait déjà plus que pleine, sans les « checks », les obstacles présentés par les guerres, les pestes, les inondations et tremblements de terre, et il cite des faits à l'appui.

Franklin, dans ses *Observations conc. the increase of mankind*, 1754, et reproduit dans ses *Works*, Boston, 1740, vol. II, p. 311 et suiv., développe les principales idées émises plus tard par Malthus, avec moins de méthode et de cohésion. — Genovesi, *Lezioni di commercio*, 1765, s'élève contre les moyens qu'on voudrait employer pour augmenter la population au-delà de ce que l'état des choses comporte. — Sir J. Stewart, un contemporain d'Ad. Smith, dans son *Inquiry* (1767), expose en passant la nécessité pour la population de rester dans la limite des subsistances. Herrenschwand (*De l'écon. pol. moderne*, 1786 et 1795) dit aussi que la population pourrait se multiplier à l'infini, si elle n'était pas retenue par le manque de subsistances. — Ortes (*Riflessioni sulla popolazione*, etc., 1790 et

¹ V. notre *Traité de statistique*. Süssmilch, en parlant des mariages, dit qu'ils sont moins nombreux dans les pays peuplés que dans ceux où il y a encore beaucoup d'espace.

² La première édition est de 1755, c'est celle que Mohl cite.

dans la collect. Custodi) soutient que la population pourrait s'accroître dans une progression géométrique, mais que les subsistances n'augmentent que dans une progression plus lente. — Townsend, dans *A journey through Spain* (1786-87) a également dit expressément que la population pourrait augmenter selon une progression géométrique, mais que les subsistances s'accroîtraient plus lentement.

Mohl étudie ensuite les auteurs postérieurs à Malthus (jusqu'en 1858) et les classe en partisans et adversaires de Malthus, terrain sur lequel nous ne le suivrons pas. Nous dirons seulement que lui-même (p. 465) trouve le fond des doctrines conforme à la vérité, mais il est d'avis qu'on ne doit pas prendre ses chiffres à la lettre; Malthus ne les donne d'ailleurs pas comme des chiffres absolus. Il ajoute qu'on a tort de s'imaginer avoir réfuté Malthus lorsqu'on a contesté ses chiffres.

W. Roscher, *Grundlagen*, 18^e édit., p. 644 et suiv., cite Machiavel (*Discorsi*), Botero, sir W. Raleigh, Child, Davenant (qui adopte les idées de Child). Voy. plus haut, Franklin, hume. Wallace, Herbert (*Essai sur la police des grains*, p. 319, 1755). Stewart, A. Young, Townsend, Ortes. Nous nous bornerons ici, pour éviter des répétitions, à citer ces noms, en ajoutant que Roscher adopte pleinement les doctrines de Malthus.

Mentionnons maintenant le livre de Joseph Garnier intitulé : *Du principe de Population*, avec une excellente introduction de M. G. de Molinari (2^e édit., Paris, Guillaumin, 1885). Nous y trouvons, p. 242, des opinions émises avant Malthus. L'auteur cite d'abord Montesquieu (1748) qui, liv. XVIII, ch. x, dit que la population est en raison des produits dont elle peut disposer. Et un peu plus loin : « Partout où il se trouve un place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage. La nature y porte assez, lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté des subsistances. »

Nous avons déjà cité Mirabeau l'aîné. Le physiocrate Quesnay a dit : « Qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus » (xxv^e Maxime). — Ad. Smith montre en plusieurs endroits qu'il met la population en rapport avec les subsistances, liv. I, ch. viii et ch. xi, puis liv. III, ch. iv. Citons ce dernier passage : « Ces pays ne se peuplent pas en proportion du nombre que leur produit peut vêtir et loger, mais en raison du nombre que ce produit peut nourrir. Quand la nourriture ne manque pas, il est aisé de

trouver les choses nécessaires pour se vêtir et se loger ; mais on peut avoir celles-ci en abondance et éprouver souvent de grandes difficultés à se procurer la nourriture.

Ce qui est le plus curieux, c'est que J.-B. Say, dans son *Traité*, publié en 1803, alors qu'il ne connaissait pas encore le travail de Malthus, développe cette proposition que « la population d'un pays se proportionne à ses produits ».

J. Garnier cite encore Herrenchwand, Ortes, A. Young, Stewart, Buffon, Forbonnais, Hume, Condillac, le comte Verri, Raynal, Chastellux, Necker, Canard. On trouvera aussi dans le livre de J. Garnier de nombreux renseignements sur les partisans et les adversaires de Malthus, sur les objections faites, sur les moyens proposés et un grand nombre de pièces curieuses. Nous nous bornerons à renvoyer au livre si bien rempli de J. Garnier, nous réservant d'examiner des auteurs plus modernes, ou ceux qu'il n'a pu connaître.

Nous commencerons par Courcelle-Seneuil (*Traité*, t. I, 2^e édit., 1867, p. 120 et suiv.). « Ainsi, dit Courcelle-Seneuil après avoir achevé son exposé de la doctrine, le développement de la population se trouve contenu chez tous les peuples et dans tout état de société par des obstacles *préventifs*, qui empêchent l'homme de naître : ou *répressifs*, qui le font mourir après qu'il est né. C'est un fait que Malthus a démontré jusqu'à l'évidence et qui paraît à l'abri de toute critique sérieuse. » Jusque-là nous sommes d'accord, mais quand l'auteur ajoute plus loin p. 122 : « On a donc eu raison de dire : Le chiffre de la population se règle, non sur les subsistances seulement, mais sur les moyens d'existence que l'on possède », nous ne sommes plus complètement de son avis, et nous sommes heureux de nous trouver d'accord sur ce point avec le passage d'Ad. Smith que nous avons cité plus haut, ainsi qu'avec les opinions émises par Cairnes, Walker et d'autres (V. plus loin). M. Roscher, il est vrai, parle comme M. Courcelle-Seneuil, mais il ne s'agit pas de compter les voix, nous pesons les arguments.

Courcelle-Seneuil, en insistant sur « les moyens d'existence », vise l'inégalité des besoins qui en est la conséquence, et certes ce point a son influence ; tel homme qui gagne 5 francs par jour se trouvera en état de se marier, et tel autre pensera qu'il doit rester célibataire parce qu'il ne possède que 20.000 francs

de rente. Cela est vrai, mais ne justifie pas la formule de l'auteur $p = \frac{r-i}{c}$ (p chiffre nécessaire de la population, r somme des revenus, i somme des inégalités, c minimum des consommations individuelles). Voici comment Courcelle-Seneuil raisonne : Supposons la somme des richesses les moyens d'existence égale à 1.000, le minimum de la consommation d'un individu égal à 10, on pourra affirmer avec certitude « que, dans cette société dont le revenu est de 1.000 et où le minimum de consommation est de 10, le nombre des individualités ne peut dépasser 100 ». Or, ce maximum de 100 n'est pas atteint, si l'un ou plusieurs absorbent chacun à lui seul beaucoup plus de 10. L'auteur suppose, à titre d'exemple, que quatre individus consomment ensemble, en dehors de leurs minimums respectifs, 140 ; cette somme ôtée de 1.000, il reste 860 ; à raison de 10 par personne, nous ne trouvons plus que 86 individus.

Ces calculs sont arithmétiquement exacts, mais ne prouvent qu'une chose, c'est qu'on a tort de parler de « moyens de subsistance » comprenant toutes les richesses au lieu de *subsistances*. En effet, les aliments que le plus riche des riches peut manger ne diffèrent pas beaucoup *en quantité* de ce que consomme le pauvre, tandis que le riche peut avoir des châteaux, des vêtements de velours et de soie, des voitures, quand le pauvre est couvert de haillons. Il faut absolument qu'il y ait de l'eau pour tous les hommes vivants, mais il n'existe pas sur la terre, et il n'existera jamais, assez d'objets de luxe pour tout le monde. Si C.-Seneuil n'avait pensé qu'aux subsistances, il n'aurait jamais imaginé qu'un individu pût consommer 80 ou 100, il aurait dit 11 ou 12 ou 13 (au lieu de 10, ce qui aurait été tout autre chose¹). Nous croyons que notre objection a une portée au-delà de la question de population.

Alfred Jourdan, dans son *Cours analytique d'Économie politique* (Paris, A. Rousseau, 1882), p. 281 et suiv., a exposé la question de main de maître ; tout serait à citer, mais il n'ajoute que des détails à l'exposé que nous avons présenté ; nous nous bornerons donc à renvoyer à son livre.

¹ Il ne peut dire 80 ou 100 (p. 123) qu'en pensant à l'ensemble des besoins, vêtements, luxe, etc. Or, les habitants de beaucoup d'îles de l'Océanie ont montré que l'homme n'avait qu'un besoin suprême, la nourriture, car ils étaient tout nus et avaient à peine un abri.

M. Yves Guyot, dans *la Science économique* (1881), ainsi que dans un ouvrage plus récent (1896), traite Malthus un peu trop cavalièrement. Citons seulement ces quelques lignes (p. 187 édit. de 1881) : « Il faut tenir compte, enfin, d'une toute petite chose qu'avait complètement négligée Malthus : c'est l'augmentation de la capacité industrielle de l'homme. Le fils qui a la machine à vapeur à sa disposition ne fait pas plus d'enfants que son père, mais peut quintupler ou décupler sa puissance de production. » Oui, pour les objets industriels. Mais, est-ce que la machine à vapeur fera pousser 100 hectolitres de blé au lieu de 50 par hectare ? ou fera-t-elle avoir 2, 3, 40 veaux par an de chaque vache ? M. Guyot dira peut-être : on fera des rubans avec la machine et on les échangera contre du blé. Oui, s'il reste du blé de disponible, ce qui peut ne pas être certain en l'an de grâce 1930. D'un autre côté, l'argument de la machine à vapeur peut être opposé au passé, au régime d'avant Watt (nous l'avons présenté il y a plus de 30 ans) ; mais aujourd'hui la population a *escompté* les effets de la machine, et il faudrait du nouveau pour que le fils pût encore une fois « quintupler ou décupler sa puissance de production ». C'est une question d'avenir, comme les ailes qu'on espère voir pousser aux hommes.

M. Cauwès, dans son *Précis* (Paris, Larose et Forcel, 2^e éd., 1881), p. 413 et suiv., a de si grands préjugés contre Malthus, qu'il ne présente pas impartialement sa doctrine ; l'adversaire perce à chaque ligne. Et pourtant M. Cauwès accepte le fond de la doctrine de Malthus ! Lisez t. I, page 414, 3^e ligne, etc. : « Il est incontestable qu'une quantité limitée de richesse ne comporte de moyen d'existence que pour un nombre d'hommes déterminé. Si donc la production du fonds de consommation était stationnaire, il serait facile de découvrir une limite au développement de la population, lors même qu'on supposerait une égale distribution de la richesse. » Voilà comment la vérité se fait jour, malgré tout. Ces lignes se trouvent en haut de la page, elles suffisent pour réfuter le n° 439 imprimé au bas de la page. Le n° 443 (p. 416) et les suivants sont tous pleins de chicanes de procureur, il faudrait discuter chaque mot. Voici un tout petit exemple (p. 418) : « Malthus et ses partisans prétendent que la population croît plus vite que les moyens de subsistance » (c'est-à-dire que des hommes vivent sans manger). M. Cauwès plaisante sans doute, tout le livre de Malthus a pour

but de démontrer que la population *ne peut pas croître plus vite* que les moyens de subsistance. Il est facile de critiquer une opinion quand on l'a mal formulée.

Les mots « partisans de Malthus » dont M. Cauwès s'est servi, et il n'est pas le seul, ne sont pas exacts. On est partisan de la proposition — admise par M. Cauwès — d'un rapport entre la population et les subsistances, et si l'on cite Malthus, c'est qu'il a mieux exposé ces doctrines que ses nombreux devanciers et on l'honore en proportion. Pour ma part, je ne suis le partisan de personne, mais je suis le partisan de la vérité et j'ôte respectueusement le chapeau devant tous ceux qui en ont découvert une parcelle. Malthus, on l'a vu plus haut, n'a rien inventé, il a seulement mieux classé, combiné, formulé des vérités connues. Il a frappé plus fort, on l'a mieux entendu, mais pas écouté davantage.

M. Levasseur, *La population française*, t. III, p. 18, etc., compare d'abord, avec Malthus, la population aux subsistances, mais s'arrête trop à discuter les deux progressions. Ce n'est pas là la question. La voici : Peut-on augmenter à volonté le rendement d'un champ ? On le peut, mais jusqu'à une limite. Or, il n'y a pas de limite pour l'accroissement de la population, si ce n'est dans les subsistances. M. Levasseur dit de bonnes choses aux pages 24-25, nous aurions cependant à discuter plusieurs points. Nous en retrouverons un page 108 et suivantes, c'est la comparaison de la population avec la *richesse*. Cette comparaison est beaucoup plus discutable que celle des deux progressions, parce que la richesse comprend autre chose que les subsistances, et, quand on a faim, ces autres choses ne peuvent pas nous rassasier.

M. P. Leroy-Beaulieu a également des préjugés contre Malthus, sans pouvoir nier ses propositions fondamentales. Prenons son *Précis d'économie politique* (Paris, Delagrave, 1888), p. 339. « Certains écrivains, dont un, Malthus, était doué d'un pouvoir de généralisation, ont lancé ou soutenu une théorie qui a longtemps effrayé et scandalisé le monde ¹. Pasteur protestant anglais, philanthrope dévoué, Malthus, recherchant les origines de la misère, crut découvrir qu'elles se ramenaient à une cause primordiale, d'où toutes les autres découlaient : la tendance constante qui se manifeste dans tous les êtres vivants à accroître leur espèce plus que ne le comporte la quantité de

¹ « Effrayé et scandalisé le monde », ce n'est pas une objection scientifique, c'est une objection sentimentale.

nourriture qui est à leur portée. » M. P. Leroy-Beaulieu résume ensuite la théorie de Malthus et, p. 340, il commence un nouvel alinéa qu'il intitule : *La doctrine de Malthus ne s'applique pas à la situation actuelle du monde*. Ce n'est pas la nier. « Il est certain, dit-il un peu plus loin, que la doctrine de Malthus n'a guère d'application dans les temps présents et qu'elle ne semble pouvoir en avoir aucune pendant tout au moins deux ou trois siècles, sinon bien davantage. » Ce n'est pas la nier, nous le répétons, et plusieurs phrases des pages suivantes tendent plutôt à la confirmer.

Nous devons faire remarquer ici que M. P. Leroy-Beaulieu et Malthus se font face, l'un tenant une épée et l'autre un pistolet, ou, pour parler plus clairement, Malthus parle science, M. P. Leroy-Beaulieu, application. Malthus dit : Il y a un rapport entre les subsistances et la population, c'est un rapport de cause à effet, une loi naturelle *qui trouve son application là où les circonstances s'y prêtent*; M. Leroy-Beaulieu dit : « La doctrine de Malthus n'a guère d'application *dans le temps présent...* » Ce n'est pas nier le rapport, c'est un tout autre ordre d'idées. Je puis donc à peine considérer M. Leroy-Beaulieu comme un adversaire de Malthus, mais comme, en tout cas, c'est un homme considérable, on ne s'étonnera pas que j'insiste dans ma réfutation, dans l'espoir de le convaincre et de le gagner tout à fait. Soumettons-lui donc les trois objections ou faits qui suivent :

1. Il demande un répit de deux à trois siècles « jusqu'à ce que le monde entier fût peuplé d'une façon aussi dense que le sont aujourd'hui les contrées anciennes. » Je crois que l'émigration cessera beaucoup plus tôt que ne le pense M. Leroy-Beaulieu, mais la longueur « du répit » n'est pas en question. L'éminent publiciste discute comme s'il s'agissait de prendre de grandes mesures gouvernementales ou internationales contre l'excès de population ; mais il n'est pas question de ce cela du tout — au moins « pour le moment », il ne s'agit¹, comme M. Leroy-Beaulieu l'a très bien vu, que de conseils *moraux* que Malthus donne à des *particuliers* pour les empêcher de tomber dans la misère, conseils qui se résument en ceci : ne vous mariez pas avant d'avoir ramassé assez d'économies pour payer les frais de couche de votre femme, et pendant votre mariage, soyez

¹ Les États-Unis ne favorisent plus l'immigration, ni la France non plus, bien que la population soit devenue stationnaire (Lois ou règlements contre les ouvriers, les professeurs, les médecins étrangers).

prudent, soyez homme et non animal¹ pour que vos trop nombreux enfants ne périssent pas de misère. Ces conseils ne sont-ils pas bons à être donnés et acceptés dès aujourd'hui?

2. La baisse actuelle des prix du blé fait dire à M. Leroy-Beaulieu (p. 340): « Les moyens de subsistance aujourd'hui, si l'on considère l'ensemble de l'univers, tendent à croître plus rapidement que le genre humain. » N'y a-t-il pas là une illusion d'optique? La baisse du prix du blé ne veut pas dire que l'Amérique, l'Inde, l'Australie produisent assez de blé *surabondant* pour nourrir, ne disons pas toute la population de l'Europe, mais seulement un quart de cette population, seulement 50 millions d'habitants. Non, pour que le prix du blé baisse, il suffit qu'à la récolte ordinaire moyenne du pays viennent s'ajouter 9 ou 10 millions de quintaux de grains et moins de 1 million de quintaux de farine. N'oublions pas qu'un léger excès de production dans les années moyennes est nécessaire pour parer aux disettes des mauvaises années. Ainsi, dans l'Inde, la production de froment a été de 43 millions de bushels en 1882, 29 millions en 1883, 43 millions en 1884, 30 millions en 1885. Aux États-Unis la production s'est élevée, en bushels : en 1880, à 498 millions; en 1881, à 383; en 1882, à 504; en 1883, à 421; en 1884, à 512; en 1885, à 357 millions. Est-il prudent que la population s'élève assez pour correspondre à la production de 1884, 512 millions, que ferait-elle en présence de 357 millions?

3. Nous allons maintenant chercher à établir les progrès de la population et du rendement en France, non depuis 25 ans, mais pendant une soixantaine d'années.

Population aux années suivantes.

1821.....	30.461.875	1881.....	37.672.048
1831.....	32.569.233	1885.....	38.218.903
Moyennes.....	31.515.549		37.945,475

Rendement, en froment, par hectare (hectol.)².

1823.....	12,09	1881.....	13,91
1824.....	12,65	1882.....	17,70
1825.....	12,57	1883.....	15,25
1826.....	12,18	1884.....	16,20
1827.....	12,58	1885.....	15,82
Moyennes.....	12,41 ³		15,77

¹ Allusion à J.-St. Mill qui dit : « Human creatures... do not, therefore propagate like swine, but are capable, though in very unequal degrees, of being withheld by prudence... »

² *Statistique agricole de la France*, publiée en 1887.

³ On pourrait soutenir, non sans quelque raison, que les chiffres des an-

On peut considérer ces chiffres officiels comme simplement approximatifs, mais ils indiquent suffisamment l'état de chose réel pour qu'on puisse s'en servir. Nous croyons qu'en 1825, la population française était d'environ 31 millions et demi, et en 1885 de 38 millions, somme ronde. C'est un progrès de 21 0/0. Pour le froment, nous avons un progrès de 27 0/0, mais il y a une année exceptionnelle de 1882, et il ne faut pas oublier, d'autre part, que, de 1881 à 1886, 58 départements seulement ont augmenté le nombre de leurs habitants, tandis que dans 29 il a diminué. Quand une population s'accroît si lentement, de 4,5 0/0 en 5 ans, l'amélioration du sol, sur tout dans une période de progrès et d'invention comme la nôtre, avec nos écoles, nos nouveaux engrais, notre triage des semences, etc., va plus vite, et l'accroissement du rendement peut la rattraper, surtout quand les procédés de culture sont arriérés. Malthus avait parlé d'un doublement du chiffre primitif en 25 ans; mais avec les progrès de ces dernières années, on arrive à des résultats plus favorables. Mais l'on ne fait pas indéfiniment un progrès par jour. En Angleterre (et pays de Galles), la population étant en 1821 de 12.000.236 et en 1831 de 14,896.797, la moyenne est de 12.448.516. En 1885, la population est de 27.499.000 (*Stat. Abstr.*), c'est un accroissement de 121 0/0 à côté desquels les 27 0/0 de nos rendements font assez piteuse mine. On demandera peut-être à quel taux l'accroissement a eu lieu en Angleterre. Consultons une grande autorité en ces matières, James Caird, *The landed interest* (Londres, Cassel, Petter et Galpin, 1878) nous trouvons, p. 460, un tableau des rendements que nous résumons : Période 1849-58, moyenne annuelle 104,4 bushels; 1859-68, moyenne 103,8; 1869-78, moyenne 94,8. Le rendement a donc diminué. (Ici 100 = 28 bushels, c'est-à-dire la moyenne normale est de 28 bushels, donc dans les deux premières périodes il y a eu plus de bonnes que de mauvaises années, et, dans la dernière, c'est le contraire qui est arrivé.) Mais, récemment, de nouveaux progrès sont dus à la chimie. Dans son *Traité théor. et*

nées 1823-27 sont plus atténués que ceux de 1881-85, mais on ne pourrait le prouver d'une manière rigoureuse. — Ajoutons, et ce point est essentiel, que, si le blé est à si bas prix depuis quelque temps, la principale cause en est qu'on connaît maintenant des engrais d'une grande puissance, et qu'on a réussi à les faire employer par nombre de cultivateurs. Mais on ne fait de pareilles découvertes que tous les mille ans. Quand la population aura augmenté, le prix du blé s'élèvera.

prat. de 1895, M. P. Leroy-Beaulieu insiste davantage, mais en s'attachant à un détail qui ne touche pas à la théorie. Il reproche à Malthus d'avoir cru que la population de la France augmentait ou continuerait à augmenter : or, il se trouve que la population française est devenue stationnaire. Il s'écrie dans le tome IV de son *Traité* :

La France inflige donc un démenti flagrant au prétendu principe de la population de Malthus ; le démenti est d'autant plus catégorique que Malthus, il y a quatre-vingts ans et soixante-dix ans, était loin de considérer que la France fit exception à la loi qu'il croyait avoir établie. Malthus signalait les très nombreux mariages dans l'ancienne France, le très grand nombre des enfants de notre pays, la très forte proportion de la population enfantine à la population totale, l'influence prolifique de la petite propriété, etc. La France de la fin du dernier siècle et du commencement de ce siècle paraissait donc à Malthus un argument en faveur de sa doctrine. Aujourd'hui....

Aujourd'hui, tout est changé, oui *le fait*, mais non *la loi*. Je trouve pour ma part que cette diminution de la population est une preuve éclatante en faveur de la doctrine exposée par Malthus : *il devient plus difficile de gagner sa vie en France.....* conséquence : *diminution de la population* (obstacles préventifs ou autres).

Recherchant les causes du changement du taux de la natalité en France, M. P. Leroy-Beaulieu dit :

Les grandes causes de l'affaiblissement du taux de la natalité en France, causes qui ont commencé à agir dans la plupart des autres pays et dont l'action paraît devoir s'étendre et s'accroître chaque jour chez les peuples civilisés, sont de deux ordres : 1° dans l'ordre matériel, les enfants ne sont plus rémunérateurs et n'apportent pas de revenus aux parents, comme autrefois dans les occupations agricoles et industrielles de l'enfance et de l'adolescence ; 2° le développement de l'instruction, de l'ambition personnelle et familiale, des idées démocratiques, la concurrence plus âpre dans les carrières diverses, les goûts de luxe, du sans-gêne, l'excès de la prévoyance, retardent d'un côté ou diminuent les mariages et, de l'autre côté, font appréhender la venue d'un grand nombre d'enfants par ménage.

L'homme primitif, en règle générale, est prolifique, et chaque degré d'amélioration de son sort, qui ne le fait pas sortir, toutefois, de cet état primitif, accroît sa prolificité ; l'homme civilisé, quelles que soient les ressources qu'il possède, cesse, en règle générale, d'être prolifique.

Mettons que ce soit tout à fait exact ; si l'on demandait pourquoi n'est-il plus prolifique ? on vous répondrait par les raisons données soit par Malthus, soit par M. P. Leroy-Beaulieu,

avec cette différence que ce dernier dirait la même chose à peu près que Malthus; mais dans un langage plus moderne (vice, prudence, etc.).

D'un autre côté, lorsque M. P. Leroy-Beaulieu, dans son traité. t. II, p. 327, exprime l'opinion que voici : « Le monde, quand il sera partout pénétré par l'action scientifique, pourrait probablement contenir quinze, vingt, peut-être cinquante milliards (!!!) d'êtres humains avec beaucoup plus d'aisance qu'il n'en nourrit actuellement 1.400 à 1.500 millions. D'autre part, quand nous étudierons la question de la population, on verra que le mouvement de la civilisation, tel que le comprennent les peuples européens, à l'époque contemporaine, tend à diminuer, dans des proportions très sensibles, la prolificité, parfois même à substituer la stagnation, sinon la diminution de la population, à l'augmentation certaine (?) que Malthus considérerait comme une loi (?) ».

Il me semble qu'il y a une contradiction dans les lignes qui précèdent, et aussi, que les suivantes (t. II, p. 490) sont bien *malthusiennes*. « En outre, dans certains pays et chez certaines races, en Italie, en Allemagne, chez les Irlandais, il y aura une inexcusable inhumanité à favoriser la prolifération, déjà trop considérable dans ce pays... » Mais pour arriver aux 50 milliards, la prolificité est nécessaire.

J.-St. Mill ne conteste en rien, dans ses *Principes*, les doctrines de Malthus (liv. I, ch. X, § 2, et liv. II, ch. XIII, § 2). Nous allons rendre un ou deux passages en anglais (pour ménager les amours-propres : Mill dit : Some, for instance, have achieved an easy victory over a passing remark of M. Malthus, hazarded chiefly by way of illustration, that the increase of food may perhaps be assumed to take place in an arithmetical ratio, while population increases in a geometrical..... every person capable of reasoning must see that it is wholly superfluous of this argument. En différents endroits, Mill insiste sur ce point qu'il n'y a pour les ouvriers point d'autre moyen efficace de faire monter leurs salaires, que de *refrain from over-rapid multiplication*. Encore un mot par lequel Mill explique d'où il vient que l'opinion s'égare en raisonnant sur ces matières : Unhappily, sentimentality rather than common sense usually presides over the discussions of these subjects. Nous savons également que c'est une affaire de sentiment.

Laughlin, qui commente Mill dans une édition américaine, avertit le lecteur qu'on ne doit pas confondre l'exposé d'une théorie générale avec les applications à des cas donnés.

« En France, c'est précisément ce qu'on fait, on ne demande pas si la doctrine de Malthus est vraie, mais quel effet fera-t-elle sur nous ? »

Cairnes, dans *The character and logical method of Political Economy* (2^e éd., Macmillan et C^{ie}, 1873), expose, en l'approuvant, la doctrine de Malthus. « Quant à son importance, ajoute-t-il (p. 157), on peut dire qu'en jetant une vive lumière sur nombre de points des plus obscures de l'histoire, il a révolutionné la manière courante de penser sur les problèmes sociaux et industriels. Le bien-être matériel d'une communauté dépend principalement de la proportion qui existe entre la quantité des moyens d'existence et de confort que possède cette communauté et le nombre des personnes entre lesquelles ils sont divisés, et parmi ces moyens d'existence et de confort, le plus important de beaucoup est la nourriture. Par conséquent, tous les projets tendant à améliorer la condition des masses, pour être efficaces, doivent avoir pour but de changer cette proportion, et pour que les effets en soient durables, il faut que ces changements soient permanents. Or, Malthus a montré que la force du principe de population (l'instinct de la multiplication) est si grande que, si on l'abandonne à lui-même, jamais la production des aliments ne pourrait s'accroître avec la même rapidité. Il s'ensuit que, pour assurer l'amélioration permanente du sort de la masse des hommes, le développement de principes qui imposent certain frein *restraint* aux tendances naturelles de nos penchants est indispensable, et que, à quelque degré que l'accroissement de la productivité de l'industrie pût améliorer pour un temps les conditions de la communauté, ce progrès à lui seul, s'il n'est pas accompagné d'habitudes de contrôle de soi-même et de prévoyance exercées *par le peuple lui-même*, ne sera pas une protection durable contre la misère. »

Il y aurait encore bien des passages à citer ; mentionnons seulement la note, page 152, où Cairnes dit leur fait à Godvin et à Blanqui et conclut : « Malthus could find his opponents in arguments, but not in brains. » Ces deux publicistes n'ont que ce qu'ils méritent. La polémique de Cairnes contre Rickards n'est pas sans intérêt.

MM. Macleod, Jevons, Sidgwick ne traitent pas la question ; Carey (*The unity of law*, p. 293) ne mérite pas qu'on s'y arrête

un instant ¹, et Peshine Smith n'est que le vulgarisateur de Carey. M. Francis Walker, dans *Political Economy* (New-York, H. Holt et C^{ie}, 1883), expose, d'une manière originale et brillante, le problème du rapport de la population aux subsistances, mais une courte citation (et l'espace ne permet pas d'en faire une longue) ne donnerait pas une idée juste de son exposé; nous nous bornons seulement à citer le passage qui suit (p. 318) : « Depuis que la mort de Malthus a enlevé tout intérêt personnel à la polémique sur le principe de population et que le *malthusianisme* n'est plus que le nom d'un corps de doctrine, les vues qui y sont présentées servent de cible aux flèches sans pointes (*headless arrows*) des apprentis-économistes (*beginners in economics*) et de quelques sociologistes sentimentaux. La somme de mauvaise plaisanterie et de logique sans valeur qui a été dépensée sur ce sujet donne à celui qui s'en occupe sérieusement une singulière idée de l'étendue de l'intelligence humaine. » — M. A. Marshall envisage la question de la population surtout au point de vue de l'offre du travail. Il entre dans des développements intéressants. M. J.-L. Brommell, après avoir remué des monceaux de chiffres arrive aux conclusions suivantes (The significance of a decreasing Birthrate, dans « The American Academie, p. 89 du tirage à part, publié sans date) : « La doctrine malthusienne, que la population tend à s'accroître plus vite que les moyens de subsistance, ne s'applique pas, au moment actuel, *at the present time*, aux Etats-Unis. Dans les régions où les richesses s'accroissent le plus rapidement, la population augmente le plus lentement. » Cela ne prouve rien contre la doctrine.

Parmi les Allemands, nous avons déjà cité R. de Mohl et W. Roscher; nous devons maintenant consulter Rümelin, notamment le chapitre *Population* qu'il a rédigé pour le *Handbuch* de M. de Schönberg, et l'essai qu'il a inséré dans son volume de *Reden und Aufsätze* sous le titre : « La question de la surpopulation. » Dans le *Handbuch*, le savant curateur de l'université de Tubingue ne s'occupe pas seulement de Malthus, il expose d'abord, et avec supériorité, la statistique de la population, qu'on appelle volontiers de nos jours démographie; il est ainsi préparé à bien comprendre « le principe de population ».

¹ Carey soutient *a priori* que la fécondité humaine devra nécessairement diminuer de plus en plus. Il aimait à tout prix être de l'opinion opposée, former à lui seul une minorité.

Rümelin développe ensuite, en les approuvant, les doctrines de Malthus, non sans indiquer quelques améliorations à introduire dans la manière de les formuler, et conclut qu'elles sont devenues *ein festes Eigenthum der Wissenschaft* (II, p. 926), « une acquisition définitive de la science », quoiqu'elles n'aient pas encore été généralement admises et qu'elles ne trouvent encore aucune application.

Nous nous arrêterons davantage à l'Essai inséré dans les *Reden*, etc., qui touche des points d'une haute importance. L'auteur cite plus d'un fait pouvant être considéré comme le symptôme d'une grande densité de la population en Allemagne, qui, en 1870, avait déjà atteint le chiffre de 40 millions — aujourd'hui, plus de 50 millions. A la suite de l'unification du pays, qui fut consolidée par une législation économique libérale et par une guerre heureuse qui monta les esprits, la tendance des hommes au mariage s'accrut (p. 603). En 1872 il y eut 4.029 mariages sur 100.000 habitants; mais, en 1873, on en compte 4.002, en 1874, 953; en 1875, 910; en 1876, 852; en 1877, 797; en 1878, 769; en 1879, 749. » Le nombre des mariages est donc allé en décroissant, les uns étaient assez ignorants pour considérer ce fait comme un symptôme fâcheux, tandis que les autres n'y voyaient que le signe d'une guérison naturelle et spontanée, que la rentrée dans l'ordre d'une tendance poussée à l'excès. En fait, le nombre actuel ¹ est encore trop élevé, les nombres antérieures dépassaient toute mesure. »

L'auteur fonde cette appréciation sur les calculs suivants. D'après le nombre des jeunes hommes de 25 à 30 ans, âge du premier mariage — qui existaient en Allemagne en 1875, il ne devait pas y avoir plus de 738 mariages par 100.000 habitants. Il faudrait y ajouter, d'après les moyennes statistiques, le mariage de 446 veufs, ce qui ferait un total de 854 mariages. Mais, dans ces chiffres, on n'a pas tenu compte des jeunes gens qui, pour des raisons physiques ou morales, s'abstiennent de contracter des liens matrimoniaux; le chiffre des 854 est donc un maximum que la moyenne des huit années ci-dessus dépasse, puisqu'il est de 882. L'auteur en conclut que les classes ouvrières se sont engagées encore trop souvent dans des mariages inconsidérés, peu justifiables devant la raison, et il n'est pas éloigné de croire que l'assistance obligatoire y est

¹ L'auteur écrit vers 1880. Les chiffres ont remonté depuis.

pour quelque chose : c'est la société qui nourrira les enfants ! Nous rendons la parole à l'auteur, qui, ne l'oublions pas, jouit, en Allemagne (et ailleurs), d'une grande autorité, et le mérite (*Reden und Aufsätze*, Tubingue, Laupp, II, p. 606).

« Le reproche d'être inconsideré (*Leichtfertigkeit*) devrait peut-être être appliqué plutôt à la législature elle-même, qui n'a pas songé que l'enlèvement de tous les obstacles au mariage pouvait présenter quelque danger pour l'avenir. Et en vérité, si les choses étaient si simples, si toute la science économique se réduisait au laisser faire, si les abus se corrigeaient d'eux-mêmes, et que la liberté fût toujours munie de sa lampe de sûreté, on pourrait se demander pourquoi il a fallu à l'humanité tant de milliers d'années pour trouver un moyen si simple, et pourquoi Platon et Aristote se sont en vain cassé la tête pour découvrir comment il fallait s'y prendre pour empêcher qu'un peuple ne s'appauvrisse par l'effet de sa trop rapide multiplication et que l'Etat devienne la proie, d'abord des prolétaires, et puis d'un dictateur.

« En ramenant les choses à leur plus simple expression, n'est-ce pas un tissu de contradictions que nous découvrons ? Chaque enfant naît avec une foule de droits sur la société ; elle est censée lui devoir, non seulement la conservation de l'existence (« droit de vivre »), mais encore l'éducation, l'instruction, du travail, un gagne-pain ; cet enfant demande sa part de l'ensemble des biens acquis par les hommes. Mais la question de savoir combien de ces êtres si exigeants sont mis au monde, si le fardeau est, ou non, supportable pour la société, s'il n'en dérange pas toute l'économie, cette question ne regarderait pas la société, elle n'aurait pas à intervenir, cela dépendrait du caprice, de la légèreté ou des ardeurs amoureuses d'un jeune couple poussé par l'instinct le plus puissant que la nature a mis dans l'homme. Dans les familles des classes moyennes, cultivateurs, industriels et commerçants, comme dans les classes supérieures, il est convenu qu'on ne fonde une nouvelle famille que lorsque les conditions économiques s'y prêtent, et qu'on ne devrait pas engendrer plus d'enfants qu'on peut en élever et préparer à une carrière appropriée à leur situation. Mais dans les classes salariées, chez ceux qui vivent au jour le jour, on ne s'arrête guère devant ces considérations ; on est tenté d'en courir les chances, et si on réfléchit un moment sur les conséquences, on se rappelle tout de suite le droit qu'on jouit

de se décharger sur la société de ses devoirs de paternité. N'est-ce pas un danger social que les classes supérieures par l'éducation, et qui sont la base de l'ordre civil, se multiplient beaucoup plus lentement que les classes inférieures par l'éducation ? Ne serait-ce pas là le contraire du principe de la sélection formulé par Darwin ? »

L'auteur conclut donc à la suppression de l'assistance obligatoire ; il lui est impossible de considérer comme un des « droits de l'homme » celui de mettre au monde, *aux frais de la société*, autant d'enfants qu'on veut. Rümelin est loin d'être seul de sa manière de voir ¹.

M. Wagner, qui se préoccupe beaucoup, comme on sait, d'étendre les droits de l'État, touche aussi (*Grundlagen*, 2^e édit., p. 439) à la question des freins au mariage. Il est d'avis qu'on ne saurait contester à l'État le droit d'intervention ; seulement il ne trouve pas encore cette intervention assez urgente pour violer à ce point les libertés individuelles. Mais il insiste sur cette considération qu'aucun système socialiste ne peut exister sans limitation du nombre des enfants : le principe de population est le plus grand adversaire du socialisme. M. Wagner trouve le fond (« le noyau », comme on dit en Allemagne) de la doctrine de Malthus irréfutable « Ueber die im Kern unumstößliche Malthus'sche Lehre. » (Même volume, p. 443, note.)

Comme il n'entre pas dans notre plan de classer les auteurs selon leurs opinions, mais seulement de citer ceux qui nous offrent un point de vue nouveau ou original, nous passons nombre d'auteurs pour nous arrêter un moment sur le *System der Nationalökonomie* de M. G. Cohn, un économiste avec lequel nous ne sommes pas toujours d'accord. De Malthus il dit, p. 231 : « Ses propositions renferment des détails inexacts, ses preuves ont des lacunes, le but polémique de son œuvre le pousse à des exagérations ; néanmoins, sa théorie a obtenu de plus en plus l'adhésion de la science, car, dans ses points principaux, elle est « inébranlable » (*weil sie im Wesentlichen unerschütterlich ist*). Il ajoute que la doctrine a été renforcée par son extension au-delà du domaine de la population humaine. La force de la doctrine de Malthus repose sur la loi naturelle qui embrasse l'ensemble de la vie organique, et de

¹ On peut citer aussi Mill, qui est du même avis, et Wagner, *Grundlagen*, 2^e éd., p. 143, en note et p. 444. On devrait afficher dans la chambre des députés le passage ci-dessus de Rümelin.

même que Malthus en a prouvé expérimentalement l'application à l'homme, Darwin et les naturalistes, en général, ont reconnu cette même loi physiologique dans tout ce qui vit. « La ligne de démarcation entre ce qui est simplement naturel et ce qui est humain se trouve là où la vie humaine rationnelle pose ses devoirs et oblige la raison d'entrer en arrangements avec les lois naturelles ¹. » En termes plus simples, le moral de l'homme doit tendre à dominer les influences physiques, c'est à peu près ce que Malthus a appelé les obstacles préventifs et le *moral restraint*.

L'auteur, après avoir montré que cette surabondance de germes, que la prévoyante nature a semée dans la vie organique pour conserver l'espèce aux dépens de l'individu, n'a pas empêché certaines espèces de disparaître, se demande si la *pression* exercée par la population sur les subsistances (l'insuffisance de celles-ci, est réellement un stimulant au progrès. L'auteur admet que le rapport des subsistances à la population n'a pas été sans action sur les progrès de la civilisation; mais trop souvent la nature a agi sans frein, et il n'en est résulté que du mal et pas le moindre petit pas en avant. « Dans notre société actuelle, il serait difficile de constater que le grand nombre des enfants porte leur père à accroître sa puissance productive (*Leistungskraft*), l'efficacité de son travail. Tout au contraire, c'est dans les couches sociales où la multiplication est le plus déréglée qu'on rencontre le plus souvent l'insouciance et l'apathie la plus caractérisées. » Décidément M. Cohn est ingénieusement pessimiste.

L'auteur termine à peu près ainsi (p. 238) : Il n'y a pas un mot à perdre sur les imperfections de la formule employée par Malthus. On a assez souvent montré que les deux progressions étaient entachées d'inexactitude. Mais bien plus grande est la faute de ceux qui prétendent réfuter Malthus en lui reprochant d'avoir voulu présenter des faits, quand il n'a voulu présenter que des tendances. C'est une étourderie qu'il n'est plus permis de commettre. Il ne s'agit pas ici de la plus ou moins grande exactitude de l'exposé d'un auteur, mais de l'établissement

¹ Voici le texte inutilement compliqué que l'auteur nous sert et que nous avons tâché de rendre le mieux possible : Die Scheidelinie vom Naturgesetzhinüber liegt erst da, wo die Zweckmässigkeit menschlichen Lebens ihr Sollen einsetzt und Vorschriften stellt, welche eine vernünftige Abfindung mit dem Naturgesetze verlangen (t. I, p. 231).

d'une vérité qui, dégagée de quelques imperfections de rédaction, a obtenu l'adhésion de plus en plus convaincue de tous les hommes compétents.

La plupart des économistes italiens ont traité la question, l'ouvrage spécial le plus récent sur la matière est *Il Malthusismo en i problemi sociali* par Vittorio Lebrecht (Turin, Lascher 1893). Citons aussi : Majorana *Prinzipio delle popolazione*.

Il nous reste à aborder un côté de la question qui nous a toujours beaucoup intéressé, c'est le rapport du socialisme au principe de population. L'un des reproches que les socialistes font le plus volontiers aux économistes, c'est que la liberté préconisée par ces derniers établit l'anarchie dans la production. Chacun produit au hasard, sans connaître les besoins — la demande — de sorte qu'il en résulte périodiquement des crises qui font beaucoup de mal. Les socialistes prétendent créer une organisation qui réglera la production sur la demande. Mais la demande (la consommation), c'est la population, la réglera-t-on aussi? J'avais fait de nombreuses recherches sur cette question, lorsque parut (Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht, 1886) une publication de M. Henri Soetbeer, qui est un Mémoire couronné sur le rapport entre les socialistes et la théorie de Malthus (*Die Stellung der Sozialisten zur Malthus'schen Bevölkerungslehre*). Cet excellent ouvrage, auquel nous renvoyons, nous permet d'être plus court et de ne nous arrêter qu'à quelques points saillants.

La plupart des socialistes se posent en adversaires de Malthus. K. Marx (*Das Capital*) l'accuse de plagiat et surtout de s'être voué au célibat !!! Il l'accable, non d'arguments, mais d'injures ¹. Lassalle ne touche qu'indirectement au principe de population, il établit seulement que les salaires élevés font augmenter, les salaires bas diminuer le nombre des ouvriers; mais il n'en tire aucune conséquence scientifique, il se sert de la prétendue « loi d'airain » comme moyen d'agir sur les ouvriers. Rodbertus (en différents endroits) est d'une étonnante faiblesse dans ses attaques contre Malthus, il croit l'avoir réfuté en soutenant que le sol est améliorable. Qui en doute ! Il s'agit seulement d'établir dans quelle mesure, dans quelle proportion, c'est ce que le seigneur de Jagetzow ne fait pas.

¹ Malthus avait de nombreux enfants (je crois avoir lu qu'il a eu sept filles).

Proudhon (*Contradictions économiques*, 3^e édit., t. II) parle de Malthus pour jongler avec des mots et des phrases. Voyez, par exemple, p. 337 : « Depuis cinquante ans, observe E. Buret ¹, et après lui M. Fix, la richesse nationale en France a quintuplé, tandis que la population ne s'est pas accrue de moitié. A ce compte, la richesse aurait marché dix fois plus vite que la population : d'où vient qu'au lieu de se réduire proportionnellement, la misère s'est accrue? — Ne confondez pas, dira l'économiste, la richesse avec les subsistances. La richesse se compose de tout ce qui, étant le produit du travail, a pour l'homme une valeur quelconque, de plaisir (par exemple, une poupée, aussi bien que d'alimentation. Les subsistances sont la partie de cette richesse qui sert plus particulièrement au soutien de la vie. Or, c'est de cette portion de la richesse qu'il faut entendre la progression arithmétique de Malthus. Distinction ridicule (s'écrie Proudhon), réfutée d'avance par la théorie de la proportionnalité des valeurs (c'est-à-dire, si l'enfant n'a pas de pain, elle mangera sa poupée, qui a la même valeur). Les subsistances continue Proudhon) sont nécessairement (!) en rapport avec les autres parties de la richesse, et il est rigoureusement vrai de dire que, si depuis cinquante ans le revenu de la France a quintuplé, la France consomme cinq fois de plus... » Cinq fois plus de soie et de velours, cinq fois plus de carrosses ou de spectacles, mais cinq fois plus de pain, de viande, de vin, cela n'est pas sûr, n'est-ce pas, cher lecteur?

L'Amérique aussi a ses sophistes. Il en est un qui ne manque pas de talent, M. Henry George, mais il n'en fait pas preuve dans ses attaques contre Malthus. Dans *Progrès et Pauvreté* (traducteur, Le Monnier, Paris, Guillaumin, 1887), p. 105, pour nous montrer que la progression géométrique est insoutenable, il cite les descendants de Confucius : « D'après la supposition que la population tend à doubler tous les vingt-cinq ans, ils devraient être, 2150 ans après la mort de Confucius, de 859.559.193.106.709.670.198.710.528. Au lieu de ce nombre inimaginable, les descendants de Confucius, 2158 ans après sa mort, sous le règne de Kanghi, étaient 11.000 mâles, ou disons 22.000 âmes ». Est-ce un argument, cela?

Nous signalerons une fallacie à la page 124. L'auteur veut montrer que Malthus a invoqué une fausse analogie en com-

¹ Ce n'est pas une autorité.

parant la puissance de reproduction du règne animal et du règne végétal avec celle de l'homme. Les animaux et les végétaux, dit M. H. George, sont obligés de se contenter des ressources que la nature leur offre; dès qu'ils veulent dépasser cette limite, ils périssent. Il n'en est pas de même de l'homme, ajoute-t-il; lorsqu'on a découvert l'Amérique, il y avait dans le territoire actuel des États-Unis de la nourriture pour environ 600.000 hommes, actuellement 45 millions y vivent largement; c'est qu'ils ont créé les aliments qui leur manquaient. Si quelqu'un a présenté une fausse analogie, c'est M. George; il n'a pas le droit de comparer les produits spontanés d'un sol inculte avec la production du même sol cultivé par des mains laborieuses. Il n'a pas rendu la pensée de Malthus, qui a parfaitement tenu compte de l'effet des défrichements, puisqu'il a admis que la population des États-Unis a doublé en vingt-cinq ans. Cela ne se pouvait qu'à l'aide des défrichements. Mais M. George a-t-il la prétention de soutenir qu'un territoire *entièrement cultivé*, qui nourrit 600.000 habitants, peut être fertilisé au point de nourrir 45 millions deux ou trois siècles plus tard? C'est multiplier la production par 75; un hectare qui produisait du temps de Colomb, mettons 20 hectolitres, pourrait-il être amené à en produire 1.500 aujourd'hui?

Toujours sous le prétexte de réfuter Malthus, l'auteur s'efforce de prouver (p. 135) que « les nouvelles bouches qu'un accroissement de population appelle à l'existence, ne demandent pas plus de nourriture que les anciennes, et que les mains qui les accompagnent peuvent, dans l'ordre naturel des choses, produire davantage. Nous ne pouvons pas reproduire les pages 133 à 143 — la citation serait trop longue — pour montrer la série des sophismes qui y sont accumulés; c'est une constante confusion entre les *richesses* comprenant les diamants (p. 135, au bas de la page) et les *subsistances*. Or, tout le monde sait que Malthus ne parle que des subsistances et que personne ne mange de diamant. La reine Cléopâtre, dit-on, a bu une perle, mais c'est une exception. M. George a senti à la fin qu'on pouvait lui faire cette objection écrasante, et après avoir dit (p. 143) : « Donc, accroissement de population, pour ce que nous connaissons jusqu'à présent du moins, ne signifie pas réduction, mais accroissement dans la production moyenne des richesses »; il ajoute immédiatement ce qui suit :

« La raison de ceci est évidente. Car même si l'accroissement de population réduit la puissance du facteur naturel de la richesse, en forçant d'avoir recours aux sols pauvres, etc., il augmente tellement la puissance du facteur humain que la perte est plus que compensée. Vingt hommes travaillant ensemble là où la nature se montre avare produiront plus de vingt fois plus que la richesse produite par un homme là où la nature est prodigue. Plus la population est dense, plus le travail est subdivisé, et les économies de production, grandes ; *donc*, le contraire même de la théorie de Malthus est vrai... » Cherchons le sophisme : « L'accroissement de population réduit le facteur naturel ; » ces deux derniers mots, on l'aura compris, désignent le sol : autrefois, il y avait 1 hectare par individu ; la population ayant décuplé, il n'y a plus qu'un dixième d'hectare par individu, suffira-t-il ? Oh non, car (voyez ci-dessus) il faut « avoir recours aux sols pauvres ». Eh bien, est-il probable que vingt hommes se mettant à cultiver ensemble 20 hectares du Sahara en tireront, chacun pour sa part, plus qu'un homme qui cultive seul un hectare de terre fertile en France ? La nature ne compte donc pour rien. M. George dit cependant lui-même : le *facteur* naturel ? Pour que Malthus ait tort, il faudrait qu'on pût nourrir par hectare un nombre illimité d'hommes ; dès que vous admettez une limite, vous ne faites que reculer un peu le terme posé par Malthus — ce qui ne serait pas une objection, même si Malthus avait posé un terme concret ; — mais il n'a pas posé de terme, il s'est borné à mettre en regard deux tendances aux mouvements inégaux... *E pur si muovo...* Pour nier ces deux tendances, il faut en avoir le parti pris.

Les socialistes organisateurs, si ce mot n'est pas trop flatteur pour eux, se sont préoccupés du principe de population. Thompson (*An Inquiry into the principles of the distribution of wealth*, 1824) était un disciple de Robert Owen ; il reconnut la nécessité, pour une organisation socialiste, de régler le nombre des mariages. Louis Blanc (*Organisation du travail*, 1840, et le *Socialisme*, 1848) parle de Malthus, mais il le traite de sans-cœur et d'homme au sang-froid, et n'indique aucun moyen de maintenir en équilibre la population et les subsistances.

L'auteur qui est entré dans les plus amples développements sur le principe de population, c'est celui qui a écrit sous le nom de Karl Marlo. Il s'appelait en réalité Winkelblech (mort en 1865). C'était un homme modéré, qui semble avoir réellement été

inspiré par le bien public. C'est dans le troisième volume de ses *Recherches sur l'organisation du travail* (*Untersuchungen über die Organisation der Arbeit*, Tubingue, Laupp, 2^e éd., 1885) qu'il faut chercher les réflexions de l'auteur sur ce point. Il examine la question de la population à plusieurs points de vue, et étudie les causes de l'accroissement et de la diminution. Il admet que l'homme ait une tendance à se multiplier plus vite que les subsistances, mais il trouve que Malthus a trop insisté sur l'effet de la nature et pas assez sur les effets des institutions humaines. Il reproche aussi à Malthus de s'en fier aux obstacles préventifs moraux et de ne pas vouloir entendre parler de l'intervention du législateur. Marlo ne croit pas beaucoup aux obstacles moraux; il serait bien plus disposé à interdire le mariage dans des conditions données. Il considère chaque décès causé par les obstacles répressifs de l'overpopulation comme un assassinat commis par les législateurs trop libéraux qui n'ont pas osé empêcher les mariages inconsidérés. — Marlo est un excentrique, mais très suggestif.

Citons encore le travail de M. K. Kautsky : *Der Einfluss der Volksvermehrung auf den Fortschritt der Gesellschaft*. De l'influence de l'augmentation de la population sur les progrès de la société. Vienne, Bloch et Hasbach, 1880. Ce socialiste a toutes les allures de la science et de la bonne foi, ce qui ne veut pas dire qu'il ait toujours raison. Sa bonne foi ressort dès les premières lignes de sa préface : « Au commencement de notre siècle, lorsque tout poète distingué était socialiste, et tout socialiste distingué poète... » Voilà, en effet, ce qu'on peut dire de plus favorable sur le socialisme, c'est de la poésie, mais ce ne sera jamais de la réalité. A cette époque de *Gedichte voll sentimentaler Humanität* et de « rêves philanthropiques », la doctrine de Malthus apparut comme une théorie « prosaïque, dure, insensible ». « Néanmoins, dit M. Kautsky, après les poètes, sont venus les penseurs — naturellement il est lui-même du nombre — et ç'a été leur tâche de concilier la réalité avec les rêves. » L'auteur y consacre cent quatre-vingt quinze pages compactes; mais nous ne garantirions pas que le succès de sa tentative ait été complet. M. Kautsky reconnaît pleinement le caractère physiologique de la loi de population et son effet économique, et sa discussion avec Malthus n'est pas sans intérêt; il reconnaît aussi qu'il y a des mesures à prendre, surtout dans un État socialiste. Mais quelles mesures? Empêcher les ma-

riages ? Non, ce serait trop dur et ne remédierait finalement à rien, les enfants naturels remplaceraient les enfants légitimes ; il aboutit donc au *präventiven geschlechtlichen Verkehr*, littéralement « aux rapports sexuels préventifs » ; en d'autres termes, la loi ou la coutume établirait qu'on peut avoir deux ou trois enfants ; pour le reste, les parents pratiqueraient la stérilité volontaire, qui n'est pas du tout le *moral restraint* de Malthus.

FIN DU PREMIER VOLUME.



